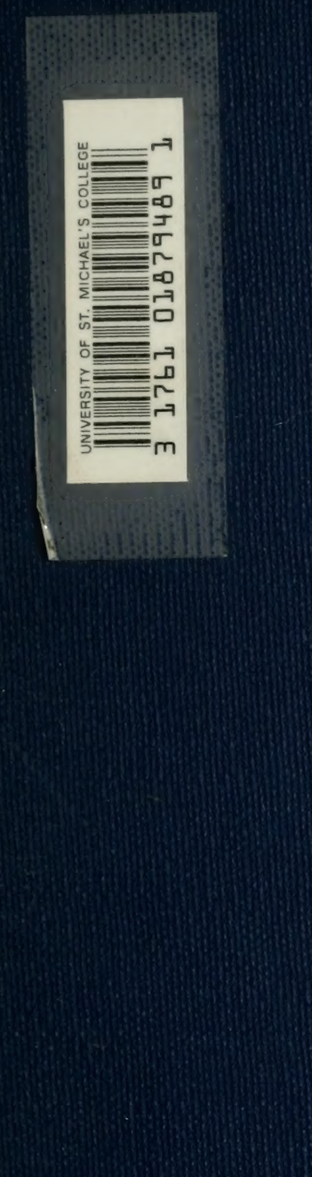

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01879489 1


TRANSFERRED
LIBRARY


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

TOME XXVI.

LIVRES APOCRYPHES,

DEUXIÈME PARTIE.

NOUVEAU TESTAMENT.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
Rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

SAINTE BIBLE
DE VENCE,
EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

DES NOTES LITTÉRAIRES, CRITIQUES ET HISTORIQUES, DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS, TIRÉES DU COMMENTAIRE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SÉNONES, DE L'ABBÉ DE VENCE, ET DES AUTRES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES, POUR FACILITER L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE;

Enrichie de Figures et de Cartes géographiques.

CINQUIÈME ÉDITION,

SOIGNEUSEMENT REVUE, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES
PAR M. DRACH, RABBIN CONVERTI,
ET ENRICHIE DE NOUVELLES DISSERTATIONS.

OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

TOME VINGT-SIXIÈME.



PARIS,
MÉQUIGNON-HAVARD ET COMP^IE, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10.

1832.

LIVRES APOCRYPHES

DU NOUVEAU TESTAMENT.

PRÉFACE

SUR

LES LIVRES APOCRYPHES

DU NOUVEAU TESTAMENT.

Le nouveau Testament a, ainsi que l'ancien, deux sortes de livres apocryphes. — 1°. Ceux qui, n'ayant pas été mis au nombre des divines Ecritures, n'ont point été par conséquent regardés par l'Eglise comme ayant été dictés par le saint Esprit; mais qui cependant, ne contenant rien en eux-mêmes que d'édifiant et de conforme à sa doctrine, ont été reçus par des Eglises particulières, et regardés comme pouvant servir de preuve à la pureté de la foi et des mœurs des premiers Chrétiens. Car ce n'est que sur ce fondement qu'ils ont été cités par les Pères et lus par les fidèles, et qu'ils nous ont été conservés et remis ensuite entre nos mains. Tels sont ceux que l'on donne ici au public, qui pourront beaucoup servir à nous représenter l'esprit, la foi, le zèle et la sainteté non-seulement des apôtres et de leurs disciples, mais aussi de ceux qui les ont suivis et ont en quelque sorte appartenu aux temps apostoliques.

L'on comprend dans ce nombre l'Evangile selon les Hé-

breux et celui des Egyptiens que nous n'avons plus, l'épître de saint Paul aux Laodicéens, celle de saint Barnabé, les livres d'Hermas, les deux épîtres de saint Clément, les sept épîtres de saint Ignace et l'épître de saint Polycarpe, qui sont parvenues jusqu'à nous et qui font partie de ce volume. On peut voir dans les argumens qui sont à la tête de chacun de ces livres les preuves qui établissent leur certitude, et l'estime que les saints Pères et la tradition de l'Eglise en ont faite; et c'est sur cette autorité et ce jugement, joints à la confiance que nous avons que la lecture de ces ouvrages si dignes d'être conservés sera très-utile et très-avantageuse à l'édification des fidèles, que nous nous sommes déterminés à les donner dans ce volume, qui est la suite de celui des livres apocryphes de l'ancien Testament.

2°. A l'égard des autres livres apocryphes, c'est-à-dire de ceux qui sont faux, pleins de fables et d'erreurs, supposés ou altérés et corrompus par les hérétiques, et qui ont été rejetés par toute l'antiquité, nous n'avons pas cru leur devoir donner ici aucun rang; et tels sont les lettres de la sainte Vierge à saint Ignace, et de saint Ignace à la sainte Vierge, à Marie Cassobole, à Marie de Naples, aux fidèles de Tarse, d'Antioche, à Héron diacre, aux Philippiens, à saint Jean l'Evangéliste, et la réponse : on peut voir ce que nous en avons dit dans l'argument général qui est à la tête de l'épître aux Ephésiens. Tels sont le Proto-Evangile de saint Jacques touchant la génération de Jésus-Christ, traduit sur le grec par Guillaume Postel en 1562, et celui de Nicodème, donné par le même traducteur à la suite du même volume.

L'Evangile de saint Pierre, dont se servoient les Marcionites, cité par Eusèbe, *liv.* VI *Hist.*, *cap.* X.

L'Evangile de vérité dont se servoient les Valentiniens. *Voyez saint Irénée*, *lib.* III, *cap.* XI, *à la fin.*

Les Evangiles de perfection et de Philippes dont usoient les Gnostiques. *Voyez saint Epiph., Hérés.* 26.

Ceux de saint Matthias et de saint Thomas supposés par les disciples de Manès. *Voyez saint Cyrille de Jérusalem*, *Catéch.* 4, *et Origène*, *dans sa préface sur saint Luc*, *au commencement.*

L'Evangile de Judas Iscariote supposé par les Gaïanites. *Saint Epiph.*, *Hérés.* 37.

Ceux de Thadée, de Barnabé et d'André, et plusieurs

autres actes, révélations ou apocalypses, prédications et voyages qui sont rejetés, nommément par le concile de Rome tenu sous le pape Gélase en 494 (*voyez tom.* IV *Concil. du père Labbe, p.* 1264 *et suivantes*), qui pour la plupart ne sont point venus jusqu'à nous, et dont on n'a tout au plus que les noms ou quelques fragmens rapportés par les anciens Pères.

ÉPITRE

DE L'APOTRE

SAINT PAUL

AUX LAODICÉENS.

PRÉFACE

SUR L'EPITRE

DE SAINT PAUL

AUX LAODICÉENS.

On ne peut pas douter que si l'Eglise eût reconnu pour être véritablement de saint Paul la lettre que nous donnons ici au public, elle ne l'eût comprise au nombre de ses écritures canoniques, comme les autres épîtres de cet apôtre. Le sujet qu'elle a eu d'en douter et de la rejeter au nombre des écrits apocryphes, c'est-à-dire de ceux qui n'ont aucune autorité dans l'Eglise, n'est pas qu'elle y ait trouvé des erreurs contraires à la foi ou aux bonnes mœurs, puisque certainement il n'y a rien dans cette lettre qui ne soit très-édifiant et qui ne puisse contribuer à soutenir la piété des fidèles et à nourrir leur religion; mais c'est qu'elle s'est aperçue que la vérité de cette lettre n'étoit établie que sur l'équivoque de quelques termes latins du *v.* 16, *chap.* IV *de l'épître aux Colossiens*, qui semblent insinuer que l'apôtre saint Paul avoit écrit une lettre particulière à l'Eglise de Laodicée; mais cette équivoque est absolument levée par le texte grec, qui fait assez connoître que cette lettre n'est pas écrite par saint Paul aux Laodicéens, mais par les Laodicéens à saint Paul; au moins c'est le sentiment de saint Chrysostome et de Théodoret, dans leurs commentaires sur l'épître aux Colossiens, qui supposent que l'apôtre ayant reçu une lettre des Laodicéens, il l'avoit renvoyée aux Colossiens, afin de les édifier par les sentimens de foi et de piété qu'ils lui avoient marqués dans leur lettre : cependant cette équivoque n'a pas laissé de faire croire à quelques Pères latins, comme à saint

Grégoire-le-Grand, que saint Paul avoit en effet écrit une lettre aux Laodicéens; et c'est cette même idée qui a donné occasion à quelques hérétiques d'attribuer à l'épître de saint Paul aux Ephésiens le titre de celle aux Laodicéens, comme Tertullien (*lib.* v *advers. Marc.*, *cap.* xi *et* xvii, *pag.* 476 *et* 481, *selon Rigault*) en accuse Marcion; ce qui prouve que si du temps de cet hérétique et de Tertullien il y eût eu véritablement une lettre de saint Paul aux Laodicéens, Marcion n'eût pas osé donner ce titre à celle aux Ephésiens, et que Tertullien n'eût pas manqué de lui opposer la véritable lettre écrite aux Laodicéens.

Cependant sur cette supposition, que saint Paul avoit écrit une lettre aux Laodicéens, quelques hérétiques se sont avisés d'en composer une sous ce nom; mais elle a été rejetée par les anciens Pères comme étant remplie d'erreurs, ainsi que l'assurent saint Jérôme, *lib. de Script. Eccles.*, en parlant de saint Paul, *ch.* v, *tom.* iv, *p.* 103, et Philastre, *lib. de Hæres.*, *cap.* xc, en ajoutant que quoiqu'elle fût lue par quelques-uns des fidèles, elle n'étoit point reçue dans l'Eglise; et c'est apparemment la même dont saint Epiphane parle, *Hérés.* 42, *vers la fin*, au sujet des Marcionites, de laquelle il dit qu'elle étoit composée de plusieurs morceaux extraits des autres épîtres de saint Paul, et remplie de plusieurs erreurs. Ce n'est pas assurément celle-là que nous donnons ici au public: c'est une autre qui paroît visiblement avoir été composée par quelques catholiques animés d'un faux zèle, qui, sous le même titre, ont emprunté des autres épîtres de l'apôtre les mêmes expressions, s'imaginant qu'il leur étoit permis de réfuter l'imposture des hérétiques par d'autres impostures; et c'est cette lettre qui est citée par quelques Pères plus récens, et surtout par saint Anselme; c'est la même que Sixte de Sienne a donnée tout entière dans sa Bibliothèque, *lib.* ii, *p.* 92, en parlant de saint Paul, et qui se trouve insérée dans plusieurs Bibles d'Allemagne. En effet on y voit une affectation manifeste d'y avoir inséré ces paroles du verset 16 du chapitre iv de l'épître aux Colossiens, mais dans un autre sens, afin d'établir la vérité de cette lettre: *Ayez soin de communiquer cette lettre aux Colossiens, et de lire vous-même celle que je leur ai écrite.* Outre cela l'auteur y copie presque mot pour mot les expressions de l'apôtre, et prend le même titre qu'il a donné à l'épître aux Galates, *ch.* i, *v.* i. Il affecte aussi

de prévenir les Laodicéens contre les faux docteurs, qui vouloient les détourner de la doctrine qu'on leur avoit enseignée dans la lettre aux Colossiens, *ch.* II, *v.* 4 *et* 8. Il parle de ses liens de la même manière que fait l'apôtre, *ch.* I, *v.* 24 *et* 29, *et ch.* IV, *v.* 18, afin que ces circonstances convinssent à l'époque et au temps auquel cet apôtre avoit écrit aux Colossiens : il rapporte même presque mot pour mot ce qu'il dit sur le mépris de sa propre vie au *ch.* I, *v.* 21 de sa lettre aux Philippiens : répétitions dont on trouve peu d'exemple dans les épîtres de cet apôtre; car, quoique l'on y voie toujours une conformité entière dans ses sentimens, on n'y aperçoit point qu'il se soit ainsi copié lui-même termes pour termes et paroles pour paroles.

Quoique toutes ces raisons prouvent que cette lettre est supposée, cependant, comme elle ne contient rien qui ne soit très-édifiant, il n'y a pas de raison pour la rejeter absolument, puisqu'elle peut au moins servir à établir les raisons qui ont obligé l'Eglise à ne la pas admettre au nombre de ses écritures canoniques, et à la rejeter entre celles qu'on nomme apocryphes.

ÉPITRE

DE L'APOTRE SAINT PAUL

AUX LAODICÉENS.

1. Paulus, apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum : fratribus, qui estis Laodiceæ. Gratia vobis, et pax a Deo patre nostro, et Domino Jesu Christo.

2. Gratias ago Christo per omnem orationem meam, quod permanentes estis et perseverantes in operibus bonis, promissionem expectantes in die judicii.

3. Neque disturbent vos quorundam vaniloquia insimulantium veritatem, ut vos avertant a veritate Evangelii, quod a me prædicatur.

4. Et nunc faciet Deus, ut qui sunt ex me, ad perfectum veritatis Evangelii, sint deservientes, et benignitatem operum facientes,

1. Paul, apôtre choisi non par les hommes ni par le ministère d'un homme, mais par Jésus-Christ ″ : A ses frères qui sont à Laodicée ″ : Que la grâce et la paix vous soient données par la bonté de Dieu le père et par notre Seigneur Jésus-Christ.

2. Je rends grâce à Jésus-Christ dans toutes mes prières de ce que vous êtes fidèles et persévérans à pratiquer de bonnes œuvres, dans l'attente de la récompense que vous en recevrez au dernier jour.

3. Ne vous laissez point ébranler par les vains discours de ceux qui viennent à vous sous des dehors trompeurs, pour vous détourner de la vérité de l'Evangile que je vous annonce″.

4. Mais Dieu permettra que ceux qui sont véritablement mes disciples arrivent enfin à cette perfection de l'Evangile, et qu'ils persévèrent dans la pratique des bonnes œuvres qui les

℣ 1. Ce titre est emprunté du verset 1 du chapitre 1 de l'épître aux Galates.

Ibid. Ville de l'Asie mineure, et qui est une des principales de la province de Lydie, dont les peuples avoient embrassé la foi, et de qui l'apôtre saint Paul parle *Epist. ad Coloss., cap.* 2, *v.* 1 ; *et cap.* 4, *v.* 15 *et* 16 ; ils étoient assez voisins des Colossiens.

℣ 3. Ceci semble avoir été copié sur les versets 4 et 8 du chapitre II de saint Paul aux Colossiens.

mettront en possession de la vie éternelle.

5. Les chaînes que je porte pour le nom de Jésus-Christ sont connues de tout le monde ", et elles font toute ma joie et toute ma consolation, puisqu'elles me procurent le salut éternel.

6. Ce que je regarde comme l'effet des prières que l'Esprit saint a formées en vous; car soit que je vive, soit que je meure, ma vie est de vivre en Jésus-Christ, et la mort seroit pour moi un sujet de joie. "

7. J'espère qu'il répandra sa miséricorde sur nous tous, afin que vous soyez tous unis par le lien d'une même charité et d'un même esprit.

8. Vous donc, mes bien-aimés, si le Seigneur est au milieu de vous, ayez ces sentimens, conduisez-vous avec crainte, et vous vivrez éternellement; car c'est Dieu qui agit en vous.

9. Que toutes vos actions soient exemptes de péché; ayez soin sur toutes choses de vous réjouir en Jésus-Christ notre Seigneur, et évitez de vous enrichir par des gains sordides et honteux.

10. Que toutes vos demandes " soient connues de Dieu.

11. Soyez inébranlables dans la connoissance de Jésus-Christ; que toutes vos actions soient parfaites, véritables, bienséantes, chastes, justes et agréables au Seigneur.

12. Conservez dans votre cœur ce que vous avez appris et reçu de nous, et la paix sera avec vous.

quæ sunt salutis vitæ æternæ:

5. Et nunc palam sunt vincula mea, quæ patior in Christo, in quibus lætor et gaudeo. Et hoc mihi est ad salutem perpetuum,

6. Quod factum est orationibus vestris, administrante Spiritu sancto, sive sive per vitam, per mortem, est mihi vivere vita in Christo, et mori gaudium:

7. Et ipse in nobis faciet misericordiam suam, ut eamdem dilectionem habeatis, et sitis unanimes.

8. Ergo, dilectissimi, ut audistis præsentiam Domini, ita sentite, et facite in timore: et erit vobis vita in æternum: (est enim Deus, qui operatur in vobis:)

9. Et facite sine peccato quæcumque facitis: et quod optimum est, dilectissimi, gaudete in Domino Jesu Christo, et cavete omnes sordes in omni lucro.

10. Omnes petitiones vestræ sint palam apud Deum.

11. Estote firmi in sensu Christi; et, quæ integra, et vera, et pudica, et casta, et justa, et amabilia sunt, facite;

12. Et quæ audistis, et accepistis, in corde retinete: et erit vobis pax

℣ 5. Ce qui est dit ici de ses chaînes semble être copié sur les versets 24 et suivans du chapitre I, et sur le verset 18 du chapitre IV de l'épître aux Colossiens, afin de faire convenir cette lettre au même temps et aux mêmes circonstances.

℣ 6. Ces paroles paroissent être empruntées du verset 21 du chapitre I, de l'épître aux Philippiens.

℣ 10. Autr.: Présentez à Dieu toutes vos demandes.

13. Salutant vos omnes sancti.

14. Gratia Domini nostri Jesu-Christi cum spriritu vestro. Amen.

15. Hanc facite legi Colossensibus, et eam, quæ est Colossensium, vobis.

13. Tous les saints vous saluent.

14. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Ainsi soit-il.

15. Ayez soin de communiquer cette lettre aux Colossiens ", et de lire vous-mêmes celle que je leur ai écrite.

℣ 15. Ce qui est dit ici est visiblement affecté, et est copié sur le verset 16 du chapitre IV de l'épître aux Colossiens.

ÉPITRE CATHOLIQUE

DE

SAINT BARNABÉ.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE CATHOLIQUE

DE

SAINT BARNABÉ.

Cette épître est, selon le sentiment des premiers Pères de l'Eglise, l'ouvrage de saint Barnabé, connu dans les Actes par ce surnom qu'il reçut des apôtres [1], comme un présage du progrès de ses instructions ou comme un témoignage de la consolation qu'il venoit de donner à l'Eglise par sa libéralité : car Barnabé signifie également l'un et l'autre. Il se nommoit auparavant Joseph, et étoit lévite, quoique originaire de l'île de Chypre [2]. Il fut choisi avec saint Paul [3] pour être apôtre des Gentils, et ce fut Barnabé qui présenta Paul pour la première fois aux apôtres qui étoient à Jérusalem, et qui depuis l'accompagna à Antioche, à Jérusalem, à Séleucie, à Chypre, à Salamine, à Paphos, à Antioche de Pisidie, à Icone, à Lystre, au concile de Jérusalem, assemblé à l'occasion des observances légales ; et il ne s'en sépara qu'à l'occasion de la dispute qu'ils eurent ensemble à Antioche au sujet de Marc ; et il n'est plus parlé de lui, à l'exception de ce qu'en dit l'apôtre saint Paul, I *Cor.*, *ch.* XI, *v.* 6, *et Galat.*, *ch.* II, *v.* I *et suiv.* Saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom.*, *vers la fin*, dit qu'il avoit été du nombre des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Eusèbe le confirme, *lib.* I *Hist.*, *cap.* XII, et s'appuie d'un passage du livre intitulé *Hypotiposeon* de ce même Père, qui confond cet apôtre avec Joseph dit Barsabas, dont il est parlé *Act. ch.* I, *v.* 22 ; et c'est sans doute

[1] Act. IV. 36. — [2] Act. XIII. 2. — [3] Act. IX. 26. ch. XI. 22 et 30 ; ch. XII. 25 ; ch. XIII. 4 et suiv. ; ch. XIV. 1 et suiv. ; ch. XV. 39.

sur la foi de ce Père qu'Eusèbe dit la même chose, *lib.* II *Hist.*, *cap.* I. Voyez *liv.* VI, *ch.* II, le premier des anciens Pères qui cite la lettre de cet apôtre. C'est le même saint Clément d'Alexandrie, dans son second livre des Stromates, au lieu déjà cité; et l'endroit qu'il cite se trouve au *nomb.* 16 de cette lettre. On en peut voir plusieurs autres endroits dans le même livre de ce père, et dans son cinquième livre des Stromates, et dans le second de son Pédagogue, ch. X, comme nous l'avons indiqué dans les notes. Elle se trouve aussi citée par Origène, *lib.* I *contr. Celse*, *vers la fin*, où il lui donne le nom de Catholique, c'est-à-dire, qu'elle est adressée à tous les chrétiens; et dans le troisième livre de son Périarchon, ch. II. Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XIX, parlant des Ecritures canoniques du nouveau Testament, met cette épître dans une seconde classe, et au nombre de celles qui sont faussement attribuées à ceux dont elles portent le nom ou qui ne sont point reçues de toutes les Eglises, mais non pas au nombre de celles qui sont ou supposées par les hérétiques, et reconnues pour fausses et absolument apocryphes; et ainsi ce n'est pas dans ce dernier sens, mais dans le second, que saint Jérôme, *Catalog.*, *n.* 6, *p.* 104, *tom.* IV, dit que cettre lettre est entre les apocryphes, puisqu'il ajoute qu'elle peut beaucoup servir à l'édification de l'Eglise, et qu'il la croit, aussi bien qu'Eusèbe, véritablement de saint Barnabé. Ceux qui prétendent qu'on la doit rejeter comme un ouvrage absolument supposé, disent qu'elle ne ressent point la simplicité des premiers siècles par les allégories forcées, par des citations de passages tirés de livres apocryphes, par des morales appuyées sur les fables et les fictions des naturalistes [1]; mais ils n'ont pas pris garde que les premiers Pères de l'Eglise qui ont vécu immédiatement après ces premiers temps ont fait la même chose, ayant reçu sans trop d'examen les livres et les faits rapportés par les Juifs et par les païens, pour s'en servir contre eux à les convaincre de la vérité de ceux qui appartenoient à la religion. On en peut voir des exemples dans saint Clément d'Alexandrie, dans Origène, et plusieurs autres dont les citations se trouveront dans nos notes.

Cette lettre n'a aucun titre, ni aucune adresse, ni aucune date en tête; mais il paroît, par ce qu'elle contient,

[1] Voyez numéros VII, VIII, IX et X.

qu'elle est écrite peu de temps après la ruine de Jérusalem [1], et qu'elle étoit déjà fort répandue entre les mains des fidèles vers la fin du second siècle; qu'elle est adressée à des Juifs Hellénistes nouveaux convertis [2], mais encore un peu attachés aux cérémonies judaïques; et c'est pour les en détacher qu'il leur explique fort exactement les sens spirituels qui étoient compris sous la lettre de la loi, et leur prouve que c'est à ces seuls sens spirituels qu'ils doivent s'appliquer; il ajoute à cela des préceptes pour bien vivre.

Nous avons suivi dans la traduction de cette épître le grec, et la version qu'en a faite Cotelier; et dans les endroits où le texte grec manque, nous avons eu recours à l'ancienne version latine.

Dans les citations de l'Ecriture, cet apôtre se sert de la version des Septante; mais il s'attache plutôt au sens qu'à la lettre, et y ajoute quelquefois des éclaircissemens.

[1] Voyez numéro XVI. — [2] Voyez numéros IV et XXI.

ÉPITRE CATHOLIQUE*

DE

SAINT BARNABÉ.

I.

1. Avete, filii et filiæ, in nomine Domini nostri Jesu-Christi, qui nos dilexit in pace. Magnarum et honestarum Dei æquitate abundantiam sciens esse in vobis, supra modum exhilaror beatis et præclaris spiritibus vestris; quod sic naturalem gratiam accepistis. Propter quod plurimum gratulor mihi, sperans liberari: quia vere video in vobis infusum spiritum ab honesto fonte Dei.

2. Cum persuasum mihi sit hoc; et plenus sciam, quia, dum ad vos alloquor, multa mihi bona successerunt in via æquitatis Domini: ideo fors et ego cogito diligere vos super animam meam: quia magnitudo fidei et dilectio habitat in illo, et spes vitæ illius. Cogitans ergo hoc, quasi curæ mihi fuerit, ut vobiscum partiar ex eo quod

1. Je vous salue, mes chers fils et mes chères filles [a], au nom de Jésus-Christ qui nous a aimés dans la paix. Sachant que Dieu par sa miséricorde vous a donné avec abondance ses dons excellens, et que vous avez été assez heureux que de recevoir la grâce nécessaire pour marcher dans le bien, je suis comblé de joie et je ne cesse de me féliciter moi-même, dans la ferme espérance que je conçois de mon salut; puisque je vois que l'Esprit saint vous a été donné par celui même qui est la source féconde de tous les dons:

2. Etant donc pleinement convaincu qu'en vous prêchant l'Evangile j'ai eu le bonheur de vous faire entrer dans les voies droites du Seigneur, je m'efforce, si je le puis, de vous aimer plus que moi-même; parce que la grandeur de la foi, l'amour et l'espérance de la vie future sont des dons que vous avez reçus de Dieu même: pensant donc que si je vous faisois part des grâces et des lumières que j'ai reçues, je pourrois me faire un trésor de mérites devant Dieu en m'acquit-

* On doit prendre la signification de ce mot *catholique* dans le sens qu'on lui a donné dans l'avertissement sur l'épître de saint Jacques.

I.—℣ 1. Cet apôtre adresse cette lettre également aux hommes et aux femmes.

tant envers vous du ministère dont il m'a chargé, je me suis hâté de vous écrire en peu de mots, pour vous affermir de plus en plus dans la foi et vous faire entrer dans l'intelligence des mystères de Jésus-Christ ".

3. Dieu a établi trois moyens pour le salut des hommes, l'espérance d'une vie éternelle et bienheureuse, le commencement " d'une vie sainte et la consommation "; car Dieu nous a fait connoître par ses prophètes qui nous ont précédés, ce qui doit un jour arriver : puis donc qu'il a parlé, cherchons à nous avancer de plus en plus dans la connoissance de ses mystères sublimes " ; pour moi, je vais vous en développer ici un petit nombre qui vous combleront de joie ; ce que je ferai, non en m'érigeant en maître des autres, mais comme étant l'un d'entre vous.

accepi, futurum mihi talibus spiritus servientes, hoc in mercede, appropiavi pauca vobis mittere, ut fidem vestram consummatam habeatis, et scientiam.

3. Tres sunt ergo constitutiones Domini, vitæ spes, initium, et consummatio. Propalavit enim Dominus per prophetas, qui præterierunt, et futurorum dedit nobis initia scire. Sicut ergo locutus est, honestius et altius accedere ad aram illius. Ego autem non tamquam doctor, sed unus ex vobis, demonstrabo pauca, per quæ in plurimis lætiores sitis.

II.

Quel est le sacrifice qui plaît à Dieu.

1. Puis donc que les jours sont mauvais et que l'ennemi de notre salut exerce son empire sur le siècle présent, nous devons rechercher avec soin les voies du Seigneur ".

2. Or la crainte et la patience " sont comme les gardiennes de notre foi " ; mais la patience et la continence "

1. Cum sint ergo dies nequissimi, et contrarius habeat hujus sæculi potestatem, debemus attendentes inquirere æquitates Domini.

2. Fidei ergo nostræ adjutor est timor, et sustinentia : quæ autem nobiscum

℣ 2. Ceci jusqu'au nombre V est traduit sur une ancienne version latine, dont on n'a plus le texte grec. (Voyez ci-après la note sur le verset 7 du nombre V.) On trouve cependant la précédente période en grec dans saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom.* vers le commencement; édition de Paris, pag. 373.

℣ 3. De cette espérance en ce monde, par la conduite d'une vie sainte qui en commence l'assurance, et nous en donne l'avant-goût.

Ibid. Dans le ciel, par la jouissance et la possession entière de cette vie éternelle, qui a fait en cette vie le sujet de notre espérance.

Ibid. De son autel.

II. — ℣ 1. Les justices du Seigneur.

℣ 2. La crainte de Dieu, et l'attente des biens futurs.

Ibid. Autr. : aident à soutenir notre foi.

Ibid. Mais la patience *dans les maux*, et la privation *des joies et des plai-*

pugnant, patientia est, et continentia. Hæc cum apud Dominum permanent casta, collætantur illis sapientia et intellectus. Adaperuit enim nobis per omnes prophetas, quia non utitur nostris hostiis, neque victimis, neque oblationibus, hæc dicens : « Quo » mihi multitudinem sacrificiorum vestrorum? dicit » Dominus. Plenus sum » holocaustomatibus arietum, et pinguaminibus » agnorum ; et sanguinem » hircorum et taurorum » nolo : nec si veniatis videre mihi. Quis enim exquisivit hæc de manibus » vestris? calcare aulam » meam non adjicietis. Si » attuleritis mihi similaginem, vanum ; supplicamentum exsecratio mihi » est. Neomenias vestras, » et sabbata, et diem magnum non sustineo : jejunium, et ferias, et dies » festos vestros odit anima » mea. »

nous soutiennent dans le combat, et ceux en qui ces vertus demeurent dans leur pureté appartiennent à Dieu, et trouvent leur joie dans la connoissance et l'intelligence des biens spirituels ". Car il nous a fait connoître par tous ses prophètes qu'il ne retire aucune utilité de nos victimes, de nos sacrifices et de nos oblations, lorsqu'il dit : « [1] Qu'ai-je affaire de cette multitude de victimes? dit le Seigneur ; » je n'ai que du dégoût pour les holocaustes de vos béliers et pour la » graisse de vos troupeaux, et je ne » veux ni le sang des boucs ni celui » des taureaux? Lorsque vous veniez » devant moi, qui vous a demandé » que vous eussiez ces dons dans les » mains? Ne venez plus davantage dans » mon temple ; en vain m'offrirez-vous la plus pure farine, votre encens m'est en abomination. Je hais » vos solennités des premiers jours du » mois et vos jours de sabbat, je déteste votre grand jour, vos jeûnes, » vos fêtes et vos autres solennités ". »

3. Hæc ergo vacua fecit, ut nova lex Domini nostri Jesus-Christi, quæ sine jugo necessitatis est, humanam habeat oblationem. Dicit Dominus iterum ad illos : « Numquid ego præcepi parentibus vestris,

3. Dieu a donc fait disparoître toutes ces choses, afin que la nouvelle loi de notre Seigneur Jésus-Christ, cette loi de liberté et indépendante du joug, pût lui offrir un sacrifice digne de lui ; car le Seigneur dit encore en parlant aux Juifs : « [2] Ai-je ordonné à vos » pères, lorsqu'ils sortirent de la terre

[1] *Is.* I. 11. — [2] *Jer.* VII. 22. *Zach.* VII. 17.

sirs, nous soutiennent *contre les attaques de la concupiscence.* Saint Clément d'Alexandrie, qui rapporte à peu près les mêmes paroles à l'endroit cité ci-dessus, favorise ce dernier sens.

℣ 2. Il faut sous-entendre, *en quoi consiste le principal culte de Dieu ;* car c'est ce que présupposent les paroles qui suivent.

Ibid. Ce passage est rapporté par ce saint selon la version des Septante, et ainsi des autres.

» d'Egypte, de m'offrir des hosties et » des victimes ? Mais voici ce que je » leur ordonnai : Qu'aucun de vous » ne fasse tort à son prochain et n'em» ploie contre lui aucun faux ser» ment ". »

» cum exierunt de terra » Ægypti, ut offerrent mihi » hostias et victimas? Sed » hoc præcepi illis dicens : » Unusquisque vestrûm ad» versus proximum non ha» beat malitiam, et jura» mentum mendum non » habeat. »

4. Nous devons donc comprendre, selon les lumières que nous avons reçues, quelles sont les vues de miséricorde que Dieu notre père a sur nous; puisqu'il nous parle en la personne des Juifs dans le désir qu'il a, qu'étant comme eux engagés dans l'erreur, nous cherchions les moyens de nous approcher de lui; car c'est à nous-mêmes qu'il dit : « [1] Un cœur brisé de » douleur est un sacrifice digne de » Dieu, et il ne méprisera pas un cœur » contrit et humilié. »

4. Intelligere ergo debemus, cum non simus sine intellectu, consilium benignitatis patris nostri : quia nobis dicit; volens nos similiter errantes quærere, quemadmodum ad illum accedamus; nobis enim dicit : « Sacrificium Deo, cor » contribulatum, et humi» liatum Deus non despi» cit. »

5. Nous devons donc nous avancer de plus en plus dans la connoissance des choses du salut, de peur que l'ennemi ne trouve le moyen d'entrer dans nos cœurs et qu'il ne nous séduise ".

5. Certius ergo inquirere debemus, fratres, de nostra salute, ut ne quando habeat introitum in nobis, et evertat nos a vita nostra.

III.

Œuvres agréables à Dieu.

1. Dieu leur dit encore sur cela : « [2] Pourquoi vos jeûnes sont-ils accom» pagnés de querelles et de procès? » le jeûne que je demande, dit le Sei» gneur, ne consiste point à faire » qu'un homme afflige son âme pen» dant un jour; car quoique vous fas» siez comme un cercle de votre tête » en baissant le cou, que vous preniez » le sac et la cendre, votre jeûne ne

1. Dicit ergo iterum de his ad illos : « Ut quid mi» hi jejunatis; ut hodie au» diatur vox vestra in cla» more? Non tale jeju» nium elegi, dicit Domi» nus, ut quis humiliet » animam suam sine causa. » Neque si curvaveris quasi » circulum collum tuum,

[1] *Ps.* L. 19. — [2] *Is.* LVIII. 4 *et seqq.*

℣ 3. Ce saint joint ici deux passages du prophète Jérémie et de Zacharie, en en prenant le sens, et ne s'attachant que très-peu aux paroles.

℣ 5. Litt. : qu'il ne nous détourne du chemin qui nous conduit à la vie.

» et saccum te circumdederis, et cinerem straveris : nec sic celebrabis » jejunium acceptum. »

2. Ad nos autem sic dicit: « Cum jejunaveritis, solve » omnem nodum injustitiæ, et omnem consignationem iniquam dele, resolve suffocationes impotentium commerciorum, » dimitte quassatos in remissionem, et omnem » cautionem malignam dissipa. Frange esurienti panem tuum, et egenos » sine tecto induc in domum tuam; cum videris » nudum, vesti, et domesticos seminis tui non » despicies. Tunc erumpet temporaneum lumen » tuum, et vestimenta tua » cito oriuntur : et præibit » ante te justitia, et claritas Dei circumdabit te. » Tunc exclamas, et Deus » exaudiet te; cum adhuc » loqueris, dicet, Ecce adsum : si abstuleris a te » nodum, et suadelam malorum, et verbum murmurationis; et dederis » esurienti panem ex animo. »

3. In hoc ergo, fratres, providens est, et misericors Deus, quia in simplicitate crediturus esset populus, quem comparavit dilecto suo, atque ante ostendit omnibus nobis, ut non incurramus, tamquam proselyti ad illorum legem.

» sera pas pour cela agréable au Seigneur. »

2. Mais voici ce qu'il ajoute : « [1] Lorsque vous jeûnerez, rompez les » chaînes de l'impiété, déchargez de » tous leurs fardeaux ceux qui sont » accablés; renvoyez libres ceux qui » sont opprimés sous la servitude, et » déchirez toutes les obligations par » lesquelles vous avez lié vos frères » injustement; faites part de votre » pain à celui qui a faim, et faites entrer dans votre maison les pauvres » et ceux qui ne savent où se retirer; » lorsque vous verrez un homme nu, » revêtez-le, et ne méprisez point votre » propre chair. Alors votre lumière » éclatera comme l'aurore, vous recouvrerez bientôt votre santé; votre » justice marchera devant vous, et la » gloire du Seigneur vous protégera : » alors vous invoquerez le Seigneur, » et il vous exaucera; vous lui parlerez encore, et il vous dira, Me voici; » si vous ôtez la chaîne du milieu de » vous, si vous cessez d'étendre la » main contre les autres, de dire contre » eux des paroles désavantageuses, et » que vous assistiez le pauvre avec effusion de cœur. »

3. C'est en cela, mes frères, que Dieu a fait éclater ses soins charitables et sa miséricorde, en permettant que le peuple qu'il a acquis à son fils bien-aimé crût en lui avec simplicité; et ainsi il nous l'a montré à tous, afin que nous n'allassions point, comme des prosélytes, embrasser la loi des Juifs.

[1] *Is.* ℣ 6 *et seqq.*

IV.

Ce qu'il faut éviter pour plaire à Dieu.

1. Il est donc à propos que je vous marque avec soin les choses qui peuvent servir de remèdes aux maux dont nous sommes menacés ″; ainsi éloignons-nous de toute injustice, haïssons l'erreur et le mensonge du siècle présent, et n'ayons d'ardeur que pour les biens de l'autre vie ″; soyons attentifs à éviter la société des impies et des pécheurs, de peur que nous ne les imitions dans leurs crimes; car la fin des temps approche, comme il est dit dans Daniel [1].

1. Oportet ergo de his vobis multum scrutantes scribere, quæ non possint sanari. Fugiamus ergo ab omni opere iniquitatis, et odio habeamus errorem hujus temporis, ut futuro diligamur. Non demus animæ nostræ spatium; ut possit habere potestatem discurrendi cum nequissimis et peccatoribus; ne quando similemus illis. Consummata enim tentatio, sicut scriptum est, sicut Daniel dicit, appropinquavit.

2. Et c'est pour cela que le Seigneur a abrégé les temps et les jours, afin que son bien-aimé pût entrer plus tôt en possession de son héritage. Voici comme parle le prophète : « [2] Dix rois » régneront sur la terre, et le plus » petit de tous s'élevera et en réduira » trois en un seul ″; » il en sera de même des autres royaumes. Voici ce qu'en dit Daniel : « [3] Et je vis la qua- » trième bête qui étoit effroyable, » pleine de force et plus cruelle que » toutes les autres bêtes de la mer; et » elle parut avoir dix cornes, du mi- » lieu desquelles il s'en éleva une petite » qui en brisa trois des plus grandes. » Nous devons donc comprendre ces choses.

2. Propter hoc enim Dominus interdicit tempora, et dies, ut acceleret dilectus illius ad hæreditatem suam. Dicit sic propheta : « Regna in terris decem » regnabunt, et resurget » retro pusillus, qui depo- » net tres in unum. » De regnis similiter. De hoc ipso dicit iterum Daniel; « Et vidi quartam bestiam, » nequam et fortem et sæ- » viorem cæteris bestiis ma- » rinis : et apparuerunt illi » decem cornua : et ascen- » dit aliud cornu breve in » medio illorum : et dejecit » cornua tria de majoribus » cornibus. » Intelligere ergo debemus.

3. Et je vous conjure aussi, comme

3. Adhuc et hoc rogo vos

[1] *Dan.* IX. 24. — [2] *Dan.* VII. 7 et 8. — [3] *Ibid.* 19.

IV. — ℣ 1. Les peines éternelles.

Ibid. Litt. : afin que nous soyons aimés dans le siècle futur, c'est-à-dire, afin que nous jouissions des biens de la vie future.

℣ 2. Autr. : en détruira trois à la fois.

tamquam unus ex vobis, omnes amans super animam meam, ut attendatis vobis; et non similetis eis, qui peccata sua congerunt, et dicunt; quia testamentum illorum et nostrum est. Nostrum autem, quia illi in perpetuum perdiderunt illud, quod Moyses accepit.

l'un d'entre vous et vous aimant plus que moi-même, de veiller sur vous et de ne point imiter ceux qui multiplient leurs péchés, et qui disent que votre loi est la leur "; mais elle est plutôt la nôtre, puisqu'ils ont perdu pour toujours celle qui avoit été donnée à Moïse ";

4. Dicit enim Scriptura : « Et fuit Moyses in monte » jejunans quadraginta diebus, et quadraginta noctibus : et accepit testamentum à Domino, tabulas lapideas scriptas » manu Dei. »

4. Car l'Ecriture dit : « [2] Et Moïse » demeura sur la montagne quarante » jours et quarante nuits; il jeûna pendant tout ce temps, et il reçut les » deux tables du témoignage, qui » étoient de pierre et écrites du doigt » de Dieu. »

5. Sed conversi in idola perdiderunt illud. Dicit enim Dominus Moysi : « Moyses descende celerius, » quia præteriit legem populus tuus, quem eduxisti » de terra Ægypti. » Et projecit Moyses tabulas lapideas de manibus suis, et confractum est testamentum eorum, ut dilectio Jesu consignetur in præcordiis vestris, in spem fidei illius.

5. Mais les Juifs s'étant tournés vers les idoles, furent rejetés de l'alliance qu'ils venoient de contracter; car le Seigneur dit à Moïse : « [3] Descendez » promptement, parce que votre peu» ple que vous avez tiré de l'Egypte » a violé ma loi. » Alors Moïse jeta les tables de pierre qu'il tenoit entre ses mains; et leur alliance fut rompue, afin que la charité de Jésus-Christ fût comme le sceau incorruptible de nos cœurs par l'espérance que nous avons en ses promesses.

6. Propter quod attendamus novissimis diebus. Nihil enim proderit nobis omne tempus vitæ nostræ, et fidei, si non modo iniquum et futuras tentatio-

6. C'est pourquoi ne perdons point de vue les derniers jours; car tout le temps de notre vie et la foi même ne nous serviroient de rien, si nous vivions dans l'iniquité et dans tous les crimes qui régneront; alors ", comme

[1] *Exod.* XXIV. 18. — [2] *Ibid.* XXXII. 7. *Deut.* IX. 12. — [3] *Exod.* XXXII. 19.

℣ 3. C'est-à-dire, ne doit pas détruire les observances de la loi ancienne. Il parle de quelques-uns des faux apôtres ou juifs nouveaux convertis, qui vouloient allier le judaïsme avec le christianisme.

Ibid. C'est-à-dire les cérémonies judaïques, dont l'abolition a été figurée par la rupture des tables de la loi.

℣ 6. Litt. : si dès à présent nous ne haïssons pas le monde, et si nous ne nous préparons pas contre les tentations qui doivent arriver.

dit le fils de Dieu : « Résistons à toute » iniquité, et haïssons-la ″. »

nes habeamus : sicut dicit Filius Dei : « Resistamus » omni iniquitati, et odio » habeamus eam. »

7. Considérez donc quelles sont les œuvres de cette voie corrompue ; mais ne vous séparez point d'avec les autres, comme étant les seuls justes ; réunissez-vous plutôt ensemble pour découvrir ce qui peut être utile et avantageux à tous ceux qui sont déjà unis par le lien d'un même amour : car l'Écriture dit : « [1] Malheur à ceux » qui sont sages à leurs propres yeux » et qui sont prudens en eux-mêmes. »

7. Ergo considerate opera malæ viæ. Non separatim debetis seducere vos tamquam justificati ; sed in unum convenientes inquirite, quod communiter dilectis conveniat et prosit. Dicit enim Scriptura : « Væ » illis, qui sibi solis intelligunt, et apud se docti » videntur. »

8. Servons Dieu en esprit, soyons ce temple digne de sa majesté ″, remplissons-nous de sa crainte autant que nous le pouvons, et gardons ses commandemens ″.

8. Simus spiritales, simus templum consummatum Deo : in quantum est in nobis, meditemur timorem Dei, et custodiamus mandata illius.

9. Le Seigneur ne fait acception de personne dans les jugemens qu'il porte contre le monde ; chacun recevra selon ses œuvres ; celui qui aura fait le bien sera précédé de ses bonnes œuvres ; celui au contraire qui aura fait le mal, la punition de sa malice le suivra.

10. Veillez, de peur que, quand on viendra vous appeler, on ne vous trouve endormis dans le péché, et que, le démon vous tenant alors sous son empire, il ne vous ravisse le royaume de Dieu. Sachez encore que quand vous verrez des signes et des prodiges parmi le peuple juif ; sachez, dis-je, que le Seigneur les a rejetés.

9. Dominus non accepta persona judicat mundum. Unusquisque secundum quæ facit, accipiet. Si fuerit bonus, bonitas eum antecedit ; si nequam, merces nequitiæ eum sequitur.

10. Attendite, ne quando quiescentes jam vocati addormiamus in peccatis nostris, et nequam accipiens potestatem nostram, suscitet et excludat a regno Domini. Adhuc et illud intelligite, cum videritis tanta signa, et monstra in populo Judæorum, et sic illos derelinquit Dominus.

11. Prenons donc garde que nous

11. Attendamus ergo, ne

[1] *Isai.* v. 21.

℣ 6. Ces paroles n'ont point été dites par Jésus-Christ en propres termes, mais bien quant au sens.

℣ 8. Autr. : parfait : ainsi saint Clément d'Alexandrie au lieu ci-après.

Ibid. Cet endroit est rapporté par saint Clément d'Alexandrie, *liv.* II *Strom.*, pag. 375, mais avec quelques différences.

forte, sicut scriptum est, « multi vocati, pauci electi » inveniamur. »

ne soyons peut-être du nombre de ceux dont il est dit : « [1] Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. »

V.

Prophétie de la mort et de la passion de Jésus-Christ.

1. Propter hoc Dominus sustinuit tradere corpus suum in exterminium, ut remissione peccatorum sanctificemur, quod est sparsione sanguinis illius. Scriptum est enim de illo, quædam ad populum Judæorum, quædam ad nos.

1. C'est pour cela que le Seigneur a bien voulu livrer son corps à la mort, afin que nous fussions sanctifiés par la rémission de nos péchés, qui s'est faite par l'effusion de son sang ; car ce qui est écrit de lui est en partie pour le peuple juif et en partie pour nous.

2. Dicit autem sic : « Vulneratus est propter » iniquitates nostras, et » vexatus est propter peccata nostra, sanguine illius sanati sumus. Tamquam ovis ad victimam » adductus est ; et sicut » agnus coram tondente se, » sic non aperuit os suum. »

2. Voici donc ce que dit le prophète : « [2] Il a été percé de plaies pour nos » iniquités, et il a été brisé pour nos » crimes. Nous avons été guéris par » ses meurtrissures. [3] Il a été mené à » la mort comme une brebis qu'on va » égorger, et il est demeuré dans le silence sans ouvrir la bouche, comme » un agneau est muet devant celui qui » le tond. »

3. Supergratulari ergo debemus Domino, quia et præterita nobis ostendit, et sapientes fecit, et de futuris non sumus sine intellectu.

3. Nous devons donc rendre à Dieu de grandes actions de grâces, de nous avoir dévoilé le passé pour servir à notre instruction, et de nous avoir donné quelque intelligence des choses futures.

4. Dicit autem : « Non » injuste tenduntur retia » avibus. » Hoc dicit, quia juste periet homo habens viam veritatis, scientiam, et se a via tenebrosa non continet adhuc ; et ad hoc Dominus sustinuit pati pro anima nostra, cum sit orbis terrarum Dominus ;

4. Or il est dit : « [4] N'est-ce pas justement qu'on tend des filets aux oiseaux? » Ce que l'Ecriture dit, voulant marquer que celui-là périra justement, qui, connoissant le chemin de la vérité, marche cependant encore dans les voies ténébreuses du péché ; et c'est pour cela que le Seigneur a bien voulu souffrir pour nous, quoiqu'il fût l'arbitre souverain de toutes les créatures ;

5. Cui dixit die ante constitutionem sæculi : « Fa-

5. Et c'est à lui que le Père a dit, avant que l'univers eût reçu toute sa perfec-

[1] *Matt* XXII. 14. — [2] *Isa.* LIII. 5. — [3] *Ibid.* 7. — [4] *Prov.* I. 17.

tion : « [1] Faisons l'homme à notre » image et à notre ressemblance. »

6. Apprenez donc quelle a dû être sa patience lorsque les hommes l'outrageoient si indignement.

7. Les prophètes animés de son esprit l'ont prédit ; et lui, pour triompher de la mort et donner une preuve éclatante de sa résurrection, il a paru dans le monde revêtu d'une chair mortelle et a souffert ; en sorte qu'il a accompli les promesses qui avoient été faites à nos pères ;ʺ

8. Et, cherchant à se former un nouveau peuple par sa résurrection, il a montré aux Juifs le chemin de la vie, en opérant à leurs yeux des prodiges et des miracles, et il leur a donné les plus grandes preuves de son amour ;

9. Mais c'est surtout lorsqu'il fit choix de ses apôtres pour aller prêcher l'Evangile, quoiqu'ils fussent les plus grands de tous les pécheurs ʺ, voulant montrer par là qu'il étoit venu « [2] appeler non les justes, mais les pé» cheurs ; » c'est, dis-je, alors surtout qu'il a fait voir clairement qu'il étoit Fils de Dieu ;

10. Car, s'il n'avoit point paru dans

» ciamus hominem ad ima» ginem et similitudinem » nostram. »

6. Quomodo ergo sustinuit, cum ab hominibus hoc pateretur, discite.

7. Prophetæ ab ipso habentes donum, in illum prophetaverunt ; ille autem ut vacuam faceret mortem, et de mortuis resurrectionem ostenderet, quia in carne oportebat eum apparere, sustinuit, ut promissum parentibus redderet :

8. Et ipse, sibi populum novum parans ; dum in terris degit, ostenderet, quòd factâ resurrectione, esset judicaturus. Et ad extremum, docens Israelem, atque tam magna prodigia et signa faciens, prædicavit, ac illum summè dilexit.

9. Quando autem apostolos suos, qui prædicaturi erant illius Evangelium, elegit, homines omni peccato iniquiores, ut ostenderet, quòd non venit « vo» care justos, sed peccato» res ad pœnitentiam ; » tunc palam fecit se esse filium Dei.

10. Nisi enim venisset in

[1] *Gen.* I. 26. — [2] *Matth.* IX. 13.

ỳ 7. Ici commence le texte grec : car tout ce qui précède jusqu'ici n'a été traduit que sur l'ancienne version latine.

ỳ 9. C'est par rapport à ces paroles et à de semblables, qu'Origène, *lib.* I *contr. Cels.*, *vers la fin*, *et lib.* 2 *au commencement*, répondant à l'objection qu'il lui faisoit sur cela, lui représente que c'est une expression exagérée, dont s'est souvent servi saint Paul parlant de soi-même. (Voyez saint Jérôme, *liv.* III *contr. Pélag.* au commencement, pag. 533, tom. IV. Il cite ces mêmes paroles au nom de saint Ignace, ce qu'il ne fait sans doute que par méprise.) — Autr. : par ces grands pécheurs, quelques-uns entendent saint Matthieu, saint Pierre et saint Paul, et Zachée, et plusieurs autres avant leur vocation.

carne, quo modo servati fuissemus nos homines, videntes eum? quandoquidem ii qui solem hunc, aliquando desiturum, opus magnum ejus, aspiciunt, non valent radios illius obtueri.

11. Filius itaque Dei ideo in carne venit, ut summam imponeret peccatis eorum, qui ad mortem persecuti sunt prophetas illius. Igitur ob hoc passus est.

12. Dicit enim Deus, plagam carnis illius ab ipsis esse: « Cùm percutiam » pastorem, tunc dispergentur oves gregis. »

13. Ipse sic pati voluit. Oportebat quippe ut in ligno pateretur; quia qui de illo prophetavit, dicit: » Parce animæ meæ a framea. Clavis confige carnes » meas. Quia concilia malignantium insurrexerunt in me. »

14. Et rursus ait: « Ecce » posui dorsum meum ad » flagella, et genas ad alapas; faciem autem meam » posui sicut solidam petram. »

une chair mortelle, comment les hommes auroient-ils pu espérer la guérison de leurs maux, puisqu'ils ne peuvent même soutenir long-temps l'éclat du soleil, qui n'est cependant que l'ouvrage de la main de Dieu?

11. Le Fils de Dieu est donc venu dans la chair pour tirer une vengeance pleine et entière des péchés de ceux qui ont persécuté ses prophètes jusqu'à la mort; c'est pour cela qu'il a souffert.

12. Car Dieu dit que les plaies de sa chair viennent de leur part: « [1] Lorsque je frapperai le pasteur, les brebis » seront dispersées. »

13. C'est ainsi qu'il a voulu souffrir, et qu'il devoit être attaché à une croix; car son prophète a dit en sa personne: « Détournez l'épée de dessus moi; percez mes chairs de clous, parce que » l'assemblée des impies s'est élevée » contre moi. »

14. Et il dit ailleurs: « [3] J'ai abandonné » mon dos à ceux qui me chargeoient » de coups, et mes joues à ceux qui » les frappoient avec outrages, et j'ai » présenté mon visage comme une » pierre très-dure. »

VI.

Jésus-Christ pierre angulaire rejetée.

1. Cum autem fecit quod præceptum ei fuerat, quid ait? « Quis est qui judicetur » mecum? resistat mihi; vel » quis est qui judicium ineat adversum me? appropinquet puero Domini. » Væ vobis; quia omnes vos

1. Or que dit Jésus-Christ, après qu'il eut accompli l'ordre de Dieu: « [4] Quel est mon accusateur? qu'il se » présente. Quel est celui qui prétend » me juger? Qu'il s'approche du Fils » de Dieu. Malheur à vous! car vous » vieillirez tous comme un vêtement, » et vous serez mangés des vers. »

[1] *Zach.* XIII. 7. — [2] *Ps.* XXI. 21; CXVIII. 120; XXI. 17. — [3] *Isa.* L. 6 *et seqq.* — [4] *Is.* L. 8. 9.

» veterascetis quasi vestimentum; et tinea devorabit vos. »

2. Le prophète dit ailleurs : « [1] Il » sera comme une pierre d'achoppement et de scandale contre laquelle » on se brise. Je m'en vais mettre » pour fondement de Sion une pierre » précieuse, choisie, angulaire et digne d'honneur. »

2. Et iterum dicit propheta : « Quoniam sicut lapis fortis positus est in » contritionem. Ecce immitto in fundamenta Sionis, lapidem pretiosum, » electum, angularem, honorabilem. »

3. Et qu'ajoute le prophète? « Celui qui espérera en elle vivra éternellement. » Notre espérance est-elle donc fondée sur une pierre? Nullement, mais sur la force et la vertu que le Seigneur a posée comme la base de la chair de Jésus-Christ; car le prophète dit encore : « [2] Il m'a mis comme » une pierre solide. » Et ailleurs : « [3] La » pierre que les architectes ont rejetée a été mise à la tête de l'angle; » et il ajoute : « C'est ici le jour admirable qu'a fait le Seigneur. »

3. Deinde quid loquitur? « Et qui speraverit in illum » vivet in æternum. » In lapidem ergo spes nostra? Absit; sed quia Dominus in fortitudine posuit corpus suum. Ait namque : « Et » posuit me sicut solidam » petram. » Adhuc autem dicit propheta : « Lapidem » quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in » caput anguli. » Et iterum ait : « Hæc est dies magna » et mirabilis, quam fecit » Dominus. »

4. Je ne vous écris avec tant de simplicité que pour me rendre plus intelligible, et ce n'est point comme votre maître que je vous instruis, mais comme le dernier et le moindre d'entre vous ״.

4. Simplicius vobis scribo, ut intelligatis. Ego, purgamentum vestræ caritatis.

5. Que dit donc le prophète? : « [4] L'as» semblée des méchans m'a environné; » ils m'ont tous environné comme des » abeilles, et ils ont jeté le sort sur ma » robe. »

5. Quid ergo dicit propheta? « Obsedit me concilium malignantium : » circumdederunt me, sicut » apes favum : et super » vestem meam miserunt » sortem. »

6. Comme donc Jésus-Christ devoit venir un jour dans une chair mortelle

6. Cum igitur in carne esset appariturus et passu-

[1] *Isa.* VIII. 14; XXVIII. 16. — [2] *Ibid.* L. 7. — [3] *Ps.* CXVII. 22-23. — [4] *Ibid.* XXI. 17; CVII. 12; XXI. 19.

℣ 4. Gr. : comme l'ordure de votre charité. C'est-à-dire, que votre charité vous fait supporter parmi vous. Ceci n'est point dans l'ancienne version latine.

rus, præmonstrata est ipsius passio : nam in Israëlem dicit propheta : « Væ » animæ eorum, quia pessimum consilium inierunt » adversùs semetipsos, dicentes : Alligemus ju» stum, quoniam inutilis ac » injucundus est nobis. »

pour y souffrir, ses souffrances ont été annoncées long-temps auparavant ; car le prophète, en s'adressant aux Juifs, leur dit : « [1] Malheur aux im» pies qui disent entre eux : Environ» nons le juste, parce qu'il nous est » odieux et insupportable. »

7. Et verò dicit ad illos Moyses : « Ecce, ista ait » Dominus Deus : Intrate » in terram bonam, quam » juramento promisit Do» minus Abrahamo, et Isaa» co, et Jacobo ; et ut hæ» reditatem possideate eam, » terram fluentem lacte ac » melle. »

7. Et Moïse leur dit : « [2] Voici ce » que dit le Seigneur : Entrez en pos» session de cette terre fertile que j'ai » promise à Abraham, à Isaac et à Ja» cob ; et partagez entre vous ce pays » où coulent le lait et le miel. »

8. Quid dicat Cognitio, discite : « Sperate, » inquit, « in Jesum qui in » carne manifestandus est » vobis. » Homo siquidem est terra quæ patitur : ex substantia enim terræ formatus est Adamus.

8. Voyez ce que la foi nous découvre dans ces paroles où elle nous dit : « Croyez en Jésus-Christ, qui doit se » manifester à vous revêtu d'une chair » mortelle. » Car l'homme n'est que terre sujette aux souffrances ; car Adam a été formé de la terre.

9. Quid ergo dicit? « In » terram bonam, lacte ac » melle fluentem. » Benedictus sit Dominus noster, qui sapientiam et intelligentiam occultorum suorum posuit in nobis.

9. Et comment s'exprime-t-il ? « Dans une terre abondante, où cou» lent le lait et le miel. » Béni soit le Seigneur, qui nous a donné la connoissance et l'intelligence de ses mystères profonds.

10. Dicit namque propheta : « Parabolam Do» mini quis intelliget, nisi » sapiens et peritus, et di» ligens Dominum suum? »

10. Et le prophète dit : « [3] Qui com» prendra la parabole du Seigneur, si» non celui qui est rempli de sagesse et » qui aime son Dieu ? »

11. Ubi ergo nos renovavit per remissionem peccatorum ; effecit ut aliam formam haberemus, animam nempe puerili similem : ipse etenim reformavit nos.

11. Car, lorsqu'il nous a renouvelés en nous remettant nos péchés, il nous a changés en de nouvelles créatures, et nous a rendus des enfans selon l'esprit, et il nous a certainement réformés ;

[1] *Isa.* III. 10. — [2] *Exod.* XXXIII. 1. 3. — [3] *Isa.* XL. 13; *Prov.* I. 6; *Eccli.* I. 10.

12. Car l'Ecriture introduit le Père, qui parle ainsi à son Fils touchant l'homme : « [1] Faisons l'homme à notre » image et à notre ressemblance ; et » qu'il commande aux bêtes de la » terre, aux oiseaux du ciel et aux » poissons de la mer. »

12. Nam de nobis Scriptura dicit, loquente Patre ad Filium : « Faciamus hominem ad imaginem et ad » similitudinem nostram : » et præsint bestiis terræ, » et volatilibus cœli, et » piscibus maris. »

13. Et Dieu voyant que l'homme étoit une belle créature, il dit : « [2] Croissez, multipliez-vous, et remplissez la terre. » Voilà ce qu'il dit à son Fils.

13. Tum Dominus, videns hominem, pulchrum figmentum suum, aït : « Crescite, et multiplicamini, et replete terram. » Hæc ad Filium.

14. Je vous découvrirai encore comment Dieu doit faire de vous de nouvelles créatures à la fin des temps ; car il dit : « [3] Je rendrai les derniers » temps semblables aux premiers". » Et c'est dans cette vue que le prophète a dit : « Entrez dans cette terre où coulent le lait et le miel, et possédez-la. »

14. Iterum autem tibi ostendam, quo modo erga nos secundam formaturam in ultimis temporibus fecerit. Dicit Dominus : « Ecce faciam novissima tamquam priora. » Idcirco igitur prædicavit propheta : « Intrate in terram lacte et » melle fluentem, et dominamini ei. »

15. " [Et voici comment nous avons été changés en de nouvelles créatures, ainsi que le dit ailleurs le prophète : «[4] Je leur ôterai leurs cœurs de pierre, » dit le Seigneur, et je leur donnerai » des cœurs de chair. » Ce qui ne s'entend que de ceux que l'Esprit saint avoit en vue : et il falloit qu'il parût dans une chair mortelle, et qu'il habitât en nous ;] car c'est dans nos cœurs qu'il établit son empire, et qu'il souhaite d'habiter.

15. Ecce igitur nos denuò formati sumus ; quemadmodum rursus in alio propheta dicit : « Ecce, inquit Dominus, auferam » ab eis, » hoc est, ab eis quos spiritus Domini prævidebat, « corda lapidea, » et immittam illis corda » carnea : » quia oportebat eum in carne apparere, et habitare in nobis : templum enim sanctum, fratres mei, Domino est, habitatio cordis nostri.

16. C'est pour cela que le Seigneur

16. Etenim iterum ait

[1] *Gen.* I. 26. — [2] *Ibid.* 28. — [3] *Ezech.* XXXVI. 11. — [4] *Ezech.* XI. 19 ; XXXVI. 26.

℣ 14. Ce ne sont pas les propres paroles d'Ezéchiel, mais c'en est le sens.
℣ 15. Ce qui est ici enfermé entre deux crochets ne se trouve point dans l'ancienne version latine, et a été suppléé sur le grec.

Dominus : « Et in quo » apparebo ad Dominum » Deum meum, et glorifi- » cabor ? » Ait : « Confite- » bor tibi in ecclesia, in » medio fratrum meorum ; » et cantabo te in medio » ecclesiæ sanctorum. »

dit ailleurs : « [1] Comment paroîtrai-je » devant le Seigneur, et comment rele- » verai-je sa gloire? Je ferai connoî- » tre votre nom dans l'assemblée de » mes frères. » Et : « [2] Je publierai vos » louanges dans l'assemblée des saints. »

17. Itaque nos sumus, quos introduxit in terram bonam. Sed quare lac et mel ? Quoniam infans, primùm melle, tum lacte, viviscit : ita et nos, fide repromissionis, et verbo, in vitam confirmati, vivemus, terram possidentes.

17. C'est donc nous qu'il a introduits dans cette terre délicieuse. Mais qu'entend le prophète par le lait et le miel ? C'est que, de même qu'un enfant dans son premier âge se soutient par le lait et le miel [a]; de même, dans cette terre qui nous est donnée pour héritage, nous sommes vivifiés par la foi des promesses et par la parole de l'Evangile.

18. Jam vero prædixit superius : « Crescant, et » præsint piscibus. » Quis potest nunc præesse bestiis, vel piscibus, vel cœli volucribus ? Scire enim debemus « præesse » potestatem designare, ut quis imperet ac dominetur. Cum igitur id nunc non contingat ; profecto nobis dixit. Quando? Cum et ipsi adeo perfecti erimus, ut hæredes simus testamenti Domini.

18. Il avoit déjà dit plus haut : « [3] Qu'ils croissent et qu'ils dominent » sur les poissons. » Quel est celui d'entre nous qui présentement peut avoir l'empire sur les bêtes, sur les oiseaux ou sur les poissons ? Nous devons donc comprendre que dominer n'est autre chose qu'avoir l'empire et l'autorité ; mais comme à présent cette prophétie ne s'est pas encore accomplie, il est évident que c'est pour nous que l'Ecriture a dit que cela devoit arriver, et ce sera lorsqu'un jour, étant élevés à un état plus parfait, nous mériterons de jouir de cet empire.

VII.

Figures de la mort de Jésus-Christ.

1. Intelligite ergo, filii dilectionis ac lætitiæ, quod bonus Dominus omnia no-

1. Considérez donc, mes chers enfans, que Dieu, par sa bonté, nous a dévoilé toutes ces choses, afin que

[1] *Ps.* XLI. 3. — [2] *Ibid.* XXI. 23. — [3] *Gen.* I. 28.

℣ 17. En effet, les anciens autrefois élevoient ainsi leurs enfans dans le premiers momens de leur naissance; et dans la renaissance spirituelle par le baptême, les premiers chrétiens donnoient du lait et du miel aux nouveaux baptisés pour leur figurer cette renaissance. Tertullien, *lib. de Corona, cap.* 3, p. 202 ; et *lib.* I *adv. Marcion.* p. 372, selon Rigault.

nous fussions à qui l'honneur et la louange appartiennent.

bis præmonstravit; ut cognosceremus, cui, per omnia gratias agere ac laudes debemus offerre.

2. Si donc le Fils de Dieu, qui est le seigneur de toutes choses et qui un jour doit juger les vivans et les morts, a souffert pour nous faire trouver la vie dans ses plaies, croyons qu'il ne pouvoit s'exposer à ces tourmens que pour l'amour de nous : et lors même qu'il étoit sur la croix on ne lui a présenté, pour étancher sa soif, que du fiel et du vinaigre.

2. Si ergo Dei Filius; qui est Dominus, et judicaturus est vivos ac mortuos; passus est, ut plaga illius vividos nos redderet: credamus non potuisse filium Dei pati, nisi propter nos. Sed et cruci affixus, aceto ac felle potabatur.

3. Considérez de quelle manière les prêtres de l'ancienne loi ont marqué cet événement dans le livre des préceptes″, où Dieu ordonne [1] que, si quelqu'un n'observe pas le jeûne, il soit mis à mort; parce que le Seigneur devoit lui-même ″ offrir son corps comme une hostie pour nos péchés, afin d'accomplir le sacrifice figuré par Isaac qui fut offert sur l'autel.

3. Audite quo modo de hac re sacerdotes templi ac plebis significaverint: scripto præcepto, ut qui jejunium non jenunaret, morte exterminaretur, præcepit Dominus: quia et ipse pro peccatis nostris vas spiritus sui oblaturus erat in hostiam; ut et impleretur figura facta in Isaaco, qui super altare fuit oblatus.

4. Car que dit le prophète? « [2] Et » ils mangeront du bouc, qui doit être » offert pour tous les péchés du peuple » au jour du jeûne. » Pesez ces paroles. « Et les seuls prêtres en mangeront » l'intestin avec du vinaigre, sans » qu'il ait été lavé ″. »

4. Quid ergo dicit apud prophetam? « Et manducent de hirco, qui in die » jejunii offertur pro omnibus peccatis. » Attendite diligenter: « Et manducent soli ac omnes sacer-

[1] *Levit.* XXIII. 29. — [2] *Nomb.* XXIX. 8 et 11.

℣ 2. Autr. : dans la loi écrite, etc. Il est dit, Levitique, *ch.* XXIII. *v.* 27, que le 10 du septième mois (que les Hébreux nomment *tisri* ou *éthanim*, qui répond en partie à nos mois de septembre et d'octobre) *tout homme qui ne sera pas affligé en ce jour, périra du milieu de son peuple;* et cette affliction consistoit dans le jeûne et dans l'obligation de pleurer ses péchés : et c'est pour cela qu'il est appelé au même endroit un jour d'expiation. Voy. Tertullien, *lib. contr. Judæos*, p. 201, et *lib.* III. *advers. Marcion.* p. 401, selon Rigault.

Ibid. Litt. : commençoit dès lors à offrir le vase de son âme.

℣ 4. Ce passage ne se trouve point quant aux termes dans l'Ecriture, mais quant au sens : *Nomb.* XXIX. *v.* 8 et 11; et c'est ce que sans doute la Vulgate a exprimé sous le nom de libation, dans laquelle on employoit du vin : ou bien c'est un rit qui n'est pas marqué dans l'Ecriture, et qui s'étoit conservé

» dotes intestinum non lo-
» tum, cum aceto. »

5. Ad quid? Quoniam me, pro novi populi delictis oblaturum carnem meam, potaturi estis aceto cum felle; comedite vos soli, dum populus jejunat, et plangit in sacco et cinere. Ut ostenderet, quod oportet ipsum mori pro illis.

6. Quo modo igitur præcepit? Attendite: « Sumite » duos hircos bonos et si» miles, et offerte; et acci» piat sacerdos unum, in » holocaustum. » De altero vero quid facient? « Male» dictus, » inquit, « unus. »

7. Attendite quo pacto figura Jesu manifestetur. « Et » conspuite illum omnes, » ac lancinate, et imponite » lanam coccineam circa ca» put ejus: et sic in deser» tum emittatur. » Et cum ita factum fuerit; qui portat hircum, abducit eum in eremum, et aufert ab illo lanam; quam ponit super fruticem, qui vocatur rubus; cujus germina in agris reperta solemus manducare: sic solius rubi fructus dulces sunt.

5. Pourquoi cela? Parce que, quand je serai sur le point de consommer mon sacrifice pour les péchés de mon peuple, vous me présenterez à boire du vinaigre et du fiel. Mangez vous seuls pendant que le peuple jeûnera et qu'il se couvrira de sacs et de cendre, afin de leur faire comprendre qu'il devoit souffrir pour eux.

6. Et en quels termes leur donne-t-il ce précepte? Faites-y attention: « [1] Prenez deux boucs semblables et » parfaits, et offrez-les; que le prêtre » en offre un en holocauste pour les » péchés, et que l'autre soit chargé de » malédictions pour tout le peuple″. »

7. Considérez de quelle manière Jésus-Christ étoit marqué dans cette figure. « Crachez tous sur ce bouc, per» cez-le, environnez-lui la tête de laine » d'écarlate″, et qu'en cet état il soit » chassé dans le désert. » Et lorsque tout cela a été fait ainsi, celui qui porte le bouc l'emmène dans le désert; et après lui avoir ôté la laine de dessus la tête, il la met sur un buisson″, qui est le seul de son espèce qui porte des fruits pleins de douceur, que nous avons coutume de manger lorsque nous les trouvons dans la campagne.

[1] *Levit.* XVI. 5 et suiv.

par l'usage et par la tradition, comme on en voit de pareils dans l'Epître aux Hébreux. Voyez la note suivante.

℣ 6. Ce qui est rapporté ici ne se trouve point marqué dans l'Ecriture, et sans doute c'étoit une pratique que les Juifs observoient par tradition, et ainsi de tout ce que ce saint ajoute ensuite. Voyez Josèphe, *lib.* III *Antiq. cap.* X. p. 92.

℣ 7. Ceci est rapporté par Tertullien, *lib.* I *contr. Judæos*, p. 201. et *lib.* XIII *contr. Marcion*, p. 401. selon Rigault.

Ibid. Quelques-uns croient que c'est une espèce d'épine, sur laquelle croissent des raisins sauvages. L'apôtre suit en cela la tradition juive et le sentiment de quelques rabbins. Voyez *saint Clément d'Alexandrie*, liv. II *Pedag.* ch. VIII. vers la fin.

8. Pourquoi donc tout cela? Remarquez-le bien : c'est que l'un est destiné à être offert sur l'autel, et l'autre à être chargé d'anathèmes pour le peuple.

9. Et pourquoi couronne-t-on celui qui est chargé de malédictions? Parce qu'ils verront un jour Jésus-Christ revêtu d'un manteau de pourpre; et alors ils diront : [1] N'est-ce pas là celui que nous avons crucifié, chargé d'outrages, et couvert de plaies et de crachats?

10. C'étoit lui véritablement qui se disoit alors Fils de Dieu, et comme « ces deux boucs se ressembloient parfaitement, » ainsi étoit-il semblable à lui-même; en sorte que, lorsqu'ils le verront un jour, ils seront étonnés du rapport qu'il avoit avec l'un de ces boucs.

11. Vous voyez donc en cela une figure expresse de Jésus-Christ qui devoit être mis à mort.

12. Et pourquoi met-on la laine au milieu des épines? Ceci est une figure de l'Eglise de Jésus-Christ; parce qu'on ne peut ôter cette laine du milieu des épines qu'en s'exposant à souffrir beaucoup de toutes ces pointes hérissées, et qu'on ne s'en rend maître qu'avec de grandes difficultés : ainsi ceux, dit-il, qui voudront me connoître et entrer dans mon royaume, ne doivent prétendre y arriver que par la voie des tourmens et des souffrances.

8. Cur itaque et hoc? Attendite : « Unum quidem, » super altare : alium vero » maledictum. »

9. Et quare qui maledictus est, coronatur? Quia videbunt eum illa die habentem circa corpus talarem coccineam : et dicent : Nonne hic est, quem nos aliquando despectum, compunctum, ac illusum crucifiximus?

10. Vere ille est, qui tunc se dicebat esse Filium Dei. Sicut ergo similis : ita; « Similes hircos, bonos, et » æquales : » ut cum viderint eum tunc venientem, percellantur de hirci similitudine.

11. Itaque videtis figuram ejus qui passurus erat Jesu.

12. Quamobrem vero lanam in medio spinarum ponunt? Id figura est Jesu, ecclesiæ posita; ut scilicet qui noluerit lanam coccineam auferre, eo quod spina formidabilis sit, debeat plurima sufferre, et afflictatus potiri illius. Sic, inquit, qui volunt me videre et ad regnum meum pervenire, debent per afflictiones ac tormenta possidere me.

VIII.

Ce que figuroit le sacrifice de la vache.

1. Quelle figure ne trouvons-nous point encore dans ce commandement fait aux enfans d'Israël, suivant le-

1. Quam autem figuram putatis esse, quod præcipitur Israëli, ut homines

[1] *Zach.* XII. 12.

consummatæ nequitiæ, juvencam offerant, et eam mactatam comburant; utque tunc pueri tollant cinerem, ac in vasa mittant, postea baculo alligent lanam coccineam cum hyssopo : et sic populum sigillatim pueri aspergant, ut a peccatis purgetur?

2. Aspicite quo modo in simplicitate nobis loquatur. Vitulus iste, Jesus est; homines nequam qui offerunt, sunt ii qui Dominum ad necem obtulerunt : sed nunc non amplius viri, nulla amplius peccantium gloria. Jam vero pueri aspergentes, sunt qui fauste nuntiaverunt nobis remissionem peccatorum et purificationem cordis; quibus dedit Evangelii prædicandi potestatem, quique sunt duodecim, in tribuum testimonium, quia apud Israëlitas duodecim erant tribus.

3. At cur tres pueri aspergentes? Nempe, in testimonium Abrahami et Isaaci, et Jacobi; quod ii magni fuerint coram Deo.

4. Cur vero lana in ligno, seu baculo? Quia regnum Jesu in ligno exsistit : ideo

quel[1] des hommes, plongés dans les crimes les plus énormes, doivent offrir une vache, et la brûler après l'avoir tuée. Alors de jeunes enfans en ramassent la cendre et la mettent dans des vases de terre; ils attachent ensuite au bout d'un bâton de la laine rouge et de l'hyssope, et répandent ces cendres sur toute l'assemblée du peuple, afin qu'ils soient purifiés de leurs péchés."

2. Vous voyez donc que tout ceci ne nous est rapporté dans ce détail que pour être une figure expresse de Jésus-Christ; car cette vache nous figure Jésus-Christ; ces hommes pécheurs qui l'offroient à l'autel, ceux qui ont immolé Jésus-Christ comme une victime; et enfin ces enfans " qui répandoient sur le peuple la cendre de la victime, représentent ceux qui nous ont annoncé la rémission des péchés; et cette nouvelle création qui se fait par la pureté du cœur : c'est à ces hommes qu'a été donnée la puissance de prêcher l'Evangile, et ils étoient au nombre de douze pour servir de témoignage aux douze tribus d'Israël ".

3. Pourquoi sont-ce trois enfans qui font cette aspersion, sinon en mémoire " d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui ont été grands devant le Seigneur?

4. Pourquoi la laine est-elle attachée à un bâton ou plutôt à un bois? C'est parce que la croix est le règne de

[1] *Nomb.* XIX. 2 et suiv.

℣ 1. Ceci est extrait du livre des Nombres; mais ce saint y ajoute quelques cérémonies qui ne sont point prescrites dans ce livre, et qui n'ont été conservées que par l'usage et la tradition des Juifs. Saint Jérôme, liv. XIII. de son *Comment. sur le chap.* XLIII *d'Ezéchiel*, p. 1019, tom. III de la nouv. édit. dit que Symmaque cite cet endroit de l'Epître de saint Barnabé, quoiqu'elle soit entre les livres apocryphes.

℣ 2. C'est-à-dire les apôtres et ceux qui prêchent l'Evangile.

Ibid. Pour succéder aux douze tribus d'Israël, et pour les représenter.

℣ 8. Litt. : c'est pour servir de témoignage, c'est-à-dire pour représenter les trois patriarches, etc.

Jésus-Christ ″, et que celui qui met en elle ″ son espérance vivra éternellement.

qui in illum sperant, vivent in æternum.

5. Pourquoi y attache-t-on ensemble la laine et l'hysope? Parce que dans son royaume il y aura des jours mauvais et corrompus, pendant lesquels nous serons délivrés du mal, de même que celui qui a un corps malade se purge avec de l'hysope.

5. Quare autem simul lanam et hyssopum? Quoniam in regno illius erunt dies mali ac sordidi, in quibus nos servabimur: quandoquidem qui corpore ægrotat, à sordibus per hyssopum curatur.

6. Et c'est pour cela que pendant tout ce temps nous jouirons de la lumière, et que les Juifs au contraire seront environnés d'épaisses ténèbres, parce qu'ils ont refusé d'écouter la voix du Seigneur ″.

6. Et propter hoc, quæ ita habent, nobis quidem manifesta sunt, Judæis autem obscura, quia non audierunt vocem Domini.

IX.

Ce que figuroit la circoncision.

1. Or, en parlant de la manière dont il prépare les oreilles du cœur à l'écouter ″, il dit par son prophète: « [1] Il » m'a entendu de ses oreilles. » Et ailleurs: « [2] Ceux qui sont éloignés l'en» tendront de leurs oreilles, et ils sau» ront ce qu'il a fait. »

1. Dicit enim iterum de auribus, quo modo nostras aures et cor circumciderit. Ait Dominus apud prophetam: « In auditu auris obe» divit mihi. » Et iterum dicit: « Auditu audient qui » longè sunt; quæ feci, » scient. »

2. Et: « [3] Circoncisez vos oreilles, dit le Seigneur. » Et ailleurs: « [4] Ecou» tez, Israël: voici ce que dit le Sei» gneur votre Dieu. » Et dans un autre endroit l'esprit du Seigneur dit: « [5] Qui » est celui qui veut vivre éternelle» ment? qu'il soit attentif à écouter » la voix de mon Fils. » Et ailleurs: « [6] Ecoutez, cieux; et vous, terre,

2. Et: « Circumcidite cor» da vestra, ait Dominus. » Et rursus ait: « Audi Is» rael, hæc dicit Dominus » Deus tuus. » Iterumque spiritus Domini prophetat: « Quis est qui vult vivere » in perpetuum? Auditione » audiat vocem filii mei. »

[1] *Ps.* XVII. 45. — [2] *Isa.* XXXIII. 13. — [3] *Jer.* IV. 4. — [4] *Idem.* VII. 2. — [5] *Ps.* XXXIII. 13. — [6] *Isa.* I. 2.

℣ 4. **Autr.**: c'est parce que le règne de Jésus-Christ est la croix: il triomphe et il règne par la croix.

Ibid. Litt.: en lui, c'est-à-dire en Jésus Christ.

℣ 6. **Autr.**: et tout cela est développé et connu: mais il est caché et inconnu aux Juifs, qui n'ont pas voulu entendre la voix du Seigneur.

℣ 1. **Litt.**: Or en parlant de la manière dont il circoncit nos oreilles et *notre* cœur.



Et iterum dicit : « Audi cœ» lum, et auribus percipe » terra, quia Dominus lo» cutus est. »

» soyez attentive, parce que le Sei» gneur a parlé. »

3. Hæc in testimonium. Rursusque ait : « Audite » verbum Domini, prin» cipes populi hujus. » Et adhuc : « Audite, filii, vo» cem clamantem in de» serto. » Ergo circumcidit aures nostras ; ut audito verbo, credamus.

3. C'est un témoignage qu'il invoque. Il dit encore : « [1] Princes de ce » peuple, écoutez la parole du Sei» gneur. » Et dans un autre endroit : « [2] Ecoutez la voix de celui qui crie » dans le désert. » Dieu circoncit donc nos oreilles, afin que nous puissions croire à la parole qu'il nous fait entendre.

4. Circumcisio enim, in qua confidebant, irrita facta est. Præcepit enim circumcisionem non carnis : illi autem transgressi sunt, quia malus Angelus decepit illos.

4. La circoncision en laquelle les Juifs mettoient leur confiance a été rendue vaine et inutile ; car ce n'étoit point la circoncision de la chair, mais celle du cœur qui leur étoit recommandée, et ils ont été incrédules à cette parole, parce que c'étoit l'ange de malice qui les séduisoit.

5. Ait ad eos : « Hæc dicit » Dominus Deus vester: Hic » inveniam novam legem : » nolite serere super spinas. » Circumcidimini Domino » vestro. »

5. Le prophète leur parle ainsi : « [3] Voici ce que dit le Seigneur votre » Dieu. Que je trouve en vous une loi » nouvelle ; ne semez point dans les » épines, et soyez circoncis de la cir» concision du Seigneur. »

6. Et quid dicit? « Cir» cumcidite duritiam cor» dis vestri, et cervicem » vestram ne induretis. » Atque iterum : « Ecce, di» cit Dominus : omnes gen» tes incircumcisæ sunt, ac » præputium habent : iste » vero populus corde est » incircumcisus. »

6. Et que dit-il à ce sujet? « [4] Otez » la dureté de vos cœurs, et n'endur» cissez point votre tête. » Et ailleurs : « [5] Voici ce que dit le Seigneur: Toutes » les nations de la terre sont incircon» cises de corps, mais ce peuple est » incirconcis du cœur. »

7. At inquies : Et vero ille populus in signum circumciditur. Verum et circumciduntur Syri omnes ac Arabes, ac omnes sacerdotes idolorum : hinc ergo pertinent quoque ad Do-

7. Mais, direz-vous, ce peuple porte sur lui le sceau de la circoncision. Il est vrai ; mais les Arabes, les Syriens et les prêtres des idoles le portent aussi : ces peuples ont-ils part pour cela à l'alliance du Seigneur? Les Egyptiens [a] prennent aussi la circoncision.

[1] *Isa.* I. 10. — [2] *Ibid.* XL. 3. — [3] *Jer.* IV. 3. 4. — [4] *Ibid.* VII. 26. — [5] *Ibid.* IX. 25. 26.

℣ 7. Ils empruntèrent cet usage des Israélites et des enfans de Jacob,

mini testamentum? Sed et Ægyptii circumcisionem usurpant.

8. Souffrez donc, mes chers enfans, que je vous instruise suffisamment sur toutes ces choses. Abraham admit le premier la circoncision ; mais il la donna d'une manière mystérieuse et en vue de Jésus-Christ, marqué par trois lettres. Car l'Ecriture dit [1] qu'Abraham circoncit trois cent dix-huit personnes " de sa maison. Considérez ici quelle lumière il avoit sur cela : premièrement il y a dix-huit, et ensuite trois cents. Dix se marque par un *iota*, et huit par *éta*, et ces deux lettres forment le commencement du nom de *Jésus*. Et parce que sa croix, cette source féconde de toutes grâces, a la figure d'un *tau*, qui sert aussi à exprimer le nombre de trois cents : c'est pour cela qu'Abraham emploie ce nombre de trois cents.

8. Discite igitur, filii, de omnibus abundè. Abrahamus qui primus dedit circumcisionem, in spiritu prospiciens in Filium, circumcidit, accepto trium litterarum documento : narrat enim Scriptura, quod Abrahamus viros è domo sua decem et octo et trecentos circumcidit. Quæ ergo illi in hoc data est cognitio? Discite primo, « decem et octo ; » dein, « trecentos : » decem autem et octo exprimuntur per, ι, decem, η, octo : habes initium nominis Ιησοῦς : quia vero crux in figura litteræ T, « quæ designat » numerum CCC, » habitura erat gratiam ; ideo ait, « et trecentos. »

9. Ainsi il s'est servi des deux premières lettres pour marquer le nom de Jésus, et de la troisième pour représenter la croix sur laquelle il devoit souffrir ".

9. Ostendit itaque Jesum, in duabus litteris ; et crucem, in tertia.

[1] *Gen.* XVII. 23.

lorsqu'ils vinrent habiter l'Egypte. Voyez *Philon, lib. de Circoncision. Joseph. lib.* VIII *Antiq. cap.* IV. p. 279. et *lib.* I *contr. Appion.* p. 1047.

℣ 8. Ce nombre de 318 est rapporté au chap. XIV de *la Genèse*, ℣ 14, où il n'est point parlé de circoncision, mais du nombre des domestiques qu'il employa pour aller avec lui secourir Lot, son frère, que quatre rois avoient enlevé avec tous ses biens.

℣ 9. Ces allégories n'ont leur fondement que sur l'alphabet grec ; car elles n'ont aucun rapport à la langue hébraïque, qui est l'originale dans laquelle l'Ecriture est écrite. Voyez saint Clément d'Alexandrie, *lib.* VI *Strom.* vers le milieu : car la lettre ת *tau*, selon l'hébreu, signifie 400, et non pas 300. Il est vrai que tous les anciens pères parlant des figures de la croix, y comprennent la lettre ת *tau* des Hébreux, dont parle Ezéchiel, ch. 9, ℣ 4 ; mais c'est seulement comme représentant la croix par sa figure, dont les chrétiens seroient un jour marqués au front. Voyez notre note sur Ezéchiel là même, et Tertull., *lib.* III *contr. Marcion.* p. 410, *Rigault.*

10. Scit hoc qui insitum donum doctrinæ suæ posuit in nobis.

11. Nemo magis germanum à me accepit sermonem : sed scio vos dignos esse.

10. Ces mystères sont connus de celui qui nous a chargé de répandre sur les hommes le don de sa parole.

11. Je n'en ai instruit personne avec plus de soin que vous : aussi sais-je que vous en êtes dignes.

X.

Ce que figuroient les viandes immondes.

1. Quare autem Moyses dixit : « Non manducabitis » suem, neque aquilam, » neque accipitrem, neque » corvum, nec ullum pi- » scem qui non habeat squa- » mam? » Tria dogmata in intellectu comprehendit. Denique ait illis in Deuteronomio : « Et disponam » ad populum hunc justi- » ficationes meas. »

2. Itaque mandatum Dei non est, ne manducent : sed Moyses in spiritu locutus est.

3. Quapropter sic suem ait; quasi diceret : non adhærebis hominibus talibus, qui similes sunt porcis. Nam cum in deliciis vivunt, Domini sui obliviscuntur : cum autem destituuntur necessariis, Dominum agnoscunt. Et quidem porcus quando comedit, dominum non novit : quando autem esurit, clamat : et acceptâ iterum escâ, tacet.

4. « Nec manducabis, »

1. Or pourquoi Moïse dit-il : « [1]Vous » ne mangerez ni porc, ni aigle, ni » épervier, ni corbeau, ni tout pois- » son qui n'a point d'écailles″. » Moïse a reçu pour le peuple trois préceptes qu'il entendoit d'une manière spirituelle ; et c'est ce qu'il leur marque dans le Deutéronome, en disant : « [2] Je donnerai au peuple des ordon- » nances pleines de justice. »

2. Il n'y a donc point d'ordonnance du Seigneur qui leur interdise l'usage de ces viandes″ ; mais Moïse leur a seulement parlé en figure.

3. Ainsi sous la figure du porc il leur a voulu dire : vous fuirez la compagnie de ceux qui, au milieu des délices et de l'abondance, oublient leur Dieu, et le réclament dans la nécessité; car cet animal ne reconnaît son maître que dans le besoin : quand il a faim il fait entendre sa voix, et quand il est rempli de nourriture il se tait.

4. « [3] Vous ne mangerez, » ajoute-

[1] *Levit.* XI. — [2] *Deut.* XIV. — [3] *Levit* XI.

℣ 1. Voyez saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom.* p. 389, édit. de Paris; et *lib.* V, avant le milieu, p. 571 et 572; et *lib.* III *Pedag. cap.* XI, vers la fin.

℣ 2. C'est-à-dire qui soit bornée uniquement à cette interdiction extérieure de viandes, sans aucun rapport à un autre commandement spirituel.

t-il, « ni aigle, ni épervier, ni milan, » ni corbeau. » C'est comme s'il disoit : vous ne ferez aucune société avec ces hommes qui ne savent point soutenir leur vie par le travail et par la sueur, mais qui, par des injustices, enlèvent aux autres ce qu'ils possèdent, et se couvrent d'un voile de simplicité pour les engager plus sûrement dans leurs piéges. C'est ainsi que ces animaux cruels et méchans, sans se mettre en peine de chercher leur nourriture, attendent tranquillement que les autres animaux passent pour se jeter sur eux et les dévorer.

inquit, « aquilam, neque » accipitrem, neque milvum, neque corvum. » Hoc est : non adhærebis, neque assimilaberis iis hominibus, qui nesciunt sibi labore ac sudore parare victum; sed aliena rapiunt inique : et cum videantur in simplicitate ambulare, tamen aliis insidiantur : hæ siquidem aves, dum otiosæ sedent, quærunt quo modo alienas carnes devorent; suntque in malitia sua pestiferæ.

5. « Vous ne mangerez, » dit-il encore, « ni murène ″, ni polype, ni » sèche. » C'est-à-dire : vous ne vous rendrez point semblables à ces hommes qui, vivant constamment dans le crime et l'impiété, sont déjà regardés comme des victimes dévouées à la mort; car ces poissons seuls sont frappés de malédiction, parce qu'ils ne nagent point comme les autres et qu'ils se tiennent toujours au fond de l'eau.

5. « Nec manducabis, » inquit, « murænam, neque polypum, neque sepiam. » Non, inquit, adhærebis nec similis eris hujusmodi hominibus, qui in perpetuum impii sunt, et ad mortem sunt adjudicati : quemadmodum isti pisciculi, soli maledicti, in profundo volutantur; nec ut reliqui pisces natant; sed in terra, quæ in profundo maris est, degunt.

6. « Vous ne mangerez point de » lièvre, » continue-t-il. Que veut dire cette défense? C'est comme s'il disoit : vous ne corromprez point les enfans, et vous n'imiterez point ceux qui les corrompent ″; parce que le lièvre creuse tous les ans un nouveau trou, et qu'ainsi il en fait autant qu'il vit d'années. ″

6. Ad hæc : « Leporem, » inquit, « non comedes. » Quamobrem? Id est, non eris puerorum corruptor, nec similem te iis hominibus efficies. Quoniam lepus annis singulis anum multiplicat; quotque annos vivit, tot habet foramina.

7. « Vous ne mangerez point d'hyè-

7. « Sed nec hyænam man-

℣ 5. Cet animal n'est point compris nommément dans la loi, *Levitiq.* XI. mais en général dans ce qui est dit *ibid.*, ℣ 9 et suiv.

℣ 6. Voyez saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Pedag. cap.* X, vers le commencement.

Ibid. C'est la seule manière dont nous avons cru pouvoir rendre le texte. Le texte parallèle de saint Clément d'Alexandrie porte : εἰς ἀριθμοὺς οἷς βεβίωκεν ἔτεσιν, ἴσχοντα τρύπας.

» ducabis. » Non eris, inquit, adulter, neque corruptor; nec talibus assimilaberis. Quare? Quia istud animal annuatim sexum mutat, et modo mas, modo femina est.

8. Sed et mustelam justo odio prosecutus est. Dissimilem, inquit, te præbebis illis, quos audimus ore impuro nequitiam patrare; nec imitaberis earum impuritatem, quæ infandum facinus ore perpetrant. Nam hoc animal ore concipit.

9. Igitur Moyses de escis tria decreta locutus est in spiritu : illi vero, juxta carnis cupiditatem, quasi de escis simpliciter egisset, acceperunt.

10. Horum porro trium scitorum cognitionem sumit David, et ait similiter: « Beatus vir qui non abiit » in consilio impiorum : » sicut ii pisces ambulant in tenebris ac maris profundo. « Et in via peccatorum non » stetit : » sicut ii qui videntur timere Dominum, et veluti sus peccant. « Et » in cathedra pestilentium » non sedit : » quemadmodum aves quæ ad rapinam sedent.

» ne, » dit-il encore. C'est-à-dire : vous ne serez ni fornicateur, ni adultère, ni corrupteur, ni semblable à ceux qui commettent ces excès honteux; parce que cet animal change tous les ans de sexe, et qu'il est tour à tour mâle et femelle ″.

8. Quant à ces paroles, « Vous au» rez la belette en aversion, » c'est à dire : vous n'imiterez point ceux qui prêtent la bouche à un usage infâme, et vous n'aurez aucun commerce avec les hommes corrompus à ce point; car cet animal devient fécond par la bouche.

9. C'est ainsi que Moïse a entendu dans un sens spirituel les trois préceptes qu'il a reçus touchant l'abstinence de certains animaux; mais pour les Juifs, toujours esclaves des désirs charnels, ils les ont entendus littéralement, comme si le législateur n'avoit eu en vue que ces viandes en elles-mêmes.

10. David a eu l'intelligence de ces trois préceptes lorsqu'il a dit : « [1] Heu» reux l'homme qui ne s'est point laissé » aller à suivre les conseils des im» pies ″ : » comme ces poissons qui vivent dans les endroits de la mer les plus profonds et les plus ténébreux. « Qui ne s'est point arrêté dans la voie » des pécheurs : » comme ceux qui semblent craindre le Seigneur, et qui cependant se vautrent dans des plaisirs sales et infâmes, ainsi que le cochon. « Et qui ne s'est point assis dans » la chaire contagieuse des libertins : » comme ces oiseaux qui sont tou-

[1] *Psalm.* I. I.

℣ 7. Saint Clément d'Alexandrie tire le même sens moral et spirituel de cette supposition, admise par les naturalistes; mais il prouve ensuite qu'elle est impossible, *ibid. lib.* II *Pedag. cap.* X. Tertullien, *lib. de Pallio*, p. 114 Rigault, dit la même chose de cet animal.

℣ 10. Saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom.* avant le milieu, p. 389, édit. de Paris, fait la même allégorie sur le verset de ce psaume, et sur les viandes défendues.

jours prêts à se jeter sur leur proie.

11. Vous avez présentement une parfaite intelligence de ces choses.

12. Mais Moïse dit encore : « [1] Vous » mangerez de tous les animaux qui » ont la corne du pied fendue et qui » ruminent ". » Il désigne celui qui, après avoir pris de la nourriture, conserve le souvenir de celui qui la lui donne ; et, mettant sa confiance en lui, il est plein de joie.

13. Qu'a-t-il voulu signifier par là? Ce commandement est plein de sagesse ; et c'est comme s'il disoit : attachez-vous à ceux qui craignent le Seigneur, qui conservent dans leur cœur la parole qu'ils ont entendue, qui s'entretiennent des ordonnances du Seigneur, qui les observent, et qui comprennent quelle consolation peut trouver une âme dans la méditation continuelle de sa loi.

14. Que signifie l'animal qui a la corne du pied fendue? C'est que le juste marche dans ce monde terrestre, et qu'il y vit dans l'espérance d'arriver un jour au siècle saint.

15. Considérez donc combien la loi qu'a donnée Moïse étoit spirituelle.

16. Mais d'où les Juifs pouvoient-ils en attendre la véritable intelligence?

17. Quant à nous, qui l'avons reçue par la pure volonté du Seigneur, nous en parlons selon nos connoissances ;

18. Car s'il a circoncis nos oreilles et nos cœurs, c'est pour nous rendre plus capables d'approfondir ce sens mystérieux.

11. Habetis perfecte de cognitione.

12. At Moyses dixit : « Manducabitis omne bifi- » dum, ac ruminans. » Quid ait? Significatur is qui, acceptâ escâ, meminit nutrientis se, atque in illo conquiescens, lætatur.

13. Recte dixit, respiciens ad mandatum. Quid ergo ait? Adhærendum esse ad eos, qui timent Dominum, qui in corde meditantur quam acceperunt verbi distributionem ; qui loquuntur ac servant justificationes Domini ; qui sciunt meditationem opus esse lætitiæ ; et qui Domini sermonem ruminant.

14. Quid vero sibi vult bifidum? Quod justus in hoc mundo ambulat, et sanctum exspectat sæculum.

15. Videte quam pulchre sanxerit Moyses.

16. Sed undenam illis, hæc intelligere ac comprehendere?

17. Nos ergo juste mandata intelligentes, loquimur ut Dominus voluit :

18. Propterea aures nostras et corda circumcidit, ut ista animadvertamus.

[1] *Deut.* XIV. 6.

℣ 12. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie sous le nom de saint Barnabé. Voyez *lib.* V *Strom.* avant le milieu, p. 571 et 572, édition de Paris.

XI.

Figures du baptême et de la croix.

1. Quæramus vero an Domino curæ fuerit præmonere de aqua, et de cruce.

2. Et quidem de aqua, scriptum est in Israelitas, quo modo baptismum qui affert peccatorum remissionem, non sunt recepturi; sed alium sibi paraturi.

3. Dicit itaque propheta: « Obstupeas, cœlum; et » super hoc inhorreat terra. Quia duo magna et » mala fecit populus hic: » me dereliquerunt fontem » vivum; et foderunt sibi » cisternas contritas. Numquid petra deserta est » mons sanctus meus Sina? » Eritis enim velut avis » pulli avolantes nido ablato. »

4. Et rursus ait propheta: « Ego ibo ante te, » et montes complanabo, » et portas æreas conteram, et vectes ferreos » confringam: et dabo tibi » thesauros tenebrosos, » absconditos, invisibiles; » ut sciant, quia ego Dominus Deus. »

5. Et: « Habitabit in excelsa spelunca petræ fortissimæ. »

1. Voyons donc si le Seigneur a encore pris soin de figurer le baptême ″ et les mystères de sa croix.

2. Et à l'égard du baptême, l'Ecriture reproche au peuple juif qu'il rejettera les eaux destinées à le purifier de ses péchés, et qu'il en cherchera d'autres à sa fantaisie.

3. Voici de quelle manière s'explique sur cela le prophète: « [1] O cieux! » soyez saisis d'étonnement, et vous, » terre, frémissez; car mon peuple a » fait deux grands maux. Ils m'ont » abandonné, moi qui suis une source » d'eau vive, et ils se sont creusé des » citernes entr'ouvertes qui ne peuvent retenir l'eau. » « [2] Sion ″, ma » montagne sainte, est-elle donc comme un roc sec et aride ″? Cependant » vous serez comme de petits oiseaux » qui s'envolent parce qu'on leur a » ôté leur nid. »

4. Isaïe dit encore: « [3] Je marcherai devant vous, j'abaisserai les montagnes, je romprai les portes d'airain, je briserai les gonds de fer, je » vous donnerai les trésors cachés et » les richesses secrètes et inconnues, » afin que l'on sache que je suis le » Seigneur votre Dieu. »

5. Et ailleurs: « [4] Il habitera dans » le lieu le plus élevé de la pierre solide. »

[1] *Jerem.* II. 12.— [2] *Isa.* XVI. 2 et suiv.— [3] *Ibid.* XLV. 2.— [4] *Isa.* XXXIII. 16.

℣ 1. Litt.: l'eau.

℣ 3. Litt.: Sina. Mais c'est visiblement une erreur puisqu'on lit Sion dans cet endroit qu'il cite d'Isaïe.

Idem. Litt.: désert.

6. Et il ajoute touchant son Fils : « L'eau qui en découlera donnera la » vie. Vous verrez le roi dans toute sa » majesté, et vos cœurs seront rem- » plis de sa crainte. »

6. Deinde quid ait in Filio? « Aqua illius fidelis. » Regem cum gloria videbitis ; et anima vestra » meditabitur timorem Do- » mini. »

7. Et dans un autre prophète : Celui qui observera ces choses « [1] sera comme » un arbre qui est planté proche le » courant des eaux, lequel donnera » son fruit dans son temps ; sa feuille » ne tombera point, et toutes les » choses qu'il fera auront un heureux » succès. Il n'en est pas ainsi des im- » pies, il n'en est pas ainsi ; mais ils » sont comme la poussière que le vent » disperse de dessus la face de la terre ; » c'est pourquoi les impies ne ressus- » citeront point dans le jugement, ni » les pécheurs dans l'assemblée des » justes ; car le Seigneur connoît la » voie de ceux qui sont justes, et la » voie des impies périra. »

7. Et iterum in alio propheta dicit : « Erit, » qui hæc fecerit, « tamquam li- » gnum quod plantatum est » secus decursus aquarum ; » quod fructum suum da- » bit in tempore suo : et » folium ejus non difluet, » et omnia quæcumque- » faciet prosperabuntur. » Non sic impii, non sic ; » sed tamquam pulvis, » quem projicit ventus à » facie terræ. Ideo non re- » surgent impii in judicio, » neque peccatores in con- » silio justorum : quoniam » novit Dominus viam ju- » storum ; et iter impiorum » peribit. »

8. Or vous devez voir de quelle manière l'eau ″ et la croix sont ici figurées dans un même endroit. Car voici ce qu'il dit : Heureux ceux qui, après avoir espéré dans la croix, sont descendus dans l'eau ″ ; parce que, ajoute-t-il, je lui rendrai la récompense dans son temps.

8. Animadvertite, quo modo aquam et crucem simul descripsit. Hoc enim dicit : Beati qui, cum sperassent in crucem, descenderunt in aquam : quia mercedem, inquit, in tempore suo (id est, tunc) retribuam.

9. Quant à ce qu'il dit : « Ses » feuilles ne tomberont point ; » en voici le sens : Toute parole qui sortira de votre bouche sera pour plu-

9. Nunc vero ait : « Fo- » lia non defluent. » Hoc ait ; omnis sermo qui ex ore vestro exierit in spe et

[1] *Ps.* I. 3 et suiv.

℣ 8. Le baptême.

Ibid. Il appelle descendre dans l'eau, recevoir le baptême, parce qu'on plongeoit dans l'eau celui qu'on baptisoit ; c'est ce qui s'appeloit baptême d'immersion.

caritate, erit in conversionem ac spem multis.

10. Rursum alius propheta dicit : « Et erat terra Jacobi laudata per omnem » terram. » Hoc ait, vas spiritus illius, quod magnificat.

11. Deinde quid dicit? « Et erat flumen à dextra » fluens; et ex eo emergebant arbores pulchræ : et » quicumque ex illis manducaverit, vivet in æternum. »

12. Hoc ait; quod nos descendimus quidem in aquam pleni peccatis ac sordibus, inde autem emergimus fructum afferentes, in corde, timorem et spem in Jesum habentes ex spiritu. « Et quicumque ex » illis manducaverit, vivet » in æternum. » Id dicit; quicumque eos audierit vocantes, et crediderit, vivet in perpetuum.

sieurs un sujet d'espérer en Dieu et de retourner à lui.

10. Un autre prophète dit encore : « [1] Et la terre de Jacob sera honorée » dans toute la terre. » C'est ainsi que l'Esprit saint relève sa grandeur et sa magnificence.

11. Que dit-il ensuite? « Il y avoit » un fleuve qui couloit à la droite, et » au dessus de ses eaux s'élevoient de » très-beaux arbres; et quiconque » mangera de leur fruit vivra éter- » nellement. »

12. Puis donc que nous sommes entrés dans l'eau pleins de souillures et de péchés, et que nous en sommes sortis remplis de fruits de justice et ayant dans nos cœurs la crainte de Dieu et l'espérance en Jésus-Christ, c'est pour cela qu'il dit : « Celui qui » mangera de ces fruits vivra éternel- » lement. »

XII.

Des figures de la croix de Jésus-Christ.

1. Similiter et de cruce definit in alio propheta, dicente : « Et quando hæc » consummabuntur? Et di- » cit Dominus : Cum li- » gnum inclinatum fuerit, » et resurrexerit; et cum

1. Il a pareillement marqué la croix dans un autre prophète, où il est dit : « Quand ces choses s'accompliront- » elles? Ce sera, dit le Seigneur, lors- » que le bois aura été courbé, qu'il se » sera relevé, et que le sang en dé- » gouttera ℣. »

[1] *Soph.* III. 19. *Ezech.* XLVII. 12.

℣ 1. On ne trouve point ces paroles dans l'Ecriture; elles sont extraites de quelque livre apocryphe, et c'est à quoi peut avoir rapport ce qui est dit *lib.* IV *Esdr. cap.* V, ℣ 5. Quelques-uns croient que cela a été inséré ici par quelque copiste, ainsi que plusieurs autres choses qui se trouvent ajoutées avant ceci dans quelques manuscrits de Rome.

2. Vous avez encore une autre figure de la croix et de celui qui devoit y être attaché ; car dans le temps que les Juifs combattoient contre les nations étrangères et qu'ils tomboient sous l'épée de l'ennemi, il est écrit que Moïse avertit le peuple que c'étoit à cause de leurs péchés qu'ils étoient ainsi livrés à la mort ; et l'Esprit dit intérieurement à Moïse : Elevez une figure de croix, par laquelle soit représenté celui qui doit y être attaché ; s'ils n'y mettent point leur espérance, ils fuiront toujours devant leurs ennemis.

3. Moïse monta donc sur la montagne, où il éleva des armes les unes sur les autres en forme de croix ″; et là en présence de tout le peuple, [1] lorsqu'il tenoit les mains élevées, Israël étoit victorieux ; mais quand il les abaissoit, Amalec avait l'avantage ″.

4. Que vouloit dire tout cela ? C'étoit afin qu'ils sussent qu'on ne peut être sauvé qu'en mettant son espérance dans la croix de Jésus-Christ.

5. Et un autre prophète dit : [2] « J'ai » étendu mes mains pendant tout le » jour vers un peuple incrédule et qui » contredit sans cesse la sainteté de » mes voies. »

6. Et Moïse marque encore par une autre figure que Jésus-Christ devoit souffrir, et qu'on ne pouvoit être vivifié que par celui dont les Juifs prétendoient avoir effacé la mémoire de dessus la terre.

» de ligno sanguis stillaverit. »

2. Habes iterum de cruce et de eo qui erat cruci affigendus. Adhuc verò dicit in Mose, quando Israël prælio superabatur ab alienigenis : et ut commonefaceret eos, quod propter peccata sua traderentur ad mortem ; ad cor Mosis, dicit Spiritus, ut faciat figuram crucis et ejus qui erat passurus ; quia si in hunc non speraverint, semper debellabuntur.

3. Posuit itaque Moses arma super arma in medio aggeris ; et omnes supereminens, manus extendit ; sicque rursus Israëlitæ vincebant : cum autem iterum manus demittebat, iterum occidebantur.

4. Cur hoc ? Ut cognoscerent, quod non poterant servari, nisi per spem in illum.

5. Et in alio propheta dicit : « Tota die expandi » manus meas ad populum » incredulum, et contradi» centem viæ justæ meæ. »

6. Et iterum Moses facit figuram Jesu (quod passurus esset et vitam præbiturus ; ipse quem putabant periisse) in signo cadentis Israëlis.

[1] *Exod.* VII. 11. — [2] *Isa.* LXV. 2.

ỳ 3. Tout ceci n'est point rapporté par l'Ecriture ; ce sont des faits sans doute que les Juifs avoient appris par tradition de leurs pères.

Ibid. Cela est ainsi expliqué par saint Justin, *Dialog. cum Tryph.* vers le deux tiers de ce dialogue ; par Tertullien *lib. advers. Jud.* p. 196 Rigault, et *lib.* III *advers. Marcion.* p. 408.

7. Effecit enim Deus, ut cuncti serpentes morderent eos; et moriebantur: quoniam transgressio per serpentem in Eva contigit; ut argueret eos, quod propter transgressionem suam, in angustias mortis essent tradendi.

7. Car le peuple mouroit par les morsures des serpens [1], Dieu voulant les châtier et les livrer à la mort, parce qu'ils avoient violé son commandement, à l'exemple d'Eve qui se laissa séduire par un serpent.

8. Denique Moyses, qui præceperat: « Non erit » vobis neque sculptile, » neque conflatile, in Deum » vestrum: » ipse id facit, ut ostendat figuram Jesu.

8. Alors Moïse, qui leur avoit dit de la part de Dieu: « [2] Vous ne vous » ferez point d'image taillée ni jetée » en fonte, pour l'adorer; » ce même Moïse leur fit un serpent d'airain [3] qui étoit une figure de Jésus-Christ ".

9. Facit ergo Moses serpentem æneum, ac gloriose collocat; atque per præconem convocat populum:

9. Il l'éleva ensuite sur une croix avec beaucoup de pompe, et fit appeler le peuple par des hérauts,

10. Congregati igitur, orabant Mosen, ut pro ipsis offerret, deprecans pro sanatione eorum.

10. Et lorsqu'ils furent tous assemblés, ils demandèrent à Moïse de prier le Seigneur qu'il les guérît.

11. Dixit autem Moyses ad illos: « Cum, » inquit, « aliquis ex vobis morsus » fuerit; veniat ad serpentem in ligno positum; et » credat atque speret, quod » licet mortuus ille sit, po» test vitam præstare; et » confestim servabitur. » Atque ita faciebant.

11. Alors Moïse leur dit: « [4] Lors» que quelqu'un de vous aura été » mordu, qu'il s'approche de ce ser» pent élevé sur le bois, et qu'il es» père que, quoique inanimé et sans » vie, il le peut guérir, et sur-le» champ il recouvrera la santé. » Et ils firent ce que Moïse leur avoit ordonné.

12. Habes etiam in hoc gloriam Jesu; quod in ipso sint omnia, et in ipsum.

12. Vous voyez par là la gloire et la grandeur de Jésus-Christ, en ce que tout se fait en lui et par lui.

13. Quid iterum dicit Moses, Jesu filio Navæ, cum illi, prophetiæ gratiâ prædito, id nominis imponeret, ideo solum ut omnis populus intelligeret, Pa-

13. Que dit encore Moïse à Josué fils de Navé? Lorsqu'il imposoit ce nom à cet homme déjà rempli de la grâce de prophétie, afin que tout le peuple comprît que le Père avoit révélé au fils de Navé tout ce qui regardoit

[1] *Nomb.* xxi. 6 et suiv. — [2] *Deut.* xxvii. 15. — [3] *Nomb.* xxi. 9. — [4] *Ibidem.*

℣ 8. Ainsi saint Justin, *Dialog. cum Tryph.* un peu plus bas que l'endroit cité ci-dessus. Tertullien, *ibid. lib. contr. Marcion.* p. 408 Rigault.

Jésus-Christ son fils ; car, après lui avoir imposé ce nom ", il l'envoya [1] pour reconnoître la terre promise, et lui dit : « Prenez ce livre dans vos mains, » et écrivez ce que dit le Seigneur : » car dans les derniers temps Jésus le » fils de Dieu renversera la maison d'A- » malec [2] jusque dans ses fondemens. »

trem de Filio suo Jesu cuncta manifestasse filio Navæ? Imposito igitur eo nomine, quando misit eum in exploratorem terræ, dixit : « Accipe librum in » manus tuas, et scribe » quæ dicit Dominus : quo- » niam in novissimis die- » bus filius Dei [Jesus] ex- » scindet à radicibus o- » mnem domum Amaleci. »

14. En effet, Jésus, non le fils de Navé ", mais le fils de Dieu, a paru dans une chair mortelle ;

14. Ecce rursum non filius hominis, sed filius Dei Jesus, qui figurâ in carne apparuit.

15. Et parce que les Juifs devoient dire un jour qu'il étoit fils de David [3], le prophète, pour confondre par avance l'impiété et la malice de leurs cœurs, s'explique ainsi : « [4] Le Seigneur a dit » à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma » droite, jusqu'à ce que je réduise vos » ennemis à vous servir de marche- » pied. »

15. Quoniam ergo dicturi erant, Christum esse filium Davidis ; reformidans et intelligens errorem sceleratorum, ait ; « Dixit » Dominus Domino meo : » Sede à dextris meis : do- » nec ponam inimicos tuos » scabellum pedum tuo- » rum. »

16. Isaïe dit aussi : « [5] Voici ce que » le Seigneur dit au Christ mon Sei- » gneur : Je le couvrirai de ma main » puissante, je lui soumettrai les na- » tions, et je briserai devant lui la » force des rois. »

16. Esaias vero ita loquitur : « Dixit Dominus Chri- » sto meo Domino, cujus » apprehendi dexteram, ut » obediant coram eo gen- » tes ; et fortitudinem re- » gum disrumpam. »

17. Ainsi vous voyez que les prophètes ne lui donnent pas seulement le nom de fils de Dieu, mais qu'ils l'appellent encore Seigneur.

17. Vides quo modo David eum Dominum vocet, et Dei Filium.

[1] *Nomb.* XIII. 17 et suiv. — [2] *Ex.* XVII. 14. — [3] *Matth.* XXII. 42. — [4] *Ps.* CIX. 1. — [5] *Isa.* XLV. 1.

℣ 13. Voyez saint Justin, *Dialog. cum Tryph.*, vers le milieu. Tertullien, *lib. advers. Jud.* p. 194.

℣ 14. Grec. : non le Fils de l'homme, mais le Fils de Dieu. Litt. : Jésus.

XIII.

Qui des deux peuples est l'héritier.

1. Sed videamus, utrum hic populus hæres sit, an vero primus; et utrum testamentum ad nos, an ad illos pertineat.

2. Audite nunc quid Scriptura dicat de populo. Orabat Isaacus Rebeccæ uxoris suæ causâ, quod esset sterilis : et illa concepit.

3. Postea vero Rebecca egressa est ad interrogandum Dominum : et dixit Dominus ad illam; « Duæ » gentes in utero tuo sunt : » ac duo populi in ventre » tuo : atque unus populus » alterum superabit ; et » major serviet minori. »

4. Debetis intelligere quis sit Isaacus, quæ Rebecca; et de quibusnam declaraverit, quod hic vel ille populus major futurus sit.

5. Et in alia prophetia manifestius loquitur Jacobus ad filium suum Josephum, dicens : « Ecce Do» minus non privavit me » facie tua : adduc mihi » filios tuos, ut benedicam » eis. » Et adduxit Manassen et Ephraïmum; cupiens ut Manasses benediceretur, quia erat natu major. Itaque Josephus adduxit eum ad manum dextram patris sui Jacobi. Vidit autem spiritu Jacobus figuram populi venturi.

1. Voyons donc présentement si ce peuple est l'héritier des promesses, ou s'il n'a d'autre avantage que celui d'avoir été appelé le premier, et si l'alliance appartient aux Juifs plutôt qu'à nous.

2. Ecoutez ce que l'Ecriture dit touchant ce peuple. Isaac prioit pour Rébecca sa femme, parce qu'elle étoit stérile, et elle conçut [1];

3. Ensuite Rébecca s'en alla consulter le Seigneur, et le Seigneur lui dit : « [2] Deux nations sont dans votre » ventre, deux peuples sortiront de » votre sein : l'un des deux vaincra » l'autre, et le plus grand sera assu» jetti au plus petit. »

4. Comprenez maintenant quel est véritablement Isaac, quelle est Rébecca, quel est ce grand peuple et ce petit peuple.

5. Dans un autre endroit Jacob s'explique encore plus clairement en parlant à son fils Joseph : « [3] Puisque » le Seigneur, » dit-il, « m'accorde » la consolation de vous voir de mes » propres yeux, faites approcher vos » enfans, afin que je les bénisse. » Alors Joseph fit avancer Manassès et Ephraïm, et, voulant que la bénédiction tombât sur Manassès, parce qu'il étoit l'aîné, il le mit à la droite de son père Jacob; mais Jacob vit en esprit ce peuple qui devoit naître figurativement dans la suite des temps.

[1] *Gen.* XXV. 21. — [2] *Ibid.* 23. — [3] *Gen.* XLVIII. 11 et suiv.

6. Et que nous apprend l'Ecriture " à ce sujet? Et Jacob changea ses mains; et ayant étendu sa main droite sur la tête d'Ephraïm qui étoit le plus jeune, il le bénit. Or Joseph dit à son père : « [1] Mettez votre main droite sur » la tête de Manassès, parce que c'est » mon fils premier-né. » Et Jacob lui répondit : « Je le sais, mon fils, je le » sais; mais l'aîné sera assujetti au » plus jeune : cependant il aura aussi » une bénédiction. »

6. Et quid narrat Scriptura? Et commutavit Jacobus manus suas; et dexteram posuit super caput Ephraïmi, minoris ac junioris; et benedixit illi. Dixitque Josephus ad Jacobum : « Transfer dex» tram tuam super caput » Manassis, quia primitivus » filius meus est. » Et respondit Jacobus Josepho : « Scio, fili, scio : sed ma» jor serviet minori; be» nedicetur autem etiam » ille. »

7. Voyez quel est celui que Dieu a choisi pour avoir la première part à l'héritage des promesses.

7. Aspicite quibus assignaverit, esse populum primum, ac testamenti hæredem.

8. Si donc nous trouvons encore que ce peuple nous ait été figuré par Abraham, il ne manquera plus rien à nos lumières sur ce sujet. Or que dit Dieu à ce patriarche, lorsqu'il eut été justifié par sa foi? « [2] Voici que je » vous ai établi pour être le père des » nations qui croient au Seigneur avant » que d'avoir reçu la marque de la cir» concision. »

8. Si ergo adhuc et per Abrahamum populus ille commemoratus est, accepimus perfectionem scientiæ nostræ. Quid ergo dicit Deus Abrahamo, cum ob fidem positus est in justitia? « Ecce posui te, pa» trem gentium, quæ per » præputium credunt Do» mino. »

XIV.

A qui Dieu accorde les fruits de son alliance.

1. Mais voyons si Dieu a effectivement donné cette alliance " qu'il avoit juré à nos pères de leur donner. [3]

1. Sed etiam quæramus, an dederit testamentum, quod patribus juravit, se populo daturum.

2. Il la leur a donnée véritable-

2. Dedit quidem : verum

[1] *Gen.* XLVIII. 17. — [2] *Id.* XVII. 5. — [3] *Rom.* IV.

℣ 6. Ce mot d'Ecriture n'est point dans le grec. Le traducteur latin l'a ajouté pour déterminer le sens; ce qui suit n'est point à la lettre dans l'Ecriture, mais il est sous-entendu.

XIV. — ℣ 1. Ainsi saint Justin, *Dialog. cum Tryph.* un peu plus bas que l'endroit cité ci-dessus. Tertullien, *ibid. lib. contr. Marcion*, p. 408. Rigault.

illi propter peccata sua indigni fuerunt qui acciperent.

3. Dicit enim propheta : « Et Moses in monte Sina jejunavit quadraginta diebus et quadraginta noctibus, ut testamentum » Domini, ad populum, » acciperet. »

4. Et accepit à Domino duas tabulas scriptas digito manus Domini, in spiritu : sumptasque Moyses deferebat ad populum, ut traderet : et dixit Dominus ad Mosen : « Moyses, Moyses, descende celeriter ; » inique enim se gessit populus tuus, quos de terra » Ægypti eduxisti. »

5. Intellexitque Moses, quod iterum fecerant conflaturas ; et projecit de manibus tabulas ; contritæque sunt tabulæ testamenti Dominici.

6. Accepit itaque Moses ; ipsi vero digni non fuerunt.

7. Quo modo nos habuerimus, discite. Moses, cum esset famulus, eas accepit ; nobis autem ipse Dominus, cui sumus in populum hæreditatis, tradidit ; pro nobis passus.

8. Ad hoc vero apparuit, quo tum illi in peccatis consummarentur ; tum nos

ment ⁽¹⁾ ; mais ils ⁽²⁾ ne se sont point trouvés dignes de la recevoir, à cause de leurs péchés ;

3. Car le prophète dit : « [1] Et Moïse » resta sur la montagne de Sina pendant quarante jours et quarante nuits » dans un jeûne continuel, pour recevoir l'alliance du Seigneur et la donner au peuple. »

4. Il reçut les deux tables écrites de la main même de Dieu [2], cette loi toute spirituelle ; et, comme il les apportoit au peuple pour les lui donner, le Seigneur lui dit : « [3] Moïse, Moïse, » descendez promptement de la montagne ; car ce peuple que vous avez » tiré de l'Egypte a commis l'iniquité. »

5. Alors Moïse ayant compris que le peuple avoit jeté derechef une figure en fonte, sur-le-champ il lança contre terre les tables qu'il tenoit dans ses mains, et ce monument de l'alliance du Seigneur fut brisé.

6. Moïse reçut donc l'alliance, mais le peuple s'en rendit indigne.

7. Concevez donc de quelle manière nous l'avons reçue : Moïse, qui n'étoit que le serviteur, l'a reçue ; mais le Seigneur, dont nous sommes l'héritage, nous l'a donnée lui-même en souffrant la mort pour nous.

8. Et il est véritablement venu dans le monde, afin que, les Juifs ayant mis le comble à leurs péchés par sa

[1] *Exod.* XXIV. 18. *Deut.* IX. 10. — [2] *Exod.* XXXI. 18. — [3] *Idem.* XXXII. 7. *Deut.* IX. 12.

℣ 2. Litt. : Il l'a donnée effectivement ; c'est-à-dire à quelques-uns d'entre eux, qui avoient hérité de la foi d'Abraham leur père. Il paroît cependant ci-après que cet apôtre semble ne parler que des tables de la loi.

Ibid. Mais le plus grand nombre d'entre les enfans d'Abraham ; ce qu'il semble appliquer à ceux d'entre eux qui adorèrent le veau d'or. Voy. ci-après.

miséricorde " nous devinssions les héritiers de la promesse qui lui avoit été faite :

per ipsum hæreditatem adeuntes. Domini Jesu testamentum possideremus.

9. Et le prophète dit encore : « [1] Je » vous ai établi pour être la lumière » des nations et le salut que j'envoie » jusqu'aux extrémités de la terre, » dit le Seigneur, qui vous a racheté. »

9. Et iterum propheta dicit : « Ecce posui te in lu» cem gentium, ut sis in » salutem usque ad extre» mum terræ : dicit Do» minus, qui redemit te » Deus : »

10. C'est lui qui a été destiné de Dieu, afin que, par sa naissance dans le monde, nos âmes, qui avoient été déjà condamnées à la mort et livrées à l'iniquité, fussent appelées des ténèbres à la lumière, et devinssent par sa parole les héritiers de son alliance ; car il est écrit de quelle manière le Père l'a chargé de dissiper nos ténèbres et de nous rendre un peuple saint.

10. Qui ad hoc paratus est, ut per adventum suum, præcordia nostra jam à morte absumpta et tradita erroris iniquitati, redimens à tenebris, verbo disponat in nobis testamentum. Scriptum quippe est, quo modo Pater illi mandaverit, ut redimens nos à tenebris, sibi pararet populum sanctum.

11. Voici comme parle le prophète : « [2] Je suis le Seigneur votre Dieu qui » qui vous ai appelé dans la justice. Je » vous prendrai par la main et je vous » remplirai de force. Je vous ai établi » pour servir de témoignage aux na» tions et les faire marcher dans la lu» mière, pour ouvrir les yeux aux » aveugles, pour tirer des fers ceux » qui étoient enchaînés, et de la pri» son ceux qui étoient assis dans les » ténèbres. »

11. Dicit igitur propheta : « Ego Dominus Deus tuus, » vocavi te in justitia ; et » tenebo manum tuam, et » corroborabo te : et dedi » te in testamentum gene» ris, in lucem gentium ; » ad aperiendum oculos cæ» corum, et ad educendum » de vinculis illigatos, de » domo carceris sedentes » in tenebris. »

12. Reconnoissez donc par qui nous avons été rachetés, car le prophète vous l'apprend : « [3] L'esprit du Sei» gneur s'est reposé sur moi, parce » que le Seigneur m'a rempli de son » onction ; il m'a envoyé annoncer » sa parole à ceux qui sont doux, » pour guérir ceux qui ont le cœur » brisé, pour prêcher la grâce aux » captifs, pour rendre la vue aux

12. Agnoscite ergo, à quo simus redempti. Rursus propheta dicit : « Spiritus » Domini super me ; pro» pter quod unxit me ; » evangelizare humilibus » misit me, sanare contri» tos corde ; prædicare ca» ptivis remissionem, et cæ» cis visum ; et vocare an-

[1] *Isa.* XLIX. 6. — [2] *Ibid.* XLII. 6. — [3] *Ibid.* LXI. 1.

℣ 7. Litt. : par lui-même.

» num Domini acceptum, » et diem retributionis; » consolari omnes lugen- » tes. »

» aveugles, pour publier l'année de la » réconciliation du Seigneur et le jour » de la vengeance de notre Dieu, et » pour consoler ceux qui pleurent. »

XV.

Du véritable sabbat.

1. Adhuc et de sabbato scriptum est in decalogo, seu decem verbis, quæ Dominus in monte Sina locutus est ad Mosen os ad os: « Et sanctificate sabbatum » Domini, manibus mun- » dis, et puro corde. »

1. Il est encore parlé du sabbat dans les dix commandemens que Dieu donna à Moïse sur le mont Sina, où il lui parloit face à face: « [1] Observez » le sabbat du Seigneur avec des mains » nettes et un cœur pur. »

2. Et alibi dicit: « Si » custodierint filii mei, » sabbata; tunc ponam » misericordiam meam su- » per illos. »

2. Et ailleurs: « [2] Si vos enfans » sont fidèles à observer mon sabbat, » je leur ferai miséricorde. »

3. Sabbati meminit in principio creationis: « Fe- » citque Deus in sex die- » bus opera manuum sua- » rum; et consummavit in » die septima, et in ea re- » quievit, et sanctificavit » eam. »

3. Le sabbat est nommé dès le commencement de la création: « [3] Or » Dieu fit tout ses ouvrages en six » jours; il se reposa le septième jour, » et le sanctifia. »

4. Advertite, filii, quid dicat: « consummavit in » sex diebus: » id ait; omnia consummabit Dominus Deus in sex millibus

4. Faites attention, mes chers enfans, à ces paroles: « Il acheva tous » ces ouvrages en six jours. » Elles signifient que la durée du monde ne doit être que de six mille ans ", et

[1] *Exod.* XX. 8. — [2] *Jer.* XVII. 24. — [3] *Gen.* II. 2.

℣ 4. Cette supposition de six mille ans que doit durer le monde, étoit un sentiment presque général et universel à la naissance du christianisme; et c'est peut-être sur cette idée que l'auteur du quatrième livre d'Esdras, chap. XIV. ℣ 11, supposoit que le monde ne devoit durer que douze âges, et que de son temps il s'en étoit déjà écoulé dix. Saint Irénée, *lib.* V, *advers. hæres. cap.* XXVIII, dit clairement que le monde ne doit subsister que six mille ans, autant de mille ans que Dieu a été de jours à créer. Lactance dit la même chose. Voyez *lib.* VII *Instit. cap.* XIV. XV. et XVIII. Il appuie ce sentiment sur des conséquences tirées de l'Ecriture, et sur les témoignages de Trismégiste et des prophéties des sibylles, qui sans doute l'avoient pris des Juifs. Saint Hilaire soutient la même chose *in Matth. cap.* XVII. *n.* 2. Ainsi saint Jérôme,

que c'est le terme que Dieu a marqué à tous ses ouvrages ; car mille ans sont comme un seul jour devant lui, et lui-même l'assure en disant : « [1] Le » jour d'aujourd'hui est comme mille » ans devant mes yeux. »

5. Ainsi, mes chers enfans, la durée de toutes choses sera de six jours, c'est-à-dire de six mille ans :

6. « Dieu se reposa le septième » jour. » C'est-à-dire, lorsque son fils paroîtra, qu'il viendra mettre fin au règne de l'iniquité, qu'il aura jugé les impies, qu'il aura changé le soleil, la lune et les étoiles, c'est alors qu'il entrera dans ce repos parfait du septième jour.

7. Il ajoute encore : « Vous obser» verez ce jour avec des mains nettes » et un cœur pur. » Et si dans le temps de la vie présente ce n'est qu'en se conduisant en toutes choses avec un cœur pur qu'on peut observer dignement le jour que le Seigneur a sanctifié, comment l'observerons-nous, nous qui nous sommes écartés de ses voies?

8. Considérez donc que c'est Dieu qui, par le repos où il est entré, a sanctifié le sabbat ; et qu'ainsi, après qu'il nous aura sanctifiés, qu'il aura aboli l'iniquité, et que, par un renouvellement entier, il nous aura fait participer à la promesse, alors nous pourrons sanctifier le jour de son sabbat.

9. Enfin il dit : « Je ne puis souf» frir vos solennités des premiers jours » du mois ni vos jours de sabbat. »

annorum. Nam apud illum dies æquiparatur mille annis ; ut ipsemet testatur, dicens : « Ecce hodiernus » dies erit tamquam mille » anni. »

5. Itaque, filii, in sex diebus, hoc est, in sex annorum millibus consummabuntur universa.

6. « Et requievit die se» ptima : » Hoc ait : quando veniens ejus Filius tempus Iniqui abolebit, ac judicabit impios, et mutabit solem ac lunam, stellasque ; tunc pulchre requiescet in die septima.

7. Denique ait : « Sancti» ficabis eam in manibus » mundis et corde puro. » Si ergo quam diem Deus sanctificavit, aliquis nunc potest sanctam efficere, nisi sit per omnia mundus corde ; erravimus.

8. Vide igitur ; tunc pulchre requiescens sanctificabit illam ; quando nos poterimus recepta justa promissione, deleta iniquitate, novatis vero cunctis à Domino ; poterimus, inquam, tunc eumdem diem sanctum reddere, ipsi prius sancti effecti.

9. Demum illis dicit : « Novilunia vestra, et sab» bata vestra non fero. »

[1] *Ps.* LXXXIX. 4.

in cap. IV *Michée*, p. 1522. vers la fin tom. III. et *Epist. ad Cyprian.* p. 698. tom. II. nouv. édit. L'auteur des questions attribuées à saint Justin, *quest.* 71. et plusieurs autres pères. On y peut joindre aussi saint Augustin, *lib.* XX. *de Civitate Dei cap.* VII. p. 581. *et seqq.* tom. VII. quoiqu'il n'en parle pas en l'assurant.

Cernite qua ratione loquatur : Non mihi accepta sunt præsentia sabbata ; sed illa quæ feci ; quando scilicet universis finem imponens, octavi diei faciam initium, hoc est, initium alterius mundi.

Vous voyez qu'il ne veut point parler en cet endroit des sabbats ordinaires ; mais de celui seul dans lequel il entra après avoir achevé tous ses ouvrages, et qui se termine au huitième jour, c'est-à-dire qui commence un nouveau cours de siècles.

10. Ideirco et diem octavum in lætitia agimus ; in quo et Jesus resurrexit à mortuis : et cum apparuisset, ascendit ad cœlos.

10. C'est pour cela que nous passons dans la joie le huitième jour, qui fut celui auquel Jésus-Christ ressuscita d'entre les morts, et celui encore auquel il s'éleva dans le ciel après s'être fait voir pendant quelques jours à ses disciples.

XVI.

Du temple véritable.

1. Adhuc et de templo dicam vobis ; quo modo errantes miseri, non in ipsum Deum effectorem eorum, spem habuerunt, sed in ædem, quasi domus Dei esset.

1. Je vous parlerai encore du temple et de l'aveuglement des Juifs qui ont mis leur espérance dans cet édifice matériel, et non en Dieu, l'auteur de leur être ;

2. Nam fere instar Gentium, consecraverunt illum in templo.

2. Car ils semblent avoir voulu renfermer sa sainteté dans un temple, comme ont fait les Gentils.

3. Atqui quo pacto Dominus loquatur, templumque irritum faciat, accipite : « Quis mensus est » cœlum, palmo ; et quis » terram, pugillo ? Nonne » ego ? Dicit Dominus : » Cœlum mihi thronus est ; » terra autem scabellum » pedum meorum. Quam » mihi domum ædificabi» tis ? aut quis locus re» quietis meæ ? »

3. Mais voyez ce que le Seigneur dit de ce temple et le peu de cas qu'il en fait : « [1] Qui est celui qui a pesé » les cieux dans le creux de sa main, » et qui y a renfermé toute l'étendue » de la terre ? n'est-ce pas moi ? dit le » Seigneur. [2] Le ciel est mon trône et » la terre mon marche-pied. Quelle » maison me bâtirez-vous, et où me » donnerez-vous un lieu de repos ? »

4. Cognoscite quod vana est spes illorum.

4. Vous voyez donc par là que leur espérance est vaine.

[1] *Isa.* XL. 12. — [2] *Le même*, *ch.* LXVI. 1.

5. Et ailleurs l'Ecriture dit : « [1] Ceux » qui ont détruit ce temple le rebâti- » ront eux-mêmes. »

5. Et tandem rursus ait : « Ecce qui destruxerunt » templum hoc; ipsi illud » ædificabunt. »

6. Et cela est arrivé ainsi parce qu'ils ont fait la guerre. Leur temple vient d'être ruiné par leurs ennemis ″; et ces mêmes ennemis vont à leur tour élever à Dieu les temples spirituels ″ :

6. Idque evenit. Nam quia bellum gerunt, nunc ab hostibus destructum est templum ; ipsique hostium ministri reædificant illud.

7. Enfin l'Ecriture fait encore voir que la ville sainte et toute la nation des Juifs seroient un jour livrés entre les mains de leurs ennemis;

7. Iterum quod tradenda esset civitas una cum templo et cum populo Israëlitico, est declaratum.

8. Car elle dit : « [2] Dans les der- » niers temps le Seigneur détruira les » troupeaux, le bercail et la tour où » les pasteurs se retiroient. » Et cela est arrivé comme le Seigneur l'a prédit.

8. Ait quippe Scriptura : « Et erit in novissimis die- » bus, tradet Dominus oves » pascui, et caulam, et » turrim eorum, in exi- » tium. » Atque contigit quemadmodum locutus est Dominus.

9. Voyons donc si Dieu a un autre temple que celui où les Juifs l'adoroient : il en a un certainement, puisqu'il assure lui-même qu'il le construit et le met dans sa perfection ;

9. Quæramus itaque an exstet templum Dei. Existit ; quandoquidem ipsemet se illud facere ac perficere testatur.

10. Car il est écrit : « [3] Et après » que le septième jour sera passé ″, » on élevera un temple superbe au » nom du Seigneur. » Voilà donc constamment un temple ″ ;

10. Scriptum enim est : « Et erit, hebdomada com- » pleta, ædificabitur magni- » fice templum Dei, in no- » mine Domini. » Invenio

[1] *Isa.* XLIX. 17. — [2] *Jer.* XXV. 34 et suiv. *Isa.* V. 5 et suiv. — [3] *Dan.* IX. 24 et suiv. *Aggée* II. 7 et suiv.

℣ 6. Ceci prouve que cette lettre a été écrite peu de temps après la ruine de Jérusalem et du Temple, dans la guerre que les Juifs eurent avec les Romains, la douzième année de l'empire de Néron, vers l'an 67 de l'ère vulgaire. Plusieurs critiques prétendent que saint Barnabé étoit mort avant la prise de Jérusalem, et qu'ainsi c'est un anachronisme dont cet apôtre n'a pu être l'auteur; puisqu'il est mort, à ce que l'on croit, sous l'empire de Néron; mais d'autres soutiennent qu'on ne sait point exactement en quel temps il est mort.

Ibid. Litt. : et les ministres de leurs ennemis le rétablissent. Le sens et la suite font voir que c'est d'un temple spirituel dont cet apôtre veut parler, et qu'il veut dire que les ennemis des Juifs détruisant leur temple matériel, qui n'étoit qu'un temple en figure, ils établissoient la vérité du temple spirituel que le premier figuroit.

℣ 10. Grec : Les semaines accomplies. Il fait allusion aux semaines de Daniel, et surtout à ce qui est dit ch. IX. ℣. 7.

Ibid. Ce qui suit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom*, vers la fin, p. 410 et suiv., édition de Paris.

igitur, quod templum exsistit.

11. Qua ratione ergo ædificabitur in nomine Domini?

12. Discite. Ante quam Deo crederemus, erat cordis nostri domicilium corruptioni obnoxium et imbecille, ad modum templi vere per manus ædificati: plenum siquidem erat idolorum cultu, et erat domus dæmoniorum; quod faceret quæcumque Deo contraria sunt.

13. Ædificabitur autem in nomine Domini. Attendite; ut templum Domini magnifice ædificetur. Quo modo? Discite; accepta remissione peccatorum, et spe habita in nomen Domini, facti sumus novi, iterum ab integro creati: quare in domicilio nostro vere Deus exsistit; habitat in nobis. Quo modo? Verbum ejus fidei, vocatio ejus promissionis, sapientia justificationum, mandata doctrinæ: ipse in nobis prophetat; ipse in nobis inhabitat; morti addictis nobis aperit fores templi, id est, os; nobis dat pœnitentiam; sicque introduxit in templum incorruptum.

14. Quare qui cupit esse salvus; non in hominem respicit, sed in eum qui in homine habitat atque loquitur; admirans quod numquam, neque audierit eum talia verba ore fundentem, neque ipse audire desideraverit.

11. Mais comment sera-t-il bâti au nom du Seigneur?

12. Apprenez-le, mes frères: Avant que nous eussions reçu la foi, nous étions semblables à ces temples faits de la main des hommes où habitent la corruption et la foiblesse, parce que nous étions livrés au culte des idoles, et que nous avions rendu nos corps la demeure honteuse des démons, en faisant ce qui est désagréable aux yeux de Dieu.

13. Mais apprenez de quelle manière on peut élever un temple au nom du Seigneur et qui soit digne de sa majesté; c'est lorsque nous devenons nous-mêmes ce temple, après que nous avons obtenu la rémission de nos péchés, que nous avons espéré en son nom, et que nous sommes devenus de nouvelles créatures; car c'est alors que Dieu habite véritablement en nous par la parole de sa foi, par la vocation à la promesse, par la sagesse de ses ordonnances et les préceptes de sa doctrine; en prophétisant en nous, en nous remplissant de sa présence, en nous ouvrant les portes du temple, c'est-à-dire la bouche, à nous qui étions auparavant esclaves de la mort. Il nous donne l'esprit de pénitence et nous rend ainsi un temple incorruptible;

14. Car celui qui désire d'être sauvé n'attend rien de l'homme, mais de celui seul qui habite en lui et qui lui parle intérieurement, étonné de ce que jamais il n'a ouï dire de telles paroles de la bouche de personne, ni même souhaité de les entendre:

15. Voilà quel est ce temple spirituel élevé au nom du Seigneur.

15. Hoc est templum spiritale Domino constructum.

XVII.

Les vérités de l'avenir sont cachées.

1. Autant que je l'ai pu, je crois m'être expliqué simplement, et n'avoir rien omis de ce qui peut contribuer à votre instruction et à votre salut : en ce qui regarde les choses présentes,

1. Quantum et quam simpliciter potuimus vobis declarare ; spes est animo meo, nihil me desiderio meo reliquisse eorum quæ ad vestram salutem spectant, quæque sunt præsentia ;

2. Car si je vous écrivois touchant les choses futures, vous ne les entendriez pas, parce qu'elles sont enveloppées sous des paraboles : Voilà ce que j'avois à vous dire à cet égard ".

2. Si enim de futuris scripsero vobis, non intelligetis ; quoniam in parabolis posita sunt. Et hæc quidem ad hunc modum.

XVIII.

Deux voies.

1. Mais passons à une autre matière et à une autre instruction.

1. Transeamus autem et ad alteram cognitionem atque doctrinam.

2. Il y a deux voies très-différentes entre elles, celle de la lumière et celle des ténèbres ".

2. Duæ sunt viæ doctrinæ ac potestatis ; una lucis, altera tenebrarum. Differentia vero multa duarum viarum.

3. A l'une président les anges de Dieu qui conduisent les âmes à la lumière ; et à l'autre les anges de Satan.

3. Uni siquidem præpositi sunt, lucis conciliatores, Angeli Dei ; alteri vero, Angeli Satanæ :

4. L'un est le Seigneur souverain des siècles, et l'autre le prince du temps où règne l'iniquité.

4. Ac ille quidem Dominus est à sæculis in sæcula ; hic autem, princeps temporis iniqui.

XVII. — ℣ 2. Ici finit l'ancienne version latine. On a pris ce qui suit sur le texte grec.

XVIII. — ℣ 2. Ceci est cité par Origène, *lib.* III *Periarch. cap.* II.

XIX.

La voie de la lumière.

1. Via igitur lucis hæc est. Si quis cupiens incedere ad præfinitum locum, suis operibus properet.

2. Cognitio itaque nobis data, in hac via ambulandi, ejusmodi est. Diliges Creatorem tuum. Gloria afficies eum qui redemit te à morte. Eris corde simplex, et spiritu dives. Non adhærebis ad eos qui incedunt in via mortis. Odio habebis omne id perpetrare, quod Deo non placet. Abhorrebis omnem simulationem.

3. Ne derelinquas mandata Domini. Teipsum non exaltabis; eris autem humilis. Non assumes tibi gloriam. Non capies malum consilium adversus proximum tuum. Non dabis animo audaciam et confidentiam. Non fornicaberis. Non adulterium facies. Pueros non corrumpes. Ex te non egrediatur verbum, tibi à Deo concessum, in ulla impuritate. Non accipies personam, in arguendo cujuspiam lapsu.

4. Eris mansuetus. Eris quietus. Contremisces ad verba quæ audiisti. Fratri tuo ignosces. Ne ambigas utrum futurum sit, necne. Ne assumas in vanum nomen Domini. Diliges proximum tuum, plus quam animam tuam. Non interficies fœtum in abortione, nec

1. Voici quelle est la voie de la lumière. Si quelqu'un veut arriver au lieu destiné, il n'y peut parvenir que par ses œuvres;

2. Et voici les moyens qu'il faut prendre pour cela. Vous aimerez celui qui vous a fait; vous glorifierez celui qui vous a racheté de la mort; vous serez simple de cœur et riche des dons de l'Esprit; vous ne vous joindrez point à ceux qui marchent dans la voie de la mort; vous détesterez tout ce qui est désagréable aux yeux de Dieu; vous haïrez toute hypocrisie;

3. Vous ne violerez point les commandemens de Dieu; vous ne vous éleverez point, mais vous serez humble; vous ne vous attribuerez point de gloire; vous ne formerez point de mauvais desseins contre votre prochain; vous ne vous confierez point dans vos propres forces; vous ne commettrez ni fornication, ni adultère, ni aucune autre impudicité; vous ne vous servirez point de la parole que Dieu vous a donnée pour exprimer quelque impureté que ce soit; vous ne vous préviendrez point en reprenant quelqu'un d'une faute;

4. Vous serez doux, paisible, plein de frayeur des paroles que vous avez ouïes, sans douter si elles auront leur effet, ou non; vous pardonnerez à votre frère; vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur; vous aimerez votre prochain plus que votre propre vie; vous ne ferez point périr un enfant, ni avant, ni après sa naissance; vous ne leverez point la main de des-

sus votre fils, ou de dessus votre fille ", mais dès leurs plus tendres années, vous les instruirez dans la crainte du Seigneur; vous ne porterez point envie au bien de votre prochain, et vous ne serez ni avare, ni voleur; votre cœur ne sera point attaché aux grands, mais vous rechercherez la compagnie des humbles et des justes;

etiam interimes post nativitatem. Ne auferas manum tuam à filio tuo, vel à filia tua; sed à pueritia docebis eos timorem Domini. Bona proximi tui non concupisces, nec eris avarus et fraudator. Neque ex anima tua adhærebis superbis; sed cum justis atque humilibus adscriberis.

5. Vous recevrez comme des biens les accidens qui vous arriveront;

5. Quæ tibi contingunt vexationes, tamquam bona admitte.

6. Vous ne serez double ni du cœur, ni de la langue; car la duplicité de la langue est un piége qui conduit à la mort;

6. Non eris inconstans, nec bilinguis; laqueus enim mortis est, lingua duplex.

7. Vous serez soumis au Seigneur et aux princes, comme à l'image de Dieu ", et vous aurez pour eux de la crainte et du respect;

7. Subjicieris Domino Deo; dominis vero, ut Dei imagini, in verecundia et timore.

8. Vous ne commanderez point avec aigreur à votre esclave, ou à votre servante, qui ont en Dieu la même espérance que vous, de peur que vous ne perdiez la crainte de Dieu notre maître commun;

8. Ne in amaritudine imperes ancillæ aut servo tuo, qui in eumdem sperant; ne forte non timeas Deum, qui super utrumque est;

9. Car, sans avoir égard aux mérites de personne, il est venu chercher ceux dont son Esprit avoit préparé les cœurs.

9. Quoniam non venit vocare secundum personam, sed super quos Spiritus præparavit.

10. Vous ferez part au prochain de tous les biens que vous possédez, sans vous imaginer que rien vous appartienne en propre ":

10. Communicabis in omnibus cum proximo tuo, nec quidquam dices proprium:

11. Car si vous êtes en société pour les choses incorruptibles, combien

11. Si enim in incorruptis consortes estis, quanto ma-

℣ 4. Vous ne cesserez point de veiller sur leur conduite.

℣ 7. C'est-à-dire comme le représentant sur la terre. Ç'a toujours été un des premiers devoirs de la religion chrétienne fondé sur la loi de Dieu, qui commande aux enfans d'obéir à leurs pères et à tous ceux en qui Dieu s'est comme démis d'une partie de son autorité sur la terre. Dans les premiers temps de la création du monde, et long-temps encore après, les pères étoient les rois de leurs enfans, et régnoient en souverains sur leur famille et sur leur postérité.

℣ 10. C'est ainsi qu'il est dit qu'en usoient les premiers chrétiens de l'église de Jérusalem, *Act. ch.* IV. ℣ 32.

gis in iis quæ corrumpuntur?

12. Non eris lingua præceps : os enim laqueus est mortis.

13. Quantum potes, et supra quam potes, coles castitatem.

14. Noli porrigere manus tuas ad accipiendum, ad dandum vero contrahere.

15. Diliges ut pupillam oculi tui omnem qui tibi loquetur verbum Domini.

16. In memoriam tuam nocte ac die revocabis judicii diem.

17. Exquires quotidie vultus sanctorum ; etiam speculatus per verbum, et ad exhortandum incedens, atque meditans, ad servandam animam per verbum.

18. Et manibus tuis operaberis, ad redemptionem peccatorum tuorum.

19. Non dubitabis dare, neque murmurabis cum das : « Omni petenti te, » tribue : » cognosces autem quis sit bonus mercedis retributor.

20. Servabis quæ accepisti, nec addens, nec demens.

21. Malus, odiosus tibi erit in perpetuum.

22. Juste judicabis. Non facies dissidium ; sed pacem conciliabis inter contendentes, eos associans.

23. Confiteberis peccata tua. Non accedes ad ora-

plus y devez-vous être pour des biens corruptibles et périssables?

12. Vous ne serez point prompt à parler, car la bouche est un piége de mort ;

13. Vous serez chaste selon vos forces et même au dessus ;

14. Evitez d'ouvrir les mains pour recevoir et de les fermer pour ne point donner [1] ;

15. Vous chérirez comme la prunelle de vos yeux tous ceux qui vous annoncent la parole du Seigneur ;

16. Vous aurez jour et nuit devant les yeux le jour du jugement ;

17. Vous chercherez à voir les fidèles, et vous vous appliquerez à les consoler par vos discours et par vos visites, mettant tous vos soins à contribuer au salut des âmes,

18. Et vous travaillerez de vos mains pour racheter vos péchés :

19. [2] « Donnez sans hésiter et sans » murmurer à quiconque vous de- » mandera, » et vous verrez que Dieu saura bien vous récompenser :

20. Vous garderez les biens que vous aurez reçus de sa providence, sans les augmenter, ni les diminuer :

21. Que le méchant vous soit toujours en horreur ;

22. Vous jugerez selon la justice ; vous ne mettrez point la division parmi vos frères, mais vous procurerez la paix entre ceux qui sont en contestation ;

23. Vous confesserez vos péchés, et vous ne vous présenterez point de-

[1] *Eccli.* IV. 36. — [2] *Luc.* VI. 30.

vant Dieu pour le prier avec une conscience impure et souillée.

24. Voilà la voie de la lumière.

tionem tuam in conscientia mala.

24. Hæc est via lucis.

XX.

La voie des ténèbres.

1. Mais la voie de tenèbres et d'aveuglement est oblique, et pleine de malédiction.

2. Car c'est le chemin qui conduit au supplice, et à la mort éternelle.

3. Là sont les maux qui perdent les âmes; l'idolâtrie, l'audace, l'esprit d'élévation, l'hypocrisie, la duplicité du cœur, l'adultère, le meurtre, le vol, l'orgueil, l'apostasie, la tromperie, la malice, l'impudence, l'empoisonnement, la magie, l'avarice, le mépris de Dieu ".

4. Ceux qui marchent dans cette voie persécutent les bons; ils haïssent la vérité; ils aiment le mensonge; ils ne connoissent point la récompense de la vertu; ils ne s'attachent point à faire le bien; ils ne rendent point justice à la veuve et à l'orphelin; ils veillent, non pour marcher dans la crainte de Dieu, mais pour pratiquer le mal.

5. Loin d'eux est la douceur et la patience; ils aiment les choses vaines; ils cherchent leur intérêt "; ils n'ont point pitié du pauvre, et ne se mettent point en peine de celui qui souffre; ils sont toujours prêts à médire; ils ne connoissent point l'auteur de leur être; ils sont les meurtriers de leurs propres enfans; ils corrompent et défigurent l'ouvrage " de Dieu;

1. Via autem tenebrarum et cæcitatis, obliqua est, plenaque maledictionis.

2. Est enim via mortis æternæ cum supplicio:

3. In qua sunt quæ perdunt animam viatorum; idolorum servitus, temeritas, elatio potestatis, simulatio, cor duplex, adulterium, homicidium, rapina, superbia, transgressio, dolus, malitia, arrogantia, veneficium, magia, avaritia, nullus Dei timor.

4. *In qua sunt*, bonorum persecutores; osores veritatis, amatores mendacii: non cognoscentes mercedem justitiæ, non adjuncti ad bonum, viduæ et pupillo non attendentes ex justo judicio; vigilantes, non ad timorem Dei, sed ad malitiam.

5. A quibus longe ac procul sunt mansuetudo, et patientia: qui diligunt vana, consectantur remunerationem, non miserentur inopis, non laborant in gratiam illius qui labore ac ærumnis confectus est: ad obtrectationem prompti, non cognoscentes aucto-

℣ 3. Litt.: aucune crainte de Dieu.

℣ 5. Litt.: la récompense.

Ibid. Litt.: Ils font périr l'ouvrage de Dieu avant qu'il soit né.

rem suum; liberorum interemptores, in abortione corrumpentes Dei opus; aversantes egenum, opprimentes afflictum, divitum advocati, pauperum iniqui judices; per omnia peccatores.

ils détournent leur vue de dessus les misérables; ils accablent celui qui est affligé; ils sont les défenseurs des riches, les juges injustes des pauvres, et se livrent eux-mêmes à toutes sortes de crimes.

XXI.

Conclusions et souhaits.

1. Æquum igitur est, ut edocti justificationes Domini, quotquot prius scriptæ sunt, in eis ambulemus.

2. Qui enim eas facit, in regno Dei, gloria cumulabitur : qui vero alia elegerit, simul cum suis operibus peribit. Propterea resurrectio, propterea retributio.

3. Rogo vos qui reliquos antecellitis; si accipitis aliquod bonæ voluntatis meæ consilium; habetis vobiscum, quibus benefecistis, ne eos derelinquatis. Prope siquidem est dies, in qua omnia cum Malo peribunt.

4. Prope est Dominus, et merces ejus.

5. Etiam atque etiam rogo vos; estote vobis boni legislatores, vobis manete consiliarii fideles; tollite ex vobis omnem hypocrisim.

6. Deus autem, qui universo mundo dominatur, det vobis sapientiam, scientiam, intelligentiam, cognitionem justificationum suarum, in patientia.

1. Il est donc juste qu'étant instruits des préceptes du Seigneur, tels que nous vous les avons fait voir en parlant de la voie de lumière, nous les observions avec fidélité :

2. Car celui qui les aura gardés sera couronné de gloire dans le royaume de Dieu; et celui au contraire qui les aura méprisés périra avec ses œuvres, comme il paroîtra au jour de la résurrection, où chacun recevra selon le bien ou le mal qu'il aura fait.

3. Je vous conjure, vous qui êtes destinés à conduire les autres, de leur faire part de ce que vous trouverez de plus utile dans ce que je vous ai écrit, et de ne les point abandonner, puisque le jour approche auquel tout sera détruit avec le démon.

4. Le Seigneur s'avance, et il tient sa récompense entre ses mains.

5. Je vous conjure encore instamment. Etablissez parmi vous des règles sages; n'agissez que par des conseils que vous dictera la piété, et bannissez d'entre vous toute hypocrisie.

6. Que Dieu qui est le souverain Seigneur de l'univers vous donne la sagesse ", la science, l'intelligence, la connoissance de ses mystères, et la persévérance dans le bien.

℣ 6. Ceci est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom.* un peu plus avant que le milieu, p. 396 et suiv., édit. de Paris.

7. Soyez les fidèles disciples de Dieu; examinez les choses qu'il demande de vous, et pratiquez-les afin que vous soyez sauvés au jour de son jugement;

8. Et s'il est utile de se rappeler le souvenir du bien, méditez ce que je vous écris, et souvenez-vous de moi, afin que par votre ardeur et votre vigilance, vous vous affermissiez dans la pratique de la vertu.

9. Je vous conjure donc, et vous demande cette grâce; et si votre salut vous est cher, ne méprisez aucune des choses que je vous ai dites; approfondissez-les sans cesse, et observez tous les commandemens du Seigneur : car ils sont dignes de louanges.

10. C'est pourquoi, autant que je l'ai pu, je me suis pressé de vous écrire, afin de vous remplir de joie et de consolation.

11. Je vous salue, vous qui êtes des enfans de charité et de paix : que le Seigneur de la gloire et de toute grâce soit avec vous. Ainsi soit-il.

7. Efficiamini autem, docti à Deo; exquirentes quid à vobis requirat Dominus; et efficite, ut salvi sitis in die judicii.

8. Si qua vero est bonæ rei recordatio, mementote mei, hæc meditantes; ut et desiderium, et vigilantia, in aliquod bonum evadat.

9. Rogo vos, gratiam postulans: quamdiu pulchrum hoc vas vobiscum est, in nullo horum deficite; sed indesinenter hæc exquirite, et adimplete omne mandatum : hæc namque digna sunt.

10. Quare potissimum id operam dedi, quantum in me fuit, ut scriberem vobis; quo exhilararem vos.

11. Salvete, filii dilectionis, et pacis. Dominus gloriæ et omnis gratiæ, sit cum spiritu vestro. Amen.

LE PASTEUR

OU

LIVRE D'HERMAS.

PRÉFACE

SUR

LE PASTEUR

OU

LIVRE D'HERMAS.

HERMAS, que l'on croit être le même que celui que saint Paul recommande aux Romains de saluer de sa part, étoit Grec[1]. Il vint demeurer à Rome avec sa femme et ses fils, où, s'étant converti à la foi de Jésus-Christ, il fut appelé au sacerdoce, et tint un des premiers rangs dans cette Eglise sous le pontificat de saint Clément : il s'y acquit beaucoup d'estime par son zèle, par son éminente piété et par la réputation de ses révélations. Il paroît, par ce qu'il dit lui-même, qu'il y avoit eu quelque trouble dans sa famille et quelque dérangement dans ses affaires domestiques par la légèreté de la langue de sa femme et par l'ambition de ses fils, qui avoient brigué les premiers postes du sacerdoce, et qui avoient jeté par leurs brigues le trouble et la division dans cette Eglise; et qu'Hermas lui-même n'avoit pas eu d'abord assez de force ni assez de courage pour corriger ces désordres de sa famille; mais qu'enfin, s'étant aperçu de sa négligence, il en avoit fait pénitence et en avoit demandé pardon à Dieu, aussi bien que de quelques désirs et de quelques regards contraires à la pureté. Voilà

[1] *Rom.* XVI. ℣ 14. — Liv. I. Vision I, n. I. Vision II, n. 2 et 3. Vis. III, n. 6. Liv. I, vision II, n. 4, à la fin. Liv. I, vision II, n. 2 et 3. Vision III, n. 9; et liv. III, similit. VIII, n. 7. Liv. I, vision I, n. 3. Liv. III, simil. VII. Liv. I, vision I, n. I et 2. — Nomb. I.

tout ce que l'on peut savoir des circonstances particulières de la vie de cet auteur; car il ne le faut pas confondre avec un autre que saint Paul, au même endroit de l'Epître aux Romains, appelle Hermès, que l'on croit avoir été le frère du pape Pie, premier de ce nom. Le nôtre étoit Grec, et fort connu pour tel par les anciens Pères grecs : il est l'auteur du livre surnommé le Pasteur, nom qu'il n'a reçu que par rapport à la seconde partie, où l'ange de la pénitence se manifesta à lui sous la figure d'un pâtre ou d'un pasteur. C'est cet ouvrage que nous donnons ici au public en latin et en françois; il renferme trois parties ou trois livres : le premier contient quatre visions ou songes, dans lesquels l'auteur dit qu'ayant vu *en dormant* une jeune femme qui venoit de se laver sur le bord du Tibre, il en fut si vivement épris, qu'il auroit eu volontiers le désir de l'avoir pour sa femme; qu'ensuite cette même femme parut à lui sous la figure d'une femme vieille, mais belle, qui représentoit l'Eglise, et qu'elle le reprit non-seulement des pensées de mariage qu'il avoit eues en la voyant, mais de sa négligence sur les désordres de sa femme et de ses fils, et qu'elle lui fit une peinture et une description exacte des différens ordres des saints et des différens genres de réprouvés qui entroient dans la structure de l'Eglise visible; enfin qu'elle lui prédit les maux qui devoient arriver dans l'Eglise [1], et c'est par rapport à cette dernière vision qu'on a donné à ce premier livre le surnom d'Eglise.

Le second livre, qui est intitulé les Préceptes, contient douze commandemens ou instructions qui regardent uniquement les mœurs; c'est à son occasion et par rapport à ce qui y est dit touchant le pasteur ou l'ange de la pénitence, que tout cet ouvrage a reçu le surnom de Pasteur, parce que sous la figure d'un berger ou d'un pâtre on y introduit un ange, qui prescrit à Hermas en particulier, et en général à tous les pasteurs et à tous les fidèles, les moyens que Dieu leur a donnés pour faire pénitence et pour se convertir sincèrement à lui.

Enfin le troisième livre contient dix similitudes ou visions, sous lesquelles l'auteur représente les différens états, les divers dons de ceux qui doivent composer la structure de l'Eglise, et les degrés différens du mérite de ceux qui sont appelés au royaume de Dieu. Ces visions et les si-

[1] 4 Vision, n. 1, sous l'empereur Domitien.

militudes, surtout dans ce dernier livre, en font la principale partie. C'étoit assez l'usage et le goût des Grecs, et sans doute aussi de ceux auxquels cet auteur écrivoit; mais aujourd'hui elles nous paroissent longues et ennuyeuses, pleines de répétitions et de redites inutiles, en sorte qu'elles semblent plutôt diminuer la beauté des instructions qu'elles renferment que d'y ajouter de l'ornement : aussi ces livres ont-ils été peu goûtés par les Pères latins, chez qui, pour cette raison, ils ont été fort négligés, pendant qu'ils ont eu toute la vogue et toute l'estime d'une partie très-considérable des premiers Pères de l'Eglise grecque, qui les ont même mis au nombre des livres saints, et qui les ont cités non-seulement aux fidèles pour appuyer les vérités qu'ils leur enseignoient, mais qui les ont employés aussi pour combattre et réfuter les hérétiques. C'est ainsi que saint Irénée, au rapport d'Eusèbe, *lib.* v, *Hist.*, *cap.* VIII, s'est servi du passage qui est dans le précepte du second livre pour établir la foi en un seul Dieu, créateur universel de toute chose. Et saint Clément d'Alexandrie, *lib.* I *Strom.*, *p.* 311, *édit. de Paris*, emploie le n° I du dixième précepte du second livre, où il est parlé du pasteur et de l'ange de la pénitence, pour prouver que Dieu se sert également des faux et des véritables prophètes pour l'utilité de son Eglise. Le même Père, vers la fin du même livre de ses Stromates, se sert du n° 4 de la vision III du livre premier pour réfuter les incrédules qui traitent de fables les révélations divines; et dans le second livre de ses Stromates, vers le commencement, il cite ce qui est dit dans la vision III, livre premier, pour prouver que les actions doivent être conformes aux paroles; et un peu plus bas, dans le même livre, parlant de la foi, il cite le n° 8 de la vision III du livre premier, où il rapporte les paroles du septième précepte du livre II, au sujet de la crainte de Dieu; et presque tout de suite ces autres paroles du précepte IV, n°s 2 et 3. De même, au livre IV de ses Stromates, un peu avant le milieu, parlant du martyre, il cite ce qui est dit *liv.* I, *vision* IV, *n°* 2, où il est parlé de cette affreuse bête que vit Hermas. Enfin, dans son sixième livre des Stromates, vers la fin, parlant des différens genres de prophéties, il cite ce qui est dit dans le premier livre, vision II, n° I.

Tertullien, quoique du nombre des Pères latins, dans son livre *de Oratione*, *cap.* XII, *p.* 134, *édit. de Rigault*, étant encore dans le sein de l'Eglise, s'objecte l'endroit de

la préface du deuxième livre d'Esdras, sous le nom du Pasteur, au sujet de la posture que l'on doit tenir dans la prière, et se contente par respect de l'expliquer, sans en rejeter l'autorité; mais depuis, étant devenu montaniste, et répondant aux catholiques, qui, au sujet des secondes noces, lui opposoient ce que dit Hermas, n°s 3 et 4 du quatrième précepte du livre II, il leur dit, *lib. de Pudicitia, n° 10, p.* 563, *édit. de Rigault : Je me soumettrois volontiers à cette autorité que vous m'alléguez, si j'ignorois que ce livre n'a pas été mis au rang des Livres saints, mais qu'au contraire il a été rejeté par toutes vos Eglises entre les apocryphes.* Ce qu'il répète encore plus bas, ch. 20, p. 582. Origène cite aussi ce qui est dit, *lib.* III, *similitud.* VI, n° 4, touchant la pénitence, mais il met en doute si l'on doit recevoir l'autorité de ce livre, *Hom.* VIII, *sur les chap.* XII *et* XIII *des Nombres.* De même, dans l'homélie I, sur le psaume 37, vers le tiers de cette homélie, parlant des Anges Gardiens qui sont chargés de la conduite des hommes, il cite de ce même livre, *similitude* III, n° 3, ce qu'y dit Hermas touchant l'ange de la pénitence : cependant, dans le chapitre I du second livre de son Périarchon, à la fin, il cite le livre du Pasteur comme faisant partie des Ecritures, et le met au même rang que celui des Machabées. L'auteur du commentaire sur l'Epître aux Romains, attribué à ce Père, *liv.* X, *sur le v.* 14 *du ch.* XVI, dit que, selon qu'il en peut juger, le livre du Pasteur lui paroît très-utile et avoir été écrit par l'inspiration divine, et excuse l'auteur des fautes dont lui-même s'est accusé par la pénitence qu'il en a faite. Eusèbe, *lib.* III *Hist. cap.* III, dit que le livre du Pasteur qu'on attribue à cet Hermas, que l'apôtre salue dans son Epître aux Romains, ne doit pas être mis au nombre des livres des saintes Ecritures, qui sont reçus de tous, parce que plusieurs le rejettent, quoiqu'ils croient au fond cet ouvrage très-utile et très-nécessaire à ceux que l'on commence d'instruire des premiers élémens de la foi, et que c'est sur ce fondement que de son temps on le lisoit publiquement dans quelques Eglises, et qu'on s'étoit servi de son autorité dans plusieurs écrits pour appuyer des vérités. Cependant plus bas, ch. XIX, ou, selon d'autres, XXV, il déclare qu'il le regarde comme douteux, et le met au même rang que les Actes de saint Paul et l'Apocalypse de saint Pierre. Saint Athanase, *lib. de Incarnat. Verb. tom.* I, *p.* 55, un peu plus bas que

le milieu, édition de Paris, en parle de même. Saint Jérôme, *Catalog. script. Eccles.*, *n°* 10, *p.* 105, *tom.* IV, semble avoir copié ce que nous venons de rapporter d'Eusèbe; mais il ajoute que cet auteur, qui est fort connu chez les Grecs, ne l'a pas été ainsi chez les Latins; et, dans son prologue intitulé *Galeatus*, il dit[1] que ce livre est rejeté du canon des saintes Ecritures, aussi bien que les livres de la Sagesse de Jésus fils de Syrach, de Judith et de Tobie. C'est dans le même sens qu'il est rejeté par saint Prosper, *lib. contr. collat.*, *cap.* XIII, *n°* 6, *p.* 342, *nov. edit.*, en répondant à l'autorité de ce livre d'Hermas, que citoit Cassien, *lib. de protect. Dei cap.* XII, *p.* 294. Il lui dit que ce livre n'a aucune autorité dans l'Eglise; ainsi Gélase dans le premier concile de Rome, tenu en 494, tom. IV Concil., p. 1264.

Ce livre a été écrit en grec; mais il n'en existe à présent qu'une version latine, que quelques-uns ont attribuée à Rufin. Cependant elle paroît beaucoup plus ancienne, et est très-conforme au grec des passages que les Pères grecs en rapportent. Nous avons suivi dans cette édition celle que Cottelier a donnée en 1672, et nous y avons ajouté une version françoise et des notes.

[1] Tom. I, p. 322.

LE PASTEUR

DE SAINT HERMAS.

LIVRE PREMIER,

QUI A POUR TITRE *LES VISIONS.*

VISION PREMIÈRE.

Contre les pensées impures et orgueilleuses d'Hermas, et contre sa négligence à reprendre ses enfans.

I.

1. Qui enutriverat me, vendidit quamdam puellam Romæ. Post multos autem annos hanc visam ego recognovi, et cœpi eam diligere ut sororem.

2. Exacto autem tempore aliquo, lavari eam in flumine Tiberi vidi, et porrexi ei manum, et eduxi eam e flumine.

3. Visaque ea cogitabam in corde meo, dicens : Felix essem, si talem uxorem et specie et moribus sortitus essem. Hoc solum, nec ultra quidquam cogitavi.

4. Post tempus autem ali-

1. Celui qui avoit pris soin de mon éducation étant à Rome y vendit une certaine fille que je revis plusieurs années après ; je l'eus à peine aperçue que d'abord je la reconnus et l'aimai même comme si elle eût été ma sœur ;

2. Au bout de quelques jours je la vis comme elle se baignoit dans le Tibre ; je lui tendis la main et l'aidai à sortir de l'eau,

3. Et l'ayant considérée avec attention, je pensois en moi-même combien je serois heureux si j'avois été l'époux d'une femme aussi belle et aussi vertueuse ″ ; cependant je ne poussai pas plus loin mes réflexions.

4. Quelques temps après je me pro-

℣. 3. Hermas étoit marié, et il avoit épousé une femme dont il se plaint dans la vision seconde. Voyez ci-après.

menois en m'entretenant de ces pensées, et considérant combien les ouvrages de Dieu renferment de grandeur et de beauté;

5. Et quand j'eus marché quelque temps, je m'endormis :

6. Alors l'Esprit *du Seigneur* ″ m'enleva et me transporta vers la droite par un lieu ″ que les eaux, les rochers et les précipices rendoient inaccessible aux hommes.

7. Après l'avoir passé je me trouvai dans une plaine, où m'étant mis à genoux je commençai à prier le Seigneur et à lui confesser mes péchés.

8. Pendant que je priois ainsi, le ciel parut ouvert, et je vis cette femme pour laquelle j'avois de l'estime ″, qui du haut du ciel me salua et me dit : Je te salue, Hermas.

9. Je la regardai, et lui demandai ″ ce qu'elle faisoit là.

10. Et elle me répondit : J'y viens pour te reprocher tes péchés devant le Seigneur.

11. Hé! quoi, lui dis-je, m'accuserez-vous vous-même? Non, me répondit-elle; mais écoute ce que je te vais dire.

12. Dieu qui habite dans le plus

quodcum iis cogitationibus proficiscens, honorificabam creaturam Dei, cogitans quam magnifica et pulchra sit.

5. Et dum ambulassem, obdormivi.

6. Et spiritus me rapuit, et tulit me per quemdam locum ad dexteram, per quem non poterat homo iter facere. Erat autem locus ille in rupibus, et abruptus, et invius ab aquis.

7. Cumque transissem locum illum, veni ad planitiem; et genibus positis, cœpi orare Dominum, et confiteri peccata mea.

8. Et orante me, apertum est cœlum; et video mulierem quam concupiveram, salutantem me de cœlo, et dicentem : Herma ave.

9. Et ego prospiciens illam, dico ei : Domina, quid tu hic facis?

10. At illa respondit mihi : Recepta sum huc, ut peccata tua arguam apud Dominum.

11. Domina, inquam, num tu me argues? Non, inquit. Sed audi verba quæ tibi dictura sum.

12. Deus, qui in cœlis

℣ 6. Autr. : Je fus transporté en esprit, c'est-à-dire, en songe pendant qu'il dormoit. Voyez la vision II, n. 4.

Ibid. Autr. : et il me sembla que j'avois été porté à la droite du lieu où j'étois dans un endroit inaccessible aux hommes; car les chemins en étoient bouchés par des rochers, des précipices et des rivières.

℣ 8. Litt. : ressenti quelque passion. Dans la suite Hermas en est repris.

℣ 9. Litt. : et lui dis : Madame, que faites-vous là? Saint Jean donne ce titre à Electe, *Epist.* II *Joan.* ℣ 1 et 2; et plusieurs auteurs profanes de ces premiers temps.

habitat, et condidit ex nihilo ea quæ sunt, et multiplicavit propter sanctam Ecclesiam suam, irascitur tibi, quoniam peccasti in me.

haut des cieux, qui de rien a créé toutes choses " et les a multipliées pour l'utilité de sa sainte Eglise; ce Dieu est irrité, parce que tu as péché contre moi.

13. Respondens dico ei : Domina, si in te ego peccavi, ubi, aut quo in loco, aut quando tibi turpe verbum aliquod locutus sum? Nonne semper te quasi Dominam arbitratus sum? Nonne semper te reveritus sum velut sororem? Quid in me comminisceris hæc tam nefanda?

13. Et quand donc, lui dis-je, et en quel lieu vous ai-je dit la moindre parole capable d'alarmer votre pudeur? au contraire, ne me suis-je pas toujours regardé comme l'un de vos serviteurs, et ne vous ai-je pas toujours respectée comme ma propre sœur? pourquoi donc me reprochez-vous des crimes si détestables?

14. Tunc illa arridens mihi, ait : In corde tuo ascendit concupiscentia nequitiæ. An non videtur tibi, viro justo rem iniquam esse, si ascenderit in corde mala concupiscentia? Peccatum est ei, et quidem grande. Justus enim vir, justa cogitat. Cogitante ergo illo quæ justa sunt, et recte eo incedente, in cœlis propitium habebit Dominum in omni negotio suo. Qui autem nefanda cogitant in cordibus suis, mortem et captivitatem assumunt : maxime ii, qui sæculum hoc diligunt, et gloriantur in divitiis suis : et qui non exspectant futura bona, vacuantur animæ eorum.

14. Alors elle me dit : Tu as ouvert ton cœur à des désirs criminels; ne crois-tu donc pas que ce soit un péché pour un homme juste que de se laisser dominer par les ardeurs de la concupiscence "? c'en est certainement un et un bien grand. Car l'homme juste ne pense rien que selon la justice; si ses pensées sont conformes à cette règle et qu'il marche dans la droiture de son cœur, Dieu qui réside au plus haut des cieux le protégera dans toutes ses actions"; ceux au contraire qui forment des pensées criminelles auront pour partage la captivité et la mort, ceux surtout qui aiment le siècle présent, qui se glorifient dans leurs richesses, et qui, toujours errans dans les vains désirs de leur cœur, ne soupirent point après les biens futurs :

15. Hæc autem faciunt dubii, qui non habent spem in Domino, et contemnunt et negligunt vitam suam.

15. Telle est la conduite de ceux qui par la duplicité de leur cœur n'espèrent point au Seigneur et refusent avec mépris de marcher dans ses voies.

℣ 12. Origène cite cet endroit, tom. I de son *Commentaire sur saint Jean.*
℣ 14. Autr. : que de laisser entrer de mauvais désirs dans son cœur.
Ibid. Litt. : il aura dans le ciel un Dieu qui le protégera, etc.

16. Quant à toi, offre-lui tes prières, il te guérira, toi, ta famille, et tous les justes, des plaies que vous ont faites vos péchés.

16. Sed tu ora ad Dominum, et sanabit peccata tua, totiusque domus tuæ, et omnium Sanctorum.

II.

1. Après que cette femme m'eut ainsi parlé, le ciel se ferma, je me trouvai rempli de tristesse et de crainte.

1. Postquam autem locuta est verba hæc, clausi sunt cœli. Et ego totus eram in mœrore et metu;

2. Et je disois en moi-même : Si l'on m'impute cette iniquité, comment puis-je espérer d'être sauvé? Comment pourrai-je fléchir le Seigneur sur la multitude de mes péchés, et quelles paroles seront assez puissantes pour me le rendre propice?

2. Et dicebam intra me : Si hoc mihi peccatum adscribitur, quo modo potero salvus esse? Aut quo modo exorabo Dominum pro peccatis meis abundantissimis? Quibus verbis rogabo Dominum, ut mihi propitius sit?

3. Comme j'étois fortement occupé de ces pensées, je vis devant moi une grande chaire environnée de laine blanche dont l'éclat étoit semblable à celui de la neige;

3. Hæc me recogitante, et discernente in corde meo; video contra me cathedram de lanis candidis, sicut nix, factam magnam.

4. Et il vint une femme âgée, vêtue d'une robe éclatante et ayant un livre à la main ''; elle s'assit seule dans cette chaire et me salua en me disant : Je te salue, Hermas.

4. Et venit mulier anus in veste splendida, habens librum in manu; et sedit sola, et salutavit me : Herma ave.

5. Je la saluai aussi de mon côté en lui marquant mon accablement par les larmes que je répandois en sa présence;

5. Et ego mœstus et plorans, dixi : Domina ave.

6. Alors elle me dit : Quel est donc le sujet de ta tristesse, Hermas, toi qui auparavant étois patient, modéré et d'une joie toujours égale?

6. At illa dixit mihi : Quid mœstus es Herma, qui eras patiens, et modestus, et semper hilaris?

7. Une femme vertueuse, lui répondis-je, m'a fait un reproche honteux, en m'accusant d'avoir péché contre elle.

7. Respondens dico ei : Domina, contumelia mihi objecta est a muliere optima, dicente quod peccavi in eam.

8. Et elle me dit : Dieu veuille préserver ses serviteurs d'un tel mal:

8. At illa dixit mihi : Absit a servo Dei, res ista.

℣ 4. Il est dit vision II, n. 4, que c'est l'Église. Hermas en fait une autre description dans sa troisième vision, n. 10.

Sed forte in corde tuo ascendit illius concupiscentia. Est quidem in servis Dei talis cogitatio, peccatum inferens. Non enim debet hæc cogitatio abhorrenda, esse in servo Dei; neque spiritus probatus, concupiscere malum opus; et præcipue Hermas, qui est continens ab omni concupiscentia scelesta, et est omni simplicitate plenus, et innocentia magna.

mais peut-être l'as-tu désirée dans ton cœur; et pour un serviteur de Dieu un tel désir est un crime : il ne doit jamais lui donner la moindre entrée, ni former des pensées si détestables; principalement Hermas, qui s'est toujours conservé pur à l'égard des désirs criminels, et dont la simplicité et l'innocence sont si grandes.

III.

1. Verumtamen non causa tui irascitur Dominus; sed propter domum tuam, quæ nefas admisit in Dominum, et in parentes suos.

2. Et tu cum sis amator filiorum, non commonuisti domum tuam, sed dimisisti illos conversari violenter; propter hoc enim irascitur tibi Dominus : sed sanabit omnia, quæ in te gesta sunt, mala in domo tua.

3. Propter illorum enim peccata et iniquitates, consumptus es a sæcularibus negotiis.

4. Jam enim misericordia Dei miserta est tui, et domus tuæ, et conservavit te in gloria : tu tantum, noli

1. Mais ce n'est point à cause de toi que le Seigneur est irrité; c'est à cause de tes enfans [1] qui ont commis l'iniquité contre lui et contre leurs parens.

2. Cependant, par un amour déréglé que tu ressens pour eux [2], tu ne les a point repris, et tu as souffert qu'ils exerçassent leurs violences; c'est pour cela que le Seigneur est irrité contre toi. Mais il guérira toutes les plaies dont ta maison a été frappée :

3. Car ces iniquités ont été la cause de la ruine de tes affaires temporelles [3].

4. Sa miséricorde s'est déjà répandue sur toi et sur les tiens, et elle vous a tous rétablis dans votre premier éclat. Aie soin seulement de ne te point lais-

℣ 1. Litt. : ta maison, ta famille. La suite fait voir que c'est sa femme, et surtout ses fils. Voyez la vision II ci-après, n. 2, où ses fils sont accusés d'avoir trahi leur père, et d'avoir commis des actions impures et détestables, et sa femme d'avoir une mauvaise langue.

℣ 2. Litt. : tes fils.

℣ 3. Autr. : que tu es en quelque sorte usé et accablé par le travail et la peine que te donnent tes affaires temporelles.

ser abattre; sois tranquille, fortifie ta famille.

5. Semblable au banquier qui fait profiter son argent en le prêtant à ceux qui viennent le lui demander, ne laisse point passer un seul jour sans instruire tes enfans des règles de la justice; par ce moyen tu les garantiras des plus grands crimes.

6. Ne cesse donc point de les instruire; car le Seigneur sait qu'ils se repentiront de tout leur cœur, et il écrira ton nom " dans le livre de vie.

7. Cette femme ayant fini ces mots, elle me dit: Veux-tu m'entendre lire? Je le veux bien, lui dis-je,

8. Ecoute donc, repartit-elle; et ayant ouvert un livre, elle y lisoit des choses si sublimes et si merveilleuses, que je ne pouvois les graver dans ma mémoire:

9. Car c'étoient des paroles terribles et au dessus de la foible portée des hommes.

10. Je retins toutefois ces dernières paroles, qui étoient fort courtes et propres à notre instruction: Voici le Dieu des armées qui par sa puissance invisible et sa sagesse infinie a créé le monde, qui par son conseil majestueux a revêtu de gloire et de beauté tous ses ouvrages, qui par la force de sa parole a affermi le ciel et fondé la terre sur les eaux, et qui enfin par sa toute-puissance a formé sa sainte Eglise qu'il a comblée de ses bénédictions. Voici qu'il va transporter les cieux et les montagnes, les collines et les mers; et tous les cieux seront remplis du nombre de ses élus, afin qu'il accomplisse en eux ses promesses, après

vagari, sed animæquus esto, et conforta domum tuam.

5. Tamquam ærarius producens opus suum, exponit ei cui vult, sic et tu verbum quotidianum, justum docens, abscindes grande peccatum.

6. Non desinas ergo commonere natos tuos: scit enim Dominus quod pœnitentiam agent ex toto corde suo; et scribet te in libro vitæ.

7. Cumque finisset verba hæc, ait mihi: Vis audire me legentem? Dico ei: Domina, volo.

8. Esto ergo auditor. Et revoluto libro, legebat gloriose, magnifice, et mirifice, quæ non poteram in memoria retinere.

9. Erant enim verba terrifica, quæ non poterat homo sustinere.

10. Novissima tamen verba memoriæ mandavi: erant enim pauca, et utilia nobis: Ecce Deus virtutum, qui invisibili virtute, et magno sensu suo condidit mundum, et honorifico consilio circumdedit decorem creaturæ suæ, et fortissimo suo verbo confixit cœlum, et fundavit terram super aquas, et virtute sua potenti condidit sanctam Ecclesiam suam, quam benedixit; ecce transferet cœlos ac montes, colles ac maria; et omnia plena fient

℣ 6. Litt.: et il t'écrira, etc.

electis ejus; ut reddat illis repromissionem quam repromisit, cum multo honore et gaudio servaverint legitima Dei, quæ acceperunt in magna fide.

qu'ils auront pratiqué de tout leur cœur et d'une manière digne de Dieu, les commandemens qu'ils avoient reçus avec une foi vive.

IV.

1. Cumque consummasset legendo, exsurrexit de cathedra: et venerunt quatuor juvenes, et tulerunt cathedram ad Orientem.

2. Et vocavit me ad se, et tetigit pectus meum, aitque mihi: Placuit tibi lectio mea?

3. Dico ei: Domina, hæc mihi novissima placent: priora autem sæva et dura sunt.

4. At illa ait mihi: Hæc novissima istis; priora autem refugis et ethnicis.

5. Et cum loqueretur mecum, duo quidam viri apparuerunt; et sustulerunt illam humeris, et abierunt ubi et cathedra erat ad Orientem. Hilaris autem discessit.

6. Et cum abiret, ait mihi: Confortare Herma.

1. Quand elle eut cessé de lire, elle se leva; et il vint quatre jeunes hommes qui prenant la chaire l'emportèrent vers l'orient.

2. Alors elle m'appela, et me touchant la poitrine, elle me dit: As-tu pris plaisir à ce que je t'ai lu?

3. J'en ai pris beaucoup aux dernières paroles, lui répondis-je; mais quant aux premières, elles m'ont paru pleines de rigueur et de sévérité.

4. Ces dernières, me dit-elle, sont pour les justes; les autres pour les apostats et les païens.

5. Dans le temps qu'elle me parloit ainsi, il parut deux hommes qui l'ayant mise sur leurs épaules l'enlevèrent et la portèrent vers l'orient où étoit la chaire. Quant à cette femme, elle me quitta d'un air fort content,

6. Et en se retirant elle me dit: Prends courage, Hermas.

VISION II.

Nouveaux reproches contre Hermas, sur sa négligence à réprimer la langue de sa femme et les désordres de ses enfans. Manière dont il doit s'acquitter de ce devoir.

I.

1. Un jour donc que je me promenois à peu près dans le même temps que l'année précédente, et qu'en marchant je m'entretenois en moi-même de la première vision ″,

2. L'esprit me transporta de nouveau ″, et me conduisit dans le même lieu où il m'avoit mené un an auparavant.

3. Lorsque j'y fus arrivé, je rendis grâces à Dieu de ce qu'il m'avoit jugé digne de me révéler ses secrets et de me découvrir mes anciens péchés,

4. Et ayant fini ma prière j'aperçus devant moi cette même femme que j'avois vue dans la première vision ″, elle s'avançoit et lisoit dans un livre qu'elle tenoit à la main;

5. Alors elle me dit : Tu peux raconter ces choses aux élus de Dieu. Comment, lui dis-je, pourrois-je les retenir toutes dans ma mémoire? donnez-moi plutôt le livre, et je le transcrirai.

1. Cum vero proficiscerer cum his, circa illud tempus quo et anno priore, ambulans, commemoratus sum anni prioris visionem.

2. Rursumque me abstulit spiritus, et duxit me in eumdum locum quo anno primo;

3. Et honorificavi nomen ejus, quod dignum me arbitratus sit, et manifestaverit mihi peccata pristina.

4. Et cum surrexissem ab oratione, video contra me anum illam, quam et anno superiore videram, ambulantem, et legentem libellum aliquem.

5. Et ait mihi : Potes hæc electis Dei renunciare? Dico ei : Domina, tanta, in memoria retinere non possum : da autem mihi libellum, et describam.

℣ 1. Litt. : de la vision de l'année précédente. Voyez vision 1, n. 2.

℣ 2. C'est-à-dire, qu'il s'imagina être dans le même lieu où il avoit été transporté l'année précédente. Voyez quel étoit ce lieu, *nomb.* 1, au commencement, il est dit ci-après, *nomb.* IV, que tout cela se passa pendant qu'il dormoit.

℣ 4. Voyez le *nomb.* II de la vision 1, et le *nomb.* X de la 3[e] vision, où il dépeint autrement cette femme, qui représentoit l'Eglise.

6. Accipe, inquit, et restituas mihi illum.

7. Ut autem accepi, in quemdam locum agri secedens, descripsi omnia ad litteram; non inveniebam enim syllabas.

8. Cumque consummassem scripturam libelli, subito de manu mea raptus est libellus; a quo autem, non vidi.

6. Le voilà, me dit-elle; tu me le rendras après que tu t'en seras servi;

7. Lorsqu'elle me l'eut donné, je m'écartai dans un endroit du champ où j'étois et je le transcrivis tout entier; mais je ne pouvois distinguer les syllabes les unes d'avec les autres ".

8. A peine eus-je achevé d'écrire, que ce livre me fut tout d'un coup enlevé d'entre les mains, sans que je visse personne devant moi.

II.

1. Post quindecim autem dies, cum jejunassem, multumque rogassem Dominum, revelata est mihi scientia scripturæ.

2. Erat autem scriptura hæc: Semen tuum, Herma, deliquit in Dominum, et prodiderunt parentes suos in nequitia magna. Et audierunt proditores parentum, et prudentes profecerunt. Sed etiam nunc adjecerunt peccatis suis libidines, et commaculationes nequitiæ, et sic impleverunt iniquitates suas.

3. Sed impropera verba hæc filiis tuis omnibus, et conjugi tuæ quæ futura est soror tua. Et ipsa enim compescat linguam suam, in qua malignatur.

1. Cependant au bout de quinze jours après que j'eus jeûné et que j'eus offert de vives prières au Seigneur, je reçus l'intelligence de ce livre,

2. Et voici ce qu'il contenoit. Tes enfans, Hermas, ont péché contre le Seigneur, ils ont trahi leurs parens dans l'excès de leur malice, ils ont prêté l'oreille à ceux qui s'offroient de seconder leur trahison, et leur fausse prudence n'a point été trompée; à ces premiers crimes ils ont encore ajouté des actions impures et détestables, et c'est ainsi qu'ils ont mis le comble à leur iniquité.

3. Va donc reprocher ces crimes à tous tes enfans; reprends aussi ta femme avec laquelle tu vivras bientôt comme avec ta propre sœur ", et avertis-la de réprimer l'intempérance et la malignité de sa langue.

℣ 7. Litt. : parce que tous les mots étoient écrits tout de suite, sans pose et sans aucune séparation. C'étoit l'usage alors, et tous les manuscrits anciens sont écrits de même : cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *liv.* VI *Strom.*, p. 679, édit. de Paris; et il paroît qu'Hermas copioit ce livre sans l'entendre, puisqu'il n'en distinguoit pas les mots ni les syllabes. Voyez le *nomb.* suivant.

II. — ℣ 3. C'est-à-dire dans la continence : c'est la manière dont les saints Pères expriment l'état d'un mari et d'une femme qui vivent dans la continence.

4. A ces avertissements elle se modérera et obtiendra miséricorde;

4. Et auditis verbis his, continebit se, et consequetur misericordiam.

5. Car elle sera instruite après que tu lui auras fait connoître les paroles que le Seigneur m'a lui-même ordonné de te révéler;

5. Erudietur enim, postquam improperaveris illi hæc verba, quæ mandavit ille Dominator, ut tibi revelentur.

6. Alors tes enfans et tous les saints qui ont péché jusqu'à présent, seront justifiés s'ils font pénitence de tout leur cœur, et qu'ils ne soient plus chancelans dans leur foi;

6. Tunc remittentur illis peccata quæ jampridem peccaverunt, et omnibus sanctis, qui peccaverunt usque in hodiernum diem, si ex toto corde suo egerint pœnitentiam, et abstulerint a cordibus suis dubitationes.

7. Car le souverain arbitre de toutes choses a juré par sa gloire, il a arrêté à l'égard de ses élus, que si, passé ce temps qu'il a déterminé, quelqu'un pèche, il ne pourra plus par la pénitence même obtenir le salut qu'il cherche;

7. Juravit enim Dominator ille, per gloriam suam, super electos suos, præfinita ista die, etiam nunc si peccaverit aliquis, non habiturum illum salutem.

8. Car le temps accordé aux justes pour faire pénitence est fixé [a], et il est accompli pour tous les saints;

8. Pœnitentiæ enim justorum habent fines. Impleti sunt dies pœnitentiæ omnibus sanctis;

9. Mais à l'égard des nations, ce temps durera jusqu'à la fin des siècles [b].

9. Gentibus autem pœnitentia usque in novissimo die.

10. Tu avertiras donc ceux qui gouvernent l'Eglise, de marcher dans les sentiers de la justice, afin que revêtus d'une gloire éclatante ils reçoivent l'effet des promesses dans toute leur plénitude.

10. Dices ergo eis qui præsunt Ecclesiæ, ut dirigant vias suas in justitia; ut recipiant in pleno repromissionem, cum multa gloria.

11. Vous donc qui vous conduisez selon les règles de la justice, demeurez-

11. Permanete ergo qui operamini justitiam, et sic

℣ 8. Au temps de leur vie: car après leur mort il n'y aura plus de temps pour eux pour faire pénitence; ainsi c'est le temps présent, le temps de la visite présente de Dieu, et de la distribution de ses grâces, qui est le temps qu'il a accordé aux fidèles, hors lequel ils ne pourront plus par la pénitence obtenir leur salut, parce qu'ils auront négligé de la faire dans le temps que Dieu leur avoit donné.

℣ 9. Car jusques à ce temps-là il y aura toujours pour eux des grâces de miséricorde, pour les appeler et les convertir à la foi.

facile, ut sit transitus vester cum sanctis Angelis.

y fermement attachés, afin que vous puissiez un jour participer à la gloire des saints anges " :

12. Felices vos, quicumque sustinetis pressuram supervenientem magnam, et quicumque non negaverit vitam suam.

12. Vous êtes heureux si vous souffrez patiemment les maux qui vous accablent, et que vous ne rougissiez point de confesser ouvertement le nom de celui qui est toute votre vie " ;

13. Juravit enim Dominus per Filium suum : Qui denegaverit Filium et se, spondentes se vitam illius, et ipsi denegaturi sunt illum in advenientibus diebus.

13. Car Dieu a juré par son propre Fils, en disant : Malheur à ceux qui renient le Père et le Fils, et qui dans les derniers temps pour conserver leur vie", rougiront de confesser mon nom;

14. Ii autem qui numquam denegaverint, ob nimiam misericordiam propitius factus est illis.

14. Mais pour ceux qui ne l'auront jamais méconnu, ils seront l'objet de ses plus tendres miséricordes.

III.

1. Tu autem Herma, noli meminisse injuriarum filiorum tuorum, sed nec sororem tuam negligas; sed cura ut emendentur a pristinis peccatis.

1. Quant à toi, Hermas, ne conserve point le souvenir des outrages que tu as reçus de tes enfans et ne néglige pas ta sœur " ; mais aie soin qu'ils se purifient tous de leurs anciens péchés.

2. Erudientur enim doctrina ista, si tu jam non fueris memor injuriæ illorum.

2. En oubliant ainsi leurs fautes, tu les mettras en état de profiter de ces instructions;

3. Memoria enim injuriarum mortem operatur, oblivio vero earum vitam æternam.

3. Car le souvenir des injures opère la mort, au lieu qu'en les pardonnant on acquiert la vie éternelle.

℣ 11. Litt. : afin que votre passage soit avec les anges. C'est-à-dire, que votre mort soit un passage pour aller vous unir avec les anges : c'est ainsi que les anciens appeloient la mort des justes. Tertullien, *lib. de patientia*, *cap.* IX, p. 145 de Rigault, dit : ce que vous croyez une mort n'est qu'un passage.

℣ 12. Litt. : et quiconque *de vous* ne reniera pas sa vie : ce qui s'explique par ce qui suit.

℣ 13. Autr. : se décourageant d'obtenir la vie. C'est-à-dire, négligeant les espérances de la vie éternelle qu'il a promise.

III. — ℣ 1. Celle qu'il a appelée sa femme. Voy. le *nomb.* II ci-dessus, vis. II.

4. Pour ce qui est de toi, Hermas, tu as souffert dans tes biens d'étranges calamités à cause des crimes de ta maison " ; parce que tu as négligé d'en arrêter le cours " , comme si tu n'y avois aucun intérêt; tu as éprouvé tout ce que les disgrâces ont de plus amer,

4. Tu autem, Herma, magnas tribulationes sæculares sustinuisti, propter prævaricationes domus tuæ; quoniam illas, ut ad te nihil pertinentes, neglexisti; et in negotiationibus tuis malignis implicitus es;

5. Mais tous ces maux ne serviront qu'à assurer davantage ton salut; parce que tu ne t'es point écarté des voies de Dieu : ainsi en conservant toujours ta simplicité et ta rare pureté", tu seras sauvé,

5. Sed illud te salvum faciet quod non discesseris a Deo vivo, et simplicitas tua, et singularis continentia, salvum facient te, si permanseris.

6. Aussi bien que ceux qui à ton exemple vivront dans l'innocence et la simplicité;

6. Et omnes salvos facient, quicumque hujuscemodi operantur, et ingrediuntur in innocentia et simplicitate.

7. Car après avoir résisté à toutes les attaques des passions, ils jouiront dans l'éternité d'un bonheur inaltérable :

7. Hi qui hujusmodi sunt, invalescent adversus omnes nequitias, et permanebunt in vitam æternam.

8. Heureux donc ceux qui pratiquent la justice; parce qu'ils vivront éternellement.

8. Felices omnes qui operantur justitiam, non absumentur usque in vitam æternam.

9. Or tu diras *à tes frères :* Voici le temps d'une grande tribulation qui s'approche,

9. Dices autem : Ecce magna tribulatio venit.

10. Si tu le veux, nie encore *la vérité de cette prophétie.*

10. Si tibi videtur, iterum nega.

11. Le Seigneur est prêt à faire miséricorde à ceux qui se convertiront à lui, comme il est écrit " dans les Prophètes Heldam et Modal ", qui ont prophétisé pour le peuple dans le désert.

11. Prope est Dominus convertentibus, sicut scriptum est in Heldam et Modal, qui vaticinati sunt in solitudine populo.

℣ 4. De ta famille; c'est-à-dire de tes fils et de ta femme.

Ibid. En les reprenant, et t'y opposant.

℣ 5. Ta grande continence.

℣ 11. On ne voit point au chap. XI des *Nomb.* qu'il soit rien écrit de semblable à l'occasion d'Eldad et de Médad.

Ibid. L'hébreu, les Septante et la Vulgate portent *Eldad et Medad. Nomb.* ch. XI, ℣. 26, il est dit que c'étoient deux prophètes sur lesquels le saint Esprit avoit reposé, et qui prophétisoient dans le camp des Israélites du temps

IV.

1. Revelatum autem est mihi, fratres, dormienti, a juvene specioso, et dicente mihi : Anum illam, a qua accepisti libellum, quam putas esse? Et ego dixi : Sibyllam.

2. Erras, inquit, non est.

3. Quæ est ergo, Domine?

4. Et dixit mihi : Ecclesia Dei est.

5. Et dixi ad illum : Quare ergo anus est?

6. Quoniam, inquit, omnium prima creata est, ideo anus : et propter illam mundus factus est.

7. Post hæc autem visionem vidi in domo mea, et venit illa anus, et interrogavit me, si jam libellum dedissem Senioribus. Et respondi : Adhuc non.

8. At illa dixit: Bene fecisti; habeo enim quædam verba edicere tibi. Cum autem consummavero omnia verba, aperte scientur ab electis. Scribes ergo duos libellos : et mittes unum Clementi, et unum Graptæ.

1. Toutes ces choses, mes frères, me furent révélées pendant que je dormois, par un jeune homme d'une beauté éclatante qui me dit : Que penses-tu que soit cette femme âgée de qui tu as reçu ce livre? C'est une sibylle ", lui répondis-je.

2. Et il me dit : Tu te trompes,

3. Qu'est-elle donc, Seigneur?

4. C'est l'Eglise de Dieu, me répondit-il.

5. Je lui demandai ensuite pourquoi elle étoit âgée,

6. Et il me dit : C'est qu'elle a été créée avant toutes choses et que le monde a été fait pour elle.

7. Quelque tems après étant dans ma maison " j'eus une vision; cette même femme se présenta à moi, et me demanda si j'avois déjà donné aux prêtres " le livre que j'avois transcrit, et je lui répondis que non;

8. Tu as bien fait, dit-elle; car il me reste encore quelque chose à te dire; et quand j'aurai achevé de t'instruire, les élus auront une parfaite intelligence de ces mystères : tu feras donc deux copies du livre ", tu enverras l'une à Clément et l'autre à Grapte;

de Moïse. Il y a toute apparence que ces deux prophètes étoient du nombre des soixante-dix anciens, que Dieu avoit choisis pour présider sur tout le peuple d'Israël.

℣ 1. Ce mot est grec, et signifie une prophétesse; c'est-à-dire, qui découvre les desseins de Dieu, et c'est dans ce sens qu'Hermas se sert de ce mot, et non pour marquer ces femmes païennes, que les Gentils surnommoient de ce nom.

℣ 7. C'est-à-dire que dans ce songe il lui parut être dans sa maison, les visions précédentes lui ayant paru être faites hors de sa maison.

Ibid. Litt. : aux anciens. Ce mot dans le grec peut aussi signifier les prêtres; ce qui suit détermine pour cette dernière signification.

℣ 8. Ceci est rapporté et cité par Origène, *liv.* IV, ch. II, dans sa *Philocalia*, ch. I.

9. Clément l'enverra aux villes voisines, car il en a la liberté ″;

10. Quant à Grapte, il la communiquera aux veuves et aux orphelins ″,

11. Et toi tu la liras aux prêtres qui gouvernent l'Eglise de cette ville.

9. Mittet autem Clemens in externas civitates; illi enim permissum est.

10. Grapte autem commonebit viduas, et orphanos;

11. Tu autem leges in hac civitate cum Senioribus, qui præsunt Ecclesiæ.

℣ 9. Litt. : car il lui est permis de le faire. Origène, *lib.* IV *Periarchon*, *cap.* II, au commencement, rapporte cet endroit, et y donne un sens tout allégorique : Clément est l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre : ces paroles, *car il lui est permis*, marquent son autorité.

℣ 10. Origène, *ibid.*, suppose que c'étoit une femme; c'est-à-dire, une des veuves ou diaconesses de l'église de Rome, chargée d'instruire et de secourir les pauvres veuves et les orphelins.

VISION III.

De la structure de l'Eglise triomphante, et des différens ordres des réprouvés.

I.

1. Visio quam vidi, fratres, visio talis erat :

1. La vision que je vis, mes frères, arriva de la manière que je vais vous le dire :

2. Cùm jejunassem frequenter, et precatus essem Dominum, ut mihi ostenderet revelationem, quam pollicitus est ostendere per anum illam; eadem nocte apparuit mihi anus illa, et dixit mihi :

2. Après que par des jeûnes fréquens j'eus prié le Seigneur de me révéler ce qu'il m'avoit promis de me découvrir par le ministère de cette femme âgée ″, elle m'apparut la nuit et me dit :

3. Quoniam sic langues, et sollicitus es ad sciendum omnia, veni in agrum, ubi vis; et circa horam sextam manifestabo me tibi, et ostendam tibi quæ oporteat te videre.

3. Puisque tu languis dans l'impatience où tu es de pénétrer toutes ces choses, avance-toi dans quelque endroit de la campagne que tu voudras : je me présenterai à toi vers l'heure de midi, et je te découvrirai tout ce que tu souhaites de savoir.

4. Rogavi illam, dicens : Domina, in quem locum agri?

4. En quel endroit du champ? lui dis-je alors.

5. Ubi, inquit, vis, elige locum bonum, secretum.

5. Et elle me répondit : Où tu voudras; choisis seulement un lieu écarté et propre à entendre ces mystères.

6. Antequam autem loqui cœpissem, et dicere ei locum, ait mihi : Veniam ubi vis.

6. Et sans attendre que je me fusse expliqué davantage sur cela, elle me dit : Ce sera où tu voudras, et je m'y trouverai.

7. Fui ergo, fratres, in agro, et observavi horas, et veni in locum ubi constitueram ei venire.

7. M'étant donc avancé dans le champ j'observai l'heure qu'elle m'avoit marquée, et je me rendis au lieu dont j'étois convenu avec elle;

8. Et video subsellium

8. J'y trouvai une espèce de banc

℣ 2. Jésus-Christ représente cette femme avec d'autres circonstances, nombre x ci-après.

avec un oreiller et un linge étendu dessus ″.

positum : erat cervical lineum, et super linteum expansum carbasinum.

9. Voyant tout cet appareil dans un lieu écarté où je me trouvois seul, je fus saisi d'une telle peur que les cheveux m'en dressèrent sur la tête;

9. Videns hæc posita, et neminem esse in loco, stupere cœpi, et capilli mei exsurrexerunt, et quasi horror me comprehendit, cum essem solus.

10. Mais revenant aussitôt à moi, et me rappelant le souvenir des grandes choses que Dieu avoit déjà opérées en ma faveur, je me rassurai, et m'étant mis à genoux je lui confessai de nouveau mes anciens péchés;

10. Ad me autem reversus, et memoratus gloriam Dei; et, accepta audacia, positis genibus confitebar Deo iterum peccata quæ prius.

11. Alors cette femme vint en ce lieu avec les six jeunes hommes que j'avois vus d'abord ″, et se mit derrière moi pendant que je faisois ma prière.

11. Ecce venit illuc cum juvenibus sex, quos et anta videram, et stetit post me orantem; et audiebat me orantem, et confitentem Domino peccata mea.

12. Après qu'elle m'eut entendu prier et confesser mes péchés, elle me toucha par derrière et me dit : Cesse de tant prier pour tes péchés; prie maintenant pour recevoir l'esprit de justice, afin qu'il se répande aussi sur ta maison.

12. Et tangens me, dixit : Desine jam pro peccatis tuis tantum orare. Ora et pro justitia, ut accipias partem ex ea in domo tua.

13. Ensuite elle me fit lever, et me prenant par la main, elle me mena vers le banc et dit à ces jeunes hommes : Allez, bâtissez ″.

13. Et erexit me de loco, et apprehendit manum meam, et adduxit me ad subsellium, et ait illis juvenibus : Ite, et ædificate.

14. Lorsqu'ils se furent retirés et qu'elle se vit seule avec moi, elle me dit de m'asseoir.

14. Postquam autem discesserunt juvenes, et nos soli fuimus, ait mihi : Sede hic.

15. Et je lui dis : Souffrez que j'attende que vous soyez assise ″.

15. Dico ei : Domina, sine seniores antè sedere.

℣ 8. Les Chrétiens pour marquer leur respect couvroient d'un linge les siéges où les évêques s'asseyoient.

℣ 11. Il est dit qu'il en vit quatre : voyez vision I, nomb. IV; et plus bas *ibid.* qu'il en parut deux autres.

℣ 13. Ce bâtiment est expliqué dans le nombre suivant.

℣ 15. Litt. : que ceux qui sont plus âgés que moi soient assis. Ceci se rapporte uniquement à cette femme, dont on a dit ci-dessus qu'elle étoit fort âgée, et ici qu'elle étoit seule.

16. Quod tibi dico, inquit, sede.

17. Cumque vellem sedere ad dexteram partem, non est passa, sed annuebat mihi manu, ut ad sinistram partem sederem.

18. Cogitante autem me, et mœsto exsistente, quod non sivit me ad dexteram partem sedere, aït mihi : Quid mœstus es, Herma? Locus qui est ad dexteram, illorum est qui jam meruerunt Deum, et passi sunt causa nominis ejus. Tibi autem superest multum, ut cum illis sedeas. Sicut manes, in simplicitate tua permane, et sedebis cum illis, et quicumque fuerint operati illorum opera, et sustinuerint quæ illi sustinuerunt.

16. Mais elle m'ordonna de faire ce qu'elle me disoit;

17. Et m'étant voulu mettre au côté droit, elle me fit signe de passer à gauche.

18. Cependant j'étois inquiet et chagrin de ce qu'elle n'avoit pas voulu permettre que je me misse à la droite, et elle me dit : Pourquoi t'attristes-tu, Hermas? la droite est la place de ceux qui ont souffert pour le nom de Dieu, et qui par là se sont déjà rendus dignes de le posséder "? Quant à toi, il te reste encore beaucoup de choses à faire pour mériter d'être admis dans ce rang; mais conserve toujours cette simplicité de cœur, et tu seras un jour assis avec eux, aussi bien que tous ceux qui, s'étant rendus les imitateurs de leurs œuvres, auront été exposés aux mêmes combats.

II.

1. Dico ei : Domina, vellem scire quæ sustinuerunt.

2. Audi, inquit : Feras bestias, flagella, carceres, cruces, causa nominis ejus. Propter hoc, illorum sunt dextræ patres sanctitatis, et quisquis patietur propter nomen Dei : reliquorum autem sinistræ partes sunt.

3. Sed utrisque eis, et qui ad dextram, et qui ad sinistram sedent, sunt dona

1. Je voudrois bien savoir, lui dis-je, quels ont été ces combats?

2. Ce sont, me répondit-elle, les bêtes féroces, les fouets, les prisons, les croix et les tourmens qu'ils ont soufferts pour le nom du Seigneur; c'est pour cela qu'eux, et tous ceux qui les ont endurés pour la même cause, sont assis à la droite du Dieu de toute sainteté : la gauche est réservée pour les autres.

3. Cependant ils ont tous également part aux dons et aux promesses; et la seule différence qui se trouve entr'eux,

℣ 18. On a toujours accordé aux martyrs cet avantage de posséder Dieu après leur mort d'une manière différente, et dans un rang différent des autres saints. On peut voir sur cela ce que dit saint Cyprien. Voyez *lib. de Laude Martyrii*, p. 300; et *seq. epist.* LI, p. 17; et *epist.* LV, p. 88 de Rigault.

c'est que ceux qui sont à la droite brillent d'un plus grand éclat.

4. Tu désires fort d'être assis avec eux ; cependant tu as encore beaucoup de défauts, mais tu en seras enfin purifié ;

5. Et dans ce jour tous ceux qui n'auront point été chancelans à l'égard de la foi, seront aussi délivrés de leurs péchés.

6. Après m'avoir dit ces choses, elle voulut s'en aller,

7. Et me prosternant à ses pieds je la priai au nom du Seigneur de me faire voir ce qu'elle m'avoit promis ;

8. Alors elle me prit par la main, me releva et me fit asseoir sur ce banc, et ayant élevé une baguette fort éclatante qu'elle tenoit à la main, elle me dit : Vois-tu quelque chose de grand? Je ne vois rien, lui répondis-je.

9. Quoi! me dit-elle ; ne vois-tu point devant toi une grande tour ″ que l'on bâtit sur les eaux ″ avec des pierres carrées et luisantes ″ ?

10. Or le plan de cette tour étoit carré ; c'étoit les six jeunes hommes qui la bâtissoient ″ ;

11. Et plusieurs milliers d'autres hommes apportoient des pierres ;

12. Quelques-uns les tiroient du fond

et promissiones ; tantum, quod ad dexteram sedentes habent gloriam quamdam.

4. Tu autem cupidus es sedere ad dextram cum eis : sed exiguitates tuæ multæ sunt. Emundaberis autem ab exiguitatibus tuis.

5. Sed et omnes qui dubii non fuerint, emundabuntur ab omnibus peccatis in hunc diem.

6. Et cum hæc dixisset, volebat abire.

7. Et procidens illi ad pedes, rogavi illam per Dominum, ut mihi demonstraret quod repromiserat visum.

8. At illa rursus apprehendit manum meam, et erexit me, et fecit sedere super subsellium ad sinistram : et elevatâ virga quadam splendida dixit mihi : Vides rem magnam? Dico ei : Domina, nihil video.

9. Ecce non vides contra te turrim magnam, quæ ædificatur super aquas, lapidibus quadris splendidis?

10. In quadrato enim ædificabatur turris ab illis sex juvenibus, qui venerant cum illa.

11. Alia autem multa millia virorum adportabant lapides.

12. Quidam autem de

℣ 9. Cette tour c'est l'Eglise. Voyez le nombre III ci-après.

Ibid. Ces eaux représentent celles du baptême.

Ibid. Autr. : blanches. Ces pierres représentent les apôtres, et ceux qui comme eux dans tous les temps ont fait la même fonction. Voyez ci-après le nombre V.

℣ 10. Ce sont des anges distingués par leur emploi et par leur rang de ces autres milliers d'anges. Voyez ci-après le nombre IV.

profundo trahebant lapides : alii de terra transferebant, et porrigebant illis sex juvenibus.

de l'eau ", d'autres en transportoient de dessus la terre " et les présentoient aux six jeunes hommes;

13. Porro illi accipiebant, et ædificabant.

13. Ceux-ci les recevoient et en bâtissoient la tour.

14. Eos autem qui de profundo extrahebantur lapides, omnes sic ponebant in structuram : politi enim erant, et convenientes commissuræ cum aliis lapidibus, sicque conjungebantur alius ad alium, ita ut commissuræ eorum non paterent.

14. Les pierres que l'on tiroit du fond de l'eau étoient toutes taillées, en sorte qu'il n'y avoit plus qu'à les placer; elles étoient très-polies et se joignoient avec tant d'art que les joints ne paroissoient en aucun endroit ";

15. Et in hunc modum apparebat structura turris, tamquam ex uno lapide ædificata.

15. Et de cette manière la tour sembloit n'être composée que d'une seule pierre.

16. Cæteros autem lapides, qui adferebantur de terra, quosdam quidem rejiciebant, quosdam vero adaptabant in structuram. Alios excidebant, et projiciebant longe a turri.

16. Quant aux autres pierres qu'on transportoit de dessus la terre, il y en avoit que ces jeunes hommes employoient au bâtiment, d'autres qu'ils rejetoient ", et quelques-unes enfin qu'ils brisoient en les jetant fort loin de la tour.

17. Alii autem lapides multi circa turrim positi erant; et non utebantur illis ad structuram. Erant enim quidam ex illis scabrosi, alii autem scissuras habebant, alii vero candidi et rotundi, non convenientes in structuram turris.

17. Auprès de l'édifice l'on voyoit plusieurs autres pierres qu'ils n'employoient point; parce que les unes étoient raboteuses, les autres fendues et quelques-unes blanches, mais rondes"; en sorte qu'elles n'étoient point propres au bâtiment.

18. Videbam autem alios

18. J'en voyois d'autres qu'on je-

℣ 12. Ces pierres sont les néophytes, les nouveaux fidèles. Voyez ci-après le nombre v.

Ibid. Ce sont ceux qui sont morts, et qui ont souffert pour le nom du Seigneur. Voyez ci-après le nombre v.

℣ 14. Voyez Origène qui cite cet endroit dans son *Commentaire sur Osée*, dans ses *Philocalies*, ch. VIII; et ci-après liv. III *Similit.* IX, nomb. IX, 13 et 18.

℣ 16. Ce sont ceux qui ont péché, et qui veulent faire pénitence, etc. Voy. le nombre v ci-après.

℣ 17. Ce sont les riches du siècle. Voyez le nombre VI ci-après.

toit loin de la tour, elles tomboient le long du chemin ″; mais sans s'y arrêter, elles alloient rouler dans un lieu désert : quelques-unes tombant dans le feu paroissoient tout ardentes ″, d'autres enfin tomboient près de l'eau et ne pouvoient s'y plonger, quelque dessein qu'elles en eussent ″.

lapides projici longe a turri, et incidentes in viam, et non mamentes in via, sed volvi de via in locum desertum. Alios autem in ignem incidentes, et ardentes. Alios cadentes secus aquam, nec posse volvi in aquam, volentibus quidem eis intrare in aquam.

III.

1. Cette femme après m'avoir montré ces pierres, voulut se retirer;

2. Mais je lui dis : Hélas, madame, que me serviroit d'avoir vu toutes ces choses si j'ignore ce qu'elles signifient?

3. Alors elle me répondit : Tu es un homme plein d'adresse et tu veux avoir l'intelligence de tout ce qui regarde cette tour.

4. Il est vrai, lui répondis-je ; mais c'est dans la vue d'en faire part à mes frères, afin qu'ils soient remplis de joie, et qu'après avoir entendu toutes ces choses ils ne cessent d'en rendre gloire à Dieu et de l'honorer.

5. Et elle me dit : Plusieurs les entendront certainement; mais après les avoir entendues, quelques-uns s'en réjouiront et d'autres au contraire en pleureront : si cependant ils sont touchés d'un repentir sincère, ils auront aussi part à la joie des premiers.

6. Ecoute donc à présent tout ce que signifie cette tour, et ne m'importune pas davantage sur ce sujet ; car il n'y a

1. Et cum hæc mihi demonstrasset, volebat recedere.

2. Dico ei : Domina, quid mihi prodest hæc vidisse, et non scire quæ sint hæ res?

3. Respondens dixit mihi: Versutus es homo, volens scire ea quæ circa turrim sunt.

4. Ita, inquam, Domina, ut fratribus annuntiem, et hilariores fiant; et hæc audientes, honorificent Dominum cum multa gloria.

5. Et illa ait : Audient quidem multi : et cum audierint, quidam ex iis gaudebunt, quidam autem flebunt. Sed et illi audientes, si pœnitentiam egerint, et ipsi gaudebunt.

6. Audi nunc de similitudine turris omnia hæc, et hactenus mihi de revela-

℣ 18. Ce sont ceux qui ont cru, et qui ensuite sont tombés dans l'infidélité. Voyez le nombre VII ci-après.

Ibid. Ce sont ceux qui se sont éloignés de Dieu pour toujours. Voyez ci-après nombre VII.

Ibid. Ceci est expliqué ci-après, nombre VII, ce sont ceux qui après avoir ouï la parole, et désiré le baptême, se sont ensuite effrayés de la sainteté et de la rigueur de l'Evangile.

tione molestior esse noli. Revelationes enim istæ finem habent impletæ : sunt enim. Sed tu non desinis in petendo revelationes : improbus enim es.

7. Turris quidem quam vides ædificari, ego sum Ecclesia, quæ tibi apparui, et modo, et prius. Quodcumque igitur volueris, interroga de turri ; et revelabo tibi, ut gaudeas cum sanctis.

8. Dico ei : Domina, quoniam me semel dignum arbitrata es, ut omnia mihi reveles, revela.

9. Ait mihi : Quodcumque oportuerit tibi revelari, revelabitur ; tantum ut cor tuum apud Dominum sit, et ne dubites quodcumque videris.

10. Interrogavi illam : Quare turris ædificata est super aquas, Domina ?

11. Dixeram tibi et prius, versutum te esse, circa structuras diligenter inquirentem : igitur invenies veritatem. Quare ergo super aquas ædificatur turris, audi.

12. Quoniam vita vestra per aquam salva facta est, et fiet. Fundata est enim verbo omnipotentis et honorifici nominis. Continetur enim ab invisibili virtute Dei.

que quelques-unes de ces révélations qui doivent t'être communiquées, et la mesure en est remplie ; cependant tu ne cesses de m'en demander de nouvelles et de te rendre importun.

7. Cette tour que tu vois bâtir, c'est moi-même, c'est-à-dire l'Eglise, qui me suis d'abord présentée à toi et qui m'offre encore à tes yeux ; demande-moi donc tout ce que tu voudras au sujet de cette tour et je te le révélerai, afin que tu t'en réjouisses avec les saints.

8. Je lui répondis : Madame, puisque vous m'avez jugé digne de me révéler toutes ces choses, commencez, je vous prie, à me les expliquer.

9. Tu sauras, me dit-elle, tout ce qu'il est à propos que tu saches ; aie soin seulement de tenir ton cœur élevé vers Dieu et n'hésite point sur tout ce que tu verras ".

10. Pourquoi, lui dis-je, cette tour est-elle bâtie sur les eaux, madame ?

11. Je t'avois déja bien dit, me répondit-elle, que tu employois tout ce tu as de ruses et d'adresses pour être instruit de ce qui regarde la construction de cette tour ; mais tu sauras la vérité de tout. Apprends donc pourquoi elle est bâtie sur les eaux ;

12. C'est parce que vous avez reçu la vie et que vous serez sauvés par l'eau ; car l'eau a été établie pour cet effet par la parole toute-puissante du nom auguste de Jésus-Christ, et elle est animée par la vertu invisible de Dieu même.

℣ 9. Ceci est cité par saint Clément d'Alexandrie, *liv.* II *Strom.*, vers le commencement, p. 360, édition de Paris.

IV.

1. Je lui dis : Ces choses sont grandes et pleines de magnificence ; mais qui sont ces six jeunes hommes qui bâtissent la tour, madame?

1. Respondens dico ei : Magnifice habent se res hæ. Illi autem juvenes sex qui ædificant, qui sunt, Domina?

2. — Ce sont les Anges de Dieu qu'il a choisis dès le commencement des temps pour servir à l'exécution de ses desseins et auxquels il a donné le pouvoir sur toutes les créatures, pour bâtir, édifier et dominer sur la terre ; c'est par eux que la tour doit être entièrement achevée.

2. — Hi sunt Angeli Dei, qui primo constituti sunt, quibus tradidit Dominus, universam creaturam suam struendi, ædificandi, et dominandi creaturæ illius. Per hos enim consummabitur structura turris.

3. — Qui sont ceux qui apportent des pierres?

3. — Cæteri autem qui adportant lapides, qui sunt?

4. — Ce sont aussi les saints Anges du Seigneur ; mais ceux-là sont d'une nature plus excellente que les autres ;

4. — Et ipsi sancti Angeli Domini : sed illi sunt his excellentiores.

5. Lors donc que la tour sera entièrement achevée, tous ces esprits célestes célébreront un grand festin autour de l'édifice et ils rendront gloire à Dieu de ce qu'enfin l'ouvrage aura reçu sa dernière perfection.

5. Cum ergo consummata fuerit structura turris, omnes simul epulabuntur juxta turrim, et honorificabunt Dominum, quoniam consummata erit structura turris.

6. Je l'interrogeai de nouveau et lui dis : Je voudrois bien savoir ce que signifient ces différentes pierres, et quel sera enfin leur sort?

6. Interrogavi eam dicens: Vellem scire exitum lapidum, et vim eorum qualis sit.

7. — Es-tu donc meilleur que les autres hommes pour que ces mystères te soient révélés préférablement à eux?

7. Respondens autem, dixit mihi : Numquid tu præ omnibus melior es, ut tibi reveletur?

8. Car il y en a qui par leur rang et leur mérite doivent les connoître préférablement à toi ; cependant afin que le nom de Dieu soit glorifié, ils t'ont déja été et te seront encore révélés dans la suite ; à cause des incrédules, qui dans leur cœur doutent que toutes ces choses aient leur accomplissement :

8. Alii enim priores te sunt, et meliores te, quibus oportebat revelari visiones has ; sed ut honorificetur nomen Dei, tibi revelatum est, et revelabitur, propter dubios, qui cogitant in cordibus suis, utrumne sint hæc, an non sint.

9 Dis-leur donc qu'elles sont vé-

9. Dic illis quod hæc

omnia sunt vera, et nihil extra veritatem est; sed omnia firma, certeque fundata sunt.

ritables, que rien ne sera capable d'en altérer la vérité, et qu'elles arriveront certainement ".

V.

1. Audi nunc et de lapidibus qui sunt in structura. Lapides quidem illi quadrati, et albi, convenientes in commissuris suis, ii sunt Apostoli, et Episcopi, et Doctores, et Ministri, qui ingressi sunt in clementia Dei, et Episcopatum gesserunt, et docuerunt, et ministraverunt sancte et modeste electis Dei qui dormierunt, quique adhuc sunt et semper cum illis convenerunt, et in se pacem habuerunt, et se invicem audierunt. Propter hoc et in structuram turris conveniunt commissuræ eorum.

1. Ecoute maintenant ce que je vais dire touchant les pierres qui entrent dans la construction de la tour : Les pierres blanches et carrées qui se joignent entre elles d'une manière si admirable sont les Apôtres, les Evêques, les Docteurs et les autres Ministres ", qui par la miséricorde de Dieu et dans tous les temps ont rempli les fonctions d'Evêques, ont instruit les peuples, et se sont acquitté de leur ministère avec sainteté et modestie envers les élus de Dieu sans la moindre division, et conservant toujours avec eux la paix et l'union ; c'est pour les figurer que ces pierres s'unissent si parfaitement dans la construction de cette tour.

2. Qui vero de profundo trahuntur, et imponuntur in structuram, et conveniunt commissuræ eorum cum cæteris lapidibus, qui jam ædificati sunt; ii sunt qui jam dormierunt, et passi sunt causa nominis Domini.

2. Les pierres que l'on tire du fond de l'eau et qui s'ajustent si bien avec celles qui sont déja posées, ce sont ceux qui sont morts et qui ont souffert pour le nom du Seigneur.

3. Cæteri autem lapides, qui adportabantur a terra, volo scire qui sint, Domina?

3. Alors l'interrompant : Je voudrois bien savoir, madame, lui dis-je, ce que signifient celles qu'on transporte de dessus la terre?

4. Ait : Eos quidem, qui in terram vadunt, et non sunt politi, illos Deus pro-

4. Celles-là, me répondit-elle, qui ne sont point polies, ce sont ceux que Dieu a éprouvés, parce qu'ils sont en-

℣ 9. Ces paroles sont citées par saint Clément d'Alexandrie, *liv.* 1 *Strom.*, à la fin, p. 356, édition de Paris.

V. — ℣ 1. Il distingue ainsi dans l'Eglise ces divers degrés du ministère, celui de l'épiscopat, celui des prêtres, et celui des diacres.

trés dans les justices du Seigneur, et qu'ils ont marché dans les voies de ses commandemens;

bavit, quoniam ingressi sunt in æquitatem Domini, et direxerunt vias in mandatis ejus.

5. Celles-là donc qu'on apporte de dessus la terre pour les faire entrer dans la structure de l'édifice, ce sont les Néophytes et les nouveaux fidèles que les Anges avertissent de persévérer dans la pratique du bien, parce qu'il ne s'est point trouvé d'iniquité en eux.

5. Qui autem adferuntur, et ponuntur in structura turris, ii sunt novelli in fide et fideles. Commonentur autem ab Angelis ad benefaciendum, propterea quod non est inventa nequitia in illis.

6. — Mais qui sont celles que l'on rejette et qui restent au bas de la tour?

6. — Quos autem rejiciebant, et ponebant juxta turrim, qui sunt illi?

7. — Ce sont ceux qui ont péché et qui veulent faire pénitence; c'est pourquoi ils ne sont pas rejetés loin de la tour, parce qu'ils seront utiles dans la construction, s'ils font pénitence. Ceux donc qui doivent faire pénitence, s'ils la font tandis que l'on bâtit encore, pourront être employés dans la structure de la tour;

7. — Ii sunt qui peccaverunt, et voluerunt pœnitentiam agere; propter hoc non sunt longe projecti a turri, quoniam utiles erunt in structura, si pœnitentiam egerint. Qui ergo pœnitentiam acturi sunt, si egerint pœnitentiam, fortes erunt in fide, si nunc pœnitentiam egerint, dum ædificatur turris.

8. Mais quand le bâtiment sera une fois achevé, ils n'y trouveront plus de place et seront rejetés; car ceux-là seuls obtiendront miséricorde qui étoient déjà placés dans la construction de l'édifice.

8. Nam si consummata fuerit structura, jam quis non habet locum ubi ponatur, sed erit reprobus; solummodo autem hoc habebit, qui jam ad turrim positus est.

VI

1. Si tu veux savoir quelles sont les pierres que l'on jetoit loin de la tour après les avoir cassées, ce sont les méchans qui ont reçu la foi avec un esprit de dissimulation, sans rien diminuer de la malice de leur cœur; ainsi ils ne peuvent être employés au bâtiment, et il n'y a pour eux aucune espérance de salut;

1. Qui autem recidebantur, et longe projiciebantur a turre, vis scire qui sunt? Ii sunt filii iniquitatis, et crediderunt in simulatione, et omnis nequitia non discessit ab eis: propter hoc non habent salutem; quoniam non

sunt utiles in structura, propter nequitias suas.

2. Quapropter excisi sunt, et longe projecti, propter iram Domini, quia exacerbaverunt eum.

3. Cæteros autem lapides, quos vidisti complures positos, non euntes in structuram; ii quidem scabrosi erant; hi sunt qui cognoverunt veritatem, et nec permanserunt in ea, nec conjuncti sunt sanctis; propter hoc inutiles sunt.

4. Qui autem scissuras habebant; qui alius adversus alium in cordibus discordiam habent, et non habent pacem inter se; in præsentia quidem pacem habentes; cum autem unus ab alio discesserit, nequitia eorum in cordibus permanet. Hæ sunt ergo scissuræ quas habent lapides.

5. Qui vero curti sunt, ii sunt qui crediderunt quidem, plurimam partem habentes iniquitatis; propter hoc curti; et non integri sunt.

6. — Candidi autem et rotundi, et non convenientes in structuram turris; qui sunt Domina?

7. Respondens mihi, dixit : Usquequo stultus es et insensatus, et omnia interrogas, et nihil intelligis? Hi sunt habentes quidem fidem, habentes autem et divitias hujus sæculi. Cum ergo venerit tribulatio, propter divitias suas et negotiationes abnegant Dominum.

2. Ils sont donc brisés et jetés fort loin; parce qu'ils ont irrité la colère du Seigneur.

3. Quant aux autres pierres que tu as vues rassemblées en grand nombre et qui n'entrent point dans la constuction du bâtiment, parce qu'elles sont raboteuses, ce sont ceux qui, après avoir connu la vérité, l'ont ensuite abandonnée et ne sont point restés unis avec les saints; c'est pourquoi ils ont été rejetés.

4. Celles qui ont des fentes, ce sont ceux qui nourrissent dans leur cœur des semences de discorde, qui ne conservent point la paix avec leurs frères, et qui en arrière les uns des autres entretiennent des haines et des inimitiés; ces sortes de gens sont marqués par ces pierres qui ont des fentes.

5. Celles qui sont trop petites, sont ceux qui à la vérité ont embrassé la foi; mais comme ils ont gardé la plus grande partie de leurs passions vicieuses, ils sont marqués par ces pierres petites et mutilées.

6. — Que signifient les pierres blanches et rondes qui n'entrent point dans la structure de l'édifice?

7. Elle me répondit : Jusqu'à quand agiras-tu comme un homme sans raison, et m'interrogeras-tu toujours sans comprendre aucune de ces choses? Ces pierres sont les riches de ce siècle qui ont embrassé la foi; mais à peine la persécution survient-elle, que l'espérance de conserver leurs richesses, les porte à renoncer au Seigneur.

8. Quand donc, lui dis-je, pourront-ils être utiles au bâtiment?

9. Et elle me répondit : Ce sera lorsqu'ils se seront dépouillés d'une partie de ces biens qui font à présent l'objet de leur félicité ; car alors Dieu s'en servira utilement dans l'édifice.

10. Car de même qu'une pierre ronde ne peut devenir carrée qu'elle ne perde quelques-unes de ses parties et qu'on ne retranche quelque chose de sa substance, il en est de même à l'égard des riches de ce siècle : ils ne peuvent être utiles au Seigneur s'ils ne se dépouillent auparavant d'une partie de leurs richesses.

11. Juges-en d'abord par toi-même: tant que tu as été riche, tu étois comme inutile aux desseins de Dieu ; mais à présent tu peux lui servir et tu es devenu digne de recevoir la vie ; car tu as été toi-même du nombre de ces pierres.

8. Respondens, dico ei: Domina, quando ergo utiles erunt Domino?

9. Cum circumcisæ, inquit, fuerint divitiæ eorum, quæ eos delectant; tunc erunt utiles Domino, ad ædificium.

10. Sicut enim lapis rotundus, nisi decisus fuerit, et abjecerit ab se aliquid, non potest quadratus fieri: sic et qui divites sunt in hoc sæculo, nisi circumcisæ fuerint divitiæ eorum, non possunt Domino utiles esse.

11. A te primum scito. Quando dives fuisti, inutilis eras : nunc vero utilis es, et aptus vitæ tuæ : nam et tu ipse ex eis lapidibus fuisti.

VII.

1. Quant aux autres pierres qu'on a jetées loin de la tour et qui ont roulé le long du chemin, et delà dans le désert, ce sont ceux qui ont cru, et qui ensuite par l'inconstance de leur cœur ont quitté la véritable voie qui mène à la vie heureuse, s'imaginant en trouver une meilleure.

2. Ils sont errans, misérables, et s'égarent dans des routes désertes et abandonnées;

3. Celles qui tomboient dans le feu où elles étoient consumées, ce sont ceux qui se sont éloignés sans retour du Dieu vivant et qui ne forment plus le moindre désir de faire pénitence, tant ils sont dominés par leurs habitudes vicieuses et criminelles.

1. Cæteros autem lapides, quos vidisti longe projectos a turri, et currentes in via, et volvi de via in loca deserta ; ii sunt qui crediderunt quidem; dubitatione autem sua, reliquerunt viam suam veram, putantes se meliorem viam posse invenire.

2. Errant autem, et miseri sunt : ingredientes in desertas vias.

3. Qui autem cadebant in ignem, et ardebant; ii sunt qui in perpetuum abscesserunt a Deo vivo, nec amplius illis ascendit in corda pœnitentiam agere, propter desideria libidinum

suarum, et scelerum quæ operantur.

4. — Cæteri vero, qui cadebant juxta aquas, et non poterant volvi in aquas, qui sunt?

5. — Ii sunt, qui verbum audierunt, volentes baptizari in nomine Domini : quibus, cum venit in memoriam sanctitas veritatis, retrahunt se, ambulantque rursus post desideria sua scelesta.

6. Consummavit igitur enarrationem turris. Ego vero, cum adhuc essem improbus, interrogavi illam : An iis omnibus lapidibus qui projecti sunt, nec conveniebant in structuram turris; an est pœnitentia, et habebunt locum in turre hac?

7. Habent, inquit, pœnitentiam; sed in hac turre non possunt convenire; alio autem loco ponentur multo inferiore; et hoc, cum cruciati fuerint, et impleverint dies peccatorum suorum.

8. Et propter hoc transferentur, quoniam perceperant verbum justum. Et tunc illis continget transferri de pœnis; si ascenderint in corda ipsorum opera, quæ operati sunt scelesta.

9. Quod si non ascenderint in corda ipsorum, non erunt salvi, propter duritiam cordis sui.

4. — Qui sont donc celles qui tomboient près de l'eau sans pouvoir s'y plonger?

5. — Ce sont ceux qui après avoir ouï la parole, désirent d'être baptisés au nom du Seigneur; mais ensuite venant à être effrayés et rebutés de la sainteté de la religion, ils se retirent enfin et se replongent dans leurs honteux déréglemens.

6. Ce fut ainsi qu'elle acheva de m'expliquer la vision de la tour. Cependant sans craindre de la fatiguer par mes importunités, je lui demandai encore si toutes ces pierres qui avoient été rejetées n'entreroient point absolument dans la construction de la tour, ou si un jour par la miséricorde de Dieu elles n'y seroient point admises et utiles?

7. Elles le seront, me dit-elle, cependant ce ne sera pas pour servir à cette tour, mais pour être placées dans un autre lieu beaucoup inférieur à celui-ci; et encore ne sera-ce qu'après qu'elles auront été éprouvées dans les tourmens et qu'elles y auront expié leurs péchés;

8. C'est pour cela qu'elles seront transférées ailleurs, parce qu'elles seront devenues dociles à la parole de justice, et ce sera alors qu'elles sortiront de ces tourmens, si dans l'amertume de leurs cœurs elles rappellent le souvenir des crimes qu'elles auront commis [a];

9. Car autrement elles ne pourroient être sauvées à cause de leur dureté.

[a] ℣ 8. Ceci s'entend de la conversion du cœur, et du bon usage des afflictions et des croix, par lesquelles Dieu les aura éprouvées.

VIII.

1. Après que j'eus cessé de l'interroger, elle me demanda si je voulois voir encore quelque autre chose ; et comme je ne cherchois qu'à satisfaire ma curiosité, je laissai entrevoir sur mon visage la joie que m'avoit causée sa demande.

2. Elle se mit à sourire en me regardant, et me dit : Vois-tu ces sept femmes qui sont auprès de la tour?

3. Je les vois bien, lui dis-je.

4. Elles la soutiennent, repartit-elle, selon l'ordre qu'elles en ont reçu du Seigneur. Ecoute maintenant quelles sont ces femmes.

5. La première qui a la main fermée est la foi, et c'est par elle que les élus de Dieu obtiennent le salut ″ ; l'autre dont la robe est rétroussée et qui par sa contenance fait paroître tant de courage, c'est l'abstinence ″ qui est fille de la foi.

6. Quiconque s'attachera à elle sera heureux tous les jours de sa vie ; parce qu'il s'éloignera de toute mauvaise action, dans l'assurance où il est qu'en faisant violence à ses désirs corrompus il aura pour héritage la vie éternelle.

7. Mais, lui dis-je, quelles sont les cinq autres femmes?

8. Elles sont filles les unes des autres, me répondit-elle ; ce sont la simplicité, l'innocence, la modestie, la discipline et la charité ; si tu pratiques les œuvres de celle dont ces vertus

1. Cum ergo destiti interrogare illam de omnibus istis ; ait mihi : Vis aliud videre? Cumque cupidus essem ad videndum ; hilaris factus sum vultu.

2. Respiciens me, subrisit, et ait mihi : Vides septem mulieres circa turrim?

3. Video, inquam, Domina.

4. Turris hæc, inquit, ab iis supportatur secundum præceptum Domini. Audi nunc effectus earum.

5. Prima quidem earum quæ continet manu, Fides vocatur : per hanc salvi fient electi Dei. Alia vero quæ succincta est, et viriliter agit, Abstinentia vocatur : hæc filia est Fidei.

6. Quisquis ergo secutus fuerit illam, felix fiet in vita sua ; quoniam ab omnibus operibus malis abstinebit ; credens, quod si se continuerit ab omni concupiscentia, hæres erit vitæ æternæ.

7. Cæteræ autem, inquam, Domina, quinque, quæ sunt?

8. Filiæ, inquit, invicem sunt. Vocatur autem quædam Simplicitas, alia Innocentia, alia Modestia, alia Disciplina, alia autem

℣ 5. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *liv.* II *Strom.*, p. 384, édition de Paris.

Ibid. Ce mot ne se prend pas ici simplement pour le jeûne ou l'abstinence des viandes, mais pour l'abstinence des désirs criminels et des actions défendues et contraires à la loi de Dieu. Voyez la suite.

Caritas. Cum ergo servaveris opera matris earum, omnia poteris custodire.

9. — Volebam scire, Domina, quam quæque earum habeat virtutem.

10. Audi, inquit : Virtutes æquales habent; connexæ autem ad invicem sunt virtutes earum, et sequuntur se invicem sicut natæ sunt.

11. Ex fide nascitur Abstinentia; de Abstinentia Simplicitas, de Simplicitate Innocentia; de Innocentia Modestia; de Modestia Disciplina, et Caritas.

12. Harum ergo opera, sancta, et pudica, et recta sunt.

13. Quicumque ergo servierit his, et voluerit tenere opera earum; in turri habebit habitaculum cum sanctis Dei.

14. Interrogavi illam de temporibus, si jam consummatio est? Illa autem exclamavit voce magna, dicens : Insensate homo! nonne vides turrim semper ædificari? Quando ergo consummata fuerit turris, et ædificata; habet finem : sed et cito consummabitur.

15. Noli me amplius interrogare quidquam. Sufficiat tibi, et omnibus sanctis commemoratio ista, et renovatio spirituum vestrorum.

16. Sed non tibi hæc soli

tirent leur origine, tu pourras les posséder toutes.

9. Je souhaiterois savoir encore, lui dis-je, quelle est la vertu de chacune de ces femmes.

10. Et elle me répondit : Ecoute : elles sont toutes également vertueuses et ont entre elles un rapport inséparable, comme naissant les unes des autres;

11. L'abstinence, de la foi; la simplicité, de l'abstinence; l'innocence, de la simplicité; la modestie, de l'innocence; la discipline et la charité, de la modestie.

12. Toutes leurs œuvres sont donc pleines de sainteté, de charité et d'équité.

13. Tous ceux donc qui s'attacheront à ces femmes et qui se conduiront comme elles, seront admis dans la tour pour y demeurer avec les élus de Dieu.

14. Je lui demandai ensuite dans quel temps cela arriveroit et si ce temps étoit proche? Alors elle éleva sa voix de toute sa force et me dit : Homme sans raison, ne vois-tu pas qu'on bâtit encore cette tour? quand donc elle sera entièrement achevée, alors s'accompliront ces prédictions, ce qui arrivera dans peu :

15. Ne m'interroge donc pas davantage sur ce sujet; que ce que je viens de te dire te suffise aussi bien qu'à tous les élus de Dieu, et soyez contens de savoir que vous serez tous renouvelés".

16. Ce n'est point pour toi seul que

℣ 15. Que vous ressusciterez tous. Litt. : que vos esprits seront renouvelés.

ces mystères ont été révélés, mais afin que tu en fasses part à tous les autres; dans trois jours tu auras l'intelligence de toutes les choses que j'ai déjà commencé à te dire; tu auras soin ensuite de les communiquer aux saints, afin qu'après les avoir entendues de ta bouche ils les pratiquent et soient purifiés de leurs péchés, et toi aussi avec eux.

revelata sunt; sed ut omnibus demonstres ea. Post triduum enim intelligere te oportet, Herma, verba hæc quæ tibi incipio dicere, ut loquaris ea in auribus sanctorum; ut audientes ea, cum fecerint, emundentur a nequitiis suis; sed et tu cum illis.

IX.

1. Ecoutez-moi donc, mes enfans: je vous ai élevés dans une grande simplicité, dans l'innocence et la modestie, et vous en êtes redevables à la pure miséricorde de Dieu, qui selon les décrets de sa justice s'est répandue sur vous, afin que vous fussiez sanctifiés et purifiés de toute sorte d'iniquités et d'abominations; mais vous n'avez point voulu renoncer à vos voies corrompues;

1. Audite me ergo, filii. Ego vos enutrivi in multa simplicitate, et innocentia, et modestia, propter misericordiam Dei, quæ super vos stillavit in justitia; ut sanctificemini et justificemini ab omni nequitia, et omni pravitate: vos autem non vultis requiescere a nequitiis vestris.

2. A présent donc, soyez dociles à mes paroles, vivez en paix les uns avec les autres, visitez-vous mutuellement dans vos besoins, soyez fidèles au devoir réciproque de l'hospitalité, ne possédez pas pour vous seuls les biens que Dieu a mis entre vos mains, et partagez-les surtout avec ceux qui sont dans le besoin;

2. Nunc ergo audite me, et pacem habete alius cum alio, et visitate vos alterutrum, et suscipite invicem, et nolite soli creaturas Dei percipere. Abundantius etiam impertite egentibus.

3. Car quelques-uns par l'excès des viandes et de la bonne chère affoiblissent leur santé et violent les règles de la tempérance, pendant que d'autres dans un entier abandon de toutes choses sèchent et périssent, faute d'alimens nécessaires à soutenir leur vie:

3. Quidam enim compluribus cibis, infirmitatem carnis suæ contrahunt, et violant carnem suam. Aliorum autem qui non habent escas, marcescit caro ipsorum, propter id quod non habent sufficientem cibum; et consumitur corpus eorum.

4. Cette intempérance vous est donc funeste; parce que possédant ces biens du siècle, vous n'en faites point part à ceux qui sont dans l'indigence. Mais

4. Hæc igitur intemperantia nociva est vobis, habentibus, et non communicantibus iis qui egent.

Attendite judicium superveniens.

5. Qui eminentiores estis, iniquirite esurientes, dum adhuc turris non est consummata. Postquam enim consummata fuerit turris; voletis benefacere, et non habebitis locum.

6. Videte ergo vos qui gloriamini in divitiis vestris, ne forte ingemiscant ii qui egent, et gemitus eorum ascendat ad Domiminum, et excludamini cum bonis vestris extra januam turris.

7. Nunc itaque vobis dico qui præestis Ecclesiæ, et amatis primos consessus: nolite similes fieri maleficis. Et malefici quidem, venena sua in pyxidibus bajulant; vos autem venenum vestrum et pharmacum in corde continetis, et non vultis purgare corda vestra, et permiscere sensum vestrum puro cordi, ut habeatis misericordiam a Rege magno.

8. Videte ergo filii, ne forte hæ dissensiones vestræ fraudent vitam vestram. Quo modo vos erudire vultis electos Dei, cum ipsi non habeatis disciplinam?

9. Commonete ergo vos invicem, pacatique estote

considérez quel est le jugement que Dieu exercera sur vous.

5. Vous donc qui êtes élevés au dessus des autres par vos richesses, cherchez avec soin ceux qui manquent de nourriture pendant qu'on bâtit encore la tour; car lorsqu'elle sera entièrement achevée, vous voudrez faire du bien et vous ne le pourrez plus;

6. Ainsi vous qui vous glorifiez dans vos richesses, prenez garde que par votre dureté envers les pauvres, vous ne tiriez des gémissemens de leur cœur, que ces gémissemens ne montent jusqu'au trône de Dieu, et qu'avec toutes vos richesses vous ne trouviez la tour fermée pour vous.

7. Maintenant c'est à vous que je parle, vous qui êtes à la tête de l'Église et qui y briguez les premiers rangs ": ne soyez point semblables à ces enchanteurs qui portent leurs poisons renfermés dans des boîtes, car c'est ainsi que vous portez dans vos cœurs le poison de votre malice; cependant vous ne voulez point l'en bannir pour ne l'ouvrir qu'à des pensées droites et pures, afin que vous trouviez miséricorde devant le Souverain arbitre de toutes choses.

8. Craignez, mes chers frères ", que vos dissensions " ne vous fassent perdre la véritable vie; et comment prétendez-vous instruire les élus de Dieu, si vous-mêmes vous secouez le joug de la discipline?

9. Avertissez-vous donc charitablement les uns les autres, et vivez dans

℣ 7. Ceci semble s'adresser aux enfans d'Hermas, qui sans doute tâchoient d'envahir les premiers postes de l'Église, et y avoient mis la dissension. Voyez la note 11, ci-après.

℣ 8. Litt. : mes enfans. C'est l'Église qui appelle ainsi Hermas et ses enfans.

Ibid. Ce sont les dissensions que les enfans d'Hermas et sa femme causoient dans sa famille par leur ambition. Voyez le nombre 11 de la première vision, et le nomb. 11 de la deuxième vision.

une union mutuelle, afin que cités un jour au tribunal de Dieu votre père, je puisse lui rendre de vous un compte favorable.

inter eos; ut et ego coram Patre vestro astans, rationem reddam pro vobis Domino.

X.

1. Lorsque cette femme eut cessé de me parler, les six jeunes hommes qui travailloient à l'édifice " vinrent et l'enlevèrent auprès de la tour, et quatre autres emportèrent le banc sur lequel je m'étois assis, et se retirèrent aussi dans la tour; cependant je ne les vis point par le visage, parce qu'ils le tournoient d'un autre côté.

2. Pendant que cette femme disparoissoit, je la priai de m'expliquer les trois formes sous lesquelles elle s'étoit montrée à moi.

3. Répondant à ce que je lui demandois, elle me dit : C'est à un autre que moi de t'expliquer ces choses.

4. Or, mes frères, lorsque je la vis pour la première fois l'année précédente, elle m'apparut fort vieille et assise dans une chaire "; la deuxième fois, " ce fut avec un visage riant, mais la chair et les cheveux d'une vieille personne, me parlant debout et étant plus gaie que la première fois; la troisième fois " enfin, elle me parut toute jeune et d'une grande beauté, excepté qu'elle avoit les cheveux d'une vieille femme, et elle étoit assise sur un banc, le visage fort riant;

5. Cependant j'étois extrêmement

1. Cumque desiisset mecum loqui, venerunt illi sex juvenes qui ædificabant, et tulerunt illam ad turrim, et alii quatuor sustulerunt subsellium, et abierunt ipsi iterum in turrim. Horum faciem non vidi, quoniam aversi erant.

2. Euntem illam rogabam, ut mihi revelaret de tribus figuris, in quibus mihi apparuit.

3. Respondens autem mihi, dixit : De his alium te oportet interrogare, ut tibi reveletur.

4. Apparuit autem mihi, fratres, prima visione, anno superiore, valde anus, et in cathedra sedens. Alia autem visione, faciem quidem juvenilem habebat, carnem autem et capillos aniles : et stans mihi loquebatur, hilarior autem erat quam primum. Tertia autem visione, tota junior erat et aspectu decora; tantum quod capillos aniles habebat : hilaris autem facie erat, et super subsellium sedens.

5. De his ipsis mœstus

℣ 1. Voyez le nombre I de la troisième vision ci-dessus.
℣ 4. Voyez vision I, nomb. II.
Ibid. Voyez la deuxième vision, nomb. I.
Ibid. Voyez ci-dessus, nomb. I. Il explique tout ceci dans les nomb. XI, XII et XIII ci-après.

eram valde, donec cognoscerem visionem hanc.

6. Video anum illam in visu noctis dicentem mihi: Omnis rogatio humilitate eget. Jejuna ergo, et percipies a Domino quod postulas.

7. Jejunavi ergo diem unam. Eadem nocte apparuit mihi juvenis, et ait: Quid tu frequenter petis revelationes in oratione? Vide ne multa postulans, noceas carni tuæ. Sufficiant tibi revelationes hæ. Numquid poteris fortiores revelationes videre, quam quas vidisti?

8. Respondens ei dico: Domine, hoc solum peto, pro tribus figuris illius anus, ut integra fiat revelatio.

9. Respondit mihi: Vos non insensati estis; sed dubitationes vestræ vos insensatos faciunt, eo quod non habeatis cor vestrum ad Dominum.

10. Respondi illi, et dixi: Sed a te ea diligentius cognoscemus.

inquiet jusqu'à ce que j'eusse reçu l'intelligence de cette vision.

6. Or la nuit et pendant que je dormois, je vis cette femme qui me disoit: Toute prière doit être accompagnée d'humiliation extérieure; jeûne donc, et tu obtiendras du Seigneur ce que tu lui demandes.

7. Je jeûnai un jour. Cette même nuit-là un jeune homme m'apparut et me dit: Pourquoi demandes-tu si souvent des révélations dans tes prières? prends garde qu'en exigeant trop de choses tu n'en obtiennes aucune: contente-toi de celles que tu as déja reçues; et pourrois-tu rien voir de plus admirable que ce que tu as vu jusqu'à présent?

8. Seigneur, lui dis-je, je vous demande seulement que vous m'instruisiez parfaitement des trois formes différentes sous lesquelles j'ai vu cette femme.

9. Il me répondit: Tu n'es pas dépourvu de sagesse; cependant tes doutes te font perdre la raison, parce que ton cœur ne se tient point élevé vers le Seigneur.

10. Je lui dis: Je ne puis mieux apprendre toutes ces choses que de vous-même.

XI.

1. Audi, inquit, de figuris, quas inquiris.

2. In prima quidem visione quare anus tibi apparuit, super cathedram sedens; quoniam spiritus vester antiquior, etiam marcidus est, et non habens vim a vestris infirmi-

1. Ecoute donc ce que je te vais dire des différentes formes sous lesquelles tu as vu cette femme:

2. D'abord elle t'a paru vieille et assise dans une chaire pour montrer que votre esprit, comme dans une vieillesse décrépite, est foible, languissant, et comme ployé sous les infirmités spirituelles et sous l'incertitude de vos pensées;

tatibus, et dubitatione cordis.

3. Car de même que les vieillards qui sont hors d'espérance de recouvrer la première vigueur de l'âge n'attendent plus que la mort; de même aussi, après vous être laissés affoiblir par les soins temporels, vous vous êtes livrés à une honteuse paresse et n'avez point mis votre espérance en Dieu; vos pensées se sont obscurcies, et vous vous êtes consumés dans l'excès de votre tristesse.

3. Sicut enim seniores, qui non habent spem renovandi, et nihil aliud exspectant nisi dormitionem suam : sic et vos infirmati a sæcularibus negotiis, tradidistis vos in socordiam, et non projecistis a vobis sollicitudinem in Domino; et confusus est sensus vester, et inveterastis in tristitiis vestris.

4. Mais, lui dis-je, je voulois savoir pourquoi cette femme étoit assise dans une chaire.

4. — Quare ergo super cathedram sedebat, volebam cognoscere, Domine.

5. Et il me dit : C'est parce que tout homme accablé de maux et de fatigue cherche à se reposer ainsi, pour soulager son corps abattu en lui procurant un appui.

5. Respondit : Quoniam omnis infirmus super cathedram sedet, propter infirmitatem suam, ut contineatur infirmitas ejus.

6. Voilà, ajouta-t-il, l'explication de la première forme sous laquelle tu as vu cette femme.

6. Ecce habes figuram primæ visionis.

XII.

1. Dans la seconde vision tu l'as vue debout, ayant le visage jeune et plus gai que la première fois, le reste du corps et les cheveux d'une personne âgée : voici, ajouta-t-il, le sens de cette vision.

1. Secunda autem visione, vidisti illam stantem, et juvenilem faciem habentem, et hilariorem quam pristinam; carnem autem, et capillos aniles. Audi, inquit, et hanc parabolam.

2. Un homme accablé d'années, d'infirmités, et de besoins, tombe dans le désespoir et n'attend plus que le jour qui doit venir mettre fin à ses malheurs; cependant si tout à coup il apprend qu'il lui est échu une succession, alors il se lève avec joie, il ranime ses forces languissantes, et oubliant sa première tristesse il ne se tient plus assis, il marche et fait voir dans toutes ses actions une nouvelle vigueur.

2. Cum senior jam fuerit aliquis, desperat de seipso, propter infirmitatem suam, et paupertatem, et nihil aliud exspectat, nisi diem extremum vitæ suæ. Deinde subito illi relicta est hæreditas; et audiens exsurgit, hilarisque factus induit virtutem; et jam non discumbit, sed stat, et liberatus à prioribus mœrori-

bus ; et jam non sedet, sed viriliter agit.

3. Ita et vos audite revelationem, quam Deus vobis revelavit, quia misertus est Dominus vestri, et renovavit spiritum vestrum, et deposuistis infirmitates vestras, accessit vobis fortitudo, et invaluistis in fide; et visa Deus fortitudine vestra, gavisus est.

4. Propter hoc demonstravit vobis structuram turris; et alia ostendet, si ex toto corde pacem habueritis inter vos.

3. Vous donc soyez attentifs à ce que Dieu vous révèle ; parce que dans sa miséricorde il a renouvelé votre esprit : alors vous avez été délivrés de vos infirmités, votre vigueur et votre foi se sont augmentées, et Dieu s'est réjoui de l'état de force dans lequel il vous avoit mis ;

4. C'est pour cela qu'il vous a fait voir toute l'économie de cette tour, et que dans la suite il vous révélera une infinité d'autres choses, si vous recherchez la paix de tout votre cœur et que vous la fassiez régner entre vous.

XIII.

1. Tertia autem visione, vidisti illam adolescentiorem, honestam et hilarem, et serenum vultum ejus. Sicut enim, si alicui mœsto supervenerit nuntius bonus aliquis; statim oblitus est mœroris, nihilque aliud exspectat, nisi annuntiationem quam audivit, et confortatur de cætero, et renovatur spiritus ejus propter gaudium quod accepit : sic et vos renovationem accepistis spirituum vestrorum, videntes hæc bona.

2. Et quia super subsellium vidisti sedentem, fortis positio est; quoniam quatupr pedes habet subsellium, et fortiter stat. Nam et mundus per quatuor elementa continetur.

3. Qui ergo pœnitentiam

1. Dans la troisième vision elle t'a paru beaucoup plus jeune que dans la seconde, d'un visage gai, tranquille, et plein de douceur. En voici la raison : s'il survient quelque nouvelle agréable à un homme accablé de tristesse, il sort bientôt de cet état sombre et affligeant, pour ne s'occuper que de l'attente du bien qu'on lui promet : il reprend de plus en plus sa vigueur, et son esprit livré à la joie d'une agréable nouvelle, paroît en quelque manière se renouveler. C'est ainsi qu'à la vue des biens qui vous étoient préparés, vos esprits ont pris de nouveaux sentimens.

2. Et le banc sur lequel cette femme étoit assise marque par ses quatre pieds la solidité de cet état ; car l'harmonie du monde ne se conserve que par le lien des quatre élémens dont il est composé.

3. Ceux donc qui feront une péni-

tence parfaite et entière, rajeuniront; mais ceux qui l'embrasseront de tout leur cœur, seront établis dans l'état d'une fermeté inébranlable.

4. Je t'ai donné une parfaite intelligence de ces visions : ne demande donc plus aucune révélation.

5. Je te révélerai tout ce qu'il est nécessaire que tu saches.

egerint integre, juniores erunt; et qui ex toto corde pœnitentiam egerint, erunt fundati.

4. Habes enim in pleno revelationem, nihil amplius postules de revelandis.

5. Si quid autem oportuerit, revelabitur tibi.

VISION IV.

Effroyable tribulation, dans laquelle les hommes seront un jour engagés.

I.

1. Visionem vidi, fratres, post dies viginti pristinæ visionis, figuram tribulationis superventuræ.

2. Proficiscebar enim in illa via campana : a via autem publica, in villam, sunt fere stadia decem. Rare autem iter fit per locum illum. Et solus ambulans, rogabam Dominum, ut revelationes ejus, quas mihi ostendit per sanctam Ecclesiam suam, confirmaret; et daret pœnitentiam omnibus servis suis, qui scandalizati sunt; ut honorificetur nomen ejus magnum et honorificum; et quia me dignum existimavit, ut ostenderet mihi mirabilia sua, et eum honorificarem, et gratias agerem.

3. Tamquam vox mihi respondit : Ne dubites, Herma.

4. Intra me ergo cœpi

1. Mes frères, vingt jours après la précédente vision, j'en eus une autre, dans laquelle je vis une figure des calamités qui doivent arriver lorsqu'on ne s'y attendra pas [1] :

2. Je marchois dans un lieu écarté, et j'étois dans le chemin public, qui n'est éloigné de ma maison que d'environ dix stades [2]. On passe rarement par cet endroit; j'y marchois donc tout seul, et je priois le Seigneur d'accomplir les choses qu'il m'avoit révélées par le ministère de son Eglise sainte, et de donner des sentimens de pénitence à tous ceux de ses serviteurs qui avoient péché, afin que son saint nom reçût tout l'honneur qui lui est dû, et que puisqu'il m'avoit jugé digne de connoître toutes ces merveilles, je lui en témoignasse ma reconnoissance par des louanges et des actions de grâces.

3. Alors j'entendis une voix qui me dit : Ne crains point, Hermas.

4. Je dis en moi-même : Qu'ai-je

℣ 1. Quelques-uns croient qu'Hermas veut parler de la persécution qui arriva sous Domitien l'an de Jésus-Christ 93, environ le temps que cet auteur écrivoit ceci; car il parle de saint Clément, vision II, nomb. IV.

℣ 2. C'est-à-dire à une demi-lieue commune de France.

donc à craindre, après les assurances que Dieu me donne lui-même, et les grandes choses qu'il m'a fait voir?

cogitare et dicere : Ego quid habeo dubitare, sic fundatus a Domino, et qui vidi honorificas res?

5. M'étant un peu avancé, je vis de la poussière qui s'élevoit dans l'air, et je dis en moi-même : Sont-ce des chevaux qui excitent cette poussière? Car cela se passoit environ à cent trente pas ″ de moi :

5. Progressus sum paululum, fratres; et ecce video pulverem usque ad cœlum. Cæpi dicere intra me : Numquid jumenta veniunt, et pulverem excitant? Distabat autem a me, tamquam stadium.

6. Cependant comme je voyois la poussière s'élever de plus en plus, je soupçonnai qu'il y avoit en cela quelque chose de surnaturel.

6. Et ecce video magis magisque pulverem exsurgentem, adeo ut suspicarer esse aliquid divinitus.

7. Le soleil ayant un peu dissipé cette grande obscurité, j'aperçus une bête fort grande, de la grosseur d'une baleine ″, qui vomissoit par sa gueule des sauterelles de feu : elle avoit environ cent pieds de longueur, et sa tête étoit semblable à l'ouverture d'un vase propre à puiser de l'eau.

7. Pusillum autem resplenduit sol : et ecce video bestiam magnam veluti cetum, et ex ore ejus locustæ igneæ procedebant. Erat autem statura bestiæ illius pedes fere centum : caput autem habebat tamquam vas urnale.

8. Je commençai alors à pleurer, et à prier Dieu de me délivrer de ce monstre; mais aussitôt je me ressouvins de la voix qui m'avoit dit d'abord : Hermas, ne crains point;

8. Cœpi flere et invocare Dominum, ut me liberaret ab illa. Deinde recordatus sum verbi quod audieram : Ne dubites, Herma.

9. Ainsi m'armant de foi, et m'appuyant uniquement sur celui qui me découvroit toutes ces merveilles, je m'exposai hardiment à cette bête.

9. Indutus ergo, fratres, fidem Dei; et memoratus quis docuit me magnalia, audenter in bestiam me tradidi.

10. Elle s'avançoit avec une telle impétuosité, que d'un seul coup elle eût pu aisément renverser une ville entière;

10. Sic autem veniebat bestia illa, ita ut posset in ictu civitatem delere.

11. Mais m'en étant approché, elle s'étendit par terre, et se contentant de tirer la langue, elle ne fit aucun autre

11. Veni prope illam; et tam grandis bestia extendit se in terram, et nihil nisi

℣ 5. Litt. : un stade; c'est-à-dire, environ cent vingt-cinq ou cent trente pas.

℣ 7. Saint Clément d'Alexandrie, *liv.* IV *Strom*, p. 503, édit. de Paris, cite cette vision en parlant du martyre.

linguam proferebat, et in totum non movit se, donec pertransissem illam totam.

12. Habebat autem bestia illa super caput colores quatuor; nigrum, deinde rubeum et sanguinolentum, inde aureum, deinde album.

mouvement, jusqu'à ce que je fusse tout-à-fait passé.

12. On voyoit sur sa tête quatre sortes de couleurs, du noir, du rouge de sang, de l'aurore",et du blanc.

II.

1. Postquam autem pertransivi illam, progressus sum fere, pedes triginta; et ecce occurrit mihi virgo quædam exornata, tamquam de thalamo prodiens, tota in albis, et calceamentis albis circumdata, et usque ad faciem, mitram habens: pro tegumento autem habebat capillos nitidos.

1. M'étant avancé environ trente pieds au delà, je rencontrai une jeune fille parée comme au sortir de sa chambre, toute vêtue de blanc jusqu'à la chaussure: elle portoit u ne m re sur la tête, et de longs cheveux très-éclatans la couvroient entièrement,

2. Cognovi ergo a pristinis visionibus, quoniam Ecclesia est: et hilarior factus sum.

2. Ayant reconnu par les visions précédentes que c'étoit l'Eglise, j'en ressentis une très-grande joie;

3. Salutavit autem me, dicens: Ave tu, homo. Et illam resalutavi, dicens: Domina, ave.

3. Elle me salua en me disant: Je vous salue, ô homme. Et je la saluai de la même manière, disant: Je vous salue, madame.

4. Respondens autem dixit mihi: Nihil tibi occurrit, homo?

4. Elle me demanda: Ne vous est-il rien arrivé dans le chemin?

5. Dico ei: Domina, occurrit mihi talis bestia, quæ possit populum consumere: sed virtute Dei, et singulari ejus misericordia, evasi illam.

5. J'ai rencontré, madame, lui répondis-je, une bête si épouvantable, qu'elle auroit pu dévorer sans peine un peuple tout entier; mais Dieu, par sa puissance et sa miséricorde toute particulière, m'a garanti de ce péril.

6. Bene effugisti, inquit: quoniam solitudinem et sollicitudinem tuam ad Do-

6. Tu as bien fait, me répondit-elle, de mettre en Dieu toute ta confiance dans l'abandon où tu te voyois,

℣ 12. Autr.; et de la couleur d'or. Ceci est expliqué dans le nomb. III ci-après.

et de lui offrir ta prière, convaincu qu'il n'y avoit que son nom seul, saint et adorable, qui pût te garantir de ce danger : c'est pour cela que le Seigneur a envoyé celui de ses Anges qui a l'empire sur les bêtes de la terre; son nom est Hégrin [a]; et il a fermé la gueule de ce monstre, de peur qu'il ne te dévorât :

minum projecisti, et cor tuum aperuisti ad eum, credens quod per nullum alium poteris salvus esse, nisi per magnum et honorificum nomen ejus. Propter hoc misit Dominus Angelum suum, qui est super bestias, cui nomen est, Hegrin, et obturavit os ejus, ne te dilaniaret.

7. Ta foi t'a sauvé d'un péril extrême; car tu n'a pas été effrayé de la présence de ce terrible animal.

7. Magnam tribulationem effugisti, propter fidem tuam, et qui talem bestiam non dubitasti.

8. Va donc, raconte aux élus de Dieu les merveilles qu'il a opérées en ta faveur, et dis-leur que cette bête est la figure de la tribulation qui leur doit arriver :

8. Vade ergo, et enarra electis Dei magnalia ipsius. Et dices illis, quod bestia hæc figura est pressuræ superventuræ.

9. Si vous vous disposez à la soutenir, vous pourrez en sortir sans aucun mal; c'est-à-dire, si vous conservez vos cœurs purs et exempts de toutes souillures, et que tout le reste de votre vie vous serviez Dieu d'une manière digne de lui.

9. Si ergo præparaveritis vos, poteritis effugere illam, si cor vestrum fuerit purum ac sine macula, et reliquos dies vestros servieritis Deo sine querela.

10. Jetez vos inquiétudes dans son sein, et il aplanira lui-même toutes vos voies :

10. Immittite sollicitudines vestras super Dominum, et ipse dirigat eas.

11. Ayez confiance en lui, vous dont la foi est chancelante, parce qu'étant tout-puissant, il peut également et retirer sa colère de dessus vos têtes, et vous envoyer le secours dont vous avez besoin.

11. Credite Deo, qui estis dubii; quoniam omnia potest, et avertere iram suam a vobis, et mittere vobis præsidia.

12. Malheur à ceux qui vivent dans l'incrédulité; car il leur eût été beaucoup plus avantageux de n'être jamais nés, que de mépriser ses paroles après les avoir entendues.

12. Væ dubiis iis, qui audierint verba hæc, et contempserint : melius erat illis non nasci.

℣ 6. On ne sait ce que signifie ce mot : il paroît que ce nom ne marque pas le nom propre d'un ange, mais celui de sa commission, et l'on croit qu'il vient du mot grec ἄγριον, qui signifie *féroce*, ou *sauvage*, épithète que Daniel, ch. IV, ℣ 22, donne au mot de θηρίον, qui signifie *bête*, et qu'ainsi cet ange avoit reçu ce nom, parce qu'il présidoit à la bête épouvantable qu'Hermas venoit de voir.

III.

1. Interrogavi eam de illis quatuor coloribus, quos habebat bestia in capite.

1. Je l'interrogeai ensuite touchant les quatre couleurs que l'on voyoit sur la tête de la bête,

2. At illa respondit mihi, dicens : Iterum tu curiosus es, de rebus hujusmodi interrogans.

2. Et elle me répondit : La curiosité te porte encore à me faire ces demandes.

3. Et dixi : Domina, demonstra mihi quid sint illa?

3. Il est vrai, lui dis-je ; découvrez-moi encore ce que signifient ces différentes couleurs.

4. Audi, inquit : illud nigrum, mundus est, in quo commoramini : igneum autem et sanguinolentum ; quoniam oportet sæculum hoc per sanguinem et ignem deperire : aurea autem pars ; vos estis, qui effugistis sæculum hoc. Sicut enim per ignem, aurum probatur, et utile fit : sic et vos probamini, qui habitatis in illis.

4. Et elle me dit : Ecoute : Le noir marque le monde que vous habitez : le rouge de sang marque que ce siècle doit être détruit par le sang et par le feu. Quant à l'aurore ", c'est vous-mêmes qui avez échappé aux dangers du siècle ; car comme l'or est éprouvé par le feu, et devient propre à être employé, ainsi devez-vous être éprouvés, vous qui vivez parmi le sang et le feu.

5. Qui igitur permanserint et probati fuerint ab eis, purgabuntur. Et sicut aurum emendatur, et remittit sordem suam : sic et vos abjicietis omnem tristitiam et angustiam, et emundabimini in structuram turris.

5. Ceux donc qui persévéreront dans cette épreuve seront purifiés de leurs souillures, et ainsi que l'or, avant que de recevoir sa perfection, se dépouille de toutes ses impuretés et de tout ce qui l'altère ; ainsi vous, après avoir passé par la tristesse et les tribulations, vous serez purifiés pour entrer dans la construction de la tour.

6. Alba autem pars ; superventuri est sæculi, in quo habitabunt electi Dei : quoniam immaculati et puri erunt electi Dei in vitam æternam.

6. Le blanc enfin marque le siècle futur, qui sera le séjour des élus de Dieu, parce que durant toute l'éternité ils seront purs et exempts de souillures.

7. Tu ergo ne desinas loqui hæc auribus sanctorum.

7. Quant à toi, Hermas, ne cesse point d'instruire les Saints de toutes ces choses ;

8. Habetis et figuram tri-

8. Présentement vous voilà avertis

ỳ 4. Autr. : à la couleur d'or.

de cette effroyable tribulation qui doit un jour arriver : Si vous voulez, vous pouvez aisément la rendre inutile : ayez toujours dans la pensée les choses qui vous ont été prédites.

9. Après que cette jeune fille eut ainsi parlé, elle se retira, sans que je pusse découvrir en quel lieu elle alloit ; j'entendis seulement comme une espèce de bruit, et aussitôt je me retournai saisi de frayeur, croyant que c'étoit la bête qui s'avançoit.

bulationis superventuræ magnæ. Nam si vos volueritis, nihil erit. In mente habete ista, quæ præscripta sunt.

9. Hæc cum dixisset, discessit. Non vidi autem quem in locum abierit. Strepitus autem factus est, et aversus sum retrorsum, metuens ; et putabam bestiam illam advenire.

LE PASTEUR
DE SAINT HERMAS.

LIVRE SECOND,

QUI A POUR TITRE *LES PRÉCEPTES*.

PRÉFACE.

1. Cum orassem domi, et consedissem supra lectum, intravit vir quidam reverenda facie, habitu pastorali, pallio albo amictus, peram in humeris, et virgam in manu gestans, et salutavit me.

2. Et ego resalutavi eum. Protinusque consedit juxta me: et ait mihi: Missus sum ab eo venerabili Nuntio, ut habitem tecum reliquos dies vitæ tuæ.

3. Et ego putabam ipsum ad tentandum me venisse. Et dico ei: Tu enim quis es? Ego enim novi cui traditus sum.

4. Ait mihi: Non cognoscis me? Non, inquam.

1. Comme j'étais dans ma maison et qu'après avoir prié je me fus assis sur mon lit [1], je vis entrer un homme d'un visage vénérable, en habit de pasteur, vêtu d'un manteau blanc, portant une panetière sur ses épaules et un bâton dans sa main ; et il me salua.

2. Je le saluai à mon tour ; aussitôt il s'assit auprès de moi et me dit : Je suis envoyé par cet Ange vénérable, pour demeurer avec toi tout le reste de ta vie.

3. M'imaginant d'abord que cet homme était venu dans le dessein de me tenter, je lui dis : Qui êtes-vous donc ? car je sais à qui le soin de ma personne a été confié.

4. Il me dit : Quoi ! tu ne me connais pas ? Non, lui dis-je. Et il me ré-

℣ 1. Tertullien, *lib. de Orat.*, *cap.* 12, p. 134 selon Rigault, soutient que de cet exemple on a tort d'en conclure que l'on peut prier assis, puisque ce saint n'a point dit cela pour en faire une loi de discipline, mais comme un récit naïf de ce qu'il fit alors.

pondit : Je suis ce Pasteur à qui on t'a confié.

5. Lorsqu'il me parloit encore, il changea de figure;

6. L'ayant donc reconnu pour mon gardien, j'eus une confusion mêlée de crainte et de douleur de lui avoir répondu si imprudemment.

7. Il me dit : Ne te laisse point abattre, mais cherche ta force dans les préceptes que je te vais donner; car je suis envoyé pour te montrer encore de nouveau les choses que tu as déjà vues, et principalement celles qui peuvent vous être à tous de quelque utilité:

8. Écris donc premièrement mes préceptes et mes similitudes; tu écriras le reste à mesure que je te le découvrirai;

9. Mais je t'ordonne d'écrire d'abord les préceptes et les similitudes, afin que les relisant de temps en temps tu puisses les garder plus aisément.

10. Je les ai donc écrits, comme il me l'a ordonné.

11. Si vous les observez et que vous les accomplissiez avec un cœur pur, vous recevrez la récompense que le Seigneur vous a promise;

12. Si au contraire vous les écoutez, et qu'au lieu de faire pénitence vous multipliiez vos prévarications, sa main vengeresse s'apesantira sur vous;

13. C'est ce que m'a ordonné d'écrire ce Pasteur, cet Ange de la pénitence.

Ego, inquit, sum Pastor ille, cui traditus es.

5. Adhuc loquente eo, figura ejus mutata est.

6. Cumque cognovissem esse eum cui traditus fueram, confusus sum, protinusque metus me subiit, et totus mœrore confectus sum, quia sic ei responderam insipienter.

7. Ait mihi: Noli confundi, sed virtutem concipe animo in Mandatis meis, quæ daturus sum tibi. Missus sum enim, inquit, ut quæ vidisti superius, omnia tibi rursus ostendam; præcipue, quæ ex eis utilia sunt vobis.

8. Primum omnium, Mandata mea, et species Similitudinum scribe. Reliqua autem, sicut ostendero tibi, sic ea scribes.

9. Ideo autem præcipio tibi, primum Mandata mea et similitudines scribere; ut subinde legendo, facilius ea custodire possis.

10. Scripsi igitur Mandata et Similitudines, ita ut præcepit mihi.

11. Quæ audita si custodieritis, atque in his ambulaveritis, et exercueritis ea mente pura; recipietis a Domino quæ pollicitus est vobis.

12. Sin autem iis auditis, non egeritis pœnitentiam, sed adhuc adjeceritis ad delicta vestra; a Domino adversa recipietis.

13. Hæc omnia præcepit mihi scribere Pastor ille, Nuntius pœnitentiæ.

PRÉCEPTE PREMIER.

De la foi en un seul Dieu.

1. PRIMUM omnium, crede quod unus est Deus, qui omnia creavit, et consummavit, et ex nihilo omnia fecit.

2. Ipse capax universorum, solus immensus est. Qui nec verbo definiri, nec mente concipi potest.

3. Crede igitur in eum, et time eum : et timens, habe abstinentiam.

4. Hæc custodi ; et abjice abs te omnem nequitiam et inde virtutem justitiæ, et vives Deo, si custodieris Mandatum hoc.

1. CROIS d'abord avant toutes choses qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui a tiré du néant toutes les créatures ‖ et leur a donné les perfections qui sont propres à chacune d'elles ;

2. Il les renferme toutes en lui-même, et seul il possède l'immensité de l'être ; l'esprit n'est pas plus capable de le comprendre que la parole de le définir.

3. Crois donc en lui, crains-le, et que sa crainte te porte à t'éloigner de tout ce qui peut lui déplaire.

4. Sois fidèle à garder ces préceptes, abstiens-toi de toute iniquité, pratique les devoirs de la justice dans toute leur étendue ; c'est ainsi qu'en observant ce premier précepte, tu vivras en Dieu.

℣ 1. Ce passage, au rapport d'Eusèbe, *lib.* v *Hist.*, *cap.* VIII, est cité par saint Irénée, comme étant extrait du *Livre du Pasteur*. Voyez Origène, *liv.* I de son *Périarchon*, ch. III, vers le commencement, et liv. II, ch. I, à la fin, où il cite cet endroit et le *Livre du Pasteur*, comme faisant partie des Ecritures et au même rang que le *Livre des Machabées*. Voyez aussi son *Commentaire sur saint Jean*, tom. I ; et *saint Athanase*, *lib. de Incarn. Verb.*, tom. I, p. 55 ; nouv. édit., tom. I, pag. 49, n. 3 ; et *lib. de decret. Synod. Nicen.*, p. 266 ; nouv. édit., t. I, p. 223 ; et dans son *Epist. Paschal.*, t. II, p. 39 et 40 ; nouv. édit., tom. I, p. 963.

PRÉCEPTE II.

Qu'il faut fuir la médisance, et pratiquer l'aumône avec simplicité de cœur.

1. Il me dit : Vis dans la simplicité et l'innocence, et tu seras semblable à un enfant qui ignore le mal par lequel l'homme a perdu la vie :

2. Premièrement ne tiens jamais de discours désavantageux à la réputation de personne, et ne prête point volontiers l'oreille à la médisance ; car si tu prends plaisir à l'écouter, tu participeras au péché que commet celui qui médit; et si tu y ajoutes foi, tu te rends toi-même coupable d'un crime ; parce que tu as cru le mal qu'on te disoit de ton frère.

3. La médisance est un mal très-funeste, elle est l'ouvrage du démon qui par son inconstance naturelle ne peut souffrir la paix et vit dans une perpétuelle discorde. Sois donc en garde contre cette passion, et conserve toujours la paix avec tes frères.

4. Arme-toi de cette sainte constance qui bannissant tout péché met l'âme dans une paix inaltérable.

5. Fais le bien du fruit de ton travail, donne avec simplicité à tous ceux qui sont dans le besoin, sans examiner à qui tu donnes, que ta main soit ouverte à tout le monde ; car Dieu veut que ses dons soient communs à tous.

6. Quant à ceux qui reçoivent, ils lui rendront un compte exact de ce qu'ils auront reçu et de l'usage qu'ils

1. Dixit mihi: Simplicitatem habe, et innocens esto ; et eris sicut infans, qui nescit malitiam, quæ perdidit vitam hominum.

2. Primum de nullo male loquaris, neque libenter audias male loquentem. Sin vero, et tu audieris ; particeps eris peccati male loquentis ; et credens, tu quoque peccatum habebis; quia credidisti male loquenti de fratre tuo.

3. Perniciosa est detractio, inconstans dæmonium est, numquam in pace consistit; sed semper in discordia manet. Contine te ab illa, et semper pacem habe cum fratre tuo.

4. Indue Constantiam sanctam, in qua nulla sunt peccata, sed omnia læta sunt.

5. Et benefac de laboribus tuis. Omnibus inopibus da simpliciter, nihil dubitans cui des. Omnibus da. Omnibus enim Deus dari vult de suis donis.

6. Qui ergo accipiunt, reddent rationem Deo, quare acceperunt, et ad quid.

Qui autem accipiunt ficta necessitate, reddent rationem;

7. Qui autem dat, innocens erit. Sicut enim accepit a Domino, ministerium consummavit, nihil dubitando cui daret, et cui non daret; et fecit hoc ministerium simpliciter gloriose ad Deum.

8. Custodi ergo Mandatum hoc, sicut tibi locutus sum; ut pœnitentia tua simplex inveniatur et possit domui tuæ benefieri: et cor mundum habe.

en auront fait; s'ils feignent d'être dans le besoin, ils en répondront à Dieu;

7. Mais celui qui aura donné ne sera coupable d'aucune faute; car il a rempli à l'égard de Dieu le ministère dont il l'avait chargé, ayant fait son aumône sans examiner à qui il la donnoit: ainsi il a agi avec simplicité et dans la seule vue de glorifier Dieu.

8. Observe donc ce précepte ainsi que je te l'ai marqué, afin que ta pénitence soit faite avec simplicité, qu'elle attire sur ta maison la bénédiction de Dieu, et qu'il n'y ait rien dans ton cœur qui en souille la pureté.

PRÉCEPTE III.

Qu'il faut fuir le mensonge. Pénitence d'Hermas, pour expier sa dissimulation.

1. Il me dit encore : Aime la vérité, et qu'il ne sorte jamais rien de ta bouche qui n'y soit conforme, afin que l'esprit dont Dieu t'a animé soit reconnu véritable aux yeux de tous les hommes et que le Seigneur soit glorifié dans le don qu'il t'a fait ; car Dieu est véritable en toutes ses paroles, et le mensonge ne se trouve point en lui ;

2. Ainsi ceux qui mentent renient le Seigneur et ne lui rendent point le dépôt qu'il leur a confié ; car l'esprit qu'ils ont reçu est un esprit de vérité : si donc ils le souillent par le mensonge, ils violent le commandement du Seigneur et sont des trompeurs.

3. Ayant entendu ces choses je répandis une grande abondance de larmes.

4. Le Pasteur s'en étant aperçu me demanda pourquoi je pleurois. Seigneur, lui dis-je, c'est parce que j'ignore si je pourrai être sauvé :

5. Pourquoi cela? me répondit-il. Et je lui dis: Parce que, depuis que je suis au monde, je n'ai jamais parlé selon la vérité, et qu'au contraire tou-

1. Iterum mihi dixit : Veritatem dilige, et omnis sermo verus ex ore tuo procedat, ut spiritus quem Dominus constituit in carne tua, verax inveniatur apud cunctos homines, et Dominus magnificetur, qui dedit spiritum in te ; quia Deus verax est in omni verbo, et non est mendacium in ipso.

2. Qui ergo mentiuntur, abnegant Dominum, non reddentes Deo depositum quod acceperunt. Acceperunt enim spiritum sine mendacio. Hunc si mendacem reddunt, coinquinant mandatum Domini, et fraudatores fiunt.

3. His auditis, ego vehementer flevi.

4. Qui cum flentem me videret, dixit mihi: Quid ploras? Et dixi : Quoniam, Domine, nescio an possum salvus esse.

5. Quare, inquit? Et dixi: Quia numquam, Domine, verum locutus sum verbum in vita mea, sed semper in

simulatione vixi, et mendacium pro veritate affirmavi omnibus, et non mihi quisquam contradixit, sed fides habita est verbo meo. Quo modo ergo potero vivere, cum sic egerim?

6. Et dixit mihi : Tu quidem bene et vere sentis. Oportebat enim te sicut Dei servum, in veritate ambulare, et malam conscientiam cum spiritu veritatis non conjungere, nec tristitiam Spiritui Dei sancto et vero facere.

7. Et dixi illi: Numquam, Domine, hæc verba tam diligenter audivi.

8. Et dixit mihi: Nunc audis. Cura deinceps, ut et illa quæ prius locutus es falsa pro negotiis tuis; his verbis et illa fidem recipiant.

9. Possunt enim et illa fidem recipere, si vera locutus fueris deinceps; et si veritatem servaveris, poteris viram consequi.

10. Et quicumque audierit hoc Mandatum, et fecerit, et recesserit a mendacio; vivet Deo.

jours plein de dissimulation [a] j'ai fait recevoir à tout le monde l'erreur pour la vérité, sans que personne m'ait jamais contredit: comment donc après une telle conduite puis-je espérer de vivre?

6. Alors il me dit: Tu penses bien; car comme un fidèle serviteur de Dieu tu devois marcher selon la vérité en ne la souillant point par le mélange d'une mauvaise conscience, et ne pas attrister l'esprit de Dieu, cet esprit de sainteté et de vérité.

7. Et je lui dis: Seigneur, je n'ai jamais été plus attentif que je le suis à toutes ces instructions.

8. Tu les écoutes à présent, me dit-il; fais donc en sorte que dans la suite tout ce que tu as dit jusques ici contre la vérité pour réussir dans tes affaires temporelles soit enfin purifié par la foi que tu auras en mes paroles;

9. Car ces fautes peuvent être encore réparées par cet acquiescement de ton esprit, et toi-même tu pourras obtenir la vie, si dans la suite tu ne parles plus que selon la vérité; et quiconque ayant entendu ce précepte, le pratiquera en s'éloignant du mensonge, vivra en Dieu.

℣ 5. Hermas ne parle pas tant en son nom qu'en celui de tous ceux auxquels il donne ces instructions.

PRÉCEPTE IV.

Qu'il faut répudier une femme coupable d'adultère.

I.

1. Je t'ordonne, me dit-il, de garder la chasteté, et de n'ouvrir ton cœur à aucune pensée d'adultère ou de fornication [1]; car c'est la source des plus grands péchés;

1. Mando, ait, tibi, ut castitatem custodias, et non ascendat tibi cogitatio cordis de alieno matrimonio, aut de fornicatione: hæc enim parit peccatum magnum.

2. Souviens-toi du Seigneur dans tous les momens de ta vie, et tu ne pécheras jamais.

2. Tu autem semper memor esto Domini, omnibus horis, et numquam peccabis.

3. Or, en donnant entrée à une pensée si criminelle, tu commets un grand péché, et ceux qui l'écoutent marchent dans les sentiers de la mort.

3. Si enim hæc cogitatio in cor tuum ascenderit tam mala, magnum peccatum facis: et qui hæc faciunt, viam mortis sequuntur.

4. Aie donc un très-grand soin de la rejeter; car un homme juste et véritablement chaste doit toujours être en garde contre une telle pensée.

4. Vide ergo tu; abstine te ab hac cogitatione. Ubi enim castitas manet in corde hominis justi, numquam ibi ascendere debet cogitatio mala.

5. Je lui dis: Seigneur, permettez-moi de vous proposer mes doutes en peu de mots. Parle, me dit-il.

5. Et dixi illi: Domine, permitte me pauca verba tecum loqui. Dic, inquit.

6. Alors, je lui dis: Seigneur, si un homme a une femme qui soit chrétienne et qu'il la surprenne en adultère, pèche-t-il en continuant d'habiter avec elle?

6. Et dixi illi: Domine, si quis habuerit uxorem fidelem in Domino, et hanc invenerit in adulterio, numquid peccat vir, si convivit cum illa?

℣ 1. Voyez le reproche que l'Eglise a fait à Hermas dans la première vision, liv. 1, nomb. 1, vers la fin.

7. Et dixit mihi : Quamdiu nescit peccatum ejus, sine crimine est vir vivens cum illa. Si autem scierit vir uxorem suam deliquisse, et non egerit pœnitentiam mulier, et permanet in fornicatione sua, et convivit cum illa vir ; reus erit peccati ejus, et particeps mœchationis ejus.

7. Et il me dit : Tant que cet homme ignore le péché de sa femme, il peut sans crime demeurer avec elle; mais s'il vient à savoir que sa femme a violé la fidélité qu'elle lui devait, et que bien loin d'en faire pénitence elle continue de vivre dans le désordre; alors s'il reste avec elle, il commet un péché, en se rendant participant de l'adultère ".

8. Et dixi illi : Quid ergo, si permanserit in vitio suo mulier?

8. Et je lui dis: Que doit donc faire cet homme, si sa femme persiste dans le crime?

9. Et dixit : Dimittat illam vir, et vir per se maneat. Quod si dimiserit mulierem suam, et aliam duxerit, et ipse mœchatur.

9. Qu'il la renvoie, me dit-il, et qu'il reste seul ; mais si après l'avoir renvoyée il en épouse une autre, il commet lui-même un adultère.

10. Et dixi illi : Quid si mulier dimissa pœnitentiam egerit, et voluerit ad virum suum reverti; nonne recipietur a viro suo?

10. Mais, lui dis-je, si la femme qui a été répudiée fait pénitence, et qu'elle veuille revenir à son mari, doit-il la recevoir?

11. Et dixit mihi : Imo si non receperit eam vir suus, peccat, et magnum peccatum sibi admittit: sed debet recipere peccatricem quæ pœnitentiam egit : sed non sæpe.

11. Oui sans doute, me répondit-il, il pécheroit même s'il la rejetoit, et se rendroit coupable d'une très-grande faute ; et il doit tendre des bras charitables à celle qui se repent sincèrement de ses désordres, pourvu néanmoins que cela n'arrive pas souvent;

℣ 7. Ce divorce est permis par Jésus-Christ, *Matth.*, chap. XIX, ℣ 9, et il semble que Dieu même l'avoit ordonné par ces paroles du ℣ 22, du chap. XVIII, *des Proverbes : Celui qui chasse une femme vertueuse, rejette un grand bien ; mais celui qui retient une adultère, est insensé et méchant.* Saint Augustin, *lib. de Adult. conjug.*, *lib.* II, *cap.* VI, prétend que cela se doit entendre d'une femme qui y persévère, et la raison est, que le mari qui l'autorise participe en quelque sorte à son désordre; c'est pourquoi saint Paul dit, I *ad Corinth.* VI, 16 : *Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée est un même corps avec elle.* Voyez saint Augustin, liv. I, *Retract.*, chap. XIX ; saint Chrysost. *Homil.* XXXII, *sur saint Matthieu.* A cette première raison on doit ajouter que le mari, par sa tolérance, introduit dans sa famille des enfans étrangers et de faux héritiers : cette séparation cependant n'est praticable extérieurement que lorsque l'adultère est public, et qu'il est prouvé en justice.

12. Car les serviteurs de Dieu ne sont admis à la pénitence qu'une seule fois [1];

13. Mais en cas qu'elle ne fût pas digne d'y être reçue, il n'est pas permis au mari, après l'avoir renvoyée, d'en épouser une autre.

14. La loi sur cela est égale pour le mari comme pour la femme; mais on n'est pas seulement fornicateur en souillant son corps par l'impureté, on le devient encore en adorant les idoles;

15. Que si la femme persiste dans ses déréglemens, et qu'elle ne fasse point pénitence, il faut que le mari se sépare d'avec elle, et qu'il la renvoie; car autrement il se rendroit coupable du crime de sa femme:

16. C'est pour cela qu'on leur ordonne de rester seuls, soit le mari, soit la femme; parce que cet état peut leur tenir lieu des exercices de la pénitence:

17. Ce que je dis n'est pas pour leur donner occasion de pécher; mais au contraire, afin qu'après avoir péché ils ne pèchent plus:

18. Quant aux anciennes plaies dont s'est couverte cette femme, Dieu qui peut les guérir y apportera le remède;

12. Servis enim Dei pœnitentia una est.

13. Propter pœnitentiam ergo non debet, dimissa conjuge sua, vir aliam ducere.

14. Hic actus similis est in viro, et in muliere. Non solum mœchatio est illis, qui carnem suam coinquinant: sed et is, qui simulacrum facit, mœchatur.

15. Quod si in his factis perseverat, et pœnitentiam non agit, recede ab illa et noli convivere cum illa, alioquin et tu particeps eris peccati ejus.

16. Propter hoc præceptum est vobis, ut cœlibes maneatis, tum vir, tum mulier: potest enim in hujusmodi pœnitentia esse.

17. Sed et ego non do occasionem, ut hæc ita agantur; sed ne amplius, qui peccaverit, peccet.

18. De prioribus autem peccatis ejus, Deus qui potestatem habet sanitatem

℣ 12. Ceci regarde la discipline et l'usage de ces premiers temps à l'égard de la pénitence publique et prescrite par les canons; car il ne nie pas qu'on ne puisse en tout temps se convertir et faire pénitence, en recourant à Dieu par des gémissemens sincères, et que Dieu ne soit toujours prêt de nous recevoir lorsque nous venons à lui avec un cœur humilié et contrit; mais à la vérité il ajoute que cette pénitence est très-rare et très-difficile. Voyez nombre III ci-après. Saint Cyprien, *lib. de Lapsis*, pag. 173, édit. de Rigault, parlant de ceux qui étoient tombés dans la persécution, dit qu'on ne leur doit accorder la communion qu'après de longues épreuves: cependant il leur enseigne les voies et les moyens que Dieu leur donne pour l'obtenir, *ibid.* 178, et c'est dans ce même sens qu'au livre *de disciplina et habit. Virgin.*, p. 162, il dit qu'il n'y a plus de pardon ni de pénitence à espérer quand on a renoncé à Dieu après l'avoir connu; ce qui est appuyé sur ce que dit saint Paul, *epist. ad Hebr.*, *cap.* X, ℣ 26. Voyez saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom.*, p. 385, édit. de Paris, où il rapporte au sujet de la pénitence ce que cet auteur dit ici et au nombre suivant.

dandi, dabit remedium; quia ipse est qui habet potestatem omnium.

car il a un pouvoir souverain sur toutes les créatures.

II.

1. Iterum interrogavi, et dixi : Quoniam Dominus existimavit me dignum esse, ut mecum habites semper, pauca verba mihi edissere; quia non intelligo quidquam, et cor meum obturatum est a pristina conversatione; et sensum mihi aperi, quia vehementer obtusus sum, et in totum nihil intelligo.

1. Je l'interrogeai de nouveau, et je lui dis : Puisque le Seigneur vous a chargé de demeurer toujours avec moi et qu'il m'a jugé digne d'une telle faveur, ne refusez pas de me donner quelques courtes instructions sur tout ce que vous m'avez dit dans le dernier entretien : car je n'y comprends absolument rien, et je suis sans intelligence; développez-moi donc le sens de toutes ces paroles.

2. Et respondens dixit mihi : Ego præpositus sum pœnitentiæ, et omnibus pœnitentiam agentibus sensum do.

2. Et il me répondit : C'est moi qui suis l'Ange préposé aux exercices de la pénitence ", et je communique l'intelligence à tous ceux qui en embrassent les rigueurs.

3. Annon tibi videtur, pœnitentiam agere, magnam sapientiam esse; quoniam qui pœnitentiam agit, sensum magnum adipiscitur?

3. Ne crois-tu donc pas que ce soit l'effet d'une grande sagesse, que de faire pénitence; puisque par ce moyen l'on acquiert de grandes lumières?

4. Sentit enim se peccasse, et fecisse nequiter in conspectu Domini; et recordatur intellectu quod deliquit; et pœnitentiam agit, et amplius non operatur nequiter; sed operatur bene, et humiliat animam suam, et torquet eam, quia peccavit.

4. Car celui qui a recours à ce remède salutaire, reconnoît intérieurement qu'il a péché, et qu'il a fait le mal aux yeux du Seigneur; il rappelle dans son esprit le souvenir de ses fautes, il les expie par des exercices pénibles, il n'a plus de commerce avec l'iniquité : mais il fait des œuvres de justice, il humilie son âme et la tient dans l'affliction, parce qu'il a péché :

5. Vides ergo, quod pœnitentiæ sensus est magnus.

5. Ainsi tu vois que la pénitence répand dans l'esprit de l'homme une grande intelligence.

6. Et dixi illi : Propter hoc, Domine, diligenter

6. Et je lui dis : Seigneur, c'est parce que je suis pécheur que je cher-

℣ 2. Il entend celle dont ont besoin ceux qui après le baptême sont tombés dans quelque crime. Voyez nomb. III ci-après.

che à m'instruire de toutes ces choses, afin que je connoisse ce que je dois faire, et que je vive de cette vie véritable; car le nombre de mes péchés est très-grand.

inquiro omnia, quoniam peccator sum; ut sciam quæ operer, et vivam; quia multa sunt peccata mea.

7. Tu vivras, me répondit-il, si tu gardes les préceptes que je te donne; et quiconque les observera après les avoir entendus, vivra aussi.

7. Et dixit mihi: Vives, si hæc Mandata mea custodieris: et quicumque audierit, et fecerit Mandata hæc, vivet Deo.

III.

1. Et je lui dis: Seigneur, il n'y a pas long-temps que j'ai entendu dire à quelques personnes doctes, qu'il n'y avoit point d'autre pénitence " que celle que nous pratiquons dans le baptême, lorsqu'étant plongés dans ce bain sacré nous y recevons la rémission de nos péchés, et que ne péchant plus dans la suite nous vivons avec chasteté.

1. Et dixi illi: Etiam nunc, Domine, audivi a quibusdam doctoribus, quod alia pœnitentia non est nisi illa, cum in aquam descendimus, et accipimus remissionem peccatorum nostrorum, ulterius non peccare, sed in castitate permanere.

2. On t'a parlé selon la vérité, me répondit-il; mais puisqu'à présent tu veux être exactement instruit de toutes ces choses, je vais te les expliquer; non que je veuille néanmoins retenir dans le péché ceux qui doivent un jour croire au Seigneur, ou qui même y ont déja cru;

2. Et ait mihi: Recte audisti. Nunc autem, quia diligenter omnia quæris, et hoc tibi demonstro; non dans occasionem illis, qui credituri sunt, aut qui crediderunt, Domino.

3. Car les uns et les autres ont bien moins besoin " de faire pénitence de leurs péchés, que d'en obtenir la rémission;

3. Qui enim jam crediderunt, aut qui credituri sunt, pœnitentiam peccatorum non habent, sed remissionem.

4. Et Dieu n'a établi la pénitence "

4. Illis enim qui vocati

III. — ℣ 1. D'autre moyen d'obtenir la rémission des péchés: il s'explique ensuite, et fait voir qu'il entend par cette rémission des péchés, le baptême, par lequel le péché originel et les actuels commis depuis l'âge de raison, sont remis: car il convient ci-après qu'il y a outre cela une autre pénitence pour ceux, qui ayant reçu le baptême, ont perdu par l'artifice du démon leur innocence et leur justice. Voyez la suite.

℣ 3. Litt.: n'ont pas besoin de pénitence. Il parle de ceux qui ont péché avant le baptême, et il dit de ceux-là qu'ils ne sont pas obligés aux travaux laborieux de la pénitence, mais qu'ils ont besoin du baptême qui remet les péchés.

℣ 4. C'est-à-dire, le sacrement de pénitence, et les travaux qui en font partie.

sunt ante hos dies, posuit Dominus pœnitentiam. Quoniam cogitationes præcordiorum novit Deus, et scit infirmitatem hominum, et multiplicem nequitiam Diaboli, qua molitur aliquid sinistri servis Dei, et maligne insidiatur illis.

que pour ceux qui après avoir été appelés et mis au nombre des fidèles [4], sont ensuite tombés par les artifices du démon; car Dieu qui pénètre ce qu'il y a de plus secret dans les cœurs, connoît d'un côté l'infirmité de l'homme, et de l'autre la malice et les ruses dont se sert l'esprit de ténèbres pour attirer les serviteurs de Dieu dans ses piéges.

5. Misericors ergo Dominus, misertus est figmenti sui. Et posuit pœnitentiam istam : et potestatem pœnitentiæ hujus mihi dedit.

5. C'est ainsi que par un effet de sa miséricorde et de sa piété envers ses créatures, il a établi la pénitence dont il m'a confié le soin.

6. Et ideo dico tibi, quod post vocationem illam magnam et sanctam, si quis tentatus fuerit a Diabolo, et peccaverit, unam pœnitentiam habet.

6. Sache donc que si quelqu'un, après avoir reçu le gage de cette sainte et auguste vocation [6], vient à être tenté par le démon, et qu'il succombe à ses artifices, Dieu ne lui accorde qu'une seule pénitence;

7. Si autem subinde peccet, et pœnitentiam agat, non proderit homini talia agenti; difficile enim vivet Deo.

7. En sorte que si après cette première chute il tombe et qu'il cherche ensuite à se relever, la pénitence ne lui sera d'aucune utilité [7], et il sera même bien difficile qu'il vive de nouveau devant Dieu.

8. Et ego dixi : Domine, revixi, ubi tam diligenter audivi hæc mandata. Scio enim, si postea nihil adjecero peccatis meis, salvus ero.

8. Seigneur, lui dis-je, ces préceptes que je reçois de votre bouche avec tant d'attention m'ont rendu la vie, et je crois que si je ne commets point de nouveaux péchés je serai sauvé.

9. Et dixit : Salvus, inquam; et omnes quicumque fecerint hæc Mandata, salvi erunt.

9. Et il me dit : En te conduisant ainsi, tu vivras, aussi bien que tous ceux qui pratiqueront ces préceptes.

℣ 4. Par le baptême.

℣ 6. C'est ainsi qu'il appelle le baptême.

℣ 7. Litt. : Elle ne profitera pas à celui qui se trouvera dans le même état. Il s'explique, en ajoutant : Car difficilement vivra-t-il *d'une vie digne* de Dieu. En effet, il est difficile qu'on puisse être assuré de la fidélité de sa pénitence après une rechute.

IV.

1. Je lui dis : Seigneur, puisque vous voulez bien m'écouter avec patience, éclaircissez-moi encore sur ce point.

2. Parle, me dit-il. — Si un mari, ou une femme vient à mourir, et que l'un des deux se remarie, pèche-t-il?

3. Non, me répondit-il ; mais si celui qui survit demeure seul sans s'engager de nouveau dans le mariage, il acquiert un grand honneur devant Dieu.

4. Garde donc la chasteté et la pureté, et tu seras vivant à ses yeux ;

5. Si tu es fidèle à observer dans la suite ce que je te dis à présent, et tout ce que je t'ai dit depuis que tu m'as été confié et que j'habite dans ta maison, tu obtiendras la rémission de tes anciens péchés.

6. Et tous ceux qui pratiquent mes préceptes obtiendront de même la rémission de leurs péchés.

1. Et iterum dixi illi : Domine; quoniam patienter me audis, etiam hoc mihi demonstra.

2. Dic, inquit. — Si vir, vel mulier alicujus decesserit, et nupserit aliquis illorum, numquid peccat?

3. Qui nubit, non peccat, inquit : sed si per se manserit, magnum sibi conquirit honorem apud Dominum.

4. Serva ergo castitatem, et pudicitiam ; et vives Deo.

5. Hæc quæ tecum loquor, et mando tibi, custodi deinceps ex quo tibi traditus sum, et in domo tua habito ; et prioribus peccatis tuis erit remissio, si Mandata mea custodieris.

6. Sed et omnibus erit remissio, qui mandata mea custodierint.

℣ 3. Tertullien, comme partisan de l'hérésie des montanistes, est d'avis contraire, et condamne d'adultère ces secondes noces ; et il rejette pour cette raison l'autorité de ce livre, qu'il cite sous le nom du Pasteur, et qu'il dit être rejeté comme apocryphe par les catholiques mêmes, ou *Psychiques*, comme il les appelle. Voyez *lib. de Pudicitia, cap.* x, p. 563, édit. de Rigault. Hermas ne propose cette question que parce qu'entre les premiers fidèles, plusieurs regardoient les secondes noces comme une marque d'incontinence, et que selon l'usage commun on leur donnoit alors le surnom d'adultères, et que les bigames étoient exclus du sacerdoce et des autres ordres sacrés. Voyez 1 *Timoth.,* ch. III, ℣ 2 et 12.

PRÉCEPTE V.

De la tristesse du cœur, et de la patience.

I.

1. Æquanimis, inquit, esto et patiens, et omnium operum nequissimorum dominaberis, et operaberis omnem justitiam.

1. Sois doux, me dit-il, et patient; alors tu triompheras des plus honteuses passions, et tu rempliras tous les devoirs de la justice.

2. Quod si patiens fueris, Spiritus sanctus qui habitat in te, mundus erit, et non obscurabitur ab aliquo nequissimo Spiritu, sed gaudens dilatabitur, et epulabitur in vase in quo inhabitat, et apparebit Domino hilaris in pace magna.

2. Si tu possèdes la patience, le Saint-Esprit qui habite en toi y aura une demeure digne de toute sa pureté, il ne sera point souillé par le mélange de quelque esprit de malice; mais il y habitera avec joie, comme dans un lieu spacieux; il y célébrera ses festins célestes et poussera sans cesse ses gémissemens jusqu'au trône de Dieu pour attirer la paix sur toi;

3. Quod si iracundia aliqua supervenerit; continuo Spiritus sanctus, qui in te est, angustiabitur, et quæret discedere.

3. Mais si la colère trouve quelque entrée dans ton cœur, alors cet Esprit saint se trouvant resserré et à l'étroit, cherchera enfin à se retirer;

4. Suffocatur enim aspectu nequissimo, et non habet locum apparendi Domino, sicut vult : tribulatur enim ab iracundia.

4. Car il est comme étouffé par l'esprit de malice, et ne peut plus se présenter aux yeux du Seigneur dans l'état qu'il voudroit; parce que les mouvemens de colère attristent cet Esprit saint;

5. Utrique ergo Spiritus, cum pariter inhabitant, perniciosum est homini.

5. Et quand ces deux esprits habitent ensemble dans un même cœur, c'est pour l'homme la source des plus grands malheurs.

6. Si quis enim assumat absinthii pusillum, et mittat in amphoram mellis,

6. Car si quelqu'un prend un peu d'absinthe et qu'il la jette dans un vase plein de miel, alors le miel en est

entièrement infecté, il perd toute sa douceur, et ne peut plus plaire à celui à qui il appartient, parce qu'il est tout-à-fait changé en amertume, et qu'il n'est plus d'aucun usage ; mais si l'on s'abstient de faire ce mélange, alors le miel conservera toute sa douceur, et sera propre à l'utilité de son maître.

nonne totum mel exterminabitur? et tantum mellis, a modico absinthio disperit, et perdit dulcedinem mellis; et jam non habet gratiam apud dominum suum; quoniam totum mel amarum factum est, et usum suum perdidit. Sed si in mel non mittatur absinthium; dulce erit, et in usu domino suo.

7. Comprends donc par là que la patience est plus douce que le miel même, combien elle est utile à un cœur qui la possède; et à quel point au contraire la colère lui est pernicieuse.

7. Vide enim quam sit æquanimitas dulcior melle; et utilis erit Domino qui in ipsa commoratur : nam iracundia inutilis est.

8. Si donc la colère et la patience habitent ensemble dans un cœur, l'âme est abattue, et la prière qu'elle pousse vers Dieu est stérile et sans fruit.

8. Si ergo mixta fuerit iracundia æquanimitate, contribulatur animus, et non est utilis Deo oratio illius.

II.

1. Et je lui dis : Seigneur, je voudrois savoir tout ce qu'il y a d'injuste et de mauvais dans la colère, pour me défendre de ses impressions.

2. Tu le sauras, me dit-il; et si tu n'as soin de la bannir de ton cœur, tu verras ton espérance s'évanouir avec le bonheur de ta maison.

3. Eloigne-toi donc de cette passion funeste; car je suis venu vers toi pour t'ouvrir les sentiers de la justice"; tous ceux qui après s'en être écartés y rentreront par une pénitence sincère, vivront en Dieu, je serai avec eux, et je les protégerai;

4. Car tous ceux qui feront péni-

1. Et dixi illi : Vellem scire, Domine, nequitiam iracundiæ, ut custodiam me ab illa.

2. Et dixit mihi : Scies; et, si non custodieris te ab illa, perdes spem tuam cum tota domo tua.

3. Sed recede ab illa. Ego enim tecum sum Nuntius æquitatis : et omnes qui ab ea recedunt, quicumque pœnitentiam egerint ex totis præcordiis suis, vivent Deo; sed et cum illis ero, et conservabo omnes :

4. Justificati enim sunt

℣ 2. Litt. : Car je suis à ton égard l'ange d'équité; c'est-à-dire, car je suis envoyé vers toi, pour t'apprendre la voie de la justice.

omnes, qui pœnitentiam egerint, a sanctissimo Nuntio.

tence seront justifiés par le très-saint Ange.

III.

1. Audi nunc, inquit, nequitiam iracundiæ, quam prava, quamque noxia est, et quo pacto servos Dei evertit.

2. Qui enim pleni sunt in fide, non potest nocere illis; quoniam virtus Dei est cum illis.

3. Evertit enim dubios et vacuos.

4. Quoties autem viderit tales homines, injicit se in corda eorum; et de nihilo aut vir, aut mulier amaritudinem percipit, propter res quæ sunt in usu, aut pro convictu, aut pro aliquo verbo, si quod forte incidit, supervacuo, aut pro amico aliquo, aut debito, aut pro his similibus rebus supervacuis.

5. Hæc enim stulta sunt, et supervacua et vana servis Dei.

6. Æquanimitas autem valida est et fortis, et habet virtutem magnam, et sedet in amplitudine magna, hilaris in pace gaudens, et honorificans Dominum in omni tempore mansuete.

7. Hæc enim æquanimitas habitat cum bene fidentibus.

8. Nam iracundia stulta est, et levis, et fatua.

1. Ecoute maintenant quelle est l'injustice de la colère, combien elle est mauvaise et pernicieuse, et de quelle manière elle triomphe des élus de Dieu.

2. A l'égard de ceux qui sont affermis dans la foi, elle ne peut leur nuire, parce qu'ils sont revêtus de la force de Dieu même;

3. Mais elle renverse ceux qui ont le cœur double et vide des œuvres de la justice.

4. Or tout autant qu'elle en trouve dans de semblables dispositions, elle s'empare de leur cœur, et y fait naître des sentimens de tristesse et d'amertume pour des choses qui sont dans l'usage ordinaire de la vie, ou pour quelque parole légère échappée au hasard, pour un ami, pour une dette, ou enfin pour mille autre choses d'une aussi petite conséquence;

5. Car les serviteurs de Dieu doivent regarder toutes ces choses comme vaines, inutiles, et indignes d'un esprit raisonnable:

6. Mais pour ce qui est de la patience, elle est forte et robuste, elle a une grande puissance, elle est dans l'abondance de toutes choses, elle jouit d'une paix qui la comble de joie et de consolation, et par sa douceur elle honore Dieu en tout temps:

7. Or cette patience est le partage de ceux qui ont mis leur confiance en Dieu.

8. Mais la colère de Dieu est pleine de légèreté, d'extravagance, et de folie.

9. Car de la passion " naît l'aigreur, de l'aigreur " la colère ", de la colère enfin naît la fureur, qui sortie de tant de maux produit un énorme péché qu'aucun remède ne peut guérir ;

9. De stultitia vero ; nascitur amaritudo ; et ex amaritudine, iracundia ; ex iracundia vero, furor. Hic ex tot malis creatus furor, operatur peccatum magnum et insanabile.

10. Et lorsque toutes ces choses se trouvent dans un même cœur où habite le Saint-Esprit, alors ce cœur, comme étouffé par la multiplicité de ces objets, et semblable à un vase trop plein, s'écoule et se répand ;

10. Cum enim hæc omnia in uno vase sunt, ubi et Spiritus sanctus moratur ; non capit hos vas, sed supereffluit :

11. Car l'Esprit de douceur ne pouvant subsister avec l'esprit de malice, il se retire et passe dans un cœur où règne la douceur ; et quand un cœur est une fois abandonné de l'Esprit saint, il devient la demeure des esprits de malice, et il est défiguré par la corruption de ses désirs.

11. Quoniam tener Spiritus non potest cum malo Spiritu immorari, recedit, et habitat cum mansueto : deinde cum recesserit ab homine in quo habitabat, fit homo vacuus a Spiritu sancto, et postea repletur Spiritibus malignis, et obcæcatur a cogitatione mala.

12. Eloigne-toi donc de la colère, résiste à ses impressions, arme-toi de patience ; et tu recevras de Dieu la pudeur et la chasteté.

12. Recede ergo tu ab iracundia, et indue animæquitatem, et resiste iracundiæ ; et invenieris cum pudicitia et castitate a Deo.

13. Prends donc garde de négliger ce précepte ; car si tu es fidèle à l'observer, tu pourras observer tous les autres que je te vais donner ;

13. Vide ergo, ne forte negligas hoc Mandatum. Si enim huic Mandato obedientiam præstiteris ; et cætera Mandata mea, quæ tibi mandaturus sum, poteris servare.

14. A présent affermis-toi dans l'amour de ces préceptes, afin que tu vives en Dieu avec tous ceux qui les observent.

14. Confirma ergo nunc te in Mandatis istis, ut vivas Deo ; et quicumque servaverint hæc mandata, vivent Deo.

℣ 9. Litt. : de la folie. C'est-à-dire, des actions ou paroles extravagantes que produit la colère.

Ibid. Litt. : l'amertume ; c'est-à-dire, la haine, le désir de se venger.

Ibid. Les emportemens extérieurs, qui sont les effets de la colère.

PRÉCEPTE VI.

Qu'il y a dans chaque homme deux esprits qui y produisent l'un et l'autre des opérations différentes.

I.

1. Præceperam, inquit, tibi in primo mandato, ut custodires fidem, et timorem et pœnitentiam.

2. Etiam, inquam, Domine.

3. Sed nunc tibi volo monstrare virtutes horum mandatorum, ut scias effectus illorum, quo modo ipsa posita sunt ad justum pariter et injustum.

4. Tu itaque crede justo; injusto autem tu nihil crede.

5. Justitia enim rectam viam habet; at injustitia pravam. Sed tu rectam viam custodi, pravam autem relinque.

6. Prava autem via non habet exitum bonum, sed offendicula multa. Aspera est et spinosa, et ducit ad interitum, et noxia est hominibus ambulantibus in illa.

7. Qui autem viam rectam petunt, æqualiter ambulant sine offensione; quia non est aspera, neque spinosa.

1. Je t'avois commandé, me dit-il, par le premier précepte de garder la foi, la crainte, et la pénitence.

2. Oui, Seigneur, lui dis-je.

3. Mais à présent, ajouta-t-il, je veux te découvrir les avantages de ces préceptes, afin que tu connoisses les divers effets qu'ils produisent, et de quelle manière ils sont également établis pour le juste et pour l'impie.

4. Pour toi donc confie-toi au juste, mais n'aie nulle confiance à l'impie.

5. Le sentier de la justice est droit, et celui de l'impiété est oblique; choisis donc l'un préférablement à l'autre;

6. Car le mauvais sentier a des issues funestes, tous les pas en sont glissans, il est raboteux et rempli de ronces, et à travers une infinité de périls il conduit à la mort ceux qui y marchent.

7. Quant à ceux qui sont dans le bon sentier, ils marchent toujours d'un pas égal, et ne se blessent jamais; parce que ce sentier n'est ni raboteux, ni rempli d'épines :

8. Ainsi tu vois qu'il est bien plus avantageux de suivre cette route. Tu y marcheras donc, me dit-il, et tous ceux aussi qui croient au Seigneur de tout leur cœur.

8. Vides igitur quod melius est per hanc viam incedere. Ibis enim, inquit; et quicumque ex toto corde crediderint in Domino, ibunt per illam.

II.

1. A présent, me dit-il, écoute ce que je vais te dire d'abord touchant la foi :

1. Audi nunc, inquit, primum de fide.

2. Il y a dans l'homme deux esprits ", un esprit d'équité " et un esprit d'injustice ";

2. Duo sunt Genii cum homine. Unus æquitatis : et unus iniquitatis.

3. Et je lui dis : Seigneur, comment pourrai-je distinguer dans l'homme ces deux choses " ?

3. Et ego dixi illi : Quo modo, Domine, scire potero, quod duo sunt Genii cum homine?

4. Ecoute, dit-il, et comprends : L'Esprit de justice est bienfaisant, doux, modeste, pacifique, tranquille;

4. Audi, inquit, et intellige. Æquitatis Genius tener est, lenis et verecundus, mansuetus et quietus.

5. A peine a-t-il pris possession d'un cœur, qu'il le remplit de sentimens de pudeur, de chasteté, de bonté, de clémence, de charité, et de piété.

5. Cum ergo in cor tuum ascenderit, continuo loquitur tecum de justitia, de pudicitia, de castitate, de benignitate, de venia, de caritate, de pietate.

6. Lors donc que tu sentiras toutes ces choses en toi, saches que l'Esprit d'équité y habite. Ainsi attache-toi à cet Esprit, et aux impressions qu'il te donnera.

6. Hæc omnia cum ascenderint in cor tuum; scito quod Genius æquitatis tecum est. Huic ergo Genio crede, et operibus ejus.

7. Quant à l'esprit d'iniquité, voici quelles sont ses œuvres : Il est plein

7. Accipe nunc et Genii iniquitatis opera. Primum

℣ 2. On lit deux anges dans Antiochus, *Homil.* LXI, où il rapporte en grec une partie ou fragment de cet endroit d'Hermas.

Ibid. C'est l'ange dont il est parlé dans le nombre II du cinquième précepte ci-dessus, qui s'appelle lui-même l'ange d'équité.

Ibid. C'est le démon, comme il l'explique nombre I du septième précepte ci-après. Ce passage est rapporté par Origène, liv. III, de son *Periarchon*, ch. II, vers le milieu; et *Homil.* XXXV sur saint Luc.

℣ 3. Cassien abusoit de l'autorité de ce passage, et le citoit contre l'autorité de saint Augustin, *lib. de Protect. Dei*, *cap.* XII, p. 294 de la nouvelle édition de saint Prosper; mais ce saint rejette ce livre, et fait voir l'abus que Cassien en faisoit. Voyez *lib. contr. Collat.*, *cap.* XIII, nomb. VI, p. 342, *ib.*

amarus, iracundus, et stolidus est; et opera illius perniciosa sunt, et evertunt servos Dei.

d'aigreur, facile à céder aux mouvemens de la colère; et insensé dans ses démarches; toutes ses démarches, toutes ses actions sont mauvaises, et elles conduisent les serviteurs de Dieu à une perte assurée.

8. Cum ergo in cor tuum ascenderint hæc, intelliges ab operibus ejus, hunc esse Genium iniquitatis.

8. Lors donc que tu éprouveras dans ton cœur ces sentimens, reconnois à ces caractères que c'est l'esprit d'iniquité qui l'habite et le remue.

9. — Quo modo, Domine, intelligam? Audi, inquit, et intellige.

9. — Et comment, Seigneur, le reconnoîtrai-je? Écoute, ajouta-t-il, et comprends:

10. Cum iracundia tibi accesserit, aut amaritudo; intellige eum esse in te; deinde cupiditas multorum operum, et optimorum ciborum, et ebrietatum, et appetentia multarum rerum alienarum, et superbia, et multiloquia, et ambitio, et quæcumque iis similia sunt.

10. Lorsque tu auras cédé à des mouvemens de colère, ou d'aigreur, sois sûr alors que cet esprit est en toi; bientôt tu y verras naître le désir des richesses, l'amour de la bonne chère et du vin : de là sortiront encore l'envie de dépouiller les autres pour s'enrichir de leurs biens, l'orgueil, l'excès dans les paroles, l'ambition, et mille autres passions semblables.

11. Hæc ergo cum in cor tuum ascenderint, intellige Genium iniquitatis tecum esse.

11. Si tu sens que ton cœur soit dominé par tous ces désirs, comprends que c'est l'esprit d'iniquité qui le possède.

12. Tu ergo cum cognoveris opera illius, recede ab illis omnibus; et nihil illi crede; quia mala sunt opera illius, et non conveniunt servis Dei.

12. Lors donc que tu auras reconnu les œuvres de cet esprit, aie soin de t'en éloigner et ne t'y prête en aucune manière; parce qu'elles sont mauvaises, et qu'elles ne conviennent point à des serviteurs de Dieu.

13. Habes ergo utrorumque Geniorum opera. Intellige nunc, et crede Genio æquitatis, quia doctrina illius bona est.

13. Je t'ai fait voir quels sont les caractères de ces deux esprits; à présent donc remplis-toi d'intelligence, et recherche avec ardeur cet Esprit d'équité, parce qu'il n'y a rien que de bon dans sa doctrine;

14. Licet enim sit felicissimus homo, et cogitatio alterius Genii ascendat in cor illius; oportet illum virum aut mulierem peccare.

14. Car quelque heureux que soit un homme ″, s'il ouvre son cœur aux impressions de l'autre esprit, il se rend nécessairement coupable de péché;

℣ 14. Litt. : que soit un homme ou une femme.

15. Au contraire quelque corrompu qu'il soit, si l'Esprit d'équité s'empare de son cœur, il le porte " nécessairement à la pratique du bien.

15. Si autem etiam nequissimus vir fuerit, aut mulier, et ascenderint in cor illius, opera Genii æquitatis; necesse est, illum, aut illam aliquid boni facere.

16. Tu vois donc combien il est avantageux de suivre les impressions de cet Esprit; car si tu es fidèle à les suivre et à te conformer à ses œuvres, tu vivras en Dieu avec tous ceux qui s'y conformeront.

16. Vides ergo quod bonum est, Genium æquitatis sequi. Si ergo illum secutus fueris, et credideris operibus illius, vives Deo; et qui crediderint operibus illius, vivent Deo.

℣ 15. Litt. : lui ou elle. C'est-à-dire, il porte cet homme ou cette femme.

PRÉCEPTE VII.

Qu'il faut craindre Dieu, et mépriser le démon.

1. «Time,» inquit, «Dominum, et mandata ejus custodi». Servans enim præcepta Dei, eris patens in omni actu, et omne negotium tuum erit incomparabile.

2. Timens enim Dominum, omnia bona operaberis. Hic est timor, quo timere oportet, ut salvus esse possis.

3. Diabolum autem ne timeas : timens enim Dominum, dominaberis illius; quia virtus in illo nulla est.

4. In quo autem virtus non est, is ne timendus quidem est : in quo vero virtus gloriosa est, is etiam timendus est.

5. Omnis enim virtutem habens, etiam timendus est. Nam qui virtutem non habet, ab omnibus contemnitur.

6. Time plane facta Diaboli, quoniam maligna sunt : metuens enim Dominum, timebis, et opera Diaboli non facies, sed abstinebis te ab eis.

7. Duplex enim timor est.

1. « [1] Crains le Seigneur, » me dit-il, » et garde ses Commandemens ; » car si tu es fidèle à les observer, tu seras grand dans toutes tes démarches, et tout ce que tu entreprendras, te réussira d'une manière admirable ;

2. La crainte du Seigneur opère toute sorte de biens, et c'est là cette crainte dont tu dois te remplir, afin que tu puisses être sauvé ;

3. Mais ne crains point le diable, et la crainte du Seigneur t'en fera triompher : cet esprit immonde n'a aucune puissance ″,

4. Celui qui n'a aucun pouvoir ne mérite point qu'on le craigne ; mais il faut craindre celui dont la puissance est infinie.

5. Il faut craindre encore celui en qui réside la force ; car pour celui en qui il ne s'en trouve aucune, il n'est digne que de mépris.

6. Déteste donc absolument les œuvres du démon, parce qu'elles sont pleines de malignité. Ce n'est qu'en craignant le Seigneur, que tu appréhenderas de les suivre et que tu t'en éloigneras ;

7. C'est ainsi, comme tu le

[1] *Eccli.* XII, 23.

℣ 3. Ces paroles sont rapportées par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II. *Strom.*, p. 384 et 385, édit. de Paris.

peux voir, qu'il y a deux sortes de crainte.

8. Si tu prétends faire le mal, et conserver en même temps la crainte du Seigneur, tu te trompes; si au contraire tu es résolu de pratiquer le bien, tu trouveras alors dans la crainte du Seigneur la force, la grandeur et la gloire.

9. Crains-le donc, et tu vivras, quiconque le craindra et gardera ses commandemens vivra aussi en Dieu: mais pour ceux qui ne seront point fidèles à les observer, ils ne participeront point à cette vie.

8. Si enim malum operari volueris: timens Dominum, ne id quidem facies. Si autem bonum operari volueris: timor utique Domini validus, et ingens, et gloriosus est.

9. Time igitur Deum, et vives. Et quicumque eum metuerint, custodientes mandata ejus, eorum vita est apud Dominum; non custodientium autem, nec vita in illis est.

PRÉCEPTE VIII.

Qu'il faut s'éloigner du mal, et pratiquer le bien.

1. Dixi tibi, inquit, quod creaturæ Domini duplices sunt, et abstinentia duplex est. A quibusdam ergo abstinere oportet; a quibusdam vero non.

2. Manifesta, inquam, mihi, Domine, à quibus abstinere oportet, et à quibus non.

3. Audi, inquit: A malo abstine; et noli id facere.

4. A bono autem abstinere noli, sed fac illud. Si enim abstinueris a bono, et non id feceris, peccabis.

5. Abstine igitur ab omni malo, et scies omnem justitiam.

6. Quales, inquam, malignitates sunt hæ, à quibus abstinere oportet?

7. Audi, inquit: ab adulteriis, ebrietatibus et commessationibus malignis, ab esca nimia, a lautitia et inhonestate, a superbia, ab abnegatione, a mendacio, a detractione, a nequitia ficta, a recordatione injuriæ, et a fama pessima.

1. Je t'ai déjà dit, m'ajouta-t-il, qu'à l'égard des créatures du Seigneur, elles sont de deux espèces, et qu'ainsi il y en a dont on peut user, et d'autres dont on doit s'abstenir.

2. Seigneur, lui dis-je, apprenez-moi quelles sont celles dont l'usage est permis, ou défendu.

3. Ecoute, me répondit-il. Abstiens-toi du mal, et ne t'y laisse point aller;

4. Mais ne t'abstiens jamais de faire le bien, et pratique-le; car autrement tu te rendrois coupable de péché.

5. Eloigne-toi donc de tout mal, et tu rempliras tous les devoirs de la justice;

6. Mais, lui dis-je, quelles sont ces œuvres mauvaises dont il faut s'abstenir?

7. Et il me répondit: Ce sont les adultères, les excès de vin, les débauches honteuses, les excès de bouche, la trop grande délicatesse, le mépris des bienséances ", l'orgueil, l'ingratitude, le mensonge, la calomnie, l'art de nuire dans le secret, le ressentiment d'une injure, et la mauvaise réputation;

℣ 7. Litt.: les débauches de la table. Antiochus dans son *Hom.* LXXIX, où il rapporte ce fragment en grec, dit de la malice, ou de toute conduite déshonnête, des plaisirs, de l'excès de bouche, de la profusion ou magnificence des repas, des richesses, de l'amour de la gloire, de l'orgueil, etc.

8. Car ce sont là des œuvres d'iniquité dont tout serviteur de Dieu doit s'abstenir; et quiconque ne le peut faire, doit renoncer à vivre en Dieu.

8. Hæc enim sunt opera iniquitatum, a quibus abstinere oportet servum Dei. Qui enim ab iis abstinere non potest, vivere Deo non potest.

9. Ecoute maintenant, me dit-il, la suite de ces œuvres funestes; car il y en a encore un grand nombre dont tout serviteur de Dieu est obligé de s'abstenir:

9. Audi nunc, inquit, et sequentia eorum. Et quidem multa sunt adhuc, a quibus abstinere debet servus Dei.

10. Le vol, le refus d'acquitter ses dettes, le faux témoignage, la cupidité, la superbe, et mille autres actions semblables. Ces choses te paroissent-elles bonnes, ou mauvaises?

10. A furto, ab abnegatione, a falso testimonio, a cupiditate, a superbia et quæcumque iis similia sunt. Videntur ergo tibi hæc mala esse, an non?

11. Certainement, lui répondis-je, elles sont très-indignes des serviteurs de Dieu.

11. Equidem valde mala sunt servis Dei.

12. Ainsi, me dit-il, ils doivent s'en abstenir absolument. Evite-les donc, si tu veux vivre en Dieu, et être mis au nombre de ceux qui s'éloignent de ce qu'il défend:

12. Ab his ergo omnibus debet abstinere servus Dei. Abstine ergo ab omnibus his, ut vivas Deo, et scribaris cum abstinentibus.

13. Voilà les choses dont tu dois t'abstenir.

13. A quibus ergo debeas abstinere, illa sunt.

14. Ecoute maintenant celles dont tu dois user: Ne t'éloigne d'aucune bonne œuvre, et fais le bien; apprends quelles sont ces œuvres puissantes que tu dois pratiquer pour être sauvé.

14. A quibus autem non debeas abstinere, audi. Ab omnibus bonis operibus noli abstinere, sed fac illa. Audi, inquit, virtutem bonorum operum quæ debeas operari, ut salvus esse possis.

15. La première de toutes est la foi, ensuite la crainte de Dieu, la charité, la concorde, l'équité, la vérité, la patience, et la chasteté; un homme qui pratique ces vertus, ne peut rien trouver dans la vie qui soit comparable aux avantages qu'elles procurent.

15. Primum omnium est fides, timor Domini, caritas, concordia, æquitas, veritas, patientia, castitas. Iis nihil est melius in vita hominum, qui hæc custodierint et fecerint in vita sua.

16. Mais voici la suite de ces devoirs: Il faut encore servir les veuves, ne point mépriser les pauvres et les orphelins, retirer les serviteurs de Dieu de la nécessité où ils sont ré-

16. Deinde horum sequentia audi. Viduis administrare, orphanos et pauperes non despicere, et servos Dei ex necessitate

redimere, hospitalem esse. Hospitalitate enim invenitur aliquando fructus bonus.

duits, exercer l'hospitalité; car on retire de grands avantages de cette vertu :

17. Non contradicere, quietum esse, humillimum fieri omnium hominum, majores natu colere, studere justitiæ, fraternitatem conservare, contumelias sufferre, æquanimem esse; lapsos a fide non projicere, sed æquanimes facere; peccantes admonere, debitores non premere, et si qua iis similia. Videntur tibi hæc esse bona, an non?

17. Eviter l'esprit de contradiction, conserver la paix avec tout le monde, se mettre au dessous de tous les autres par l'humilité, respecter les personnes âgées, s'appliquer aux œuvres de justice, entretenir envers tous l'amitié fraternelle, supporter les injures avec modération, ne point rejeter ceux qui sont ébranlés dans la foi, mais les rassurer dans leurs doutes, reprendre ceux qui pèchent, ne point exiger avec rigueur ce qu'on nous doit; et tous les autres devoirs semblables à ceux-ci. Toutes ces choses te paroissent-elles bonnes ou mauvaises?

18. Quid enim melius est, inquam, verbis istis?

18. Et qu'y a-t-il de meilleur que tout cela? lui répondis-je.

19. Vive ergo in his mandatis, et noli ab eis recedere. Si enim custodieris hæc omnia mandata, vives Deo; et omnes qui custodierint hæc mandata, vivent Deo.

19. Vis donc selon ces préceptes, ajouta-t-il, et ne t'en écarte jamais; car si tu es fidèle à les observer tous, tu vivras en Dieu, et tous ceux qui pratiquent ces préceptes vivront en Dieu.

PRÉCEPTE IX.

Qu'il faut prier Dieu sans cesser et sans hésiter.

1. Il me dit encore : Bannis de ton cœur l'esprit de méfiance ; et lorsque tu demanderas quelque chose à Dieu, aie une entière confiance que tu l'obtiendras. Ne dis point en toi-même : Mais comment pourrois-je demander quelque chose au Seigneur, et l'obtenir, moi qui l'ai offensé par tant de péchés ?

2. Bannis donc ces pensées, convertis-toi à Dieu de toute l'étendue de ton cœur.

3. Prie-le sans hésiter, et tu verras que ce Dieu plein de miséricorde, bien loin de t'abandonner, accomplira tous les désirs de ton cœur ;

4. Car Dieu n'est point semblable aux hommes, qui ne perdent jamais le souvenir des injures qu'on leur fait ; il les oublie, et a pitié de la foiblesse de ses créatures.

5. Purifie donc ton cœur de toutes les souillures de ce siècle présent, et sois fidèle à observer les paroles que je viens de te dire, comme venant de Dieu même ; alors tu recevras tous les biens que tu lui demanderas, et tous les désirs de ton cœur s'accompliront, pourvu que tu demandes sans hésiter.

6. Mais pour ceux qui ne prient point dans ces dispositions, ils ne doivent point espérer de rien obtenir.

1. Iterum dixit mihi : Tolle a te dubitationem, et nihil omnino dubites. Petens aliquid a Domino, ne dicas intra te : Quo modo vero possum aliquid petere a Domino, et obtinere, cum sim peccator tantorum malorum in Dominum ?

2. Noli hoc cogitare ; sed ex totis præcordiis convertere ad Dominum.

3. Pete sine dubitatione ; et scies misericordiam Domini, quod non te derelinquet ; sed petitionem animæ tuæ adimplebit.

4. Non est enim Deus, sicut homines, memores injuriarum ; sed est immemor injuriarum, et miseretur figmenti sui.

5. Ergo purifica cor tuum ab omnibus vitiis hujus sæculi, et observa prædicta verba tibi a Deo data ; et accipies omnia bona quæ petis ; et ex omnibus petitionibus tuis nihil deerit tibi, si sine dubitatione petieris a Domino.

6. Qui ergo tales non sunt, omnino nihil impetrant eorum quæ petunt.

7. Nam qui pleni sunt fide, omnia petunt fidentes, et accipiunt a Domino, quia sine dubitatione petunt.

7. Ceux qui sont pleins de foi demandent avec foi, et ils sont exaucés du Seigneur, parce qu'ils n'hésitent point;

8. Omnis enim dubitans homo, si non pœnitentiam egerit, difficile Deo vivet.

8. Mais tout homme qui hésite vivra difficilement devant Dieu s'il ne fait pénitence.

9. Purifica ergo cor tuum a dubitatione, et indue fidem, et crede Deo; et omnia quæ petieris, accipies.

9. Bannis donc de ton cœur cet esprit de méfiance, arme-toi de foi, aie confiance en Dieu, et il exaucera tous tes désirs;

10. Sed si petas aliquando petitionem, et non accipias, noli dubitare, quia non cito acceperis petitionem animæ tuæ: forsitan enim propter tentationem, aut pro peccato tuo, quod tu ignoras, tardius accipies petitionem tuam.

10. Mais si tu lui demandes quelque chose, et qu'il diffère de te l'accorder, ne tombe point en méfiance, parce qu'il ne t'a pas accordé sur-le-champ ce que tu lui demandois; car peut-être n'en a-t-il différé l'accomplissement que pour t'éprouver, ou pour quelque péché dont tu es coupable sans le savoir:

11. Sed tu noli desinere petendo petitionem animæ tuæ, et accipies.

11. Cependant ne cesse point de lui exposer tes besoins, et tu les recevras enfin;

12. Si autem cessaveris petendo, de te queraris, non de Deo, quod non dederit tibi.

12. Mais si tu te rebutes, et que tu te lasses de prier, tu dois t'en prendre à toi-même, et non à Dieu, de ce que tu n'obtiens pas ce que tu lui demandes.

13. Vide ergo dubitationem hanc, quam perniciosa sit, et sæva, et multos radicitus evellat a fide, etiam valde fideles et firmos.

13. Comprends donc combien cet esprit de méfiance est funeste et dangereux, et de quelle manière il détruit tous les fondemens de la foi dans plusieurs personnes, qui jusque là avoient été très-fermes dans le service de Dieu;

14. Etenim hæc dubitatio filia est Diaboli, et valde nequiter agit cum servis Dei.

14. Car cette méfiance est fille du diable ″, et elle précipite les serviteurs de Dieu dans toutes sortes de maux.

15. Contemne ergo dubitationem, et dominaberis illius in omni re. Indue

15. Méprise-la donc, et tu en triompheras en toute occasion; que ta foi soit ferme et inébranlable;

℣ 14. Saint Athanase, *lib. de decretis Synodi Nicen.*, p. 252, nouv. édit., t. I, p. 211, n. IV, cite cet endroit.

firmam fidem et potentem.

16. Car c'est cette foi qui assure l'effet des promesses, et qui en procure l'entier accomplissement; mais celui qui hésite et dont le cœur est partagé, n'attend aucune récompense de toutes les œuvres qu'il pratique.

16. Fides enim omnia repromittit, et omnia consummat. Dubitatio autem non credit se aliquid impetraturam omnibus operibus suis, quæ agit.

17. Apprends donc, me dit-il, que la foi vient d'en haut, qu'elle est un don de Dieu, et que sa puissance est grande; mais l'esprit de méfiance est un esprit tout terrestre, qui a le diable pour principe, et qui est sans force.

17. Vides ergo, inquit, quod fides desursum est a Deo, et habet virtutem magnam. Dubitatio autem terrenus spiritus est, et a Diabolo, virtutem non habens.

18. Attache-toi à cette foi puissante, bannis cette méfiance stérile et impuissante, et tu vivras en Dieu, et tous ceux qui se conduiront ainsi vivront en Dieu.

18. Tu igitur serva virtutem fidei : a dubitatione autem recede, quæ non habet virtutem; et vives Deo; et omnes vivent Deo, quicumque hæc egerint.

PRÉCEPTE X.

De la tristesse du cœur. Qu'il ne faut point attrister l'esprit de Dieu qui est en nous.

I.

1. Longe fac a te omnem tristitiam : etenim hæc soror est dubitationis, et iracundiæ.

2. Quo modo inquam, Domine, soror est harum? Aliud mihi videtur tristitia, aliud iracundia, aliud dubitatio.

3. Et ait : Sine sensu non intelligis. Tristitia enim omnium spirituum nequissimus est, et pessima servis Dei, et omnium spiritus exterminat, et cruciat Spiritum sanctum, et iterum salvum facit.

4. Ego, inquam, Domine, insipiens sum, et non intelligo, quæstiones istas; quo modo possit cruciare, et iterum salvum facere, non intelligo.

5. Audi, inquit, et intellige. Hi qui numquam exquisierunt veritatem,

1. Ne livre point ton cœur à la tristesse ; car elle est sœur de la méfiance et de la colère.

2. Seigneur, lui dis-je, comment cela se peut-il faire ? car il me semble que la tristesse, la colère et la méfiance sont trois choses fort différentes entre elles.

3. Et il me dit : Tu es encore sans intelligence ; car la tristesse est la plus funeste de toutes les dispositions de l'âme, et la plus pernicieuse aux serviteurs de Dieu, elle abat l'âme, elle contriste le saint Esprit ″, et le fait revivre ensuite ″.

4. Il est vrai, Seigneur, lui dis-je, je suis sans intelligence, et je ne puis comprendre ces questions ″, ni comment la tristesse peut produire tour à tour des effets si différens.

5. Ecoute donc, me répondit-il, et comprends. Ceux qui n'ont jamais recherché la vérité, ni examiné la

℣ 3. L'âme du juste remplie du saint Esprit.
Ibid. Par le repentir.
℣ 4. Litt. : Comment elle peut abattre et affliger, et ensuite sauver ; ou, comme on l'a traduit ci-dessus, abattre l'âme et la faire revivre de nouveau. Il répond à cette difficulté dans le nomb. III ci-après.

grandeur de l'Etre suprême, mais qui se sont contentés d'une connoissance stérile et superficielle de la divinité, sont encore engagés dans les ténèbres du paganisme;

6. Et il y a des prophètes de mensonge qui pervertissent les serviteurs de Dieu ″, s'ils ne sont assez fermes dans la foi.

7. Ces chrétiens chancelans vont interroger quelqu'un de ces trompeurs, comme s'il étoit véritablement animé de quelque esprit divin, et lui demandent ce qui leur doit arriver; le faux prophète qui n'a en lui aucun rayon de cet esprit divin, répond à leur question dans le même esprit qu'ils l'interrogent, il les amuse par des promesses qui flattent leurs désirs,

8. Et comme il est lui-même livré à l'esprit d'erreur, il leur donne des réponses vaines et trompeuses; qu'en peuvent attendre autre chose des hommes qui n'aiment que la vanité et le mensonge?

9. Il lui échappe aussi quelques vérités; parce que le démon le remplit de son esprit, afin d'attirer dans ses piéges quelqu'un des justes.

neque inquisierunt de majestate, sed tantum crediderunt, sunt involuti in negotiis hominum Ethnicorum.

6. Et alius mendax Prophetes est, qui perdit sensus servorum Dei; dubiorum autem, non illorum qui fidunt in Domino plene.

7. Illi ergo dubii quasi ad divinum Spiritum veniunt, et interrogant illum, quid illis futurum sit. Et ille mendax Prophetes, nullam habens in se virtutem Spiritus divini, loquitur illus secundum interrogationem illorum, et implet animas illorum promissis, sicut illi volunt.

8. Ille autem Prophetes inanis est, et inania respondet inanibus. Quidquid enim interrogatur a vanis hominibus, vana respondet illis.

9. Quædam autem verba vera loquitur. Diabolus enim implet eum spiritu suo, ut dejiciat aliquem ex justis.

II.

1. Ceux qui sont fermes dans la foi et fortement attachés à la vérité, fuient ces faux prophètes, et évitent d'avoir aucun commerce avec eux;

2. Il n'y a que ceux dont la foi est incertaine et la vie partagée entre les chutes et la pénitence, qui les consul-

1. Quicumque ergo fortes sunt in fide Domini, et induti sunt veritatem, talibus spiritibus non junguntur, sed discedunt ab illis.

2. Quotquot autem dubii eunt, et subinde pœnitentiam agunt, consulunt tam-

ỳ 6. Ceci est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* I *Strom.*, vers le milieu, p. 311, édit. de Paris.

quam Ethnici, et permagnum sibi peccatum congerunt, Idolis servientes.

tent à l'imitation des païens, et se rendent coupables d'un crime énorme en tombant dans l'idolâtrie;

3. Quicumque ergo tales sunt, interrogant pro negotio quolibet, simulacra colunt, et stulti sunt, et inanes a veritate.

3. Car c'est toujours pour quelque intérêt temporel qu'ils interrogent ces faux prophètes, qu'ils rendent un culte aux idoles, et que, se livrant ainsi à la vanité de leur cœur, ils s'écartent de la vérité.

4. Omnis enim spiritus a Deo datus, non interrogatur: sed habens virtutem divinitatis, a se omnia loquitur, quia desursum est a virtute divini Spiritus.

4. Tout esprit qui vient de Dieu, n'attend point qu'on l'interroge; mais comme il a un principe divin qui vient d'en haut, et qui émane de la puissance du saint Esprit, il dit tout de lui-même;

5. Qui autem interrogatur, loquitur secundum desiderium, et aliis multis rebus hujus sæculi.

5. Au lieu que celui qui attend pour parler qu'on l'interroge, parle selon les désirs de ceux qui le consultent, et ne rend ses réponses que sur les affaires du siècle présent.

6. Hujusmodi non intelligunt quæstiones divinitatis; obscurantur enim iis negotiis, et corrumpuntur, et confringuntur.

6. De tels gens n'entendent point les choses de Dieu, parce que leur esprit est obscurci par les soins de la terre, qui le corrompent et l'énervent:

7. Sicut vites bonæ quæ negliguntur, ab herbis et spinis premuntur et necantur: sic et homines qui talibus crediderunt, ii negotiis et actionibus multis inciderunt, et evacuantur a sensu suo, et nihil omnino intelligunt, de divitiis cogitantes.

7. Car de même que les meilleures vignes, si l'on vient à les négliger, sont étouffées et rendues stériles par les herbes et les épines qui y croissent de toutes parts; il en est de même de ceux qui ajoutent foi aux discours de ces faux prophètes, et qui se sont engagés dans la multitude des soins et des embarras du siècle; ils perdent l'intelligence, et deviennent incapables de penser à autre chose qu'à multiplier leurs richesses.

8. Sed si quando audierint de Domino, sensus eorum in negotiis ipsorum est.

8. Si quelquefois ils entendent parler de Dieu, leur esprit est tout occupé des objets présens et passagers.

9. Qui autem timorem Domini habent, et scrutantur de Deo veritatem; cogitationem omnem habent ad Dominum.

9. Mais pour ceux qui ont la crainte du Seigneur, et qui cherchent à pénétrer les divins secrets de la vérité, ils portent toutes leurs pensées vers Dieu;

10. Omnia quæ dicuntur

10. Et comme ils ont en eux sa

crainte, ils entendent tout ce qu'on leur dit, et en pénètrent d'abord le sens :

11. Car où est l'Esprit du Seigneur, là se trouve aussi l'intelligence parfaite.

12. Attache-toi donc au Seigneur par les liens les plus étroits, et tu comprendras tout ce qui vient de lui.

eis, percipiunt, et statim intelliguntur, quia habent timorem Domini in se.

11. Ubi enim Spiritus Domini inhabitat; ibi et sensus multus adjungitur.

12. Adjunge ergo te Domino; et omnia intelliges ac senties.

III.

1. Ecoute maintenant, toi qui manques d'intelligence, comment la tristesse contriste le saint Esprit", et de quelle manière elle le fait revivre ensuite.

2. Lorsque celui dont la foi est chancelante se trouve embarrassé dans quelque affaire temporelle, et qu'elle ne lui réussit pas à cause du peu de confiance qu'il a en Dieu, la tristesse s'empare de son cœur, elle y contriste le saint Esprit, et le tourmente;

3. Ou bien encore, lorsqu'un homme s'irrite pour quelque intérêt personnel, sa colère se change en fureur, elle pénètre jusqu'au fond du cœur, et lui cause de cruelles agitations, mais ensuite il se repent d'avoir commis le mal.

4. L'une et l'autre de ces deux choses blessent le saint Esprit, la méfiance et la tristesse; la méfiance, parce que les choses ne sont pas arrivées selon ses désirs; et la tristesse, parce qu'il a irrité l'Esprit saint.

5. Bannis donc de ton cœur la tristesse, et n'offense point l'Esprit de sainteté qui habite en toi, de peur qu'enfin il ne se retire de toi : car cet esprit ne peut y demeurer avec la tristesse.

1. Audi nunc insipiens; quemadmodum tristitia cruciat Spiritum sanctum, et quo modo salvum facit.

2. Cum dubius inciderit in negotium aliquod, et non provenit illi propter dubitationem; tristitia hæc intrat in hominem, et tristem facit Spiritum sanctum, et vexat eum.

3. Deinde iterum, iracundia cum accesserit homini pro nogotio aliquo, vehementer irascitur, et hæc ira intrat in præcordia irascentis, et vexatur in negotio suo quod agit, et postea pœnitet quod male fecerit.

4. Utraque ergo res lædunt Spiritum sanctum; dubitatio, et tristitia. Dubitatio; quia non successit actus ejus: et tristitia; quia fecit iracundiam Spiritui.

5. Aufer ergo tristitiam a te, et noli offendere Spiritum sanctum, qui in te habitat; ne roget Dominum, et recedat a te. Spiritus enim Dei, qui datus est in carnem; tristitiam non sustinet.

℣ 1. Qui est dans l'âme du juste. La question est proposée ci-dessus nomb. 1.

6. Indue te ergo hilaritate, quæ semper habet gratiam apud Dominum; et lætaberis in ea.

7. Omnis enim hilaris vir, bene operatur, et bona sapit, et contemnit injustitiam.

8. Vir autem tristis, male facit, quia tristem facit Spiritum sanctum, qui datus est homini hilari. Et iterum male facit; quod tristis orat Dominum, et non ante facit exomologesim; et non impetrat a Deo quod petit.

9. Semper enim oratio tristis hominis, non habet virtutem ut accedat ad altare Dei.

10. Et dixi illi: Domine, quare non habet virtutem oratio tristis hominis, ut ascendat ad altare Domini?

11. Quoniam, inquit, tristitia sedet in corde ejus. Cum ergo mixta fuerit oratio viri cum tristitia, non patietur orationem mundam ascendere ad altare Dei.

12. Sicut enim vinum aceto mixtum, eamdem suavitatem non habet: sic et tristitia Spiritui sancto mixta, eamdem orationem mundam non habet.

13. Munda ergo te a tristitia mala, et vives Deo: et omnes vivent Deo, qui projecerint a se tristitiam, et induerint hilaritatem.

6. Remplis-toi de cette joie spirituelle, qui est si agréable aux yeux de Dieu, et elle te comblera de consolation:

7. Car l'homme qui la possède fait le bien; il a du goût pour les choses du ciel, et ne prend point de part à l'iniquité.

8. Mais quant à celui qui se laisse accabler à la tristesse, il opère le mal, parce qu'il contriste l'Esprit saint, qui n'est accordé qu'à l'homme qui conserve son cœur dans la joie : ce qui le rend encore coupable, et que priant Dieu dans l'amertume de son cœur, il oublie de lui rendre ses actions de grâce, et ainsi il n'obtient pas ce qu'il lui demande:

9. Car la prière d'un homme abattu par la tristesse n'a point assez de force pour s'élever jusqu'au trône de Dieu.

10. Et je lui dis : Seigneur, pourquoi la prière d'un homme qui se livre à la tristesse ne s'élève-t-elle pas jusqu'au trône de Dieu?

11. Parce que la tristesse, me répondit-il, obsède son cœur; et alors, s'y trouvant avec la prière, elle lui ôte toute son activité, et l'empêche de s'élever avec pureté vers le ciel.

12. Et comme le vin qui vient à être mêlé avec du vinaigre ne conserve plus sa première douceur, ainsi la tristesse se trouvant dans un même cœur avec le saint Esprit, elle fait perdre à la prière toute sa pureté.

13. Purifie donc ton cœur de cette tristesse pernicieuse, et tu vivras en Dieu. Et tous ceux qui à la tristesse auront fait succéder la joie vivront en Dieu.

PRÉCEPTE XI.

On reconnoît les esprits et les prophètes à leurs œuvres. Deux sortes d'esprits.

1. Il me fit voir des hommes assis sur des bancs, et un d'entre eux qui étoit dans une chaire; ensuite il me dit: Tu vois ces hommes qui sont assis sur des bancs? Oui, Seigneur, lui répondis-je.

2. Et il ajouta: Ce sont les fidèles. Quant à celui qui est dans la chaire, c'est un de ces faux prophètes;

3. Car il ne vient point dans l'assemblée des Saints, mais il évite de s'y trouver; il s'attache à ceux dont la foi est stérile et chancelante; il leur rend ses oracles dans des coins et dans des lieux écartés, et il les flatte en ne leur parlant que selon les désirs de leur cœur:

4. Car ce qu'on met dans un vase vide s'y conserve et ne se répand point, parce qu'il est capable de le contenir;

5. Mais lorsque quelqu'un de ces faux prophètes vient dans l'assemblée des hommes justes qui sont pleins de l'esprit de Dieu, et qu'ils répandent leur prière devant le Seigneur, alors ce faux docteur reste sans force et sans action, parce que cet esprit de mensonge s'est retiré de lui; il est enfin réduit à garder un honteux silence, et ne peut plus prononcer la moindre parole:

6. Car de même que si parmi plusieurs vaisseaux remplis de vin et

1. Ostendit mihi sedentes in subselliis homines, et unum sedentem in cathedra. Et dixit mihi: Vides illos qui in scamnis sedent? Video, inquam, Domine.

2. Illi, inquit, sunt fideles. Et ille qui in cathedra sedet, Spiritus terrestris est.

3. Nam in Ecclesiam virorum non accedit, sed refugit: applicat autem se dubiis, et vacuis; et in angulis et abditis locis divinat illis, et delectat illos, loquendo secundum omnia desideria cordis eorum.

4. Vacuis enim vasis quod committitur, non effluit; sed conveniunt alius ad alium.

5. Cum autem venerit in turbam virorum justorum, habentium Spiritum divinitatis, et oratio illorum sit ad Dominum, exinanitur homo ille: quoniam Spiritus ille terrestris fugit ab illo, et obmutescit, nec quidquam potest loqui.

6. Sicut in apotheca si obturaveris vinum, vel

oleum, et inter illa vasa posueris amphoram vacuam, et rursum obturamentum deponere volueris; amphoram illam quam posuisti, vacuam invenies: sic et prophetæ vacui, cum venerint inter Spiritum justorum, quales veniunt, tales inveniuntur.

7. Habes utrorumque Prophetarum vitam. Proba ergo de vita et operibus, hominem, qui dicit se Spiritum sanctum habere.

8. Tu autem crede Spiritui venienti a Deo, habenti virtutem. Spiritui autem terrestri vacuo, qui a Diabolo est, in quo fides non est, neque virtus, credere noli.

9. Audi ergo similitudinem quam tibi dicturus sum. Accipe lapidem, et mitte in cœlum; aut iterum accipe syphonem aquæ, et ejacula in cœlum; et vide si possis pertundere cœlum.

10. Quo modo, inquam, Domine, hæc fieri possent? Utraque enim quæ dixisti, fieri non possunt.

11. Sicut ergo, inquit, hæc fieri non possunt; sic Spiritus terrestris sine virtute est, et sine effectu.

12. Accipe nunc virtutem desursum venientem, in hac similitudine. Grando minimum granum est, et cum cadit super caput hominis, quo modo dolores præstat? Aut iterum, vide stillicidium, quod a tegula cadit in terram, et cavat lapidem.

d'huile vous en mettez un qui soit vide, et qu'après être sorti du cellier que vous aviez fermé exactement, y rentrant ensuite vous trouvez ce vaisseau tel que vous l'aviez laissé, c'est ainsi que ces faux prophètes, quand ils viennent dans l'assemblée des justes, y sont reconnus d'abord pour ce qu'ils sont.

7. Voilà les caractères de ces deux genres de prophètes; ainsi juge par la conduite et par les mœurs de tout homme qui se dit animé de l'Esprit saint.

8. Ne t'attache qu'à cet esprit qui vient de Dieu, et qui montre des effets visibles de sa puissance; mais rejette cet autre esprit vain, terrestre, qui a le diable pour principe, en qui la foi n'habite point, et qui n'a aucune force.

9. Ecoute donc cette similitude dont je vais me servir : Prends une pierre et jette-la en l'air; ou bien un syphon plein d'eau, et le lançant contre le ciel, vois si tu pourrois y atteindre.

10. Seigneur, lui dis-je, comment cela se pourroit-il faire? car l'une et l'autre de ces choses est également impossible.

11. Et il me répondit : Puis donc que cela ne se peut faire, sache qu'il en est de même de cet esprit terrestre qui est sans force et sans action.

12. Mais écoute encore cette autre similitude qui regarde l'esprit qui vient d'en haut : La grêle est un fort petit corps, et cependant quand elle vient à tomber sur la tête d'un homme, quelle douleur ne lui cause-t-elle point? Considère encore une goute d'eau qui tombe du haut d'un toit et qui avec le temps vient à bout de creuser la pierre.

13. C'est ainsi que les choses qui tombent d'en haut sur la terre produisent de grands effets.

13. Sic igitur minima quæ desursum cadunt super terram, magnam habent virtutem.

14. Attache-toi donc à cet esprit dont la vertu est si grande, et éloigne-toi de cet autre qui est inutile et sans ſorce.

14. Adjunge te ergo huic habenti virtutem; et ab illo vacuo recede.

PRÉCEPTE XII.

Qu'il y a deux principes de nos désirs. Que les commandemens de Dieu ne sont point impossibles. Que le diable n'est point à craindre pour ceux qui ont la foi.

I.

1. ITERUM dixit mihi : Tolle a te omnem cupiditatem malam, et indue cupiditatem bonam et sanctam.

2. Indutus enim cupiditatem bonam, oderis malam, et refrenabis eam sicut volueris.

3. Horrenda est enim cupiditas mala, et difficile mitigatur. Horribilis est valde et fera, et feritate sua consumit homines : maxime si inciderit in eam servus Dei ; et nisi sapiens fuerit, consumetur ab illa pessime.

4. Consumit autem tales, qui non habent vestem cupiditatis bonæ, et implicat illos negotiis hujus sæculi, et tradit illos morti.

5. Quæ sunt, inquam, Domine, opera cupiditatis malæ, quæ tradunt homines morti? Demonstra mihi, ut recedam ab illis.

6. Audi, inquit, in quibus operibus cupiditas mala morti tradit servos Dei.

1. IL me dit de nouveau : Bannis de ton cœur tout mauvais amour, et n'y en admets point qui ne soit juste et réglé ;

2. Car si tu suis les impressions de cette sainte cupidité, tu n'auras plus que du mépris pour celle qui est mauvaise, et tu en triompheras sans effort ;

3. Cette cupidité est monstrueuse, et s'adoucit difficilement, elle est cruelle et dévore les hommes avec une horrible férocité, et principalement les serviteurs de Dieu, lorsqu'elle peut les attirer dans ses piéges ; car s'ils ne se conduisent avec sagesse, ils seront cruellement dévorés.

4. Elle triomphe encore de ceux en qui elle ne trouve point cette cupidité sainte et réglée ; elle les engage dans les soins et les embarras du siècle, et les livre enfin à la mort.

5. Seigneur, lui dis-je, quelles sont les œuvres de cette cupidité qui précipite les hommes dans la mort ? Faites-les-moi connoître, afin que je puisse les éviter.

6. Et il me répondit : Ecoute quels sont les moyens dont elle se sert pour faire périr les élus de Dieu. L'esprit

de l'homme est terrestre, léger, sans aucune force, et livré à la vanité d'une infinité de pensées qui l'agitent.

Spiritus omnium hominum terrestris est, et levis, et virtutem non habet in totum, et multa loquitur.

7. Et comment, lui dis-je, peut-on faire ce discernement des esprits?

7. Et dixi: Quo modo igitur scire potest aliquis, eos?

8. Ecoute, me répondit-il, quel est le caractère des uns et des autres; et par ce que je te vais dire, apprends à discerner le faux prophète d'avec celui qui parle au nom de Dieu.

8. Audi, inquit, de utrisque vasis: et sicut dico tibi, sic probabis Prophetam Dei, et falsum Prophetam.

9. Voici premièrement les caractères de ce vrai prophète. L'esprit qui l'anime vient d'en haut, il est paisible, humble, exempt de toute sorte de malignité, de tous les vains désirs du siècle présent, et il se place au dessous de tous les hommes, il ne répond point à ceux qui l'interrogent, et ne satisfait point à toutes leurs demandes; car l'esprit de Dieu n'attend point pour parler l'ordre des hommes, il ne le reçoit que de Dieu seul:

9. Primum ita proba hominem qui habet Spiritum Dei: quia Spiritus qui desursum est, quietus est, et humilis, et recedit ab omni nequitia, et desiderio vano hujus sæculi, et omni homine se facit humiliorem: et nemini respondet interrogatus, nec singulis respondet: neque cum vult, homini loquitur Spiritus Dei, sed tunc loquitur cum vult Deus.

10. Lors donc qu'un prophète qui a son esprit entre dans l'assemblée des fidèles, et que l'on y fait la prière, un saint ange le remplit du saint Esprit, et ce prophète parle aux fidèles, selon l'impression qu'il reçoit de Dieu;

10. Cum ergo venerit homo, qui habet Spiritum Dei, in Ecclesiam justorum, habentium fidem Dei, et oratio fit ad Deum; tunc Nuntius sanctus divinitatis implet hominem illum Spiritu sancto: et loquitur in turba, sicut Deus vult.

11. C'est ainsi qu'on discerne l'esprit divin dans quelque personne qu'il se rencontre.

11. Sic ergo dignoscitur Spiritus divinitatis, in quocumque Spiritus divinitatis loquitur.

II.

1. Voici maintenant les caractères de l'esprit terrestre, de l'esprit vain sans sagesse et sans force.

1. Audi nunc et de Spiritu terrestri, vacuo et fatuo, virtutem non habente.

2. Celui-là en est rempli, qui cherche à s'élever et à remplir les pre-

2. Primum autem, hunc homo putatur Spiritum ha-

bere; exaltat enim se, et vult primam cathedram habere, et improbus est, et verbosus, et in deliciis conversatur, et in voluptatibus multis, et mercedem accipit divinationis suæ. Quod si non acceperit, non divinat.

mières places de l'Eglise, qui fatigue ceux qui l'écoutent par l'excès de ses paroles, qui vit dans toutes sortes de délices et de plaisirs, qui fait un honteux trafic des réponses qu'il rend, et n'en accorde aucune qu'il ne soit auparavant payé.

3. Itane Spiritus Dei potest mercedes accipere et divinare? Non convenit hæc facere Dei Prophetam.

3. L'Esprit saint parle-t-il donc ainsi en vue de la récompense? Un prophète de Dieu est bien éloigné d'une telle conduite.

4. Sed cupiditas mala est, concupiscere uxorem alienam; vel mulierem concupiscere virum alienum; et lautitias concupiscere divitiarum, et multitudinem ciborum supervacuorum, et ebrietatem multam, et delicias multas.

4. Ce n'est que par le mouvement d'un amour vicieux et déréglé, qu'une femme ou un mari se portent à violer les droits et la sainteté du mariage, qu'on aime le faste des richesses, et qu'on se plaît dans l'excès des viandes, dans l'ivresse, et dans mille autres espèces de voluptés.

5. Fatuæ enim sunt deliciæ multæ, et voluptates multæ supervacuæ sunt servis Dei.

5. La folie est inséparable des grands biens, et ces plaisirs diversifiés en tant de manières, ne conviennent point à des serviteurs de Dieu.

6. Hæc ergo cupiditas mala est, et perniciosa, quæ mortificat servos Dei. Hæc enim cupiditas a Diabolo est.

6. Tout amour donc qui leur donne la mort est mauvais" et pernicieux: un tel amour a le diable pour principe.

7. Quicumque ergo recesserint a cupiditate mala, vivent Deo. Nam quicumque subjecti fuerint cupiditati malæ, in perpetuum morientur. Mortifera enim est hæc cupiditas mala.

7. Ce n'est qu'en s'en écartant qu'on peut espérer de vivre en Dieu; car quiconque s'y assujettit, n'en doit attendre qu'une mort éternelle.

8. Tu ergo indue cupiditatem justitiæ; et armatus timore Domini, resiste cupiditati malæ.

8. Remplis-toi donc de l'amour de la justice. Arme-toi de la crainte du Seigneur: et avec de telles armes, résiste à la cupidité:

9. Timor enim habitat in cupiditate bona.

9. Car la crainte naît de la charité".

℣ 6. Antr.: Ce mauvais amour et ces passions déréglées sont pernicieuses, et donnent la mort aux serviteurs de Dieu.

℣ 9. La crainte du Seigneur demeure volontiers avec le bon amour. Antr.: avec l'amour du bien. Litt.: avec la bonne cupidité.

10. Lors donc que la cupidité" te verra ainsi armé, et prêt à lui résister, elle fuira loin de toi, et effrayée des armes dont tu seras revêtu, elle n'osera paroître en ta présence.

10. Et cupiditas mala, cum viderit te armatum timore Domini resistente sibi; fugiet a te longe, et non comparebit ante te, timens arma tua;

11. Ainsi tu obtiendras la victoire; tu seras couronné pour les avantages que tu auras remportés sur elle; tu entreras en possession de la charité; tu rapporteras à Dieu tout l'honneur de cette conquête, et tu le serviras en conformant tes désirs aux siens.

11. Et obtinebis victoriam et coronaberis ob illam; et pervenies ad cupiditatem bonam, et trades victoriam Deo quam acceperis, et servies ei operando sicut ipse volueris.

12. Car si tu t'attaches à la charité, et que tu t'assujettisses à son joug, tu triompheras aisément de la cupidité", et elle t'obéira selon tes désirs.

12. Si autem servieris cupiditati bonæ, et subditus ei fueris; poteris dominari super cupiditatem malam, et erit subdita tibi sicut volueris.

III.

1. Seigneur, lui dis-je, je voudrois savoir ce que je dois faire pour remplir tous les devoirs de la charité".

1. Vellem scire, Domine, quo modo servire debeam cupiditati bonæ.

2. Ecoute, me dit-il, crois en Dieu et aie sa crainte; aime la vérité et la justice, et fais le bien; c'est le moyen de te rendre agréable aux yeux de Dieu et de le servir d'une manière digne de lui; et quiconque possédera cette charité, vivra en Dieu.

2. Audi, inquit: Habe timorem Dei, et fidem in Deo, et veritatem ama, et justitiam dilige, et fac bonum: hæc operando, probatus eris servus Domini, et servies Deo: et omnes quicumque servierint cupiditati bonæ, vivent Deo.

3. L'Ange après m'avoir donné ces douze préceptes, me dit: Voici les préceptes que j'avois à te donner; marches-y, et exhorte ceux qui les entendront de ta bouche, à faire pénitence, et qu'ils ne l'interrompent point tout le reste de leur vie.

3. Consummatis his Mandatis duodecim, dixit mihi: Habes hæc Mandata, ambula in his; et audientes homines hortare, ut pœnitentiam agant, et pœnitentia eorum munda fiet reliquis diebus vitæ eorum.

℣ 10. Litt.: la mauvaise cupidité. C'est-à-dire, l'amour des choses illicites et des biens sensibles.

℣ 12. Litt.: mauvaise.

III. — ℣ 1. Litt.: la bonne cupidité. Autr.: le bon amour.

4. Et ministerium hoc quod tibi do, explica diligenter, et multum consequeris fructum, et invenies gratiam apud omnes qui pœnitentiam agent, et credent verbis tuis. Ego enim tecum sum, et cogam illos credere.

4. Je te charge de ce ministère; aie soin d'expliquer ces préceptes aux fidèles; tu retireras beaucoup de fruit de ce travail; tu seras agréable aux yeux de tous ceux qui embrasseront la pénitence, et ils ajouteront foi à la vérité de tes paroles : car je serai avec toi, et je les forcerai à te croire.

5. Et dixi illi : Domine, hæc Mandata magna et præclara sunt; et exhilarare cor hominis possunt, qui potuerit custodire Mandata hæc : sed nescio, Domine, an possint Mandata hæc ab homine custodiri.

5. Et je lui dis : Seigneur, ces préceptes sont grands, dignes d'admiration, et capables de rendre l'homme heureux; mais je ne sais s'il peut les observer.

6. Ait mihi : Hæc Mandata facile custodies, et non erunt dura;

6. Et il me répondit : Tu le peux aisément, et ils n'ont rien de rude.

7. Sed si tamen in cor tuum posueris non posse ab homine custodiri, non custodies ea.

7. Mais si tu te mets dans l'esprit que la pratique en est impossible à l'homme, tu ne pourras les garder.

8. Nunc autem dico tibi; si non custodieris hæc Mandata et omiseris, non eris salvus, neque filii tui, neque domus tua; quia ipse judicaveris, quod non possint hæc Mandata ab homine custodiri.

8. Or je te dis, que si tu y manques, tu ne dois pas espérer d'être sauvé, ni toi, ni tes enfans, ni les tiens, parce que tu auras jugé ce commandement impossible à l'homme.

IV.

1. Hæc mihi vehementer iracunde locutus est, ita ut contereret me valde. Vultum enim suum mutaverat, ita ut non posset homo sustinere iram ejus.

1. Il prononça ces paroles dans une si grande colère, et avec un visage si terrible, qu'aucun homme n'eût été capable d'en soutenir la vue : j'en fus extrêmement épouvanté;

2. Et cum vidisset me conturbatum totum, et confusum; cœpit loqui mo-

2. Et s'étant aperçu du trouble où il m'avoit jeté, il commença à me parler plus doucement, et me montrant

℣ 5. Tryphon objecte la même chose à saint Justin. Voyez *Dial. cum Tryph.*, au commencement.

℣ 8. Litt. : ta maison. C'est-à-dire, ni ceux qui composent ta famille.

un visage plus gai qu'auparavant, il me dit :

3. Homme sans raison, plein de foiblesse et d'ignorance, tu ignores quelle est la majesté de Dieu, et combien est grand et admirable celui qui a créé l'univers pour l'utilité de l'homme, en lui donnant l'empire sur toutes les créatures, et le pouvoir d'accomplir ses commandemens.

4. Celui-là, ajouta-t-il, sera maître de tous ces préceptes, qui a Dieu dans le cœur; mais pour ceux qui ne l'ont que sur les lèvres, ils en trouveront la pratique rude et difficile.

5. Vous donc qui êtes vains et légers dans la foi, aimez Dieu de tout votre cœur, et vous comprendrez que ces commandemens sont très-faciles", et qu'il n'y a rien de plus saint et de plus consolant.

6. Convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, renoncez au diable et à ses plaisirs; car ils sont mauvais, impurs et pleins d'amertumes :

7. Ne craignez point cet esprit de malice, parce qu'il n'a aucune puissance sur vous, et que je suis au milieu de vous, moi qui suis l'Ange de la pénitence.

deratius et hilarius, dicens :

3. Stulte et insensate, inconstans et ignorans majestatem Dei, quam magnus, quamque mirabilis sit qui orbem creavit propter hominem, et omnem creaturam subjecit homini, et omnem potestatem dedit illi, ut dominetur horum Mandatorum.

4. Dominari, inquit, potest omnium horum Mandatorum, qui habet Dominum in corde suo : qui autem habent Dominum in labiis suis, et cor illorum obtusum est, et longe sunt a Domino; illis Mandata hæc dura sunt et difficilia.

5. Ponite ergo vobis, qui vacui et leves estis in fide, Dominum Deum vestrum in corde habere; et intelligetis quod nihil facilius est his Mandatis, neque dulcius, neque mansuetius, neque sanctius;

6. Et convertite vos ad Dominum Deum, et relinquite Diabolum, et voluptates ejus; quia malæ sunt et amaræ, et immundæ :

7. Et nolite timere Diabolum, quia in vobis potestatem non habet. Ego enim vobiscum sum Nuntius pœnitentiæ : qui dominor illius.

℣ 5. Car rien n'est impossible à celui qui agit par goût et par amour, au contraire tout lui est facile et aisé : ce qui a fait dire au Concile de Trente : que les commandemens de Dieu ne sont point difficiles, que le joug en est doux et léger à ceux qui, étant enfans de Dieu, aiment Jésus-Christ, et ont reçu avec son divin secours le pouvoir de les accomplir. *Sess.* VI, *De justificat., cap.* XI.

8. Diabolus autem timorem facit, sed timor illius vanus est.
9. Nolite ergo timere eum, et fugiet a vobis.

8. Il peut bien répandre la terreur, mais c'est sans aucun effet.

9. Ne le craignez donc point, et il s'éloignera de vous.

V.

1. Et dixi illi : Domine, audi me pauca verba dicentem tibi. Dic, inquit.
2. Homo, inquam, cupit quidem mandata Dei custodire ; et nemo est qui non petat a Domino, ut possit mandata ejus servare : sed Diabolus durus est, et potentia sua dominatur in Dei servos.
3. Et dixit : Non potest, inquit, dominari in Dei servos, qui ex totis præcordiis in Dominum credunt.
4. Potest autem Diabolus luctari ; sed vincere non potest.
5. Si enim resistitis illi, fugiet a vobis confusus.
6. Nam quicumque fide pleni non sunt, timent Diabolum, quasi potestatem habentem.
7. Diabolus enim tentat servos Dei ; et, si invenerit vacuos, exterminat.
8. Sicut enim homo, cum implevit amphoras bono vino, et inter illas amphoras, paucas semiplenas posuit : et venit ut tentet et gustet amphoras ; non tentat plenas ; scit enim quod

1. Je lui dis : Seigneur, permettez que vous parle encore en peu de mots. Parle, me répondit-il.
2. Et je lui dis : Il n'y a personne qui ne désire garder les commandemens de Dieu, et qui même ne lui en demande la grâce [a] ; mais le démon est plein de rage contre les serviteurs de Dieu, et les tient sous sa puissance.
3. Il n'a aucun pouvoir, me répondit-il, sur ceux qui croient en Dieu de tout leur cœur :
4. Il peut bien leur livrer des assauts, mais il ne peut les vaincre ;
5. Et si vous avez assez de courage pour lui résister, il se retirera plein de honte et de confusion.
6. Ceux qui n'ont point une foi vive le craignent, parce qu'ils le regardent comme capable de leur nuire :
7. Car cet ennemi attaque les serviteurs de Dieu ; et s'ils n'ont soin de se tenir sur leurs gardes, il exerce sur eux toute sa rage :
8. De même qu'un homme, après avoir rempli d'un vin délicieux plusieurs vaisseaux de son cellier, parmi lesquels il en a laissé quelques-uns à demi pleins : venant ensuite les examiner, il ne touche point aux vaisseaux qui sont entiers, parce qu'il

[a] ℣ 2. Litt. : afin qu'il puisse les accomplir.

sait qu'ils sont bons, mais il goûte les autres, de peur qu'ils ne soient gâtés"; car les vaisseaux à demi pleins ne sont pas long-temps sans s'affadir, et sans perdre la douceur qu'ils avoient d'abord.

bonæ sunt; semiplenas autem gustat, ne sint acidæ factæ; cito enim semiplenæ amphoræ acescunt, et perdunt saporem vini.

9. C'est ainsi que le démon se conduit à l'égard des serviteurs de Dieu.

9. Sic et Diabolus venit ad homines servos Dei, ut tentet illos.

10. Il vient les attaquer, et il se retire de tous ceux en qui il trouve une foi vive, et une ferme volonté de lui résister, parce que toutes les entrées lui en sont fermées.

10. Quicumque autem pleni sunt fide, resistunt illi fortiter; et ille recedit ab eis, quia non habet locum intrandi.

11. Alors il vient tenter ceux dont la foi est chancelante; et comme il trouve tout ouvert, il y entre sans aucune résistance, il y exerce sur ces personnes un empire absolu, et en fait ses serviteurs.

11. Tunc vadit ad illos, qui non sunt in fide pleni; et quoniam habet locum, inde intrat in illos; et quæcumque vult, facit illis, et fiunt famuli ejus.

VI.

1. Mais je vous le dis, moi qui suis l'Ange de la pénitence, ne craignez point le démon:

1. Sed vobis dico ego Nuntius pœnitentiæ: ne timeatis Diabolum.

2. Car je suis envoyé pour prendre soin de ceux qui feront pénitence de tout leur cœur, et pour les affermir dans la foi.

2. Missus enim sum, ut vobiscum sim, quicumque ex totis præcordiis egeritis pœnitentiam; ut confirmem vos in fide.

3. Vous donc qui par vos péchés avez oublié Dieu, et qui touchés à présent du désir d'espérer votre salut, cherchez à les expier par les rigueurs de la pénitence;

3. Credite ergo, qui propter delicta vestra obliti estis Deum; et qui salutem vestram objicientes peccatis vestris, gravatis vitam vestram;

4. Croyez que si vous vous convertissez à lui de tout votre cœur, et que vous soyez dociles à suivre ses volontés: croyez, dis-je, qu'il guérira les plaies que le péché vous a faites, et qu'il vous rendra invulnérables à toutes les attaques du démon.

4. Quod si conversi fueritis ad Dominum ex totis præcordiis vestris, et servieritis ei secundum voluntatem ipsius; dabit remedium peccatis vestris prioribus, et habebitis potesta-

℣ 8. Cet endroit est cité par Origène, dans son *Commentaire sur le ch.* XXIV *de saint Matth.*

tem dominandi omnibus operibus Diaboli.

5. Minas autem illius in totum timere nolite : sine virtute enim sunt, sicut hominis mortui nervi.

6. Audite ergo me, timete Dominum omnipotentem, qui potest vos salvos facere et perdere; et custodite mandata ejus, ut vivatis Deo.

7. Et dixi illi : Domine, modo confirmatus sum in omnibus mandatis Domini, quamdiu mecum es; et scio quod confringes omnem virtutem Diaboli. Sed et nos exsuperabimus illum, si possumus Mandata hæc quæ præcipisti (Domino confirmante) custodire.

8. Custodies, inquit, si cor tuum purificaveris ad Dominum : sed et omnes custodient, qui purificaverint corda sua a vanis cupiditatibus hujus sæculi; et vivent Deo.

5. Ne craignez donc en aucune manière les menaces de cet esprit de malice; car il n'a pas plus de force contre vous qu'un homme mort et sans vie.

6. Ecoutez-moi donc; craignez le Dieu tout-puissant, qui peut ou vous perdre ou vous sauver; et gardez ses commandemens, afin que vous viviez en lui.

7. Seigneur, lui dis-je, tant que vous serez avec moi, rien ne sera capable de m'ébranler dans la pratique de ces commandemens : car je sais que vous anéantirez tous les efforts du démon, et nous en triompherons nous-mêmes, si avec l'aide du Seigneur nous gardons les préceptes que vous nous avez donnés.

8. Tu les garderas, me répondit-il, si tu as soin de purifier ton cœur pour l'offrir au Seigneur, et ceux-là aussi les garderont, et vivront en Dieu, qui auront renoncé à tous les vains désirs de ce siècle.

LE PASTEUR
DE SAINT HERMAS.

LIVRE III,

DES SIMILITUDES.

SIMILITUDE PREMIÈRE.

Que comme nous n'avons point ici de ville permanente, nous devons chercher celle où nous habiterons un jour.

1. Et dixit mihi : Scitis vos, Domini servos, in peregrinatione morari ? Civitas enim vestra longe est ab hac civitate.

1. L'ange me dit : Vous qui êtes les serviteurs de Dieu, ne savez-vous pas que vous êtes en ce monde comme dans un lieu de pèlerinage? Car ce siècle que vous habitez est fort éloigné de la ville dont vous devez être un jour les citoyens.

2. Si ergo scitis civitatem vestram, in qua habitaturi estis; quid hic emitis agros, et apparatis lautitias, et ædificia, et habitationes supervacuas?

2. Si donc vous espérez y parvenir, pourquoi achetez-vous ici des champs? pourquoi y élevez-vous des édifices superbes, somptueux et superflus?

3. Hæc enim, qui comparat in hac civitate, non cogitat in suam civitatem redire.

3. Car celui qui dans le lieu de son exil, s'occupe de pareils soins, ne songe guère à retourner dans sa patrie.

4. O stulte, o dubie, et miser homo, qui non in-

4. O homme insensé et incrédule, homme plein de misères, qui ne com-

prends pas que toutes ces choses ne font point partie de ce séjour, et qu'elles sont sous la puissance du Prince de ce siècle.

telligis, hæc omnia aliena esse; et sub alterius potestate.

5. Car le Prince de cette cité vous dit : Ou vivez selon mes lois, ou sortez de mon empire!

5. Dicit enim tibi Dominus civitatis hujus : Aut legibus utere meis, aut recede de civitate mea.

6. O toi donc qui es redevable aux lois de ta véritable patrie, quel parti prendras-tu? et pourrois-tu bien les violer pour te maintenir dans la possession de tes champs, ou de quelque autre bien?

6. Tu ergo quid facies, qui habes legem in civitate tua? Numquid propter agros tuos, aut propter aliquos apparatus tuos, poteris negare legem tuam?

7. Si tu agissois ainsi, et que tu voulusses ensuite retourner dans ta patrie, tu en trouverois les entrées fermées, et tu en serois exclus.

7. Quod si negaveris, et volueris redire in civitatem tuam; non recipieris, sed excluderis inde.

8. Vous regardant donc comme étrangers sur la terre, gardez-vous bien d'y rien acquérir au delà de ce qui vous est nécessaire pour remplir vos besoins, et soyez toujours prêts à en sortir, afin que, lorsque le maître de cette Cité sainte jugera à propos de vous retirer de ce siècle, vous obéissiez à ces ordres, et que vous retourniez enfin à votre patrie pour y vivre en liberté, et dans une joie que rien ne pourra jamais troubler.

8. Vide ergo, ut sicut peregre consistens, nihil amplius compares tibi, quam sit necessarium et sufficiens tibi; et paratus esto, ne cum voluerit Dominus civitatis hujus expellere te, contradicas legi ejus; et eas in civitatem tuam, ut utaris lege tua, sine injuria hilaris.

9. Vous donc qui servez Dieu, et qui le possédez dans vos cœurs, vivez d'une manière digne de lui; ayez toujours devant les yeux ses commandemens et les promesses qu'il vous a faites, convaincus qu'il les accomplira, si vous êtes fidèles à pratiquer sa loi.

9. Vos igitur videte qui servitis Deo, et habetis eum in cordibus vestris; operamini opera Dei, memores mandatorum et promissorum ejus quæ promisit; et credite ei quod faciet vobis, si mandata ejus custodieritis.

10. Au lieu d'étendre vos possessions, que chacun selon son pouvoir rachette son frère des nécessités présentes où il se trouve. Rendez justice à la veuve, défendez l'orphelin, et employez vos biens et vos richesses à des œuvres de cette nature :

10. Pro agris ergo, quos emere volueritis, redimite animas de necessitatibus, prout quisque potest, et viduas absolvite, orphanis judicate, et opes ac divitias vestras in hujusmodi operibus consumite.

11. In hoc enim vos Dominus locupletavit, ut hujusmodi ministeria explèatis.

11. Car Dieu ne vous les a donnés qu'afin que vous en fissiez cet usage;

12. Multo melius est hæc facere, quam agros aut domos emere; quoniam hæc omnia peribunt in sæculo: at quæ pro nomine Dei feceris, invenies in civitate tua, et habebis gaudium sine tristitia et timore.

12. Et il vaut beaucoup mieux les faire servir au besoin des autres, que de multiplier vos champs et vos maisons; parce que toutes ces choses périront avec le siècle, et qu'au contraire ce que vous aurez fait pour Dieu ne sera point sans récompense, et que vous goûterez dans votre patrie une joie exempte de tristesse et de crainte.

13. Divitias ergo gentium nolite cupere; perniciosæ sunt enim servis Dei: de propriis autem quas habetis, ea agite, quibus possitis consequi gaudium.

13. Ne désirez donc point les richesses, qui ne sont des biens que pour les Gentils; car elles sont funestes aux serviteurs de Dieu. Servez-vous de celles que vous possédez pour parvenir à une joie véritable.

14. Et nolite adulterare, nec alterius uxorem tangere, neque concupiscere.

14. Ne commettez point d'adultère avec la femme de votre prochain, et que votre cœur même ne la désire point.

15. Concupisce tuum opus, et salvus eris.

15. N'ayez d'autre désir que celui de remplir vos devoirs, et vous serez sauvés.

SIMILITUDE II.

De même que la vigne se soutient sur l'orme, auquel on l'attache, de même le riche se soutient par la prière du pauvre.

1. Lorsque je me promenois dans la campagne, et qu'ayant aperçu une vigne qui étoit appuyée sur un orme", je considérois attentivement les fruits qu'ils portoient l'un et l'autre, un ange m'apparut, et me dit : A quoi penses-tu en toi-même?

2. Seigneur, lui dis-je, je raisonne sur la nature de cet orme et de cette vigne, et je considère quelle est la beauté de leurs fruits".

3. Ces deux arbres, me répondit-il, sont destinés à servir de modèle aux serviteurs de Dieu.

4. Et je lui dis : Seigneur, je voudrois bien savoir comment cela peut être.

5. Ecoute donc, me dit-il : Tu vois bien cette vigne et cet orme? Oui, Seigneur, lui répondis-je.

6. Et il me dit : Cette vigne porte du fruit; pour ce qui est de l'orme, il n'en porte aucun". Cependant si cet arbre

1. Cum ambularem in agrum, et considerarem ulmum et vitem, et cogitarem intra me de fructibus earum; apparuit mihi Angelus, et dixit mihi : Quid intra te cogitas?

2. Et dixi illi : De hac vite et ulmo disputo, Domine; quoniam fructus illarum decori sunt.

3. Et dixit mihi : Hæ duæ arbores in exemplum positæ sunt servis Dei.

4. Et dixi illi : Vellem scire, Domine, harum arborum exemplum quod dicis.

5. Audi, inquit : Vides hanc vitem, et hanc ulmum? Video, inquam, Domine.

6. Hæc vitis, inquit, fructifera est; ulmus autem, lignum sine fructu

℣ 1. Litt. : un orme et une vigne. C'est l'usage de quelques provinces d'attacher ainsi la vigne à de grands arbres, et Virgile, *lib.* 1 *Georgic.*, ℣ 2, insinue lui-même que c'étoit l'usage de la province de Rome dans laquelle Hermas demeuroit.

℣ 2. Il donne ces fruits à la vigne et à l'orme, parce que cette vigne et les raisins qui en pendoient étoient soutenus par cet orme, et paroissoient naître de lui; car plus bas il déclare que l'orme, de soi, ne porte aucun fruit.

℣ 6. Origène cite cette comparaison, et dit l'avoir empruntée d'Hermas ou du livre intitulé : *le Pasteur*. Voyez *Hom.* x, *sur Josué*, au commencement.

est : sed vitis hæc, nisi applicita fuerit ulmo, et super illam requieverit; non potest multum fructum facere.

7. Jacens enim in terra, malos fructus dat, quia non pendet super ulmum : sed si suspensa fuerit vitis super ulmum, et pro se, et pro ulmo fructum dat.

8. Vide ergo quod ulmus fructum dat non minorem quam vitis : sed potius majorem.

9. Quo modo, inquam, Domine, majorem quam vitis?

10. Suspensa, inquit, in ulmo, fructum multum et bonum dat; jacens autem in terra, exiguum et pessimum fructum dat.

11. Hæc igitur similitudo posita est servis Dei, pauperi, et diviti.

12. Respondi, inquiens : Domine, demonstra mihi.

13. Audi, inquit : Dives habet opes; a Domino vero pauper est : distrahitur enim circa divitias suas, et valde exiguam habet orationem ad Dominum; et quam habet, inertem habet, et non habentem virtutem.

14. Cum igitur dives præstat pauperi, quæ illi opus sunt, pauper orat ad Dominum pro divite, et Deus præstat diviti omnia bona; quia pauper dives est in oratione, et virtutem magnam habet apud Dominum oratio ejus.

ne la soutient, et qu'elle ne s'y attache, elle ne pourra pas porter beaucoup de fruit :

7. Car alors comme elle est sans appui, et qu'elle rampe sur la terre, elle ne produit que de mauvais fruits. Si au contraire elle s'élève à la faveur de l'orme, elle porte du fruit et pour elle et pour l'arbre.

8. Comprends donc par là que l'orme n'est pas moins fécond que la vigne, et que peut-être il l'est encore davantage.

9. Seigneur, lui dis-je, comment cela peut-il être?

10. Parce que, me répondit-il, tant que la vigne se tient élevée sur l'orme, elle porte un fruit exquis et abondant. Si au contraire elle rampe par terre, elle n'en porte que de mauvais, et en petite quantité.

11. Voilà quelle est cette similitude proposée aux serviteurs de Dieu, pour servir d'instruction au riche et au pauvre.

12. Seigneur, lui répondis-je, donnez-m'en l'explication.

13. Et il me dit : Ecoute-moi. Le riche possède des biens; mais aux yeux de Dieu, il est dans une véritable pauvreté. Car tout occupé du soin de les conserver, il ne donne qu'une très-petite attention aux prières qu'il adresse au Seigneur, et encore est-elle languissante et sans force.

14. Lors donc que le riche satisfait aux besoins du pauvre, ce pauvre prie pour lui le Seigneur qui répand sur le riche toute sorte de biens, parce que le pauvre est riche devant Dieu, et que la prière qu'il lui offre est très-efficace à ses yeux.

15. Le riche remplit alors tous les besoins du pauvre, parce qu'il s'aperçoit qu'il est tout-puissant auprès de Dieu dans ce qu'il lui demande : ainsi il lui donne sans hésiter, et a soin qu'il ne lui manque rien.

16. Quant à ce pauvre, il rend grâces à Dieu pour le riche ; et l'un et l'autre s'acquittent de ce qu'ils doivent envers le Seigneur.

17. Cependant les hommes s'imaginent que l'orme ne porte point de fruit, et ils ne comprennent en aucune manière, que la vigne venant à s'unir à l'orme, elle porte du fruit pour elle et pour l'arbre qui lui sert d'appui. C'est ainsi que la prière que le pauvre offre pour le riche est puissante auprès de Dieu, et qu'elle attire la bénédiction sur les richesses de celui qui ne s'en sert que pour les besoins de ses frères.

18. C'est par là que le riche et le pauvre forment entre eux comme un commerce réciproque de bonnes œuvres".

19. Dieu n'abandonnera point ceux qui se conduisent ainsi, et leur nom sera écrit dans le livre de vie.

20. Heureux donc ceux qui possèdent ainsi les richesses, et qui les voient se multiplier entre leurs mains. Car en reconnoissant les bénédictions que Dieu verse sur eux, ils se rendent dignes de servir à l'exécution de ses desseins.

15. Tunc ergo dives præstat omnia pauperi, quia sentit illum exaudiri a Domino ; et libentius ac sine dubitatione præstat ei omnia, et curat ne quid ei desit.

16. Pauper Deo gratias agit pro divite, quia opus faciunt a Domino.

17. Apud homines ergo ulmus non putatur dare fructum ; et nesciunt neque intelligunt, quod si societas advenerit viti ; et vitis duplum dat fructum, et pro se, et pro ulmo. Sic et pauperes, pro locupletibus orantes ad Dominum, exaudiuntur ; et augentur opes eorum, quoniam præstant pauperibus ex opibus suis.

18. Sunt igitur ambo consortes bonorum operum suorum.

19. Quicumque igitur hæc fecerit, non deseretur a Domino, ac erit scriptus in libro vitæ.

20. Felices igitur qui possident, et sentiunt se locupletari ; qui hoc enim senserit, poterit aliquid administrare.

℣ 18. C'est dans ce sens que le sage dit dans ses *Proverbes :* chap. XXII, ℣ 2, le riche et le pauvre se sont rencontrés ; le Seigneur est le créateur de l'un et de l'autre.

SIMILITUDE III.

De même que pendant l'hiver on ne peut distinguer l'arbre mort d'avec celui qui est vivant, de même en cette vie on ne peut faire aisément la différence du juste d'avec l'impie.

1. Ostendit mihi arbores multas abjectis foliis, quæ mihi velut aridæ videbantur : omnes enim similes erant.

2. Et dixit mihi : Vides arbores has? Video, inquam, Domine, similes aridis.

3. Respondens dixit mihi : Hæ arbores, in similitudinem sunt horum, qui in sæculo morantur.

4. Respondi, inquiens : Cur velut aridis similes sunt?

5. Quoniam, inquit, nec justi, nec injusti cognoscuntur; sed similes sunt, in hoc sæculo.

6. Hoc enim sæculum justis hiems est; qui non agnoscuntur, cum peccatoribus habitantes.

7. Sicut in hieme omnes arbores abjectis foliis, aridis similes sunt, nec potest cognosci quæ sunt aridæ, aut quæ virides : sic et in hoc sæculo, nec justi, nec injusti cognoscuntur; sed similes sunt omnes.

1. L'ange me fit voir plusieurs arbres dépouillés de leurs feuilles, qui me parurent tous comme arides et sans vigueur, et il n'y avoit entre eux aucune différence.

2. Et il me dit : Tu vois tous ces arbres? Oui, Seigneur, lui dis-je; ils sont semblables à des arbres arides et sans vie.

3. Et il me répondit : Ces arbres sont une figure de ceux qui vivent dans le siècle présent.

4. Et pourquoi, lui demandai-je, sont-ils dans le même état que des arbres morts?

5. Parce que, me répondit-il, l'on ne peut discerner le juste d'avec l'impie, et que tant qu'ils vivent sur la terre, ils sont à peu près semblables entre eux.

6. Car le siècle présent est comme l'hiver à l'égard des justes; et pendant qu'ils l'habitent avec les pécheurs, on ne les peut discerner.

7. De même que dans l'hiver, tous les arbres également dépouillés de leurs feuilles sont semblables à des arbres morts; en sorte qu'on ne peut même distinguer ceux qui conservent la vie d'avec ceux qui l'ont perdue : de même aussi, pendant cette vie, ne peut-on discerner les bons d'avec les méchans, car ils paroissent tous semblables entre eux.

SIMILITUDE IV.

De même que durant l'été on distingue un arbre vivant d'avec celui qui est mort par ses fruits et ses feuilles, de même dans le siècle futur le juste sera-t-il distingué de l'impie par la béatitude dont il jouira.

1. Il me montra de nouveau plusieurs arbres dont les uns poussoient des feuilles, et les autres étoient arides.

2. Et il me dit : Vois-tu ces arbres ? Oui, Seigneur, lui répondis-je, j'en vois quelques-uns qui sont morts, et d'autres qui sont chargés de feuilles.

3. Ceux-ci, me dit-il, sont les Justes qui doivent habiter le siècle futur, qui est comme l'été destiné pour les Justes ; et l'hiver au contraire est la figure de celui où vivront les pécheurs.

4. Lors donc que le temps des miséricordes du Seigneur sera venu, alors on reconnoîtra ceux qui le servent véritablement, et ils seront exposés aux yeux de tout le monde.

5. Car ainsi que dans l'été on reconnoît distinctement le fruit que porte chaque arbre ; ainsi connoîtra-t-on clairement alors les actions des Justes : car ils seront renouvelés et affermis dans le siècle futur, pour y passer leurs jours dans une joie parfaite.

6. Car quant aux autres nations, c'est-à-dire, aux pécheurs, ils paroîtront dans ce siècle, arides et sans fruits, tels enfin que ces arbres que je t'ai fait voir. Ils seront jetés au feu comme un bois mort ; et l'arrêt de leurs supplices s'exécutera aux yeux de

1. Ostendit mihi iterum arbores multas, quarum aliæ frondes emittebant ; aliæ arida erant.

2. Et dixit mihi : Videsne has arbores ? Respondi : Video, Domine, alias, aridas, et alias frondentes.

3. Hæ arbores, inquit, quæ virides sunt, justi sunt qui habitaturi sunt in futuro sæculo. Illud enim futurum sæculum æstas est justis ; peccatoribus autem hiems.

4. Cum ergo illuxerit misericordia Domini ; tunc declarabuntur qui serviunt Deo, et omnes perspicui erunt.

5. Sicut enim in æstate fructus arboris cujuscumque declaratur, et patet : sic et justorum factum declarabitur, et patebit, et omnes hilares et gaudentes in illo sæculo restituentur.

6. Nam cæteræ gentes, peccatores scilicet, sicut arbores quas vidisti aridas ; tales inveniuntur aridi, et sine fructu in illo sæculo ; et sicut arida ligna comburentur, et palam fient,

quoniam male fecerunt in omni tempore vitæ suæ :

toute la terre, parce qu'ils n'ont porté que de mauvais fruit pendant toute leur vie.

7. Et comburentur ideo, quia peccaverunt, et peccatorum suorum non egerunt pœnitentiam : sed et cæteræ gentes comburentur, quia non agnoverunt Deum creatorem suum.

7. Et comme ils ont péché, et qu'ils n'ont point fait pénitence de leurs désordres, ils seront brûlés aussi bien que les autres nations qui n'ont point reconnu Dieu comme l'auteur de leur être.

8. Tu ergo fac fructum bonum, ut in æstate cognoscatur fructus tuus; et abstine te a multis negotiis, et nihil delinques :

8. Pour toi donc, aie soin de produire de bon fruit, afin qu'il soit reconnu lorsqu'il sera temps. Eloigne-toi d'une infinité de soins et d'occupations, et tu ne pécheras point :

9. Quicumque enim multa negotia agunt, multa delinquunt; quia constricti sunt circa negotia sua, et non serviunt Deo.

9. Car ceux qui se jettent dans un grand nombre d'affaires, sont exposés à commettre plusieurs fautes, parce que ce sont comme autant de liens qui les empêchent de servir Dieu.

10. Nam quomodo potest homo, qui non servit Deo, aliquid petere et accipere a Deo?

10. Et en effet, comment un homme qui ne sert point Dieu peut-il lui demander quelque chose, et l'obtenir?

11. Qui enim serviunt Deo, petunt et accipiunt sua desideria.

11. Mais ceux au contraire qui le servent lui demandent, et en obtiennent des biens conformes à leurs désirs.

12. Quod si unum negotium tractat aliquis, poterit servire Deo; quoniam non alienatur animus ejus a Domino, sed pura mente servit Deo.

12. Si donc quelqu'un se renferme dans une seule occupation, il peut s'acquitter de ce qu'il doit à Dieu, et le servir avec un esprit pur, parce que son cœur n'est point trop partagé.

13. Hoc ergo si feceris, poteris in venturo sæculo habere fructum : sed et omnes qui fecerint hæc, fructum ferent.

13. Si tu te conduis ainsi, tu pourras porter du fruit pour le siècle futur, aussi bien que tous ceux qui t'imiteront.

SIMILITUDE V.

Du véritable jeûne, et de sa récompense. De la pureté du corps.

I.

1. Dans le temps que j'accomplissois mon jeûne, et que je m'étois retiré sur une montagne pour y rendre grâces à Dieu de toutes les faveurs qu'il m'avoit accordées, j'aperçus le Pasteur [v. 1] assis auprès de moi, et il me dit : Quelle raison t'amène ici de si grand matin?

2. Seigneur, lui répondis-je, je suis en station [v. 2]. Et il me demanda ce que signifioit ce terme de station. Il signifie jeûne, lui répondis-je.

3. Et quel est ce jeûne, ajouta-t-il? Ce n'est autre chose que celui que j'ai toujours eu coutume de pratiquer jusqu'à présent.

4. Vous ignorez, me dit-il, que le jeûne que vous observez n'est point celui que Dieu exige de vous, et qu'il ne vous est d'aucune utilité devant lui.

5. Seigneur, lui dis-je, pourquoi cela? Oui, me répondit-il, je vous le dis certainement, ce jeûne qu'il demande n'est point celui que vous croyez observer : mais je vais t'apprendre quel est ce jeûne parfait, et capable de plaire à Dieu.

1. Cum jejunarem et sederem in monte quodam, et gratias agerem Deo pro omnibus quæ fecerat mecum, video Pastorem illum sedendem juxta me, ac dicentem mihi : Quid tam mane huc venisti?

2. Respondi : Quoniam, Domine, stationem habeo. Quid est, inquit, statio? Et dixi : Jejunium.

3. Et dixit : Quid est illud jejunium? Sicut solebam, inquam, sic jejuno.

4. Nescitis, inquit, Deo jejunare, neque est jejunium hoc quod jejunatis, Deo nihil proficientes.

5. Quare, inquam, Domine, ita dicis? Dico certe, inquit, non esse jejunium hoc quod putatis vos jejunare : sed ego te docebo quod sit jejunium plenum, acceptumque Deo.

℣ 1. Le même dont il est parlé livre II, dans la préface au commencement.

℣ 2. Ce mot, selon son étymologie grecque, signifie l'action d'une sentinelle qui veille la nuit. Voyez saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV; et saint Jean Chrysostome, *Homel.* sur ces paroles, *vide Dominum;* mais dans l'usage des premiers siècles de l'Eglise il signifie un jeûne. Voyez Tertullien, *lib. de Orat.*, *cap. ultim.*, p. 135 Rigault; *et lib. De anima*, *cap.* XLVIII, p. 300; *et lib. De jejuniis*, *cap.* X, p. 548.

6. Audi, inquit, Dominus non desiderat tale jejunium supervacuum : sic enim jejunando, nihil præstas æquitati.

7. Jejuna certe verum jejunium tale. Nihil in vita tua nequiter facias ; sed mente pura servi Deo, custodiens mandata ejus, et in præceptis ejus ingrediens ; neque admiseris desiderium nocens in animo tuo.

8. Crede autem Domino : si hæc feceris, timoremque ejus habueris, atque abstinueris ab omni negotio malo ; Deo te victurum.

9. Hæc si feceris, jejunium magnum consummabis, acceptumque Domino.

6. Ecoute-moi donc ; le jeûne qu'il demande n'est point un jeûne stérile et sans fruit ; car en jeûnant ainsi, tu ne remplis point les devoirs de la justice :

7. Mais voici véritablement de quelle manière tu dois jeûner. Que la vie soit exempte de toute iniquité ; sers Dieu avec un cœur pur ; garde ses commandemens, marche dans la voie de ses préceptes, n'ouvre ton cœur à aucun mauvais désir qui puisse le souiller ;

8. T'appuyant sur les promesses de Dieu, crois que si tu te conduis ainsi, que tu aies sa crainte, et que tu t'abstiennes de toute action mauvaise ; crois, dis-je, que tu vivras en lui :

9. C'est en cela que consiste ce jeûne parfait et agréable aux yeux de Dieu.

II.

1. Audi similitudinem, quam dicturus sum tibi, ad jejunium pertinentem.

2. Quidam cum haberet fundum, servosque multos ; in quadam parte fundi sui posuit vineam successoribus :

3. Deinde peregre profectus, elegit servum quem habebat fidelissimum, ac sibi probatum ; eique assignavit vineam, præcipiens ut vitibus jungeret palos : quod si fecisset, et mandatum suum consummasset, libertatem eidem se daturum promisit.

4. Nec præterea quid-

1. Ecoute la similitude que je vais te proposer par rapport au jeûne.

2. Un homme avoit un fonds de terre, et plusieurs serviteurs : dans une partie de cette terre il avoit planté une vigne pour ceux qui devoient être ses héritiers ;

3. Ensuite, comme il s'en alloit voyager, il choisit un de ses serviteurs dont il avoit reconnu en plusieurs occasions la fidélité et l'exactitude ; et l'ayant chargé du soin de cette vigne, il lui recommanda de l'attacher à des perches [a], lui promettant que la liberté seroit la récompense de son exactitude à exécuter ses ordres ;

4. Il ne le chargea uniquement que

℣ 5. Dans les lieux où il n'y avoit point d'arbres plantés pour y attacher la vigne, on y mettoit des perches ou des pieux.

de ce soin et partit aussitôt pour son voyage.

quam aliud præcepit illi, quod in ea faceret; atque peregre profectus est.

5. Ce serviteur ne songeant dès ce moment qu'à exécuter les ordres qu'il avoit reçus de son maître, attacha la vigne aux perches; et s'étant aperçu que les herbes y croissoient de tous côtés il commença à dire en lui-même : J'ai fait tout ce que mon maître m'a ordonné : à présent donc je vais fouir toute la vigne, afin de la rendre plus belle; car après que j'en aurai arraché les herbes qui la suffoquent, elle rapportera beaucoup plus de fruit;

5. Postquam autem servus ille curam apprehendit; fecit quæcumque præceperat dominus. Cumque depalasset vineam illam, et animadvertisset eam herbis repletam; cœpit secum ita cogitare : Peregi quod mihi præceperat dominus; fodiam nunc vineam hanc, et erit formosior cum fuerit fossa; et extractis herbis, majorem dabit fructum, et non suffocabitur ab herbis :

6. S'étant donc mis à fouir la terre et à en arracher toutes les herbes qui la couvroient, la vigne en devint plus belle et plus féconde, n'étant plus suffoquée comme auparavant :

6. Aggressus deinde fodit, et omnes herbas quæ in ea erant, extraxit; atque ita evasit vinea speciosissima ac læta, non suffocata ab herbis.

7. Quelque temps après, le maître étant de retour de son voyage, vint visiter sa vigne et l'ayant trouvée en très-bon état, les branches attachées aux perches, des fosses creusées partout, et les herbes arrachées, il fut extrêmement satisfait du travail de son serviteur;

7. Post aliquantum vero temporis venit dominus ejus, et ingressus est vineam : quam cum depalatam vidisset decenter, ac circumfossam, et extractas herbas ab ea, et lætas esse vites; ex facto hoc servi sui, gaudium cepit.

8. Il fit donc venir son fils qui étoit son héritier et qu'il aimoit tendrement, et ayant aussi assemblé les amis dont il avoit coutume de prendre conseil, il leur représenta les ordres qu'il avoit donnés à son serviteur en partant et ce que le zèle lui avoit fait faire de surplus;

8. Adhibito itaque filio, quem carum et hæredem habebat, et amicis quos in consilio advocabat; indicat ea quæ servo suo facienda mandasset, quæ præterea ille fecisset.

9. Et tous aussitôt louèrent le serviteur de ce qu'il avoit mérité de recevoir de son maître un témoignage si authentique.

9. At illi protinus gratulati sunt servo illi, quod tam plenum testimonium domini sui assecutus fuisset.

10. Le maître leur dit ensuite : Je lui ai encore promis la liberté en cas qu'il exécutât fidèlement mes ordres;

10. Ait deinde illis : Ego quidem huic servo libertatem promisi, si custodis-

set mandatum meum quod dederam; et custodivit illud, et præterea opus bonum adjecit in vineam, quod mihi quamplurimum placuit.

il s'en est acquitté, et outre cela il a mis ma vigne dans un état qui me comble d'une joie extrême;

11. Pro hoc igitur opere quod fecit, volo eum filio meo facere cohæredem; quoniam cum sensisset, quid esset bonum, non omisit; sed fecit illud.

11. Ainsi pour mieux reconnoître ce service, je veux qu'il soit avec mon fils l'héritier de tous mes biens; parce qu'ayant reconnu ce qui étoit utile à ma vigne, bien loin de la négliger il y a fait tout ce qu'il a cru devoir faire pour la mettre en bon état.

12. Hoc consilium domini, et filius, et amici ejus comprobaverunt; ut fieret scilicet hic servus, cohæres filio.

12. Ainsi le fils et les amis approuvèrent tous le dessein du père de famille et consentirent que ce serviteur eût part à son héritage.

13. Post dies deinde non multos, convocatis amicis, paterfamilias misit de cœna sua servo illi cibos complures.

13. Quelques jours après, le père de famille ayant invité ses amis à manger chez lui, il envoya plusieurs mets de sa table à ce serviteur.

14. Quos cum accepisset ille, sustulit ex eis quod sufficiebat sibi; reliquum autem conservis suis distribuit.

14. Celui-ci les ayant reçus, se contenta d'en prendre ce qui lui étoit nécessaire et distribua le reste aux autres serviteurs;

15. Quibus acceptis, illi lætati sunt; et cœperunt illi optare, ut majorem gratiam apud dominum inveniret, ob ea quæ fecerat ipsis.

15. Charmés de sa libéralité, les autres serviteurs firent des vœux pour l'auteur de ce bienfait, souhaitant qu'il s'avançât de plus en plus dans la faveur de leur maître commun.

16. Hæc omnia cum audisset dominus ejus, percepit iterum maximum gaudium; et convocatis rursum amicis, et filio, exponit factum servi sui de cibis suis quos ei miserat.

16. Le père de famille apprit avec une extrême satisfaction tout ce qui s'étoit passé, et ayant de nouveau fait assembler ses amis et son fils, il leur fit part de l'action de son serviteur et de l'usage qu'il avoit fait des viandes qu'il lui avoit envoyées;

17. Illi itaque tanto magis assenserunt patrifamilias, ipsum servum cohæredem filio debere fieri.

17. Et alors ils pressèrent de plus en plus le père de famille d'établir ce serviteur le cohéritier de son fils.

III.

1. Seigneur, lui dis-je, je n'entends point toutes ces similitudes, et je ne les puis comprendre si vous ne me les expliquez vous-même.

2. Et il me répondit : Je ne te dirai aucune parole et ne te ferai voir aucune chose que je ne t'en donne l'explication ";

3. Aie soin seulement de garder les commandemens du Seigneur, c'est par là que tu te rendras agréable à ses yeux et que tu seras mis au nombre de ses fidèles serviteurs;

4. Mais si outre les obligations que le Seigneur t'a imposées, tu fais encore quelque bonne œuvre de surcroît, tu acquerras un plus haut degré de mérite, et tu seras plus grand devant le Seigneur que tu ne l'eusses été sans cela :

5. Si donc tu es fidèle à observer ses commandemens, et que tu y ajoutes encore ces jeûnes ", tu seras heureux, surtout si tu les pratiques en la manière que je te l'ai dit.

6. Seigneur, lui répondis-je alors, j'observerai tout ce que vous m'avez ordonné; car je sais que vous serez avec moi dans toutes mes actions.

7. Oui, me dit-il, je serai avec toi et avec tous ceux qui à ton exemple se trouveront dans ces saintes dispositions;

8. Car ce jeûne peut être d'une très-grande utilité quand il est joint à la pratique des ordonnances du Seigneur.

9. Voici de quelle manière tu dois l'observer : Éloigne-toi sur toute

1. Dico ei : Domine, has Similitudines non novi, neque intelligere possum, nisi eas tu mihi exponas.

2. Omnia, inquit, exponam tibi quæcumque locutus fuero tecum, aut ostendero tibi.

3. Mandata Domini custodi, et eris probatus, et scriberis in numero eorum qui custodiunt mandata ejus.

4. Si autem præter ea quæ mandavit Dominus, aliquid boni adjeceris; majorem dignitatem tibi conquires, et honoratior apud Dominum eris, quam eras futurus.

5. Igitur si custodieris mandata Domini, et adjeceris etiam ad ea stationes has, gaudebis, maxime si secundum mandatum meum servaveris ea.

6. Dico ei : Quidquid mihi præceperis, Domine, servabo; scio enim te mecum futurum.

7. Ero, inquit, tecum, qui tale propositum habes. Sed et cum omnibus ero, quicumque idem propositum habent.

8. Jejunium hoc, inquit, custoditis mandatis Domini, valde bonum est.

9. Sic igitur servabis illud. Primum omnium cave

℣ 2. Cette parabole est expliquée nomb. v ci-après.
℣ 5. Litt. : Ces stations.

ab omni probro, et turpi verbo, et ab omni noxia cupiditate, et purifica sensum tuum ab omni vanitate sæculi hujus. Si hæc custodieris, erit hoc jejunium justum.

chose de toute parole sale et honteuse, bannis toute sorte de cupidité, et qu'aucun vain désir du siècle ne trouve entrée dans ton cœur; si tu es fidèle à observer ces choses, ton jeûne sera saint et parfait;

10. Sic ergo facies. Peractis quæ supra scripta sunt, illo die quo jejunabis, nihil omnino gustabis, nisi panem et aquam; et computata quantitate cibi, quem cæteris diebus comesturus eras, sumptum diei illius quem facturus eras, repones, et dabis viduæ, pupillo, aut inopi; et sic consummabis humilitatem animæ tuæ; ut qui ex eo acceperit, satiet animam suam, et pro te adeat Dominum Deum oratio ejus.

10. Voici ce que tu observeras encore. Le jour que tu jeûneras, tu ne prendras aucune autre chose que du pain et de l'eau ″, et après avoir supputé la quantité de nourriture que tu avois coutume de prendre les autres jours et ce que tu aurois dépensé ce jour-là, tu le mettras à part pour le donner à la veuve, à l'orphelin, et au pauvre: c'est ainsi que tu rempliras tous les devoirs d'une parfaite humiliation ″; en sorte que celui qui participera à ton aumône y trouve de quoi satisfaire à tous ses besoins ″, et que la prière qu'il offrira pour toi puisse monter jusqu'au trône de Dieu.

11. Si igitur sic consummaveris jejunium tuum, quemadmodum præcipio tibi; erit hostia tua accepta Domino, et scribetur hoc jejunium tuum.

11. En pratiquant donc ton jeûne de la manière que je te l'ordonne, ton sacrifice sera agréable au Seigneur et il t'en tiendra un compte exact;

12. Hæc statio sic acta, est bona, hilaris, et accepta a Domino.

12. Car une station pratiquée de la sorte est bonne, sainte, et agréable aux yeux de Dieu.

13. Hæc tu si servaris cum liberis tuis, et tota domo tua; custoditis his, felix eris.

13. Si toi, tes enfans et toute ta famille vous observez toutes les choses que je vous ordonne, vous serez heureux;

℣ 10. Les premiers chrétiens observoient cet usage les jours de jeûne, et ne mangeoient même ce pain, et ne buvoient cette eau qu'après nones ou après le soleil couché. Ils appeloient ces jeûnes des xérophagies, mot grec, composé de deux autres, qui signifient manducation de viandes sèches; ce qui renfermoit, selon Tertullien, *lib. de Jejuniis*, p. 544, édit. de Rigault, l'abstinence de toute chair, de bouillon et de jus de tout fruit humide et plein d'eau, de vin ou de toute autre liqueur.

Ibid. Litt.: humiliation de ton âme. C'est-à-dire, la mortification de votre chair, car c'est en ce sens qu'il prend ici le mot d'âme. Voyez la suite.

Ibid. Litt.: trouvera de quoi rassasier son âme; c'est-à-dire, de quoi nourrir son corps,

14. Et tous ceux qui les observeront après les avoir entendues seront heureux, et le Seigneur ne vous refusera rien de ce que vous lui demanderez.

14. Et quicumque hæc audita custodierint, felices erunt; et quidquid petierint a Domino, obtinebunt.

IV.

1. Alors je le priai de m'expliquer la similitude du fonds de terre, du père de famille, de la vigne, du serviteur qui avoit attaché la vigne aux perches, des herbes qui étoient crues au milieu de la vigne, du fils et des amis dont le père de famille avoit pris conseil : car je compris que tout cela n'était qu'une similitude.

1. Et percatus sum eum ut mihi explanaret hanc Similitudinem de fundo, et domino, ac vinea, et servo qui depalaverat vineam, et herbis quæ extractæ de vinea erant, et de filio, et de amicis, quos in consilio adhibuerat. Intellexi enim, esse illud Similitudinem.

2. Et il me dit : Tu n'as pas assez de retenue dans tes questions; ne me demande rien, car je t'instruirai de tout ce qu'il est nécessaire que tu saches.

2. Ait mihi : Valde audax es ad interrogandum. Nihil enim debes interrogare. Nam si oportuerit demonstrari, demonstrabitur tibi.

3. Seigneur, lui dis-je, si vous me faites voir quelque chose sans m'en donner en même temps l'explication, c'est en vain que je les verrai; et si vous me proposez des similitudes sans m'en découvrir le sens caché, en vain les écouterai-je.

3. Dico ei : Domine, quæcumque ostenderis mihi, nec declaraveris; frustra videro illa, si non intellexero quidnam sint; et Similitudines si quas proposueris, et non exposueris; frustra audiero eas.

4. Il me répondit encore et me dit : Quiconque est du nombre des serviteurs de Dieu et le possède dans son cœur, il lui demande l'intelligence et l'obtient; et alors il entend toutes sortes de similitudes et comprend les paroles du Seigneur, qui ont besoin de recherche et de méditation;

4. Respondit mihi rursus, dicens : Quicumque Dei servus est, Dominumque habet in præcordiis suis; petit ab eo intellectum, et obtinet : et omnem similitudinem explicat, et intelligit verba Domini, quæ inquisitione egent :

5. Mais pour ceux qui sont sans force et sans ferveur dans la prière, ils craignent toujours de demander quelque chose au Seigneur; quoique cependant il ait un si grand fonds de bonté qu'il accorde promptement et

5. Quicumque vero inertes sunt, et pigri ad orandum; illi dubitant petere a Domino; cum sit Dominus tam profundæ bonitatis, ut petentibus a se,

cuncta sine intermissione tribuat.

sans délai tout ce qu'on lui demande.

6. Tu ergo, qui confirmatus es ab illius Nuntio, et accepisti orationem tam potentem, cum piger non sis; cur jam a Domino intellectum non petis, et accipis?

6. Toi donc qui as été affermi par son Ange, et dont les vives et ardentes prières ont tant de force et de puissance; pourquoi ne demandes-tu point l'intelligence à celui dont tu la peux recevoir?

7. Dico ei : Cum te præsentem habeam, necesse est ut a te petam, et interrogem : tu enim omnia mihi ostendis, et loqueris, cum ades.

7. Et je lui dis : Puisque j'ai le bonheur de vous voir auprès de moi, c'est à vous à qui je dois m'adresser et demander l'éclaircissement de mes difficultés; car quand vous êtes présent, vous vous entretenez avec moi et me découvrez toutes choses;

8. Nam si sine te ea viderem, vel audirem; tunc Dominum rogarem, ut ostenderet mihi.

8. Car si je les voyois, ou les entendois sans vous avoir avec moi, alors je prierois le Seigneur de me les découvrir lui-même.

V.

1. Et respondit : Dixeram tibi paulo ante, callidum te esse et audacem, qui solutiones Similitudinum interroges. Sed quia ita es pertinax; solvam tibi hanc quam desideras Similitudinem, ut omnibus notam facias eam.

1. — Je t'avois déjà bien dit que tu ne manquois ni de ruse, ni de hardiesse pour m'engager à te découvrir le sens de ces Similitudes; mais puisque rien ne te rebute, et que tu persistes à te rendre importun, je vais te satisfaire sur le sens de cette dernière Similitude ″, afin que tu en fasses part aux autres fidèles.

2. Audi nunc, inquit, et percipe animo. Orbem terrarum, fundus ille significat, qui in Similitudinem est positus.

2. Ecoute donc à présent, et rends ton esprit attentif à mes paroles. Le champ dont il est parlé dans la Similitude marque toute l'étendue de la terre :

3. Dominus autem fundi, demonstratur esse is qui creavit cuncta, et consummavit, et virtutem illis dedit.

3. Le Maître de ce champ, est celui qui a créé toutes choses, qui les a ornées de perfections, et leur a communiqué les propriétés qui leur conviennent :

4. Filius autem, Spiritus sanctus est. Servus vero ille, Filius Dei est.

4. Le Fils de ce Père de famille, c'est le saint Esprit : le serviteur, est le Fils de Dieu :

℣ 2. Cette similitude est rapportée nomb. II ci-dessus.

5. La vigne est le peuple qu'il a mis sous sa protection : Ces perches, sont les Anges préposés à la garde de ce peuple :

5. Vinea autem, populus est, quem servat ipse. Pali vero, Nuntii sunt, qui a Domino præpositi sunt ad continendum populum ejus.

6. Les herbes qu'on a arrachées de la vigne, sont les péchés des serviteurs de Dieu :

6. Herbæ autem quæ evulsæ sunt de vinea, admissa sunt servorum Dei.

7. Quant aux viandes que le Père de famille a fait porter de dessus sa table à ce serviteur fidèle, ce sont les Commandemens que Dieu a donnés à son peuple par le ministère de son Fils :

7. Cibi vero quos de cœna misit illi, mandata sunt quæ per Filium dedit populo suo.

8. Les amis qu'il a assemblés pour lui donner conseil, ce sont les saints Anges qui ont été créés avant toutes les autres créatures :

8. Amici autem illi quos in consilio advocavit, Angeli sunt sancti quos primo creavit.

9. Enfin, l'absence de ce Père de famille, c'est le temps qui reste encore jusqu'au dernier avènement du Seigneur.

9. Absentia vero illius patris familias, tempus est quod in adventum ejus restat.

10. Je lui dis alors : Seigneur, toutes ces choses sont grandes, admirables, et dignes d'être approfondies; mais comment pourrois-je espérer de les comprendre, puisque nul homme, de quelque étendue d'esprit qu'il ose se flatter, ne peut atteindre à ces sublimes connoissances? A présent donc, Seigneur, découvrez-moi ce que je cherche avec tant d'empressement.

10. Dico ei : Domine, magnifice et mire omnia hæc se habent, atque honeste : numquid ergo, Domine, inquam, hæc poteram intelligere? Ne quidem quispiam præterea homo, tametsi valde prudens sit, poterit intelligere ea. Sed nunc mihi demonstra, Domine, quod quæro.

11. Demande-moi, me dit-il, tout ce que tu voudras.

11. Quære quod vis, inquit.

12. Alors je lui dis : Pourquoi, dans cette Similitude, le Fils de Dieu est-il comparé à un serviteur?

12. Quare, inquam, Filius Dei, in Similitudine hac, servili loco ponitur?

VI.

1. Ecoute, me répondit-il : le Fils de Dieu n'est pas pour cela réduit à la vile condition de serviteur; il est au contraire revêtu d'une grande puissance, et il possède l'empire de toutes choses.

1. Audi, inquit : In servili conditione non ponitur Filius Dei, sed in magna potestate et imperio.

2. Et dixi : Quo modo, inquam, Domine? Non intelligo.

2. Seigneur, lui dis-je : Je ne conçois pas comment cela se peut faire.

3. Quoniam, inquit, eis quos Filio suo tradidit, Filius ejus, Nuntios præposuit, ad conservandos singulos. Ipse autem plurimum laboravit, plurimumque perpessus est, ut aboleret delicta eorum. Nulla enim vinea potest fodi sine labore ac dolore.

3. C'est, me répondit-il, parce que le Fils a commis des Anges à la garde de chacun de ceux que le Père lui a donnés. Quant au Fils, il a été exposé à de grands travaux, et a beaucoup souffert pour effacer leurs péchés : car on ne peut remuer toute une vigne sans peine et sans fatigue.

4. Deletis igitur peccatis populi sui ; ipse eisdem monstravit itinera vitæ, data eis lege quam a Patre acceperat.

4. Après donc avoir effacé les péchés de son peuple, il leur a montré le chemin de la véritable vie, en leur donnant une loi qu'il avoit reçue de son Père :

5. Vides igitur, esse Dominum populi, accepta a Patre suo omni potestate?

5. Et c'est pour cela qu'il règne sur ce peuple, par la puissance absolue que le Père lui a donnée, en le lui assujettissant.

6. — Quare autem Dominus in consilio adhibuerit Filium de hæreditate, et bonos Angelos?

6. Mais, pourquoi, lui dis-je, le Père de famille a-t-il appelé à son conseil son Fils et ses amis, touchant son héritage?

7. — Quia Nuntius audit illum Spiritum sanctum, qui infusus est omnium primus in corpore, in quo habitaret Deus. Collocavit enim eum intellectus in corpore, ut ei videbatur.

7. C'est, me dit-il, parce que l'Ange écoute cet Esprit saint, qui, préférablement à tous les autres, a été uni à un corps où la Divinité même devoit habiter. ″ Ainsi Dieu a rempli d'intelligence ce corps qu'il avoit choisi :

8. Hoc ergo corpus, in quod inductus est Spiritus sanctus, servivit illi Spiritui ; recte in modestia ambulans et caste, neque omnino maculavit Spiritum illum.

8. Et ce corps qui est devenu la demeure du Saint-Esprit, s'est soumis à toutes les impressions de cet esprit, en marchant constamment dans la chasteté et la modestie, et ne souillant jamais la pureté de cet Esprit.

9. Cum igitur corpus illud paruisset omni tempore Spiritui sancto, recteque et caste laborasset cum eo,

9. Ce corps ayant donc toujours été soumis aux ordres de l'Esprit, a soutenu avec lui des combats pour la justice et la pureté, sans céder jamais

℣ 7. Tout ceci regarde en particulier l'humanité de Jésus-Christ, comme séparée de sa divinité.

à aucun assaut. Et enfin accablé de travaux, traité comme un esclave, mais rendu victorieux par la vertu du saint Esprit, il est devenu agréable aux yeux de Dieu, qui a considéré avec plaisir une course si généreuse, où le corps, par le secours du saint Esprit, s'étoit conservé pur.

nec succubuisset in omni tempore; fatigatum corpus illud, serviliter conversatum est, sed fortiter cum Spiritu sancto comprobatum Deo receptum est. Placuit igitur Deo hujusmodi potens cursus, quia maculatus non esset in terra, possidens in se Spiritum sanctum in consilio.

10. Il a donc consulté son Fils et ses amis, afin qu'on donnât un lieu de repos à ce corps qui avoit toujours été si soumis au saint Esprit, de peur qu'il ne parût avoir perdu la récompense due à ses travaux :

10. Advocavit ergo Filium, et Nuntios bonos, ut et huic scilicet corpori, quod servivit Spiritui sancto sine querela, locus aliquis consistendi daretur, ne videretur mercedem servitutis suæ perpendisse.

11. Car on ne laissera point sans récompense ce corps, qui, destiné à être la demeure du Saint-Esprit, se sera conservé pur et sans tache.

11. Accipiet enim mercedem omne corpus purum ac sine macula repertum, in quo habitandi gratia constitutus fuerit Spiritus sanctus.

12. Voilà l'explication de cette Similitude.

12. Habes et hujus Similitudinis expositionem.

VII.

1. Seigneur, lui dis-je : J'ai compris quelle est votre volonté, par la simple exposition de la Similitude.

2. Et il me dit : Ecoute encore : Conserve ton corps pur et exempt de souillure, afin que l'esprit qui y fait sa demeure lui rende témoignage, et paroisse avoir été avec toi dans toutes tes actions.

3. Prends garde même de faire servir ce corps à quelques voluptés, sur la fausse persuasion où tu pourrois être, qu'il doit périr un jour.

4. Car tu ne peux souiller ton corps sans souiller en même temps l'Esprit saint qui l'habite; et si tu es assez

1. Percepi, inquam, Domine, tuam voluntatem, audita hac expositione.

2. Audi ulterius, inquit. Corpus hoc tuum custodi mundum, atque purum; ut Spiritus ille qui inhabitabit in eo, testimonium referat illi, et tecum fuisse judicetur.

3. Atque etiam vide, ne quando persuadeatur tibi interire corpus hoc, et abutaris eo in libidine aliqua.

4. Si enim corpus tuum maculaveris, maculabis etiam eodem tempore et

Spiritum sanctum; et, si maculaveris corpus tuum, non vives.

5. Et dixi : Quid si per ignorantiam aliquam id admissum est, antequam audirentur verba hæc? Quo pacto assequitur salutem, is qui maculavit corpus suum?

6. Prioribus, inquit, rebus, qui per ignorantiam admiserunt, remedium tribuere solus Deus potest : ejus enim est omnis potestas.

7. Sed nunc custodi te : et cum sit Dominus omnipotens et misericors, prioribus admissis remedium dabit, si futurum non maculaveris corpus tuum, et spiritum.

8. Consortes sunt enim ambo, et alteruter sine altero non coinquinatur.

9. Utrumque ergo serva mundum; et vives Deo.

malheureux pour le souiller, tu tomberas dans la mort.

5. Et je lui dis : Si je l'avois fait par quelque ignorance avant que vous m'eussiez instruit; par quelle voie pourrois-je réparer l'injure faite à mon corps, et obtenir le salut ?

6. Dieu seul, me répondit-il, peut apporter le remède aux premières fautes commises dans l'ignorance; car toute puissance lui appartient : mais à présent sois en garde contre le péché.

7. Et comme le Seigneur est plein de puissance et de miséricorde, il guérira les anciennes plaies, si dans la suite tu évites de souiller ton corps, et l'esprit qui est en lui :

8. Car ils sont tous deux inséparables, et l'on ne peut souiller l'un sans souiller l'autre en même temps.

9. Aie donc soin de les conserver purs l'un et l'autre, et tu vivras en Dieu.

SIMILITUDE VI.

Des deux genres d'hommes voluptueux. De leur mort. De leur chute, et de la durée de leurs peines.

I.

1. Comme j'étois renfermé dans ma maison, et que glorifiant Dieu pour toutes les choses qu'il m'avoit fait voir, je reconnoissois que tous ces préceptes étoient bons, admirables, saints, capables de rendre l'homme heureux dans cette vie présente, et de lui procurer dans l'autre le salut; je disois en moi-même :

2. Je serai heureux, si je marche dans ces préceptes, et quiconque y marchera, trouvera la véritable vie.

3. Pendant que j'occupois mon esprit de ces pensées, j'aperçus ce même Ange que j'avois déjà vu, il étoit assis auprès de moi, et il me dit : Pourquoi hésites-tu sur les préceptes que je t'ai donnés?

4. Ils sont bons, n'en doute nullement; arme-toi seulement de foi, et tu les observeras sans peine : car je t'y ferai trouver une grande force.

5. Ils seront utiles à ceux qui feront pénitence de leurs anciennes prévarications, pourvu que dans la suite ils soient fidèles à les observer.

6. Vous donc qui embrassez la pénitence, ne prenez nulle part à l'ini-

1. Cum sederem domi, et glorificarem Dominum pro omnibus quæ videram, et de Mandatis cogitarem, ea valde bona esse, et magna, et honesta, ac læta, et quæ possint salutem hominum afferre; intra me ipsum hæc dicebam :

2. Felix ero, si in his Mandatis ambulavero; et quicumque in his ambulaverit, vivet Deo.

3. Dum hæc loquerer mecum, video eum quem et prius, sedentem juxta me, et hæc mihi dicentem : Quid dubitas de Mandatis meis, quæ tibi præcepi?

4. Bona sunt, nihil omnino dubitaveris; sed indue fidem Domini, et ambulabis in eis. Ego enim, in illis, dabo tibi vires.

5. Hæc Mandata utilia sunt his, qui delictorum suorum ante gestorum acturi sunt pœnitentiam, si in futurum in iis ambulaverint.

6. Quicumque igitur agitis pœnitentiam, abjicite

a vobis nequitiam hujus sæculi. Induite vero omnem virtutem, et æquitatem, et poteris custodire hæc Mandata; neque deinceps peccetis.

quité du siècle présent, parez-vous de toutes sortes de vertus, marchez dans la justice, et alors la pratique de ces Préceptes vous deviendra facile, vous ne pécherez plus dans la suite.

7. Si enim deinceps non peccaveritis; plurimum ex prioribus recidetis. In Mandatis meis ambulate, et vivetis Deo. Hæc a me dicta sunt vobis.

7. Car en rompant ainsi tout commerce avec l'iniquité, vous couvrirez un grand nombre de vos désordres passés. Marchez donc dans la voie de mes Préceptes, et vous serez vivans aux yeux de Dieu. Voilà ce que j'avois à vous dire.

8. Postquam hæc mecum locutus est, ait mihi: Eamus in agrum, et pastores pecorum tibi ostendam. Eamus, inquam, Domine.

8. Après qu'il m'eut ainsi parlé, il me dit: Avançons-nous dans la campagne, et je te ferai voir des Pasteurs qui veillent sur leurs troupeaux. Allons, lui dis-je, Seigneur.

9. Et venimus in quemdam campum: et illic ostendit mihi juvenem pastorem, vestitum synthesim, vestimentorum colore coccineo.

9. Lors donc que nous fûmes dans un certain champ, il me montra un jeune Pasteur ☩ vêtu d'une robe éclatante.

10. Pascebat autem pecora copiosa; et pecora illa velut in voluptatibus erant, et plurimis deliciis; et hilaritate exsultabant, et exsultantia discurrebant huc atque illuc.

10. Les troupeaux qu'il paissoit me parurent fort nombreux, ils étoient comme enivrés de toutes sortes de plaisirs et de délices, et dans l'excès de leur joie, ils bondissoient et couroient çà et là.

11. Et ipse pastor vehementem ex grege suo percipiebat voluptatem; et vultus pastoris illius valde hilaris erat, inter pecora discurrentis.

11. Quant au Pasteur, la joie où il voyoit son troupeau, lui en causoit à lui-même une très-grande; il la faisoit éclater sur son visage, et couroit lui-même au milieu du troupeau.

II.

1. Ait mihi Angelus: Vides autem hunc pastorem? Video, inquam, Domine.

1. L'ange me dit alors: Vois-tu ce pasteur? Oui, Seigneur, lui répondis-je.

2. Et dixit mihi: Hic

2. Il ajouta: C'est cet Ange qui pré-

☩ 9. Cette similitude a fait donner à ce livre le surnom de *Pasteur*. Voyez Origène, *Hom.* x, *sur Josué*, tom. I, au commencement; et *lib.* III, *Periarch.*, *cap.* II, vers le milieu.

side aux plaisirs, et à tous les attraits de la volupté :

3. C'est lui qui corrompt le cœur des élus de Dieu, qui les détourne de la vérité, et qui après les avoir séduits par les trompeuses amorces de la cupidité, les conduit à leur perte.

4. Car alors oubliant les préceptes du Dieu vivant, ils s'abandonnent à de honteuses voluptés, et à des plaisirs pleins de fausseté. C'est ainsi qu'ils se laissent corrompre par l'ange de malice, les uns jusqu'à la mort, et les autres jusqu'à l'affoiblissement.

5. Et je lui dis : Seigneur, je n'entends ce que veulent dire ces mots, « jusqu'à la mort » et, « jusqu'à l'affoiblissement. »

6. Ecoute donc, me dit-il : Les troupeaux que tu as vus bondissans dans les transports de leur joie, sont abandonnés de Dieu sans aucune espérance de retour, et sont livrés aux désirs du siècle présent.

7. Ceux-là ne peuvent plus désormais retourner à la vie par la pénitence, parce qu'à leurs anciens péchés ils en ont ajouté de nouveaux, et qu'ils ont outragé le nom du Seigneur par d'horribles blasphèmes : ainsi ils sont destinés à servir de proie à la mort.

8. Quant aux autres troupeaux, qui sans prendre part à la joie des premiers, paissoient ensemble dans un même endroit, ce sont ceux qui à la vérité ont vécu dans les plaisirs et dans les voluptés, mais il n'ont point blasphémé le nom de Dieu :

9. Et comme ils n'ont point abandonné la vérité, ils peuvent encore recouvrer la vie par les exercices de la pénitence. Car celui qui n'a été qu'affoibli conserve encore l'espérance d'être un jour rétabli dans son premier

Nuntius illecebrarum, dulcedinis ac voluptatis est.

3. Hic ergo corrumpit mentes servorum Dei, et avertit eos a veritate, oblectans cupiditatibus ; et pereunt.

4. Obliviscuntur enim mandata Dei vivi, et in luxuriis conservantur et deliciis vanis ; et corrumpuntur ab hoc Nuntio malo aliqui usque ad mortem, aliqui vero usque ad defectionem.

5. Dico ei : Domine, non intelligo quid sit « ad mortem, » et quid « ad defectionem. »

6. Audi, inquit : Quæcumque pecora vidisti valde læta et exsultantia ; ii sunt qui in perpetuum a Deo discesserunt, et tradiderunt se desideriis hujus sæculi.

7. Iis ergo non est per pœnitentiam regressus ad vitam ; quoniam quidem adjecerunt ad reliqua delicta sua, et nomen Domini nefandis insectati sunt verbis. Hujusmodi homines morti sunt destinati.

8. Quæ vero vidisti pecora non exsultantia, sed uno loco vescentia ; ii sunt qui tradiderunt se quidem deliciis ac voluptatibus, nihil vero nefandum in Dominum locuti sunt.

9. Hi igitur non defecerunt a veritate; ideoque repositam adhuc habent spem vitæ in pœnitentia. Defectio enim habet spem aliquam redintegrationis ;

mors vero perpetuo tenetur interitu.

10. Rursum progressi sumus paululum; et ostendit mihi pastorem magnum, et velut agrestem figuram habentem, amictum pelle alba caprina, peram gestantem in humero, et manu virgam nodosam et valde duram, et flagellum in manu; aspectum autem trucem et sævum habebat, ut posset terrere aliquos; talis erat aspectus ejus.

11. Hic ergo accipiebat ab illo juvene pastore ea pecora, quæ delicias quidem agebant, sed non exsultabant; et compellebat ea in præcipitem locum quemdam, ac spinosum, tribulisque confertum, usque adeo ut de spinis et tribulis se non possent explicare; sed implicita ibi pascebantur spinis et tribulis: et graves cruciatus experiebantur ex verbis ejus; agebat enim ea, et nec consistendi eis locum ante tempus permittebat.

état: au lieu que celui qui est mort, l'est sans retour.

10. Après que nous nous fûmes un peu avancés, il me fit voir un pasteur fort grand, dont l'extérieur avoit quelque chose de rustique. Il étoit vêtu d'un habit blanc tissu de poil de chèvre; il portoit une panetière sur l'épaule, et avoit dans sa main un bâton plein de nœuds et fort dur, avec un fouet. Son regard étoit sévère, et capable d'inspirer la terreur. Tel étoit son extérieur.

11. Celui-ci recevoit de la main de ce jeune pasteur ces troupeaux qui se divertissoient sans bondir avec excès comme les autres; et il les chassoit devant lui dans un lieu fort profond, rempli d'épines et de ronces; en sorte qu'ils ne pouvoient s'en débarrasser, et se trouvoient même obligés d'en faire leur nourriture. Ils souffroient encore extrêmement des coups de fouet que leur donnoit ce pasteur; car il les chassoit toujours devant lui, sans jamais leur permettre de s'arrêter en aucun endroit.

III.

1. Cum viderem ergo sic ea flagellari, et miserias experiri; dolebam pro eis, quia valde cruciabantur, nec ulla requies eis dabatur.

2. Dico ad Pastorem illum qui erat mecum. Quis est, Domine, hic pastor tam implacabilis, et tam amarus, qui nullo modo mise-

1. En les voyant battre ainsi à grands coups de fouet, et souffrir toutes sortes de misères sans aucun relâche, je compatissois à leurs peines.

2. Je dis à l'Ange qui étoit avec moi: Seigneur, quel est ce pasteur si sévère et si implacable, que rien ne peut fléchir en faveur de ces malheureux animaux?

ratione movetur adversus hæc pecora?

3. Ce pasteur, me répondit-il, est l'Ange commis à la garde des Justes[ÿ], mais il est aussi chargé de les punir.

3. Hic, inquit, Pastor, pro justis quidem Nuntius est, sed præpositus pœnæ.

4. Ceux qui se sont éloignés de Dieu, en s'abandonnant aux plaisirs et aux voluptés du siècle, lui sont livrés. Il les punit tous à proportion de leurs fautes, et diversifie les peines cruelles qu'il leur fait endurer.

4. Huic ergo traduntur, qui a Deo aberraverunt, et servierunt desideriis ac voluptatibus sæculi hujus. Punit ergo eos, sicut meruit unusquisque eorum, sævis variisque pœnis.

5. Seigneur, lui dis-je, je voudrois savoir quelles sont ces différentes peines.

5. Vellem, inquam, nosse, Domine, varias has pœnas, cujusmodi sunt.

6. Ce sont, me répondit-il, celles que les hommes éprouvent tous les jours en cette vie;

6. Audi, inquit: Variæ pœnæ, atque tormenta hæc sunt, quæ homines quotidie in vita sua patiuntur.

7. Car les uns souffrent la perte d'une partie de leurs biens, les autres sont réduits à la pauvreté: les uns ont divers sujets de tristesse, ceux-ci sont livrés à l'inconstance de leur cœur; ceux-là sont outragés par des personnes dignes elles-mêmes de toute sorte de mépris, sans parler d'une infinité d'autres épreuves, et de misères.

7. Alii enim detrimenta patiuntur; alii inopiam; alii diversas acrimonias: quidam inconstantiam; alii injurias ab indignis patientes, multaque alia exercitia et incommoda.

8. Plusieurs poussés par de mauvais conseils forment des entreprises qui ne leur réussissent point, et eux-mêmes, ils avouent qu'ils sont malheureux dans toutes leurs actions. Le souvenir funeste de leurs crimes les importune, et ils en rejettent la faute sur le Seigneur.

8. Plurimi enim, inconstanti consilio multa conantur, nec quidquam conducit eis, et dicunt in actibus suis successum se non habere. Succurrunt iis ea quæ nequiter fecerunt, et Dominum caussantur.

9. Après donc qu'ils ont été ainsi punis par toute sorte de peines et de tourmens, ils me sont confiés, afin que je leur donne des instructions salutaires. Dès ce moment ils sont affermis dans la foi et dans toute la suite de leur vie, ils servent Dieu avec pureté de cœur:

9. Cum igitur perpessi fuerint omnem vexationem, et omne incommodum; tunc traduntur mihi ad bonam admonitionem, et firmantur in fide Domini, et per reliquos dies vitæ serviunt Domino mente pura.

10. Car quand ils ont commencé à

10. Et cum cœperint deli-

ÿ 3. Origène, *Hom.* I, sur le *Ps.* XXXVII, environ vers le tiers de cette homélie, cite cet endroit en parlant des anges gardiens.

ctorum agere pœnitentiam, tunc ascendunt in præcordia eorum opera sua, in quibus se nequiter exercuerunt; et tunc dant Deo honorem, dicentes, justum judicem eum esse, meritoque se omnia esse perpessos secundum facta sua.

faire pénitence de leurs péchés; alors vivement frappés de ces œuvres d'iniquité auxquelles ils se sont abandonnés, ils rendent gloire à Dieu en confessant qu'il est un juge plein d'équité, et que c'est avec justice qu'ils ont souffert tous ces tourmens que méritoient leurs péchés.

11. In reliquum vero serviunt Deo mente pura, et successum habent in negotiis suis omnibus, accipientes a Domino quæcumque poscunt.

11. Mais dans la suite ils rendent à Dieu un culte pur, ils sont heureux dans toutes leurs entreprises, et obtiennent du Seigneur tout ce qu'ils lui demandent.

12. Et tunc gratias agunt Domino, quod sint mihi traditi; nec jam quidquam crudelitatis patiuntur.

12. Alors ils lui rendent grâces de ce qu'ils ont été mis sous ma conduite, et ils ne souffrent plus aucun de ces tourmens cruels.

IV.

1. Dico illi: Etiam nunc, Domine, demonstra mihi.

1. Seigneur, lui dis-je alors, achevez de m'instruire.

2. Quid inquiris? inquit.

2. Il me demanda ce que je voulois encore savoir.

3. Dixi ei: An per idem tempus crucientur, qui discedunt a timore Dei, quantum usi fuerint falsa dulcedine ac voluptatibus?

3. Ceux, lui dis-je, qui ont rejeté la crainte du Seigneur, seront-ils tourmentés autant de temps qu'ils en ont employé à goûter les fausses douceurs de la volupté?

4. Ait mihi: Per idem tempus etiam cruciantur.

4. Oui, me répondit-il, ils souffriront autant de temps.

5. Et dixi ei: Exiguum igitur cruciantur: oportebat autem eos qui sic percipiunt voluptates, ut Dominum obliviscantur, septies tantum pati pœnarum.

5. Et je lui dis: Le temps de leurs tourmens est bien court; et n'étoit-il pas juste qu'après avoir oublié Dieu pour satisfaire plus tranquillement leurs désirs corrompus, ils fussent tourmentés par des peines sept fois plus longues que n'avoient été leurs plaisirs?

6. Ait mihi: Fatuus es, nec intelligis hujus pœnæ virtutem.

6. Et il me dit: Tu es sans intelligence, et tu ne comprends pas quelle est la violence de leurs supplices.

7. Et dixi: Si enim intelligerem, Domine, non in-

7. Seigneur, lui répondis-je, cela est vrai; et si je la comprenois bien,

je ne vous en demanderois pas la raison.

terrogarem ut demonstrares mihi.

8. Apprends donc, me dit-il, quelle différence il y a entre la peine et le plaisir. Celui-ci a ses bornes, et dure à peine un moment ; au lieu qu'une heure de tourmens égale la durée de trente jours.

8. Audi, inquit, quanta sit vis utriusque dulcedinis ac voluptatis. Dulcedinis una hora, suo spatio terminatur : pœnæ vero una hora triginta dierum vim possidet.

9. Car un seul jour de tourmens destiné à expier les faux plaisirs d'un jour, paroîtra durer une année entière ".

9. Quicumque igitur uno die perceperit fallacem dulcedinem ac voluptatem, unoque die cruciatus sit, anni spatium dies cruciatus ejus valebit.

10. Ainsi on sera tourmenté autant d'années qu'on aura sacrifié de jours à la volupté.

10. Ita, quot dies perceperit quisque voluptatem, totidem annis cruciatur.

11. Tu vois donc à présent combien est court le temps qu'on donne aux plaisirs, et combien au contraire celui des tourmens aura d'étendue.

11. Vides igitur, inquit, exiguum esse tempus mundanæ dulcedinis ac voluptatis ; pœnæ vero, tormentorumque amplius.

V.

1. Je lui dis : Seigneur, comme je n'entends point tous ces termes prescrits au plaisir, à la volupté et aux tourmens ; donnez-moi là dessus quelque lumière.

1. Dixi ei : Domine, quoniam non intelligo omnia tempora hæc dulcedinis, voluptatis, ac pœnæ ; lucidius mihi de his expone.

2. —Tu persévères toujours et constamment dans ton ignorance ; que ne t'efforces-tu plutôt de purifier ton cœur et de servir Dieu ?

2. Respondit mihi, dicens : Insipientia tua tibi perseveranter inhæret. Nonne vis potius mentem tuam purificare, et Deo servire ?

3. Prends garde que quand le temps sera enfin passé, tu ne te trouves privé de raison et d'intelligence.

3. Vide ne forte tempore exacto, tu insipiens reperiaris.

4. Ecoute donc à présent ainsi que

4. Audi nunc, quemad-

IV. — ℣ 9. Origène, *Hom.* VIII, sur les chap. XIII et XIV des *Nomb.*, vers le milieu, pour prouver qu'une année de peine est le châtiment d'un jour de crime, cite cet endroit d'Hermas sous le nom de Pasteur ; mais il met en doute si l'on doit recevoir l'autorité de ce livre comme celle des écrits de saint Paul.

modum vis, quo facilius intelligas.

5. Qui uno die commiserit se deliciis ac voluptatibus, et fecerit quidquid appetit animus ejus : plurima repletur stultitia, nec intelligit quid admittat, ac die postero obliviscitur quid fecerit pridie : dulcedo enim et voluptas nullam memoriam habent, propter stultitiam quæ insita est illis.

6. Cum vero uno die accesserit homini cruciatus ac pœna, toto anno torquetur : magnam enim memoriam possidet pœna.

7. Toto igitur anno dolens meminit ; et tunc recordatur dulcedinis illius vanæ, ac voluptatis ; et sentit propterea se pœnas pati.

8. Quicumque igitur se dulcedini et voluptati tradiderint, sic puniuntur ; quoniam vitam habentes, ipsi se reddunt obnoxios morti.

9. Dixi ei : Quæ sunt, Domine, voluptates noxiæ?

10. Omni, inquit, homini voluptas est, quodcumque libenter facit. Etenim iracundus satisfaciens moribus suis, percipit voluptatem suam ; et adulter, et ebriosus, et detractor, et mendax, et cupidus, et fraudator, et quicumque iis simile aliquid admittit, morbo suo parens, percipit ex ea re voluptatem.

11. Hæ omnes dulcedines ac voluptates, noxiæ sunt

tu le souhaites, afin que tu comprennes plus facilement ce que tu veux savoir.

5. Celui qui s'abandonne un seul jour au plaisir de la volupté, et qui suit en toutes choses les désirs de son cœur, est rempli d'une extrême folie ; il ne comprend pas même ce qui est présent à son esprit, et le jour suivant il oublie ce qu'il a fait la veille ; car un esprit tout occupé des plaisirs du siècle ne se souvient de rien ; parce que l'erreur est comme inséparablement attachée à la volupté.

6. Mais un homme qui souffre un seul jour de tourmens trouve ce peu de temps égal à une année entière ; parce que la peine rend les objets plus présens à la mémoire ;

7. Ainsi sa douleur pendant tout ce temps lui en rappelle sans cesse le souvenir, il se représente la fausse douceur qui a accompagné le plaisir, et reconnoît que c'est pour cela qu'il est dans les tourmens.

8. C'est ainsi que souffrent ceux qui ont suivi les attraits de la volupté ; parce que, possédant la vie, ils se sont eux-mêmes rendus les victimes de la mort.

9. Seigneur, lui dis-je, quels sont les plaisirs si funestes à l'homme?

10. Toutes sortes de voluptés, me répondit-il, lui sont nuisibles lorsqu'il s'y livre librement ; un homme en colère qui prend plaisir à suivre les mouvemens de sa passion, un adultère, un ivrogne, un calomniateur, un menteur, un ambitieux, un trompeur, et quiconque enfin goûte une certaine douceur à satisfaire la passion qui le domine.

11. Tous ces plaisirs et ces voluptés sont nuisibles aux serviteurs de Dieu,

et c'est pour cela qu'ils endurent des peines et des tourmens.

servis Dei. Propter has itaque cruciantur et patiuntur pœnas.

12. Il y a néanmoins des plaisirs qui procurent le salut aux hommes; car plusieurs en pratiquant le bien s'y sentent attirés par un goût sensible.

12. Sunt enim voluptates salutem hominibus afferentes. Multi enim opera bonitatis facientes, percipiunt voluptatem, dulcedine sua tracti.

13. Or cette espèce de plaisir est utile aux serviteurs de Dieu, et procure la vie à ceux qui le goûtent; mais pour ce qui est de ces autres voluptés funestes dont je viens de te parler, elles n'ont pour fruit que les peines et les tourmens;

13. Hæc ergo voluptas utilis est servis Dei, et vitam parat hujusmodi hominibus. Illæ vero noxiæ, quæ supra dictæ sunt, tormenta et pœnas pariunt.

14. Ainsi ceux qui s'y attacheront et ne feront point pénitence de leurs péchés, auront la mort pour partage.

14. Quicumque vero permanserint in illis, nec admissorum suorum egerint pœnitentiam, mortem sibi acquirent.

SIMILITUDE VII.

Ceux qui sont pénitens doivent faire de dignes fruits de pénitence.

1. Post dies paucos video illum in eo campo, in quo pastores illos ante videram; et ait mihi : Quid inquiris?

2. Veni, inquam, rogare te, Domine, ut Pastorem illum præpositum pœnæ jubeas de mea domo exire, quia vemehenter me affligit.

3. Et respondens: Necesse est, inquit, patiaris incommoda et vexationes : sic enim præcepit de te ille Nuntius bonus, quia tentare te vult.

4. Quod, inquam, Domine, tam grave peccatum admisi, ut huic Nuntio traderer?

5. Adverte, inquit. Complura quidem habes peccata; sed non tam multa, ut huic Nuntio debeas tradi; sed multa delicta et scelera, domus tua commisit : ideoque factis eorum ille bonus Nuntius exacerbatus, jussit te aliquantum temporis vexationem experiri : ut et illi admissorum suorum agant pœnitentiam, et abluant se ab omni cupiditate hujus sæculi.

1. Peu de jours après, j'aperçus l'Ange dans le même champ où j'avois vu d'abord ces pasteurs, et il me dit : Que demandes-tu de moi?

2. Seigneur, lui dis-je, je viens vous prier de faire sortir de ma maison ce pasteur qui préside aux tourmens; parce qu'il me fait souffrir de cruelles peines.

3. Et il me répondit : Il est nécessaire que tu sois exposé à ces peines et à ces souffrances; car c'est ainsi que l'a ordonné le bon Ange, afin que tu fusses mis à l'épreuve.

4. Et quel si grand crime ai-je donc commis, lui dis-je alors, pour être livré à la puissance de cet Ange?

5. Examine-toi bien, me répondit-il : tu es coupable de plusieurs péchés, quoique cependant ils ne soient pas en si grand nombre que tu mérites d'être livré à cet Ange; mais ta maison a commis une multitude de crimes énormes, et ainsi le bon Ange, irrité de leur conduite, a ordonné que tu fusses tourmenté pendant quelque temps, afin que tes enfans se portassent à faire pénitence de leurs péchés, et qu'ils se purifiassent de tout amour pour les choses du siècle.

6. Quand donc ils auront fait pénitence et qu'ils se seront purifiés; alors l'Ange qui préside aux tourmens s'éloignera de toi pour te laisser en repos.

6. Cum itaque egerint pœnitentiam, et purificati fuerint; tunc discedet a te Nuntius ille, qui præpositus est pœnæ.

7. Seigneur, lui dis-je, si mes enfans ont irrité le bon Ange par leur mauvaise conduite; quant à moi, qu'ai-je fait?

7. Dico ei : Domine, si ita illi gesserunt, ut exasperarint Nuntium bonum; ego quid feci?

8. Et il me répondit : Tes enfans ne peuvent endurer ces peines, que, comme chef de toute ta maison, tu ne les endures en même temps avec eux, et il faut aussi qu'ils ressentent tout ce que tu souffres; mais tant que tu es dans un état prospère, ils ne seront sujets à aucune de ces peines.

8. Respondens : Aliter, inquit, non possunt illi vexationem pati, nisi tu, qui caput es totius domus, labores. Quidquid enim tu passus fueris, necesse est ut et illi sentiant : quamdiu vero tu bene stabilitus fueris, illi nullam vexationem possunt experiri.

9. Et je lui dis : Mais dès à présent, Seigneur, ils font pénitence de tout leur cœur.

9. Et dixi : Sed ecce jam nunc, Domine, agunt pœnitentiam totis præcordiis.

10. Je le sais bien, me répondit-il; mais crois-tu que je puisse si promptement effacer les péchés de ceux qui ont recours à la pénitence?

10. Et ego scio, inquit, totis præcordiis eos agere pœnitentiam. Numquid ergo, ait, protinus putas aboleri delicta eorum, qui agunt pœnitentiam?

11. Non sans doute; car il faut qu'un pénitent s'afflige, que dans toute sa conduite il porte l'humiliation avec courage et qu'il souffre diverses peines :

11. Non proinde continuo; sed oportet eum qui agit pœnitentiam, affligere animam suam, et humilem animose præstare in omni negotio, et vexationes multas variasque perferre;

12. Après avoir ainsi satisfait à tout ce qui lui aura été imposé, peut-être celui qui l'a créé et qui a donné l'être à toutes choses, se laissera-t-il toucher de compassion sur sa misère, et présentera-t-il quelque remède à ses maux, et il le fera sans doute s'il ne voit dans le cœur de celui qui fait pénitence aucun reste d'iniquité.

12. Cumque perpessus fuerit omnia quæ illi instituta fuerint, tunc forsitan qui eum creavit, et qui formavit universa, commovebitur erga eum clementia sua, et aliquod remedium dabit; idque ita, si viderit ejus qui pœnitentiam agit, cor purum esse ab omni opere nequissimo.

13. Il t'est donc utile d'être tour-

13. Tibi autem, et domui

tuæ, vexari nunc expedit, et multam vexationem pati necesse est, sicut præcepit Nuntius Domini, qui te mihi tradidit.

14. Quin potius gratias agas Domino, quod præscius futuri, dignum te habuit, cui prædiceret tribulationem instare valentibus eam sustinere.

15. Dico ei : Et tu Domine, mecum esto, et facile omnem vexationem sustinebo.

16. Ego, inquit, ero tecum : sed et rogabo Nuntium illum, qui præpositus est pœnæ, ut levius te affligat; sed et exiguo tempore patieris adversa, iterumque tuo loco restitueris; tantummodo in humilitate animi persevera.

17. Pare Domino, mente pura, domusque tua, ac nati, et in mandatis ejus ambula quæ præcepit tibi; et pœnitentia tua poterit esse firma, atque pura.

18. Et si hæc custodieris cum domo tua, incommoda a te recedent : sed et ab omnibus quicumque in his mandatis ambulaverint, omnis vexatio recedet.

menté à présent avec toute ta famille, et de souffrir de grandes peines, comme l'a ordonné l'Ange du Seigneur qui t'a mis entre mes mains.

14. Rends plutôt grâces à Dieu de ce que, prévoyant ce qui devoit un jour arriver, il t'a jugé digne de te révéler les tribulations qui sont près d'attaquer ceux qu'il en fera sortir victorieux.

15. Je lui dis alors : Seigneur, restez avec moi, et il me sera facile de surmonter toutes sortes d'assauts.

16. J'y resterai, me répondit-il, mais je prierai l'Ange qui préside aux tourmens, d'adoucir ceux qu'il te fait endurer; le temps de tes souffrances durera peu, et tu seras rétabli de nouveau dans ton premier état.

17. Aie soin seulement de conserver toujours l'humilité, obéis au Seigneur dans les sentimens d'un cœur pur, toi, ta maison et tes enfans; observe les commandemens qu'il t'a prescrits, et ta pénitence pourra être parfaite et agréable à ses yeux.

18. Si tu observes ces choses avec ta maison, les peines s'éloigneront de toi aussi bien que de tous ceux qui marcheront dans ces préceptes.

SIMILITUDE VIII.

Il y a plusieurs espèces de justes et de pécheurs pénitens. Tous cependant seront récompensés selon la mesure de leurs bonnes œuvres, ou de leur pénitence.

I.

1. Le Pasteur me fit voir ensuite un saule qui couvrait les champs et les montagnes [1], et sous son ombre vinrent se ranger tous ceux qui avoient été appelés de la part du Seigneur.

2. Auprès de ce saule se tenoit l'Ange du Seigneur, il étoit fort grand et tout éclatant de lumière, il avoit à sa main une grande faux avec laquelle il coupait des branches de ce saule, et ensuite il distribuoit à cette multitude qui étoit autour de lui de petites baguettes de la grandeur à peu près d'une coudée.

3. Après qu'il leur en eut donné à tous il quitta sa faux, et l'arbre me parut aussi entier que je l'avois vu d'abord avant qu'il en eût rien ôté. J'admirois cette merveille, et j'en étois tout occupé en moi-même.

4. Alors le Pasteur me dit : Cesse de t'étonner davantage de ce que cet arbre, après avoir été dépouillé de toutes ses branches, est cependant resté aussi entier qu'il l'étoit auparavant. Mais aie patience; car je vais t'apprendre ce que signifie cet Ange qui a distribué des baguettes à toute cette multitude.

1. Ostendit mihi salicem tegentem campos ac montes, sub cujus umbram venerunt omnes qui vocati erant in nomine Domini.

2. Et juxta salicem illam stabat Nuntius Domini valde præclarus et sublimis; et secabat cum falce magna, ab illa salice ramos; et populo illi qui erat sub umbra salicis illius, exiguas et quasi cubitales virgas porrigebat.

3. Postquam autem accepissent universi, deposuit falcem ; et arbor illa integra permansit, sicut antea videram eam : quam ego rem mirabar, atque intra me disputabam.

4. Ait ad me Pastor ille : Desine mirari, quod arbor illa tota ramis præcisis permanserit integra ; sed exspecta, nunc demonstrabitur tibi quid significet Angelus ille qui populo porrexit virgas.

℣ 1. Cette similitude est expliquée ci-après nomb. III.

5. Et rursus eas ab illis reposcit : et quo quisque eas perceperat ordine, eodem etiam vocabatur ad illum, virgasque reddebat; quas cum acceperat ille, considerabat.

5. Ensuite il les leur a redemandées; chacun d'eux étoit appelé dans le même ordre, qu'il avoit reçu la baguette, et la lui rendoit, et enfin l'Ange après les avoir reprises les examinoit.

6. A quibusdam enim accipiebat aridas et putridas, velut a tinea tactas : et jubebat eos qui hujusmodi virgas tradiderant, secerni, et seorsum statui.

6. Parmi celles qu'on lui rendoit il y en avoit qui étoient arides et pouries, comme si elles eussent été mangées par les vers ", et l'ange ordonnoit que ceux qui les rendoient en cet état fussent séparés de la multitude et mis à part.

7. Alii porrigebant aridas quidem, sed non tactas a tinea : et hos seorsum statui jubebat.

7. D'autres les rendoient arides sans être rongées de vers, et il les faisoit aussi mettre à part.

8. Alii porrigebant semiaridas virgas : et hi quoque seorsum statuebantur.

8. D'autres les rendoient à demi arides, et il les faisoit encore mettre à part.

9. Quidam autem dabant virgas suas semiaridas, et scissuras habentes : et hi seorsum statuebantur.

9. Quelques-uns les rendoient à demi arides et fendues en plusieurs endroits, et il les faisoit mettre à part.

10. Alii virgas suas afferebant; quarum dimidia pars arida erat, dimidia vero viridis : et hi seorsum statuebantur.

10. D'autres les rendoient moitié arides et moitié vertes, et il les faisoit mettre à part.

11. Alii virgas suas afferebant; quarum duæ partes virides erant, tertia vero arida; et hi seorsum statuebantur.

11. D'autres en apportoient dont les deux tiers étoient verts et l'autre aride, et il les faisoit mettre à part.

12. Alii virgas suas afferebant; quarum duæ partes erant aridæ, tertia vero viridis : et hi seorsum statuebantur.

12. D'autres au contraire dont les deux tiers étoient arides et l'autre vert, et il les faisoit mettre à part.

13. Quidam porrigebant virgas suas paululum aridas (exiguissimum enim aridum erat in virgis eorum, id est, ipsum cacumen)

13. Quelques-uns en apportoient qui étoient tant soit peu arides et par l'extrémité seulement; mais fendues en plusieurs endroits, et il les faisoit mettre à part.

℣ 6. Ceci est expliqué dans le nomb. IV ci-après.

scissuras vero habebant : et hi seorsum statuebantur.

14. D'autres en apportoient qui avoient tant soit peu de vert, mais tout le reste étoit aride, et il les faisoit mettre à part.

14. Aliorum autem in virgis, exiguum erat viride, reliquum vero aridum ; et hi seorsum statuebantur.

15. D'autres les apportoient toutes vertes, telles qu'ils les avoient reçues ; et ceux-là formoient le plus grand nombre, ce qui causoit beaucoup de plaisir à l'Ange ; et il les fit mettre à part.

15. Alii veniebant afferentes virgas suas sicut acceperant virides ; maximaque pars populi hujusmodi virgas porrigebat : et magnum ex his Nuntius ille gaudium cepit : et hi seorsum statuebantur.

16. D'autres les rendoient vertes et chargées de pampres, et il les fit mettre à part, et ceux-là étoient aussi reçus de l'Ange avec une grande joie.

16. Alii afferebant virgas suas virides, et pampinos habentes : et hi seorsum statuebantur : et hos quoque Nuntius ille magna cum hilaritate excipiebat.

17. D'autres enfin en apportoient de vertes d'où étoient crus des pampres chargés de fruit, ceux qui les présentoient avoient le visage fort gai ; l'Ange en témoignoit aussi beaucoup de joie, et le Pasteur n'en ressentoit pas moins que lui.

17. Alii afferebant virgas suas virides, ex quibus excreverant pampini earum ; qui pampini quosdam fructus afferebant : qui hujusmodi virgas porrigebant, valde hilares erant vultu : sed et Nuntius ipse quidem ex eis magnam lætitiam percipiebat ; nec minus Pastor ille ex eadem causa hilaritatem capiebat.

II.

1. Alors l'Ange du Seigneur ayant fait apporter des couronnes " faites comme de branches de palmier, il les mit sur la tête de ceux dont les baguettes étoient chargées de pampres et de fruit, et leur ordonna d'aller dans la tour. ".

1. Tunc Nuntius Domini, coronas jussit afferri. Allatæ sunt autem coronæ velut ex palmis factæ ; et coronavit eos viros Nuntius, in quorum virgis pampinos invenerat, et fructum ; et jussit eos ire in turrim.

℣ 1. Il semble qu'Origène, *Hom.* 1 sur *Ezéchiel*, un peu plus bas que le milieu, ait eu en vue ce qui est rapporté ici, lorsqu'il dit qu'il est écrit dans un certain livre, que ceux qui croiront, recevront des couronnes de saule.

Ibid. Voyez liv. I, vision III, nomb. II.

2. Sed et illos viros misit in turrim, in quorum virgis sine fructu invenerat pampinos, dato eis sigillo. Nam vestem eamdem habebant, id est candidam, sicut nivem; cum qua jubebat ipsos ire in turrim.

2. Il y envoya aussi ceux qui n'avoient à leurs baguettes que des pampres sans fruit, et leur donna une marque qui les distinguoit de la multitude; car ils étoient revêtus comme les autres d'une robe aussi blanche que la neige.

3. Nec minus et eos qui reddiderant virgas suas sicuti acceperant virides, data eis veste candida; et sic eos dimisit ire in turrim.

3. Il y envoya encore ceux qui avoient rendu leur baguette telle qu'ils l'avoient reçue et leur donna une robe blanche.

4. His consummatis, ait ad Pastorem illum : Ego vado, tu vero dimitte hos intra muros, in eo loco quo quisque meruit habitare, consideratis prius virgis eorum diligenter : tamen ne quis te fallat, considera. Sed si quis te præterierit, inquit, ego eos super aram probabo.

4. Après cela il dit au Pasteur : Je m'en vais; pour vous, enfermez ceux-ci dans les murs " et placez-les chacun dans le rang qu'ils méritent d'occuper, examinez néanmoins auparavant leurs baguettes avec soin et prenez garde que personne ne vous trompe; car, ajouta-t-il, si quelqu'un se dérobe à votre connoissance je l'éprouverai moi-même sur l'autel.

5. His ad Pastorem dictis, recessit.

5. Après que l'Ange eut dit ces choses au Pasteur, il se retira.

6. Postquam ille discesserat; ait mihi Pastor : Accipiamus ab omnibus virgas; et plantemus illas, si possint revirescere.

6. Le Pasteur restant seul avec moi me dit : Prenons les baguettes de toute cette multitude, et voyons si en les mettant en terre elles pourront reprendre la vie qu'elles ont perdue.

7. Dico ei : Domine, istæ quæ sunt aridæ virgæ, quo modo possunt revirescere?

7. Seigneur, lui dis-je, comment ces baguettes qui sont arides et privées de leurs sucs, pourroient-elles vivre de nouveau?

8. Ait mihi : Arbor ista salix est, et semper amat vitam. Si plantatæ ergo fuerint hæ virgæ, exiguumque humoris acceperint, plurimæ ex eis revirescent. Tentabo enim, et suffundam eis aquam : et si qua earum potuerit vivere,

8. Et il me répondit : Ce sont des branches de saule, et cet arbre reprend aisément la vie ". Si donc l'on plante de nouveau ces baguettes et qu'elles reçoivent quelque humidité, la plupart revivront. Je vais pour en faire l'épreuve les mettre en terre et les arroser; si quelques-unes reprennent leur première vigueur, elles me seront chè-

℣ 4. Entre les murs qui composent l'enceinte de la tour, dont il vient de parler.

℣ 8. Litt. : aime la vie.

res, sinon du moins verra-t-on que je n'ai rien négligé de tout ce qui étoit nécessaire pour les ranimer.

9. Il m'ordonna ensuite d'appeler tous ces hommes ; ils vinrent chacun dans leur rang et rapportèrent leurs baguettes.

10. Le Pasteur les ayant reçues les planta toutes en ordre, et ensuite il versa sur elles une grande abondance d'eau, en sorte qu'elles en furent toutes couvertes.

11. Après qu'il les eut ainsi arrosées, il me dit : Retirons-nous, et dans quelques jours nous reviendrons examiner toutes ces baguettes ; car celui qui a créé l'arbre dont elles ont été coupées, veut sauver tous ceux qui en ont reçu les branches, et j'espère qu'après avoir été abreuvées et nourries de l'eau que j'ai versée sur elles, plusieurs d'entre elles se ranimeront.

gratulabor ei : quod si non; certe non videbor ego negligens fuisse.

9. Jussit deinde me vocare eos, sicut et steterunt quisque eorum, venerunt ordine suo, virgasque suas tradiderunt.

10. Quas acceptas, ille singulas plantavit ordinibus suis : et postquam plantasset omnes, aquam multam supereffudit illis ; ita ut tegerentur ab aqua, neque ab ea exstarent.

11. Deinde cum irrigasset illas, ait mihi : Eamus ; et post paucos dies revertamur, et visitemus eas. Qui creavit enim hanc arborem, vivere vult omnes eos, qui ex ea, acceperunt virgas. Ego autem spero, cum sint aqua superinfusæ hæ virgæ, plurimas victuras humore capto.

III.

1. Je lui dis alors, Seigneur : Apprenez-moi ce que signifie cet arbre ; car je suis extrêmement étonné de voir qu'après qu'on en a coupé une si grande quantité de branches, il soit resté néanmoins dans son entier, sans avoir perdu la moindre de ses parties ; c'est là le sujet de mon étonnement.

2. Ecoute, me dit-il : Ce grand arbre qui couvre de son ombre les champs, les montagnes, et toute l'étendue de la terre, c'est la loi de Dieu qui a été publiée dans toutes les parties du monde.

3. C'est cette loi qui a annoncé partout la venue du Fils de Dieu.

4. Quant à cette multitude qui se

1. Dico ei : Arbor hæc, Domine, demonstra mihi quid sit : valde enim moveor, quod tot ramis recisis integra videatur esse, nec omnino quidquam de ea minus videtur esse : quo maxime stupeo.

2. Audi, inquit : Arbor hæc magna, quæ campos tegit ac montes, totamque terram, lex est Dei in totum orbem terrarum data.

3. Hac autem lege Filius Dei prædicatus est in omnibus finibus orbis terræ.

4. Populi vero stantes sub

umbra; ii sunt qui audierunt prædicationes ejus, et crediderunt.

tient sous son ombre; ce sont ceux qui ont cru à la parole qu'on leur a annoncée.

5. Nuntius autem ille magnificus et bonus, Michael est, qui populi hujus habet potestatem, et gubernat eos. Hic enim in corde eorum qui crediderunt, inscrit legem. Visitat igitur eos quibus dedit legem, si eam custodierunt.

5. Pour l'Ange en qui éclatent la bonté et la majesté, c'est l'Ange saint Michel, qui a reçu la puissance sur cette multitude pour la gouverner; et il grave la loi dans le cœur de ceux qui ont cru. Il voit donc si ceux à qui il l'a donnée l'ont observée.

6. Videt autem uniuscujusque virgam, et ex eis multas labefactas. Illæ enim virgæ, Domini lex sunt.

6. Il examine leurs baguettes, il en trouve plusieurs sans vigueur et sans vie. Car ces baguettes sont les Ordonnances du Seigneur.

7. Cognoscit autem deinde omnes eos qui non servaverunt legem; sciens sedem uniuscujusque eorum.

7. Il reconnoît ensuite tous ceux qui n'ont point gardé cette loi, en voyant la place qu'ils occupent.

8. Dico ei: Quare, inquam, Domine, alios dimisit in turrim, alios tibi hic reliquit?

8. Et je lui dis: Seigneur, pourquoi en a-t-il envoyé une partie dans la tour, et vous a-t-il laissé l'autre ici?

9. Hi, inquit, quicumque supergressi sunt legem quam ab eo acceperunt, in mea relicti sunt potestate; ut admissorum suorum agant pœnitentiam: qui autem satisfecerunt legi, et servaverunt eam, sub illius potestate sunt.

9. Ceux-ci, me répondit-il, ont violé la loi qu'il leur avoit donnée; ainsi il me les remet, afin que je leur fasse faire pénitence de leurs péchés. Mais pour les autres qui ont été fidèles à garder la loi, ils restent sous sa puissance.

10. Qui sunt ergo, Domine, inquam, in turrim euntes coronati?

10. Qui sont ceux, lui dis-je, qui s'avancent vers la tour avec des couronnes sur la tête?

11. Ait mihi: Quicumque luctati cum Diabolo, vicerunt eum; illi sunt coronati. Illi autem sunt, qui ut servarent legem, perpessi sunt iniqua.

11. Ce sont ceux, me répondit-il, qui ont combattu contre le démon; ils l'ont vaincu, et c'est pour cela qu'ils sont couronnés: car ils ont souffert toute sorte de traitemens injustes plutôt que de s'écarter en rien de ce qu'ils devoient à la loi.

12. Illi vero, qui virides virgas, pampinosque sine fructu habentes tradiderunt; propter eamdem qui-

12. Quant à ceux qui ont des baguettes vertes ornées de pampres, mais sans fruit, ils ont aussi souffert pour la même loi; et s'ils n'ont pas

enduré la mort pour sa cause, aussi ne l'ont-ils pas rejetée.

dem legem vexationem sustinuerunt; non obierunt autem mortem, sed nec abnegaverunt sanctam legem.

13. Pour ceux enfin qui ont rendu leurs baguettes telles qu'ils les avoient reçues, ils sont pleins de modération, animés de la justice, ils ont vécu dans une grande pureté de cœur, et ont observé les commandemens de Dieu.

13. Hi vero, qui virides sicut acceperant, tradiderunt; modesti sunt, atque justi, et qui valde pura mente vixerunt, et qui custodierunt Mandata Dei.

14. Tu sauras le reste lorsque j'aurai examiné les baguettes que tu m'as vu planter et arroser.

14. Reliqua autem scies; cum consideravero illas virgas, quas plantavi et irrigavi.

IV.

1. Peu de jours après nous revînmes dans ce même lieu, et l'Ange y étoit avec le même éclat qu'auparavant. M'étant approché de lui, il me dit : Revêts-toi d'une toile ″, et sers-moi? Je me ceignis donc d'une toile neuve, et faite d'une étoffe grosse ″;

1. Post paucos vero dies reversi sumus, eodemque loco consedit Nuntius ille magnificus; ego autem adstiti ei. Tunc ait mihi : Succinge te sabano, et ministra mihi. Succinxi me sabano mundo, quod erat factum ex sacco.

2. Et lorsqu'il me vit retroussé et prêt à le servir, il me dit : Appelle ces hommes dans le même ordre qu'ils étoient en donnant leurs baguettes.

2. Ut autem vidit me cinctum, et paratum illi ministrare, ait : Voca viros illos, quorum virgæ plantatæ sunt, suo quemque ordine, sicut porrexerunt illas.

3. Et il me conduisit dans un champ, où les ayant tous appelés, ils parurent dans leur rang. Il leur dit ensuite : Que chacun prenne sa baguette, et me l'apporte :

3. Et duxit me in campum; et vocavi omnes; qui etiam universi constiterunt ordinibus suis. Ait deinde ad illos : Quisque virgam suam extrahat, et ad me afferat.

4. Ceux qui en avoient d'arides et de pouries se présentèrent les premiers, et il les fit mettre à part;

4. Et primo tradiderunt, qui aridas et putridas habuerunt : et quorum putri-

IV. — ℣ 1. Autr. : revêts-toi d'une serviette. Hermas se sert ici d'un mot grec, σάβανον, qui signifie une espèce de grosse toile ou étoffe propre à servir de garde-robe, et à essuyer et à frotter ceux qui sortent du bain.
Ibid. Litt. : faite d'un sac.

dæ et aridæ repertæ sunt virgæ, jussit eos stare seorsum.

5. Deinde porrexerunt, qui aridas quidem, sed non putridas habuerunt. Aliqui eorum tradiderunt, virgas virides : quidam vero aridas et putridas, velut a tinea tactas. Eos qui virides tradiderunt, jussit seorsum stare.

5. Ensuite ceux qui en avoient d'arides, mais sans être pouries. Quelques-uns d'entr'eux les rendirent vertes, d'autres les rendirent arides, pouries et comme rongées de vers; et il fit mettre à part ceux qui les rendoient vertes.

6. Illos vero qui aridas et putridas tradiderunt, cum primis stare jussit.

6. Quant à ceux qui les rendoient vertes et pouries, il les fit mettre avec les premiers.

7. Porrexerunt deinde illi, qui semiaridas habuerant, et scissuras habentes; multi ex illis, virides porrexerunt, nec scissuras habentes ; quidam vero virides, pampinos habentes, et in pampinis fructum; sicut illi qui in turrim ierunt coronati.

7. Ensuite parurent ceux dont les baguettes étoient à demi arides, et fendues en plusieurs endroits. Plusieurs d'entre eux en rendirent de vertes et sans aucune fente, d'autres de vertes chargées de pampres et de fruits, comme ceux qui étoient allés à la tour avec des couronnes sur la tête.

8. Alii porrexerunt aridas, et non putridas. Quidam vero sicut fuerant, semiaridas, et scissuras habentes.

8. Quelques-uns en présentèrent qui étoient arides mais non pouries, d'autres enfin telles qu'elles étoient auparavant, à demi arides et pleines de fentes.

9. Jussit unumquemque eorum seorsum stare, alios suo quemque ordine, alios seorsum.

9. L'Ange leur ordonna donc à tous de se tenir hors de la tour, les uns dans leur rang, les autres sans en garder.

V.

1. Deinde porrexerunt, qui habuerunt virides quidem virgas, sed scissuras habentes : hi omnes virides tradiderunt, suoque ordine steterunt.

1. Ensuite vinrent ceux dont les baguettes s'étoient d'abord trouvées vertes, mais pleines de fentes ; et tous ceux-là les ayant rapportées vertes, ils se mirent dans le rang qui leur convenoit.

2. Gaudium autem ex his percepit his pastor, quod omnes politæ essent, et deposuissent scissuras suas.

2. Le pasteur ressentit beaucoup de joie de ce que toutes ces baguettes étoient enfin devenues unies, et de ce qu'elles n'avoient plus de fentes.

3. Après vinrent ceux dont les baguettes étoient d'abord moitié vertes, et moitié arides; mais alors quelques-unes furent trouvées toutes vertes, d'autres, moitié arides; d'autres enfin vertes et chargées de pampres : tous ceux-là furent envoyés chacun dans leur rang.

4. Ensuite vinrent ceux qui d'abord avoient des baguettes dont les deux tiers étoient verts, et l'autre tiers aride. Plusieurs d'entre eux les rapportèrent vertes, plusieurs à demi arides, les autres arides sans être pourries, et ils furent renvoyés chacun dans le rang qui lui convenoit.

5. Après vinrent ceux qui avoient des baguettes dont les deux tiers étoient arides, et l'autre vert. Plusieurs aussi de ceux-là les rapportèrent à demi arides, quelques-uns arides et pourries, d'autres à demi arides et fendues en plusieurs endroits. Mais un petit nombre seulement les rendit vertes, et ils furent tous renvoyés chacun dans le rang qui leur convenoit.

6. Enfin parurent ceux dont les baguettes n'étoient d'abord vertes que par l'extrémité, et arides dans tous le reste : mais alors elles furent presque toutes trouvées vertes et entrecoupées de petits rameaux chargés de fruits. Quant aux autres elles étoient toutes vertes. Le Pasteur ressentit une joie extrême d'avoir trouvé ces baguettes en cet état, et ceux qui les avoient allèrent aussi prendre leur rang.

3. Deinde porrexerunt, qui dimidiam viridem, et dimidiam aridam habuerant: quorumdam vero inventæ sunt totæ virides; aliorum semiaridæ: aliorum virides, et pampinos habentes : hi omnes dimissi sunt, unusquisque in suum ordinem.

4. Deinde qui habuerant duas partes virgarum suarum virides, tertiamque aridam : multi ex eis virides porrexerunt; multi semiaridas; cæteri vero aridas et non putridas : hi omnes dimissi sunt in suum quisque ordinem.

5. Deinde porrigebant, qui habuerant in virgis suis duas partes aridas, tertiamque viridem; multi quoque ex eis porrexerunt semiaridas; quidam vero aridas et putridas; alii autem semiaridas, et scissuras habentes; pauci vero virides : hi igitur omnes constiterunt, in suo quisque ordine.

6. Deinde porrexerunt, qui tertium habuerant viride, reliquum vero aridum : horum virgæ majori ex parte inventæ sunt virides, ramusculos habentes, et in eis ramusculis fructum; et reliquæ virides totæ. Ex his virgis gaudium vehementer percepit Pastor ille, quia sic invenerit eas. Abierunt et illi in ordines suos.

VI.

1. Postquam autem omnium virgas considerasset; ait mihi : Dixeram tibi, arborem hanc, diligere vitam. Vides quod multi egerunt pœnitentiam, et assecuti sunt salutem. Video, inquam, Domine.

2. Ut scias, inquit, bonitatem et clementiam Domini magnam, et honorandam esse, qui dedit spiritum iis qui digni erant agere pœnitentiam.

3. Et dixi : Quare ergo, Domine, non omnes egerunt pœnitentiam?

4. Ait mihi : Quorum viderat Dominus puras mentes futuras, et servituros ei ex totis præcordiis; illis tribuit pœnitentiam. At quorum aspexit dolum et nequitias, et animadvertit ad se fallaciter reversuros; negavit iis ad pœnitentiam regressum; ne rursus legem ejus nefandis maledicerent verbis.

5. Dico ei : Nunc mihi, Domine, demonstra, quis is sit locus cujusque eorum qui virgas reddiderunt, et sedes eorum : ut auditis his, et creditis, ii qui non custodierunt integrum, sed dissipaverunt sigillum quod acceperunt, suis agnitis factis pœnitentiam agant : et accepto a te sigillo, Domino

1. Après qu'il eut considéré toutes ces baguettes, il me dit : Je t'avois déjà bien dit que cet arbre reprenoit vie aisément. Tu vois que plusieurs de cette multitude ont fait pénitence, et ont obtenu le salut. Je le vois bien, Seigneur, lui répondis-je.

2. C'est, me dit-il, afin que tu comprennes combien Dieu mérite d'être glorifié à cause de l'étendue de sa bonté et de sa miséricorde, lui qui a rempli de son esprit ceux qu'il avoit rendus dignes de faire pénitence.

3. Pourquoi donc, lui dis-je, tous n'ont-ils point fait pénitence?

4. Ceux, dit-il, dont le Seigneur a vu que l'âme étoit pure, et qu'il a trouvés disposés" à le servir de toute l'étendue de leur cœur, il leur a accordé la grâce de faire pénitence. Mais quant aux autres dont il a reconnu la duplicité, la malice et l'hypocrisie, il leur a fermé tout retour à la pénitence, de peur qu'ils n'insultassent encore à sa loi par leurs horribles blasphèmes.

5. Je lui dis : Seigneur, montrez-moi quel doit être le sort de toute cette multitude qui a rendu ces baguettes, et quelle sera la demeure de chacun d'eux, afin que ceux qui n'ont point conservé le sceau dont ils avoient été scellés", mais qui l'ont rompu après avoir entendu ces choses et y avoir ajouté foi, fassent pénitence et reconnaissent leurs fautes; et qu'après avoir reçu de vous ce sceau qu'ils ont perdu,

℣ 4. Par une première grâce qu'il leur a faite.

℣ 5. Le baptême; c'est ce qu'il a appelé, liv. II, précepte IV, nomb. III, ci-dessus, la sainte et la grande vocation.

ils glorifient le Seigneur de ce qu'il s'est laissé toucher de compassion sur eux, et de ce qu'il vous a envoyé pour leur donner un nouvel esprit.

6. Ecoute, me dit-il : Ceux dont les baguettes ont été trouvées arides, pouries et comme rongées de vers, ce sont les apostats et les traîtres de l'Eglise, qui à tous les autres crimes dont ils sont coupables, ont encore ajouté celui de vomir contre Dieu d'horribles blasphèmes, et de rejeter le saint nom qui avoit été invoqué sur eux. Tous ceux-là donc sont morts devant Dieu, et aussi n'en vois-tu aucun qui ait fait pénitence, quoiqu'ils aient tous entendu les commandemens que tu leur as annoncés de ma part. Ainsi de tels hommes sont bien éloignés de posséder la vie.

7. Quant à ceux dont les baguettes se sont trouvées arides sans être pouries, ils ne se tenoient pas fort loin de ces premiers; car ils étaient pleins de dissimulation. Ils ont enseigné une doctrine corrompue; et ils ont perverti les serviteurs de Dieu. Ceux principalement qui étoient déjà tombés dans le péché en leur fermant la porte de la pénitence, et les séduisant par des discours pleins d'erreurs et d'extravagance. Ceux-là donc ont quelque espérance de retour, et tu en vois plusieurs embrasser la pénitence depuis que tu leur as fait connaître mes préceptes, et ils continueront de la faire.

8. Quant à ceux qui n'ont point embrassé la pénitence, ils perdront avec la voie l'espérance d'être admis à la faire. Mais pour ceux qui la feront, ils auront leur place dans l'enceinte de la tour sans entrer dedans.

9. Ainsi tu vois, me dit-il, que les

dent honorem; quod sit super eos motus clementia sua; et miserit te ut spiritus eorum renoves.

6. Audi, inquit : Quorum virgæ aridæ et putridæ repertæ sunt, et velut a tinea tactæ; hi sunt transfugæ, Ecclesiæ proditores, qui inter reliqua sua delicta, nefandis verbis Dominum insectati, nomen ejus negaverunt, quod super eos erat invocatum. Hi igitur omnes mortui sunt Deo; atque etiam neminem eorum vides egisse pœnitentiam, tametsi audierint mandata mea quæ tu eis protulisti : ab hujusmodi ergo hominibus abest vita.

7. Hi quoque qui aridas et non putridas tradiderunt, non procul ab illis fuerunt : ficti enim erant; et doctrinas pravas intulerunt, et perverterunt servos Dei, præcipue eos qui peccassent, non sinentes eos ad pœnitentiam redire, sed doctrinis fatuis detinentes. Hi ergo habent ad spem regressum : atque etiam multos vides agere pœnitentiam, ex quo eis mandata mea protulisti; et adhuc agent pœnitentiam.

8. Quicumque vero non egerint pœnitentiam, ii et pœnitentiam, et vitam suam amittent : at his qui egerint; murus in primis cœpit esse sedes eorum, etiam qui non in turrim ascenderunt.

9. Vides igitur, inquit,

in pœnitentia, peccantium in esse vitam ; non agentium vero pœnitentiam, mortem paratam.

pécheurs qui font pénitence y trouvent la vie, et que ceux au contraire qui refusent de la faire restent dans la mort.

VII.

1. De his vero qui semiaridas virgas porrexerunt, et scissuras habuerunt, audi.

1. Quant à ceux qui avoient des baguettes seulement à demi arides, et à ceux qui les avoient demi-arides et fendues; écoute ce que je t'en vais dire.

2. Quorum tantummodo semiaridæ erant virgæ ; hi dubii sunt : nec enim vivi sunt, nec mortui.

2. Ceux qui les avoient seulement à demi arides, ce sont ceux qui sont chancelans dans la foi et qui n'appartiennent ni à la vie ni à la mort :

3. At hi qui semiaridas, et scissuras habentes tradiderant; et dubii sunt, et maledici ; de absentibus detrahentes, et nunquam inter se pacem habentes, et inter se invidentes.

3. Ceux qui les avoient à demi arides et fendues, ce sont les inconstans et les médisans, qui dans le secret déchirent la réputation de leurs frères, qui n'ont jamais la paix entre eux, et qui au contraire sont toujours animés de jalousie contre les autres :

4. Et iis quidem proposita est pœnitentia : vides enim ex his aliquos pœnitere. Quicumque vero eorum cito egerunt pœnitentiam, hi in turri habent sedem : at ii qui tarde egerunt, in muris habitant :

4. Cependant la pénitence leur est encore offerte, et tu en vois quelques-uns qui s'y soumettent : Ceux d'entre eux qui l'ont embrassée promptement ont leur place dans la tour ; mais pour les autres qui ne l'ont embrassée qu'à l'extrémité, ils ont leur demeure dans la première enceinte de la tour.

5. Qui vero non egerunt pœnitentiam, sed in suis permanserunt factis, morte morientur.

5. Quant à ceux qui n'ont point fait pénitence et qui sont restés dans leurs péchés, ils seront livrés à la mort.

6. At vero hi, qui virides quidem virgas, sed scissuras habentes tradiderunt; fideles semper fuerunt et boni, sed habentes inter se quamdam invidiam et contentionem de principatu et dignitate. Verum omnes hujusmodi insipientes sunt et fatui, qui habent inter se æmulationem de principatu.

6. A l'égard de ceux dont les baguettes se sont trouvées vertes et fendues, ils ne se sont jamais écartés de la foi et de la justice ; mais ils ont entretenu entre eux des jalousies et des contentions pour s'élever aux premières places, et ont témoigné en cela l'excès de leur folie.

7. Mais comme d'ailleurs ils aiment le bien, si après avoir entendu ces préceptes ils se corrigent, et qu'ajoutant foi à mes exhortations, ils fassent pénitence, ils auront place dans la tour avec ceux qui ont fait de dignes fruits de pénitence.

7. Attamen hi, cum sint alioqui boni, si auditis mandatis istis emendaverint se, et cito persuasionem meam, egerint pœnitentiam; in turri denique incipient habitare, sicut et hi qui egerunt digne pœnitentiam.

8. Mais si quelqu'un se laisse encore aller à l'esprit de dissention, il sera chassé de la tour et tombera dans la mort.

8. Quod si quis eorum rursus ad dissensionem redierit, repelletur a turri, et vitam suam perdet.

9. Or la vie de ceux qui sont les vrais serviteurs de Dieu consiste dans la pratique de ses commandemens et non dans la recherche de la domination, ou de quelque dignité.

9. Vita etiam eorum qui custodiunt mandata Domini, in mandatis consistit, non in principatu, aut aliqua dignitate.

10. C'est par la patience et l'humilité que les hommes entrent en possession de la vie; mais c'est par la sédition et le mépris de la loi qu'ils se procurent la mort.

10. Per patientiam enim, et humilitatem animæ, vitam homines consequentur: per seditiones vero, contemptum legis, mortem sibi acquirent.

VIII.

1. Quant à ceux dont les baguettes étoient moitié arides et moitié vertes, ce sont ceux qui engagés dans les embarras du siècle ne donnent nulle attention aux choses saintes; c'est pour cela qu'une partie d'eux-mêmes est dans la mort pendant que l'autre est vivante.

1. Qui vero in virgis suis dimidium aridum habebant, dimidium viride; hi sunt negotiationibus involuti, neque appliciti sanctis: ideoque etiam dimidium eorum vivit, dimidium vero mortuum est.

2. Plusieurs d'entre eux après avoir entendu ces commandemens ont fait pénitence et ont eu leur demeure marquée dans la tour; mais quelques-uns ont été entièrement exclus.

2. Multi igitur ex illis, auditis mandatis, egerunt pœnitentiam, et in turri habitare cœperunt: quidam vero eorum, in totum destiterunt.

3. Aussi n'ont-ils pu trouver lieu à la pénitence; car tout occupés de leurs affaires temporelles ils ont rejeté Dieu, et ont vomi contre lui d'horribles blasphèmes; et c'est à cause de cette impiété qu'ils ont perdu l'espérance de la vie.

3. His igitur non est locus pœnitentiæ: a negotiatione enim sua, nefanda in Dominum locuti sunt, et eum abnegaverunt. Propter hanc igitur nequitiam, amiserunt vitam.

4. Multi vero ex his dubiam mentem induerunt. Adhuc et iis est regressus : qui si cito pœnitentiam egerint, in turri sedem habebunt; si vero tardius egerint, in muris habitabunt; si autem non egerint, mortem sibi acquirent.

4. Plusieurs de ceux-là ont agi avec duplicité de cœur, et ils peuvent encore être admis à la pénitence : s'ils se hâtent de faire pénitence, ils auront place dans la tour; mais s'ils diffèrent, ils n'habiteront que dans l'enceinte; et s'ils ne font point du tout pénitence, ils seront précipités dans la mort.

5. At hi qui duas partes virgarum suarum virides habuerant, et tertiam aridam; compluribus modis depravati, negaverunt Dominum.

5. Quant à ceux qui avoient les deux tiers de leurs baguettes verts, et l'autre tiers aride, ce sont ceux, qui remplis de toutes sortes de corruptions, ont rejeté le Seigneur.

6. Ex his igitur multi egerunt pœnitentiam, atque ita in turri habitare cœperunt; et multi a Deo in perpetuum recesserunt. Illi igitur in totum amiserunt vitam.

6. Plusieurs d'entre eux ont fait pénitence et ont ensuite été admis dans la tour; mais plusieurs autres se sont entièrement éloignés de Dieu; ainsi ils sont morts pour toujours;

7. Quidam vero dubia mente concepta, dissensiones concitaverunt; iis adhuc regressus est, si cito egerint pœnitentiam, nec voluptatibus suis remorati fuerint;

7. Mais quelques-uns de ceux-là inconstans dans leur foi, ont excité des dissentions; ils peuvent encore retourner à Dieu, s'ils se hâtent de faire pénitence et qu'ils renoncent à leurs passions déréglées;

8. Si autem permanserint in factis suis, mortem sibi acquirent.

8. Mais s'ils persévèrent dans leur mauvaise conduite, ils n'auront pour partage que la mort.

IX.

1. Qui vero porrexerint virgas suas, quarum duæ partes aridæ fuerant et tertia viridis; fideles quidem fuerunt, sed locupletati, et exsaturati bonis,

1. Pour ceux qui avoient les deux tiers de leurs baguettes arides et l'autre vert, ils n'ont point à la vérité abandonné la foi; mais après s'être enrichis et s'être vus dans une abondance de toutes sortes de biens,

2. Apud exteras gentes celebriores esse cupierunt, et in superbiam magnam inciderunt, et sublimia cœperunt sperare, et verita-

2. Ils ont cherché à se rendre illustres parmi les nations étrangères, ils sont tombés dans un excès d'orgueil, qui les a portés à désirer ce qu'il y avoit de plus élevé : ils ont

abandonné la vérité : ils ne se sont point occupés des choses saintes : ils ont vécu parmi ces peuples idolâtres, et cette vie leur a paru beaucoup plus douce : ils n'ont point cependant renoncé à la foi ; mais aussi n'en ont-ils point pratiqué les œuvres.

tem deserere, neque applici sunt justis, cum exteris gentibus convixerunt, et hæc illis vita dulcior visa est : a Deo tamen non recesserunt, et in fide perseveraverunt, sed opera fidei non exercuerunt.

3. Plusieurs d'entre eux ont fait pénitence, et ils ont eu place dans la tour.

3. Multi igitur ex illis egerunt pœnitentiam ; et sedes eorum, in turri esse cœperunt.

4. Quelques-uns vivent au milieu des païens, et livrés à la vanité de leur cœur, ils se sont entièrement écartés de Dieu, en imitant les œuvres et les crimes des nations ; aussi ont-ils été mis au nombre des ennemis de Dieu.

4. Alii vero viventes cum exteris gentibus, et elati vanitatibus suis, in perpetuum à Deo defecerunt, nationum facinoribus et operibus servientes. Hujusmodi ergo homines adnumerati sunt exteris nationibus.

5. D'autres ont commencé à être ébranlés dans la foi, désespérant que le salut pût jamais être la récompense de leurs bonnes œuvres. D'autres enfin cédant à leur doute, ont excité des dissentions.

5. Alii ex his dubiam mentem habere cœperunt, non sperantes se propter facta sua assequi posse salutem. Alii dubii facti, dissentiones excitaverunt.

6. Il y a encore quelque retour à espérer pour les uns et pour les autres; mais ils doivent se hâter de faire pénitence, s'ils veulent avoir place dans la tour;

6. His igitur, et illis qui propter facta sua dubii esse cœperunt, adhuc est regressus : sed hæc pœnitentia cita esse debet, ut sit in turri sedes eorum.

7. Car pour ceux, qui bien loin de faire pénitence persistent dans leurs désordres, ils deviendront bientôt la proie de la mort.

7. His vero qui non agunt pœnitentiam, sed permanent in voluptatibus suis, mors prope est.

X.

1. Quant à ceux dont les baguettes se sont trouvées vertes, à l'exception de l'extrémité qui étoit aride et fendue, ils ont toujours été attachés au bien et à la foi, et se sont rendus agréables aux yeux de Dieu ; mais ils l'ont offensé pendant quelque temps

1. At hi qui virgas virides porrexerunt, exceptis cacuminibus earum quæ sola arida erant, et scissuras habebant; semper boni atque fideles et probi erga Deum fuerunt, sed parumper deli-

querunt propter inanes voluptates, et minutas cogitationes, quas intra se habuerunt.

2. Auditis ergo verbis meis, plurimi egerunt pœnitentiam celeriter, et in turri habitare cœperunt.

3. Quidam autem ex his evaserunt dubii : quidam adjecerunt ad dubiam mentem, etiam dissentiones movere. In his igitur etiam nunc spes est regressus, quia boni semper fuerunt, difficile autem movebuntur.

4. Qui vero virgas suas aridas porrexerunt, exceptis cacuminibus earum, quæ sola erant viridia ; crediderunt quidem Deo, in sceleribus vero conversati sunt; numquam tamen à Deo recesserunt, sed semper nomen Domini libenter tulerunt, et libenter in hospitiis suis Dei servos susceperunt.

5. Audito igitur hoc, regressi, sine mora egerunt pœnitentiam, et omnem virtutis æquitatem exercuerunt.

5. Aliqui vero eorum abierunt : et alii libenter adversa passi sunt, memores factorum suorum.

en suivant leurs faux plaisirs et en entretenant entre eux des dissensions.

2. Plusieurs donc à ma parole se sont hâtés de faire pénitence et ont eu place dans la tour.

3. Quelques-uns se sont laissés ébranler dans la foi, et d'autres enfin à l'incrédulité ont ajouté l'esprit de dissension ; cependant ils conservent encore quelque espérance de retour, parce qu'ils n'ont jamais perdu la foi et qu'on ne pourra meme les ébranler que difficilement.

4. Pour ceux dont les baguettes se sont trouvées arides, excepté l'extrémité qui étoit verte, quoiqu'ils eussent la foi en Dieu, ils ont vécu dans le crime sans jamais cependant s'éloigner de Dieu ; car ils ont toujours confessé librement et ont exercé de bon cœur l'hospitalité envers ses serviteurs.

5. Aussitôt donc qu'ils ont entendu ma parole, ils se sont hâtés de faire pénitence et ont pratiqué toutes sortes de bonnes œuvres.

6. Quelques-uns rappelant le souvenir de leurs péchés, ont souffert la mort, et d'autres se sont exposés de bon cœur à des persécutions.

XI.

1. Postquam finisset omnium virgarum explanationes, ait mihi : Vade, et dic omnibus ut agant pœnitentiam, et vivent Deo.

2. Quia motus Dominus magna clementia sua, misit

1. Après qu'il eut achevé d'examiner toutes ces baguettes, il me dit : Va, et dis-leur à tous qu'ils fassent pénitence et ils vivront en Dieu.

2. Car Dieu, par un effet de sa grande miséricorde, m'a envoyé pour

annoncer la pénitence à tous, et à ceux mêmes qui, par leur conduite criminelle, n'ont point mérité d'obtenir le salut.

3. Mais le Seigneur est patient et il veut être fidèle à la promesse qu'il leur a donnée par le ministère de son Fils.

4. Seigneur, lui dis-je, j'espère qu'après que je leur aurai dit ces choses, ils feront tous pénitence; car je crois que chacun d'eux détestant sa vie passée et ouvrant son cœur à la crainte de Dieu, aura recours à la pénitence.

5. Et il me dit : S'ils font pénitence de tout leur cœur, qu'ils se purifient de tous les crimes que je viens de leur reprocher; qu'ils n'en commettent point de nouveaux, et qu'ils n'hésitent point à ajouter foi à ces commandemens, Dieu guérira les plaies que le péché leur a faites, et ils vivront en lui.

6. Mais pour ceux qui à leurs anciens en ajouteront de nouveaux et qui marcheront selon les désirs du siècle, ils se condamneront eux-mêmes à la mort ".

7. Quant à toi, marche dans ses commandemens et tu vivras en Dieu, aussi bien que tous ceux qui y marcheront et qui les accompliront parfaitement.

8. Après qu'il m'eut montré toutes ces choses, il me dit : Je te ferai voir le reste dans peu de jours.

me ut pœnitentiam nuntiarem omnibus, his etiam qui non merentur propter facta sua assequi salutem.

3. Sed patiens est Dominus, et invitationem per Filium suum factam vult conservare.

4. Dico ei : Spero, Domine, fore ut, auditis his, universi agant pœnitentiam. Credo enim, unumquemque agnitis suis factis, et accepto Dei timore, ad pœnitentiam regressurum.

5. Ait mihi : Quicumque toto corde egerint pœnitentiam, et purificaverint se ab omni nequitia, quæ supra dicta est, et non adjecerint adhuc ad delicta sua quidquam ; accipient à Domino remedium priorum pecatorum suorum, si nihil dubitaverint de mandatis his ; et vivent Deo.

6. Qui vero adjecerint, inquit, ad delicta sua, et conversati fuerint in cupiditatibus sæculi hujus ; damnabunt seipsos ad mortem.

7. Tu vero ambula in mandatis istis; et vives Deo: et quicumque ambulaverint in his, et recte ea exercuerint, vivent Deo.

8. Postquam vero hæc omnia mihi ostendit, ait mihi : Reliqua post dies paucos tibi ostendam.

℣ 6. C'est-à-dire, qu'au jour du jugement ils conviendront eux-mêmes que leur mauvaise conduite et leur impénitence mérite la mort.

SIMILITUDE IX.

Les grands mystères de l'Eglise militante et de l'Eglise triomphante.

I.

1. Postquam scripsi Mandata et Similitudines Pastoris illius Nuntii pœnitentiæ; venit ad me, et dixit mihi : Volo ostendere tibi quæcumque Spiritus tibi ostendit, qui in effigie Ecclesiæ locutus est tecum.

2. Ille enim Spiritus, Filius Dei est. Et qui infirmior eras corpore, non ante per Nuntium declaratum est tibi, quam firmatus est à Spiritu, auctusque viribus, ut etiam Nuntium possis videre.

3. Tunc enim bene quidem et magnifice ædificatio turris, ab Ecclesia tibi ostensa est, sed ut a virgine monstrata cuncta vidisti. Nunc autem per Nuntium illustraris, per eumdem quidem Spiritum.

4. Sed oportet te omnia diligenter videre. Idcirco enim in domum tuam missus sum habitare, ab illo Nuntio venerando; ut cum omnia potenter videris, nihil ut prius expavescas.

1. Après que j'eus écrit les préceptes et les similitudes du Pasteur de l'Ange" de la pénitence, il vint à moi et me dit : Je veux t'expliquer tout ce que t'a montré l'Esprit qui s'est entretenu avec toi sous la figure de l'Eglise ";

2. Car cet esprit est le fils de Dieu. Et parce que tu portes la foiblesse dans ton corps, l'Ange ne t'a rien déclaré qu'auparavant tu n'eusses été fortifié, et comme rempli de nouvelles forces, ce qui étoit même nécessaire pour que tu pusses soutenir la présence de l'ange;

℣ 3. Car alors l'Eglise t'a fait voir la tour bâtie dans toute sa magnificence et sa perfection ", et c'est une vierge qui t'a montré toutes ces merveilles; mais à présent c'est l'ange qui t'éclaire et c'est du même esprit que tu reçois l'intelligence.

4. Il faut donc que tu examines toutes choses avec une grande attention; c'est pourquoi cet ange vénérable m'a ordonné de venir habiter dans ta maison, afin qu'après t'avoir tout fait examiner avec soin, tu ne sois plus frappé de crainte comme auparavant.

℣ 1. Chargé d'annoncer aux hommes la pénitence.
Ibid. Voyez la deuxième et la troisième vision, liv. 1, ci-dessus.
℣ 3. Voyez la troisième vision, nomb. 1, liv. 1.

5. Il me conduisit donc sur le sommet du mont d'Arcadie, et nous nous y assîmes.

5. Et duxit me in ascensum montis Arcadiæ; et consedimus in cacumine ejus.

6. Et il me montra une campagne fort vaste, environnée de douze montagnes ″ toutes de figure différente.

6. Et ostendit mihi campum magnum, et circa eum duodecim montes, alia atque alia figura.

7. La première étoit noire ″ comme de la suie : la deuxième étoit aride ″ et ne produisoit aucune herbe : la troisième étoit pleine d'épines et de ronces″.

7. Quorum primus niger erat sicut fuligo. Secundus glabrus sine herbis. Tertius spinis et tribulis plenus.

8. La quatrième produisoit des herbes à demi arides ″, la partie supérieure étoit verte et l'autre jusqu'à la racine étoit sans vie, et quelques-unes de ces herbes se séchoient lorsqu'elles venoient à être frappées des ardeurs du soleil.

8. Quartus habebat semiaridas herbas; quarum superior pars erat viridis, proxima autem à radicibus arida; quædam etiam herbæ, cum sol incanduisset, aridæ fiebant.

9. La cinquième étoit raboteuse ″, mais les herbes qu'elle produisoit étoient vertes.

9. Quintus mons asperrimus erat; sed herbas virides habebat.

10. La sixième étoit pleine de crevasses ″, les unes plus petites, les autres plus grandes, et dans ces crevasses ″ il y croissoit des herbes qui paroissoient comme flétries et sans aucune beauté.

10. Sextus mons scissuris erat plenus; quibusdam minoribus, quibusdam vero majoribus : sed in illis scissuris erant herbæ non valde quidem latæ, sed velut marcidæ esse videbantur.

11. La septième produisoit de très-belles herbes ″ et faisoit voir partout une abondante fertilité; toutes sortes

11. Septimus vero mons delectabiles habebat herbas, et totus fertilis erat; et omne

℣ 6. Ce sont les douze nations répandues sur toute la terre. Voyez le nombre XVII ci-après.

℣ 7. Ce sont les apostats. Voyez *ibid.*

Ibid. Ceux qui n'ont qu'une foi feinte.

Ibid. Ceux qui sont riches et tout occupés des affaires temporelles. Voyez ci-après nomb. XX.

℣ 8. Ceux qui ont une foi chancelante, et qui n'ont le Seigneur que sur les lèvres, et non dans le cœur, nomb. XXI ci-après.

℣ 9. Ce sont ceux qui ont cru, mais qui sont présomptueux, nomb. XXII ci-après.

℣ 10. Ceux qui ont entre eux des procès, des querelles, qui sont languissans dans la foi, nomb. XXIII ci-après.

Ibid. Ceux qui conservent le ressentiment des injures, des haines et des inimitiés secrètes. Voyez nomb. XXIII ci-après.

℣ 11. Ceux qui ont toujours conservé la foi, etc. Voyez le nomb. XXIV ci-après.

genus pecudum, et volucrum cœli, pabulum carpebant ex illo; et quantum vescebantur ex illo tanto lætiores herbæ crescebant.

12. Octavus mons fontibus erat repletus; et ex illis fontibus adaquabatur omne genus creaturæ Dei.

13. Nonus mons nullam omnino aquam habebat, et totus destitutus erat; sed et mortiferos serpentes alebat, et hominibus perniciosos.

14. Decimus mons proceras arbores continebat, totusque erat umbrosus; et sub umbra pecudes jacebant requiescentes, ac ruminantes.

15. Undecimus mons densissimis arboribus repletus erat, et arbores illa aliis atque aliis oneratæ videbantur fructibus; ut quisquis videret, cuperet edere de fructibus earum.

16. Duodecimus mons, candidus erat totus, et aspectum habebat delectabilissimum, et ipse sibi summum præstabat decorem.

de bêtes et d'oiseaux y trouvoient leur nourriture, et plus ils consommoient d'herbes, plus il en croissoit qui étoient encore plus belles que les premières.

12. La huitième étoit entrecoupée de fontaines, et toutes les créatures du Seigneur de toutes les espèces venoient y étancher leur soif ″.

13. La neuvième étoit tout-à-fait sans eau, mais elle nourrissoit des serpens pleins d'un poison mortel et pernicieux aux hommes ″.

14. La dixième portoit des arbres fort hauts qui la couvroient entièrement de leur ombre, et sous laquelle on voyoit des troupeaux qui, dans un repos profond, ruminoient la nourriture qu'ils avoient déjà prise ″,

15. La onzième étoit couverte d'arbres fort épais et chargés de toutes sortes de fruits différens; en sorte qu'en les voyant on se sentoit frappé du désir d'en goûter ″.

16. La douzième étoit toute blanche, très-agréable à voir, et sembloit emprunter d'elle seule toute sa beauté ″.

℣ 12. Ceux qui ont cru aux apôtres qui ont prêché la foi avec sincérité, etc. Voyez le nomb. xxv ci-après.

℣ 13. Ce sont des ministres qui s'acquittent mal de leur charge, etc. Voyez le nomb. xxvi ci-après.

℣ 14. Ce sont des évêques ou autres chefs de l'Eglise, et même de simples fidèles qui ont exercé l'hospitalité, qui protégent les veuves et les pauvres. Voyez le nomb. xxvii ci-après.

℣ 15. Ce sont ceux qui ont souffert la mort pour le nom de Jésus-Christ. Voyez le nomb. xxviii ci-après.

℣ 16. Ce sont ceux qui ont reçu la foi avec une sincérité d'enfant. Voyez le nomb. xxix ci-après.

II.

1. Au milieu de ce champ il me fit voir une grande pierre blanche [1] qui étoit sortie du milieu de ce champ même ; elle étoit carrée et plus élevée que ces autres montagnes : en sorte qu'elle pouvoit même servir de base et d'appui à toute la terre.

1. In medio vero campo candidam et ingentem petram mihi ostendit, quæ de ipso campo surrexerat ; et petra illa altior montibus illis erat, et quadrata, ita ut posset totum orbem sustinere.

2. Elle me parut fort ancienne, mais on y voyoit une porte [2] qui paroissoit n'y avoir été pratiquée que depuis peu de temps ;

2. Vetus autem mihi videbatur esse ; sed habebat novam portam, quæ nuper videbatur exsculpta.

3. Et il en sortoit une lumière plus brillante que n'est celle du soleil, de sorte que son éclat me frappoit d'admiration.

3. Et porta illa clariorem splendorem quam sol habebat ; ita ut mirarer vehementer lumen ejus.

4. A l'entrée de cette porte étoient douze vierges [4] dont quatre qui se tenoient aux coins, me paroissoient plus vénérables que les autres, quoique celles-ci le fussent aussi : elles se tenoient aux quatre coins de la porte.

4. Circa vero portam illam stabant virgines duodecim, ex quibus quatuor quæ obtinebant angulos portæ, digniores mihi videbantur esse ; sed et cæteræ dignæ erant ; stabant autem in quatuor partibus portæ.

5. Mais ce qui contribuoit encore à leur donner plus de grâces, elles étoient deux à deux, vêtues de robes de lin, ayant le bras droit découvert avec décence, comme si elles eussent été disposées à soulever quelque fardeau ; et elles montroient enfin dans tout leur extérieur beaucoup de joie et d'agilité.

5. Erat autem et id ad gratiam illarum virginum, quid illæ binæ et binæ vestitæ erant linteis tunicis, et decenter succinctæ exterius brachiis dextris, tamquam fascem aliquem levaturæ, sic erant paratæ ; vehementer enim hilares erant, atque promptæ.

6. A la vue de ces prodiges si surprenans, j'étois frappé d'étonnement, et je ne me sentois pas moins surpris en considérant ces vierges de ce qu'étant si belles et si délicates, elles se tenoient

6. Hæc cum vidissem ; mecum ipse mirabar, quod tam magnas et præclaras res viderem. Et rursus mirabar, propter virgines illas,

℣ 1. C'est Jésus-Christ. Voyez ci-après nomb. XII.

℣ 2. Cette porte est le nom de Jésus-Christ, par laquelle seule on peut entrer dans le royaume céleste. Voyez ci-après nomb. XII.

℣ 4. Ce sont les différens dons du saint Esprit. Voyez ci-après nomb. XIII et XV, où il nomme ces différens dons.

quod tam decoræ et delicatæ essent, et ita constanter ac fortiter starent, tamquam totum cœlum portaturæ.

néanmoins debout sur leurs pieds avec autant de force et de courage que si elles eussent eu le ciel entier à soutenir.

7. Et cum hæc intra me cogitarem : ait ad me Pastor ille : Quid intra te disputas, atque torqueris, et ipse tibi sollicitudinem adjicis?

7. Pendant que je m'occupois de toutes ces pensées, l'Ange me dit : A quoi penses-tu en toi-même? Pourquoi te tourmenter, et accroître encore tes inquiétudes?

8. Quæcumque non potes intelligere, noli attendere, tamquam si sapiens sis ; sed roga Dominum, ut accepto sensu intelligas ea.

8. Ne songe point aux choses que tu ne peux comprendre, comme si tu étois effectivement capable de les concevoir; mais prie le Seigneur qu'il te remplisse d'intelligence et qu'il t'en découvre les sens.

9. Quæcumque post te sunt, non potes videre : quæ vero sunt ante te, vides.

9. Tu vois bien les objets qui sont devant toi; mais pour ceux qui sont derrière, tu ne peux les voir.

10. In his igitur quæ non potes videre, noli torqueri; et eorum intelligentiam cape, quæ tu vides. Desine esse curiosus.

10. Ne cherche donc à connoître que les choses que tu vois, et ne t'occupe point de celles que tu ne peux comprendre. Cesse enfin de vouloir tout connoître.

11. Ego autem demonstrabo tibi cuncta, quæcumque debeo ostendere : nunc autem reliqua considera.

11. Je te ferai voir tout ce que tu dois savoir; mais maintenant considère ce qui te reste à voir.

III.

1. Et cum hæc dixisset mihi, suspexi. Et ecce vidi venisse sex viros ac venerandos, et omnes similes vultu; et vocasse quamdam multitudinem virorum : et hi qui venerant vocati ab illis, et ipsi quoque excelsi et fortes erant.

1. Après qu'il m'eut ainsi parlé, je regardai, et je vis venir six hommes grands, vénérables et qui se ressembloient tous de visage ". Ils appeloient une multitude d'autres hommes ", qui après s'être approchés à leurs voix, me parurent comme eux grands et robustes.

2. Jusserunt autem illi sex, eos turrim quamdam super eam portam ædificare.

2. Or, ces six premiers leur ordonnèrent d'élever une tour sur cette porte. "

III. — ℣ 1. Ce sont les six principaux d'entre les anges. Voyez nomb. XII ci-après, et vision III, nomb. II, liv. I ci-dessus.

Ibid. Ce sont les anges. Voyez le nomb. XII ci-après.

℣ 2. Cette tour est l'Eglise. Voyez le nomb. XIII ci-après; c'est ainsi qu'elle est figurée, liv. I, vision III, nomb. II ci-dessus.

3. Alors il commença à se faire un grand frémissement du concours de tous ces hommes qui s'avancèrent pour élever cette tour.

3. Magnus vero tunc fremitus cœpit esse decurrentium circa portam huc atque illuc, eorum virorum qui ad ædificandam turrim venerant.

4. Quant à ces vierges qui se tenoient à l'entrée de la porte, elles leur commandèrent de hâter l'ouvrage et elles étendirent les mains comme pour recevoir quelque chose de ces hommes.

4. Virgines vero illæ, quæ stabant circa portam, jubebant eis ædificationem turris accelerare. Ipsæ autem exporrexerunt manus suas, tamquam aliquid accepturæ ab illis.

5. Alors les six premiers ordonnèrent aux autres de tirer des pierres" d'un certain lieu profond, et de les préparer pour la construction de la tour; et en même temps ils en tirèrent dix pierres " blanches, carrées et taillées.

5. Tunc illi sex jusserunt, ut ex quodam profundo lapides attollerent, et in ædificationem turris præpararent. Et elevati sunt decem lapides candidi, quadrati, circumcisi.

6. Ces six hommes ayant ensuite appelé les vierges, leur ordonnèrent de porter toutes les pierres qui devoient être employées à bâtir la tour, et de les donner après les avoir passées par la porte à ceux qui étoient destinés à élever l'édifice.

6. Postquam vero sex illi advocaverunt has virgines; jusserunt eas, universos lapides quicumque in turris ædificationem mittendi essent, portare, et translatos per portam tradere eis qui ædificaturi erant turrim illam.

7. Aussitôt ces vierges commencèrent à enlever toutes en même temps ces pierres qu'on avoit tirées d'un lieu profond.

7. Continuo hæ virgines, eosdem lapides qui prius elevati erant de profundo, inter se elevare cœperunt pariter omnes.

IV.

1. Or les pierres de la porte étoient tellement disposées, que celles qui paroissoient les plus fortes, servoient à soutenir les angles : pour les autres, elles étoient placées dans les côtés.

1. Qui autem steterunt circa portam, sic etiam portabant, ut qui videbantur esse fortiores, ad angulos ponerentur; cæteri vero lapides ad latera subjiciebantur :

℣ 5. Ce sont tous les hommes appelés à la foi.

Ibid. C'est le premier siècle qui comprend les justes. Voyez ci-après nombre xv.

2. Atque ita universos lapides pertulerunt, eosque per portam translatos, ædificantibus, sicut jussæ erant, tradiderunt. Illi vero excipientes, exstruxerunt illos.

2. Ces vierges apportèrent ainsi toutes les pierres, et, après les avoir passées par la porte, ainsi qu'on le leur avoit ordonné, elles les présentoient aux travailleurs qui, les ayant reçues, les employoient au bâtiment.

3. Hæc autem ædificatio super illam petram magnam et portam fiebat, atque ab iis tota turris sustentabatur.

3. Or tout l'édifice s'élevoit sur cette grande pierre et sur la porte qui servoit de soutien à la tour.

4. Horum autem decem lapidum structura totam portam illam replevit, quæ in fundamento turris illius esse cœpit.

4. Il n'entra dans la structure de la porte que dix pierres qui furent comme le premier fondement de la tour.

5. Post illos vero decem lapides, alii viginti quinque elevati sunt de profundo; et hi structi sunt in ædificationem turris ejusdem, per illas virgines levati, sicut priores.

5. Ensuite, on tira de ce même endroit vingt-cinq autres pierres " qui servirent à la construction de la tour, et elles furent élevées par ces vierges, ainsi que l'avoient été les premières.

6. Post hos alii triginta-quinque elevati sunt, et hi similiter in eodem opere aptati sunt.

6. On en éleva encore trente-cinq autres" qui furent employées au même ouvrage;

7. Post hos, quadraginta lapides ascenderunt, et hi omnes adjecti sunt in structuram turris illius.

7. Enfin quarante autres " qu'on fit entrer dans la construction de la tour.

8. Quatuor ergo ordines cœperunt esse in fundamento turris illius; desierunt enim lapides extrahi de profundo : paulisper et

8. Ainsi il se trouva quatre rangs de pierres dans les fondemens. On cessa donc de tirer des pierres ", et ceux qui bâtissoient interrompirent les travaux pour quelque temps.

℣ 5. Litt. : d'un lieu profond, comme il est dit nomb. III ci-dessus : tout ce qui est dit ici et aux nombres suivans est expliqué dans le nomb. XII. C'est le second siècle des hommes justes. Voyez ci-après nomb. XV.

℣ 6. Ce sont les prophètes et les ministres du Seigneur. Voyez le nomb. XV ci-après.

℣ 7. Ce sont les apôtres et ceux qui ont annoncé la naissance du Fils de Dieu. Voyez *ibid.* nombre XV ci-après.

℣ 8. On tira d'abord dix pierres, ensuite vingt-cinq, puis trente-cinq, et enfin quarante, qui font en tout cent dix pierres. Dans le nomb. XV ci après par erreur de copiste, on lit trente au lieu de trente-cinq.

hi qui ædificabant, quieverunt.

9. Ensuite ces six hommes ordonnèrent de nouveau à la multitude de leur apporter des pierres de ces douze montagnes, pour être employées à la construction de la tour.

9. Iterum illi sex viri, multitudini illi imperaverunt, ut de illis duodecim montibus apportarent lapides ad ædificationem turris ejusdem.

10. Après qu'ils eurent reçu ces ordres, ils commencèrent à tirer de toutes ces montagnes des pierres de différentes couleurs, et les ayant apportées, ils les présentèrent aux vierges qui, les recevant de leurs mains, les passoient à travers la porte, et les donnoient aux travailleurs pour en bâtir la tour.

10. Illi autem excidebant de universis montibus variorum colorum lapides; et deferentes eos, porrigebant Virginibus: quos illæ accipientes transferebant, et in ædificationem turris porrigebant.

11. Lorsque ces pierres avoient été employées, elles devenoient blanches, et prenoient diverses couleurs, en sorte que toutes changeoient de couleur.

11. In qua cum structi essent illi; candidi, variique fiebant; et similiter omnes, priores mutabant colores.

12. Quelques-unes de ces pierres étoient présentées par des hommes, et lorsqu'elles venoient à être placées dans l'édifice, elles restoient telles qu'on les y mettoit.

12. Quidam vero ab ipsis viris porrigebantur: qui cum in eam ædificationem venissent; quales ponebantur, tales et permanebant.

13. Elles ne devinrent pas blanches ni ne prirent quelque autre couleur, parce qu'elles n'avoient point été transportées par les vierges à travers la porte.

13. Hi nec candidi fiebant, nec varii; quoniam non erant a Virginibus per portam translati.

14. Ainsi ces pierres défiguroient l'édifice par leur difformité:

14. Hi ergo lapides deformes erant, in ædificatione.

15. Les six hommes les ayant aperçues, les firent ôter et ordonnèrent qu'on les remît dans le lieu d'où elles avoient été tirées,

15. Quos cum animadvertissent illi sex viri; jusserunt tolli, et suo loco reponi unde delati fuerant.

16. Et ils dirent à ceux qui les leur apportoient: Ne nous présentez point ces pierres pour bâtir, mais déchargez-les au bas de la tour afin que les vierges les transportent elles-mêmes par la porte, et nous les donnent de leurs propres mains;

16. Et dicunt ad illos qui lapides illos adferebant: Omnino vos nobis ad ædificationem hanc lapides porrigere nolite; sed juxta turrim ponite eos, ut hæ virgines translatos porrigant:

17. Nisi enim ab his virginibus translati fuerint per hanc portam, colores suos mutare non possunt: nolite igitur frustra laborare.

17. Car sans cela elles ne pourroient changer de couleur. Ne rendez donc point votre travail inutile.

V.

1. Effecta est autem structura illo die; sed turris consummata non est:

1. L'édifice fut bien avancé en ce jour-là; mais la tour ne fut point achevée.

2. Futurum enim erat, ut ædificaretur: propterea etiam nunc et quædam dilatio facta est.

2. Car le temps auquel elle le devoit être, n'étoit pas encore arrivé; et c'est pour cela qu'à présent même il y a encore quelque délai.

3. Et jusserunt illi sex, eos qui ædificabant, abire, et veluti aliquamdiu quiescere: illis vero Virginibus præceperunt, ne a turri discederent.

3. Alors les six hommes commandèrent à ceux qui bâtissoient de se retirer, et d'aller prendre quelque repos. Mais quant aux vierges, elles eurent ordre de ne se point écarter d'auprès de la tour:

4. Propterea autem videbantur mihi relictæ, ut custodirent turrim illam.

4. C'est pourquoi il me sembloit qu'elles restoient pour garder cette tour.

5. Postquam autem recesserunt, dico ad Pastorem illum: Quare, Domine, non est peracta ædificatio turris?

5. Après que toute cette multitude se fut retirée, je dis au Pasteur: Seigneur, pourquoi la tour n'est-elle donc point achevée?

6. Non enim, inquit, ante consummari potest, quam veniat Dominus ejus, et structuram hanc probet: ut si quos lapides non bonos in ea invenerit, mutentur. Ad voluntatem enim ejus ædificabatur hæc turris.

6. Elle ne le peut être, me répondit-il, que le Seigneur ne soit venu, et qu'il n'en ait examiné toutes les parties, afin que s'il s'y trouve quelque pierre de rebut, elle soit rejetée de l'édifice, et changée contre une autre. Car c'est par la volonté du Seigneur que cette tour a été bâtie.

7. Vellem, inquam, Domine, scire, quid significet ædificatio turris hujus, et de hac petra, et de hac porta cognoscere, et de montibus, et de Virginibus, et de lapidibus qui extracti sunt de profundo, nec circumcisi sunt, sed sicut ascenderunt, sic missi sunt in structuram;

7. Mais je voudrois bien savoir, lui dis-je, ce que signifie cette tour, aussi bien que les pierres, la porte, les montagnes, les vierges et les pierres qu'on a tirées d'un lieu profond sans les tailler, et qui ont été employées dans l'édifice telles qu'elles étoient naturellement,

8. Et pourquoi on en a mis dix pour les fondemens, ensuite vingt-cinq, trente-cinq, et enfin quarante.

8. Et quare primum lapides decem in fundamento structi sunt, deinde viginti quinque, deinde triginta quinque, deinde quadraginta.

9. Je voudrois encore savoir ce que signifient les pierres qu'on a d'abord fait entrer dans l'édifice, et qui, après en avoir été retranchées, ont été rejetées dans le lieu d'où on les avoit tirées.

9. Item de illis lapidibus qui positi sunt in structuram, iterumque sublati, et in locum suum relati.

10. Je vous prie, Seigneur, de satisfaire ma curiosité sur toutes ces choses, et de ne me rien cacher de tout ce qu'elles signifient.

10. De omnibus his, Domine, desiderium animæ meæ comple, et omnia mihi demonstra.

11. Et il me dit : Si tu te rends attentif à mes paroles, tu recevras une parfaite intelligence de tout ce que tu demandes : Tu verras même encore les autres choses qui doivent arriver à cette tour, et aucune de ces similitudes n'échappera à ta connoissance.

11. Et dixit mihi : Si tardus non fueris, omnia cognosces, et videbis reliqua quæ futura sunt huic turri, et omnes similitudines diligenter cognosces.

12. Quelques jours après, nous revînmes dans ce même endroit où nous nous étions assis la première fois, et il me dit : Avançons-nous vers la tour, car son maître doit arriver pour l'examiner.

12. Et venimus post dies paucos in eumdem locum, ubi sederamus, et dicit mihi : Perveniamus ad turrim. Dominus enim ejus venturus est, ut consideret eam.

13. Nous en étant donc approchés, nous n'y trouvâmes que ces vierges ;

13. Venimus igitur illuc, et neminem alium quam virgines illas invenimus.

14. Et le pasteur leur ayant demandé si le maître de la tour n'étoit point venu, elles lui répondirent qu'il arriveroit bientôt pour en examiner la structure.

14. Et interrogavit eas ; an affuisset Dominus turris illius ? Et responderunt, continuo eum adfuturum, ut consideret structuram illam.

VI.

1. Un moment après, je vis une nombreuse multitude d'hommes qui s'avançoient ; ils avoient au milieu

1. Post pusillum vero video multitudinem virorum magnam venientem, et in

medio eorum ita excelsum virum, ut magnitudine sua ipsam turrim superaret : et circa eum sex illos quos in ædificatione imperare videram, et eos omnes qui ædificaverunt turrim illam, et præterea alios quamplures dignitate splendidos viros.

2. Virgines vero illæ quæ custodiebant turrim illam, adcurrerunt, et osculatæ sunt eum, et prope eum cœperunt ambulare.

3. Ille autem tam diligenter considerabat structuram illam, ut singulos lapides contrectaret : quin etiam singulos virga, quam in manu tenebat, feriebat.

4. Ex quibus quidam, cum essent percussi, nigri fiebant velut fuligo; quidam autem tamquam scabri; quidam scissuras habentes; quidam curti; quidam nec nigri, nec albi; quidam asperi, nec cum cæteris lapidibus convenientes; quidam plurimas maculas habentes.

5. Hæ sunt varietates lapidum illorum, qui in structura illa non idonei reperti sunt.

6. Jussit eos Dominus omnes de turri deponi, et juxta eam relinqui; et alios lapides afferri, et loco eorum reponi.

7. Et interrogaverunt eum qui ædificabant, ex quo monte vellet afferri, reponi in locum ejectorum?

d'eux un homme " d'une hauteur si prodigieuse, qu'il surpassoit même la tour : à ses côtés étoient les six hommes que j'avois vus présider aux travaux de la tour " : il étoit encore environné de tous ceux qui avoient aidé à la bâtir, et de plusieurs autres qui paroissoient pleins d'éclat et de majesté.

2. Aussitôt les vierges qui gardoient la tour accoururent, et ayant salué cet homme, elles commencèrent à marcher à ses côtés;

3. Et pour lui, il examinoit cette tour avec une attention si rigoureuse, qu'il touchoit chaque pierre l'une après l'autre, et les frappoit même toutes avec une baguette qu'il tenoit dans sa main;

4. De sorte qu'à mesure qu'il les frappoit, quelques-unes devenoient noires comme de la suie, d'autres paroissoient comme raboteuses, d'autres se fendoient, d'autres devenoient comme mutilées, quelques-unes prenoient une couleur entre le blanc et le noir, d'autres devenoient rudes et ne pouvoient s'ajuster avec les autres pierres, d'autres enfin étoient couvertes de plusieurs taches.

5. Ce sont là les différentes qualités de ces pierres qui n'ont point été trouvées propres à entrer dans la structure de l'édifice.

6. Le maître ordonna qu'elles fussent toutes ôtées de la tour et jetées aux environs, et qu'on en apportât d'autres pour être mises en leur place.

7. Or ceux qui bâtissoient lui demandèrent de quelle montagne il vouloit qu'on apportât ces nouvelles pierres;

℣ 1. C'est Jésus-Christ le Fils de Dieu. Voyez le nomb. XII ci-après.
Ibid. Voyez liv. I, vision III, nomb. II ci-dessus.

8. Mais il leur défendit de les tirer des montagnes, et leur ordonna de les aller prendre dans un certain champ" qui étoit proche ;

9. Ils fouillèrent donc cette terre où ils trouvèrent de fort belles pierres carrées, et aussi quelques-unes de rondes ; et tout ce qui s'en trouva dans ce champ fut apporté et passé au travers de la porte par les vierges :

10. Celles qui étoient carrées furent employées et mises en la place de celles qu'on avoit rejetées.

11. Quant aux autres, qui étoient rondes, " on ne les mit point en œuvre, parce qu'elles étoient dures et qu'il auroit fallu bien du temps pour les tailler.

12. On les rangea seulement auprès de la tour, comme devant un jour être taillées et reçues dans l'édifice ; car elles étoient extrêmement éclatantes.

8. De montibus quidem vetuit afferri; sed ex campo quodam, qui prope erat, jussit afferri.

9 Foderunt enim campum illum, et invenerunt lapides splendidos, quadratos : quosdam vero etiam rotundos : quicumque autem erant in illo campo, omnes allati sunt, et per portam transportati a virginibus illis :

10. Et qui ex eis quadrati erant, formati sunt, et positi in locum ejectorum :

11. At vero qui rotundi, non sunt adjecti in structuram ; quoniam duri erant, et longum esse videbatur, circumcidere eos ;

12. Sed positi sunt circa turrim, tamquam futurum esset, ut circumciderentur, et in structuram mitterentur ; valde enim splendidi erant.

VII.

1. Après que cet homme, qui paroissoit plus respectable que les autres, et qui étoit le maître de toute la tour, en eut examiné la structure, il appela le Pasteur, et lui remit les pierres qui avoient été rejetées,

2. Et il lui dit : Purifiez ces pierres avec tout le soin possible, et rendez-les propres à entrer avec les autres dans la structure de l'édifice ; quant à celles qui ne pourront convenir, jetez-les loin de la tour.

1. Hæc cum vidisset Vir ille dignitate præcipuus et Dominus totius turris, vocavit hunc Pastorem, et tradidit ei lapides qui reprobati erant, et positi circa turrim ;

2. Et ait ad illum : Commenda diligenter lapides hos, et apta in structuram turris, ut cum cæteris possint convenire ; eos autem qui non conveniunt, longe a turri projicies.

℣ 8. Voyez ci-après nomb. xxx.
℣ 11. Voyez nomb. xxx ci-après.

3. Hæc cum præcepisset ei, cum omnibus, cum quibus venerat ad turrim, abiit. Virgines autem illæ steterunt circa turrim, custodientes eam.

3. Après qu'il lui eut donné ces ordres, il se retira suivi de tous ceux qui étoient venus avec lui; pour les vierges, elles restèrent auprès de la tour et la gardoient.

4. Et dixi ad Pastorem illum : Quonam modo possunt lapides hi in structuram hujus turris, cum reprobati sint, redire?

4. Et je dis au Pasteur : Comment ces pierres qui ont été rejetées de l'édifice, pourront-elles de nouveau y être employées?

5. Et dixit mihi : Ego de lapidibus istis majorem partem circumcidi, et adjiciam in structuram, et convenient cum cæteris.

5. Et il me répondit : J'ai coupé la plus grande partie de ces pierres, je les ferai entrer dans l'édifice, et elles s'ajusteront avec les autres.

6. Et dixi : Quo modo, Domine, possunt circumcisi eumdem locum implere?

6. Seigneur, lui dis-je, comment, après avoir été coupées, pourront-elles occuper leur première place?

7. Quicumque, inquit, minores inventi fuerint, in mediam structuram ibunt; majores vero, deforis ponentur, et continebunt eos.

7. Et il me répondit : Les plus petites seront placées dans le milieu de l'édifice, et les plus grandes en dehors, et serviront à soutenir les autres.

8. Hæc cum dixisset mihi: Eamus, inquit, et post triduum revertamur, et emundatos hos lapides in structuram adjiciam :

8. Après m'avoir rendu raison de ce que je lui demandois, il me dit : Allons-nous-en, nous reviendrons dans trois jours et nous emploierons les pierres quand elles auront été purifiées;

9. Ea enim quæ sunt circa turrim, commundari debent omnia; ne forte subito paterfamilias superveniat, et immunda ea quæ circa turrim sunt inveniat, et ita aspernetur, et hi lapides non mittantur in structuram turris hujus, et ego negligens paterfamilias videar esse.

9. Car toutes celles qui sont aux environs de la tour doivent l'être, de peur que le père de famille ne survienne tout à coup, et que, trouvant ces pierres impures, il ne les rejette de son édifice avec mépris, et ne m'accuse moi-même de négligence.

10. Post triduum autem, cum venissemus ad eamdem turrim, ait mihi : Consideremus hos lapides

10. Etant donc revenus à la tour au bout de trois jours, il me dit : Examinons toutes ces pierres et voyons quelles sont celles qui pourront servir

à l'édifice : Seigneur, lui dis-je, je le veux bien.

omnes, et videamus qui ex eis possunt in structuram ire. Dico ei : Consideremus, Domine.

VIII.

1. Nous commençâmes par examiner celles qui d'abord étoient noires. Il les a alors retrouvées telles qu'elles étoient quand elles furent rejetées de l'édifice,

2. Et il les fit éloigner de la tour et mettre à part;

3. Ensuite il vint à celles qui étoient raboteuses, il en fit tailler plusieurs de celles-là et donna ordre aux vierges de les employer, ce qu'elles exécutèrent, les portant et les ajustant dans le milieu de l'édifice.

4. Quant aux autres, il les fit mettre avec celles qui étoient noires; car elles avoient aussi pris cette couleur.

5. Ensuite il examina celles qui étoient fendues, il en fit encore couper plusieurs de celles-là, et ordonna aux vierges de les faire entrer dans l'édifice.

6. Celles-ci furent mises au dehors, parce qu'elles avoient été trouvées entières. Mais les autres n'ayant pu servir à cause du grand nombre de fentes qui les défiguroient, elles furent rejetées.

7. Il examina ensuite celles qui avoient été mutilées, plusieurs de celles-là étoient pleines de fentes et étoient devenues noires, les autres avoient de grandes fentes, et il les fit mettre avec celles qui avoient été rejetées; pour les premières, il ordonna qu'elles seroient employées après avoir été purifiées et taillées.

1. Primum omnium cœpimus considerare eos, qui nigri fuerant. Quales enim a structura depositi fuerant, tales sunt reperti.

2. Jussit eos a turri moveri, et seorsum reponi.

3. Deinde consideravit eos qui scabrosi fuerant : et multos ex eis circumcidi jussit, et per Virgines eos in structuram turris aptari. Illæ autem, sublatos eos aptaverunt in media structura :

4. Reliquos autem jussit cum illis nigris reponi; nam et hi evaserunt nigri.

5. Deinde considerabat eos qui scissuras habebant : et ex illis multos circumcidi jussit, et per illas virgines adjici in structuram.

6. Hi deforis positi sunt, quoniam integri inventi sunt : reliqui autem propter multitudinem scissurarum non potuerunt afformari; propterea projecti sunt ab ædificatione turris.

7. Deinde considerabat eos qui curti facti erant : multi ex illis scissuras habebant, et nigri evaserant; alii vero scissuras magnas habebant, quos jussit apponi cum illis qui rejecti erant : reliquos autem commundatos, et afformatos adjici jussit in structuram;

8. Quos sublatos virgines illæ in media structura aptaverunt; infirmiores enim erant.

9. Deinde considerabat eos, qui dimidii quidem albi, dimidii autem nigri fuerant reperti : et multi ex illis nigri inventi sunt. Jussit et hos transferri ad illos qui rejecti erant :

10. Reliqui vero toti candidi inventi sunt; et hi sublati sunt a virginibus, et aptati in eadem turri;

11. Exteriores autem positi sunt qui integri inventi sunt, ita ut possent continere eos qui in medio constructi erant : nihil enim eis recisum est.

12. Deinde considerabat eos qui duri et asperi fuerunt : pauci ex his abjecti sunt quoniam non poterant circumcidi : valde enim duri reperti sunt : reliqui autem formati sunt, et in media structura a Virginibus aptati; infirmiores enim erant.

13. Deinde considerabat illos qui maculas habebant : et ex eis pauci reperti sunt nigri; et hi ad cæteros abjecti sunt : qui vero superfuerunt, candidi et integri inventi sunt; et hi a Virginibus in structuram aptati sunt; et deforis positi, propter fortitudinem suam.

8. Ainsi, les vierges les ayant prises, les placèrent dans le milieu de l'édifice, parce qu'elles étoient moins fortes que les autres.

9. Ensuite il examina celles qui d'abord s'étoient trouvées moitié blanches et moitié noires; plusieurs de celles-là ayant alors paru toutes noires, il les fit mettre avec celles qui avoient été rejetées;

10. Pour les autres, qui furent trouvées entièrement blanches, les vierges les enlevèrent et les ajustèrent dans la tour.

11. Elles les placèrent dans les dehors de l'édifice, parce que, comme elles étoient entières et qu'on n'en avoit rien retranché, elles se trouvoient en état de soutenir celles qui étoient au milieu.

12. Ensuite il examina celles dont la superficie étoit rude et raboteuse; un petit nombre de celles-là fut rejeté, parce qu'elles ne pouvoient être taillées à cause de leur extrême dureté. Quant aux autres, ayant été façonnées, elles furent placées par les vierges dans le milieu de la tour; car elles étoient plus foibles que les premières;

13. Ensuite il examina celles qui étoient pleines de taches, et un petit nombre de celles-là s'étant trouvées noires, elles furent rejetées. Quant aux autres qui restoient, ayant été trouvées blanches et entières, elles furent employées par les vierges et placées dans le dehors de l'édifice à cause de leur force.

IX.

1. Il vint ensuite examiner les pierres qui étoient blanches et de figure ronde, et il me dit : Que feront-nous de ces pierres? Je lui répondis que je n'en savois rien.

2. Quoi, me dit-il, tu n'as sur elles aucun dessein? Seigneur, lui répondis-je, j'ignore absolument l'art de tailler des pierres, et je n'ai là-dessus aucune connaissance.

3. Et il me dit : Ne vois-tu pas que ces pierres sont fort rondes? si je veux donc les rendre carrées il faut que j'en retranche une grande partie, et d'ailleurs il est nécessaire que quelques-unes d'entre elles entrent dans la structure de la tour.

4. Si cela, lui dis-je, est nécessaire, pourquoi vous embarrasser inutilement? et que ne choisissez-vous celles qui sont les plus propres à votre dessein et à être mises en œuvre?

5. Il choisit donc celles qui lui parurent les plus grandes et les plus belles, et après qu'il les eut taillées les vierges les enlevèrent et les placèrent dans les dehors de l'édifice.

6. Quant à celles qui se trouvèrent de surplus, on les reporta dans le même champ d'où elles avoient été tirées.

7. Elles ne furent pas néanmoins rejetées, parce, ajouta-t-il, qu'il reste encore une petite partie de cette tour à bâtir, et que celui qui en est le maître les destine peut-être à cet usage ; car elles sont très-blanches.

1. Venit deinde ut consideraret eos lapides, qui candidi et rotundi erant, et ait mihi : Quid faciemus de his lapidibus? Et ego dixi : Domine, nescio.

2. Nihil ergo, inquit, excogitas de his? ego, inquam, artem hanc non novi, nec lapidarius sum, nec possum intelligere quidquam.

3. Et dixit : Non vides eos valde rotundos esse? Quod si voluero eos quadratos redigere, plurimum mihi ex his recidendum est : sed necesse est aliquos ex his in structuram turris transire.

4. Et dixi : Si necesse est, quid igitur te implicas, et non eligis, si quos habes eligere, et aptas in structuram illam?

5. Et elegit quos vidit maximos et splendidissimos, et afformavit eos : quos sublatos, virgines illæ in exterioribus partibus structuræ posuerunt :

6. Reliqui vero qui superfuerunt, repositi sunt in eumdem campum unde sumpti erant ;

7. Abjecti vero non sunt ; Quoniam, inquit, adhuc exiguum deest huic turri quod ædificandum erit ; et forsitan vul Dominus hos lapides aptari in ea structura, quia valde candidi sunt.

8. Vocatæ sunt deinde mulieres speciosissimæ duodecim, nigra veste vestitæ, incinctæ, et exertis humeris, capillisque solutis. Videbantur autem mihi hæ mulieres agrestes esse.

8. On appela ensuite douze femmes extrêmement belles, elles étoient vêtues d'une robe noire qu'elles portoient négligemment sans ceinture; elles avoient les épaules découvertes, les cheveux épars", et elles me parurent être de la campagne.

9. Ei jussit eas Pastor ille tollere lapides illos qui de structura ejecti erant, et eos referri in montes unde ablati fuerant. Et illæ gaudentes sustulerunt omnes, ac reportaverunt eos unde extracti fuerant.

9. Le Pasteur leur ayant ordonné de prendre ces pierres qui avaient été rejetées et de les reporter sur les montagnes d'où on les avoit tirées, elles le firent en témoignant beaucoup de joie.

10. Postquam autem nullus lapis circa turrim jaceret, ait mihi : Circumeamus hanc turrim, et videamus, numquid aliquid desit illi.

10. Après donc que toutes ces pierres eurent été enlevées d'auprès de la tour, il me dit : Faisons le tour de cet édifice, et voyons s'il ne lui manque rien :

11. Cœpimus ergo circumire eam. Et ut vidit eam decenter ædificatam, cœpit valde hilaris esse ;

11. Nous commençâmes donc à tourner tout autour, et l'ayant trouvé parfaitement bien bâtie il fit paroître beaucoup de joie.

12. Ita enim decenter ædificata fuerat, ut qui vidisset, concupisceret structuram ejus : quoniam quasi de uno lapide videbatur esse, nec usquam commissura apparebat, sed ex petra una videbatur exsculpta.

12. En effet, elle étoit bâtie avec tant de grâce qu'on ne pouvoit la voir sans être ravi d'admiration ; car elle paroissoit en quelque manière être d'une seule pierre, et l'on n'y apercevoit aucune jointure.

X.

1. Ego autem hujusmodi turrim attente considerans, valde lætabar.

1. En considérant attentivement cette tour j'en éprouvai une grande joie.

2. Et ait mihi : Affer calcem, et testas minutas, ut formas eorum lapidum, qui sublati sunt de structura, et iterum repositi, expleam;

2. Et il me dit : Apporte-moi de la chaux et de petits moellons, afin que je remplisse le vide de ces pierres, qui après avoir été ôtées de l'édifice y ont été remises de nouveau, car tout ce

℣ 8. Ces vierges figurent les passions injustes, les plaisirs et les attraits de ce monde. Voyez ci-après nomb. XIII, XIV et XV, où il les nomme.

qui est entré dans la composition de la tour doit être égalé.

ea enim quæ circa turrim sunt, omnia æquari debent.

3. Je fis donc ce qu'il m'ordonnoit, et je lui apportai les choses qu'il me demandoit.

3. Et feci sicut jussit mihi, et attuli ad eum.

4. Et il me dit : Aide-moi, et l'ouvrage sera bientôt achevé.

4. Et ait mihi : Præsto adsis mihi, et cito hoc opus perficietur.

5. Il remplit donc les vides de ces pierres, et fit nettoyer les environs de la tour;

5. Complevit ergo formas illorum lapidum, et jussit locum emundari circa turrim.

6. Alors les vierges nettoyèrent tout cet espace, en enlevèrent les ordures et y répandirent de l'eau; en sorte qu'après cela ce lieu parut délicieux, et la tour pleine d'éclat et de beauté;

6. Tunc virgines illæ apprehenderunt scopas, et mundaverunt totum, et sustulerunt excrementa, et sparserunt aquam : quo completo, factus est locus delectabilis, et turris decora.

7. Il me dit ensuite : Tout est nettoyé; si le maître vient pour mettre la dernière perfection à cette tour, il ne trouvera aucun sujet de se plaindre de nous.

7. Ait deinde mihi : Omnia commundata sunt : si venerit Dominus hanc turrim consummare, nihil inveniet quod de nobis queratur.

8. Après qu'il m'eut ainsi parlé il vouloit s'en aller, mais l'ayant retenu par sa pannetière, je le conjurai au nom du Seigneur de m'expliquer toutes les choses qu'il m'avoit fait voir.

8. Hæc cum dixisset, volebat abire. At ego apprehendi peram ejus, et cœpi rogare eum per Dominum, ut mihi omnia quæ ostenderat, explicaret.

9. J'ai maintenant, me dit-il, quelque petite affaire; mais je te satisferai sur tout ce que tu veux savoir; attends-moi ici jusqu'à ce que je revienne.

9. Ait mihi : Habeo modicam occupationem; at omnia tibi explicabo : exspecta autem me hic, dum venio.

10. Seigneur, lui dis-je, que ferai-je ici tout seul? Et il me répondit : Tu ne seras point seul, puisque ces vierges restent avec toi. Et je lui dis : Seigneur, dites-leur donc qu'elles aient soin de moi.

10. Dico ei : Domine, quid hic solus faciam? Respondit : Non es solus; omnes enim Virgines tecum sunt. Et dixi : Trade me, Domine, ergo eis.

11. Et les ayant appelées il leur dit : Je vous recommande cet homme

11. At ille vocavit illas, et dixit eis : Commendo

vobis hunc, donec venio. Remansi igitur cum virginibus illis.

12. Illæ autem hilares erant, et affabiles mihi, præcipue tamen quatuor, quæ cæteras præcedebant dignitate.

XI.

1. Dicunt mihi deinde virgines illæ : Hodie Pastor ille huc venturus non est.

2. Et dixi : Quid ergo ego faciam? Et dicunt mihi : usque in vesperam exspecta eum, si forsan venerit, et loquitur tecum : sin minus, nobiscum, dum veniat, manebis.

3. Dixi eis : Exspectabo eum usque ad vesperam : quod si non venerit, domum ibo, et revertar mane.

4. Responderunt mihi : Nobis assignatus es, non potes recedere a nobis.

5 Et dixi : Ubi manebo? Dicunt mihi : Nobiscum dormies, ut frater, non ut maritus : frater enim noster es,

6. Et de cætero tecum habitare paratæ sumus : valde carum te habemus.

7. Ego autem erubescebam cum eis manere. Ea vero quæ ex illis prima esse videbatur, amplexata me est, et osculari me cœpit.

8. Cæteræ vero cum vidissent me amplexari ab illa, et ipsæ cœperunt me ut fratrem osculari, et ludere mecum.

jusqu'à ce que je revienne. Ainsi je restai avec ces vierges.

12. Elles en parurent fort contentes, et me témoignèrent beaucoup d'affabilité, surtout quatre d'entre elles qui paroissoient les plus distinguées.

1. Elles me dirent ensuite : Le Pasteur ne doit point revenir ici aujourd'hui.

2. Que ferai-je donc? leur répondis-je. Et elles me dirent : Attendez-le jusqu'au soir ; peut-être viendra-t-il et s'entretiendra-t-il avec vous, si vous restez avec nous jusqu'à ce qu'il revienne.

3. J'attendrai donc jusqu'au soir, leur répondis-je, et s'il ne vient pas je m'en retournerai dans ma maison et je reviendrai demain.

4. Elle me dirent : Vous nous avez été confié, nous ne pourrons vous laisser aller.

5. Et leur ayant demandé où je logerois, elles me répondirent : Vous passerez la nuit avec nous ; non sur le pied de mari, mais comme si vous étiez notre frère, et vous l'êtes en effet ;

6. Au reste nous sommes déterminées à passer cette nuit avec vous ; car vous nous êtes extrêmement cher.

7. Cependant je rougissois d'accepter ce parti. Alors l'une d'elles qui paroissoit la plus distinguée m'embrassa et me donna un baiser ;

8. Les autres s'en étant aperçues, commencèrent à faire de même, et m'ayant conduit vers la tour, elles s'y divertirent avec moi,

9. Les unes chantoient des cantiques, et les autres formoient des chœurs de danse ;

9. Quædam autem ex illis psalmos canebant, quædam choros ducebant.

10. Pour moi je les suivois en silence, et la joie que je ressentois alors sembloit m'avoir rajeuni.

10. Ego autem circa eam turrim in silentio lætus cum eis ambulabam, et videbar mihi junior factus esse.

11. Comme le jour commençoit à disparoître, je voulus me retirer chez moi ; mais elles me retinrent et ne voulurent jamais permettre que je m'en allasse.

11. Postquam vero vespera esse cœpit, domum repente abire volebam ; illæ autem retinuerunt me, et non permiserunt abire :

12. Je fus donc contraint de passer la nuit avec elles auprès de la tour. Alors elles étendirent à terre leurs robes tissues de lin, et m'ayant mis au milieu d'elles, elles ne cessèrent de prier :

12. Mansi ergo illa nocte cum eis juxta eamdem turrim. Straverunt autem tunicas suas linteas in terram, et me in medio collocaverunt, nec quidquam aliud faciebant, nisi quod orabant.

13. J'employai aussi tout ce temps en prières, et les miennes ne furent pas moins ardentes que les leurs.

13. Sed et ego cum illis sine intermissione orabam, neque minus quam illæ.

14. Elles ressentirent une très-grande joie de me voir ainsi prier, et je restai là avec elles jusqu'à ce que le jour parût.

14. Quæ cum me sic orantem vidissent, ingens gaudium perceperunt ; et cum eis illic fui, usque ad diem posterum.

15. Après que nous eûmes adoré le Seigneur, le Pasteur arriva, et leur demanda si elles ne m'avoient fait aucune peine ; mais elles lui répondirent qu'il pouvoit le savoir de moi-même.

15. Et cum adorassemus Dominum, tunc venit Pastor ille, et ait ad illas : Nullam ei fecistis injuriam? Et dixerunt ei : Ipsum interroga.

16. Et je lui dis : Seigneur, je suis fort content d'être resté avec ces vierges.

16. Dico ei : Domine, magna voluptas me cœpit, quod mansi cum eis.

17. Que t'ont-elles servi pour ton souper? me dit-il. Je me suis nourri durant toute la nuit des paroles du Seigneur.

17. Et dixit mihi : Quid cœnasti? Et dixi : Cœnavi, Domine, tota nocte verba Domini.

18. Bene, inquit, te acceperunt? Et dixi : Bene, Domine.

19. — Numquid vis nunc audire? Et dixi : Volo, Domine : et primum, sicut te interrogavero, rogo ut sic mihi demonstres.

20. Quemadmodum vis, inquit, sic tibi rem explanabo, nec quidquam te celabo.

18. Ces vierges, ajouta-t-il, t'ont donc bien traité? Fort bien, lui répondis-je.

19. Et il me dit : Veux-tu présentement m'écouter? Oui, Seigneur, lui répondis-je, et sur toutes choses je vous prie de me répondre à mesure que je vous interrogerai.

20. Je te satisferai comme tu le souhaites, me répondit-il, et je ne te cacherai rien.

XII.

1. Primum omnium, Domine, inquam, hoc mihi demonstra. Petra hæc, et porta, quid sunt?

2. Audi, inquit : Petra hæc, et porta Filius Dei est.

3. Quonam pacto, inquam, Domine, petra vetus est, porta autem nova?

4. Audi inquit, insipiens, et intellige. Filius quidem Dei omni creatura antiquior est, ita ut in consilio Patri suo adfuerit ad condendam creaturam.

5. Porta autem propterea nova est, quia in consummatione in novissimis diebus apparebit, ut qui assecuturi sunt salutem, per eam intrent in regnum Dei.

6. Vidisti, inquit, lapides illos, qui per portam translati sunt in structuram turris collocatos, eos vero qui non erant translati per portam, abjectos in locum suum? Et dixi : Vidi, Domine.

7. Sic, inquit, nemo in-

1. Seigneur, lui dis-je, montrez-moi premièrement ce que signifient cette pierre et cette porte?

2. Ecoute, me dit-il, elles sont l'une et l'autre une figure du Fils de Dieu.

3. Comment cela, Seigneur? lui répartis-je, la pierre est ancienne et porte est toute récente.

4. Homme sans intelligence, me dit-il, écoute et comprends. Le Fils de Dieu subsiste avant toutes les créatures, et il étoit même dans le conseil du Père lorsqu'il s'agissoit de les faire sortir du néant.

5. Or cette porte est récente ; parce que dans la consommation de toutes choses qui se fera à la fin des siècles il viendra, afin que ceux qui doivent avoir part à l'héritage du salut entrent par cette porte dans le royaume de Dieu :

6. N'as-tu pas vu, ajouta-t-il, qu'on n'a fait entrer dans la structure de la tour que les pierres qui avoient passé par la porte, et que celles, au contraire, qui n'y avoient point passé ont été rejetées dans le lieu d'où on les avoit tirées? Oui, lui répondis-je, je l'ai vu.

7. C'est ainsi, me répondis-il, que

personne n'entrera dans le royaume céleste qu'il n'ait reçu le nom de Fils de Dieu :

trabit in regnum Dei, nisi qui acceperit nomen Filii Dei.

8. Car si tu voulois entrer dans une ville, que cette ville fût environnée de murs et n'eût qu'une seule porte, pourrois-tu y entrer par quelque autre endroit que par cette porte?

8. Si enim civitatem aliquam volueris intrare, et civitas illa cincta sit muro, et unam habeat tantummodo portam; numquid poteris alia intrare civitatem illam, nisi per portam quam habet?

9. Seigneur, lui dis-je, comment cela se pourroit-il faire autrement que vous le dites?

9. Et quonam modo, inquam, Domine, aliter fieri potest?

10. — Ainsi donc qu'on ne pourroit entrer dans cette ville que par ce seul endroit, ainsi on ne peut entrer dans le royaume de Dieu que par le nom de son Fils, l'objet le plus grand de toutes ses complaisances.

10. Sicut ergo, inquit, in illam urbem non potest intrari, quam per portam ejus : ita nec in regnum Dei potest aliter intrari, nisi per nomen Filii ejus, qui est ei carissimus.

11. Il ajouta encore : Tu as vu la multitude de ceux qui bâtissoient la tour? Oui, Seigneur, lui dis-je.

11. Et dixit mihi : Vidisti turbam eorum qui ædificabant turrim illam? Vidi, inquam, Domine.

12. Et il continua : Ce sont tous les Anges qui exercent un ministère auguste, et qui servent comme de mur et de rempart au Seigneur. Quant à la porte, c'est le Fils de Dieu, l'unique voie qui conduise au Père : personne donc ne peut aller à lui que par son Fils.

12. Et dixit : Illi omnes Nuntii sunt dignitate venerandi. His igitur veluti muro cinctus est Dominus. Porta vero Filius Dei est, qui solus est accessus ad Deum. Aliter ergo nemo intrabit ad Deum, nisi per Filium ejus.

13. Tu as vu encore, me dit-il, six hommes, et au milieu d'eux un autre homme, grand et plein d'éclat, qui s'est avancé vers la tour et en a rejeté plusieurs pierres? Oui, Seigneur, lui dis-je, j'ai vu tout cela.

13. Vidisti, inquit, illos sex viros, et in medio præcelsum virum illum ac magnum, qui circa turrim ambulavit, et lapides de structura reprobavit? Vidi, inquam, Domine.

14. Et il ajouta : Cet homme est le Fils de Dieu; pour les autres, ce sont les principaux Anges [a] qui l'environnent à droite et à gauche.

14. Ille, inquit, præcelsus, Filius Dei est : et illi, sex Nuntii sunt dignitate conspicui, dextra, lævaque eum circumstantes.

℣ 14. Il a peint ainsi ces six anges sous la figure de six hommes, liv. I, vision III, nomb. II ci-dessus.

15. Ex his, inquit excellentibus Nuntiis, nemo sine eo intrabit ad Deum. Et dixit : Quicumque ergo nomen ejus non acceperit, non intrabit in regnum Dei.

15. Cependent aucun de ces dignes ministres n'entrera sans lui dans le règne de Dieu, et quiconque ne se trouvera point marqué de son nom n'y sera point reçu.

III.

1. Et dixi : Quid est de inde hæc turris ?

1. Je lui dis ensuite : Quelle est donc cette tour ?

2. Hæc, inquit, Ecclesia est. — Et virgines hæ quæ sunt, Domine ?

2. C'est l'Eglise ", me répondit-il. — Et ces vierges, Seigneur, qui sont-elles ?

3. Et dixit mihi : Hæ, inquit, spiritus sancti sunt : non aliter enim homo potest in regnum Dei intrare, nisi hæ induerint eum veste sua.

3. Ce sont les différens dons du saint Esprit ", me répondit-il, et personne ne pourra entrer dans le royaume de Dieu, qu'auparavant elles ne l'aient revêtu de leurs robes.

4. Etenim nihil proderit tibi, accipere nomen Filii Dei, nisi etiam et vestem earum acceperis ab eis. Hæ namque virgines, potestates sunt Filii Dei. Ita frustra nomen portabit quis, nisi etiam potestates ejus portaverit.

4. En vain porterois-tu le nom du Fils de Dieu, si tu ne reçois encore leurs robes d'elles-mêmes. Car ces vierges sont les puissances du Fils de Dieu ; et en vain porteroit-on son nom, si l'on n'étoit encore revêtu de ses puissances.

5. Et dixit mihi : Vidisti lapides illos qui abjecti sunt ? Illi enim nomen quidem portarunt, vestem autem illarum non induerunt.

5. Et il me dit : Tu as vu ces pierres qui ont été rejetées ; elles ont à la vérité porté son nom, mais elles n'ont point été revêtues de la robe de ces vierges.

6. Et dixi : Quæ est vestis earum, Domine ?

6. Et quelle est donc cette robe ? lui dis-je.

7. Ipsa, inquit, nomina, vestis earum est. Quicumque ergo, inquit, nomen Filii Dei portat, harum quoque nomina portare de-

7. Ce sont leurs noms mêmes, me répondit-il. Quiconque donc porte le nom du Fils de Dieu, doit aussi porter les noms de ces vierges : car le Fils lui-même les porte.

℣ 2. Elle est ainsi figurée, liv. I, vision III, nomb. II ci-dessus.

℣ 3. Litt. : Ce sont les saints Esprits. C'est-à-dire, les différens dons du saint Esprit, et ses attributs ; car dans la suite il ne parle que d'un seul saint Esprit.

8. Et quant à ces pierres qui comme tu l'as vu sont restées dans l'édifice, après avoir été présentées par les vierges, elles ont été revêtues de leur puissance.

9. Ainsi tu vois l'union et l'harmonie qui règne entre la tour et les pierres; et cette union est si grande que la tour paroît n'avoir été faite que d'une seule pierre.

10. C'est ainsi que ceux qui ont cru en Dieu par son Fils ont été revêtus de l'esprit" de ces vierges : car elles ne forment toutes qu'un seul esprit, qu'un seul corps, et leurs robes sont d'une même couleur.

11. Tels seront aussi ceux qui porteront le nom de ces vierges ;

12. Et je lui dis : Pourquoi, Seigneur, a-t-on rejeté les pierres qui n'ont point été jugées dignes d'avoir place dans la tour, puisque les vierges, après les avoir passées par la porte, les ont présentées elles-mêmes à ceux qui bâtissoient?

13. — Comme tu examines toutes choses avec un si grand soin, écoute ce que je te vais dire à l'égard des pierres qui ont été rejetées ; ce sont tous ceux qui ont reçu le nom du Fils de Dieu et la puissance de ces vierges. Ainsi après avoir été remplis de ces différens dons, ils ont été élevés à un grand degré de sagesse, et mis au rang des serviteurs de Dieu ; et alors ils n'ont plus fait qu'un corps, et n'ont eu qu'une seule robe; car ils avoient tous la même équité, et en remplissoient également les devoirs.

14. Mais dans la suite, ayant aperçu ces femmes que tu as vues vêtues d'une

bet : nam et Filius nomina portat earum.

8. Quoscumque, inquit, lapides vidisti in structura remansisse, per manus harum traditos, earum potestate vestiti sunt.

9. Ideoque totam turrim concordem vides cum petra, et velut ex uno lapide factam.

10. Sic quoque ii qui crediderunt Deo per Filium ejus, induti sunt spiritum hunc. Ecce unus erit spiritus, et unum corpus, et unus color vestium eorum :

11. Sed et illi assequentur ista, qui portaverint nomina virginum harum.

12. Et dixi : Quare ergo, Domine, abjecti sunt lapides qui reprobati fuerunt, cum et ipsi per portam translati fuerint, et traditi per manus virginum harum, in structuram turris hujus?

13. Quoniam, inquit, cura tibi est, omnia diligenter inquirere ; audi de iis lapidibus, qui abjecti sunt. Hi omnes nomen Filii Dei acceperunt, sed et potestatem virginum harum. His ergo Spiritibus acceptis consummati fuerunt, et in numero servorum Dei redacti, et unum corpus eorum esse cœpit, atque una vestis : eamdem enim sentiebant æquitatem, quam pariter exercebant.

14. At vero postquam viderunt mulieres illas, quas

ỳ 10. Litt. : de cet Esprit.

adverstisti nigra veste vestitas, exertis humeris, et solutis crinibus; concupiverunt sollicitare illas, ob pulchritudinem earum; et induti sunt potestate earum, Virginum vero projecerunt amictum.

robe noire, les épaules découvertes et les cheveux épars, ils se sont laissés surprendre par leur beauté, ils les ont aimées, ils se sont mis sous leur puissance, et ont rejeté la robe des vierges.

15. Hi igitur abjecti sunt a domo Dei, et traditi mulieribus illis.

15. Ainsi semblables à ces pierres, ils ont été rejetés de l'édifice du Seigneur, et livrés à ces femmes.

16. At hi qui non sunt corrupti pulchritudine earum, in domo Dei remanserunt.

16. Mais pour ceux qui ont résisté à ces appas funestes, ils sont restés dans l'édifice.

17. Habes, inquit, horum lapidum qui abjecti sunt, explicationem.

17. Voilà, ajouta-t-il, l'explication des pierres qui ont été rejetées.

XIV.

1. Et dixi : Si qui ergo, Domine, hominum qui hujusmodi sunt, egerint pœnitentiam, et abjecerint cupiditatem mulierum illarum, et conversi redierint ad Virgines, et earum potestatem induerint; nonne intrabunt in domum Dei?

1. Et je dis : Seigneur, si ceux qui sont en cet état font pénitence, et que renonçant à l'amour de ces femmes, ils retournent vers ces vierges, et se remettent sous leur puissance, ne seront-ils point reçus dans la maison du Seigneur?

2. Intrabunt, inquit, si abjecerint omnia mulierum illarum, et harum virginum resumpserint potestatem, et in operibus earum ambulaverint :

2. Ils y seront reçus, me répondit-il, pourvu que, rompant tout commerce avec ces femmes, ils reprennent l'esprit des vierges, et se conforment à leurs œuvres.

3. Et ideo intermissio facta est struendi, ut si hi egerint pœnitentiam, adjiciantur in structuram turris : si autem non egerint pœnitentiam, alii struantur loco eorum; et illi tunc abjicientur in toto.

3. C'est pour cela qu'on a interrompu le bâtiment pour donner lieu à ceux qui feront pénitence, d'y être reçus; mais s'ils refusent de la faire, ils seront rejetés pour toujours, et d'autres prendront leurs places.

4. Ad hæc omnia gratias egi Domino, quod in omnes, in quibus invocatum est

4. Je rendis grâces au Seigneur pour toutes ces faveurs, de ce que s'étant laissé toucher de compassion sur tous

ceux qui avoient été marqués de son nom, il nous avoit envoyé l'Ange de la pénitence à nous qui l'avons offensé, et de ce qu'il avoit renouvelé nos esprits qui se trouvoient déjà dans une véritable langueur, et qui n'avoient plus d'espérance pour le salut;

5. Et je lui dis: Seigneur, apprenez-moi présentement pourquoi cette tour est bâtie non sur la terre, mais sur la pierre et sur la porte?

6. Tu ne me fais cette question, me répondit-il, que parce que tu es sans raison et sans intelligence.

7. Seigneur, lui dis-je, le peu de connoissance que j'ai de toutes ces choses, me met dans la nécessité de vous en demander l'explication; et toutes vos réponses sont grandes, magnifiques, et fort au dessus des foibles lumières des hommes.

8. Ecoute-moi donc, me répondit-il: le nom du Fils de Dieu est grand, et immense, et c'est lui qui porte toute la terre.

9. Si donc, lui dis-je, c'est le Fils de Dieu qui soutient toutes les créatures, pourquoi ne soutient-il pas ceux qu'il a appelés lui-même qui portent son nom, et qui marchent dans la voie de ses préceptes?

10. Et ne vois-tu donc pas, me répondit-il, qu'il soutient ceux qui le servent de tout leur cœur; il est tout leur appui, il protége volontiers ceux qui ne rougissent point de son nom, comme eux-mêmes le confessent généreusement.

nomen ejus, motus clementia, miserit præsidem Nuntium pœnitentiæ ad nos, qui deliquimus ei: et quod renovaverit spiritus nostros jam certe deficientes, neque habentes spem salutis, nunc vero recreat ad reintegrationem vitæ.

5. Et dixi: Nunc, Domine, demonstra mihi, quare non in terra ædificatur hæc turris, sed supra petram, et portam.

6. Quoniam, inquit, insipiens et sine intellectu es; ideo interrogas.

7. Et dixi: Necesse habeo, Domine, omnnia te interrogare; quoniam nihil omnino intelligo: responsa enim omnia, magna et præclara sunt, et quæ homines vix intelligere possunt.

8. Audi, inquit: Nomen Filii Dei, magnum et immensum est, et totus ab eo sustentatur orbis.

9. Si ergo, inquam, omnis Dei creatura per Filium ejus sustentatur; cur non et eos sustinet, qui invitati sunt ab eo, et nomen ejus ferunt, et in præceptis ejus ambulant?

10. Nonne etiam vides, inquit, quod sustinet eos, qui ex totis præcordiis portant nomen ejus? Ipse igitur fundamentum est eorum; et libenter portat eos qui non negant nomen ejus, sed libenter sustinent illum.

XV.

1. Et dixi : Demonstra mihi, Domine, nomina virginum harum, et mulierum illarum quæ nigra veste sunt indutæ.

1. Et je lui dis : Seigneur, dites-moi les noms de ces vierges, et des femmes qui étoient vêtues de robes noires.

2. Audi, inquit, nomina virginum quæ potentiores sunt, quæ obtinuerunt angulos portæ : hæc sunt : Prima vocatur Fides ; secunda Abstinentia ; tertia Potestas ; quarta Patientia :

2. Ecoute, me répondit-il. Voici les noms des principales vierges qui se tenoient aux coins de la porte. La première s'appelle la foi ; la seconde, l'abstinence ; la troisième, la puissance ; la quatrième, la patience.

3. Cæteræ autem quæ infra has consistunt, his nominibus vocantur : Simplicitas, Innocentia, Castitas, Hilaritas, Veritas, Intelligentia, Concordia, Caritas.

3. Quant aux autres qui ne sont pas si considérables que ces premières, voici leurs noms : la simplicité, l'innocence, la chasteté, la gaieté, la vérité, l'intelligence, la concorde, la charité.

4. Quicumque itaque portant hæc nomina, et nomen Filii Dei ; in regnum Dei poterunt intrare.

4. Quiconque donc porte ces noms, et celui du Fils de Dieu, peut entrer dans l'héritage céleste.

5. Audi nunc mulierum nomina, quæ nigra veste vestitæ sunt : et his quatuor potentiores sunt : quarum prima Perfidia ; secunda Intemperantia ; tertia Incredulitas ; quarta Voluptas nominatur.

5. Ecoute à présent les noms de ces femmes qui étoient vêtues de robes noires ". Il y en a parmi celles-là quatre principales, la perfidie, l'intempérance, l'incrédulité, la volupté.

6. Sequentes vero harum, sic nominantur : Tristitia, Malitia, Libido, Iracundia, Mendacium, Stultitia, Inflatio, Odium : hos Spiritus, qui portat Dei servus, regnum Dei videbit quidem, sed non intrabit in illud.

6. Voici les noms des autres : la tristesse, la malice, le plaisir, la colère, le mensonge, la folie, la vanité, la haine. Celui qui est animé de ces passions, verra à la verité le royaume de Dieu ", mais il n'y entrera point.

7. Lapides vero illi, Do-

7. Seigneur, lui dis-je, quelles sont

℣ 5. Voyez nomb. IX ci-dessus.

℣ 6. C'est-à-dire, en connoîtra le prix pour en sentir éternellement la perte.

ees pierres qu'on a tirées d'un lieu profond pour les faire entrer dans la structure de la tour ?

8. Et il me dit : Les six premières qui ont été mises dans le fondement, c'est le premier siècle ; les vingt-cinq suivantes, c'est le second siècle, qui est celui des hommes justes ;

9. Les trente ″ autres sont les Prophètes du Seigneur, et ses ministres ; et enfin les quarante dernières, ce sont les Apôtres et ceux qui ont annoncé la naissance du Fils de Dieu.

10. Pourquoi donc, lui dis-je, Seigneur, ces vierges, après avoir passé les pierres par la porte, les ont-elles présentées pour être employées dans la structure de la tour ?

11. Et il me dit : C'est parce que ces premiers ont conservé ces esprits, et qu'ils ne se sont point séparés les uns des autres, ni les esprits des hommes, ni les hommes des esprits, qui se sont trouvés en eux jusqu'au jour du repos.

12. Car si ces pierres se fussent trouvées dépourvues de ces esprits, elles n'auroient point été jugées propres à être reçues dans la tour.

mine, qui de profundo in structura aptati sunt ; qui sunt ?

8. Decem, inquit, qui in fundamentis collocati sunt ; primum sæculum est : sequentes viginti quinque, secundum sæculum est justorum virorum.

9. Illi autem triginta, Prophetæ Domini, ac ministri sunt : quadraginta vero, Apostoli et doctores sunt prædicationis Filii Dei.

10. Et dixi : Cur ergo, Domine, virgines illæ, etiam hos lapides in structuram turris porrexerunt, translatos per portam ?

11. Et dixit : Hi enim primi Spiritus illos portaverunt, et omnino alius ab alio non recesserunt, nec Spiritus ab hominibus, nec homines a Spiritibus ; sed juncti fuerunt hi Spiritus eis usque ad diem quietis :

12. Qui nisi hos spiritus secum habuissent, non fuissent utiles structuræ turris hujus.

XVI.

1. Et je lui dis : Seigneur, faites-moi connoître les autres explications.

2. Que veux-tu savoir ? me répondit-il.

3. Pourquoi, lui repartis-je, ces pierres ont été tirées d'un lieu profond, et employées ensuite dans la structure de cette tour, puisqu'elles étoient déjà animées de l'Esprit saint ″ ?

1. Et dixi : Etiam nunc, Domine, demonstra mihi.

2. Quid quæris ? inquit.

3. Quare, inquam, de profundo hi lapides ascenderunt, et positi sunt in structuram turris hujus ; cum jam pridem portaverint Spiritus justos ?

℣ 9. Il faut lire trente-cinq. Voyez nomb. IV ci-dessus.

XVI. — ℣ 2. Litt. : des esprits justes. C'est ainsi qu'il appelle les différens dons du saint Esprit représentés par les vierges.

4. Necesse est, inquit, ut per aquam habeant ascendere, ut requiescant. Non poterant enim aliter in regnum Dei intrare, quam ut deponerent mortalitatem prioris vitæ. Illi igitur defuncti, sigillo Filii Dei significati sunt, et intraverunt in regnum Dei.

4. Il étoit nécessaire, me dit-il, qu'avant que d'être admises dans l'édifice, elles fussent élevées par le moyen de l'eau", et elles ne pouvoient autrement entrer dans le royaume de Dieu, qu'en se dépouillant de l'infirmité de leur première vie. Après donc être sorti de cet état de mortalité", elles ont été marquées du sceau du Fils de Dieu, et sont entrées dans le royaume du ciel;

5. Antequam enim accipiat homo nomen Filii Dei, morti destinatus est : at ubi accipit illud sigillum, liberatur a morte, et traditur vitæ.

5. Car avant que l'homme reçoive le nom du Fils de Dieu", il est comme dévoué à la mort; mais aussitôt qu'il a été marqué de ce sceau, il passe de la mort à la vie.

6. Illud autem sigillum aquæ est, in quam descendunt homines morti obligati, ascendunt vero vitæ assignati : et illis igitur prædicatum est illud sigillum; et usi sunt eo, ut intrarent in regnum Dei.

6. Or ce sceau n'est autre chose que l'eau" dans laquelle les hommes descendent encore redevables à la mort, mais d'où ils sont ressuscités à la vie; et ce sceau" leur a été annoncé, et ils y ont eu recours pour avoir droit au royaume du ciel.

7. Et dixi : Quare ergo, Domine, illi quadraginta lapides ascenderunt cum illis de profundo, jam habentes illud sigillum?

7. Et je lui dis: Pourquoi donc, Seigneur, outre ces premières pierres, en a-t-on tirées quarante autres déjà marquées de ce sceau?

℣ 4. Il fait allusion aux eaux du baptême, qui sont le sceau de la foi et de la conversion, et sous ce nom il entend la pénitence et la conversion du cœur et des mœurs, qui change l'état de corruption où le péché nous avoit plongés en un état d'immortalité et d'incorruptibilité.

Idem. De l'état du péché. Litt. : Ces morts ont donc été marqués du sceau du Fils de Dieu; c'est-à-dire, ces pécheurs ont donc reçu le don de la pénitence, qui est le sceau que le Fils de Dieu leur a mérité par sa mort et par sa résurrection. Quelques interprètes prétendent qu'Hermas veut ici parler de la descente de Jésus-Christ aux enfers, et de la foi de son incarnation et de sa mort que plusieurs des anciens Pères, appuyés du passage de saint Pierre, *Epist.* I, *cap.* III, ℣ 19, ont dit que Jésus-Christ avoit annoncée aux anciens patriarches qui étoient détenus dans les enfers. Voyez saint Irénée, *lib.* IV, *Advers. hæres.*, *cap.* XLV, vers le milieu. Voyez *Hermas* ci-après, il explique ce qu'il dit ici obscurément.

℣ 5. Le don de la pénitence et de la rémission des péchés qu'on n'obtient que par la foi et par le nom de Jésus-Christ.

℣ 6. Les larmes de la pénitence sanctifiées par le mérite et le sang de Jésus-Christ.

Idem. De la pénitence et de leur réconciliation.

8. Et il me répondit, que les Apôtres et les Docteurs qui avoient prêché le nom du Fils de Dieu, étant morts dans sa foi, et revêtus de sa puissance, ils avoient prêché à ceux qui étoient morts avant eux, et leur avoient donné ce sceau.

8. Et dixit : Quoniam hi Apostoli et doctores, qui prædicaverunt nomen Filii Dei, cum, habentes fidem ejus et potestatem, defuncti essent, prædicaverunt his qui ante obierunt, et ipsi dederunt eis illud signum.

9. Ils sont donc descendus avec eux dans l'eau, et en sont sortis de nouveau; mais ils en sont sortis pleins de vie : et quant à ceux qui étoient morts auparavant, à la vérité ils y sont entrés morts ″, mais ils en sont sortis vivans.

9. Descenderunt igitur in aquam cum illis, et iterum ascenderunt. Sed hi vivi ascenderunt : at illi, qui fuerunt ante defuncti, mortui quidem descenderunt, sed vivi ascenderunt.

10. Ainsi c'est par les Apôtres qu'ils ont reçu la vie et connu le Fils de Dieu ″, et ainsi figurés par ces pierres, ils ont été élevés avec eux de ce lieu profond, et sont entrés dans la strûcture de la tour tout entiers, et sans avoir été taillés, parce qu'ils étoient morts dans une grande chasteté et une parfaite justice, et qu'il n'y avoit que ce sceau qui leur manquât.

10. Per hos igitur vitam receperunt, et cognoverunt Filium Dei : ideoque ascenderunt cum eis, et convenerunt in structuram turris : nec circumcisi, sed integri ædificati sunt : quoniam æquitate pleni, cum summa castitate defuncti sunt : sed tantummodo hoc sigillum defuerat eis.

11. Voilà l'explication de ces pierres.

11. Habes horum explanationem.

XVII.

1. Et je lui dis : Seigneur, instruisez-moi présentement sur ces montagnes : pourquoi sont-elles plusieurs et de différentes figures?

1. Et dixi : Nunc iterum, Domine; et de montibus illis mihi demonstra; quare varii, et aliâ, atque aliâ sunt figurâ.

2. Ecoute, me dit-il. Ces douze montagnes que tu vois sont les douze nations qui sont répandues sur toute la terre;

2. Audi, inquit : Hi duodecim montes quos vides, duodecim sunt gentes quæ totum obtinent orbem.

℣ 9. Il paroît qu'Hermas prend ici le mot de mort et de vie en deux sens différens, pour la mort et la vie temporelle, et pour la mort et la vie spirituelle; c'est-à-dire, pour la mort du péché, et pour la vie de la grâce.

℣ 10. Ceci est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* II *Strom.*, un peu plus bas que le milieu, p. 379, édit. de Paris, pour prouver que les apôtres après leur mort ont été prêcher l'avénement de Jésus-Christ aux Patriarches, qui étoient morts avant eux.

3. Prædicatus est ergo in eis Filius Dei, per eos quos ipse ad illos misit.

3. Le Fils de Dieu leur a été annoncé par ceux qu'il leur a envoyés lui-même.

4. Quare autem, inquam, varii sunt, et aliâ, atque alia figurâ?

4. Mais, dis-je, pourquoi sont-elles de différentes couleurs?

5. — Audi. Hæ duodecim gentes quæ totum obtinent orbem, duodecim nationes sunt. Et sicut eos montes vidisti varios; ita et hæ gentes.

5. — Ecoute : Ces douze montagnes sont donc les douze nations répandues sur toute la terre, et comme ces montagnes sont différentes, aussi ces nations sont-elles différentes entre elles.

6. Sensus quoque et actus uniuscujusque montis te docebo.

6. Je te découvrirai aussi les sentimens et les actions de chacun de ces peuples.

7. Prius, inquam, Domine, hoc mihi demonstra : Cum sint tam varii hi montes; quonam pacto in structuram hujus turris convenerint, unoque redigantur colore, et non minus splendidi sint, quam qui ascenderunt ex profondo?

7. Seigneur, lui dis-je, faites-moi comprendre comment, ces montagnes étant si différentes les unes des autres, cependant les pierres qu'on en a tirées ont pu s'ajuster dans la structure de la tour; en sorte qu'elles ne paroissent toutes que d'une même couleur, et que celles qu'on a prises des montagnes n'aient pas moins d'éclat que celles qui ont été élevées de ce lieu profond.

8. Quoniam, inquit, universæ nationes quæ sub cœlo sunt, audierunt et crediderunt, et uno nomine, Filii Dei, vocati sunt.

8. C'est, me répondit-il, que toutes les nations qui sont sous le ciel ont entendu et cru, et qu'elles ont été appelées d'un seul nom, qui est celui du Fils de Dieu.

9. Accepto igitur ejus sigillo, eamdem omnes prudentiam, eumdemque sensum acceperunt, et una fides atque caritas eorum fuit, et Spiritus virginum harum cum ejus nomine ferebant.

9. Après donc avoir été marquées de son sceau, elles ont toutes reçu la même sagesse, les mêmes sentimens; elles n'ont plus eu qu'une même foi et qu'une même charité; et avec le nom du Fils de Dieu, elles avoient encore les divers esprits de ces vierges.

10. Ideoque structura turris hujus concolor videbatur, et fulgebat usque ad solis claritatem.

10. C'est pour cela que la tour paroissoit n'être que d'une seule couleur et qu'elle brilloit d'un éclat semblable à celui du soleil;

11. At vero postquam ita senserunt, unum corpus eorum cœpit esse omnium.

11. Mais après qu'elles ont toutes été réunies dans un même sentiment, elles n'ont plus formé qu'un même corps;

12. Quelques-uns cependant se sont souillés et ont été rejetés du nombre des justes, et se sont replongés dans leur premier état; ils sont devenus plus criminels qu'ils n'étoient auparavant.

12. Quidam tamen ex eis maculaverunt se, et projecti sunt de genere justorum, et iterum redierunt ad statum pristinum, atque etiam deteriores quam prius evaserunt.

XVIII.

1. Comment, lui dis-je, sont-ils plus criminels après avoir connu le Seigneur?

1. Quo modo, inquam, Domine, deteriores, qui cognoverunt Dominum?

2. Et il me répondit : Celui qui ne le connoît point, s'il vit dans le désordre, n'est coupable que des péchés qu'il commet par sa malice ; mais celui qui le connoît doit s'abstenir de toutes sortes d'actions mauvaises, et s'exercer de plus en plus dans la pratique du bien ;

2. Et dixit : Is quidem qui non novit Dominum; si nequiter vivit, manet in eo nequitiæ suæ pœna. At qui novit Dominum, omnino abstinere debet ab omni nequitia, et magis magisque servire bonitati.

3. Car si celui qui devoit pratiquer le bien l'abandonne au contraire pour suivre le mal, ne paroît-il pas plus coupable que celui qui, ne connoissant point encore la grandeur de Dieu, tombe dans le péché?

3. Nonne ergo ille qui bonitatem sequi debebat, si nequitiæ præferat partes, plus peccare videtur, quam is qui deliquit ignorans Dei virtutem?

4. Aussi de tels hommes sont-ils destinés à servir de proie à la mort : mais pour ceux qui ont reçu la connoissance du Seigneur, et qui ont même été témoins de ses merveilles, s'ils mènent une vie criminelle, ils en seront doublement punis et tomberont pour toujours sous l'empire de la mort.

4. Ideoque, hi quidem morti destinati sunt : at vero hi qui cognoverunt Dominum, atque ejus mirabilia opera viderunt, si nequiter vivunt, duplo amplius punientur, et ipsi morientur in ævum.

5. Ainsi donc que tu as vu ces pierres rejetées de l'édifice et livrées ensuite à des esprits cruels et funestes, et la tour tellement purifiée qu'elle sembloit être bâtie d'une seule pierre; c'est ainsi que l'Eglise, après qu'elle aura été purifiée, qu'on en aura rejeté les méchans, les hypocrites, les scélérats, les incrédules, tous ceux enfin qui ont vécu dans le péché et dans toutes sortes de déréglemens; c'est ainsi, dis-je, qu'elle ne formera plus qu'un

5. Sicut ergo vidisti, postquam ejecti sunt lapides de turri, qui reprobati erant, traditi sunt Spiritibus perniciosis atque sævis : et ita purificatam turrim vidisti, ut crederetur ex uno lapide esse tota : ita et Ecclesia Dei cum purificata fuerit, ejectis ex ea malis, atque fictis, scelestis et dubiis, quicumque nequiter in ea

se gesserunt, ac variis nequitiæ peccatorum generibus; erit unum corpus ejus, unus intellectus, unus sensus, una fides, eademque caritas:

corps, qu'un esprit, qu'un cœur, et qu'elle n'aura plus qu'une même foi et qu'une même charité.

6. Et tunc Filius Dei lætabitur inter illos, et recipiet voluntate pura populum suum.

6. Alors le Fils de Dieu trouvera sa joie au milieu de ses serviteurs, et il recevra avec une joie pure son peuple.

7. Et dixi: Domine, magnifice et honorifice se habent cuncta: nunc mihi demonstra effectum et vim uniuscujusque montis; ut omnis anima in Domino fidens, auditis his, honoret magnum ac mirabile et sanctum nomen ejus.

7. Seigneur, lui dis-je, toutes ces choses sont grandes et admirables; mais à présent découvrez-moi la force et la vertu de chacune de ces montagnes *, afin que tous ceux qui croient en Dieu, après avoir entendu ce que vous me direz, honorent son saint et redoutable nom.

8. Audi, inquit, veritatem horum montium; id est, duodecim gentium.

8. Ecoute, me répondit-il, quelle est la diversité de ces montagnes qui sont les douze nations de la terre.

XIX.

1. In primo monte nigro: qui crediderunt, transfugæ sunt, ac nefanda in Dominum loquentes, et proditores servorum Dei. Illis proposita mors est, pœnitentia non est: ideoque nigri sunt, quia genus eorum scelestum est.

1. Quant à la première montagne qui étoit noire, ce sont les hommes apostats, qui après avoir cru ont abandonné Dieu, vomissant contre lui d'horribles blasphèmes et trahissant ses serviteurs. Il n'y a point de pénitence pour eux et ils ne doivent attendre que la mort: c'est pour cela qu'ils sont noirs, parce qu'ils sont la race des impies.

2. De secundo vero monte glabroso, ficti sunt, qui crediderunt: et doctores sunt nequitiæ: et hi proximi sunt superioribus, non habentes inter se fructum æquitatis.

2. Pour la seconde montagne qui étoit aride et stérile, ce sont ceux qui, n'ayant eu qu'une foi feinte, ont été des maîtres d'erreur et d'impiété, et ils sont auprès de ces premiers; car ils n'ont porté comme eux aucun fruit de justice;

3. Sicut enim mons eorum sterilis est, ac sine fructu,

3. Et de même que cette montagne est stérile et sans fruit, ces hommes de

* ℣ 7. Dont il est parlé similitude IX, nomb. 1 ci-dessus.

même ont le nom de chrétiens ; mais leur foi est vaine et la vérité ne porte en eux aucun fruit.

4. Cependant ils peuvent encore être reçus à la pénitence, pourvu qu'ils se hâtent de l'embrasser ; car s'ils diffèrent, ils seront comme les premiers enveloppés dans la mort.

5 Pourquoi, Seigneur, lui dis-je, ceux-ci pourront-ils encore faire pénitence, et les autres ne le pourront-ils? car ils sont tous presque également coupables des mêmes crimes.

6. Les uns, me répondit-il, peuvent encore trouver lieu à la pénitence, parce qu'ils n'ont point vomi de blasphèmes contre Dieu, ni trahi ses serviteurs, quoique par l'avidité de s'enrichir ils aient trompé les hommes en les flattant dans leurs désirs criminels ; c'est pourquoi ils souffriront quelques peines.

7. Cependant ils pourront se purifier par la pénitence, parce qu'ils n'ont point prononcé de blasphèmes contre Dieu.

ita et hujusmodi homines, habent quidem nomen, fide vero inanes sunt, neque est in eis ullus fructus veritatis.

4. His tamen data est pœnitentia, si cito eam sequuntur : sin autem tardant, erunt et ipsi mortis priorum consortes.

5. Quare, inquam, Domine, iis quidem aditus est ad pœnitentiam, prioribus vero non est? Pæne enim eorum eadem sunt admissa.

6. Ideo, inquit, est his per pœnitentiam regressus ad vitam, qui nihil in Dominum suum locuti sunt nefandum ; neque proditores servorum Dei fuerunt ; sed per quamdam habendi cupiditatem fefellerunt homines, ducentes eos secundum cupiditates peccantium : ideo dabunt quamdam ejus rei pœnam ;

7. Sed tamen iis proposita est pœnitentia, qui nihil in Dominum suum dixerunt nefandum.

XX.

1. Quant à la troisième montagne qui portoit des ronces et des épines, ce sont ceux qui ont cru. Les uns étoient riches, et les autres engagés dans une infinité d'affaires : car les richesses sont marquées par les ronces ; et les épines marquent la multitude des affaires.

2. Ceux donc qui contractent ces engagemens extérieurs ne se joignent point aux serviteurs de Dieu ; mais ils s'égarent en se jetant dans des embarras qui étouffent en eux la piété.

1. De tertio vero monte, qui spinas et tribulos habebat ; tales sunt qui crediderunt, divites quidam ; quidam autem plurimis obstricti negotiis : tribuli enim divitiæ sunt : spinæ vero qui multis obligati sunt negotiis.

2. Hi ergo qui plurimis obligati sunt negotiis, variisque rebus, non adjungunt se servis Dei ; sed aberrant : ab his negotiis

revocati, à quibus suffocantur.

3. Etiam et hi qui divites sunt, ipsi difficiles se ad conversationem servorum Dei præbent; metuentes ne quid poscatur ab illis : hi ergo difficile in regnum Dei intrabunt.

4. Sicut enim excalceatis pedibus, difficile in tribulis ambulatur : sic et hujusmodi homines, difficile est in regnum Dei intrare.

5. Sed et eis omnibus datur ad pœnitentiam regressus, si tamen cito redierint ad illam; ut quia prioribus diebus cessaverunt ab opere, repetito tempore aliquid boni facere possint :

6. Acta igitur pœnitentia, si fecerint opera bonitatis, vivent, sin autem in admissis suis permanserint, tradentur mulieribus illis, quæ eis auferent vitam.

3. Et ceux même qui sont riches évitent avec le même soin de s'unir avec les serviteurs de Dieu, de crainte qu'ils n'exigent d'eux quelque secours; aussi n'entreront-ils que très-difficilement dans le royaume de Dieu;

4. Car de même que ceux qui sont déchaussés ne marchent qu'avec peine au milieu des ronces; ainsi ces sortes de gens n'entrent que difficilement dans le royaume de Dieu.

5. Cependant ils peuvent encore être tous reçus à la pénitence, pourvu qu'ils se hâtent de la faire, afin que, par les bonnes œuvres qu'ils feront dans la suite, ils réparent celles qu'ils auroient dû pratiquer dans les premiers temps de leur vie.

6. Car si après avoir fait pénitence, ils font le bien, ils vivront; au lieu que s'ils persévèrent dans leurs anciens désordres, ils seront livrés à ces femmes qui leur ôteront la vie.

XXI.

1. De quarto vero monte habente plurimam herbam: cujus superior pars viridis erat, ipsæ vero radices aridæ, quædam etiam à solis ardore tectæ arescebant, hujusmodi sunt quidam dubii qui crediderunt; et quidam alii, in labiis Dominum, non in corde ferentes.

2. Ideoque aridæ sunt, et nullum fundamentum habentes herbæ eorum : verbis enim tantummodo vivunt : opera vero eorum mortua sunt.

1. Quant à la quatrième montagne qui produisoit une grande quantité d'herbes, dont la partie supérieure étoit verte et les racines arides, et dont quelques-unes séchoient aussitôt qu'elles venoient à être frappées des ardeurs du soleil : ce sont ceux qui ont cru; mais dont les uns ont une foi chancelante, et les autres ont le Seigneur sur les lèvres sans l'avoir dans le cœur.

2. C'est pour cela que, semblables à ces herbes dont les racines sont arides, ils n'ont en eux aucun principe de vie; car ils ne vivent qu'en paroles, mais leurs œuvres sont mortes.

3. Ils ne sont ni morts ni vivans, aussi bien que ceux dont la foi est incertaine et chancelante; car ils ne sont ni verts, ni arides, c'est-à-dire, ni morts, ni vivans;

3. Hi ergo nec mortui sunt nec vivi, et dubii, similiter sunt. Ipsi enim dubii, nec virides sunt, neque aridi; id est, nec vivi, nec mortui.

4. Et de même que ces herbes se sont séchées aussitôt qu'elles ont été frappées du soleil, de même ces chrétiens chancelant au moindre bruit de persécution, pour se mettre à couvert, ils retournent au culte des idoles, et rougissent de porter le nom de leur Dieu.

4. Sicut enim herbæ eorum, sole viso, aruerunt; ita et dubii, simul ut audierunt persecutionem, incommoda metuentes, redierunt ad simulacra, et rursus servierunt eis, et erubuerunt Domini sui ferre nomen.

5. De tels hommes ne sont ni morts, ni vivans : cependant ils peuvent encore vivre s'ils font promptement pénitence ; car autrement ils sont déjà livrés à ces femmes qui leur ôteront la vie.

5. Hujusmodi ergo homines, nec vivi, nec mortui sunt; sed et hi possunt vivere, si cito egerint pœnitentiam ; sin minus, jam traditi sunt mulieribus illis, quæ auferent vitam eorum.

XXII.

1. Quant à la cinquième montagne qui étoit raboteuse et couverte d'herbes vertes : ce sont ceux qui ont cru à la vérité ; mais qui ne se soumettent que difficilement, qui sont hardis et présomptueux, voulant paroître tout savoir quoiqu'ils ne sachent rien en effet ;

1. De quinto vero monte aspero, et virides herbas habente, hujusmodi sunt qui crediderunt, fideles quidem, sed difficile credentes, et audaces, ac sibi placentes : volentes videri cuncta scire, nihilque omnino scientes.

2. Et c'est à cause de cette audace que la sagesse les a abandonnés pour faire place à la témérité et à l'arrogance.

2. Propter hanc igitur audaciam, sensus discessit ab illis, et intravit in eos temeraria arrogantia.

3. Ils se regardent comme des personnes sublimes et remplies de prudence; et quoiqu'ils ne soient qu'erreur et que folie, ils veulent passer pour les docteurs des autres;

3. Sublimes autem se gerunt, et veluti prudentes, et cum sint stulti, cupiunt doctores videri.

4. Mais leur vanité en a fait tomber plusieurs ; car l'audace et la vaine confiance sont les moyens infaillibles dont le démon se sert pour les perdre ;

4. Propter hanc stultitiam, dum se magnificant, multi eorum exinaniti sunt. Magnum enim Dæmonium est,

uadacia et confidentia inanis.

5. Ex his igitur multi abjecti sunt.

6. Alii autem agnito errore suo, pœnitentiam egerunt, et subdiderunt se habentibus sensum.

7. Sed et cæteris horum similibus proposita est pœnitentia : neque enim mali fuerunt, sed insipientes potius et stulti.

8. Hi ergo si egerint pœnitentiam, vivent Deo ; sin minus, habitabunt cum mulieribus illis, quæ nequitias suas exercebunt in eis.

5. Aussi plusieurs d'entre eux ont-ils été rejetés.

6. Mais quelques-uns ayant reconnu leur erreur, ont fait pénitence et se sont soumis à ceux qui étoient plus capables de les instruire.

7. D'autres peuvent aussi revenir par la pénitence ; car ils étoient plutôt imprudens que méchans.

8. Si donc ils font pénitence, ils vivront en Dieu ; autrement ils habiteront avec ces femmes qui exerceront sur eux tout ce qu'elles ont de méchanceté.

XXIII.

1. De sexto monte habente scissuras majores et minores; hujusmodi sunt qui crediderunt. Et hi in quibus scissuræ minores erant, hi sunt qui inter se habent lites, et propter querelas suas in fide languent :

2. Sed multi ex iis egerunt pœnitentiam, idemque cæteri facient, auditis mandatis meis : exiguæ enim sunt lites eorum ; ac facile ad pœnitentiam recurrent.

3. At hi qui majores habent; sicut lapides pertinaces erunt, simultatum et offensarum sunt memores, iracundiam inter se exercentes.

4. Hi ergo abjecti sunt à turri, et à structura ejus reprobati : hujusmodi ergo homines difficile vivent.

5. Deus et Dominus noster, qui dominatur o-

1. Quant à la sixième montagne qui étoit remplie de petites et de grandes fentes : elle signifie ceux qui ont cru. Les petites fentes, ce sont ceux qui ont entre eux des procès et des querelles, qui les rendent languissans dans la foi.

2. Mais plusieurs de ceux-là ont fait pénitence, et les autres même la feront aussi, après qu'ils auront entendu mes préceptes ; car leurs différens sont de peu d'importance, et ils se soumettront sans peine à la pénitence.

3. Quant aux grandes fentes : ce sont ceux qui, semblables à des pierres fort dures, conservent le ressentiment des injures et exercent entre eux des haines et des inimitiés secrètes :

4. Ainsi ils ont été rejetés de la tour et ne sont point entrés dans sa structure. De tels hommes recouvreront difficilement la vie.

5. Dieu, notre Seigneur, l'arbitre et le souverain Maître de tout l'univers,

ne veut point qu'on garde le souvenir des injures, et lui-même se laisse aisément fléchir par ceux qui lui font un aveu sincère de leurs péchés.

mnium rerum, et creaturæ suæ universæ habet potestatem, offensas meminisse non vult : sed ab his qui peccata sua confitentur, facile placatur.

6. Mais pour l'homme, comme il est foible, languissant, mortel et sujet au péché, il ne relâche rien de la colère qu'il conçoit contre un autre, comme s'il était en son pouvoir de le conserver, ou de le perdre.

6. Homo vero cum sit languidus, mortalis, infirmus, et repletus peccatis, homini perseveranter irascitur, tamquam conservare eum posset, aut perdere.

7. Pour moi donc qui suis envoyé pour présider à la pénitence, je vous exhorte d'étouffer ces sentimens, s'ils se trouvent en vous, et de recourir à la pénitence;

7. Ego autem moneo vos, Nuntius et præpositus pœnitentiæ, ut quicumque propositum tale habetis, deponatis illud, et ad pœnitentiam recurratis :

8. Et le Seigneur guérira vos anciennes blessures, si vous vous purifiez de ce démon : autrement il vous livrera à la puissance de cet esprit malin qui vous donnera la mort.

8. Et Dominus medebitur prioribus delictis vestris, si ab hoc Dæmonio vos purificaveritis : sin minus, ad mortem trademini illi.

XXIV.

1. Quant à la septième montagne où l'on voyoit des herbes vertes et excellentes, toute la montagne dans une grande fertilité, toutes sortes d'animaux qui s'y nourrissoient des herbes qu'elle produisoit, et ces herbes qui se renouveloient avec d'autant plus d'abondance et de beauté que ces animaux en consumoient davantage :

1. De monte vero septimo, in quo virides et hilares erant herbæ, et totus mons fertilis erat, omneque genus pecudum carpebant pabulum ex herbis montis ejusdem; et quanto magis herbæ illæ carpebantur, tanto lætiores revirebant :

2. Ce sont ceux qui ont toujours conservé la foi dans la simplicité et la bonté de leur cœur, n'ayant entre eux aucun différent, se réjouissant des vertus de leurs frères, et qui, animés de l'esprit des vierges, sont toujours prêts à faire du bien à tout le monde et à partager avec tous le fruit de leurs peines, sans le reprocher et sans délibérer d'un moment.

2. Hujusmodi sunt qui crediderunt simplices et boni semper, et nullas habentes inter se dissensiones, sed lætantes semper de servis Dei; induti spiritum virginum harum, et semper in omnes homines ad faciendam misericordiam prompti, et de laboribus suis cunctis hominibus

facile tribuentes, sine improperio et deliberatione.

3. Visa igitur Dominus simplicitate et omni infantia eorum, auxit eos in laboribus manuum suarum, et dedit eis in omni opere gratiam.

3. Dieu voyant leur simplicité et leur innocence, a répandu la bénédiction sur leurs travaux et a favorisé toutes leurs entreprises.

4. Ego autem hortor vos, præpositus pœnitentiæ Nuntius, in eodem proposito permanere, quicumque estis hujusmodi, ne eradicetur semen vestrum in ævum.

4. Moi donc qui suis l'Ange de la pénitence, je vous exhorte, vous tous qui êtes dans ces dispositions, d'y persévérer constamment, afin que votre race subsiste dans tous les siècles des siècles.

5. Dominus enim vos probavit, et conscripsit in nostrum numerum, et omne semen vestrum cum Filio Dei ditavit; de spiritu enim ejus estis omnes.

5. Car le Seigneur vous a éprouvés, il a écrit votre nom avec le nôtre, et il a fait découler sur toute votre race les richesses de son Fils, parce que vous êtes tous animés de son Esprit.

XXV.

1. De octavo vero monte in quo plurimi erant fontes, in quibus adaquabatur omne genus creaturæ Dei; tales sunt qui crediderunt Apostolis, quos misit Dominus in totum orbem prædicare;

1. Quant à la huitième montagne sur laquelle il y avoit plusieurs fontaines où toutes les créatures du Seigneur venoient étancher leur soif, ce sont ceux qui ont cru aux Apôtres, que le Seigneur a envoyé prêcher par toute la terre;

2. Et quidam Doctores, qui caste et sincere prædicaverunt ac docuerunt, nec quidquam omnino subscripserunt malæ cupiditati, sed assidue in æquitate et veritate ambulaverunt.

2. Ce sont encore certains Docteurs qui ont prêché la foi avec sincérité et sans aucun mélange d'erreurs, et qui, constamment attachés à la vérité et à la justice, n'ont jamais cédé aux désirs criminels des hommes;

3. Hi ergo inter Angelos conversationem habent.

3. C'est pourquoi ils ont leurs places marquées parmi les Anges.

XXVI.

1. De nono autem monte deserto, ac serpentes habente; hujusmodi sunt qui

1. Quant à la neuvième montagne qui étoit inculte et habitée par les serpens, ce sont ceux qui ont cru, mais

dont la conduite n'est pas exempte de taches.

2. Ce sont des ministres qui s'acquittent mal de leur charge, pillant les veuves et les orphelins, et s'appropriant à eux seuls les aumônes qu'ils reçoivent sans en faire part aux autres.

3. Si donc ils ne renoncent à l'avarice, il n'y a point de salut à espérer pour eux, et ils ne doivent attendre que la mort; mais s'ils se convertissent, et qu'ils s'acquittent plus dignement de leur ministère, ils pourront obtenir miséricorde.

4. Quant à ces pierres qui ont été trouvées raboteuses, ce sont ceux qui ont rejeté le nom du Seigneur sans retourner à lui davantage; aussi sont-ils semblables à cette terre inculte et déserte; ils n'entrent point en société avec les serviteurs de Dieu, ils se séparent d'eux, et ont perdu la vie par l'attache qu'ils conservoient pour des choses de nulle valeur;

5. Et comme une vigne qu'on abandonne, et qu'on cesse de cultiver, périt avec le temps, devient sauvage et inutile à son maître, après que les herbes et les épines en ont étouffé les sucs; c'est ainsi que ces hommes désespérant d'eux-mêmes, et s'étant encore rendus plus criminels, ont été rejetés de Dieu comme des serviteurs inutiles.

6. Cependant ils peuvent encore être admis à la pénitence, s'il paroît que ce n'est point du fond de leur cœur qu'ils ont renoncé à la foi; mais j'ignore s'ils pourront obtenir le salut.

7. Ainsi je dis qu'à présent si quelqu'un se trouve coupable de ce crime, il fasse pénitence; car pour ceux qui renonceroient présentement à la foi, il est impossible que dans la suite ils

crediderunt, sed et maculas habebant.

2. Hi sunt Ministri male ministerium agentes, diripientes viduarum bona et pupillorum; sibi, non aliis, ex his quæ acceperunt, ministrantes.

3. Hi si permanserint in eadem cupiditate; morti se tradiderunt, nec ulla erit in eis spes vitæ : quod si conversi fuerint, et caste consummaverint ministerium suum, poterunt vivere.

4. Qui vero scabrosi reperti sunt, ii sunt qui nomen Domini abnegaverunt, nec ad Dominum rursus redierunt, sed agrestes evaserunt atque deserti; non applicantes se ad Dei servos, sed separati ab eis, pro parva sollicitudine vitam suam amiserunt.

5. Sicut enim vitis aliqua derelicta in sepe, cui nulla cultura contingit; disperit et suffocatur ab herbis, et agrestis tempore efficitur; (desinit enim utilis esse domino suo :) sic et hujusmodi homines de seipsis desperantes, exacerbati, Domino suo inutiles esse cœperunt.

6. His ergo demandatur pœnitentia; si non ex præcordiis inventi fuerint negasse : an vitam assequi possint, ignoro.

7. Ideoque dico, ut in his diebus, si quis negavit, ad pœnitentiam revertatur : nam fieri non potest, ut nunc Dominum suum qui

abnegant, postea assequi possint salutem; sed illis reputatur proposita pœnitentia, qui olim abnegaverunt.

obtiennent le salut, au lieu que ceux qui y ont renoncé autrefois, le désir qu'ils ont de faire pénitence leur est imputé;

8. Accelerare enim, qui acturus est pœnitentiam, debet, antequam peragatur ædificatio turris hujus: sin minus, a mulieribus illis trahetur ad mortem.

8. Et celui qui veut faire pénitence doit se hâter avant que la tour soit entièrement achevée. Autrement, il sera livré à ces femmes qui le précipiteront dans la mort.

9. Qui vero curti, dolosi sunt, et alius in alium comminiscentes; hi sunt serpentes in eo monte mixti.

9. Quant aux serpens qui habitent ensemble sur cette montagne, ce sont ceux qui sont dissimulés, trompeurs, et qui cherchent à se nuire les uns aux autres.

10. Sicut enim mortiferum est hominibus serpentum venenum: ita et verba talium inficiunt homines, atque perdunt.

10. Car de même que le venin de ces animaux est mortel aux hommes, de même les discours de tels gens perdent et tuent ceux qui les écoutent;

11. Curti sunt igitur a fide sua, propter hoc genus vitæ suæ in quo morantur.

11. Ainsi ils sont foibles dans la foi à cause du genre de vie qu'ils ont mené.

12. Aliqui vero eorum accepta pœnitentia, assecuti sunt salutem: sed et cæteri hujusmodi homines æque assequentur, si egerint pœnitentiam: si minus, morientur cum mulieribus illis, quarum vim possident ac potestatem.

12. Quelques-uns d'entre eux cependant, après avoir fait pénitence ont obtenu le salut, et les autres pourront également l'obtenir s'ils ont recours à la pénitence; autrement ils recevront la mort de la main de ces femmes ″, dont ils ont la force et la puissance ″.

XXVII.

1. De decimo vero monte, in quo arbores erant tegentes pecora; tales sunt qui crediderunt, quidam Episcopi; id est, præsides Ecclesiarum.

1. Quant à la dixième montagne sur laquelle il y avoit des arbres, qui de leur ombre couvroient les troupeaux qui s'y reposoient, ce sont ceux qui ont cru, dont quelques-uns sont des Evêques ou chefs de l'Eglise,

℣ 12. Litt.: avec ces femmes. Un autre exemplaire porte, par ces femmes: on a suivi ce sens dans la version.

Ibid. C'est-à-dire, qui leur inspirent le mal. Autr.: qui les tiennent sous leur puissance.

2. Et d'autres figurés par les pierres, sont de simples fidèles qui ont toujours exercé l'hospitalité à l'égard des serviteurs de Dieu, avec joie et sans dissimulation.

3. Ce sont ceux enfin qui président aux différens ministères de l'Eglise, qui protégent les veuves et les pauvres, et dont la conduite a toujours été pure et irréprochable; aussi sont-ils protégés de Dieu.

4. Ceux qui se sont comportés de la sorte acquéreront beaucoup d'honneur devant Dieu, et auront place parmi les Anges, s'ils continuent d'être soumis au Seigneur jusqu'à la fin.

2. Alii vero hi lapides; qui non ficto, sed alacri animo semper in domos suas servos Dei receperunt:

3. Et deinde qui præsides sunt ministeriorum, qui et inopes et viduas protexerunt, et castam perpetuo conversationem habuerunt. Ergo hi homines a Domino proteguntur.

4. Hæc quicumque egerint, honorati sunt apud Dominum, et inter Nuntios locus eorum est, si perseveraverint usque in consummationem parere Domino.

XXVIII.

1. Quant à la onzième montagne où il y avoit des arbres chargés de différens fruits, ce sont ceux qui ayant embrassé la foi, se sont exposés à la mort pour le Nom du Seigneur et l'ont endurée après plusieurs tourmens, avec joie et de tout leur cœur;

2. Et je lui dis : Pourquoi, Seigneur, tous ces arbres portent-ils des fruits, mais quelques-uns plus beaux que les autres?

3. Ecoute, me répondit-il; ceux qui ont souffert pour le Nom du Seigneur, ont acquis beaucoup d'honneur devant Dieu. Car tous leurs péchés sont effacés, parce qu'ils ont été livrés à la mort pour le Nom du Fils de Dieu.

4. Mais, écoute encore pourquoi les fruits qu'ils portent sont différens, et les uns plus excellens que les autres.

1. De undecimo monte, in quo erant arbores aliis atque aliis fructibus oneratæ; hi sunt qui crediderunt, et propter nomen Domini mortem obierunt, et animo prompto passi sunt, et ex toto corde suo animas suas tradiderunt.

2. Et dixi : Quare ergo, Domine, omnes hæ arbores habent quidem fructus; sed earum quædam pulchriores?

3. Audi, inquit : Quicumque propter nomen Domini passi sunt, honorati apud Deum habentur; et omnium eorum deleta sunt delicta, quia propter nomen Filii Dei mortem obierunt.

4. Quare autem fructus earum dispares sint, et excellant quidam inter illos, audi.

5. Quicumque enim perducti ad potestates, interrogati non negaverunt Dominum, sed prompto animo passi sunt; honoratiores sunt apud Deum : qui excellunt igitur fructus, eorum sunt.

5. Car ceux qui ayant été traînés devant les tribunaux, et interrogés sur leur foi, n'ont point renié le Seigneur, mais ont souffert avec joie pour sa cause; ceux-là, dis-je, ont acquis un plus grand degré de gloire devant le Seigneur, et sont figurés par ces fruits excellens.

6. Qui vero timidi et dubii fuerunt, et deliberaverunt in corde suo, utrumne faterentur, an negarent, et passi sunt; horum fructus exiguiores sunt; quoniam hæc cogitatio ascendit in corda eorum : mala enim ac nequam est hujusmodi cogitatio, perinde ac si quis servus neget dominum.

6. Mais pour ceux qui, toujours timides et incertains dans leur foi, ont délibéré dans leur cœur s'ils confesseroient ou renieroient le Seigneur, quoique cependant ils aient souffert pour son Nom; ils sont marqués par ces fruits moins excellens, parce qu'ils ont ouvert leur cœur à cette pensée; car elle est mauvaise et impie, et les rend aussi criminels que ceux qui renieroient leur maître.

7. Cavete igitur vos, qui hujusmodi cogitationes habetis, ne permaneat hæc mens in vobis, et Deo moriamini. Vos igitur quicumque propter hoc nomen mortem obitis, Dominum honorare debetis; quod dignos vos habet Dominus, ut nomen ejus feratis, et omnia peccata vestra redimantur.

7. Vous donc qui trouvez en vous ces pensées, prenez garde qu'elles ne s'y affermissent, et que vous ne perdiez l'espérance de vivre en Dieu : car si vous voulez souffrir pour son Nom, il faut que vous honoriez le Seigneur en lui rendant grâces de ce qu'il vous a jugés dignes de porter son Nom ", et d'obtenir une entière rémission de vos péchés.

8. Nonne ergo vos potius felices existimatis? Putate potius, si quis ex vobis patitur, magnum opus perficere.

8. Bien loin donc de vous affliger, ne devez-vous pas plutôt vous estimer heureux. Cependant si quelqu'un de vous souffre persécution, vous croyez qu'il fait une grande chose.

9. Vitam enim vobis donat Dominus, nec intelligitis.

9. Le Seigneur vous procure la véritable vie, et vous ne le comprenez pas.

10. Delicta enim vestra vos gravabant; et nisi passi essetis hujus nominis causa, propter peccata certe vestra mortui eratis Deo.

10. Car vous étiez comme accablés sous le poids de vos péchés, et si Dieu ne vous eût point fait la grâce de souffrir pour son Nom, vous n'eussiez eu pour partage que la mort.

℣ 7. De souffrir pour son nom.

11. Je vous le dis donc à vous tous qui balancez encore à nier ou à confesser que le Seigneur est votre Dieu. Publiez-le hautement, de peur qu'en le niant, vous ne soyez jetés dans les tourmens que sa justice vous prépare :

11. Hæc igitur vobis dico, quicumque deliberatis de confessione, aut de abnegatione. Confiteamini igitur vos habere Dominum Deum; ne forte negantes, tradamini in vincula.

12. Car si parmi toutes les nations on a coutume de punir les serviteurs qui renient leur maître, quel traitement ne devez-vous point attendre de celui qui est l'arbitre souverain de toutes les créatures?

12. Si omnes enim gentes servos suos puniunt, quicumque dominum suum negaverunt; quid putatis vos Dominum vobis facturum, qui universorum habet potestatem?

13. Bannissez donc de votre cœur ces sortes de pensées, afin que vous puissiez vivre éternellement en Dieu.

13. Removete igitur de præcordiis vestris has disputationes, ut in perpetuum vivatis Deo.

XXIX.

1. Quant à la douzième montagne qui étoit blanche, ce sont ceux qui ont reçu la foi avec une sincérité pareille à celle des enfans, et qui bien loin d'ouvrir leur cœur à l'impiété, n'en ont pas même connu le nom, mais se sont toujours conduits avec une grande simplicité.

1. De duodecimo vero monte candido; tales sunt qui crediderunt sicut infantes sinceri, quibus nulla malitia ascendit in sensum: nec sciverunt quid sit malitia : sed semper in sinceritate manserunt.

2. De tels hommes habiteront sans doute dans le royaume de Dieu, parce qu'ils n'ont violé ses commandemens en aucune rencontre, et que durant toute leur vie ils sont demeurés fermes dans les mêmes sentimens.

2. Hujusmodi ergo homines, sine ulla dubitatione inhabitabunt regnum Dei : quoniam in nullo negotio mandata Dei maculaverunt, sed cum sinceritate permanserunt omnes dies vitæ suæ eodem sensus tenore.

3. Ils seront donc plus grands devant Dieu que tous ceux dont je t'ai parlé : car il aime tous ceux qui imitent la simplicité des enfans, et il les met au dessus de tous les autres.

3. Quicumque ergo permanserint, inquit, sicut infantes, non habentes malitiam, honoratiores erunt omnibus illis quos jam dixi. Omnes enim infantes honorati sunt, apud Dominum, et primi habentur.

4. Que vous êtes donc heureux si vous éloignez de vous l'esprit de ma-

4. Felices ergo vos, quicumque removeritis mali-

tiam a vobis, et indueritis innocentiam : quia primi videbitis Deum.

lice et d'impiété, et que vous marchiez dans l'innocence? car vous serez les premiers dans le royaume de Dieu ".

5. Postquam finivit omnium montium explanationem; dico ei : Domine; nunc expone mihi de lapidibus his, qui allati ex campo, in locum reprobatorum ad structuram turris missi sunt :

5. Après qu'il eut achevé de m'expliquer ce qui regardoit ces montagnes, je lui dis : Seigneur, instruisez-moi à présent sur ces pierres, qui après avoir été apportées d'un champ sont entrées dans la structure de la tour en la place de celles qui en ont été rejetées.

6. Item de lapidibus illis rotundis, qui in structuram turris adjecti sunt : et de his qui adhuc rotundi remanserunt.

6. Instruisez-moi encore sur ces pierres rondes qu'on a ajoutées dans la suite, et sur celles qui sont restées rondes jusqu'à présent.

XXX.

1. Audi, inquit, de lapidibus; qui allati de campo, in structuram turris positi sunt eorum loco, qui reprobati erant; radices sunt illius candidi montis.

1. Ecoute maintenant ce que je te vais dire à l'égard des pierres, qui après avoir été apportées du champ " sont entrées dans la structure de la tour en la place de celles qui en avoient été rejetées. Elles étoient au pied de cette montagne blanche :

2. Cum igitur hi qui de illo monte crediderunt, facti sunt innocentes : jussit Dominus ejus turris, eos qui de radicibus montis essent, in structuram collocari.

2. Ceux donc qui sont figurés par cette montagne, ont cru, et ont passé leur vie dans l'innocence; ainsi le maître de la tour les a fait placer dans l'édifice,

3. Intellexit enim, si ad ædificationem iissent, splendidos illos permansuros, nec ullum de his amplius denigrandum.

3. Car il a prévu qu'en les y mettant, elles conserveroient leur blancheur, et qu'aucune de leur partie ne se noirciroit davantage;

4. Quod si ita de cæteris montibus adjecisset; non necesse habuisset rursus visitare eam turrim, atque purgare.

4. Que s'il eût apporté le même soin à l'égard des pierres qu'on avoit tirées des autres montagnes, il n'eût pas eu besoin de visiter la tour de nouveau, et d'en ôter les mauvaises pierres.

℣ 4. Litt. : Parce que vous serez les premiers qui verrez Dieu.
XXX. — ℣ 1. Voyez ci-dessus nomb. VI.

5. Or tous ceux qui ont cru et qui doivent croire dans la suite sont blancs, parce qu'ils ne forment tous qu'un même corps ″, et ils sont heureux, parce qu'ils aiment la justice.

5. Hi autem omnes candidi sunt, qui crediderunt et qui credituri sunt : ex eodem enim genere sunt. Felix hoc genus, quia innocuum est.

6. Pour ce qui est des pierres rondes ″ et éclatantes, elles sont toutes tirées de cette montagne blanche.

6. Audi nunc et de illis rotundis lapidibus, et splendidis. Hi omnes, de hoc candido monte sunt.

7. Ceux-là ont cru, mais l'attachement qu'ils conservoient pour leurs richesses, a tant soit peu étouffé et obscurci en eux les lumières de la vérité ; c'est pour cela que ces pierres étoient rondes. Cependant ils ne se sont jamais éloignés de Dieu, et il n'est jamais sorti de leur bouche aucune parole mauvaise, mais au contraire l'équité, la vertu et la vérité ont éclaté dans toute leur conduite.

7. Quare autem rotundi sunt reperti, causa est, quia divitiæ suæ illos pusillum a veritate obscuraverunt, atque obfuscaverunt, sed a Deo numquam recesserunt, nec ullum verbum malum processit de ore eorum ; sed omnis æquitas, virtus et veritas.

8. Dieu donc ayant reconnu par la disposition de leur cœur qu'ils pouvoient être utiles à la vérité et la favoriser, les a affermis pour toujours dans l'état de la justice, et a permis qu'ils perdissent une partie de leurs biens, et non pas tout, afin que, de ce qui leur en resteroit, ils en pussent faire de bonnes œuvres et se procurer le salut ; car ils sont aussi de la race des Justes.

8. Horum ergo mentem cum vidisset Dominus, et posse eos veritati favere ; jussit bonos quoque permanere, et opes eorum circumcidi : non enim voluit in totum illas tolli ; ut possent boni aliquid facere de eo quod eis relictum est, et vivere Deo, quoniam et ipsi de genere bono sunt.

9. Ainsi ces pierres qui les figuroient, ont été tant soit peu taillées, et placées ensuite dans la structure de la tour.

9. Ideo ergo pusillum circumcisi sunt, et positi in structuram turris hujus.

XXXI.

1. Quant aux autres qui sont restées rondes jusqu'à présent, et qui n'ont point été trouvées propres à entrer dans l'édifice, parce qu'elles n'avoient pas encore reçu le sceau, elles

1. Cæteri vero, qui adhuc rotundi permanserunt, neque apti reperti sunt in eam structuram, quia nondum acceperunt sigillum,

℣ 5. Litt. : Elles sont du même genre. C'est-à-dire, qu'elles sont tirées du même lieu, ou sont de même espèce.

℣ 6. Voyez ci-dessus nomb. VI.

repositi sunt in loco suo : valde enim rotundi reperti sunt : semen est justorum qui debite glorificant Deum.

2. Oportet autem circumcidi hoc sæculum ab illis, et vanitates opum suarum, et tunc convenient in regno Dei : necesse est enim eos intrare in regnum Dei : hoc enim genus innocuum benedixit Dominus. Ex hoc ergo genere non intercidet quisquam :

3. Etenim licet quis eorum tentatus a nequissimo Diabolo, aliquid deliquerit, cito recurret ad Dominum Deum suum.

4. Felices vero judico, ego Nuntius pœnitentiæ, quicumque innocentes estis sicut infantes; quoniam pars vestra bona est et honorata apud Deum.

5. Dico autem omnibus vobis quicumque sigillum hoc accepistis, simplicitatem habete, neque offensarum memores estote; neque in malitia permanete, neque in memoria offensarum amaritudines in uniuscujusque spiritu fiant :

6. Sed his malis scissuris remedia procurate, atque tollite illas a vobis : ut Dominus pecorum gaudeat de vobis; gaudebit autem, si omnia invenerit sana.

7. Si autem pecus aliquod ex talibus invenerit dissipatum, væ erit pastoribus.

8. Quod si ipsi pastores

ont été remises dans le lieu d'où on les avoit tirées [1], car elles se sont trouvées extrêmement rondes; c'est la race des Justes qui rendent à Dieu la gloire qui lui est due.

2. Mais il faut qu'ils se dépouillent de l'amour du siècle présent et de leurs vaines richesses; et alors ils entreront dans le royaume de Dieu; car ils en font nécessairement partie : cette race innocente a été bénie du Seigneur, et aucun d'entre eux n'en sera exclus.

3. Et quoique quelqu'un d'eux soit tenté par le démon, et qu'il succombe sous les efforts de ce malin esprit, il retournera néanmoins tout aussitôt vers le Seigneur son Dieu.

4. Moi donc qui suis l'Ange de la pénitence, je vous déclare heureux, vous tous qui vivez dans l'innocence comme des enfans, parce Dieu pour récompense vous élevera en honneur.

5. Or je vous le dis à vous tous qui avez été marqués de son sceau, marchez dans la simplicité, ne conservez point le souvenir des injures; ne soyez point persévérans dans le mal, et que personne ne conserve de l'aigreur contre celui qui l'a offensé.

6. Mais songez plutôt à apporter des remèdes à ces sortes de ruptures, et bannissez-les d'entre vous, afin que le véritable Pasteur trouve sa joie en vous; et il la trouvera si toutes les brebis sont saines :

7. Car s'il s'en trouve quelques-unes égarées par de semblables causes : malheur alors aux Pasteurs,

8. Et si les Pasteurs sont eux-mê-

℣ 1. Voyez ci-dessus nomb. IX.

mes dispersés, comment lui rendront-ils compte de leurs troupeaux? diront-ils pour s'excuser, que les troupeaux les ont maltraités? on ne les croira point; car il ne peut se faire que des Pasteurs souffrent quelque chose de la part de leurs troupeaux; et leur mensonge au contraire ne servira qu'à augmenter leur punition.

9. Moi-même je suis Pasteur, et je dois rendre un compte très-rigoureux de vous tous.

dissipati fuerint; quid respondebunt etiam ei pro pecoribus? Numquid dicent, a pecore se vexatos? Non credetur illis. Incredibilis enim res est, Pastorem pati posse a pecore: et magis punitur, propter mendacium suum.

9. Et ego sum Pastor, et validissime oportet me de vobis rationem reddere.

XXXII.

1. Pensez-y donc pendant qu'on bâtit encore la tour. Le Seigneur habite au milieu de ceux qui aiment la paix; et qu'y a-t-il de plus aimable que cette paix?

2. Mais il s'éloigne de ceux qui par la corruption de leur cœur entretiennent les dissentions et les disputes.

3. Rendez-lui donc votre esprit dans sa première intégrité, et tel que vous l'avez reçu de ses mains:

4. Car si vous donnez à un foulon un habit qui soit entier, vous exigez qu'il vous le rende de même. Mais s'il vous le rapporte déchiré, ne vous mettez-vous pas aussitôt en colère, et ne l'accablez-vous pas de reproches, en lui disant: Je vous ai donné mon habit très-entier: pourquoi l'avez-vous déchiré, et mis hors d'état de pouvoir me servir? Car, par votre faute, il m'est devenu absolument inutile. N'est-ce pas là le langage que vous tiendriez à ce foulon qui auroit déchiré votre habit?

5. Si donc vous vous affligez pour un simple habit, et que vous vous plaigniez de ce qu'on ne vous le rend

1. Consulite ergo vobis, dum adhuc turris ædificatur. Dominus habitat in viris amantibus pacem: etenim vera pax cara est.

2. A contentiosis vero, et perditis malitia, longe abest.

3. Reddite igitur ei spiritum integrum, sicut accepistis.

4. Si enim dederis fulloni vestimentum integrum, idque integrum, vis denuo recipere, fullo autem scissum tibi illud reddat, recipies illud? Nonne statim excandesces, et eum convitio persequeris? dicens: Vestimentum meum integrum tibi dedi: quare scidisti illud, et inutile fecisti? Nunc propter scissuram, quam in eo fecisti, usui esse non potest. Nonne hæc omnia verba dices fulloni, et de scissura quam in vestimento tuo fecerit?

5. Si igitur tu doles de vestimento tuo, et quereris, quod non illud inte-

grum recipias : quid putas Dominum tibi facturum, qui spiritum integrum tibi dedit, et tu eum totum inutilem redegisti, ita ut nullo usui esse possit Domino suo? Inutilis enim cœpit esse usus ejus, cum sit corruptus a te.

6. Nonne igitur Dominus de spiritu suo, propter hoc factum tuum, idem faciet?

7. Plane, inquam, omnibus iis quoscumque invenerit in memoria offensarum permanere, idem faciet.

8. Clementiam, inquit, ejus nolite calcare, sed potius honorificate eum, quod tam patiens est ad delicta vestra, et non est sicut vos.

9. Agite pœnitentiam; utile enim id est vobis.

point dans son entier, quel traitement ne devez-vous point attendre du Seigneur, si après avoir reçu de lui un esprit sain et capable de le servir, vous l'avez rendu entièrement inutile, en sorte que Dieu qui en est le maître ne puisse plus s'en servir à aucun usage? car vous l'avez rendu inutile dès que vous en avez corrompu l'excellence.

6. Le Seigneur ne vous traitera-t-il donc pas de même, en punition de ce crime?

7. Oui certainement, lui répondis-je, il traitera ainsi tous ceux qui conserveront en eux le souvenir des injures qu'on leur aura faites.

8. Ne méprisez donc point sa clémence, ajouta-t-il, mais remerciez-le plutôt avec action de grâces de ce qu'il souffre vos désordres avec tant de patience, et qu'en cela il imite si peu votre conduite.

9. Faites pénitence, car vous en tirerez une grande utilité.

XXXIII.

1. Hæc omnia, quæ supra scripta sunt, ego Pastor Nuntius pœnitentiæ ostendi, et locutus sum servis Dei.

2. Si ergo credideritis, et audieritis verba mea, et ambulaveritis in ipsis, et correxeritis itinera vestra; vivere poteritis.

3. Sin autem permanseritis in malitia, et memoria offensarum; nullus ex hujusmodi peccatoribus vivet Deo. Hæc omnia a me dicenda, dicta sunt vobis.

4. Ait mihi ille Pastor: Omnia a me interrogasti? Et dixi: Ita, Domine.

1. Moi, le Pasteur et l'Ange de la pénitence, j'ai fait voir et expliqué aux serviteurs de Dieu tout ce qui est écrit dans ces livres.

2. Si donc vous écoutez mes paroles, que vous y ajoutiez foi, que vous les preniez pour règle de votre vie, et que vous redressiez vos sentiers corrompus, vous vivrez.

3. Mais si vous persistez dans votre malice et dans le souvenir des injures, vous ne pourrez espérer de vivre en Dieu : voilà tout ce que j'avois ordre de te dire.

4. Ce Pasteur me dit alors : M'as-tu demandé tout ce que tu voulois savoir? Oui, Seigneur, lui répondis-je.

5. Pourquoi donc, dit-il, ne m'as-tu point interrogé sur la forme de ces pierres qui ont été remises de nouveau dans la structure de l'édifice ", afin que je t'en donnasse l'explication? Seigneur, lui dis-je, je l'ai oublié.

6. Ecoute donc à présent, me répondit-il, ce que j'ai à te dire touchant ces pierres. Ce sont ceux qui viennent tout récemment d'entendre ces préceptes et qui ont fait pénitence de tout leur cœur; et Dieu ayant reconnu que leur pénitence étoit parfaite et sincère, et qu'ils seroient persévérans à la faire, a effacé leurs anciens péchés;

7. Et ces péchés étoient marqués par les différentes figures de ces pierres qui ont été égalées, afin qu'il n'y eût aucune difformité.

5. Quare ergo non interrogasti me, inquit, de forma lapidum in structura repositorum, ut tibi explicarem formas? Et dixi: Oblitus sum, Domine.

6. Audi nunc ergo, inquit, et de illis. Hi sunt qui nunc mandata hæc audierunt, et ex totis præcordiis egerunt pœnitentiam: cumque vidisset Dominus bonam atque puram pœnitentiam eorum, et posse eos in ea permanere, jussit priora peccata eorum deleri.

7. Hæ enim formæ, peccata eorum erant: et exæquata sunt, ne apparerent.

℣ 5. Voyez ci-dessus nomb. VII.

SIMILITUDE X.

I.

1. Postquam perscripseram librum hunc ; venit Nuntius ille qui me tradiderat illi Pastori, in domum in qua eram, et consedit supra lectum, et astitit in dextra ejus ille Pastor.

2. Deinde vocavit me, et hæc mihi dixit : Tradidi te, inquit, et domum tuam huic Pastori, ut ab eo protegi possis. Ita, inquam, Domine.

3. Si vis ergo protegi, inquit, ab omni vexatione, et ab omni sævitia, successum autem habere in omni opere bono, atque verbo, et omnem virtutem æquitatis; in mandatis iis ingredere quæ dedit tibi : et poteris dominari omni nequitiæ :

4. Custodienti enim tibi mandata illa, subjecta erit omnis cupiditas et dulcedo hujus sæculi ; successus vero in omni bono negotio te sequetur.

5. Maturitatem hujus, et modestiam suscipe in te ; et dic omnibus, in magno honore esse eum et dignitate apud Deum, et magnæ potestatis eum præsidem esse,

1. Après que j'eus écrit ce livre, l'Ange qui m'avoit confié à ce Pasteur entra dans la maison où j'étois, et, s'étant assis sur mon lit, le Pasteur se mit à sa droite.

2. L'Ange m'appela ensuite et me dit : Je t'ai confié, toi et ta maison, à ce Pasteur, afin que tu pusses ressentir les effets de sa protection. Il est vrai, Seigneur, lui répondis-je.

3. Si donc, ajouta-t-il, tu veux être à couvert de toutes sortes de vexations et de violences, et que tu désires réussir dans tout ce que tu pourras dire ou faire selon les règles exactes de la justice et de l'équité, tu dois marcher dans la voie des préceptes qu'il t'a donnés et tu triompheras de toute iniquité ;

4. Car si tu gardes ces préceptes tu te verras au dessus de toutes les attaques de la cupidité et de tous les attraits du siècle présent ; et tout ce que tu entreprendras te réussira selon tes désirs.

5. Rends-toi l'imitateur de sa sagesse et de sa modestie. Publie à tout le monde que ce Pasteur est grand devant Dieu, et comblé de toutes sortes d'honneurs ; qu'il préside à un ministère plein de puissance, et qu'il s'en

acquitte avec une autorité absolue :

6. Car c'est à lui seul qu'est confié le ministère de la pénitence dans toute l'étendue de la terre.

7. Ce Pasteur ne te paroît-il donc pas revêtu d'une grande puissance? Cependant vous méprisez tous le pouvoir qu'il exerce sur vous avec tant de sagesse et de modération.

et potentem in officio suo.

6. Huic soli per totum orbem, pœnitentiæ potestas tributa est.

7. Potens ne tibi videtur esse ? Sed vos maturitatem hujus, et modestiam quam in vos habet, despicitis.

II.

1. Je lui dis : Seigneur, demandez-lui si depuis qu'il est dans ma maison j'ai rien fait contre mon devoir, ou si je l'ai offensé en quelque chose.

1. Dico ei : Interroga ipsum, Domine; ex quo in domo mea est, anne aliquid extra ordinem fecerim, aut in aliquo eum offenderim.

2. Je sais, me répondit-il, que tu n'as rien fait et que tu ne feras rien de mal, et je ne te parle ainsi que pour t'engager à persévérer; car le Pasteur m'a rendu des témoignages très-avantageux de ta conduite :

2. Et ego, inquit, scio, nihil extra ordinem fecisse te, neque esse facturum; et ideo hæc loquor tecum, ut perseveres : bene enim hic de te apud me existimavit.

3. Mais tu diras ces choses aux autres fidèles, afin que ceux qui ont fait, ou qui doivent faire pénitence, entrent dans tes sentimens; que le Pasteur me rende d'eux le même témoignage qu'il m'a rendu de toi, et que je puisse le rendre de même au Seigneur.

3. Tu autem cæteris hæc verba dices : ut et illi qui egerunt, aut acturi sunt pœnitentiam, eadem quæ tu sentiant, et hic apud me de iis interpretetur, et ego apud Dominum.

4. Quant à moi, Seigneur, lui dis-je, je publie devant tout le monde les merveilles de Dieu, et j'espère que tous ceux qui les aiment, mais qui ont péché auparavant, feront pénitence lorsqu'ils en entendront parler, et qu'enfin ils recouvreront la vie.

4. Et ego, inquam, Domine, omni homini indico magnalia Dei : spero autem eos omnes qui amant ea, et ante peccaverunt; his auditis, acturos esse pœnitentiam, vitam recuperantes.

5. Acquitte-toi donc de ce ministère, ajouta-t-il, et le consomme entièrement. Tous ceux qui observeront les préceptes de ce Pasteur, auront la vie et lui procureront à lui-même beaucoup d'honneur devant Dieu.

5. Permane ergo, inquit in hoc ministerio, et consumma illud. Quicumque autem mandata hujus exequuntur, habebunt vitam; et hic, et apud Dominum magnum honorem.

6. Quicumque vero hujus mandata non servant, fugiunt a vita sua, et adversantur illi; et qui mandata ejus non sequuntur, morti se tradunt, et unusquisque eorum reus erit sanguinis sui.

6. Mais quant à ceux qui les rejeteront, ils se priveront eux-mêmes de la vie en se déclarant les ennemis du Pasteur, et se livreront à la mort; car chacun d'eux sera coupable de sa propre perte.

7. Tibi autem dico, ut serves mandata hæc, et remedium peccatorum tuorum omnium habebis.

7. Or je te dis ces choses, afin que tu gardes ces préceptes et que tu y trouves le remède à tous tes péchés.

III.

1. Misi autem tibi has Virgines, ut habitent tecum: vidi enim eas valde affabiles tibi esse.

1. Je t'ai envoyé ces vierges afin qu'elles habitassent avec toi; car je me suis aperçu qu'elles te témoignoient beaucoup d'affabilité.

2. Habebis igitur tu eas adjutrices, quo magis possis hujus mandata servare: non potest enim fieri, ut sine his Virginibus hæc mandata serventur.

2. Elles te seront d'un grand secours pour observer ces préceptes; car sans elles on ne peut les observer.

3. Vides autem eas libenter esse tecum: sed et ego præcipiam eis, ut omnino a domo tua non discedant:

3. Tu vois qu'elles se plaisent fort avec toi, et je leur ordonnerai encore de ne s'écarter pas un seul moment de ta maison:

4. Tu tantum communda domum tuam: in munda enim domo libenter habitabunt: mundæ sunt enim, atque castæ, et industriæ, et omnes habentes gratiam apud Dominum.

4. Aie soin seulement de purifier ta maison; car elles aiment à habiter dans une maison pure, étant elles-mêmes pures, chastes, industrieuses, et agréables aux yeux du Seigneur.

5. Igitur si habueris domum tuam puram, tecum permanebunt: si autem pusillum aliquid inquinationis acciderit, protinus a domo tua recedent, hæ enim Virgines, nullam omnino diligunt inquinationem.

5. Si donc tu as soin que ta maison soit pure, elles resteront avec toi; mais s'il y survient la moindre souillure, elles se retireront: car ces vierges ne peuvent subsister avec la plus petite tache.

6. Dico ei: Spero me, Domine, placiturum eis,

6. Je lui dis: Seigneur, j'espère me rendre si agréable à leurs yeux, qu'el-

les se feront un plaisir de rester toujours dans ma maison et qu'elles ne se plaindront pas plus de moi que le Pasteur à qui vous m'aviez confié.

ita ut in domo mea libenter inhabitent semper. Et sicut is cui me tradidisti, nihil de me queritur; ita neque illæ querentur.

7. Alors l'Ange dit au Pasteur : Je vois bien que ce serviteur de Dieu veut vivre et garder ces préceptes, et qu'il mettra ces vierges dans une demeure exempte de toute souillure.

7. Ait ad Pastorem illum : Video servum Dei velle videre, et custodire hæc mandata; et virgines has munda habitatione collocaturum.

8. Après avoir prononcé ces paroles, il me mit de nouveau entre les mains du Pasteur, et ayant appelé ces vierges, il leur dit : Comme je vois que vous vous faites un plaisir d'habiter dans la maison de cet homme, je le recommande à vos soins, lui et sa maison, et vous ordonne de ne vous en éloigner en nulle manière.

8. Hæc cum dixisset; iterum Pastori illi me tradidit, et vocavit Virgines, et dixit eis : Quoniam video vos libenter in domo hujus habitare; commendo eum vobis, et domum ejus; ut a domo ejus non recedatis omnino.

9. Et ces vierges reçurent cet ordre avec beaucoup de satisfaction.

9. Illæ vero libenter hæc verba audierunt.

IV.

1. Ensuite il me dit : Acquitte-toi généreusement du ministère dont je t'ai chargé, annonce à tout le monde les merveilles de Dieu, et tu recevras la récompense de tes travaux.

1. Ait deinde mihi : Viriliter in ministerio hoc conversare : omni homini indica magnalia Dei; et habebis gratiam in hoc ministerio.

2. Quiconque donc marchera dans ces préceptes, vivra et sera heureux tous les jours de sa vie. Ceux qui négligeront de les observer auront la mort pour partage, après avoir mené une vie malheureuse.

2. Quicumque ergo in his mandatis ambulaverit; vivet, et felix erit in vita sua : quicumque vero neglexerit, non vivet, et erit infelix in vita sua.

3. Dis à tous les fidèles qui sont en état de faire de bonnes œuvres, de s'y exercer; car ils trouveront une grande utilité dans la pratique de ce devoir.

3. Dic omnibus, ut non cessent (quicumque recte facere possunt) bona opera exercere; utile est illis.

4. Dis-leur encore qu'il ne faut laisser personne dans la misère; car celui qui est dans le besoin et dont toute la vie est occupée à souffrir, se trouve dans une dure et affreuse situation.

4. Dico autem, omnem hominem de incommodis eripi oportere. Is enim qui eget, et in quotidiana vita patitur incommoda; in magno tormento est, ac necessitate.

5. Quisquis igitur hujusmodi animam eripit de necessitate; magnum gaudium sibi acquirit. Nam is qui hujusmodi vexatur incommodo; pari tormento cruciatur, atque se torquet is qui in vinculis est.

5. Quiconque donc en tire un autre d'une semblable nécessité, se procure à lui-même une joie bien grande; puisqu'un homme ainsi accablé éprouve des tourmens et des chagrins pareils à ceux que ressent celui qui est chargé de fers;

6. Multi enim propter hujusmodi calamitates, cum eas sustinere non possunt, mortem sibi consciscunt.

6. Plusieurs même n'ayant pas eu la force de supporter de semblables maux, s'en sont délivrés par une mort volontaire.

7. Qui novit igitur calamitatem hujusmodi hominis, et non eripit eum; magnum peccatum admittit, et fit reus sanguinis ejus.

7. Celui donc qui connoît la misère d'un tel homme et ne l'en retire pas, commet un grand péché et se rend coupable de son sang".

8. Facite igitur opera bona, quicumque accepistis a Domino; ne, dum moramini facere, consummetur structura turris: propter vos enim intermissum est opus ædificationis ejus.

8. Faites donc de bonnes œuvres, vous qui avez reçu des biens du Seigneur, de peur qu'en différant à un autre temps, la tour ne se trouve achevée; car c'est pour vous qu'on a interrompu l'édifice:

9. Nisi igitur festinaveritis facere recte, consummabitur turris, et excludemini.

9. Si donc vous ne vous hâtez de faire le bien, la tour recevra sa dernière perfection, et vous en serez exclus.

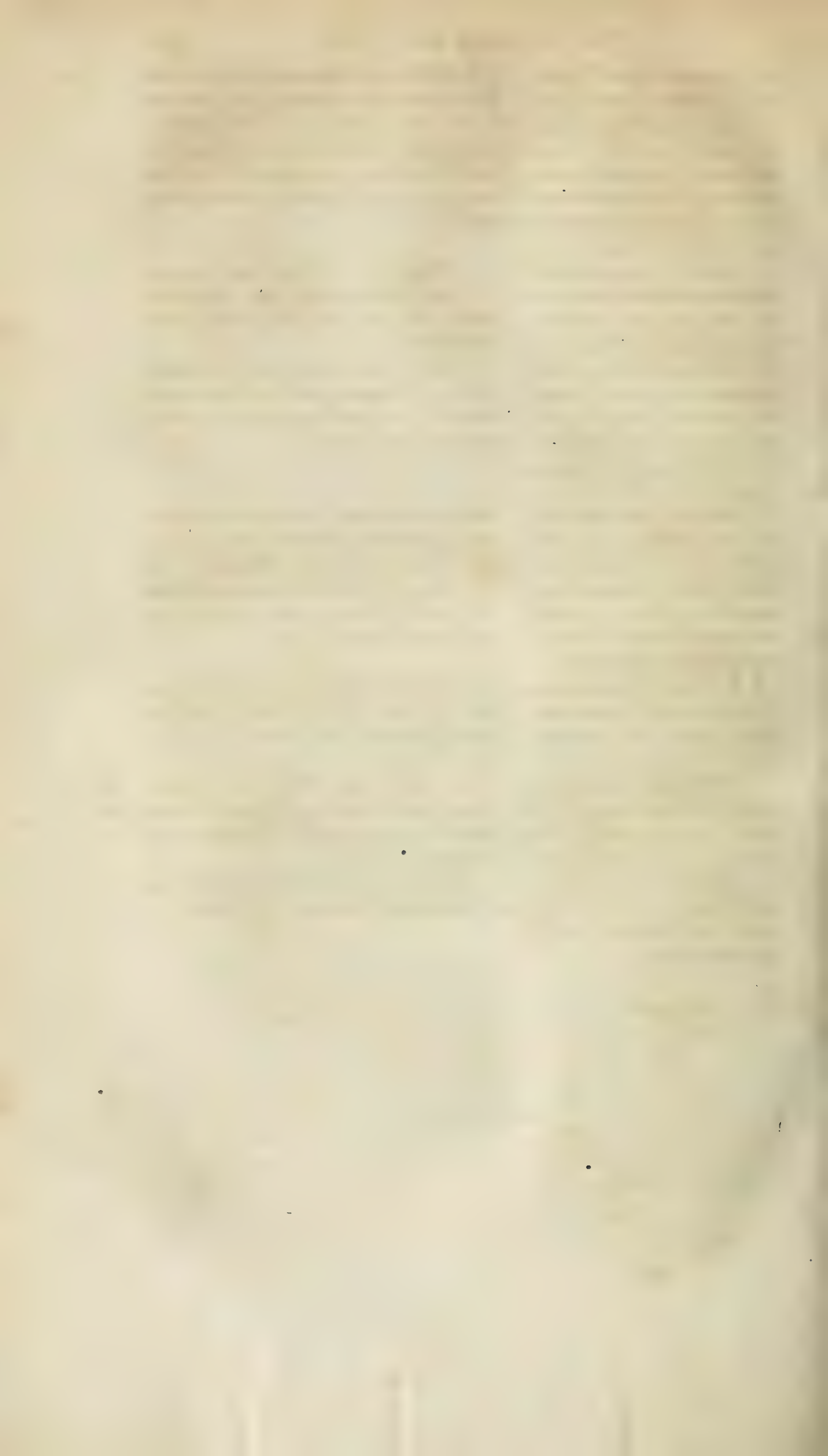
10. Postquam vero locutus est mecum, surrexit de lecto, et apprehenso Pastore, et Virginibus, abiit.

10. Après que l'Ange se fut ainsi entretenu avec moi, il se leva de dessus le lit, et prenant le Pasteur et les vierges, il s'en alla.

11. Dixit autem mihi remissurum se Pastorem illum, et Virgines illas in domum meam.

11. Il me dit cependant qu'il me renverroit le Pasteur et les vierges.

℣ 7. De sa mort.



ÉPITRES

DE SAINT CLÉMENT.

PRÉFACE

SUR

LA PREMIÈRE ÉPITRE

DE SAINT CLÉMENT.

Cette lettre a été écrite par saint Clément, celui-là même que l'apôtre saint Paul, *Philip. ch.* IV, *v.* 3, met au nombre de ses coadjuteurs, c'est-à-dire de ceux qui l'accompagnoient et l'aidoient dans le ministère de la prédication de l'Evangile, et dont il dit que les noms sont écrits dans le livre de vie; et que saint Irénée, *lib.* III, *cap.* III, et Eusèbe, *lib.* III, *cap.* XV, mettent le troisième après l'apôtre saint Pierre sur le siége de l'Eglise de Rome, ou qui, selon d'autres, fut le second après cet apôtre, vers l'an 91 de l'ère vulgaire, la onzième année du règne de Domitien[1]. On ne sait pas au fond en quelle année ce saint pape écrivit cette lettre; mais la plus commune opinion prétend que ce fut vers la fin de la persécution qui s'éleva quelque temps après sous le même empereur, l'an 97[2]. On appuie ce sentiment sur ce que ce saint y fait mention de ses souffrances; d'autres veulent que ce soit pendant son exil, quelque peu de temps avant sa mort, parce qu'il dit que saint Paul a souffert le martyre aux extrémités de l'occident, ce qu'il n'eût pas pu dire, ajoutent-ils, s'il eût été alors actuellement à Rome: mais l'ordre qu'il donne aux Corinthiens, *nomb.* 59, de lui renvoyer au plutôt ceux qu'il avoit députés vers eux, ne convient point du tout à un homme exilé. Enfin quelques autres soutiennent que

[1] Saint Jérôme, *Catal., cap.* XV, p. 107, tom. IV. — [2] Voyez la dissertation de Godefroi Vendelin, qui est à la tête de *SS. Patrum, etc. Opera, edit. Antuerpiae*, 1698, tom. I, p. 138.

ce saint a écrit cette lettre avant son pontificat, et s'autorisent uniquement de ce que cette lettre est écrite au nom de l'Eglise de Rome, et non au sien; mais cette conjecture ne paroît pas solide, d'autant que saint Irénée insinue que ce fut pendant qu'il étoit actuellement sur le siége de saint Pierre, lorsqu'en disant que *Clément fut le troisième qui lui succéda après Anaclet*, il ajoute immédiatement après: *et sous lui il s'éleva une dissension et un schisme considérable entre les frères qui composoient l'Eglise de Corinthe, qui donna occasion à l'Eglise de Rome d'écrire à celle de Corinthe*: et c'est en effet ce schisme qui fait tout le sujet de cette lettre, dans laquelle il paroît que quelques faux ministres de cette Eglise, enflés d'ambition et d'orgueil, avoient excité cette division; et que, désirant les premières places, ils avoient chassé les légitimes pasteurs de leurs siéges et s'étoient emparés de leurs postes. Ce fut, comme on a dit, ce qui engagea ce saint pape d'écrire aux fidèles de Corinthe, pour les exhorter à l'union et à la paix[1]: il y emploie les exemples de l'Ecriture, afin de leur représenter les désordres que l'envie, la jalousie et l'ambition ont causés dans tous les temps. Il les invite à la charité, à l'humilité, à l'amour de la paix, sur le modèle des anciens patriarches, et surtout sur les exemples et sur la doctrine de Jésus-Christ. Il leur représente les avantages de la douceur et de la patience, et les sollicite de céder à l'ambition des autres, afin de conserver en eux le trésor de la paix et de l'union. Il y décrit admirablement les devoirs et les engagemens de l'épiscopat, dont il fait un excellent portrait; enfin il leur prescrit des règles pour se conduire saintement dans les différens états où ils sont engagés. Cette lettre est un des plus beaux monumens de l'antiquité, et qui représente plus vivement la pureté, la piété et la simplicité des temps apostoliques. On y trouve même l'esprit et le caractère des épîtres de saint Paul, dont il imite jusqu'aux expressions; ce que l'on peut remarquer principalement dans ce qu'il dit des devoirs de l'épiscopat, et en particulier de l'excellence du don de la charité et de la foi qui justifie; et sans doute ce sont ces ressemblances qui ont fait croire à quelques-uns qu'il étoit l'auteur de l'épître aux Hébreux[2]. (Voyez ce que nous en avons dit dans l'argument qui est à la tête de cette épître.) Il se sert toujours

[1] Voyez Eusèbe, *lib.* v, *Hist. cap.* vi. — [2] Saint Jérôme, *Catal.*, n. xv, p. 107, t. iv; Eusèbe, *lib.* iii, *Hist. cap.* xii.

dans les citations de l'Écriture de la version des Septante, mais en s'attachant néanmoins plus ordinairement au sens qu'à la lettre. Son style, dit Photius, *Cod.* 126 *de sa Bibliothèque*, est simple, et par cette simplicité il ressemble mieux à celui des temps apostoliques, où l'on écrivoit sans art et sans affectation.

Quelques critiques ont douté de la vérité de cette lettre, ou du moins ils ont cru qu'elle avoit été corrompue en plusieurs endroits par les hérétiques, et que c'étoit eux qui y avoient inséré des fragmens et des citations tirées des livres apocryphes, afin d'autoriser leurs erreurs, et ils mettent de ce rang diverses allégories sur les animaux mondes et immondes, sur le cordon de Rahab, sur la fable du Phénix, de ce qu'il semble supposer d'autres mondes au delà de l'Océan, de ce que comparant Jésus-Christ au grand-prêtre, il ne paroît pas s'être expliqué suffisamment sur la divinité et l'excellence de son sacerdoce. C'est à ces objections que nous avons tâché de répondre en particulier dans les notes; ainsi il suffit de dire ici en général que tous les anciens pères qui ont suivi de plus près les temps apostoliques, se sont servis comme ce saint pape des mêmes applications, des mêmes comparaisons ou allégories, en se conformant en cela à l'esprit et au goût des Juifs, ou en admettant, sans trop d'examen, certains faits historiques que les Gentils regardoient comme très-véritables : c'est ce que l'on peut voir dans saint Justin, *Dalog. contr. Tryphon.*; dans saint Irénée, *lib.* IV, *cap.* XXXVII, *vers la fin;* dans Origène, *sur le ch.* II *de Josué*, *homélie* III; dans Tertullien, *lib. de resurrect. carnis;* dans saint Epiphane, *in Anchorat.* C'est pourquoi les mêmes pères n'ont point fait de difficulté de regarder cette lettre comme l'ouvrage d'un disciple des apôtres, et cela n'a pas empêché qu'elle n'ait été reçue de tous et lue dans plusieurs Églises, qu'elle n'ait été citée par presque tous les anciens ou pour appuyer les vérités dont ils vouloient instruire les fidèles ou combattre les erreurs des hérétiques[1]. Voyez saint Justin ou l'auteur des Questions, *quæst.* 47; saint Irénée, *lib.* III, *cap.* III; Origène, *lib.* II *Periarch.*, *cap.* III, *et lib.* VI *Contr. Cels.;* saint Clément d'Alexand., *lib.* IV *Strom.*; saint Athanase, *disput. contr. Arium;* saint Epiphane, *Hæres.* XXIX; saint Cyrille de Jérusalem, *Cateches.* 18; saint Basile, *lib. de Spirit. sanct.*; saint Jérôme, *Catalog.*, *n°* 15, *p.* 107, *tom.* IV, et

[1] Eusèbe, *lib.* III, *Hist.*, *cap.* XII.

ailleurs; voyez Eusèbe, *lib.* IV *Hist.*, *cap.* XXII, en parlant de Denis de Corinthe.

Cette lettre a été long-temps ensuite ensevelie dans les ténèbres, en sorte qu'excepté quelques fragmens rapportés par les premiers pères, on n'en connoissoit que le nom dans ces derniers siècles : elle a été enfin donnée au public par Patricius Junius, imprimée à Oxford en 1633 ; et depuis elle a été insérée dans le premier tome des Conciles par le père Labbe, et enfin par Cotelier à Paris, en 1672, dans le recueil des écrits des pères qui ont vécu du temps des apôtres; et ce recueil, qui étoit devenu très-rare, a été réimprimé en Hollande en 1698, par les soins de Jean Le Clerc.

PREMIÈRE ÉPITRE

DE SAINT CLÉMENT,

ÉVÊQUE DE ROME,

AUX CORINTHIENS,

ÉCRITE AU NOM DE L'ÉGLISE ROMAINE.

Ecclesia Dei quæ incolit Romam, Ecclesiæ Dei quæ incolit Corinthum, vocatis sanctificatis in voluntate Dei, per Dominum nostrum Jesum Christum :

Gratia vobis et pax ab omnipotente Deo per Jesum Christum multiplicetur, in vobis peculiariter et continue.

L'Eglise de Dieu qui est à Rome[1], *à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe*[2], *à ceux qui, selon la volonté divine, ont été choisis et sanctifiés par notre Seigneur Jésus-Christ;*

Que le Dieu tout-puissant par les mérites de Jésus-Christ, répande de plus en plus sur vous tous et sur chacun de vous en particulier sa grâce et sa paix[3].

I.

Sujet de cette Lettre.

1. Propter calamitates et casus adversos qui nobis

1. Je crains, mes chers frères, que les traverses et les afflictions aux-

[1] C'est par modestie, et pour marquer à l'église de Corinthe que ce qu'il leur écrit n'est pas seulement ses propres sentimens, mais aussi ceux de tous ceux qui composoient son église; au moins, c'est la pensée d'Eusèbe, *lib.* III *Hist. cap.* XII.

[2] On ne doit pas être surpris que sa vigilance pastorale s'étende sur des églises dont il n'étoit pas le pasteur immédiat : on en a vu des exemples dans saint Paul, 2 *Corinth.*, ch. XI, ℣ 28, et l'on en voit aussi de pareils dans ce qu'Eusèbe rapporte *lib.* IV, *Hist. cap.* XXII, en parlant des écrits de Denis de Corinthe, dans les extraits desquels on peut remarquer en passant les liaisons que l'église de Rome avoit eue dès les commencemens avec celle de Corinthe.

[3] Salut dont les apôtres, et surtout saint Paul, se servoient en écrivant aux fidèles.

quelles nous nous sommes trouvés exposés ″ ne nous aient empêché de penser assez promptement aux différentes questions que vous nous avez proposées, aussi bien qu'à ce schisme impie, détestable et indigne des élus de Dieu, qui s'est excité parmi vous ″ et qui même, par l'audace et l'insolence de quelques-uns, a fait de tels progrès, que ce nom auguste que vous portez, ce nom déjà connu par toute la terre et si digne de l'amour de tous les hommes, a été néanmoins exposé à d'horribles blasphèmes.

acciderunt, Fratres, tardius videmur convertisse animum ad eas res quæ a vobis, Dilecti, quæsitæ sunt; et ad alienam peregrinamque Dei electis seditionem, scelestam ac impiam; quam pauci homines præcipites ac temerarii, in tantum vecordiæ inflammarunt, ut venerabile ac celebre et ab omnibus dignum amari nomen vestrum, magnopere blasphemetur.

2. Car qui jusqu'alors, de tant d'étrangers qui venoient en foule à Corinthe, qui ″ ne se sentoit point frappé de cette foi vive, inébranlable et ornée de toutes les vertus qui étoient en vous? Qui n'admiroit cette piété envers Jésus-Christ ″ si pleine de douceur et de sagesse? Qui ne louoit ces mœurs libérales et magnifiques que vous faisiez éclater dans l'exercice de l'hospitalité? Qui enfin ne publioit partout que vous étiez heureux par l'étendue et la certitude inébranlable de vos connoissances ″?

2. Quis enim apud vos diversatus, virtute omni plenam, firmamque fidem vestram non probavit? modestam ac decentem, in Christo pietatem non est admiratus? magnificentiam hospitalitatis vestræ non prædicavit? perfectam stabilemque cognitionem non judicavit beatam?

3. Car vous vous conduisiez en toutes choses sans aucun égard à la qualité

3. Nam sine personarum acceptione cuncta facieba-

℣ 1. Etant, selon quelques-uns, actuellement en exil dans la Chersonèse Taurique, lieu de la Scythie, fort éloigné de Rome, où il avoit été envoyé par l'empereur Trajan, et en la troisième année de l'empire duquel ce saint pape mourut pour la foi de Jésus-Christ. Voyez Eusèbe, *lib.* III *Hist. cap.* XXVIII; saint Jérôme, *Catalog. script., Eccles.* nomb. XV, p. 107, tom. IV, et ce qui a été dit sur cela dans l'argument ci-dessus.

Ibid. Saint Irénée, *lib.* III, *cap.* III, fait mention d'un schisme considérable qui s'excita dans l'église de Corinthe, et qui servit d'occasion à plusieurs lettres que ce saint Pape leur écrivit, pour les exhorter à l'union, et les confirmer dans la fidélité à la foi que ces peuples avoient reçue des apôtres, entre lesquelles lettres ce père distingue celle-ci, mais ne dit point quel fut le sujet de ce schisme. Eusèbe, *lib.* III *Hist. cap.* XII, dit que l'histoire du schisme étoit rapportée par Hégésippe.

℣ 2. Ces paroles sont citées par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, p. 516, édit. de Paris.

Ibid. Ceci est rapporté mot pour mot par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, un peu avant la fin de ce livre.

Ibid. Autr. : de vos lumières. Le mot grec γνῶσιν, peut aussi signifier de votre prudence et de votre jugement.

tis, et in Dei Legitimis ambulabatis; subditi præpositis vestris, et honorem debitum senioribus vestris tribuentes: juvenibus, ut moderata et honesta cogitarent mandabatis: mulieribus denuntiabatis, ut in inculpata et honesta et casta conscientia peragerent omnia: diligerent pro officio maritos suos; atque in obedientiæ regula constitutæ, res domesticas honorate administrarent, docebatis, omninoque modeste se gererent.

des personnes, et vous marchiez avec fidélité dans les voies du Seigneur, demeurant soumis à vos pasteurs et rendant à vos anciens l'honneur qui leur est dû; apprenant aux jeunes gens à vivre avec sagesse et avec retenue; exhortant les femmes à faire voir dans toutes leurs actions une conduite sainte, pure et irréprochable; à aimer leurs maris comme elles y sont obligées, ne s'écartant en rien de la soumission qu'elles leur doivent, et s'appliquant à la conduite de leur maison avec toute sorte de bienséance et de modestie.

II.

Louanges de ceux à qui cette lettre est écrite.

1. Omnes autem humili animo eratis, nullatenus superbientes, magis subjecti quam subjicientes, dantes potius quam accipientes; Dei viatico contenti, et accurate attendentes sermonibus ejus: dilatati eratis in visceribus, et passiones illius præ oculis vestris erant.

1. Vous aviez tous d'humbles sentimens de vous-mêmes, ne cherchant à vous relever par aucun endroit, plutôt disposés à vous laisser dominer qu'à dominer les autres, et à donner qu'à recevoir, contens des biens que vous aviez reçus de la bonté de Dieu pour le temps de cette vie[1], assidus à écouter sa parole, et exacts à vous la conserver dans le plus secret de vos cœurs; et vous aviez toujours devant les yeux ses souffrances et ses opprobres;

2. Sic pax alta et præclara omnibus dabatur, insatiabile benefaciendi desiderium et plena Spiritus sancti super omnes effusio erat: atque referti sanctæ voluntatis, bona alacritate cum pia confidentia extendebatis manus vestras ad omnipotentem Deum; sup-

2. Ainsi vous goûtiez tous alors une paix profonde et abondante; vous couriez dans le bien avec une ardeur toujours nouvelle. Vous étiez comme inondés de tous les dons du Saint-Esprit: animés de ses saints transports vous éleviez vos mains vers le Dieu tout-puissant, et par des prières ardentes et pleines de confiance, vous imploriez humblement sa miséricorde

[1] *Petr.* v, 5.

pour les fautes de fragilité que votre volonté désavouoit.

plicantes illi, ut propitius esset, si quid inviti peccassetis.

3. [1]Jour et nuit inquiets pour le salut de vos frères, vous ne cessiez de le solliciter, afin que, par sa miséricorde et sa bonté, aucun d'eux ne se trouvât exclus du nombre des élus ".

3. Vobis per diem ac noctem sollicitudo erat pro universa fraternitate, ut cum misericordia et conscientia salvaretur numerus electorum Dei.

4. Vous étiez pleins de sincérité et de douceur les uns envers les autres et sans aucun ressentiment des outrages qu'on vous faisoit.

4. Sinceri, et simplices eratis, atque injuriæ immemores, invicem.

5. Vous détestiez les schismes et les divisions.

5. Omnis seditio, et omnis scissura vobis abominationi erat :

6. Les chutes de vos frères tiroient des larmes de vos yeux, et vous regardiez comme vos propres fautes celles où ils tomboient.

6. De proximorum delictis lugebatis : eorum defectus, vestros judicabatis :

7. Vous ne vous repentiez jamais du bien que vous faisiez, et vous étiez toujours prêts à embrasser toutes sortes de bonnes œuvres.

7. Omnis bonæ operationis non pœnitebat vos, sed parati eratis ad omne opus bonum.

8. Dans une conduite si parfaite et si sublime, vous conserviez toujours la crainte du Seigneur.

8. Veneranda et virtutum omnium referta conversatione ornati, cuncta in timore ejus peragebatis.

9. Ses préceptes étoient gravés sur les tables de votre cœur.

9. Mandata Domini scripta erant in cordis vestri tabulis.

III.

Schisme.

1. Vous étiez dans la gloire et dans l'abondance de toutes sortes de biens et l'écriture s'est accomplie à votre égard[2]. « Ce peuple chéri a bu et mangé, et après s'être chargé de graisse et d'embonpoint, il s'est révolté contre Dieu. »

1. Omnis gloria et dilensio data est vobis ; et impletum est illud Scripturæ: « Edit et bibit ; et dilatatus est, ac incrassatus ; et recalcitravit dilectus. »

2. De cette source malheureuse sont

2. Hinc æmulatio, et dis-

[1] *Hebr.* VIII, 11. 2 *Mach.* VII, 37. — [2] *Deut.* XXXII, 15.

℣ 3. Litt. : afin que tous ceux qu'il a mis au nombre de ses élus soient sauvés.

cordia, et seditio, persecutio ac tumultus, bellum et captivitas.

3. Sic insurrexerunt inhonorati contra honoratos, inglorii contra gloriosos, insipientes contra sapientes, juvenes adversus seniores.

4. Ideo procul absunt justitia et pax; dum unusquisque timorem Dei deserit, et in fide illius cæcutit, nec institutis præceptorum ejus ambulat, nec Christo decenter conversatur;

5. Sed unusquisque secundum pravas cupiditates suas incedit, invidiam iniquam et impiam assumendo, per quam et mors intravit in mundum.

sorti les jalousies, les discordes, les divisions, les persécutions, le tumulte, la guerre et la captivité.

3. [1] Les plus vils d'entre le peuple se sont élevés contre ceux qui remplissoient avec honneur les premières places, les petits contre les grands, les ignorans contre les sages, les jeunes gens contre les vieillards.

4. C'est pour cela que la justice et la paix n'habitent plus parmi vous; parce que vous avez rejeté la crainte du Seigneur: que les lumières de votre foi se sont obscurcies, que vous ne marchez plus dans les voies de Dieu, et que vous ne vivez plus d'une manière digne de Jésus-Christ.

5. Mais chacun de vous agit selon ses désirs corrompus, en nourrissant en soi l'envie, cette passion injuste et criminelle par laquelle la mort commença à exercer son empire dans le monde naissant [2].

IV.

Désordre et exemple de la vie.

1. Ita enim scriptum est; « Et factum est post dies, » obtulit ex fructibus terræ, » sacrificium Deo: Abel » autem obtulit et ipse de » primogenitis ovium, et » de adipibus earum. Et » respexit Deus super Abe» lem, et super munera » ejus: super Caïnum au» tem, et super sacrificia » ejus non advertit.

2. » Et contristatus est » Caïnus valde et concidit » vultu suo.

3. » Et dixit Deus ad Caï» num; Quare tristis factus » es? et quare concidit vul-

1. Car il est écrit [3]: « Il arriva après » ce temps que Caïn offrit au Seigneur » des fruits de la terre, Abel offrit » aussi des premiers nés de son trou» peau, et de ce qu'il avoit de plus » gras; et le Seigneur regarda favora» blement Abel et ses présens: mais » il ne regarda point Caïn, ni ce qu'il » lui avoit offert:

2. » Et Caïn entra dans une grande » tristesse, et son visage en fut tout » abattu;

3. » Et le Seigneur lui dit: Pour» quoi êtes-vous triste, et pourquoi » paroît-il un si grand abattement sur

[1] *Isa.* III, 5. — [2] *Sap.* II, 14. — [3] *Genes.* IV, 3.

» votre visage? Quoique vous ayez » exactement observé les lois du sacri- » fice, ne vous êtes-vous point rendu » coupable en m'offrant ce que vous » aviez de moindre? Soyez en repos, » votre frère vous sera soumis, et vous » aurez toujours sur lui le droit de la » naissance ".

» tus tuus? Nonne si recte » offeras, non autem recte » dividas, peccasti? Quiesce; » ad te conversio ejus; et » tu principatum habebis » ipsius.

4. » Or, Caïn dit à son frère Abel, » Sortons dans la campagne.

4. » Et dixit Caïnus ad » Abelem fratrem suum; » Transeamus in campum.

5. » Et lorsqu'ils furent dans les » champs, Caïn se jeta sur son frère » Abel et le tua. »

5. » Et factum est, dum » essent in campo, surrexit » Caïnus super Abelem fra- » trem suum, et occidit » eum. »

6. Vous voyez, mes frères, que l'envie et la jalousie furent les causes funestes de ce premier parricide.

6. Videtis, fratres, quod æmulatio et invidia fratricidium effecit.

7. Ce fut l'envie qui contraignit notre père Jacob de fuir de devant son frère Esaü [1].

7. Propter æmulationem, pater noster Jacobus aufugit a facie Esavi fratris sui.

8. Elle retint Joseph dans la servitude et la persécution jusqu'au dernier moment de sa vie [2].

8. Æmulatio fecit, ut Josephus usque ad mortem exagitaretur, et usque ad servitutem accederet.

9. Elle obligea Moïse de sortir de l'Egypte après qu'un de ses frères lui eut dit : « Qui vous a établi sur nous » pour prince et pour juge? Est-ce » que vous voulez me tuer comme vous » tuâtes hier un Egyptien ? [3] »

9. Æmulatio Mosen coëgit fugere à conspectu Pharaonis Regis Egypti; quando scilicet à suo populari audiit; « Quis te constituit » arbitrum vel judicem su- » per nos? Numquid tu vis » me occidere, quemadmo- » dum occidisti heri Ægy- » ptium? »

10. Ce fut à cause de l'envie qu'Aaron et Marie se virent contraints de demeurer hors du camp séparés du reste du peuple [4].

10. Propter æmulationem Aaron et Mariæ, extra castra stabulati sunt.

11. Ce fut l'envie qui ouvrit les

11. Æmulatio Dathanem

[1] *Gen.* XXVII, 41 et suiv. — [2] *Idem.* XXXVII. — [3] *Exod.* II, 14. — [4] *Nombres*, XII, 1 et suiv.

ỳ 3. Ceci est une explication que l'auteur donne au ỳ 7 du troisième chapitre de *la Genèse*, qui de soi paroît très-obscur.

et Abiromum vivos demisit in infernum, quod tumultuati essent adversus famulum Dei Moysen.

abîmes de l'enfer sous les pieds de Dathan et d'Abiron; parce qu'ils s'étoient soulevés contre Moïse le serviteur de Dieu[1].

12. Ob æmulationem, David non solum invidiosus exstitit Alienigenis, verum etiam à Saüle Rege Israëlis fuit vexatus.

12. Ce fut à cause de l'envie que David se vit exposé non-seulement à la haine des nations étrangères, mais encore qu'il compta le roi Saül au nombre de ses persécuteurs[2].

V.

Exemples de l'envie pris du Nouveau-Testament.

1. Sed ut vetera exempla relinquamus; veniamus ad nuperos athletas: sumamus ætatis nostræ generosa exempla.

1. Mais laissant tout ce que l'antiquité pourroit nous fournir sur ce sujet, jetons la vue sur ces Athlètes de nos jours, et considérons ces exemples illustres de notre siècle.

2. Propter æmulationem atque invidiam, qui Ecclesiæ erant fideles ac justissimæ columnæ, etiam usque ad mortem passi sunt persecutionem.

2. C'est par l'envie et la jalousie que ceux qui ont été les colonnes augustes et inébranlables de l'Eglise ont souffert persécution jusqu'à la mort.

3. Accipiamus præ oculis nostris bonos Apostolos.

3. Jetons les yeux sur les saints Apôtres :

4. Petrus ob iniquam æmulationem, non unum aut alterum, sed multos sustinuit labores; atque ita Martyr effectus, discessit ad debitum gloriæ locum.

4. N'est-ce pas par une envie pleine d'injustice que Pierre a été exposé à des combats continuels, et qu'après avoir souffert le martyre, il est allé prendre possession de la gloire qui étoit due à ses travaux?

5. Propter æmulationem Paulus patientiæ præmium obtinuit, cum catenas septies portasset, vapulasset, lapidatus esset; præco factus in Oriente et Occidente, eximium fidei suæ decus accepit; totum mundum docens justitiam; et ad Occidentis terminum veniens, et sub Principi-

5. N'est-ce pas par la même envie que Paul a été sept fois chargé de chaînes, qu'ayant été battu de verges et lapidé, il a remporté le prix de sa patience? Qu'étant devenu le héraut de l'Evangile dans l'orient et dans l'occident, il s'est rendu glorieux par l'ardeur de sa foi, annonçant la justice à toute la terre, se transportant pour sa cause jusqu'aux extrémités mêmes de l'occident [a], et souffrant le martyre

[1] *Nomb.* XVI, 1 et suiv. — [2] 2 *Reg.* XVIII, 8.

℣ 5. C'est-à-dire, l'Italie, qui a pu être considérée par les Grecs orientaux

par l'ordre des Puissances de ce siècle? C'est ainsi qu'après avoir été un modèle achevé de patience, il est sorti de cette vie pour aller dans l'heureux séjour où règne la sainteté ".

bus Martyrium passus, ita e mundo migravit, atque in locum sanctum abiit, patientiæ magnum exemplar factus.

VI.

Suite des désordres et des exemples de l'envie.

1. A ces hommes dont la vie étoit si sainte, s'est jointe une multitude infinie d'élus, qui, après avoir souffert des maux et des tourmens sans nombre " que l'envie leur suscitoit, nous ont laissé d'illustres exemples de constance et de fermeté.

2. C'est encore par la jalousie que Danaïde et Dircé ", ces généreuses femmes, après avoir enduré des supplices infâmes et cruels, ont achevé leur course avec une foi inébranlable, et que quoique revêtues d'un corps foible et délicat, elles ont reçu la récompense de leurs efforts généreux.

1. His viris qui divinam vitam duxerunt, aggregata est ingens electorum multitudo, qui multas contumelias multaque tormenta propter æmulationem passi, exemplo pulcherrimo apud nos fuerunt.

2. Propter æmulationem vexatæ mulieres, Danaïdes, et Dirce, cum gravia et nefanda supplicia sustinuissent, in constanti fidei cursu pervenerunt; et corpore debiles, nobile præmium acceperunt.

comme fort éloignée et située dans la partie la plus occidentale du monde. D'autres ont prétendu conclure de ce passage que saint Clément parloit ainsi par rapport au lieu de l'exil où ils supposent qu'il étoit alors. Voyez ce que nous avons dit dans l'argument qui est à la tête de cette épître. Ces paroles peuvent aussi favoriser le sentiment de ceux qui croient que saint Paul a été prêcher dans l'Espagne, pays le plus occidental de notre continent.

℣ 5. Ces deux apôtres sont morts l'an 67 de l'ère vulgaire, et saint Clément écrivoit ceci environ trente ou trente-un ans après.

VI. — ℣ 1. Cela s'entend principalement de la persécution qui s'éleva sous Domitien, et ensuite sous Trajan.

℣ 2. Quelques-uns soupçonnent que cet endroit est copié du quatrième livre *des Stromates* de saint Clément d'Alexandrie, vers la fin, où ce père, rapportant des exemples des vertus de plusieurs dames païennes, dit qu'on en trouve de telles parmi les filles de Danaé, et que c'est en leur honneur qu'un poëte a fait un éloge intitulé *la Danaïde;* et ils prétendent que quelques copistes voulant suppléer quelques lacunes en cet endroit a transcrit tout de suite, sans aucun discernement, ce qu'il a cru que saint Clément d'Alexandrie avoit extrait de cette épître du Pape saint Clément. Cotelier, dans ses notes, prétend qu'il faut lire Δαναῒ, au lieu de Δαναΐδες. Enfin, plusieurs assurent que c'étoient des femmes qui avoient enduré des tourmens très-cruels à Rome, sous Néron ou sous Domitien. Voyez *Tillem., Hist. ecclés.,* tome II, p. 119, parlant de la persécution, et p. 560, dans une note sur saint Clément, nomb. VII, sous Domitien.

3. Æmulatio abalienavit uxores a maritis, et mutavit illud patris nostri Adami dictum; « Hoc nunc os » ex ossibus meis, et caro » ex carne mea. »

3. L'envie a étouffé ces sentimens d'amour et de tendresse qui devoient unir les époux, et elle a rendu inutile cette parole d'Adam notre père. «[1] Voilà » maintenant l'os de mes os et la chair » de ma chair. »

4. Æmulatio et contentio urbes magnas evertit, et gentes magnas eradicavit.

4. L'envie et les contestations ont renversé de grandes villes, et elles ont arraché jusques dans les fondemens de puissantes nations.

VII.

Le saint Père rappelle les Corinthiens à l'esprit de leur vocation et à la pénitence.

1. Hæc, dilecti, non tantum ut vos admoneamus, scribimus; sed etiam ut nos ipsi commonefaciamus : in eodem enim stadio versamur, et certamen idem nobis impositum est.

1. Ce n'est pas seulement pour votre instruction, mes chers frères, que nous vous écrivons ces choses; nous cherchons encore à nous instruire nous-mêmes; car nous courons tous dans la même carrière, et nous sommes destinés aux mêmes combats.

2. Quocirca relinquamus inanes et vanas curas, atque veniamus ad gloriosam et venerabilem sanctæ vocationis nostræ regulam.

2. Quittons donc les soins inutiles et superflus, et vivons selon cette règle glorieuse et divine de la vocation sainte à laquelle nous sommes appelés.

3. Videamus quid bonum, et quid jucundum acceptumque coram eo qui fecit nos.

3. Voyons ce qui est bon, agréable et digne d'être reçu en présence de celui qui nous a donné l'être.

4. Fixis oculis respiciamus in sanguinem Christi. Cernamusque quam preciosus Deo sit ejus sanguis, qui propter nostram salutem effusus, toti mundo, pœnitentiæ gratiam obtulit.

4. Ne détournons jamais nos regards de dessus le sang de Jésus-Christ. Considérons combien est précieux aux yeux de Dieu ce sang qui a été répandu pour notre salut, et qui a mérité au monde entier la grâce de faire pénitence.

5. Intueamur diligenter omnes mundi ætates, discamusque quod in singulis ætatibus, pœnitentiæ locum Dominus dedit volentibus ad ipsum converti.

5. Parcourons avec soin le cours des siècles, et nous verrons que dans tous les âges Dieu a accordé le temps de faire pénitence à ceux qui ont voulu sincèrement se convertir à lui.

[1] *Gen.* II, 23.

6. Noë annonça la pénitence aux hommes de son temps[1], et ceux qui le crurent furent sauvés.

7. Jonas prédit aux Ninivites la ruine de leur ville; mais ces peuples s'étant repentis de leurs péchés détournèrent de dessus eux la colère de Dieu, et quoiqu'engagés dans les plus grands crimes ″, ils obtinrent par d'humbles prières la miséricorde qu'ils demandoient. ″

6. Noe pœnitentiam prædicavit; et qui ei obedierunt, servati sunt.

7. Jonas Ninivitis urbis subversionem prædicavit; illi autem de peccatis suis acta pœnitentia, Deum precibus placarunt, et salutem consecuti sunt, licet alieni a Deo essent.

VIII.

Nécessité de la pénitence.

1. Les ministres de la grâce de Dieu, animés par l'Esprit saint, ont parlé de la pénitence ″, et Dieu lui-même l'arbitre souverain de toutes choses a promis avec serment de pardonner à ceux qui se convertiroient sincèrement à lui. « [2] Je jure par moi-» même, dit le Seigneur, je ne veux » point la mort du pécheur; mais je » veux qu'il se convertisse. »

2. Il ajoute ensuite ces paroles pleines de consolation ″. «[3] Maison d'Israël, » repentez-vous de votre iniquité. Di-» tes aux enfans de mon peuple: quand » même le nombre de vos péchés rem-» pliroit l'espace qui est entre le ciel » et la terre, quand ils seroient plus » rouges que l'écarlate et plus noirs » qu'un habit de deuil, si vous reve-» nez à moi de tout votre cœur et que » vous m'appeliez votre père, je vous » écouterai favorablement, comme si » vous étiez un peuple saint. »

1. Ministri divinæ gratiæ, per Spiritum sanctum de pœnitentia sunt locuti: ipseque omnium Dominus, de pœnitentia locutus est cum juramento. « Ego e-» nim vivo, dicit Dominus; » nolo mortem peccatoris, » sicut pœnitentiam: »

2. Addens et pulchram sententiam; « Resipiscite do-» mus Israel ab iniquitate » vestra. Dic filiis populi » mei: Si peccata vestra a » terra usque ad cœlum » pertingant, et si sint ru-» briora cocco, et nigriora » sacco; conversi autem » fueritis ad me ex toto » corde, et dixeritis; Pa-» ter; exaudiam vos, tam-» quam populum sanctum. »

[1] *Gen.* VII. — [2] *Ezech.* XXXIII, 11. — [3] *Isa.* I, 18. *Jer.* III et XXIX.

℣ 6. Litt.: et quoique très-éloignés de Dieu. C'est-à-dire, quoique engagés dans l'idolâtrie, et qu'ils ne fussent pas compris au nombre de ceux que Dieu regardoit comme son peuple.

Ibid. Litt.: Ils ont été faits partisans du salut.

VIII. — ℣ 1. Ont invité tous les hommes à la pénitence.

℣ 2. Litt.: Ces excellentes paroles. Ce que cet apôtre cite de l'Ecriture est pris de divers endroits qui sont joints ensemble, non dans les mêmes termes, mais quant au sens.

3. Et in alio loco sic dicit ; « Lavamini et mundi » estote, auferte mala ex » animabus vestris, ab o» culis meis : quiescite a » malitiis vestris, discedite » facere bonum, quærite » judicium, liberate op» pressum, judicate pupil» lo, et justificate viduam; » et venite, et disputemus, » dicit. Et si fuerint pec» cata vestra quasi phœni» ceum, sicut nivem deal» babo : et si fuerint ut » coccinum, sicut lanam » dealbabo. Et si volueri» tis, ac audieritis me ; bo» na terræ comedetis : si » autem nolueritis neque » exaudieritis me ; gladius » devorabit vos : os enim » Domini locutum est » hæc. »

3. Et dans un autre endroit Dieu parle ainsi : « [1] Lavez-vous, purifiez» vous, ôtez de devant mes yeux la » malignité de vos pensées. Cessez de » faire le mal, apprenez à faire le bien, » examinez tout avant que de juger, » assistez l'opprimé, faites justice à » l'orphelin, défendez la veuve, et » après cela venez, soutenez votre » cause contre moi, dit le Seigneur ; » quand vos péchés seroient comme » l'écarlate, ils deviendront comme la » neige, et quand ils seroient rouges » comme le vermillon, je les rendrai » blancs comme la laine la plus blan» che. Et si vous voulez m'écouter, » vous serez rassasiés des biens de la » terre ; que si vous ne le voulez pas, » l'épée vous dévorera ; car c'est le » Seigneur qui l'a prononcé de sa bou» che. »

4. Omnes itaque dilectos suos volens pœnitentiæ fieri participes, omnipotente sua voluntate firmavit.

4. Dieu voulant donc que tous ceux qu'il a regardés favorablement [v] se sauvassent par la pénitence, il a établi ce remède par sa volonté toute-puissante.

IX.

L'exemple d'Enoch et de Noé.

1. Quare obediamus magnificæ et gloriosæ illius voluntati ; et supplices illius misericordiæ ac benignitati, procidamus, et convertamur ad miserationes ejus, relictis vanis operibus, contentione, et quæ ad mortem ducit æmulatione.

1. C'est pourquoi soumettons-nous à cette impérieuse volonté : implorons humblement sa miséricorde et sa bonté, et renonçant aux contestations et à la jalousie ces œuvres vaines et infructueuses qui conduisent à la mort, allons nous jeter dans les bras de sa miséricorde.

[1] *Isa.* I, 16.

ỳ 4. Litt. : ses bien-aimés. Autrement ses élus.

2. Ayons toujours les yeux arrêtés sur ces hommes qui lui ont rendu un culte digne de sa gloire et de sa magnificence ″.

2. Fixis oculis eos intueamur qui magnificæ ejus gloriæ perfecte servierunt.

3. Considérons Enoch, qui ayant plu à Dieu par son obéissance, a été transféré [1] sans que la mort ait eu sur lui aucun empire ″.

3. Accipiamus Henochum, qui in obedientia justus repertus, translatus fuit, et non inventa est mors illius.

4. Noë [2] reconnu fidèle a été chargé d'annoncer au monde un nouvel ordre de générations ″, et c'est par lui que Dieu a conservé les animaux qui étoient entrés dans l'arche avec un accord ″ si admirable.

4. Noe fidelis inventus, per ministerium suum secundam nativitatem mundo prædicavit; et per eum Dominus conservavit animalia, cum concordia in arcam ingressa.

X.

L'exemple d'Abraham.

1. Abraham [3], cet homme chéri de Dieu ″, lui a témoigné sa fidélité en se soumettant à ses ordres.

1. Abrahamus, « amicus » vocatus, inventus est fidelis, quando dictis Dei audiens fuit.

2. C'est par un effet de son obéissance qu'il sortit de son pays, de sa parenté et de la maison de son père, afin que pour une vile terre qu'il quittoit, pour une famille stérile ″ et une maison sans éclat, il devînt l'héritier des promesses;

2. Hic per obedientiam egressus est e terra sua, et e cognatione sua, et e domo patris sui; ut exigua terra, et cognatione debili, et domo parva derelicta, promissiones Dei in hæreditatem acciperet.

[1] *Gen.* v, 22. *Hebr.* xi, 5. — [2] *Gen.* vii. *Eccli.* xliv, 17. — [3] *Isa.* xli, 8. *Jac.*, ii, 23.

℣ 2. Ceci et ce qui suit est rapporté mot pour mot par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* iv *Strom.*, à l'endroit cité ci-dessus, p. 516, édit. de Paris.

℣ 3. Litt. : sans qu'il ait été fait aucune mention de sa mort.

℣ 4. Qui a été, pour ainsi dire, le père d'une nouvelle génération.

Ibid. C'est-à-dire, que malgré l'antipathie naturelle qui se trouvoit entre plusieurs de ces animaux, Dieu y conserva l'union et la paix.

X. — ℣ 1. Litt. : appelé ou surnommé *l'ami de Dieu.* En style de l'Ecriture *amicus vocatus,* signifie qui est *aimé.* Ces mots *de Dieu* ne sont point dans le grec.

Ibid. Litt. : une parenté foible. C'est-à-dire, peu nombreuse et peu considérable. Abraham n'avoit eu que deux frères, mais l'un nommé Aran mourut dans un âge encore peu avancé; ainsi Abraham n'avoit plus alors pour parens proches que Nachor son frère, et Loth son neveu, fils d'Aran; et lui-même n'avoit point encore eu d'enfans, parce que Sara, sa femme, étoit stérile.

3. Dicit enim ei ; « Abi de » terra tua, et de cognatione tua, et de domo » patris tui, in terram » quam tibi demonstravero : et faciam te in gentem magnam, et benedicam tibi, et magnificabo » nomen tuum, et eris benedictus, et benedicam » benedicentibus tibi, et » maledicam maledicentibus tibi ; et benedicentur » in te omnes tribus terræ. »

3. Car c'est ainsi que Dieu lui parle: « [1] Sortez de votre pays, de votre parenté et de la maison de votre père, » et venez en la terre que je vous montrerai. Je ferai sortir de vous un » grand peuple, je vous bénirai, je » rendrai votre nom célèbre, et vous » serez béni ; je bénirai ceux qui vous » béniront, je maudirai ceux qui vous » maudiront, et tous les peuples de la » terre seront bénis en vous. »

4. Ac rursus cum recessit a Loto, dixit ei Deus : « Respiciens oculis tuis, » vide a loco in quo nunc » tu es, ad Aquilonem, et » Africum, et Orientem, » et mare : quia omnem » terram quam tu vides, » tibi dabo eam, et semini » tuo usque in sæculum : » et faciam semen tuum sicut arenam terræ ; si potest aliquis dinumerare » arenam terræ, et semen » tuum dinumerabitur. »

4. Et lorsqu'Abraham se fut séparé de Lot, Dieu lui dit de nouveau : « [2] Levez vos yeux, et regardez du lieu » où vous êtes au septentrion et au » midi, à l'orient et à l'occident : je vous » donnerai et à votre postérité pour » jamais tout ce pays que vous voyez : » je multiplierai votre race comme le » sable de la terre ; si quelqu'un d'entre les hommes en peut compter les » grains, il pourra compter aussi la » suite de vos descendans. »

5. Et iterum ait ; « Eduxit Deus Abrahamum, et » dixit ei ; Respice in cœlum, et numera stellas, » si potes dinumerare eas : » sic erit semen tuum. Credidit autem Abrahamus » Deo, et deputatum est » ei ad justitiam. »

5. L'Ecriture ajoute encore : « [3] Dieu » dit à Abraham, après l'avoir fait sortir dehors : Levez les yeux au ciel et » comptez les étoiles si vous pouvez : » c'est ainsi que se multipliera votre » race. Abraham crut à Dieu, et sa foi » lui fut imptuée à justice. »

6. Propter fidem et hospitalitatem datus est ei filius in senectute, et per obedientiam obtulit eum, sacrificium Deo, in uno montium qui ei a Deo ostensus fuit.

6. Ce fut pour récompense de sa foi et de l'hospitalité qu'il exerça que Dieu lui donna un fils dans sa vieillesse; et ce grand homme porta son obéissance jusqu'à l'offrir à Dieu en sacrifice sur une montagne qu'il lui avoit montrée[4].

[1] *Gen.* XII, 1. — [2] *Ibid.* XIII, 14. — [3] *Ibid.* XV, 5. — [4] *Ibid.* XXII.

XI.

L'exemple de Lot.

1. Lot [1], pour récompense de sa foi et de l'hospitalité qu'il exerça, sortit de Sodome sans aucun mal pendant qu'aux environs de cette ville criminelle tout le pays étoit dévoré par le soufre et par le feu.

1. Propter hospitalitatem et pietatem Lotus e Sodomis salvus evasit, cum tota regio circumjacens, igne et sulphure damnata esset.

2. Dieu fit voir par cet exemple éclatant qu'il n'abandonne point ceux qui mettent en lui leur espérance, et qu'au contraire il punit par les supplices les plus terribles ceux qui s'écartent de ses voies.

2. Palam fecit Dominus, quod sperantes in illum non relinquit; eos vero qui in contraria declinant, punitione ac supplicio afficit.

3. Car la femme de Lot qui étoit sortie de Sodome avec lui, ne s'étant pas trouvée dans les mêmes dispositions ″ fut changée en une statue de sel qui subsiste encore aujourd'hui ″;

3. Quæ enim una cum eo egressa fuerat uxor illius, cum diversa sentiret, nec concors esset, in ejusmodi signum posita est, ut salis statua, in hodiernum usque diem, sit facta;

4. Et ceci arriva afin que tout le monde apprît que ceux qui par la duplicité de leur cœur doutent de la puissance de Dieu, doivent servir d'exemple à tous les siècles de la sévérité de ses jugemens [2].

4. Quo cunctis notum esset, quod animo incerti, et de potentia Dei dubitantes, in judicium et in significationem universis generationibus fiunt.

XII.

L'exemple de Rahab.

1. Rahab, cette femme débauchée ″, fut garantie de l'anathème général à cause de sa foi et de l'hospitalité qu'elle exerça [3] :

1. Ob fidem et hospitalitatem servata est Rahaba meretrix.

[1] *Gen.* XIX. 2 *Petr.* II, 6. — [2] Voy. le nomb. XXIII ci-après. — [3] *Jos.* II, 1. *Hebr.* XI, 31.

XI. — ℣ 3. D'obéissance aux ordres et aux avertissemens que les anges leur avoient donnés, *Genes.*, ch. XIX, ℣ 17.

Ibid. Josèphe qui écrivoit sous le règne de Domitien dit qu'elle subsistoit encore de son temps, *lib.* I, *Antiq.*, *cap.* XXII, p. 20. Saint Irénée, *lib.* IV *Advers. hæres.*, *cap.* LI, parle de même.

XII. — ℣ 1. Nous avons suivi la signification du mot grec ἡ πόρνη. Voyez au surplus la note 3 sur le ℣ 1 du chap. II de *Josué*.

2. Missis enim a Jesu filio Navæ ad Jerichuntem exploratoribus, intellexit terræ rex, quod regionem illius exploratum venerant; et emisit viros, qui eos comprehenderent, ut comprehensi necarentur.

2. Car les espions de Josué fils de Nun, étant entrés dans Jéricho, le roi de cette ville apprit qu'ils étoient venus pour reconnoître le pays, et aussitôt il envoya des hommes pour les prendre et les mettre à mort;

3. Hospitalis igitur Rahaba, suscipiens eos, occultavit in solario sub lini stipula.

3. Mais Rahab qui aimoit l'hospitalité, les ayant reçus chez elle, les fit monter sur la terrasse de sa maison et les cacha sous des bottes de lin" qui y étoient.

4. Supervenientibus autem hominibus a rege missis, ac dicentibus; Viri ad te venerunt, terræ nostræ exploratores; educ eos; Rex enim ita imperat: illa respondit; Duo viri quos quæritis, ingressi sunt apud me, sed confestim abierunt, et vadunt; non ostendens eis illos.

4. Ceux qui avoient été envoyés de la part du roi, s'étant rendus promptement dans la maison de cette femme, lui dirent: Des hommes sont entrés ici pour reconnoître le pays; faites-les donc paroître selon l'ordre que nous en avons reçu du roi. Et elle leur répondit: Il est vrai que les deux hommes que vous cherchez sont venus chez moi, mais ils en sont sortis aussitôt et ont pris ce chemin"; et par ce stratagème elle sauva les espions.

5. Et dixit ad viros; Certo scio, quod Dominus Deus vester tradit vobis urbem hanc; timor enim et pavor vestri incidit in omnes habitatores ejus. Quando igitur contigerit, vos eam capere, servate me et domum patris mei.

5. Elle vint ensuite les trouver et leur dit: Je sais certainement" que le Seigneur votre Dieu doit livrer tout ce pays entre vos mains; car la terreur de votre nom nous a tous saisis, et tous les habitans de ce pays sont tombés dans le découragement: lors donc que vous serez devenus les maîtres de cette ville, sauvez-moi avec la maison de mon père.

6. Et dixerunt ei; Sic erit quemadmodum locuta es nobis. Cum igitur nos adesse cognoveris, congre-

6. Et ils lui répondirent: Cela arrivera comme vous le dites; c'est pourquoi lorsque vous nous verrez approcher de cette ville, vous rassem-

℣ 3. Voyez la note sur le ℣ 6 du chap. II de *Josué*.

℣ 4. Litt.: leur marquant un chemin tout contraire. C'est-à-dire, à celui par lequel ils devoient s'en retourner. Il n'est rien dit de semblable dans *Josué*, *cap.* II, ℣ 5, mais simplement qu'elle ne savoit pas quel chemin les espions avoient pris.

℣ 5. Litt.: sachant, je sais. Hébraïsme, pour signifier, je sais à n'en pas douter.

blerez chez vous tous vos parens, et ils ne périront point; mais si quelqu'un d'eux est trouvé hors la porte de votre maison, il p rira.

7. Et en meme temps ils exigèrent de cette femme que pour signal elle pendît le long du mur de sa maison un cordon d'écarlate, figurant par là que tous ceux qui croiroient et espéreroient en Dieu devoient être rachetés par le sang de Jésus-Christ."

8. Vous voyez mes frères que cette femme n'avoit pas seulement la foi, qu'elle avoit encore le don de prophétie.

gabis omnes tuos sub tecto tuo; et servabuntur: quotquot enim invenientur extra domum, peribunt.

7. Et addiderunt, ut signum daret; nempe funiculum coccineum appenderet de domo sua: manifestum facientes, quod per sanguinem Domini futura esset redemptio universis credentibus et sperantibus in Deum.

8. Videte, dilecti; non solum fides, sed etiam prophetia in muliere exstitit.

XIII.

Exhortation à l'humilité.

1. Ayons donc, mes chers frères, d'humbles sentimens de nous-mêmes. Quittons toute ostentation, l'enflure, les légèretés, les aigreurs, et pratiquons ce qui est écrit;

2. Car le Saint-Esprit dit[1]: « Que » le sage ne se glorifie point dans sa » sagesse. Que le fort ne se glorifie » point dans sa force. Que le riche ne » se glorifie point dans ses richesses. » Mais que celui qui se glorifie, se » glorifie dans le Seigneur, et qu'il » mette sa gloire à le chercher, et à » pratiquer la justice et l'équité. »

3. Souvenons-nous surtout des paroles que Jésus-Christ notre Seigneur a dites pour nous enseigner la douceur et la patience.

1. Humiles itaque simus, fratres; deponentes omnem arrogantiam, et fastum, et amentiam, et iras; atque faciamus quod scriptum est:

2. Dicit quippe Spiritus sanctus; « Non glorietur » sapiens in sapientia sua, » neque fortis in fortitu- » dine sua, neque dives in » divitiis suis: sed qui glo- » riatur, in Domino glo- » rietur; in quærendo il- » lum, et faciendo judi- » cium ac justitiam: »

3. Præcipue memores sermonum Domini Jesu, quos locutus est, docens mansuetudinem et æquanimitatem.

[1] *Jer.* IX, 23. 2 *Cor.* X, 17.

℣ 7. Voyez saint Justin, *Dialog. contr. Tryphon.*, vers la fin. Saint Irenée, *lib.* IV, *cap.* XXXVII, vers la fin; Origène, *in cap.* II *Josue*, *Hom.* III, et presque tous les autres pères qui les ont suivis.

4. Sic enim dixit ; « Mi- » seremini, ut misericor- » diam consequamini ; di- » mittite, ut dimittatur » vobis ; sicut facitis, ita » vobis fiet ; sicut datis, » ita dabitur vobis ; sicut » judicatis, ita judicabitur » vobis ; sicut indulgetis, » ita vobis indulgebitur : » qua mensura metimini, » in ea mensurabitur vo- » bis. »

4. « [1] Soyez, » dit-il, « pleins de » miséricorde, afin que vous obteniez » vous-mêmes miséricorde. Remettez, » et on vous remettra ; on vous trai- » tera comme vous traiterez les au- » tres ; on vous donnera ainsi que » vous leur donnerez : Vous serez » jugé comme vous jugerez les autres; » on agira avec bonté à votre égard » comme vous aurez agi vous-mêmes » à l'égard des autres, et on se ser- » vira envers vous de la même mesure » dont vous vous serez servi à leur » égard. »

5. Hoc præcepto, et his mandatis stabiliamus nos, semper obedientes simus sanctis illius eloquiis ; humiliter de nobis sentientes.

5. Affermissons-nous de plus en plus dans la pratique de ces commandemens, et marchons toujours avec humilité dans la soumission aux saints oracles de Jésus-Christ ;

6. Ait enim sanctus sermo ; « Super quem respi- » ciam, nisi super mansue- » tum et quietum, et tre- » mentem eloquia mea ? »

6. Car l'Ecriture dit : « [2] Sur qui » jeterai-je les yeux sinon sur le pau- » vre, dont le cœur est brisé et hu- » milié, et qui écoute mes paroles avec » frayeur et tremblement. »

XIV.

Exhortation à la douceur.

1. Justum ergo ac pium est, viri fratres, Deo potius obedientes nos esse, quam sequi eos qui in superbia et seditione duces fuerunt abominandæ æmulationis.

1. Il est donc juste et raisonnable, mes frères, de nous soumettre à Dieu, plutôt que d'imiter ceux qui par une détestable jalousie nous ont donné l'exemple de l'orgueil et de la révolte :

2. Detrimentum enim non leve, imo vero grande periculum sustinebimus, si præcipitanter nos tradiderimus voluntatibus hominum, qui ad contentionem et seditiones collimant, ut nos ab eo quod recte habet abalienent.

2. Car si nous nous livrons aveuglément aux volontés criminelles de ces hommes, qui pour nous détourner du droit chemin nous animent aux divisions et aux disputes, nous n'en souffrirons pas seulement des pertes légères, nous nous verrons même exposés aux dangers les plus funestes.

[1] *Luc.* VI, 36. — [2] *Isa.* LXVI, 2.

3. Vivons donc en paix les uns avec les autres, prenant pour exemple la miséricorde et la bonté de celui dont nous avons reçu l'être :

4. Car il est écrit : « [1] Les habitans » de la terre seront saints, ceux qui » vivent dans l'innocence l'habiteront; » mais les impies en seront retran- » chés. »

5. Et au même endroit il ajoute : « [2] J'ai vu l'impie extrêmement élevé, » il égaloit en hauteur les cèdres du » Liban : j'ai passé, et dans le mo- » ment il n'étoit plus : je l'ai cher- » ché, mais on n'a pu trouver le lieu » où il étoit. Gardez l'innocence et » n'ayez en vue que l'équité; parce » que plusieurs biens resteront à » l'homme pacifique après sa mort. »

3. Benigni inter nos simus, juxta misericordiam et dulcedinem illius qui fecit nos.

4. Scriptum quippe est; « Benigni erant habitato- » res terræ; et innocentes, » remanebunt in ea : iniqui » vero exterminabuntur ab » illa. »

5. Et rursus dicit : « Vidi » impium superexaltatum, » et elevatum sicut cedros » Libani : et transivi; et » ecce non erat : et quæ- » sivi locum illius, et non » inveni. Custodi innocen- » tiam, et vide æquitatem; » quoniam sunt reliquiæ » homini pacifico. »

XV.

Exhortation à l'amour de la paix.

1. Unissons-nous par les liens les plus étroits à ceux qui vivent dans la paix avec piété, et éloignons-nous de ceux qui ne la veulent point sincèrement.

2. Car il est écrit : « [3] Ce peuple » m'honore des lèvres, mais leur cœur » est loin de moi. »

3. Et ailleurs : « [4] Ils me bénis- » soient de bouche et me maudissoient » dans leur cœur. »

4. Et dans un autre endroit : « [5] Ils » l'aimoient seulement de bouche et » ils lui mentoient en le louant de la » langue; car leur cœur n'étoit point » droit devant lui, et ils ne furent » point fidèles dans l'observation de » son alliance. »

1. Adhæreamus ergo iis qui cum pietate pacem habent, et non iis qui cum simulatione pacem volunt.

2. Dicit enim; « Populus » hic labiis me honorat; » cor autem eorum longe » abest a me. »

3. Et iterum; « Ore suo » benedicebant; corde ve- » ro maledicebant. »

4. Rursusque ait; « Dile- » xerunt eum ore suo, et » lingua sua mentiti sunt » ei : cor autem ipsorum » non erat rectum cum eo; » nec fideles habiti sunt in » testamento ejus.

[1] *Prov.* II, 21. — [2] *Ps.* XXXVI, 35. — [3] *Isa.* XXIX, 13. — [4] *Ps.* LXI, 5. — [5] *Ibid.* LXXVII, 36.

5. » Muta fiant labia do-
» losa.

6. » Disperdat Dominus
» universa labia dolosa, et
» linguam magniloquam :
» qui dixerunt ; Linguam
» nostram magnificabimus;
» labia nostra apud nos
» sunt ; quis noster Domi-
» nus est ? Propter mise-
» riam inopum, et gemi-
» tum pauperum, nunc
» exsurgam, dicit Domi-
» nus : ponam in salute,
» fiducialiter agam in eo. »

5. « [1] Que les lèvres trompeuses de-
» viennent muettes. »

6. « [2] Que le Seigneur perde entière-
» ment toutes les lèvres trompeuses et
» la langue qui se vante avec inso-
» lence. Ils ont dit : Nous acquére-
» rons de la gloire et de l'éclat par
» notre langue ; nos lèvres dépendent
» de nous et nous appartiennent. Qui
» est notre Seigneur et notre maître?
» Je me leverai maintenant, dit le
» Seigneur, à cause de la misère de
» ceux qui sont sans secours, et du
» gémissement des pauvres. Je procu-
» rerai leur salut en les mettant en
» un lieu sûr, et j'agirai en cela avec
» une entière liberté. »

XVI.

Jésus-Christ exemple d'humilité.

1. Christus siquidem eorum est qui humiliter de se sentiunt, non eorum qui supra ovile ejus efferunt sese.

2. Sceptrum majestatis Dei Dominus noster Christus Jesus, non venit in jactantia arrogantiæ neque superbiæ, cum potens sit; sed in humilitate;

3. Quemadmodum Spiritus sanctus de ipso locutus est. Ait quippe; « Domine,
» quis credidit auditui no-
» stro? et brachium Domini
» cui revelatum est? An-
» nuntiavimus in conspectu
» ejus quasi parvulum; sic-
» ut radix in terra sitienti.

1. Jésus-Christ n'aime que les humbles de cœur, et il rejette ceux qui exercent sur son troupeau une orgueilleuse domination.

2. Jésus-Christ notre Seigneur, ce sceptre " de la magnificence de Dieu, n'a point paru parmi les hommes dans la pompe et dans l'éclat, quoiqu'il l'eût pu " ; mais dans la pauvreté et l'anéantissement,

3. Selon ce que l'Esprit saint a dit de lui : « [3] O Seigneur, qui a cru à vo-
» tre parole et à qui le bras du Sei-
» gneur a-t-il été révélé? Nous avons
» annoncé qu'il s'éleveroit comme un
» enfant devant le Seigneur; et comme
» un rejeton qui sort d'une terre sè-
» che et aride. Il est sans beauté et
» sans éclat; nous l'avons vu, et il

[1] *Ps.* XXX, 19. — [2] *Ibid.* XI, 4. — [3] *Isa.* LIII, 1.

ℽ 2. Saint Jérôme cite cet endroit dans son *Commentaire sur le* ℽ 14 du chap. LII *d'Isaïe.*

Ibid. Par le droit que lui donnoit sa toute-puissance sur ses créatures.

» n'avoit rien qui attirât les regards : » Il nous a paru un objet de mépris et » le dernier des hommes, un homme » tout couvert de plaies ; livré à la » douleur et qui sait ce que c'est que » de souffrir, son visage étoit comme » caché. Il paroissoit méprisable et » nous ne l'avons point reconnu.

» Quoniam non est species » ei, neque gloria : et vi- » dimus eum ; et non ha- » bebat speciem, neque » decorem ; sed species » ejus inhonorata, defi- » ciens præ specie homi- » num. Homo in plaga et » dolore positus, et sciens » ferre infirmitatem : quia » aversa est facies ejus, » despecta, et non repu- » tata.

4. » Il a pris nos péchés sur lui, il » s'est chargé de nos douleurs, et » nous l'avons regardé comme un » homme destiné à la peine, aux coups » et à l'affliction ; car il a été percé » de plaies pour nos iniquités, et il a » été brisé pour nos crimes. Le châti- » ment qui devoit nous procurer la » paix est tombé sur lui, et nous avons » été guéris par ses meurtrissures. » Nous étions tous égarés comme des » brebis errantes, chacun s'étoit dé- » tourné pour suivre sa propre voie, » et Dieu l'a livré lui seul pour nos » iniquités. Il n'a point ouvert la bou- » che au milieu des douleurs qui le » pressoient. Il a été mené à la mort » comme une brebis qu'on va égor- » ger, et il est demeuré dans le si- » lence sans ouvrir la bouche, comme » un agneau est muet devant celui » qui le tond.

4. » Iste peccata nostra » portat, et pro nobis do- » let ; et nos reputavimus » eum esse in labore, et in » plaga, et in afflictione : » ipse autem vulneratus » est, propter peccata no- » stra, et infirmatus est, » propter iniquitates no- » stras. Disciplina pacis » nostræ super eum ; li- » vore ejus nos sanati su- » mus. Omnes quasi oves » erravimus ; homo in via » sua erravit, et Dominus » tradidit eum propter » iniquitates nostras ; et » ipse propter afflictionem » non aperit os. Sicut ovis » ad victimam ductus est, » et sicut agnus coram ton- » dente se mutus, sic non » aperit os suum.

5. » Dans son abaissement il a été » délivré de la mort à laquelle il avoit » été condamné. Qui racontera sa gé- » nération ? car il a été retranché de » la terre des vivans, et il a été livré » à la mort à cause des péchés de mon » peuple. Je donnerai les impies pour » le prix de sa sépulture, et les ri- » ches pour la récompense de sa mort ; » parce qu'il n'a point commis d'ini- » quité, et que le mensonge ne s'est

5. » In humilitate judi- » cium ejus sublatum est : » generationem ejus quis » enarrabit ? Quia tollitur » de terra vita ejus ; ab » iniquitatibus populi mei » venit ad mortem. Et da- » bo pessimos pro sepultura » ejus, et divites pro mor- » te illius. Quia iniquita- » tem non fecit, neque do-

» lus inventus est in ore » ejus : et Dominus vult » mundare eum plagis. Si » dederitis pro peccato, » anima vestra videbit se- » men longævum. Et Do- » minus vult auferre de » dolore animam ejus, os- » tendere ei lucem, et for- » mare intelligentia, justi- » ficare justum bene ser- » vientem multis : et pec- » cata eorum ipse portabit. » Propterea ipse possidebit » multos, et fortium divi- » det spolia : pro eo quod » tradita est ad mortem » anima ejus, et in iniquis » reputatus est : et ipse » peccata multorum tulit, » et propter iniquitatas eo- » rum traditus est. »

» point trouvé dans sa bouche : et le » Seigneur veut le guérir de ses plaies. » S'il se livre pour le péché, il verra » sa race durer long-temps ; car le » Seigneur veut délivrer son âme des » douleurs qu'elle souffre, il veut » faire luire sur lui la lumière de son » visage, le remplir d'intelligence, » et justifier un juste qui soit assujetti » volontairement pour plusieurs. Il » portera lui-même leurs péchés ; c'est » pourquoi il aura pour partage une » grande multitude de personnes, » et il distribuera les dépouilles des » forts ; parce qu'il a livré son âme à la » mort et qu'il a été mis au nombre » des scélérats, qu'il a porté les péchés » de plusieurs et qu'il a été livré pour » leurs iniquités. »

6. Et rursus ipse dicit ; « Ego autem sum vermis, » et non homo ; oppro- » brium hominum, et ab- » jectio plebis. Omnes qui » conspiciebant me subsan- » naverunt me, locuti sunt » labiis, moverunt caput. » Speravit in Dominum, » eruat eum ; salvum faciat » eum, quoniam vult » eum. »

6. Et dans un autre endroit : «[1] Mais » pour moi je suis un ver de terre et » non un homme, je suis l'opprobre » des hommes et le rebut du peuple. » Ceux qui me voyoient se sont tous » moqués de moi, ils en parloient avec » outrage et ils m'insultoient en re- » muant la tête. Il a espéré au Sei- » gneur, disoient-ils : que le Seigneur » le délivre maintenant, qu'il le sauve » s'il est vrai qu'il l'aime. »

7. Cernitis, viri cari, quod exemplar nobis datum sit : nam si Dominus adeo humiliter se gessit, quid faciemus nos qui sub jugum gratiæ ejus venimus?

7. Vous voyez, mes chers frères, quel modèle nous avons devant les yeux ; car si le Seigneur s'est humilié jusqu'à cet excès[2], que devons-nous faire nous qu'il est venu lui-même assujettir au joug de sa grâce ?

[1] *Ps.* xxi, 6. — [2] I *Petr.* ii, 21.

XVII.

Les exemples de l'humilité des patriarches et des prophètes.

1. Soyons les imitateurs de ceux qui revêtus de peaux de chèvres et de peaux de brebis[1] alloient partout prédire l'avénement de Jésus-Christ : tels furent Elie, Elisée et Ezéchiel ces saints prophètes, et tant d'autres à qui l'Ecriture rend d'illustres témoignages.

1. Imitatores etiam simus eorum qui in pellibus caprinis et melotis prædicantes Christi adventum, ambulaverunt : dicimus autem prophetas Eliam, et Elisæum, adhuc et Ezechielem; ac præterea eos qui in Scripturis laudem consecuti sunt.

2. Abraham[1] a reçu ce témoignage glorieux et il a été appelé l'ami de Dieu, lui qui vivement pénétré de la grandeur de cet Etre suprême, s'écrie dans les sentimens d'une humilité profonde : « [2] Je ne suis que poussière et » que cendre. »

2. Magno testimonio ornatus est Abrahamus, et Dei amicus vocatus est : hic autem intente respiciens ad gloriam Dei, humiliter ait; « Ego autem sum terra et » cinis. »

3. Voici ce que l'Ecriture dit de Job : « [3] Job étoit un homme juste, » simple, droit de cœur, servant Dieu » et fuyant le mal; » et néanmoins il dit en s'accusant lui-même : « [4] Per» sonne n'est exempt de souillure, » n'eût-il vécu qu'un seul jour. »

3. Adhuc autem et de Jobo ita scriptum est; « Jo» bus erat justus et sine cri» mine, verax, colens » Deum, abstinens ab o» mni malo. » Sed ille seipsum accusans dicit; « Nemo mundus a sorde, » etsi unius diei sit vita » ejus. »

4. Moïse[5] a été trouvé fidèle dans toute la maison de Dieu, et le Seigneur a voulu se servir de lui pour délivrer le peuple d'Israël de l'opprobre et des mauvais traitemens qu'il souffroit : cependant ce digne serviteur, quoique chargé de ce glorieux ministère, n'en paroît que plus humble, et lorsque du milieu d'un buisson ardent l'oracle divin lui fait entendre sa volonté : « [6] Qui

4. Moïses fidelis in tota domo ejus nuncupatus est; per cujus ministerium, visum est Deo Judæos liberare a suis plagis et contumeliis : sed et ille, magno honore affectus, grandia locutus non est; immo, cum e rubo datum esset illi oraculum, dixit; « Quis

[1] *Heb.* XI, 37. *Isa.* XLI, 8. — [2] *Gen.* XVIII, 27. — [3] *Job.* I, 1. — [4] *Job.* XIV, 4. selon les Sept. — [5] *Nomb.* XII, 7. *Heb.* III, 2. — [6] *Exod.* III, 11, etc.; IV, 10.

℣ 1. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, p. 516, édit. de Paris.

» sum ego, quod me mittis? Ego vero sum gracili voce et tarda lingua » : Et iterum ait : « Ego autem sum vapor ex » olla. »

» suis-je, dit-il, pour que vous m'envoyiez? je n'ai ni la facilité de parler » ni la liberté de la langue. » Et ailleurs : « [1] Je suis semblable à la vapeur » qui s'élève au dessus d'un vase. »

XVIII.

Humilité de David.

1. Quid vero dicemus de Davide, qui testimonium laudis reportavit, ad quem dixit Deus : « Inveni hominem secundum cor » meum, Davidem filium » Jessæi : in oleo sancto » unxi eum. »

2. Atque ille etiam, dicit ad Deum : « Miserere mei » Deus, secundum magnam » misericordiam tuam; et » secundum multitudinem » miserationum tuarum, » dele iniquitatem meam. » Amplius lava me ab iniquitate mea; et a peccato » meo munda me. Quoniam » iniquitatem meam ego » cognosco ; et peccatum » meum coram me est semper.

3. » Tibi soli peccavi, et » malum coram te feci : ut » justificeris in sermonibus » tuis, et vincas, cum judicaris. Ecce enim in » iniquitatibus conceptus » sum ; et in peccatis concepit me mater mea. Ecce » enim veritatem dilexisti : » incerta et occulta sapien-

1. Mais que dirons-nous de David à qui l'Ecriture rend un si illustre témoignage [1]? c'est de lui que Dieu a dit : « J'ai trouvé David, fils de Jessé, » un homme selon mon cœur; je l'ai » sacré roi pour l'éternité. »

2. Et lui-même parle ainsi à Dieu : « [2]Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon » votre grande miséricorde, et effacez » mon iniquité selon la multitude de » vos bontés. Lavez-moi de plus en plus » de mon iniquité, et purifiez-moi » de mon péché, parce que je connois » mon iniquité et que j'ai toujours mon » péché devant les yeux.

3. » J'ai péché devant vous seul, et » j'ai fait le mal en votre présence ; » de sorte que vous serez reconnu juste » et vénérable dans vos paroles, et que » vous demeurerez victorieux lorsqu'on » jugera de votre conduite. Car vous » savez que j'ai été formé dans l'iniquité, et que ma mère m'a conçu » dans le péché. Car vous avez aimé la » vérité, et vous m'avez révélé les

[1] Ce passage ne se trouve nulle part dans notre texte de la Bible. — [2] *Ps.* L.

℣ 1. Ceci est rapporté par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.* vers la fin.

» secrets et les mystères de votre sagesse.

4. » Vous m'arroserez avec l'hysope, et je serai purifié. Vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige. Vous ferez entendre à mon cœur ce qui le consolera et le remplira de joie, et mes os qui sont brisés et humiliés de douleur, tressailliront d'allégresse. Détournez votre face de dessus mes péchés, et effacez toutes mes iniquités. Créez en moi, ô mon Dieu, un cœur pur, et rétablissez de nouveau un esprit droit dans le fond de mes entrailles.

5. » Ne me rejetez pas de devant votre face, et ne retirez pas de moi votre Esprit saint. Rendez-moi la joie qui naît de la grâce de votre salut, et affermissez-moi en me donnant un esprit de force. J'enseignerai vos voies aux méchans, et les impies se convertiront vers vous. Délivrez-moi, mon Dieu, vous qui êtes le Dieu et l'auteur de mon salut, de tout le sang que j'ai répandu; et ma langue relèvera votre justice par des cantiques de joie.

6. » Vous ouvrirez mes lèvres, Seigneur, et ma bouche publiera vos louanges; parce que si vous aviez souhaité un sacrifice, je n'aurois pas manqué à vous en offrir; mais vous n'auriez pas les holaucaustes pour agréables: un esprit brisé de douleur est un sacrifice digne de Dieu; il ne méprisera pas un cœur contrit et humilié. »

» tiæ tuæ manifestasti mihi.

4. » Asperges me hyssopo et mundabor: lavabis me, et super nivem dealbabor. Audire me facies exsultationem et lætitiam: exsultabunt ossa humiliata. Averte faciem tuam à peccatis meis; et omnes iniquitates meas dele. Cor mundum crea in me Deus; et spiritum rectum innova in visceribus meis.

5. » Ne projicias me à facie tua; et spiritum sanctum tuum ne auferas à me. Redde mihi lætitiam salutaris tui; et spiritu principali confirma me. Docebo iniquos vias tuas; et impii convertentur ad te. Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis meæ; exsultabit lingua mea justitiam tuam.

6. » Domine os meum aperies; et labia mea annuntiabunt laudem tuam. Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique: holocaustis non delectaberis. Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum et humiliatum Deus non despiciet. »

XIX.

Les avantages de l'humilité et de la paix.

1. C'est l'humble obéissance de ces hommes honorés par tant de titres glorieux qui nous a rendus meilleurs, nous, nos pères et ceux qui, à leur

1. Talium igitur ac tantorum, adeoque laudatorum humilitas, et verecundia per obedientiam,

non tantum nos, sed anteriores ætates, meliores fecit; eosque qui in timore et veritate eloquia ejus susceperunt.

exemple, ont reçu dans la crainte et dans la vérité les oracles de Dieu.

2. Multorum itaque magnorumque ac illustrium gestorum participes facti, recurramus ad pacis scopum nobis ab initio traditum; et figamus oculos in Patrem et creatorem totius mundi; atque illius magnificis et exsuperantibus donis pacis, ac beneficiis hæreamus;

2. Ayant donc devant les yeux cette foule d'exemples augustes et glorieux, efforçons-nous de recouvrer cette paix dont nous jouissions autrefois, ne perdons point de vue le père et l'auteur de toutes les créatures. Ayons toujours présens, ses bienfaits, et le précieux don qu'il nous a fait de cette paix qui surpasse toutes choses.

3. Cogitatione contemplemur eum, et animi oculis intueamur in æquanimam illius voluntatem: consideremus quo modo erga omnem creaturum suam sit lenis et facilis.

3. Contemplons-le et considérons des yeux de l'esprit sa volonté pleine de patience à notre égard, et reconnoissons avec quelle douceur et quelle bonté il traite toutes ses créatures.

XX.

Exemples de soumission dans les créatures inanimées.

1. Cœli gubernatione ejus commoti, in pace ei subjiciuntur.

1. Les cieux soumis aux lois de sa providence remplissent en paix [1] leurs impétueuses révolutions.

2. Dies et nox, ab illo ordinatum cursum perficiunt, nec ea propter sibi mutuo impedimento sunt.

2. Le jour et la nuit achèvent la course qu'il leur a prescrite, et jamais ne se font obstacle l'un à l'autre.

3. Sol et luna, ac siderum chori, secundum ejus mandatum, in concordia, sine ulla transgressione, sibi constitutos orbes evolvunt.

3. Le soleil, la lune, les chœurs des astres parcourent sous ses ordres et dans un accord parfait les espaces qu'il leur a marqués sans s'en écarter d'un moment.

4. Terra gravida, juxta voluntatem illius, suis temporibus, plurimum cibum hominibus ac feris omni-

4. La terre toujours féconde fournit avec abondance, et dans les différentes saisons, toutes les choses nécessaires à la nourriture des hommes,

℣ 1. Avec ordre, et sans se déranger en rien des lois que Dieu leur a imposé.

des animaux, et de tout ce qui respire, et jamais elle ne change rien aux lois que Dieu lui a imposées.

5. Les abîmes impénétrables et les lieux les plus profonds de la terre, sont également soumis à ses ordres.

6. La mer, cette étendue vaste et profonde, quoique soulevée contre elle-même par l'agitation de ses flots, ne franchit jamais les bornes qui lui ont été prescrites; mais elle respecte les ordres que Dieu lui a prescrits;

7. Car il lui a dit : [1]« Vous viendrez » jusque là, et vous y briserez l'or» gueil de vos flots. »

8. L'océan, que les hommes n'ont encore pu pénétrer, et ceux qui habitent au delà " de cette vaste mer sont gouvernés par les mêmes lois.

9. Les diverses saisons, le printemps, l'été, l'automne et l'hiver, se succèdent paisiblement l'un à l'autre.

10. Les vents, dans des temps marqués, répandent leurs souffles sans obstacle [2].

11. Les fontaines produites pour l'usage et l'utilité des hommes coulent

busque quæ in ea sunt animantibus producit; non contendens, nec mutans quidquam eorum quæ ab illo decreta sunt.

5. Abyssorum, quæ investigari non possunt, et inferorum, quæ enarrari nequeunt judicia, eisdem mandatis continentur.

6. Immensi maris capacitas per ordinationem ejus in cumulos coagmentata, non transgreditur quæ ipsi circumposita sunt claustra; sed prout ei præcepit, ita fecit.

7. Dixit enim : « Hucus» que venies, et fluctus tui » in te comminuentur. »

8. Oceanus hominibus impermeabilis, et qui post ipsum sunt mundi, eisdem Domini dispositionibus gubernantur.

9. Tempestates vernæ, æstivæ, autumnales, et hyemales, in pace aliæ aliis succedunt.

10. Ventorum libramina proprio tempore munus sine offendiculo obeunt.

11. Fontes etiam perennes, ad usum et sanitatem

[1] *Gen.* I, 9 et 10. *Job.* XXXVIII, 11. — [2] *Ibid.* XXVIII, 25.

℣ 8. Litt. : et les mondes qui sont au delà. Origène, *lib.* II, *Periarch. cap.* III, vers la fin, dit que saint Clément entend par ces mondes ceux qui habitent au delà de l'océan, que les hommes jusques alors n'avoient encore pu connoître, que les Grecs appellent ἀντίχθονας, et que nous appellons antipodes, ou opposés à nos pieds. Voyez saint Jérôme, au liv. de son *Commentaire sur l'Epître aux Ephés.*, chap. II, ℣ 2, p. 338, tom. IV. Saint Clément d'Alexandrie cite cet endroit *lib.* V *Strom.*, p. 586, édit. de Paris. D'autres prétendent que par ce mot d'ocean, qui ne marque, selon le grec, aucune mer particulière, mais une vaste étendue d'eau, on doit entendre simplement cette mer qui sépare de notre continent l'Angleterre, qui a été fort long-temps inconnue, et que l'on a regardée depuis comme un nouveau monde.

creati, ubera sua indesinenter ad hominum vitam præbent.

sans jamais tarir, et servent au soutien de leur vie.

12. Denique animalia minima, cœtus suos in concordia et pace faciunt.

12. Enfin les plus petits animaux vivent ensemble dans une union parfaite.

13. Hæc omnia magnus opifex, et rerum omnium Dominus, in pace et concordia fieri jussit; omnibus benefaciens; superabundanter autem nobis, qui ad miserationes ejus confugimus, per Dominum nostrum Jesum Christum; cui gloria et majestas in sæcula sæculorum. Amen.

13. C'est cet excellent ouvrier, le Seigneur de l'univers, qui a fait toutes ses choses avec un accord admirable, se montrant bienfaisant envers toutes ses créatures, mais beaucoup plus encore envers nous qui, par Jésus-Crhist notre Seigneur, avons recours à ses miséricordes. Que l'honneur et la gloire lui soient à jamais rendus dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

XXI.

On ne doit désirer que de plaire à Dieu.

1. Videte, dilecti, ne beneficia ejus plurima omnibus nobis in condemnationem cedant, nisi digne illo viventes, bona et placita in conspectu ejus fecerimus concorditer.

1. Prenons garde, mes chers frères, que tant de bienfaits ne soient pour nous un sujet de condamnation, si, menant une vie peu digne de celui à qui nous en sommes redevables, nous ne faisons point ce qui est bon et agréable à ses yeux, et que nous ne vivions point dans la paix et dans l'union ″.

2. Dicit enim alicubi: « Spiritus Domini, lucerna » scrutans secreta ventris. »

2. Car l'Ecriture dit [1]: « l'Esprit » du Seigneur est une lampe qui dé- » couvre ce qu'il y a de plus secret » dans le cœur de l'homme. »

3. Consideremus quod prope est, et quod nihil latet ipsum, tum cogitationum nostrarum, tum ratiocinationum quas facimus.

3. Considérons que le Seigneur est proche de nous[2], et qu'aucune de nos pensées ni aucune des paroles que nous disons n'échappent à sa connaissance.

4. Æquum igitur est, ut

4. Il est donc juste de se conformer

[1] *Prov.* XX, 27. — [2] *Philip.*, IV, 5.

℣ 1. Cette partie qui suit est toute instructive, et renferme divers avis que ce saint donne aux Corinthiens, pour se conduire saintement, et se rendre agréables aux yeux de Dieu. Ces paroles sont citées par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, p. 517, édit. de Paris.

à ses volontés saintes, comme de fidèles serviteurs, et de chercher à lui plaire plutôt qu'à des hommes criminels, insensés, superbes, et enflés des vains discours qu'ils tiennent.

ab ejus voluntate non simus transfugæ. Homines stultos, insipientes, elatos, et gloriantes in sermonis sui jactantia, offendamus, potius quam Deum.

5. Glorifions notre Seigneur Jésus-Christ, qui a répandu son sang pour nous.

5. Dominum Jesum Christum, cujus sanguis pro nobis datus est, vereremur.

6. Respectons nos pasteurs, honorons nos anciens, instruisons les jeunes gens dans la crainte du Seigneur.

6. Præpositos nostros revereamur; seniores nostros honoremus; juvenes doceamus disciplinam timoris Dei.

7. Apprenons à nos femmes à pratiquer le bien, en se rendant aimables par la pureté de leurs mœurs, en montrant dans toute leur conduite une douceur parfaite, modérant par le silence l'excès de leurs paroles, et faisant voir, envers tous ceux qui craignent Dieu véritablement, une charité toujours égale ["].

7. Uxores nostras ad id quod bonum est corrigamus; amabiles castitatis mores ostendant; simplicem ac sinceram mansuetudinis suæ voluntatem demonstrent; linguæ suæ moderationem silentio manifestam faciant; caritatem suam, non secundum animi propensiones, sed omnibus qui sancte Deum timent, æqualem exhibeant.

8. Que nos enfans soient élevés selon les maximes de Jésus-Christ. Qu'ils apprennent combien l'humilité est puissante auprès de Dieu, de quel prix est à ses yeux cette charité pure et sans tache; combien sa crainte est bonne, honorable et salutaire à tous ceux qui marchent devant lui dans la sainteté et dans la pureté.

8. Liberi nostri disciplinæ Christi participes sint: discant quid humilitas apud Deum valeat, quid casta caritas apud Deum possit; quomodo timor ejus bonus est ac magnus, et servans omnes qui in ipso sancte versantur in pura mente.

9. Le Seigneur pénètre nos pensées et nos desseins; car son esprit est

9. Scrutator enim est cogitationum et consiliorum

℣ 7. Que rien ne puisse jamais refroidir. Litt.: qui agisse sans aucune passion ni pour l'un ni pour l'autre. Autr.: éloignée de tout sentiment humain et de toute partialité; ce qui a rapport au schisme qui s'étoit élevé parmi les Corinthiens.

mentis : cujus spiritus est in nobis ; et cum voluerit auferet eum.

en nous et il le retire quand il lui plaît ".

XXII.

Qu'il faut craindre le Seigneur.

1. Hæc autem omnia confirmat fides quæ est in Christo.

1. La foi que nous avons en Jésus-Christ nous rend toutes ces vérités certaines ;

2. Ipse etenim per Spiritum sanctum ita nos compellat : « Venite, filii, » audite me ; timorem Do» mini docebo vos. Quis est » homo qui vult vitam, di» ligit dies videre bonos ? » Contine linguam tuam à » malo ; et labia tua, ne » loquantur dolum. Decli» na à malo, et fac bo» num ; quære pacem, et » persequere eam.

2. Car c'est ainsi qu'il nous exhorte par l'organe du Saint-Esprit [1]. « Venez, » mes enfans, écoutez-moi, je vous » enseignerai la crainte du Seigneur. » Qui est l'homme qui souhaite une » vie heureuse et qui désire de voir des » jours comblés de biens ? Gardez » votre langue de tout mal, et que » vos lèvres ne profèrent aucune pa» role de tromperie, détournez-vous » du mal et faites le bien, recherchez » la paix et poursuivez-la avec persé» vérance.

3. » Oculi Domini super » justos, et aures ejus in pre» ces eorum : vultus autem » Domini super facientes » mala ; ut perdat de terra » memoriam eorum. Cla» mavit justus, et Domi» nus exaudivit eum, et ex » omnibus tribulationibus » liberavit eum.

3. » Le Seigneur tient ses yeux atta» chés sur les justes, et ses oreilles » sont ouvertes à leurs prières. Mais il » regarde d'un œil sévère ceux qui » font le mal, pour exterminer leur mé» moire de dessus la terre. Le juste » a crié, et le Seigneur l'a exaucé, et il » l'a délivré de toutes ses peines.

4. » Multa flagella pecca» toris : sperantes autem in » Domino, misericordia » circumdabit. »

4. » [2] Le pécheur sera exposé à un » grand nombre de maux ; mais pour » celui qui espère au Seigneur, il sera » tout environné de sa miséricorde. »

XXIII.

Qu'il faut espérer en la bonté de Dieu.

1. Misericors omnino et beneficus Pater, viscera

1. Ce père, plein de bonté et de miséricorde envers toutes ses créatu-

[1] *Ps.* XXXIII, 11. — [2] *Idem.* XXXI, 10.

℣ 10. Tout ceci est rapporté par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *St om* , vers la fin.

res, a des entrailles de charité pour ceux qui le craignent, et il répand ses grâces pleines de douceur et de suavité sur ceux qui s'approchent de lui avec des intentions pures et droites.

2. Ne nous présentons donc point devant lui avec un cœur double, et ne recevons point des dons si excellens et si précieux avec un esprit de doute et de méfiance, semblables à ces hommes dont parle l'Ecriture : « La misère » accablera ceux qui ont le cœur » double et partagé et qui disent : » Nous avons entendu dire ces choses » à nos pères; cependant nous voilà » parvenus à un âge avancé et rien de » tout cela ne nous est encore ar- » rivé ". »

3. Insensés que vous êtes, considérez ce qui arrive à la vigne, d'abord elle pousse ses bourgeons, la sève porte ensuite les sucs dans toutes les branches, les feuilles s'épanouissent, les fleurs paroissent et les grappes qui d'abord en sortent pleines de verdeur, ont bientôt acquis une parfaite maturité ".

4. Vous voyez, comme en peu de temps, le fruit de cet arbrisseau est devenu mûr : c'est ainsi certainement que la volonté de Dieu aura un effet prompt et subit, et l'Ecriture même l'atteste en disant " : « [1] Le Seigneur, le Saint » que vous attendez, viendra bientôt » dans son temple. »

erga timentes eum habet; gratiasque suas benigne et suaviter largitur iis qui ad ipsum simplici mente accedunt.

2. Quare ne dubii animo simus, neque hæsitet anima nostra super eximiis et splendidis ejus muneribus. Longe à nobis sit Scriptura illa, ubi dicit : « Miseri » sunt qui animo sunt du- » plices et incerti, qui di- » cunt; Hæc audivimus » etiam à patribus nostris; » et ecce consenuimus; et » nihil horum nobis acci- » dit. »

3. O amentes, comparate vos arbori : vitem sumite : primum quidem frondes defluunt : inde in ea fit germen, postea folium, dehinc flos, et post hæc acerba uva et immatura, denique uva perfecta et matura.

4. Videtis quod in exiguo tempore ad maturitatem pervenit fructus arboris : in veritate, brevi et subito perficietur voluntas ejus : Scriptura etiam testimonium perhibente, quod « protinus veniet Dominus » ad templum suum, et » sanctus quem vos exspe- » ctatis. »

[1] *Malach.* III, 1.

℣ 2. Ce passage ne se trouve point dans l'Ecriture dans les mêmes termes, mais il s'y trouve en partie quant au sens. *Isaïe*, ch. v, ℣ 19. *Eccle.*, ch. v, ℣ 1 et suiv. *Jacq.*, ch. I, ℣ 8, et ch. IV, ℣ 8. 2 *Petr.*, ch. III, ℣ 3 et 4.
℣ 3. Ceci est répété dans la seconde lettre de saint Clément vers la fin.

XXIV.

Preuves et signes de la résurrection des morts.

1. Consideremus, dilecti, quemadmodum Dominus continue nobis ostendat resurrectionem quæ futura est; cujus primitias fecit Dominum Jesum Christum, suscitans eum a mortuis. Intueamur, dilecti; quæ omni tempore fit, resurrectionem.

2. Dies et nox resurrectionem nobis declarant: cubat nox, exsurgit dies; dies abit, nox advenit.

3. Respiciamus fruges: sementis quo modo fiat omnibus obvium est: egressus est seminator, et semen in terram jecit; atque jactis seminibus, quæ arida et nuda ceciderunt in terram, tempore dissolvuntur; et post dissolutionem, magna providentiæ Domini virtus resuscitat ea; ac ex uno, multum fructum profert et accumulat.

1. Considérons, mes chers frères, de quelle manière le Seigneur nous prouve continuellement la vérité de la résurrection future dont Jésus-Christ, qu'il a ressuscité d'entre les morts, a été comme les prémices. Considérons, dis-je, mes chers frères, cette résurrection dont nous avons à tous momens des exemples devant les yeux.

2. Le jour et la nuit en sont des images sensibles; la nuit se retire et le jour se lève, le jour disparoît et la nuit s'avance.

3. Examinons les fruits de la terre: chacun de nous sait de quelle manière la semence est jetée en terre; l'homme qui sème s'avance dans la campagne, il jette sa semence, et le temps fait éclore ces germes qui ont été reçus dans le sein de la terre sans force et sans beauté; mais après que ces semences ont été brisées et comme détruites, Dieu par sa providence toute-puissante les ranime et leur fait porter du fruit, et il multiplie tellement ces semences, que d'une seule il en sort une infinité d'autres.

XXV.

Figures de la résurrection.

1. Contemplemur signum mirabile, quod in Orientalibus locis, scilicet in Arabia fit.

2. Avis quippe est quæ vocatur Phœnix: hæc singularis et unigena existens,

1. Considérons encore ce prodige qui arrive dans l'Orient, ou plutôt dans l'Arabie;

2. L'on y voit un oiseau qui s'appelle Phénix, et qui est le seul et l'unique de son espèce. Cet animal vit

[7] 1 *Cor.* xv, 36 et suiv.

l'espace de cinq cents ans, et lorsqu'il se sent près de mourir, il se fait un nid de myrrhe, d'encens et d'autres aromates, et y étant entré au bout d'un certain temps il y finit ses jours : après que sa chair s'est pourie, il en naît une espèce de ver, qui s'étant nourri quelque temps de la substance de cet animal, commence d'abord à se couvrir de plumes ; et lorsqu'il est devenu plus fort il prend le nid où sont renfermés les os du défunt, et passant d'Arabie en Egypte, il s'avance jusqu'à la ville d'Héliopolis, et là en plein jour et à la vue de tous les spectateurs, il vient en volant mettre ces os sur l'autel du Soleil et se retire ensuite.

annos vivit quingentos : cumque jam morte dissolvenda est, loculum sibi conficit e thure, myrrha, et reliquis aromatibus, quem completo tempore ingreditur, et obit : ex carne vero ejus putrefacta, vermis quidam nascitur qui animalis defuncti humore nutritus, plumescit ; deinde fortior factus, loculum illum in quo antecessoris ossa reposita sunt, sustollit ; eaque portans, ex Arabica regione ad Ægyptum et urbem quæ dicitur Heliopolis vergit ; et interdiu, spectantibus omnibus advolans, super altare Solis illa collocat ; atque ita retrorsum proripit se.

3. Les Prêtres Egyptiens vont aussitôt consulter leurs annales, et après d'exactes supputations, ils trouvent que cet oiseau est venu précisément au bout des cinq cents ans ".

3. Itaque Sacerdotes commentarios temporum diligenter inspiciunt, et inveniunt avem impleto anno quingentesimo venisse.

XXVI.

Conclusion des exemples qu'il vient de rapporter.

1. Doit-il donc paroître étonnant après cela que Dieu, cet arbitre souverain de toute la nature, ressuscite

1. An magnum igitur et admirabile esse arbitramur, si omnium rerum opifex

℣ 3. Ce père ne rapporte cette histoire que sur la foi de quelques naturalistes d'entre les païens, pour en tirer cet argument, qui si les gentils n'ont pas fait de difficulté de croire la possibilité de la résurrection à l'égard d'un animal, ils n'en doivent faire aucune d'admettre celle de Jésus-Christ Homme-Dieu ; et c'est dans ce même sens que plusieurs autres pères se sont servis de cet exemple du Phénix. Voyez Tertullien. *lib. de Resurrect. carnis*, *cap.* XII, où il rapporte ces paroles comme étant de l'Ecriture : *Vous refleurirez comme un Phénix*, qui sont prises d'Isaïe, ch. XXXV, ℣ 1, mais en les appliquant à son sujet et en l'interprétant autrement. Voyez Origène, *lib.* IV, *cont. Cels.* Saint Epiph., *in Anchorat.*, et saint Ambroise en beaucoup d'endroits de ses ouvrages. Saint Cyrille de Jérusalem, *Catech.* XVIII ; il cite pour son garant cet endroit de cette lettre.

resurgere faciat eos qui sancte et in bonæ fidei confidentia servierunt illi; ubi etiam per volucrem nobis ostendit promissionis suæ magnificentiam.

2. Dicit enim; « Et suscitabis me, et confitebor » tibi. »

3. Et; « Dormivi et soporatus sum; exsurrexi, » quia tu mecum es. »

4. Ac rursum Jobus dicit: « Et resuscitabis carnem » meam hanc, quæ omnia » hæc perpessa est. »

ceux qui l'ont servi avec sainteté et avec une foi pleine de confiance; puisque par l'exemple de cet oiseau il nous donne une preuve éclatante de la certitude de ses promesses?

2. Car l'Ecriture dit: « [1] Vous me » ferez sortir de la poussière, et je » chanterai vos louanges. »

3. Et ailleurs: « [2] Je me suis endormis et j'ai été assoupi, et ensuite je » suis levé, parce que vous êtes avec » moi. »

4. Job dit aussi: « [3] Vous me res» susciterez avec cette même chair » dans laquelle j'ai souffert toutes ces » choses. »

XXVII.

Fidélité de Dieu dans ses promesses. Motifs de notre espérance.

1. Hac igitur spe, animi nostri ad eum adstringantur qui fidelis est in promissionibus, et justus in judiciis. Qui ne mentiamur præcepit, multo magis ipse non mentietur. Nihil quippe Deo impossibile, præterquam mentiri.

2. Exsuscitetur itaque in nobis fides ejus, et cogitemus quod omnia ipsi propinqua sunt.

3. In Verbo magnificentiæ suæ constituit omnia, et in Verbo potest illa evertere.

4. « Quis dicet ei; Quid » fecisti? aut quis resistet » virtuti fortitudinis ejus? »

5. Cum voluit, atque ut voluit; omnia condidit;

1. Soutenus donc de cette espérance, attachons-nous de tout notre cœur à celui qui est fidèle dans ses promesses, juste dans ses jugemens: et d'autant moins capable de nous tromper par un mensonge, qu'il nous a lui-même défendu de mentir: car rien n'est impossible à Dieu, excepté le mensonge.

2. Ranimons donc notre foi en considérant que tout est facile à Dieu.

3. Il a créé toutes choses par sa parole toute-puissante, et il peut par cette même parole les détruire jusque dans leurs fondemens.

4. « [4] Qui peut lui dire; Pourquoi » avez-vous fait cela? Et qui pourra » résister à la force de son bras tout- » puissant? »

5. Il a fait toutes choses quand et comme il l'a voulu; et rien de ce qu'il

[1] *Ps.* XXVII, 7. — [2] *Ibid.* III, 6. — [3] *Job* XIX, 25 et 26. — [4] *Sages.* XI, 22; et XII, 12.

a une fois résolu ne manque de s'accomplir[1]; tout est présent à ses yeux et rien n'échappe à sa connoissance; puisque « [2] les cieux racontent la » la gloire de Dieu, et le firmament » publie l'ouvrage de ses mains; » puisque « chaque jour en parle au jour qui » suit, et chaque nuit apprend ses » merveilles à la nuit suivante. Il n'y » a point de langue, ni de différent » langage par qui leur voix ne soit en- » tendue. »

neque quidquam ab eo decretum, præteribit. Universa coram ipso sunt, nihilque consilium ejus latet. Si « cœli enarrant gloriam » Dei; opus autem ma- » nuum ejus annuntiat fir- » mamentum : » si « dies » diei eructat verbum, et » nox nocti annuntiat » scientiam : » et « non » sunt loquelæ, neque ser- » mones, quorum non au- » diantur voces eorum. »

XXXVIII.

On ne sauroit éviter la colère de Dieu.

1. Puisque donc nous voyons et que nous entendons toutes ces choses, marchons dans la crainte du Seigneur, et renonçons aux désirs impurs de ces œuvres corrompues, afin qu'au jugement dernier nous trouvions un asile dans sa miséricorde :

2. Car en quel autre endroit pourrions-nous nous mettre à couvert de sa main toute-puissante,

3. Et quelle partie du monde pourroit nous dérober à sa vengeance?

4. Puisque l'Ecriture dit dans un endroit : « [3] Où fuirois-je pour me dé- » rober à votre vue? Si je monte dans » le ciel, vous y êtes; si je vais aux ex- » trémités de la terre, j'y trouverai vo- » tre droite; si je descends dans les » profonds abîmes de la mer, vous y » êtes encore. »

5. Où donc se retirer, et où fuir de devant celui à qui tout est présent?

1. Cum omnia igitur videantur et audiantur, timeamus eum, et pravorum operum impuras cupiditates relinquamus, ut illius misericordia a futuris judiciis tegamur.

2. Quo enim nostrum aliquis a potente ejus manu fugere potest?

3. Qualis autem mundus suscipiet quempiam ab eo tranfugientem.

4. Dicit namque Scriptura alicubi : « Quo ibo, et » quo abscondar à facie tua? » Si ascendero in cœlum, » tu es illic : si abiero ad » extrema terræ, illic est » dextera tua : si divertero » in abyssos, illic est spi- » ritus tuus. »

5. Quo igitur abibit quispiam, vel quo aufugiet, ab eo qui omnia complectitur?

[1] *Matth.* XXIV, 35. — [2] *Ps.* XVIII, 2. — [3] *Ibid.* CXXXVIII, 7.

XXIX.

Motifs de confiance.

1. Accedamus ergo ad eum in sanctitate animæ, castas et impollutas manus elevantes ad illum, diligentes benignum et misericordem patrem nostrum, qui nos electionis partem fecit sibi.

2. Sic enim scriptum est : « Quando divisit Altissimus » gentes, quando disseminavit filios Adæ ; constituit terminos gentium secundum numerum Angelorum : factus est pars » Domini, populus ejus, » Jacob ; funiculus hæreditatis ejus, Israel. »

3. Et in alio loco ait : « Ecce Dominus accipit sibi » gentem e medio gentium ; » sicut homo accipit primitias areæ suæ : et ex » gente illa egredientur » sancta sanctorum. »

1. C'est pourquoi élevant des mains pures et sans tache, et pleins d'amour pour ce Père de bonté et de miséricorde, qui nous a fait participer à son élection divine, approchons-nous de lui avec un cœur purifié ;

2. Car il est écrit : « [1] Quand le » Très-Haut a fait la division des peuples, quand il a séparé les enfans » d'Adam ; il a marqué les limites des » peuples selon le nombre des enfans » d'Israël ″; il a pris Jacob pour son » héritage et Israël pour être particulièrement à lui. »

3. Et dans un autre endroit : « [2] Dieu a choisi un peuple d'entre » tous les autres, comme un homme » choisit pour lui les prémices de ses » fruits ; et de ce peuple sortiront des » races saintes ″. »

XXX.

Motif d'une vie sainte tiré de notre vocation au christianisme.

1. Cum igitur Sancti pars simus, faciamus omnia quæ ad sanctitatem pertinent ; vitantes obtrectationem,

1. Puis donc que nous sommes le partage du Dieu saint, soyons saints nous-mêmes″, évitant les médisances, les liaisons impudiques et criminelles,

[1] *Deut.* XXXII, 8. — [2] *Ibid.* IV, 34. *Num.* XVIII, 27. *Ezech.* IV, 9.

XXIX. — ℣ 3. Litt. : selon le nombre des anges de Dieu. Nous avons suivi dans cette version celle de la Vulgate, qui est selon l'hébreu ; et saint Clément se sert de la version des septante.

℣ 4. Litt. : de cette nation sortiront les saints des saints. Ces deux passages ne sont pas pris à la lettre des *Livres du Deutéronome et des Nombres*, mais par rapport au sens prophétique.

XXX. — ℣ 1. Litt. : travaillons à rendre toutes nos actions conformes à cet état.

les excès du vin, le désir des nouveautés, l'adultère et l'orgueil, ces passions honteuses et détestables.

impuros ac impudicos complexus, ebrietates et insolentias, et abominandas cupiditates, detestandum adulterium, exsecrabilem superbiam.

2. « Car Dieu, » dit l'Ecriture, « [1] résiste aux superbes, et il donne » sa grâce aux humbles. »

2. « Deus enim, » inquit, « superbis resistit; humilibus autem dat gratiam. »

3. Unissons-nous étroitement à ceux que Dieu a remplis des dons de sa grâce; vivons dans la concorde; soyons humbles, chastes, éloignés de toutes sortes de médisances et de faux rapports, et justes encore plus par nos œuvres que par nos paroles :

3. Agglutinemur ergo ad eos quibus gratia a Deo concessa est. Induamus concordiam; humiles, continentes, ab omni susurro et obtrectatione procul recedentes, operibus non verbis justi effecti.

4. Car l'Ecriture dit : « [2] Celui qui » se répand en beaucoup de paroles » contre les autres, écoutera à son » tour ce qu'on dira contre lui; et » suffit-il d'être éloquent pour se croire » juste? Heureux l'homme qui étant » né d'une femme ne doit vivre que » très-peu de temps! Ne vous répandez point en paroles inutiles. »

4. Dicit enim; « Qui » multa dicit; et vicissim » audiet : aut loquax videtur esse justus? Benedictus natus mulieris, brevis vitæ. Ne multus sis in » verbis. »

5. Tirons toute notre louange de Dieu et non de nous-mêmes; car Dieu déteste ceux qui se louent de leur propre bouche.

5. Laus nostra in Deo sit, et non a nobis ipsis : odit enim Deus, qui semetipsos prædicant.

6. Laissons aux autres le soin de rendre témoignage du bien que nous faisons, comme il est arrivé à nos pères, ces hommes pleins de justice et de sainteté ".

6. Testimonium boni operis nostri ab aliis exhibeatur nobis, sicut exhibitum est patribus nostris, viris justis.

7. La témérité, l'arrogance et l'audace sont le partage de ceux que Dieu regarde dans sa colère; mais la modération, l'humilité et la douceur éclatent dans tous ceux qu'il a rendus l'objet de ses bénédictions.

7. Temeritas et arrogantia et audacia, maledictis a Deo; moderatio autem et humilitas et mansuetudo, apud illos qui a Deo benedicti sunt.

[1] *Jac.* IV, 6. I *Petr.* V, 5. — [2] *Job.* XI, 2.

℣ 6. Les anciens patriarches dont l'Ecriture loue la foi, la piété et la justice. Voyez ce qu'il ajoute immédiatement après.

XXXI.

Obéissance et humilité récompensées.

1. Ejus igitur benedictioni firmiter adhæreamus; et videamus quænam sint benedictionis viæ. Animo repetamus quæ ab initio facta sunt.

2. Cujus gratia pater noster Abrahamus benedictus fuit? Nonne quia justitiam et veritatem per fidem operatus fuerat?

3. Isaacus cum confidentia quod futurum erat cognoscens, libenter factus est sacrificium.

4. Jacobus in humilitate, dum fratrem fugit, secessit de terra sua, et profectus est ab Labanem, et servivit : et data sunt ei duodecim sceptra (*hoc est, duodecim tribus*) Israelis.

1. Recherchons donc avec ardeur ces bénédictions, et voyons par quel moyen nous pourrons les attirer sur nous; et pour cela rappelons le souvenir de qui s'est passé dans les premiers temps.

2. Pourquoi Abraham notre père a-t-il été béni? n'est-ce pas en récompense de sa foi qui l'a fait agir selon la justice et la vérité?

3. Isaac croyant avec certitude que les promesses s'accompliroient un jour à son égard, s'offrit lui-même volontairement en sacrifice.

4. Jacob pour éviter la colère de son frère, sort de son pays, se retire chez Laban, le sert avec humilité et devient le chef et la tige des douze tribus d'Israël.

XXXII.

L'obéissance et l'humilité de Jacob récompensée.

1. Si quis sigillatim et distincte consideraverit, donorum quæ per eum concessa sunt magnificentiam agnoscet.

2. Ab illo enim orti sunt omnes Sacerdotes ac Levitæ, qui altari Domini ministrant : ab illo Dominus Jesus, secundum carnem : ab illo reges, et principes, et duces, propter Judam : nec reliquæ ejus tribus in parvo honore sunt; utpote

1. Si l'on veut examiner chaque chose avec soin, on reconnoîtra quelle est la magnificence des dons que Dieu a faits à son peuple par le moyen de ce père des Patriarches;

2. Car c'est de ses flancs que sont sortis les Prêtres et les Lévites, ces ministres augustes de l'autel du Seigneur : C'est de lui qu'est né, selon la chair, le Seigneur Jésus, et c'est de lui enfin que par la tribu de Juda sont descendus les Rois, les Princes et les Chefs du peuple; quoiqu'il ne soit pas moins glorieux par les autres tribus ";

XXXII. — ℣ 2. Autr. : et les autres tribus qui sont sorties de lui n'ont pas reçu moins de gloire.

puisque le Seigneur lui avoit promis que « [1] sa race seroit aussi nombreuse » que les étoiles du ciel. »

3. Ce n'est donc ni par eux-mêmes, ni par leurs propres œuvres, ni à cause d'aucun bien qu'ils eussent faits, que ces Saints de l'ancienne alliance ont été élevés en gloire et en puissance, mais par la volonté de Dieu seul;

4. Et nous aussi qui avons été appelés en Jésus-Christ, par un effet de cette même volonté, ce n'est ni à cause de nous-mêmes, ni à cause de notre sagesse, de notre intelligence, de notre piété, et d'aucune œuvre sainte que nous ayons faite, que nous sommes justifiés; mais par la foi qui est l'unique moyen dont le Dieu tout-puissant s'est servi pour justifier tous ceux qui l'ont jamais été: que la gloire lui en soit rendue dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Deo promittente; « Erit » semen tuum tamquam » stellæ cœli. »

3. Ii ergo omnes gloriam et amplitudinem consecuti sunt, non per seipsos, aut opera sua, aut justas actiones quas fecerunt, sed per voluntatem ejus.

4. Et nos igitur ex voluntate illius in Christo Jesu vocati, non per nos ipsos justi efficimur, neque per sapientiam nostram, aut intelligentiam, aut pietatem, aut opera quæ in cordis sanctitate operati sumus; sed per fidem, per quam cunctos qui umquam justi fuerunt, justificavit Deus omnipotens; cui sit gloria in sæcula sæculorum. Amen.

XXXIII.

La foi et la charité ne sont point sans les œuvres.

1. Quel parti avons-nous donc à prendre, mes chers frères: cesserons-nous de faire le bien et renoncerons-nous à la charité? Non sans doute, Dieu est bien éloigné d'approuver cette conduite.

2. Mais hâtons-nous plutôt d'embrasser toutes sortes de bonnes œuvres avec zèle et avec ardeur;

3. Car Dieu cet excellent ouvrier de l'univers se plaît dans tous ses ouvrages;

4. Il a affermi les cieux par sa suprême et souveraine puissance, et les a embellis par son incompréhensible sagesse;

1. Quid igitur faciemus, fratres? Cessabimus a bonis operibus, et caritatem derelinquemus? Neutiquam hoc a nobis fieri permittat Dominus:

2. Sed cum diligentia et alacritate, festinemus omne opus bonum perficere.

3. Ipse namque opifex et Dominus omnium in operibus suis exsultat.

4. Cœlos enim suprema sua et maxima potentia stabilivit, illosque incomprehensibili sua sapientia ornavit.

[1] *Gen.* xv, 22 et 26.

5. Terram quoque ab aqua quæ illam ambit, separavit; et tamquam stabilem turrim, propriæ voluntatis fundamento firmavit : et animalia quæ in illa versantur, jussu suo præcepit esse.

5. Il a séparé la terre d'avec l'eau qui l'environne de toutes parts, et par un seul acte de sa volonté il l'a rendue ferme comme une tour inébranlable et a commandé aux animaux de l'habiter;

6. Mare etiam, et quæ in illo vivunt animalia, cum prius creasset, sua potentia inclusit.

6. Il a créé la mer avec toutes les bêtes qu'elle renferme et lui a ensuite prescrit des bornes par sa puissance;

7. Præ omnibus, animal excellentissimum et intellectus ergo maximum, hominem, sacris et inculpatis manibus formavit, imaginis suæ characterem.

7. Il a formé de ses mains pures et sacrées l'homme, cette créature beaucoup plus excellente que toutes les autres par son intelligence et par l'image de Dieu dont elle porte les traits.

8. Ita enim ait Deus; « Faciamus hominem ad » imaginem et ad similitu- » dinem nostram. Et fecit » Deus hominem : mascu- » lum et feminam fecit eos. »

8. Car c'est ainsi que Dieu parle dans l'Ecriture : « [1] Faisons l'homme » à notre image et à notre ressem- » blance. Et Dieu fit l'homme, et il » les créa mâle et femelle. »

9. Hæc igitur omnia cum perfecisset, laudavit ea, et benedixit, dixitque : « Crescite et multiplica- » mini. »

9. Dieu après les avoir créés approuva son ouvrage et les bénit en leur disant : « [2] Croissez et multipliez- vous. »

10. Videamus, quod in bonis operibus, ornati fuerunt omnes justi. Et ipse ergo Dominus, cum se operibus decorasset, gavisus est.

10. Nous voyons que tous les justes ne se sont rendus recommandables que par les bonnes œuvres qu'ils ont faites : et Dieu lui-même, après avoir créé l'univers, prit plaisir à contempler son ouvrage.

11. Habentes itaque hoc exemplar, impigre ad voluntatem ejus accedamus; ex totis viribus nostris operemur opus justitiæ.

11. [3] Ayant donc ce modèle devant les yeux, conformons-nous avec ardeur à sa volonté, et travaillons de toutes nos forces à faire des œuvres de justice.

[1] *Gen.* I, 26 27. — [2] *Ibid.* 28. — [3] I *Petr.* II, 21.

XXXIV.

Récompense de ceux qui servent Dieu fidèlement.

1. L'ouvrier fidèle et diligent reçoit avec confiance le prix[a] de son travail; mais l'ouvrier lâche et paresseux n'ose même envisager le maître qui l'a employé.

2. Soyons donc prompts à faire le bien, puisque nous ne serons récompensés qu'à proportion de celui que nous aurons fait;

3. Car l'Ecriture dit : « [1]Voici le » Seigneur qui vient, et il a sa ré- » compense avec lui pour rendre à » chacun selon ses œuvres. »

4. C'est ainsi que Dieu nous engage par les motifs les plus puissans à embrasser avec ardeur et avec promptitude toutes sortes de bonnes œuvres.

5. Qu'il soit donc l'unique objet de notre gloire et de notre confiance, soumettons-nous à sa volonté;

6. Considérons de quelle manière cette inombrable multitude d'esprits célestes qui l'environnent, sont attentifs à exécuter les ordres de sa volonté;

7. Car l'Ecriture dit : « [2]Un million » d'Anges le servoient, mille millions » se tenoient devant lui, et ils crioient : » [3]Saint, Saint, Saint, est le Seigneur » des armées : la terre est remplie de » sa gloire. »

8. Nous donc aussi assemblés et unis de cœur, crions fortement vers lui comme d'une seule bouche, afin

1. Bonus operarius, cum fiducia panem operis sui accipit : segnis vero et remissus locatorem suum non obtuetur.

2. Oportet ergo nos ad bonum faciendum promptos esse : ex hoc enim omnia constant.

3. Quippe nobis prædicit: « Ecce Dominus, et merces » ejus coram illo; ut reddat » unicuique secundum opus » suum. »

4. Itaque nos ex toto corde hortatur ad hoc, ne segnes et desides simus ad omne opus bonum.

5. Gloriatio nostra et fiducia in ipso sit : voluntati ejus subjiciamur;

6. Attendamus ad universam Angelorum ejus multitudinem; quo modo assistentes, voluntati ejus ministrent.

7. Dicit enim Scriptura : « Dena millia denum mil- » lium assistebant ei ; et » mille millia deserviebant » ei. Et clamabant; San- » ctus, Sanctus, Sanctus, » Dominus Sabaoth : plena » est omnis creatura gloriâ » ejus. »

8. Et nos ergo concorditer in unum congregati, communi consensu tam-

[1] *Isa.* XL, 10; et LXII, 11. — [2] *Dan.* VII, 10. — [3] *Isa.* LXIV, 4.

℣ 1. Litt. : le pain. Dans l'Ecriture le mot pain est pris souvent pour tout ce qui est nécessaire à la vie.

quam ex uno ore ad ipsum clamemus totis viribus, ut participes fiamus magnarum et inclytarum promissionum ejus.

de participer à ses grandes et magnifiques promesses;

9. Dicit enim : « Oculus » non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis » ascendit, quanta præparavit eum exspectantibus. »

9. Car le prophète dit : « [1]L'œil n'a » point vu, l'oreille n'a point ouï, et » il n'est point tombé dans la pensée de » l'homme quels biens Dieu a préparés à ceux qui espèrent en lui. »

XXXV.

Grandeur des dons de Dieu.

1. Quam beata sunt et mirabilia dona Dei, dilecti! vita in immortalitate, splendor in justitia, veritas in libertate, fides in confidentia, continentia in sanctitate; et hæc omnia sub intellectum nostrum cadunt.

1. Quel avantage ne renferment point les dons de Dieu, et combien sont-ils admirables, mes chers frères? La vie s'y trouve jointe avec l'immortalité, la splendeur avec la justice, la vérité avec la liberté, la foi avec la confiance, la continence avec la sainteté, et cependant toutes ces choses tombent dans notre pensée [v].

2. Quænam igitur sunt quæ præstolantibus apparantur? Sanctissimus opifex et parter sæculorum, quantitatem et pulchritudinem excellentiamque illorum cognoscit.

2. Que sera-ce donc des biens que Dieu a préparés à ceux qui espèrent en lui? lui qui est le Créateur souverain, le père des siècles, lui seul en connoît la grandeur et l'excellence.

3. Nos igitur summo studio contendamus in numero exspectantium eum reperiri, ut participes fiamus donorum repromissorum.

3. Efforçons-nous donc d'être du nombre de ceux qui mettent en lui leur confiance, afin de participer à ses promesses.

4. Quo modo autem eveniet istud, dilecti? Si mens nostra, in Deum fide stabilita fuerit : si placita illi et accepta exquisiverimus : si perfecerimus quæ ad in-

4. Et comment nous rendrons-nous dignes de ce bonheur, mes chers frères? Si rien n'est capable d'ébranler notre foi; si nous cherchons ce qui est agréable à Dieu; si nous nous conformons dans toutes nos actions à

[1] *Isa.* LXIV, 4.

℣ 1. Autr. : et toutes ces choses sont à la portée de notre intelligence.

sa sainte volonté ; si nous marchons dans les voies de la vérité, rejetant de nous toute injustice, toute avarice, les disputes, les méchancetés, les ruses, les murmures, les médisances, l'impiété, l'orgueil, la vanité, la fausse gloire, l'ambition.

culpatam ejus voluntatem pertinent, et secuti fuerimus viam veritatis : abjicientes à nobis omnem injustitiam et iniquitatem, avaritiam, contentiones, malignitates et fraudes, susurros et obtrectationes, odium Dei, superbiam et ostentationem, inanem gloriam atque amorem vanitatis.

5. Car ceux qui commettent ces crimes sont abominables aux yeux de Dieu, et non-seulement ceux qui les commettent, mais aussi ceux qui les approuvent.

5. Qui enim ista faciunt odiosi Deo sunt : neque solum qui ea faciunt ; sed etiam qui consentiunt illis.

6. Car voici ce que dit l'Ecriture : « [1] Dieu a dit au pécheur : Pourquoi » racontez-vous mes justices, et pourquoi avez-vous toujours mon alliance dans la bouche, quoique vous » haïssiez la discipline et que vous » ayez rejeté derrière vous mes paroles ? Si vous voyez un larron vous » couriez aussitôt après lui, et vous » faisiez alliance avec les adultères ; » votre bouche étoit toute remplie de » malice, et votre langue ne s'exerçoit » qu'à inventer des tromperies, étant » assis vous parliez contre votre frère » et vous prépariez un piège pour » faire tomber le fils de votre mère. » Vous avez fait toutes ces choses, et » je me suis tu ; vous avez cru, ô » homme plein d'iniquité, que je vous » serois semblable. Je vous reprendrai » sévèrement et je vous exposerai vous-» même devant votre face. Comprenez » ces choses, vous qui tombez dans » l'oubli de Dieu, de peur qu'il ne » vous enlève tout d'un coup comme » un lion et que nul ne puisse vous » délivrer. Le sacrifice de louange est » celui par lequel l'homme m'hono-

6. Dicit enim Scriptura : « Peccatori autem dixit » Deus ; Quare tu enarras » justitias meas, et assumis » testamentum meum per » os tuum ? Tu vero odisti » disciplinam, et projecisti » sermones meos retrorsum. » Si videbas furem ; currebas cum eo : et cum adulteris portionem tuam ponebas. Os tuum abundavit » malitia ; et lingua tua con» cinnabat dolos. Sedens » adversus fratrem tuum lo» quebaris ; et adversus » filium matris tuæ ponebas » scandalum. Hæc fecisti, » et tacui ; suspicatus es » iniquitatem, quod ero tibi » similis. Arguam te, et » statuam te contra faciem » tuam. Intelligite utique » hæc, qui obliviscimini » Deum : ne quando rapiat » sicut leo, et non sit qui » eripiat. Sacrificium laudis » honorificabit me : et illic

[1] *Ps.* XLIX, 16.

» iter quo ostendam illi salutare Dei. »

» rera véritablement, et c'est la voie » par laquelle je lui montrerai le salut » de Dieu. »

XXXVI.

Grandeur et puissance de Jésus-Christ.

1 Hoc est iter, carissimi, in quo salutare nostrum invenimus, Jesum Christum, pontificem oblationum nostrarum, infirmitatis nostræ patronum et auxiliatorem.

2. Per hunc in cœlorum altitudines oculos defigemus; per hunc immaculatum et supremum illius vultum speculabimur; per hunc oculi cordis nostri aperti sunt : per hunc insipiens et obscurata mens nostra in admirabilem ejus lucem repullulat :

3. Per hunc voluit Dominus ut immortalem cognitionem gustaremus : qui cum sit splendor majestatis ejus, tanto major est Angelis quanto excellentius nomen sortitus est.

4. Ita quippe scriptum est: « Qui facit Angelos suos » spiritus, et ministros suos » flammam ignis : » de filio autem suo sic dixit Domi-

1. C'est la voie, mes chers frères, où nous trouvons Jésus-Christ notre Sauveur, le souverain Pontife de nos offrandes, notre protecteur et l'appui de notre foiblesse ;

2. C'est par lui que nous osons porter nos regards jusqu'au plus haut des cieux. C'est par lui que nous contemplerons un jour face à face cet Etre suprême et sans tache ; c'est par lui que nos yeux ont été ouverts " à la vérité; c'est par lui que notre esprit obscurci auparavant sous d'épaisses ténèbres, s'est comme renouvelé à la présence de cette admirable lumière ;

3. C'est enfin par lui que Dieu a voulu nous donner un avant-goût de l'immortalité : car il est la splendeur de sa gloire, et aussi élevé au dessus des Anges, que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur " ;

4. Et l'Ecriture dit, en parlant des anges : « [1] Dieu se sert des esprits pour » en faire ses ambassadeurs et ses » anges, et des flammes ardentes pour » en faire ses ministres. » Mais voici

[1] *Ps.* CIII, 4. *Heb.* I, 7.

℣ 2. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, p. 518, édit. de Paris.

℣ 3. Tout ceci paroît être emprunté de saint Paul, aussi bien que beaucoup d'autres choses que ce saint a rapportées ci-dessus; il semble qu'il ait copié presque mot pour mot ce que dit saint Paul, ch. I, ℣ 3 et suiv. de l'*Epître aux Hébreux ;* ce qui a fait douter à quelques-uns si ce saint pape n'en étoit pas l'auteur. Voyez ce qu'on en a dit dans l'argument qui est à la tête de cette *Epître de saint Paul*, et saint Jérôme, *Catalog.*, n. XV, p. 107 tom. IV.

ce qu'il dit lui-même à son Fils : » [1] Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui demandez-moi, » et je vous donnerai les nations pour » héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la » terre. »

nus : « Filius meus es tu ; » ego hodie genui te. Postula à me, et dabo tibi » gentes hæreditatem tuam, » et possessionem tuam terminos terræ. »

5. Et ailleurs, il lui dit encore : « Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce » que je réduise vos ennemis à vous » servir de marche-pied. »

5. Et iterum dicit ad eum : « Sede à dextris meis ; donec ponam inimicos tuos » scabellum pedum tuorum. »

6. Quels sont ces ennemis ? Ce sont ceux qui s'opposent à la volonté de Dieu pour faire la leur propre.

6. Quinam sunt inimici ejus ? qui pravi sunt, quique divina voluntati suam voluntatem opponunt.

XXXVII.

Nécessité de garder l'ordre et la subordination.

1. Soyons donc comme de généreux soldats, toujours prêts à observer ses saints commandemens.

1. Militemus igitur, viri fratres, omnibus viribus in irreprehensis ejus præceptis.

2. Considérons ceux qui portent les armes sous nos princes : avec quel ordre, quelle promptitude et quelle soumission n'exécutent-ils pas leurs volontés ?

2. Consideremus eos qui sub ducibus nostris merent, quemadmodum ordinate, quam strenue, quo modo submisse imperata, exsequantur.

3. Tous ne sont ni " préfets, ni tribuns*, ni centurions, ni officiers ; il n'y a ni cinquante préfets des soldats, ni cinquante officiers des grades suivans : mais chacun en son rang exécute les ordres du général ou des chefs.

3. Non omnes sunt præfecti, neque tribuni, neque centuriones, neque quinquaginta militum præfecti, neque consequentium graduum ; sed unusquisque in suo ordine, ab Imperatore et ducibus mandata peragit.

4. Les grands ne peuvent être sans les petits, ni les petits sans les grands ; il y a en tout un rapport et une rela-

4. Magni sine parvis consistere nequeunt, neque parvi sine magnis : necessitudo

[1] *Ps.* II, 7.

XXXVII. ℣ 3. Grec : nos préfets. Quelques critiques prétendent qu'il faut traduire : leurs préfets. L'auteur de la version latine a évité la difficulté, ce qu'on a suivi dans la traduction.

quædam et temperatio in omnibus exsistit, ac in his usus.

5. Sumamus corpus nostrum : caput absque pedibus nihil est, sic neque pedes absque capite : minima autem corporis nostri membra, necessaria et utilia sunt toti corpori : tum universa conspirant, et ad conservationem totius una subjectione utuntur.

tion nécessaire qui est comme le lien de la société ˝.

5. Prenons pour exemple le corps dont nous sommes composés ; la tête sans les pieds n'est rien, ni les pieds sans la tête; les plus petites parties sont nécessaires à tout le corps ; mais toutes conspirent et sont surbordonnées entre elles pour la conservation de tout.

XXXVIII.

Motifs de reconnoissance envers Dieu.

1. Servetur itaque totum corpus nostrum in Christo Jesu; et unusquisque proximo suo subjiciatur, juxta gratiæ donum ipsi assignatum.

2. Fortis ne contumelia afficiat imbecillem : imbecillis vero fortem revereatur :

3. Dives pauperi largiatur; pauper vero gratias agat Deo, quod ei dederit per quem inopia ejus suppleatur :

4. Sapiens ostendat sapientiam suam, non in verbis, sed in bonis operibus :

5. Humilis non sibi testimonium ferat; sed sinat ut alter ipsi perhibeat testimonium ;

6. Qui carne castus est, ne insolescat, sciens alium

1. Que tout notre corps mystique entretienne donc cette harmonie en Jésus-Christ, et que chacun soit soumis à son prochain, selon la place, le rang et la mesure du don que Dieu lui a départi dans cet édifice spirituel ;

2. Que le fort ne méprise point le foible, que le foible respecte le fort[1] ;

3. Que le riche partage ses richesses avec le pauvre, et que le pauvre rende grâces à Dieu d'avoir suscité le riche pour remplir ses besoins ;

4. Que le sage fasse éclater sa sagesse, non par de vains discours, mais par de bonnes œuvres ˝ ;

5. Que celui qui est humble ne se rende point témoignage à lui-même, mais qu'il laisse aux autres le soin de le lui rendre ;

6. Que celui qui conserve son corps dans la pureté n'en soit pas plus vain

[1] I *Petr.* v, 5.

℣ 4. Autr. : Cette diversité est essentielle au tout, et est nécessaire et utile pour le service.

XXXVIII. — ℣ 4. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, p. 518, édit. de Paris.

pour cela, reconnoissant qu'il tient de Dieu seul le don de la continence.

7. Considérons, mes frères, de quelle matière nous avons été formés et en quel état nous sommes entrés dans ce monde, comme sortant du tombeau et du milieu des ténèbres;

8. Dieu, l'auteur de notre être, nous a introduits dans le monde, où il " nous avoit déjà préparé ses dons et ses bienfaits.

9. Ayant donc reçu de lui tant de biens, nous devons lui en rendre de continuelles actions de grâces; à lui soit gloire dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

esse qui ei continentiam donat.

7. Reputemus ergo, fratres, ex qua materia creati simus; qui et quales in mundum ingressi simus, tamquam e sepulcro et tenebris:

8. Auctor et opifex noster in mundum suum nos introduxit, præparatis ante quam nasceremur benefactis suis.

9. Hæc igitur omnia ab eo habentes, in omnibus gratias ipsi agere debemus; cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

XXXIX.

Misère de l'homme.

1. L'imprudent et l'insensé, le fou et l'ignorant, enflés de leurs vaines pensées, nous croient dignes de leurs railleries et de leurs mépris;

2. Mais qu'est-ce que l'homme mortel, et de quelle force peut se prévaloir celui qui est né de la terre?

3. Car il est écrit: « [1] Je ne voyois » personne devant moi, mais j'enten- » dois une voix semblable à un petit » souffle qui me dit: Quoi donc! » l'homme sera-t-il pur devant Dieu, » et ses œuvres seront-elles exemptes » de reproches? [2] Si ceux qui le ser- » vent n'ont pas été stables, s'il a » trouvé du dérèglement jusque dans » ses Anges, et que le ciel ne soit pas » sans tache à ses yeux, que devons- » nous penser de ceux qui, comme » nous, ayant été formés de boue,

1. Stulti et insipientes et fatui et imperiti derident nos ac subsannant, dum cogitationibus suis se extollere cupiunt.

2. Quid enim potest mortalis; aut quale robur est terrigena?

3. Scriptum enim est: « Non erat figura ante ocu- » los meos: sed auram et » vocem audiebam. Quid » enim? numquid coram » Domino mundus erit; vel » de operibus suis inculpa- » bilis vir? Si in servis suis » non credit, et adversus » Angelos suos pravum » quid advertit; cœlum » autem non est mundum » coram eo: hem vero,

[1] *Job.* IV, 16. — [2] *Ibid.*, XV, 15; IV, 19.

℣ 8. Litt.: où avant notre naissance.

» qui habitant domos lu- » teas, ex quibus et ipsi de » eodem luto, sumus? Per- » cussit illos tamquam ti- » nea, et à mane usque » ad vesperam ultra non » sunt : eo quod non pos- » sent sibi ipsis subvenire, » perierunt : insufflavit eis, » et interierunt; quia non » habebant sapientiam. In- » voca autem, si quis tibi » respondeat; vel si quem » sanctorum Angelorum a- » spicies : etenim stultum » perimit ira : errantem » autem occidit zelus. Ego » autem vidi stultos radi- » cem mittentes; sed sta- » tim absumpta est illorum » habitatio. Longe fiant filii » eorum a salute; conte- » rantur super januas mi- » norum; et non erit qui » eripiat. Quæ enim ab illis » parata sunt, justi come- » dent, ipsi vero de malis » non liberabuntur. »

» habitent en des maisons bâties de la » même boue? Il les a frappés et les a » dévorés comme les vers rongent un » vêtement du matin au soir; ils ont » disparu, parce qu'ils n'avoient point » en eux-mêmes la force de résister à » la main qui les frappoit. Dieu a en- » voyé son souffle contre eux et ils ont » été exterminés, parce qu'ils n'a- » voient point l'intelligence. [1] Appelez » donc à votre secours s'il y a quel- » qu'un qui vous réponde, ou adres- » sez-vous à quelqu'un des Saints. » Certes, la colère fait mourir l'in- » sensé et l'envie tue celui qui s'é- » gare dans ses désirs; j'ai vu l'in- » sensé qui paroissoit affermi par de » profondes racines, et dans l'instant » tout son vain éclat a été dissipé. Que » ses enfans soient enveloppés dans sa » chute, qu'ils soient foulés aux pieds » de ceux qui étoient auparavant l'ob- » jet de leurs mépris, et qu'il ne se » trouve personne pour les délivrer. » Les justes mangeront ce qu'ils avoient » amassé, et pour eux ils ne seront » point délivrés des maux qui les acca- » bleront. »

XL.

L'ordre qu'on doit observer dans le sacrifice.

1. Cum ergo hæc nobis manifesta sint, etiam in divinæ cognitionis profunda introspicientes, cuncta ordine debemus facere, quæ nos Dominus jussit peragere.

1. Puisque nous ne pouvons donc point douter de toutes ces vérités, consultant Dieu dans les profondeurs de sa divine sagesse, nous devons faire avec ordre tout ce qu'il nous a commandé : "

2. Statutis temporibus, oblationes et officia perfici, neque temere vel inordi-

2. Il a ordonné que dans certains temps précis et à certaines heures marquées on lui présentât des offran-

[1] *Job.* v, 1.

℣ 1. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* iv *Strom.* p. 518.

des et qu'on célébrât avec décence et gravité les divins mystères ;

3. Il a même encore réglé de son autorité souveraine en quel lieu et par quelles personnes devoient s'exercer ces sacrées fonctions, afin qu'étant faites avec pureté et sainteté, et selon son bon plaisir, elles pussent lui être agréables.

4. Ceux donc qui présentent leurs offrandes dans les temps marqués, sont heureux et dignes d'être écoutés ; car en se conformant aux ordonnances du Seigneur, on ne pèche point.

5. D'ailleurs le souverain Pontife a ses fonctions particulières, les Prêtres et les Lévites ont aussi les leurs, et les Laïcs mêmes ont leurs obligations à remplir.

nate fieri præcepit, sed præfinitis temporibus et horis :

3. Ubi etiam et a quibus celebrari vult, ipse excelsissima sua voluntate definivit : ut pure et sancte omnia facta in beneplacito, accepta essent voluntati ejus.

4. Qui ergo assignatis temporibus oblationes suas faciunt, accepti et beati sunt : nam qui sequuntur leges Domini, non aberrant.

5. Summo quippe sacerdoti sua munia tributa sunt ; et sacerdotis locus proprius assignatus est ; et Levitis sua ministeria incumbunt ; homo laïcus præceptis laïcis constringitur.

XLI.

Garder et tenir le rang que Dieu nous a marqué.

1. Que chacun de vous, mes frères, rende grâces à Dieu dans le rang où il l'a mis, vivant avec pureté et avec modestie, sans sortir de la règle du ministère qui lui est prescrit.

2. On n'offre point partout, mes frères, le sacrifice perpétuel [a], ni le sacrifice pour les vœux ou pour les péchés, mais à Jérusalem seulement ; et là même on ne l'offre pas en tout lieu, mais dans le Temple à l'autel, après que la victime a été examinée par le souverain Pontife et par les autres ministres que nous avons marqués.

1. Unusquisque vestrum, fratres, in suo statu gratias Deo habeat, in bona conscientia degens, non transgrediens præscriptam muneris sui regulam, in honestate.

2. Non ubique, fratres, offeruntur sacrificia jugia, vel votiva, vel pro peccato et delicto ; sed Hierosolymis tantum ; atque illic non in omni loco fit oblatio, sed ante templum ad altare ; prius facta a summo Sacerdote et prædictis mi-

XLI. — ℣ 2. Il parle des sacrifices de l'ancienne loi.

nistris, oblati inspectione ac probatione.

3. Qui ergo præter id quod voluntati ejus consentaneum est, aliquid faciunt, morte mulctantur.

4. Videtis, fratres; quo majori cognitione digni sumus habiti, eo periculo magis obnoxii sumus.

3. Ceux qui contreviennent à la volonté de Dieu sont punis de mort.

4. Ainsi, mes frères, vous le voyez, plus est grande la science que nous avons reçue, plus le péril que nous courons est grand et funeste ".

XLII.

De la hiérarchie ecclésiastique.

1. Apostoli nobis evangelizaverunt a Domino Jesu Christo; Jesus Christus a Deo.

2. Missus igitur est Christus à Deo, et Apostoli a Christo: et factum est utrumque ordinatim ex voluntate Dei.

3. Itaque acceptis mandatis, et certo persuasi per resurrectionem Domini nostri Jesu Christi, et in fide confirmati per verbum Dei cum sancti Spiritus plenitudine ac securitate; egressi sunt, annuntiantes adventurum esse regnum Dei.

4. Prædicantes igitur, per regiones ac urbes, primitias earum, spiritu cum probassent, in Episcopos

1. Les Apôtres nous ont prêché l'Evangile de la part de notre Seigneur Jésus-Christ, et Jésus-Christ nous l'a prêché de la part de Dieu.

2. Dieu a envoyé Jésus-Christ; et Jésus-Christ a envoyé les Apôtres; l'une et l'autre de ces choses s'est faite par la volonté de Dieu.

3. Ces ministres fidèles ayant donc reçu des ordres de la bouche de leur maître, ayant été persuadés par la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ[1], et affermis dans la foi par la parole de Dieu, et par la plénitude des dons du Saint-Esprit en eux; ils ont été annoncer partout l'approche du royaume de Dieu;

4. Ainsi, prêchant dans les pays et dans les villes, ils ont choisi les prémices de ces Eglises naissantes, et après les avoir éprouvés par les lu-

[1] I *Thess.* I, 5.

XLI. — ℣ 4. C'est-à-dire, que si Dieu dans l'Ancien Testament, où il ne s'agissoit que d'offrir et d'assister à des sacrifices qui n'étoient que figuratifs, a exigé tant de pureté et d'exactitude pour y participer; vous devez concevoir qu'il en doit désirer de vous bien davantage pour offrir le sacrifice véritable, et y participer; et qu'ainsi vous devez craindre de sa part la rigueur de sa colère, si vous manquez à observer tout ce qu'il demande de vous. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, p. 518, édit. de Paris.

mières de l'esprit dont ils étoient remplis, ils les ont établis Evêques et Diacres sur ceux qui devoient croire à la parole;

5. Et cela n'a point dû passer pour une entreprise nouvelle: depuis longtemps l'Écriture avoit parlé d'Evêques et de Diacres; puisqu'elle dit quelque part: « [1] J'établirai sur eux » des Evêques remplis de justice, et » des Diacres pleins de foi ″. »

et Diaconos eorum qui credituri erant, constituerunt.

5. Neque hoc nove: a multis enim temporibus de Episcopis et Diaconis scriptum fuerat. Sic enim alicubi dicit Scriptura: « Constituam Episcopos eorum » in justitia, et Diaconos » eorum in fide. »

XLIII.

Jalousie excitée au sujet du sacerdoce.

1. Qu'y a-t-il donc d'étonnant si ceux qui ont été appelés de Dieu par ″ Jésus-Christ à cette auguste fonction, ont établi les ministres dont nous venons de parler? puisque Moïse, ce serviteur fidèle établi sur toute la maison de Dieu, a marqué dans les livres saints tout ce qui lui avoit été ordonné[2]; que les autres Prophètes l'ont unanimement suivi, et qu'ils ont tous rendu témoignage aux ordonnances de ce saint législateur.

2. Car la jalousie s'étant excitée à l'occasion du Sacerdoce[3]; et les tribus se disputant l'une à l'autre l'honneur de ce glorieux ministère: Moïse ordonna aux princes de chaque tribu de lui apporter douze verges sur chacune

1. Et quid mirum, si quibus in Christo commissum est a Deo hoc munus, prædictos constituerint? Quandoquidem et beatus Moyses, fidelis famulus in tota domo; qui omnia quæ ipsi mandata erant, in sacris libris annotavit; quemque secuti sunt reliqui Prophetæ, testimonium pariter legibus illius præbentes.

2. Ille namque; cum æmulatio pro sacerdotio incidisset, ac tribus inter se dissentirent, quænam illarum glorioso eo nomine ornata esset; jussit ut duodecim

[1] *Isa.* LX, 17. — [2] *Heb.* III, 5. — [3] *Nomb.* XVII, 8.

℣ 5. Ce passage ne se lit point ainsi traduit dans la Vulgate, et n'est point conforme à l'hébreu. Ce Père se sert de la version des Septante; mais il s'attache plus au sens qu'à la lettre; car les Septante lisent: Je vous donnerai vos princes dans la paix et vos évêques dans la justice; c'est-à-dire, j'établirai sur vous des princes fidèles, et des supérieurs pleins de justice; et sous ce sens prophétique saint Clément prétend qu'Isaïe a parlé des pasteurs de l'Eglise, et c'est dans ce sens qu'il l'applique aux évêques, aux prêtres et aux diacres qui tenoient les premiers rangs dans l'Eglise.

XLIII. — ℣ 1. Litt.: en Jésus-Christ.

principes tribuum afferrent sibi virgas; quæ uniuscujusque tribus virgæ, nominatim essent inscriptæ: hasque acceptas ligavit, et annulis eorum principum obsignavit; atque illas deposuit in tabernaculo testimonii super mensam Dei: et clauso tabernaculo, claves juxta et virgas signavit: ac dixit illis: Viri fratres, cujus tribus virga germinaverit, hanc elegit Deus ut ipsi sacra faciat et ministret.

desquelles étoit écrit le nom d'une des douze tribus; Moïse les ayant reçues de leurs mains, les lia toutes ensemble et les scella du sceau de ces princes [2], il les mit ensuite sur l'autel du Seigneur dans le tabernacle de l'alliance; et après en avoir fermé les portes, il scella encore les clefs, comme il avoit scellé les verges, et dit aux princes: Mes frères, la tribu dont la verge aura fleuri sera celle que Dieu a choisie pour être chargée des fonctions sacrées du Sacerdoce.

3. Mane autem exorto, convocavit universum Israëlem, sexcenta millia virorum: et sigilla principibus tribuum ostendit, et aperuit tabernaculum testimonii, protulitque virgas: et inventa est virga Aaronis non tantum germinasse, sed et fructum habere.

3. Or le lendemain matin ayant assemblé tout le peuple d'Israël au nombre de six cent mille hommes, il montra les sceaux des princes des tribus; ayant ensuite ouvert le tabernacle de l'alliance, il en tira les verges, et l'on trouva que celle d'Aaron non-seulement avoit fleuri, mais encore qu'elle étoit chargée de fruits [1].

4. Quid censetis, dilecti? An non id futurum præsciverat Moyses? Maxime noverat: verum ne seditio inter Israëlitas oriretur, ita instituit, ut glorificaretur nomen veri et solius Dei; cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

4. Que pensez-vous de ce prodige, mes frères? Moïse n'avoit-il pas prévu que cela arriveroit ainsi? Oui sans doute; mais il se servit de ce moyen de peur qu'il ne s'élevât quelque sédition, et afin que le nom du seul et véritable Dieu fût glorifié: gloire lui soit à jamais rendue dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

[1] *Nomb.* XVII, II 21.

☧ 2. Ce Père rapporte ici plusieurs circonstances qui ne se trouvent point marquées dans le *Livre des Nombres*, chap. XVII, où cette histoire est décrite; ainsi il est vraisemblable qu'il les avoit apprises par la tradition des Juifs, comme on voit de pareilles circonstances rapportées par saint Paul, dans l'*Epître aux Hébreux*, qui ne sont point rapportées non plus dans l'Ecriture.

XLIV.

Ministres de l'Église établis par les apôtres.

1. Nos Apôtres instruits par notre Seigneur Jésus-Christ, ont connu parfaitement qu'il s'éleveroit des disputes pour l'honneur de l'épiscopat [1]; c'est pourquoi ils ont établi ceux que nous avons dits, et ont ordonné qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés succédassent à leur ministère.

2. Ceux donc qui ont été établis par les Apôtres et ensuite par d'autres hommes excellens, du consentement de toute l'Eglise, qui ont servi sans reproche le troupeau de Jésus-Christ, humblement, paisiblement et sans bassesse, et qui enfin depuis longtemps ont reçu de tous un témoignage avantageux : nous ne croyons pas qu'il soit juste de les rejeter du ministère [2],

3. Et nous ne commettrions pas une petite faute si nous rejetions de l'épiscopat ceux qui offrent dignement et saintement les saints mystères.

4. Heureux les prêtres [4] qui ont achevé leur carrière saintement et avec fruit; car ils ne craignent point

1. Et Apostoli nostri, cognoverunt per Dominum nostrum Jesum Christum, quod futura esset contentio de nomine Episcopatus: ob eam ergo causam, accepta perfecta præcognitione, constituerunt supradictos, et deinceps futuræ successionis regulam tradiderunt; ut cum illi decederent, ministerium eorum ac munus alii viri probati exciperent.

2. Constitutos itaque ab illis, vel deinceps ab aliis viris eximiis, consentiente ac comprobante universa Ecclesia; qui inculpate ovili Christi ministraverunt cum humilitate, quiete, nec illiberaliter; quique longo tempore ab omnibus testimonium præclarum reportarunt; hos putamus officio injuste dejici.

3. Neque enim leve erit nostrum peccatum, si eos qui citra querelam et sancte offerunt dona, Episcopatu privaverimus.

4. Beati Presbyteri, viam prius emensi, qui fructuosam perfectamque conse-

℣ 1. C'étoit sans doute le sujet du schisme qui s'étoit élevé parmi les Corinthiens. Voyez la note suivante.

℣ 2. Ceci insinue que le schisme qui s'étoit élevé parmi les Corinthiens venoit sans doute de ce que quelque ambitieux s'étoit emparé de la supériorité de quelque église, et en avoit chassé le pasteur légitime. Voyez ce qui suit.

℣ 4. Ce sont les mêmes à qui ce Père vient de donner la qualité d'évêques; car alors ces deux noms étoient souvent confondus, quoique le ministère des uns et des autres fût différent en plusieurs choses.

cuti sunt dissolutionem : non enim verentur ne quis eos transferat de loco ipsis constituto.

de perdre la récompense qui leur avoit été destinée :

5. Videmus enim quod vos, nonnullos pie viventes, ex administratione quam inculpate ac honorifice exsequebantur, transduxistis.

5. Nous voyons cependant que vous avez exclu des fonctions quelques personnes qui vivoient bien et qui s'acquittoient du ministère, non-seulement sans reproche, mais encore avec honneur.

XLV.

Persécution des justes par les méchans.

1. Contentiosi estis, fratres, et in rebus quæ ad salutem non pertinent æmulatores.

1. Vous êtes contentieux, mes frères, et jaloux pour des choses inutiles au salut.

2. Diligenter inspicite Scripturas, Spiritus sancti vera oracula.

2. Consultez soigneusement les Ecritures, ces oracles infaillibles du Saint-Esprit;

3. Attendite; nihil injustum neque perversum in illis scriptum est. Non enim invenietis justos ab hominibus sanctis depulsos.

3. Faites attention qu'il ne s'y trouve rien que de conforme à la justice et à la sainteté. Vous n'y verrez point que les Justes aient été maltraités par les Saints.

4. Persecutionem passi sunt justi, sed ab iniquis : in carcerem sunt conjecti, sed ab impiis : lapidati sunt a nefariis; occisi a sceleстis et injusto zelo occupatis. Hæc passi, præclare tulerunt.

4. Les Justes ont été persécutés, mais c'est par des pécheurs; ils ont été jetés dans d'affreuses prisons, mais c'est par des impies; ils ont été lapidés, mais c'est par des méchans; ils ont été mis à mort, mais c'est par des hommes scélérats et prévenus d'un faux zèle; et au milieu même des tourmens ils ont fait voir une généreuse constance.

5. Nam quid dicemus, fratres? Daniel in specum leonum ab hominibus Deum timentibus conjectus est?

5. Car que vous dirons-nous, mes frères, de ces hommes admirables [1]? Daniel a-t-il été jeté dans la fosse aux lions par des hommes remplis de la crainte de Dieu?

6. Ananias, Azarias, et

6. Ananias, Azarias, et Misaël ",

[1] *Dan.* VI, 16.

℣ 6. Autr. : surnommés Sidrach, Misach et Abdenago. Voyez Daniël, ch. I.

ont-ils été mis dans une fournaise ardente par de dignes adorateurs du Très-Haut ? Non sans doute.

Misaël ab eis qui magnificum et nobilem Altissimi cultum observabant conclusi sunt in fornacem ignis ? Absit.

7. Qui sont donc ceux qui ont exercé ces violences sur les Saints ? Des hommes dignes de haine et d'exécration, et remplis de toutes sortes de malices, se sont portés jusqu'à un tel excès de fureur que d'accabler de tourmens et d'outrages ceux qui rendoient à Dieu un culte saint et irrépréhensible, pendant qu'ils ignoroient que le Très-Haut est le vengeur et le protecteur de ceux qui, pénétrés de son nom tout-puissant, le servent avec une conscience pure : que la gloire lui soit à jamais rendue dans les siècles des siècles. Amen.

7. Quinam igitur hæc patrarunt ? Odio ac exsecratione digni, et omni malitia pleni, in tantum furoris eruperunt, ut viros in sancto et irreprehenso proposito, Deo servientes, contumeliis ac tormentis affecerint : dum nesciunt, Altissimum, propugnatorem et protectorem esse eorum qui in pura conscientia potentissimo nomini ejus inserviunt : cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

8. Mais quant à ces hommes justes, après avoir soutenu avec confiance tous ces assauts, ils ont été mis en possession d'un héritage plein d'honneur et de gloire ;

8. Illi vero, in fiducia tolerantes, gloriæ et honoris hæredes facti sunt ;

9. Et Dieu pour récompense de leurs travaux les a rendus grands et heureux dans tous les siècles des siècles. Amen.

9. Elevati sunt et sublimes beatique effecti a Deo in memoria ipsorum, in sæcula sæculorum. Amen.

XLVI.

Contre le schisme.

1. C'est à de tels modèles, mes chers frères, que nous devons nous attacher.

1. Talibus itaque exemplis et nos adhærere oportet, fratres.

2. Car il est écrit : « Recherchez la » compagnie des Saints, parce que » ceux qui s'unissent avec eux seront » sanctifiés [2]. »

2. Scriptum enim est ; « Sanctis vos adjungite ; » quia qui illis adhærent, » sanctificabuntur. »

3. Et dans un autre endroit : « [1] Vous serez juste avec l'homme

3. Et rursus in alio loco dicit ; « Cum viro inno-

[1] *Ps.* VII, 26.

✝ 2. Ceci ne se trouve point dans l'Ecriture mot pour mot ; mais bien quant au sens, et est composé de divers endroits des Ecritures.

» cente innocens eris; et » cum perverso perverte- » ris. »

» juste, et vous deviendrez méchant » avec le méchant. »

4. Quare innocentibus et justis jungamus nos : ii quippe sunt electi Dei.

4. Joignons-nous donc à ceux qui vivent dans l'innocence et dans la justice, puisque ce sont les élus de Dieu.

5. Ut quid inter vos sunt contentiones, iræ, dissensiones, schismata et bellum? Nonne unum Deum habemus; et unum Christum? atque unus est Spiritus gratiæ, qui effusus est super nos, et una vocatio in Christo?

5. Pourquoi y a-t-il entre nous des disputes, des querelles et des divisions? n'avons-nous pas un même Dieu, un même Christ, un même esprit de grâce répandu sur nous, une même vocation en Jésus-Christ?[1]

6. Cur diducimus et distrahimus membra Christi; et contra proprium corpus seditionem facimus; eoque vesaniæ devenimus, ut alios aliorum membra esse obliviscamur?

6. Pourquoi déchirons-nous ses membres? Pourquoi faisons-nous la guerre à notre propre corps? Sommes-nous donc assez insensés pour oublier que nous sommes les membres les uns des autres[2]?

7. Recordamini verborum Jesu Domini nostri. Dixit enim; « Væ homini illi : » bonum erat ei, si natus » non fuisset, quam ut » unum ex electis meis » scandalizaret : melius » erat, ut ei mola circum- » poneretur, et in mare » demergeretur, quam ut » unum de pusillis meis » scandalizaret. »

7. Rappelez-vous dans votre esprit ces paroles de notre Seigneur Jésus-Christ : « [3] Malheur à cet homme! il » vaudroit mieux pour lui qu'il ne fût » jamais venu au monde que d'être un » sujet de chute au moindre de mes » élus. Que si quelqu'un scandalise » l'un de ces petits, il lui seroit plus » avantageux qu'on lui pendît une » meule au cou et qu'on le jetât au fond » de la mer". »

8. Schisma vestrum multos pervertit; multos in vacillationem, omnes nos in tristitiam conjecit : et seditio vestra persistit.

8. Votre division a perverti plusieurs personnes, en a découragé plusieurs, en a jeté d'autres dans le doute, et nous a mis tous dans l'affliction, et cependant votre schisme persévère encore.

[1] *Ephes.* IV, 4. I *Cor.* XII. — [2] *Rom.* XII, 5. — [3] *Matt.* XVIII, 6; et XXVI, 24. *Luc.* XVII, 2.

℣ 7. Cet apôtre, selon son usage, joint ensemble plusieurs passages de l'Ecriture.

XLVII.

Les Corinthiens plus coupables que leurs prédécesseurs.

1. Prenez les écrits ″ du bienheureux Paul l'Apôtre :

2. Quelle est la principale chose qu'il vous recommande au commencement de l'Epître ″ qu'il vous adresse? Certes le saint Esprit lui dictoit ce qu'il y dit, de lui-même, de Céphas et d'Apollo.

3. Vos inclinations étoient dès lors divisées [1], mais vous étiez bien moins criminels ; parce qu'elles ne venoient que de l'attachement sincère que vous aviez pour des Apôtres ″ et pour un homme approuvé par eux ″ :

4. Maintenant considérez ceux qui vous ont troublés et qui ont donné atteinte à cet esprit de charité qui régnoit parmi vous d'une manière si glorieuse.

5. Il est honteux, mes chers frères, il est très-honteux et indigne du nom de chrétien que vous portez, d'entendre dire que l'Eglise de Corinthe si ferme, si célèbre et appelée des premières à la foi, se révolte contre ses

1. Sumite Epistolam beati Pauli Apostoli.

2. Quid primum vobis in principio Evangelii scripsit? Profecto in Spiritu ad vos litteras dedit, de seipso, et Cepha, et Apollo ;

3. Quia etiam tum diversa in studia scissi eratis. Sed varia illa animorum inclinatio, minus peccatum vobis intulit : propendebatis enim in Apostolos testatæ sanctitatis, et in virum ab illis probatum.

4. Nunc vero quinam sint qui vos perverterint, et nominatissimi vestri fraterni amoris imminuerint decus, animadvertite.

5. Turpia sunt, dilecti, ac valde turpia, et Christiana conversatione indigna ; audiri, firmissimam et antiquam Corinthiorum Ecclesiam, propter unum

[1] I *Cor.* I, 10 et suiv.

℣ 1. Litt. : l'épître.

℣ 2. Litt. : que vous a-t-il écrit au commencement de l'Evangile? c'est-à-dire, au commencement de la prédication de l'Evangile, lorsqu'il commençoit à vous instruire et à vous fortifier dans l'Evangile. Il appelle ainsi tout ce qui compose l'Ecriture du Nouveau Testament; mais la suite fait voir que le premier sens est le plus naturel.

℣ 3. Il entend les apôtres saint Pierre et saint Paul; car Céphas est le même que saint Pierre; Eusèbe, *lib.* I, *Hist.*, *cap.* XII, dit que Céphas étoit l'un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ; mais il s'est trompé, et sans doute il n'avoit pas pris garde que Céphas étoit le surnom que Jésus-Christ avoit donné à saint Pierre, Joan., *cap.* I, ℣ 42, et que celui que saint Paul appelle ici Céphas est le même que celui qu'il appelle Céphas et Pierre, Galat., ch. II, ℣ 8, 9 et 11, et que le nom de Céphas et de Pierre est le même.

Ibid. Il entend Apollo. Voyez *Act.*, ch. XVIII, ℣ 27.

aut alterum hominem contra Presbyteros seditionem movere.

Prêtres à cause d'une ou deux personnes.

6. Atque is rumor non tantum ad nos pervenit; sed ad eos quoque, qui a nobis alieni sunt animo et sententia; adeo ut propter vestram insipientiam, etiam blasphemiæ et convitia nomini Domini inferantur, vobis autem periculum creetur.

6. Et le bruit s'en est même répandu non-seulement jusqu'à nous, mais jusqu'à ceux qui sont les ennemis de la foi que nous professons; en sorte que par votre imprudence le nom du Seigneur est outragé et blasphémé, et que vous vous mettez vous-mêmes en péril [1].

XLVIII.

Exhortation à la conversion et à l'union.

1. Auferamus igitur hoc celeriter, et Domino accidamus, et plangamus orantes eum, ut propitius factus, reconcilietur nobis, atque in decoram et castam fraterni amoris viam nos reducat et restituat.

1. Otons donc promptement ce scandale du milieu de nous; jetons-nous aux pieds du Seigneur, et supplions-le avec les larmes les plus vives, de vouloir bien nous pardonner et nous rétablir dans les chastes et glorieux avantages de la charité fraternelle.

2. Hæc enim est porta justitiæ, ad vitam aperta; sicut scriptum est; « Aperite mihi portas justitiæ; » ingressus in eas, confitebor Domino. Hæc porta » Domini, justi intrabunt » in eam. »

2. Car c'est la voie qui conduit à la parfaite justice et à la véritable vie ″, selon qu'il est écrit : «[2] Ouvrez-moi les » portes de la justice, afin que j'y entre et que je rende grâce au Seigneur; c'est là la porte du Seigneur, » et les Justes entreront par elle. »

3. Cum ergo multæ portæ apertæ sint; quæ in justitia est, eadem et in Christo est;

3. De toutes ces portes qui sont ouvertes, celle qui conduit à la justice conduit en même temps à Jésus-Christ ″.

[1] *Rom.* II, 24. I *Tim.* VI, I. — [2] *Ps.* CXVII, 19-20.

XLVIII. — ℣ 2. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, p. 518, sous le nom de saint Barnabé; mais c'est par un défaut de mémoire ou par une absence d'esprit, ou plutôt par la méprise du copiste; puisque ce même Pere cite le même endroit, *lib.* I *Strom.*, sous le nom de saint Clément.

℣ 3. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* I *Strom.*, p. 288; et *lib.* VI, p. 646, édit. de Paris.

4. Heureux ceux qui entrent par cette porte, et qui, inébranlables à toutes les attaques de l'ennemi, achèvent leur course dans la sainteté et la justice.

5. Que quelqu'un soit fidèle à ce que Dieu demande de lui ", qu'il ait le don d'instruire les autres, qu'il ait de la sagesse pour discerner la doctrine, que ses œuvres soient pures; plus il paroît grand, plus il doit s'humilier et chercher l'utilité commune de tous les fidèles, et non la sienne propre ".

4. In quam beati, omnes qui intrarint, et iter suum in sanctitate ac justitia direxerint, omnia imperturbate peragentes.

5. Sit aliquis fidelis, sit potens in enarranda cognitione, sit sapiens in sermonum justa dijudicatione, sit in operibus purus: tanto humilior esse debet, quo major esse videtur; et quærere quod omnibus utile est, non autem suum.

XLIX.

Avantages de la charité.

1. Que celui qui est animé de la charité de Jésus-Christ soit fidèle à observer ses commandemens.

2. Qui peut exprimer quel est le bien de cette charité divine, et qui peut relever dignement la magnificence et les avantages de cette vertu "?

3. La grandeur à laquelle nous élève la charité est au dessus de tous les discours humains;

4. La charité nous unit étroitement à Dieu; elle couvre la multitude des péchés, elle souffre tout, elle attend avec patience l'accomplissement des promesses; elle est également éloignée de la bassesse et de l'orgueil; elle ne connoît ni les schismes, ni les divisions, elle fait tout avec un esprit de concorde; c'est par elle que les élus

1. Qui caritatem in Christo habet, servet Christi mandata.

2. Vinculum caritatis Dei quis potest enarrare? Magnificentiam bonitatis ejus quis, prout oportet, eloqui valet?

3. Altitudo ad quam evehit caritas inenarrabilis est.

4. Caritas nos Deo agglutinat, caritas operit multitudinem peccatorum; caritas omnia tolerat, omnia æquo animo fert: in caritate nihil sordidum, nihil superbum: caritas schisma non habet; caritas seditionem non concitat:

℣ 5. Voyez là-même, *lib.* I *Strom.*, p. 289, et *lib.* VI, p. 647, édit. de Paris.

Ibid. Là-même, *lib.* IV *Strom.*, p. 518.

XLIX. — ℣ 2. Saint Clément d'Alexandrie a presque extrait tout ce qui suit dans son quatrième *Livre des Stromates*, au même endroit cité ci-dessus, et ce saint pape paroît l'avoir copié dans saint Paul, I *Cor.*, ch. XIII, ℣ 4 et suiv. Voyez saint Jérôme sur le ℣ I du ch. IV aux Ephés.

caritas omnia facit in concordia : in caritate omnes Dei electi, perfecti sunt facti :

de Dieu ont été consommés dans le bien.

5. Sine caritate nihil acceptum est Deo : in caritate nos assumpsit Dominus;

5. Sans la charité rien ne peut plaire à Dieu ; c'est par elle que le Seigneur nous a tirés de l'abîme;

6. Propter caritatem quam erga nos habuit, Christus Dominus noster ex voluntate Dei, sanguinem suum pro nobis tradidit, et carnem pro carne nostra, et animam pro animabus nostris.

6. C'est enfin par cette charité immense que Jésus-Christ notre Seigneur a ressentie pour nous, que, selon la volonté de Dieu, il a donné son sang pour nous, son corps pour notre corps et sa vie pour la nôtre.

L.

Nécessité de demander à Dieu le don de la charité.

1. Videtis, carissimi, quam magna et admirabilis res sit caritas, et quod perfectio ejus nequeat explicari.

1. Vous voyez, mes chers frères, quelle est la grandeur et l'excellence de la charité, et combien elle est elle-même au dessus de nos foibles discours [1].

2. Quis idoneus est ut in ipsa inveniatur, præter eos quos Deus dignos esse voluerit?

2. Qui peut être capable de posséder ce précieux don, sinon ceux que Dieu en a jugés et rendus dignes?

3. Oremus igitur et petamus digni haberi, ut in caritate vivamus, citra humanam propensionem, et inculpabiles.

3. C'est pourquoi demandons par de vives prières la grâce de vivre dans une charité parfaite et sans aucune affection pour les choses terrestres [3].

4. Generationes omnes ab Adamo usque in hodiernum diem præterierunt; at qui per Christi gratiam consummati sunt in caritate, habent locum piorum; qui

4. Toutes les générations qui se sont succédées depuis Adam jusqu'à nous ont été effacées de dessus la terre; mais pour ceux qui par la grâce de Jésus-Christ ont été consommés dans la charité, ils possèdent l'héritage des

[1] *Joan.* III, 16. — [2] I *Ibid.* IV; 9. — [3] *Timoth.* V, 21.

L. — ℣ 1. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*

℣ 3. Cet endroit est cité par saint Clément d'Alexandrie au même endroit, p. 519, édit. de Paris.

Saints ", comme il paroîtra au jour que Jésus-Christ viendra juger le monde et qu'il entrera dans son règne;

manifestabuntur in visitatione regni Christi.

5. Car il est écrit : «[1] Entrez, mon » peuple, pour un peu de temps dans » le secret de votre chambre jusqu'à ce » que ma colère et ma fureur soient » passées ; car je me souviendrai de » vous au jour favorable et je vous » ferai sortir de vos sépulcres. »

5. Scriptum enim est ; « Ingredere in cubicula tua » paululum quantulumcumque, donec pertranseat ira et excandescentia » mea. Et recordabor diei » boni, et suscitabo vos e » loculis vestris. »

6. Nous sommes heureux, mes frères, si conservant toujours le lien de la paix nous accomplissons les préceptes du Seigneur, afin que par la charité nous obtenions la rémission de nos péchés.

6. Beati sumus, dilecti si præcepta Domini in caritatis concordia fecerimus, ut per caritatem remittantur nobis peccata nostra.

7. Car il est écrit : « [2] Heureux » sont ceux à qui les iniquités ont été » remises et dont les péchés ont été » couverts. Heureux l'homme à qui le » Seigneur n'imputera point le péché » et dont l'esprit est exempt de tromperie. »

7. Scriptum quippe est ; « Beati quorum remissæ » sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata. » Beatus vir cui non imputabit Dominus peccatum, » nec est in ore ejus dolus. »

8. C'est le bonheur de ceux qui sont élus de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur, à qui gloire soit rendue dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

8. Hæc beatitudo contigit electis a Deo per Jesum Christum Dominum nostrum ; cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

LI.

Il les invite à la pénitence.

1. Implorons donc la miséricorde divine pour toutes les fautes où nous sommes tombés par les surprises de l'ennemi de notre salut,

1. Quotquot igitur per quemdam Adversarii illapsum deliquimus, veniam postulemus :

2. Quant à ceux qui ont été les auteurs et les chefs du schisme et de la sédition ", ils doivent recourir à l'espérance commune " :

2. Illi vero qui seditionis et dissentionis duces et principes fuerunt, debent communem spem contemplari.

[1] *Isa.* XXVI, 20. — [2] *Ps.* XXXI, 1.

℣ 4. Litt. : ils possèdent le lieu des saints, et ils paroîtront au jour que le règne de Jésus-Christ se manifestera.

LI. — ℣ 2. Autr. : qui sont le sujet et l'occasion du schisme.

Ibid. Ils doivent préférer et souhaiter le bien commun plutôt que le

3. Qui enim cum timore ac dilectione vivunt, malunt se in contumelias incidere quam proximos; et in seipsos potius damnationis sententiam ferunt, quam in pulchram et justam, quæ nobis tradita est, consentionem.

4. Nam melius est homini, confiteri de lapsibus et peccatis, quam indurare cor suum; prout induratum est cor eorum qui contra famulum Dei Moysen seditionem fecerunt; quorum condemnatio manifesta fuit: descenderunt enim in infernum vivi, et mors absorpsit eos.

5. Pharao et exercitus ejus et omnes præfecti Ægypti, currus etiam et equites eorum, non aliam ob causam, Maris Rubri profundo immersi sunt, et perierunt, quam quod stulta eorum corda indurata fuerint, postquam per famulum Dei Moysen tot tantaque portenta facta fuerant in terra Ægypti.

3. Car pour ceux qui servent Dieu dans une crainte mêlée d'amour, ils aiment mieux que les maux tombent sur leur tête que sur celle de leurs frères, et sont prêts à porter contre eux-mêmes un jugement rigoureux plutôt que de troubler cette union si belle et si légitime que nous avons reçue avec la foi.

4. En effet il est beaucoup plus avantageux à l'homme de confesser ses chutes et ses péchés que d'endurcir son cœur à l'exemple de ceux qui excitèrent cette révolte contre Moïse le serviteur de Dieu. Mais leur crime fut vengé d'une manière éclatante; car ils descendirent tout vivans dans les profonds abîmes de l'enfer[1], et ils furent livrés en proie à la mort.

5. Pharaon, son armée et tous les grands d'Egypte[2], ne périrent et ne furent submergés dans la mer avec leurs chariots et leurs chevaux, que parce qu'ils endurcirent leurs cœurs insensés; après même avoir vu de leurs yeux les prodiges éclatans et sans nombre que le serviteur de Dieu avoit faits dans la terre d'Egypte.

LII.

La reconnoissance et l'aveu de ses fautes devant Dieu.

1. Nullius rei fratres, indignus est Dominus, nec quidquam desiderat, præterquam ut ei fiat confessio.

2. Ait enim electus Da-

1. Mes frères, Dieu à qui rien ne manque, n'exige de nous que l'aveu sincère de nos fautes.

2. Et David cet homme choisi de

[1] *Nomb.* XVI, 30. — [2] *Exod.* XIV.

ur. Voyez la suite. Il parle sans doute de celui ou de ceux qu'on avoit possédés de leur ministère ou de leur siége : cela est cité par saint Clément Alexandrie, *ibid.*

Dieu parle ainsi : « [1] Je louerai Dieu, » et cela lui sera plus agréable que le » sacrifice d'un jeune veau à qui les » cornes et les ongles ont commencé » à pousser. Que les pauvres voient » ceci et qu'ils soient transportés de » joie. »

vid ; « Confitebor Domino ; » et placebit ei super vi» tulum novellum, cornua » producentem et ungulas. » Videant pauperes, et læ» tentur. »

3. Il dit encore ailleurs : « [2] Offrez » à Dieu un sacrifice de louange et » rendez vos vœux au Très-Haut. » Invoquez-moi au jour de l'affliction, » et je vous en délivrerai ; » car « [3] un » esprit brisé est un sacrifice digne de » Dieu. »

3. Et iterum dicit ; « Im» mola Deo sacrificium » laudis ; et redde Altissi» mo vota tua. Et invoca » me in die tribulationis » tuæ : et eruam te ; et ho» norificabis me. » Nam « Sacrificium Deo spiritus » contribulatus. »

LIII.

Exemple de pénitence.

1. Vous avez, mes chers frères, une connoissance parfaite des saintes Ecritures, et vous avez pénétré les sens cachés de ces oracles divins ; rappelez-les donc dans votre mémoire.

1. Nostis enim et probe nostis sacras Scripturas, dilecti, et penitius in divina eloquia introspexistis : illa igitur mente et memoria recolite.

2. Lorsque Moïse fut monté sur la montagne, et qu'il eut passé dans le jeûne et dans l'abattement quarante jours et quarante nuits, le Seigneur lui dit : « [4] Levez-vous et descendez » de cette montagne ; parce que votre » peuple que vous avez tiré de l'Egypte » a abandonné aussitôt la voie que vous » lui aviez montrée, et ils se sont fait » une idole jetée en fonte. [5] Et le » Seigneur lui dit encore : Je vous ai » parlé jusqu'à deux fois et je vous ai » dit : J'ai considéré que ce peuple a » la tête dure : laissez-moi faire et je » le réduirai en poudre ; j'effacerai son » nom de dessous le ciel, et je vous » établirai sur un autre peuple qui sera

2. Cum Moyses in montem ascendisset, et quadraginta dies, noctesque quadraginta, in jejunio ac humilitate transegisset ; dixit ad eum Deus ; « Sur» ge, Moyses, descende » velociter hinc ; quia ini» quitatem fecit populus » tuus, quos eduxisti de » terra Ægypti : transgres» si sunt cito de via quam » mandasti eis ; et fece» runt sibi fusilia. Et di» xit Dominus ad eum ; » Locutus sum ad te semel » et bis, dicens ; Vidi po-

[1] *Ps.* LXVIII, 31. — [2] *Ibid.* XLIX, 14. — [3] *Ibid.* L, 19. — [4] *Exod.* XXXII, 7. — [5] *Deut.* IX, 12.

» pulum hunc, et ecce populus dura cervice est; dimitte me exterminare eos; et delebo nomen eorum desub cœlo; et faciam te in gentem magnam et mirabilem, et multam magis quam hanc. Dixit autem Moyses : Neutiquam Domine; remitte peccatum huic populo; vel etiam me dele de libro viventium. »

» plus grand et plus puissant que celui-ci. [1] Alors Moïse répondit : Non, » Seigneur; pardonnez-leur ce péché » ou effacez-moi du nombre des vivans. »

3. O caritatem magnam! O insuperabilem perfectionem! Libere ad Dominum loquitur famulus; remissionem pro plebe postulat, vel seipsum quoque cum eis deleri petit.

3. O charité immense! O perfection inconcevable! Le serviteur parle librement à son maître, il demande pardon pour son peuple, ou consent de périr avec lui.

LIV.

Moyens de conserver la paix et l'union.

1. Quis ergo inter vos generosus? quis misericors? quis caritatis plenus? Dicat; Si propter me seditio, et discordia, et schismata; discedo, abeo, quacumque volueritis; et facio quæ a plebe mandantur; solum ovile Christi in pace degat, cum constitutis Presbyteris.

2. Qui hoc fecerit, sibi magnum decus in Domino comparabit; et omnis locus eum suscipiet. « Do-

1. Qui donc d'entre vous est généreux? qui est tendre et plein de charité? qu'il parle et qu'il dise : Si je suis cause de la sédition, si je sers à entretenir le schisme et la division, je me retire, je m'en vais où vous voudrez et je me soumets à ce que m'ordonnera la multitude ": trop content si à ce prix la paix de Jésus-Christ règne entre le troupeau et les Prêtres qui le conduisent.

2. Celui qui agira ainsi s'acquérera une grande gloire en notre Seigneur, et trouvera partout des asiles ouverts à sa piété. « [2] Car au Seigneur est la

[1] *Exod.* XXXII, 32. — [2] *Ps.* XXIII, 1.

LIV. — ℣ 1. Saint Epiphane, *Hæres.* XXVII, conclut de ce passage, qu'en effet saint Clément ayant été élu sur la chaire de saint Pierre, il avoit abdiqué et quitté ce poste en faveur de la paix; mais cette conjecture n'est établie que parce qu'il n'a pas bien compris le sens de cet endroit de l'épître de ce pape. Voyez saint Chrysostome, *Homel.* XI, sur l'*Epître aux Ephés.*

» terre et tout ce qu'elle contient. »

3. C'est ainsi que se sont conduits et que se conduisent ceux qui mènent une vie divine qu'aucun repentir n'a jamais suivie.

» mini » enim « est terra, » et plenitudo ejus. »

3. Hæc, qui divinam ac cujus numquam pœnitet, vitam vivunt, fecerunt et facient.

LV.

Exemples des moyens de conserver la paix, tirés des païens.

1. Mais pour nous servir aussi d'exemples profanes, on a vu plusieurs Rois et plusieurs Princes, qui dans un temps de peste et de calamité publique, soumis aux ordres des oracles, ont eux-mêmes livré leur vie pour sauver celle de leurs sujets [1].

2. Plusieurs se sont bannis volontairement de leurs propres états pour arrêter les progrès de la sédition.

3. Nous en avons connu plusieurs parmi nous qui se sont mis dans les chaînes pour en décharger les autres [3].

4. Plusiers se sont réduits à une servitude volontaire, et du prix de leur liberté ils ont soulagé la misère des autres.

5. Plusieurs femmes fortifiées par la grâce de Dieu, ont fait des actions généreuses et au dessus de leur sexe.

6. La bienheureuse Judith voyant

1. Ut autem etiam Gentium exempla proferamus: multi reges et principes, pestifero tempore sæviente, cum oraculo admoniti essent, seipsos morti tradiderunt, ut cives suos sanguine liberarent.

2. Multi a suis civitatibus, ne seditio duraret, secesserunt.

3. Multos, inter nos cognovimus, qui seipsos in vincula conjecerunt, ut alios redimerent.

4. Multi se ipsi in servitutem dederunt, et accepto pretio sui, alios cibarunt.

5. Mulieres complures per gratiam Dei corroboratæ, strenua et virilia multa gesserunt.

6. Beata Juditha, cum

LV. — ℣ 1. Voyez Origène sur *saint Jean*, p. 142 et 143, où il rapporte des exemples des Gentils, qui pour délivrer leurs concitoyens des fléaux dont ils étoient affligés, s'étoient exposés à la mort comme des victimes pour apaiser la colère de leurs faux dieux : en effet on en voit des exemples dans l'histoire profane, et l'on met de ce nombre Ménécéus, jeune homme de la ville de Thèbes, qui se tua pour délivrer ses concitoyens des mains des Argives, qui les tenoient assiégés. Codrus, roi des Athéniens, fit la même chose, pour empêcher que les Péloponnésiens ne se rendissent les maîtres d'Athènes ; et beaucoup d'autres : et surtout entre les femmes la célèbre Macarie, fille d'Hercule, qui se livra à la mort pour le salut du peuple ; ainsi Protégénie et beaucoup d'autres.

℣ 3. Prisque et Aquila. *Rom.*, ch. XVI, ℣ 4 ; et Epaphrodite, *Philipp.* II, ℣ 30.

urbs obsideretur, rogavit Seniores, ut sibi liceret in alienigenarum castra transire : ac seipsam periculo tradens, propter caritatem patriæ populique obsessi, egressa est; et Dominus tradidit Olophernen in manu fœminæ.

sa ville assiégée, demanda aux anciens du peuple qu'il lui fût permis de passer dans les camps des étrangers; et s'exposant ainsi au péril pour l'amour de son peuple et de sa patrie, elle sortit de ses murailles; et Dieu livra Holopherne entre les mains d'une femme [1].

7. Nec minus, cujus perfecta fuit fides, Esthera, periculo se objecit, ut duodecim tribus Israelitorum jam perituras liberaret. Nam in jejunio et humilitate precata est omnium effectorem Dominum, Deum sæculorum : qui animi ejus humilitatem cernens, populum liberavit, propter pericula quæ illa adierat.

7. [2] Esther, par la grandeur de sa foi, ne s'exposa pas à un moindre péril pour délivrer les douze tribus d'Israël dont la perte étoit jurée; car se condamnant au jeûne et à l'humiliation, elle offrit ses prières au Dieu des siècles, au Seigneur le maître absolu de toutes choses, qui voyant l'humilité de son cœur délivra le peuple en faveur des périls auxquels cette généreuse femme s'étoit exposée [a].

LVI.

Prier pour la conversion des pécheurs.

1. Et nos igitur oremus pro eis qui in aliquod peccatum lapsi sunt, ut detur illis moderatio et humilitas; quo non nobis, sed voluntati Dei cedant :

1. Prions donc, mes frères, pour ceux qui sont tombés dans quelque faute; demandons qu'ils obtiennent l'humilité et le changement du cœur, dans la vue de les soumettre, non à notre volonté, mais à celle de Dieu seul :

2. Sic enim erit ipsis fructuosa et perfecta quæ est apud Deum et sanctos, cum misericordia recordatio.

2. [3] Car c'est ainsi que par la miséricorde divine, le souvenir de leurs péchés leur deviendra utile et salutaire devant Dieu et devant les Saints.

3. Assumamus disciplinam, juxta quam nemo solitus est indignari, Dilecti.

3. Soumettons-nous à une main sévère et rigoureuse, contre laquelle personne ne doit jamais se soulever.

[1] *Judith* VIII, 30. — [2] *Esther* XIV. — [3] *Rom.* XII, 13.

[a] ỳ 7. Ceci paroît avoir été copié par saint Clément d'Alexandrie, *lib.* IV *Strom.*, vers la fin.

4. Les corrections fraternelles que nous exerçons les uns envers les autres sont bonnes, et surtout utiles, parce qu'elles nous rendent fidèles aux ordres de Dieu;

5. Et l'Ecriture sainte dit : « [1] Le » Seigneur m'a châtié pour me corri- » ger, et il ne m'a point livré à la » mort. »

6. « [2] Car le Seigneur reprend celui » qu'il aime, et il châtie tout enfant » qu'il regarde d'un œil favorable.

7. » Que le Juste me reprenne et » me châtie avec charité; mais que » l'huile du pécheur ne parfume et » n'engraisse point ma tête. »

8. Et dans un autre endroit : « [3] Heureux l'homme que le Seigneur » corrige lui-même. Ne rejetez donc » point les avertissemens du Tout- » Puissant. »

9. « [4] Car s'il fait du mal, il pré- » sente ensuite le remède : il blesse, et » sa main guérit; après avoir affligé » six fois, il vous délivrera, et à la sep- » tième il ne permettra pas même que » le mal vous touche :

10. » Il vous sauvera de la mort » pendant la famine, et de l'épée pen- » dant la guerre. Il vous mettra à » couvert des traits de la langue per- » çante, et si l'affliction survient, vous » ne l'appréhenderez point. Vous rirez » des vains efforts de l'injustice et de » l'impiété, et vous ne craindrez point » les bêtes de la terre : car elles n'au- » ront que la douceur pour vous. Vous » verrez la paix régner dans votre » maison, et elle ne sera jamais ébran- » lée. Vous verrez votre race se mul- » tiplier, et votre postérité croître

4. Admonitio, quam invicem facimus, bona est et apprime utilis : siquidem nos voluntati Dei, glutinat.

5. Sic enim ait sacer sermo; « Castigans castigavit » me Dominus; et morti » non tradidit me. »

6. « Quem enim diligit » Dominus, corripit; flagellat autem omnem fi- » lium, quem suscipit.

7. » Corripiet » enim « me, » inquit, « justus in » misericordia, et arguet » me : oleum autem pecca- » torum non impinguet ca- » put meum. »

8. Et iterum dicit; « Bea- » tus homo, quem arguit » Dominus, monitionem » vero Omnipotentis ne re- » nuas.

9. » Ipse enim dolere fa- » cit, et rursus restituit : » percussit, et manus ejus » sanaverunt. Sexies de » necessitatibus eruet te : » et in septimo non tanget » te malum.

10. » In fame liberabit te » a morte : in prælio vero, » de manu ferri solvet te : » et a flagello linguæ abs- » condet te; et non time- » bis a malis ingruentibus : » injustos et iniquos deri- » debis, et feroces bestias » non timebis. Bestiæ enim » feræ, pacatæ erunt tibi. » Deinde scies quod in pace » erit domus tua : habitatio » autem tabernaculi tui » non peccabit. Scies autem

[1] *Ps.* CXVII, 18. — [2] *Prov.* III, 12. — [3] *Ps.* CXL, 5. — [4] *Job.* V, 17.

» quod multum semen » tuum, filii tui quasi o» mnis herba campi : et » venies in sepulchrum, » tamquam frumentum ma» turum, quod in tempore » messuerunt; vel sicut » acervus aræ in tempore » comportatus. »

» comme l'herbe de la terre. Vous en» trerez dans le sépulcre comme un » froment mûr qu'on a moissonné dans » son temps, ou comme un monceau » de blés qui est serré dans le temps » propre. »

11. Videtis, dilecti, protegi eos qui a Domino castigantur : cum enim bonus sit correptor, vult nos sancta sua correctione admoneri.

11. Vous voyez, mes chers frères, que Dieu protège ceux qu'il châtie : car comme il ne châtie que par bonté, il veut que les coups salutaires dont il nous frappe, nous servent d'instruction.

LVII.

Conseils pour ceux qui ont causé des dissentions dans l'Eglise.

1. Vos ergo qui seditionis fundamenta jecistis, subditi estote Presbyteris, et in pœnitentiam corripimini;

1. [1] Vous donc qui avez été les premiers auteurs de la sédition, soumettez-vous aux Prêtres, et recevez la correction dans un esprit de pénitence;

2. Flectentes genua cordis vestri, discite subjici, deponentes arrogantem et superbam linguæ vestræ jactantiam : melius siquidem vobis est, in ovili Christi parvos et probatos inveniri, quam altum sapientes e spe illius ejici.

2. Fléchissez les genoux de vos cœurs ″; apprenez enfin à obéir, et quittez la hardisse vaine et insolente de vos discours : car il vous est plus avantageux d'être petits, mais fidèles, en restant dans le troupeau de Jésus-Christ, que d'en être chassés en vous élevant par de vaines connoissances au dessus des autres.

3. Ita siquidem dicit Sapientia quæ πανάρετος, hoc est, omnem virtutem complectens, vocatur : « Ecce

3. Car voici ce que dit celui qui est la Sagesse par excellence ″ : « [2] Je vais » répandre sur vous mon esprit, et je » vous ferai entendre mes paroles;

[1] 1 *Pet.* v, 5. — [2] *Prov.* 1, 23.

LXVII. — ℣ 1. Cette expression est assez ordinaire aux anciens Pères, et l'on croit qu'ils l'ont empruntée de l'*Oraison de Manassès*, qui est rapportée dans le précédent volume.

℣ 3. Litt. : Car voici ce que dit le *Livre de Sagesse*, qui est surnommé *Panaretos*, c'est-à-dire, qui renferme tous les préceptes de sagesse. C'est le surnom que les Grecs ont aussi donné au *Livre de l'Ecclésiastique*, pour la même raison.

» parce que je vous ai appelé, et que » vous n'avez point voulu m'écouter, » que j'ai fait entendre mes paroles, » et que vous n'y avez point été attentifs, que vous avez méprisé tous » mes conseils, et que vous n'avez tenu aucun compte de mes réprimandes, je rirai aussi à votre mort, et » je me réjouirai au moment de votre » perte; lorsque le malheur viendra » tout d'un coup, que la mort fondra » sur vous comme une tempête, et que » vous vous trouverez dans l'oppression et dans la calamité, alors vous » m'invoquerez et je ne vous écouterai » point. Les méchans me chercheront, » et ils ne me trouveront point; parce » qu'ils ont haï la Sagesse, qu'ils n'ont » point eu la crainte du Seigneur, » qu'ils ne se sont point soumis à mes » conseils, et qu'ils n'ont eu que du » mépris pour toutes mes remontrances; ainsi ils mangeront le fruit de » leurs voies, et ils seront rassasiés de » leur impiété. ☧ » * * * *

» proferam vobis mei spiritus dictionem; docebo » autem vos meum sermonem. Quoniam vocabam, » et non obedistis; et extendebam verba, et non » attendistis; sed irrita fecistis mea consilia; et » meis increpationibus rebelles fuistis. Itaque et ego » vestra perditione ridebo: » gaudebo autem cum venerit vobis interitus, et » cum advenerit vobis subito tumultus; eversio » autem similis procellæ » affuerit; vel cum venerit » vobis tribulatio et oppressio, erit enim cum invocabitis me; ego autem » non exaudiam vos: quærent me mali, et non invenient. Oderunt enim » sapientiam; timorem autem Domini non assumpserunt; neque volebant » meis attendere consiliis: » subsannabant autem » meas redargutiones. Ergo » comedent viæ suæ fructus, et sua ipsorum impietate saturabuntur. » * * * *

LVII.

Conclusion de cette épître.

1. Que Dieu[1] à qui rien n'est caché, qui est le maître des esprits, le Seigneur de toutes choses, qui a choisi

1. Inspector omnium Deus, spirituum Dominus et herus universæ carnis; qui

[1] *Deut.* VII, 8.

☧ 3. Il y a quelque omission en cet endroit que l'on n'a pu suppléer, parce qu'elle se trouve aussi dans le grec; et quelques-uns croient qu'il y manque une feuille entière, qu'on pourroit recouvrer si l'on pouvoit avoir la communication de quelques exemplaires, que l'on dit être en Egypte et en Grèce.

elegit Dominum Jesum Christum, et per eum nos in populum peculiarem; omni animæ quæ invocaverit magnificum et sanctum nomen ejus, det fidem, timorem, pacem, patientiam, æquanimitatem, continentiam, puritatem et temperantiam; ut nomini ejus grata sit, per Summum Sacerdotem, et patronum nostrum Jesum Christum; per quem illi gloria, majestas, imperium, honor; et nunc, et in omnia sæcula sæculorum. Amen.

Notre Seigneur Jésus-Christ, et nous par lui pour être son peuple particulier: que ce Dieu donne à toute âme qui invoque son Saint et magnifique Nom, la foi, la crainte, la paix, la patience, la force du courage, la continence, la chasteté, la tempérance, pour lui plaire par Jésus-Christ notre souverain Pontife et notre Chef, par qui lui soient rendues gloire et majesté, puissance et honneur, maintenant et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LIX.

Il demande que les Ephésiens lui renvoient Claude, Ephébus, Valère, Vitton et Fortunat. Salut.

1. Missos autem a nobis Claudium, Ephebum, et Valerium, Vitonem cum Fortunato, in pace cum gaudio, ad nos brevi remittite, ut citius optabilem nobisque desideratissimam pacem et concordiam annuntient: quo et nos de vestra tranquillitate ocius gaudeamus.

2. Gratia Domini nostri Jesu Christi sit vobiscum, et cum omnibus ubique vocatis a Deo, et per ipsum: per quem ei gloria, honor, potentia, majestas, et solium æternum, a sæculis, in sæcula sæculorum. Amen.

1. Renvoyez-nous en diligence et avec joie, Claude, Ephebus, Valère, Vitton et Fortunat ″ que nous avons députés vers vous; afin qu'ils nous apportent l'heureuse nouvelle de votre concorde que nous désirons si ardemment, et que nous puissions nous en réjouir sans aucun retardement.

2. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous, et avec ceux qui dans tous les endroits du monde sont élus de Dieu en Jésus-Christ, par lequel lui soient à jamais gloire, honneur, puissance, majesté et règne éternel, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LIX. — ℣ 1. On ne sait point qui sont ces quatre premiers coopérateurs de l'Evangile; à l'égard du dernier il pouvoit bien être le même que celui dont saint Paul parle avec éloge, 1 *Cor.*, ch. XVI, ℣ 15 et 17.

PRÉFACE

SUR

LA SECONDE ÉPITRE

DE SAINT CLÉMENT.

Nous n'avons de la seconde épître de Saint Clément que des fragmens, pour ainsi dire; en sorte qu'il est très-difficile de savoir certainement et à qui elle est adressée, et quel étoit son principal sujet. Comme les pères des premiers siècles ne l'ont pas estimée autant que la première, elle ne s'est pas répandue aussi communément entre les mains des fidèles; ce qui n'a pas peu contribué à la négligence que l'on a eue de ne nous la pas conserver dans son entier, outre que l'on doutoit si elle étoit l'ouvrage de ce pape. En effet, Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXXII, rapporte que l'on disoit de son temps que ce saint avoit écrit une seconde lettre, qu'il nomme exprès *quamdam epistolam*, parce que non-seulement elle n'avoit en tête aucun nom ni aucune adresse, mais encore parce qu'elle n'avoit eu ni la même approbation ni la même estime que la première, et qu'elle n'étoit pas citée par les pères. Saint Jérôme, *Catalog.*, *n*° 15, *tom.* IV, *p.* 107, en parle de même; mais il ajoute qu'elle étoit rejetée de tous : cependant ce même père, *lib.* I *contr. Jovinian.*, *p.* 156, *tom.* IV, citant les lettres de saint Clément, dit qu'il y est parlé avantageusement de la virginité que rejetoit cet hérétique, et il emploie contre lui cette autorité. Or certainement ce qu'il en cite ne peut convenir à la première, mais à celle-ci, d'où l'on doit conclure que, lorsque ce père a dit ci-dessus que cette seconde lettre étoit rejetée de tous, il a voulu dire seulement qu'elle n'étoit pas reçue entre les

livres canoniques, et non pas qu'elle fût rejetée comme fausse et supposée ; que son autorité ne pût être employée à réfuter les erreurs des hérétiques, ni servir de témoignage à la foi, à la discipline et aux sentimens des temps apostoliques. En effet, c'est ainsi que s'en explique saint Epiphane, *hœres.* 30, où il dit que plusieurs lettres de ce pape étoient lues dans l'Eglise, et que, quoiqu'elles eussent été corrompues en quelques endroits par les hérétiques, on ne laissoit pas de s'en servir contre eux pour établir la sainteté de la virginité, et la vérité de l'accomplissement des prophéties qu'ils combattoient.

Photius, dans sa Bibliothèque, *cod.* 126, dit avoir lu cette seconde lettre, et l'avoir trouvée remplie d'instructions très-propres à porter les fidèles à mener une vie sainte et digne de Dieu. Il est vrai qu'il avoue qu'il y a non-seulement quelques endroits cités comme étant extraits de l'Evangile qui ne s'y trouvent point, mais qui sont extraits de l'Evangile des Egyptiens ; qu'il y a aussi des interprétations de l'Ecriture un peu forcées et des allégories qui ne paroissent pas avoir une entière solidité ; mais il ajoute qu'il s'en trouve de pareilles dans la première.

On croit que celle-ci a été écrite avant la précédente, d'autant que saint Clément y insinue que l'Eglise jouissoit alors de quelque sorte de paix ; ce qui ne peut être rapporté qu'au règne de Vespasien, vers l'an 75 de l'ère vulgaire, vingt ans avant celle que l'on a mise ici la première. L'auteur du livre des Questions attribué à Saint Justin, *quest.* 74, cite les Sibylles sous l'autorité et le nom de saint Clément, pour appuyer la vérité du jugement dernier ; mais comme on n'a point cette lettre entière, on ne peut pas savoir si c'étoit dans la première ou dans la dernière partie de cette épître. Fabricius, qui a donné un recueil des écrits apocryphes du nouveau Testament, croit que cette seconde épître est un écrit supposé vers le milieu du troisième siècle.

Il paroît que le principal objet que ce saint pape a eu dans cette lettre, est d'exhorter ceux à qui il écrit de se convertir et de mener une vie sainte. Il le fait en leur représentant les obligations et la reconnoissance qu'ils doivent à Dieu et à Jésus-Christ son fils, de les avoir appelés à son Evangile. Il dit que cette reconnoissance ne consiste

[1] Voyez *Nomb.* XII ci-après.

pas seulement à le confesser de bouche, mais à faire des œuvres qui lui soient agréables; que la vie de l'homme est partagée en deux temps; l'un qui est présent, l'autre futur; que celui-ci est le temps du combat, qu'ainsi il s'y faut préparer comme un athlète; que c'est le seul temps destiné à faire pénitence et propre à prévenir la colère du siècle futur, dont l'avénement et le jour est incertain.

SECONDE ÉPITRE

DE SAINT CLÉMENT,

ÉVÊQUE DE ROME,

AUX CORINTHIENS.

I.

Sentimens qu'on doit avoir de Jésus-Christ.

1. Fratres, ita sentire nos oportet de Jesu Christo, tamquam de Deo, tamquam de judice vivorum et mortuorum ;

2. Nec decet nos humilia sentire de salute nostra : dum enim humiliter sentimus de illo, parva etiam accepturos nos speramus : et dum tamquam exigua audimus, peccamus, nescientes unde et quomodo vocati sumus, et à quo, et in quem locum, et quanta sustinuit Jesus Christus pati propter nos.

3. Quam igitur nos ipsi dabimus remunerationem, aut quem fructum dignum eorum quæ nobis ipse dedit? Quanta vero ei debemus pia?

1. Nous devons, mes frères, avoir de Jésus-Christ les mêmes sentimens que nous avons de Dieu, et le regarder comme étant le juge des vivans et des morts.

2. Ne nous formons point des idées basses de celui qui est venu nous sauver : car en jugeant ainsi de lui, nous n'en pouvons attendre que de viles récompenses, et en cela nous péchons, ignorant d'où nous avons été appelés; quel est celui à qui nous sommes redevables de ce bienfait, quel est le bonheur qu'il nous destine, et ce que Jésus-Christ a bien voulu souffrir pour nous.

3. Comment donc nous acquitter envers lui, et quels fruits pouvons-nous porter qui soient dignes de ce qu'il a fait pour nous? Quelles actions de grâces ne lui devons-nous point rendre?

[1] *Act.* x.

4. Car il a fait luire gratuitement sa lumière sur nous : il nous a appelés ses enfans comme étant notre Père, et il nous a sauvés lorsque nous étions sur le point de périr ″ :

4. Nam lucem nobis largitus est ; tamquam pater filios nos appellavit ; pereuntes nos servavit.

5. Quelle louange ne lui est point due, et de quoi pouvons-nous payer les bienfaits que nous avons reçus de sa bonté ?

5. Qualem ipsi laudem tribuemus, aut mercedem compensationis eorum quæ accepimus ?

6. Notre esprit étoit livré à l'erreur; nous adorions la pierre, le bois, l'or, l'argent, l'airain et les ouvrages de la main des hommes, et notre vie n'étoit autre chose qu'une mort ″.

6. Qui mente eramus capti, et adorabamus lapides, ligna, aurum, argentum, atque æs, hominum opera; et tota nostra vita nihil aliud erat quam mors.

7. Cependant au milieu des épaisses ténèbres qui nous environnoient de toutes parts, nous avons ouvert les yeux à la lumière, et c'est par sa volonté ″ que nous sommes sortis de cette obscurité profonde :

7. Obscuritate itaque circumdati, et tali caligine plenum habentes visum, respeximus, ipsius voluntate deponentes eam qua cingebamur nebulam.

8. Car il a eu pitié de nous, et touché des plus vifs sentimens de compassion, il nous a sauvés ; après nous avoir vu livrés à l'erreur et à la perdition, et n'ayant aucune espérance de salut que celle qui vient de lui ;

8. Nam miseratus est nos; et visceribus commotus, salvos fecit; cum in nobis multum errorem ac interitum spectasset, nec habere nos ullam salutis spem, nisi eam quæ ab ipso.

9. Car il nous a appelés dans le temps que nous n'étions point encore ″, et il a pris plaisir à nous faire sortir du néant.

9. Vocavit enim nos qui non eramus, et voluit e nihilo esse nos.

II.

De l'Eglise dans sa naissance.

1. « [1] Réjouissez-vous, stérile, qui » n'enfantiez point ; chantez des can» tiques de louanges, et poussez des » cris de joie vous qui n'aviez point

1. « Lætare sterilis, quæ non » paris ; erumpe et clama, » quæ non parturis : quia » multi filii desertæ, magis

[1] *Isa.* LIV, 1. *Galat.* IV, 27.

℣ 4. Litt. : lorsque nous étions perdus. Voyez ci-après.
℣ 6. Une vie qui conduit à la mort.
℣ 7. Autr. : son bon plaisir.
℣ 9. Autr. : avant que nous fussions nés. Il paroît qu'il faut entendre ces paroles par rapport à la vie de la grâce. Voyez ce qui suit.

» quam ejus quæ habet vi-
» rum. »

2. Quod dixit : « Lætare » sterilis quæ non paris ; » nos dixit : sterilis quippe erat Ecclesia nostra, antequam dati essent ei liberi.

3. Quod vero dixit : « Clama quæ non parturis, » hoc dicit ; preces nostras ad Deum omnino, ut parturientes solent, non deficiamus referre.

4. Quod autem dixit : « Quia » multi filii desertæ, ma- » gis quam ejus quæ habet » virum : » quandoquidem populus noster desertus esse videbatur et Deo orbatus ; nunc vero cum credidimus, plures facti sumus iis qui Deum habere censebantur.

5. Alia quoque Scriptura ait : « Non veni vocare ju- » stos sed peccatores. » Hoc dicit ; quod debeat pereuntes servare.

6. Illud siquidem magnum et admirabile est ; non fulcire quæ stant, sed quæ cadunt. Sic et Christus servare voluit pereuntia, et multos servavit dum venit, dumque nos jam pereuntes vocavit.

» d'enfans, parce que celle qui étoit » abandonnée a mainteuant plus d'en- » fans que celle qui avoit un mari. »

2. Ces paroles : « Réjouissez-vous, » stérile, qui n'enfantiez point, » nous désignent nous-mêmes : car notre Eglise étoit stérile avant que nous lui eussions été donnés pour enfans.

3. Ces autres paroles : « Chantez des » cantiques de louanges, vous qui » n'enfantiez point, » marquent qu'à l'exemple des femmes qui souffrent les douleurs de l'enfantement, nous ne devons jamais cesser de répandre nos prières en présence du Seigneur.

4. Quant à celles-ci enfin : « Parce » que celle qui étoit abandonnée a » maintenant plus d'enfans que celle » qui avoit un mari, » notre peuple paroissoit abandonné de Dieu ; mais à présent que nous avons cru, nous sommes en plus grand nombre que ceux mêmes qui portoient le nom des enfans de Dieu :

5. Car l'Ecriture dit dans un autre endroit : «[1] Je ne suis pas venu appe- » ler les justes, mais les pécheurs. » Ce qu'il dit pour montrer qu'il devoit sauver ceux qui couroient à leur perte;

6. Car ce n'est point à soutenir des édifices fermes et solides ; mais à en soutenir de foibles et de ruineux que paroît l'habileté et la sagesse d'un architecte. C'est ainsi que Jésus-Christ a voulu sauver ceux qui étoient prêts de périr, qu'il est venu pour le salut de plusieurs, et qu'il nous a tirés nous-mêmes du précipice ouvert sous nos pieds.

III.

La reconnoissance qui est due à Jésus-Christ.

1. Cum igitur tantam misericordiam erga nos ipse

1. Puis donc que Jésus-Christ a usé envers nous d'une si grande miséri-

[1] *Matt.* IX, 13.

corde ; surtout de ce qu'étant vivans, par sa grâce, nous ne portons plus nos sacrifices et nos adorations à des Dieux sans vie et sans action, mais que par lui nous connoissons le Père de la vérité : quelle doit être notre reconnoissance pour Jésus-Christ, sinon de confesser hautement celui par qui nous avons connu Dieu ?

2. Car il dit lui-même : «[1] Quiconque » me confessera et me reconnoîtra de» vant les hommes, je le reconnoîtrai » aussi moi-même devant mon Père. »

3. Ainsi toute notre reconnoissance consiste à confesser celui qui nous a sauvés de la perdition.

4. Mais de quelle manière le confesserons-nous ? C'est en pratiquant sa parole, en marchant fidèlement dans la voie de ses préceptes, [2] en ne l'honorant pas seulement des lèvres, mais de tout notre cœur et de tout notre esprit :

5. Car il dit dans Isaïe : «[3] Ce peuple » me glorifie des lèvres ; mais leur cœur » est fort éloigné de moi. »

fecerit : primo quidem, quod nos qui vivimus, Diis mortuis non sacrificamus, nec adoramus eos ; sed per ipsum, cognovimus veritatis Patrem : quænam est agnitio ad eum, nisi ut non negemus illum per quem agnovimus eum ?

2. Ait vero etiam ipse : « Qui me confessus fuerit » in conspectu hominum, » confitebor ipsum in con» spectu Patris mei. »

3. Hæc est itaque merces nostra si quidem confiteamur eum per quem servati simus.

4. In quonam autem illum confitebimur ! Faciendo quæ dicit, et mandata illius non spernendo ; nec solum labiis eum honorando, sed ex toto corde, et ex tota mente.

5. Dicit quippe in Isaïa : « Populus iste labiis me » honorat ; cor autem eo» rum longe abest à me. »

IV.

Il ne faut pas seulement le confesser de bouche, mais par les œuvres.

1. Il ne suffit donc pas, pour être sauvé, de crier, Seigneur, puisqu'il dit : « [4] Ceux qui me disent, Seigneur, » Seigneur, n'entreront pas tous dans le » royaume des Cieux ; mais celui-là » seulement y entrera qui pratique la » justice. »

2. Ainsi, mes frères, confessons-le par nos œuvres, en nous aimant les uns les autres, en ne commettant point d'adultère, évitant les médisances, les jalousies, vivant avec modération,

1. Non modo igitur ipsum vocemus Dominum ; id enim non salvabit nos : siquidem ait : « Non omnis » qui dicit mihi : Domine, » Domine ; salvabitur, sed » qui facit justitiam. »

6. Itaque fratres, in operibus ipsum confiteamur ; in diligendo alii alios : in non adulterando, neque obtrectando invicem : ne-

[1] *Matt.* x, 32. — [2] *Deut.* vi, 5. — [3] *Isa.* xxix, 13. — [4] *Matt.* vii, 21.

que æmulando; sed vivendo in continentia, misericordia, bonitate, et compassione mutua duci debemus; at non pecuniæ cupiditate; atque in bonis operibus confiteamur Deum, non autem in contrariis.

avec charité et avec bonté, nous aidant les uns les autres dans les maux qui nous arrivent, et prenant garde de nous attacher aux richesses, glorifiant Dieu en faisant le bien et en évitant le mal.

3. Nec timendi nobis sunt homines, sed potius Deus. Idcirco, nobis hæc facientibus, dixit Dominus; « Si » fueritis mecum congregati in sinu meo, et non » feceritis mandata mea, » abjiciam vos, et dicam » vobis; Discedite à me; » nescio vos, unde sitis » operarii iniquitatis. »

3. Car ce ne sont point les hommes, mais Dieu seul qu'il faut craindre; autrement nous ne pourrions éviter ces menaces de Jésus-Christ. « Quand même vous seriez du nombre » de mes Disciples, si vous n'observez » mes commandemens, je vous rejetterai", et je vous dirai : Eloignez-» vous de moi, vous qui êtes des ou-» vriers d'iniquité[1]; je ne vous connois » point et je ne sais d'où vous êtes. »

V.

Se soutenir dans la persécution.

1. Unde, fratres, derelicto mundi hujus incolatu, faciamus voluntatem ejus qui vocavit nos; et non vereamur de hoc mundo exire.

1. Ainsi, mes frères, nous considérant de plus en plus comme des étrangers sur la terre, faisons la volonté de celui qui nous a appelés, et ne nous laissons point abattre par la crainte de la mort :

2. Ait enim Dominus : « Eritis velut agni in medio » luporum. Respondens autem Petrus, ei dicit : Si » ergo lupi agnos discerpserint? Dixit Jesus Petro: » Ne timeant agni post mor-

2. Car le Seigneur dit : « [2]Vous serez » comme des brebis au milieu des » loups. [Or, Pierre lui répondit : Si les » loups viennent à dévorer les brebis? » Mais Jésus dit à Pierre : Comme les » brebis après leur mort ne craignent » plus les loups"],[3] ainsi vous, ne crai-

[1] *Luc.* XIII, 27. — [2] *Matt.* x, 16. — [3] *Ibid.* x, 28.

℣ 3. Ces premières paroles ne se trouvent point dans l'Evangile : elles sont sans doute du nombre de beaucoup d'autres qui n'ont pas été écrites par les apôtres, mais qu'ils ont transmises à leurs successeurs de vive voix. Voyez la note suivante.

V. — ℣ 2. Ces paroles ne se lisent point dans l'Evangile ; peut-être étoient-elles dans l'Evangile des Egyptiens, où il se trouvoit beaucoup de choses qu'on avoit ajoutées, comme ayant été dites par Jésus-Christ, et que quelques-uns prétendoient tenir de lui et de ses disciples par une tradition de vive voix.

» gnez ceux qui tuent le corps, et qui » après cela n'ont rien à vous faire da- » vantage ; mais craignez celui qui » après votre mort, peut encore perdre » le corps et l'âme dans l'enfer. »

» tem suam lupos : et vos » nolite timere eos qui oc- » cidunt vos, et post nihil » vobis possunt facere ; sed » timete eum, qui postquam » mortui fueritis, habet » potestatem animæ et cor- » poris, ut mittat in ge- » hennam ignis. »

3. Sachez, mes frères, que le temps de notre exil sur la terre est court et dure peu ; mais qu'au contraire la promesse de Jésus-Christ et le repos dont il doit un jour nous faire jouir dans son règne et dans une vie qui ne finira jamais, n'ont rien que de grand et d'admirable.

3. Et scitote, fratres, quod peregrinatio carnis hujus in hoc mundo, brevis est ac parvi temporis ; promissio autem Christi, magna et admirabilis est, atque requies futuri regni ac vitæ æternæ.

4. Par quelles voies pouvons-nous donc prétendre d'y arriver ? si ce n'est en vivant et en agissant selon la sainteté et la justice, en regardant toutes les choses de ce monde comme des biens indignes de nous et de notre ardeur :

4. Quid igitur faciendo, ea consequi poterimus? nisi divine justeque vivendo ac operando, et mundana hæc tamquam aliena putando, nec illa concupiscendo :

5. Car si nous en recherchons la possession, nous ne marcherons plus dans les sentiers de la justice.

5. Dum enim ipsa possidere concupiscimus, excidimus a via justa.

VI.

Deux siècles, l'un présent, l'autre futur.

1. Or le Seigneur dit : « [1] Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. » Si nous voulons servir Dieu et l'argent, quel bien devons-nous attendre de cet injuste partage ?

1. Dicit autem Dominus : « Nullus servus potest duobus dominis servire. » Si nos volumus et « Deo servire » et Mammonæ, » incommodum nobis est.

2. « [2] Car que serviroit-il à un homme » de gagner tout le monde, et de per- » dre son âme ? »

2. « Nam quæ utilitas, si » quis universum mundum » lucretur, animam autem » detrimento afficiat ? »

3. Enfin le siècle présent et le siècle futur doivent être regardés comme deux ennemis irréconciliables. L'un

3. Porro hoc sæculum, et futurum sunt duo inimici. Illud adulterium, corrupte-

[1] *Luc.* x, 3 ; et xII, 4 et suiv. — [2] *Matt.* vI, 24. *Luc.* xvI, 13. *Matt.* xvI, 26.

lam, avaritiam et fraudem prædicat : hoc vero, istis renuntiat

ne prêche que l'adultère, le meurtre, l'avarice et la fraude; l'autre, au contraire, déteste tous ces excès.

4. Non ergo possumus amborum amici esse : oportet autem ut illi valedicentes, hoc utamur.

4. Nous ne pouvons donc les aimer tous deux en même temps, et il faut nécessairement que nous renoncions à l'un si nous voulons nous attacher à l'autre.

5. Putemus melius esse, quæ hic sunt odisse quia prava et exigui temporis et corruptioni obnoxia sunt, quæ verro ibi sunt diligere, utpote bona et incorrupta.

5. Soyons convaincus qu'il vaut beaucoup mieux haïr les biens présens, parce qu'ils sont méprisables, de peu de durée et sujets à la corruption, pour nous attacher fortement aux autres qui sont solides et éternels.

6. Facientes enim Christi voluntatem, requiem inveniemus : sin minus, nihil nos ab æterno supplicio eripiet, si mandata illius contemnamus.

6. Car en suivant les maximes de Jésus-Christ, nous trouverons le repos véritable. Si au contraire nous refusons de l'écouter, rien ne pourra nous garantir des supplices éternels.

7. Dicit autem et Scriptura in Ezechiele : « Si Noë » et Job et Daniel resur» gant, non eruent liberos » suos in captivitate. »

7. Le prophète Ezéchiel dit : «[1]Quand » même ces trois hommes, Noé, Job et » Daniel pourroient alors revivre, ils » ne délivreroient point leurs enfans » de la captivité. »

8. Quod si a deo justi viri, non possunt justitiis suis eruere liberos suos; nos, nisi baptisma purum et immaculatum servaverimus, qua confidentia intrabimus in regiam Dei?

8. Que si des hommes si justes ne peuvent, par leur propre justice, délivrer leurs enfans, que devons-nous attendre, si nous ne conservons la pureté et la sainteté que nous avons acquise dans le Baptême? Avec quelle confiance pourrons-nous espérer d'entrer dans le royaume de Dieu,

9. Aut quis advocatus noster erit, si non inveniamur opera pia et justa habere?

9. Et qui voudra parler en notre faveur, si nous sommes trouvés dépourvus d'œuvres de justice et de sainteté?

VII.

L'exemple des athlètes.

1. Quocirca, fratres mei, certemus ac contendamus, scientes quod præ manibus

1. C'est pourquoi, mes chers frères, combattons, sachant que nous sommes aux prises avec l'ennemi, et que de

[1] *Ezech.* XIV, 14.

plusieurs qui viennent disputer dans la lice ces prix corruptibles, il n'y a de couronnés que ceux qui, par de rudes efforts, ont bien combattu;

est certamen, et quod ad corruptibilia certamina multi appellunt, sed non omnes coronantur, nisi qui plurimum laboraverint, et præclare certarint.

2. Mais pour nous, combattons de manière que nous remportions tous la couronne.

2. Nos igitur certemus, ut omnes coronam reportemus.

3. Courons donc dans ces sentiers de justice, disputons ces couronnes incorruptibles, avançons-nous en foule vers le bout de la carrière, combattons dans la vue d'obtenir la couronne; et si nous ne pouvons tous prendre part à cet avantage, cherchons au moins à en approcher ".

3. Ergo curramus viam rectam, certamen incorruptibile; et multi ad ipsum navigemus, atque certemus, ut et coronemur: et si non possumus omnes coronari, saltem prope coronam simus.

4. Nous devons savoir que parmi ceux qui sont destinés à combattre dans les lices ordinaires, si quelqu'un viole les lois de ces jeux corruptibles, il est aussitôt battu de verges et chassé hors de la lice.

4. Scire nos oportet, quod qui certamen corruptibile certat, si corrumpere ac peccare inveniatur, flagellatus aufertur, et extra stadium projicitur.

5. Que croyez-vous que mérite et que doive attendre celui qui, en combattant pour une couronne incorruptible, aura souillé la pureté de son âme?

5. Quid vobis videtur? qui incorruptionis certamen corruperit, quid patietur?

6. Car l'Ecriture dit en parlant de ceux qui n'ont point gardé le sceau dont ils avoient été marqués. « [1] Leur » ver ne mourra point et leur feu ne » s'éteindra point, et ils seront exposés » à tous les hommes qui rassasieront » leurs yeux par la vue de leurs sup- » plices. »

6. De iis enim, qui sigillum non servaverint, ait: « Vermis eorum non » morietur, et ignis eorum » non exstinguetur et erunt » in visionem omni carni. »

[1] *Isa.* CXVI, 24.

℣ 3. Ce saint pape fait allusion aux différens prix qu'on accordoit à ceux qui couroient dans la lice, entre lesquels celui-là seul obtenoit la couronne qui avoit surpassé tous les autres; et ainsi cette allusion n'a sa principale application à la lice spirituelle que par rapport à ceux qui entre les saints, ont été les plus parfaits, et prouve seulement que la récompense est inégale selon les mérites de chacun, et que ceux-là seulement qui ont été les plus parfaits en cette vie, jouiront d'une gloire beaucoup plus grande: voyez 1 *Cor.*, ch. XV, ℣ 41 et 42; et qu'en cette vie tous doivent tendre à la perfection, quoique tous n'y parviennent pas.

VIII.

Le siècle présent destiné à la pénitence.

1. Quamdiu ergo in terris degimus, pœnitentia ducamur.

1. Ainsi, pendant que nous sommes sur la terre, faisons pénitence.

2. Lutum quippe sumus in manu artificis. Quemadmodum enim figulus, si vas fecerit, illudque in manibus ejus distortum fuerit aut contritum, rursus ipsum refingit; sin vero anteoccupans, in fornacem ignis miserit illud, non amplius poterit suppetias ipsi ferre:

2. Nous sommes comme une terre molle entre les mains de l'ouvrier. Si le potier fait un vase et qu'il vienne à se rompre ou à se briser entre ses mains, il le refait de nouveau; mais s'il l'a mis dans la fournaise avant d'y avoir aperçu ces défauts, il ne peut plus y remédier.

3. Ita et nos, quamdiu sumus in hoc mundo, de malis quæ in carne gessimus, ex toto corde resipiscamus, ut a Domino salvemur; dum habemus tempus pœnitentiæ. Postquam enim e mundo exivimus, non amplius possumus ibi confiteri, aut pœnitentiam adhuc agere.

3. Il en est de même à notre égard. Pendant que nous sommes dans ce monde et que nous avons encore le temps de faire pénitence, renonçons de tout notre cœur à la corruption de nos voies, afin que Dieu nous sauve; car lorsque la mort nous aura rangés sous son empire, nous ne pourrons plus confesser nos fautes ", ni les expier par la pénitence.

4. Quare fratres, voluntatem Patris facientes, et carnem servantes castam, et mandata Domini custodientes, consequemur vitam æternam.

4. Ainsi, mes frères, si nous faisons la volonté du Père, si nous ne souillons point notre corps par l'impureté, et que nous observions les commandemens du Seigneur, nous obtiendrons enfin la vie éternelle;

5. Ait quippe Dominus in Evangelio: « Si parvum non » servastis, quis magnum » vobis dabit? Dico enim » vobis; Qui fidelis est in » minimo, et in majori fide» lis est. »

5. Car le Seigneur dit dans l'Evangile: « [1] Si vous n'avez pas conservé » une petite somme, qui vous en con» fiera une plus grande? car je vous le » dis, celui qui est fidèle dans les pe» tites choses, sera fidèle aussi dans les » grandes. »

6. Hoc ergo dicit: Ser-

6. Il veut donc vous avertir par là

[1] *Luc.* XVI, 10 et suiv. *Matt.* XV, 25.

℣ 3. C'est-à-dire, il ne sera plus temps de le faire, ou nous le ferons inutilement pour notre salut.

de vivre dans une grande pureté de corps et de conserver sans aucune tache le sceau de votre foi ", afin que vous obteniez la vie éternelle.

vate carnem castam, et sigillum immaculatum, ut recipiatis vitam æternam.

IX.

De la résurrection de la chair.

1. Et que personne de vous ne dise que cette chair ne sera point jugée et qu'elle ne ressuscitera point.

1. Et nemo vestrum dicat, quod hæc caro non judicatur, neque resurgit.

2. N'est-ce pas, mes frères, dans cette chair que vous avez été appelés au salut "; et éclairés des rayons de la foi " ?

2. Agnoscite in quo servati estis, in quo visum recepistis; nisi dum in hac carne vivitis.

3. Nous devons donc garder " notre corps comme étant devenu le temple de Dieu; et comme vous avez été appelés à la foi étant revêtus de cette chair mortelle, de même vous ressusciterez dans cette chair.

3. Nos ergo decet, carnem sicut templum Dei custodire. Quemadmodum enim in carne vocati estis, ita in carne venietis.

4. Jésus-Christ notre Seigneur, l'auteur de notre salut, étant d'une origine toute spirituelle ", s'est fait chair, et sous cette chair nous a appelés à lui; de même aussi nous recevons dans cette chair la récompense qu'il nous réserve.

4. Jesus Christus Dominus, qui nos servavit; cum primum esset spiritus, caro factus est, atque sic vocavit nos : ita etiam nos in hac carne mercedem recipiemus.

5. Aimons-nous donc réciproquement les uns les autres, afin que nous ayons tous part au royaume de Dieu;

5. Diligamus igitur nos invicem, ut veniamus omnes in regnum Dei.

6. Pendant que nous pouvons encore remédier à nos maux, jetons-nous entre les bras de Dieu, ce médecin charitable qui peut seul les guérir; mais témoignons-lui en même temps notre reconnoissance.

6. Donec tempus habemus in quo sanemur, dedamus nos medico Deo, remunerationem ipsi tribuentes.

7. Et comment le pouvons-nous faire que par une pénitence de sincérité? car rien n'échappe à la connoissance

7. Quam pœnitentiam ex sincero corde. Namque præscius omnium est, et

℣ 6. Il fait allusion au passage d'*Isaïe*, ch. LXVI, ℣ 24 qu'il a cité ci-dessus.

IX. — ℣ 2. Litt. : que vous avez été sauvés.

Ibid. Autr. : et remplis d'espérance. C'est-à-dire, vers la possession des biens éternels.

℣ 3. Autr. : considérer notre corps.

℣ 4. Autr. : Etant de tout éternité tout Esprit.

quæ in corde nostro versantur novit.

8. Demus itaque illi laudem, non ab ore solum, sed etiam ex corde; ut nos tamquam Dei filios suscipiat.

9. Etenim Dominus dixit: « Fratres mei sunt ii, qui » faciunt voluntatem Patris » mei »

de Dieu et il démêle tous les mouvemens de notre cœur.

8. Louons-le donc non-seulement de la bouche, mais encore plus de cœur, afin qu'il nous mette au rang de ses enfans;

9. Car le Seigneur dit: « [1] Ceux-là » sont mes frères qui font la volonté » de mon Père. »

X.

Faire le bien, afin d'apaiser et de prévenir la colère de Dieu.

1. Ergo, fratres mei, faciamus voluntatem Patris, qui vocavit nos, ut vivamus; et persequamur potius virtutem, vitium autem derelinquamus, veluti præcursorem suppliciorum nostrorum; et fugiamus impietatem, ne nos mala comprehendant.

2. Nam si bene agere studuerimus, consectabitur nos pax.

3. Ob eam siquidem causam non est reperire hominem. Quilibet enim humanis timoribus ductantur, præponentes voluptatem præsentem repromissioni futuræ.

4. Ignorant enim quantum habeat tormentum, hujus sæculi usus: et quales habeat delicias futura promissio.

5. Ac quidem si ipsi ista facerent, tolerabile esset: jam vero perseverant, in-

1. Ainsi, mes frères, faisons la volonté du Père qui nous a appelés; afin que nous vivions: renonçons au vice qui est comme l'avant-coureur des supplices réservés aux méchans; attachons-nous plutôt à la vertu, et fuyons l'impiété de peur que les maux ne nous accablent.

2. Car si nous sommes attentifs à pratiquer le bien, nous jouirons d'une paix inaltérable;

3. C'est pour cette raison que si peu d'hommes l'ont en partage; car la plupart préférant une volupté passagère aux promesses de la vie future, sont livrés à des craintes et à des frayeurs continuelles ".

4. [2] Cependant ils ignorent combien il se rencontre d'amertume dans la jouissance des plaisirs du siècle et quelles sont les délices qui nous sont réservées dans la vie future.

5. Encore s'ils ne cherchoient point à avoir des compagnons de leurs crimes, ils seroient moins coupables;

[1] *Matt.* XII, 50. — [2] *Heb.* XI, 25.

℣ 3. Litt.: aux craintes de ce monde.

mais ils ne s'occupent sans cesse qu'à corrompre les âmes innocentes par une doctrine pernicieuse, ne considérant pas qu'eux et ceux qui les écoutent recevront une double condamnation.

sontes animas pravis doctrinis imbuere; nescientes quod duplicem habebunt condemnationem, et ipsi, et qui audiunt eos.

XI.

Contre les cœurs doubles.

1. Pour nous donc servons Dieu avec un cœur pur, et nous serons justes à ses yeux; que si nous secouons le joug en refusant de croire aux promesses de Dieu, nous serons malheureux;

2. Car le Prophète dit : « La misère » accablera ceux qui ont le cœur dou» ble et flottant, et qui disent : Nous » avons entendu dire ces choses à nos » pères; cependant depuis le temps » que nous attendons, nous n'en avons » encore vu aucun effet ". »

1. Nos ergo in corde mundo, Deo serviamus, et erimus justi : quod si non servierimus, non credendo pollicitationi Dei, erimus miseri.

2. Dicit enim sermo Propheticus : « Miseri sunt » qui animo duplices, et » corde incerti sunt; quip» pe dicunt : Hæc omnia » audivimus etiam a patri» bus nostris; nos vero » diem de die exspectan» tes, nihil horum vidi» mus. »

3. Insensés que vous êtes, instruisez-vous par ce qui arrive à la vigne : elle se pare d'abord de ses feuilles, la sève porte ensuite les sucs dans toutes les branches, les grappes qui en sortent ensuite pleines de verdeur : acquièrent bientôt après une parfaite maturité "; de même mon peuple a été exposé à des agitations et à de rudes combats, mais ensuite il sera comblé de bonheur.

3. Amentes, comparate vos arbori : sumite vitem : primo quidem foliis defluit, deinde germinat; postea uva acerba oritur, indeque uva matura : ita et populus meus agitationes et pressuras tulit; de hinc vero bona excipiet.

4. Ainsi, mes frères, ne soyons point chancelans dans notre foi, mais vivons dans une ferme espérance, de peur que nous ne soyons privés de la

4. Itaque, fratres mei, animo ne vacillemus, sed sperantes sustineamus, ut et mercedem reportemus.

℣ 2. Ce passage paroît avoir rapport à ce que dit Ezéchiel, ch. XII, ℣ 21 et 22, dont l'auteur de cette lettre a pris le sens. Voyez le nomb. XXIII de la première épître de ce saint.

℣ 3. Ceci est une répétition de ce que saint Clément a dit dans l'épître précédent.

Fidelis enim est, qui pollicitus est se unicuique retributurum operum remunerationes.

récompense que nous attendions : car celui qui a promis de récompenser chacun selon ses œuvres est fidèle.

5. Si ergo fecerimus justitiam coram Deo, in regnum illius ingrediemur, et accipiemus promissiones, « quas auris non audivit, » nec oculus vidit; quæque » in cor hominis non ascen» derunt. »

5. Si donc nous faisons ce qui est juste aux yeux de Dieu, nous entrerons dans son royaume, et nous y recevrons les promesses « [1] que l'oreille » n'a point entendues, que l'œil n'a » point vues, et que le cœur de » l'homme n'a jamais conçues. »

XII.

Incertitude du jour du Seigneur.

1. Igitur in horas regnum Dei exspectemus, in caritate et justitia : quandoquidem Dei adventus diem nescimus.

1. Attendons donc sans cesse le règne de Dieu en vivant dans la charité et dans la justice, puisque nous ignorons le jour auquel Dieu paroîtra :

2. Interrogatus enim a quodam ipse Dominus; quando venturum esset regnum ejus, dixit : « Cum » duo erunt unum, et quod » foris ut quod intus, et » masculum cum femina, » neque mas neque fe» mina. »

2. Le Seigneur lui-même ayant un jour été interrogé " sur le temps auquel son règne arriveroit, il dit " : « Lorsque deux ne forment plus » qu'une même chose, que ce qui est » dehors sera semblable à ce qui est » dedans, que la femme sera confon» due dans l'homme, et qu'il n'y aura » ni mâle ni femelle. »

3. « Duo » autem sunt « unum; » quando alter ad alterum loquemur veritatem, et in duobus corporibus sincere et absque simulatione fuerit una anima.

3. Or « deux ne feront plus qu'une » même chose : » lorsque nous nous dirons la vérité l'un à l'autre, et que dans deux corps il n'y aura qu'une seule âme exempte de dissimulation et de déguisement.

4. « Et quod foris ut quod

4. Quant à ces paroles, « que ce

[1] I *Cor.* II, 9.

ỳ 2. Par Salomé : ainsi le rapporte saint Clément d'Alexandrie cité ci-après.
Ibid. Saint Clément d'Alexandrie, *li*. III *Strom.*, vers la fin, rapporte ce qui est dit ici comme une objection faite par Cassien, chef de l'hérésie des Dosithéens; à quoi ce Père repond, que ce qu'il cite au nom de Jésus-Christ ne se trouve point dans les quatre Evangélistes, mais dans celui des Egyptiens, et il l'explique dans un sens allégorique. Voyez ce lieu.

» qui est dehors sera semblable à ce » qui est dedans : » par ce qui est dedans, il entend l'âme, et par ce qui est dehors, il entend le corps. Ainsi donc que votre corps paroît au dehors et est aperçu des yeux, qu'ainsi votre âme se rende visible par ses bonnes œuvres.

5. « Que la femme sera confondue » dans l'homme, et qu'il n'y aura ni » mâle ni femelle : » ce* * * * * * *

» intus, » hoc ait : animam vocat; « quod intus, » et corpus ; « quod foris. » Quo modo igitur corpus tuum conspicuum est, ita et anima tua manifesta sit in bonis operibus.

5. « Et masculum cum » femina, neque mas neque femina : » hoc * * *

ÉPITRES

DE SAINT IGNACE,

ÉVÊQUE D'ANTIOCHE.

PRÉFACE

SUR

LES ÉPITRES

DE SAINT IGNACE.

Saint Ignace, ou autrement Théophore, surnom que lui-même s'est donné dans toutes ses lettres, étoit originaire de la ville d'Antioche, capitale de la Syrie. Il fut instruit et converti par les Apôtres, et en particulier par saint Jean surnommé l'Evangéliste, dont il fut le disciple ; il succéda immédiatement à Evode, qui fut le premier qui fut chargé du gouvernement de l'Église d'Antioche après l'Apôtre saint Pierre. Eusèbe, *lib.* III *hist.*, *cap.* XXI, dit qu'Evode fut le premier évèque de cette ville, et que saint Ignace fut le second, ce qui se doit entendre après saint Pierre, comme il paroît l'insinuer, *lib.* III *hist.*, *cap.* XXX. Théodoret, saint Jean-Chrysostome et quelques autres Pères assurent que saint Ignace fut ordonné par l'Apôtre saint Pierre ; et ainsi il faut qu'il l'ait été dès l'année 66 de Jésus-Christ, et non pas en 69, comme quelques-uns l'ont prétendu, et par conséquent il gouverna cette Eglise au moins durant quarante ans. On ne sait rien des particularités de sa vie pendant tout ce temps. Eusèbe rapporte seulement, à l'occasion de la troisième persécution qui arriva la neuvième année de l'empire de Trajan, vers l'an 107, que cet empereur ayant publié un édit sanglant contre les chrétiens, et étant venu lui-même, selon que le rapportent les actes du martyre de saint Ignace, *cap.* III, à Antioche au retour de la victoire qu'il avoit remportée sur les Scythes, il en-

[1] Félix III, dans sa lettre à l'empereur Zenon. — [2] *Lib.* III, *Hist.*, *cap.* XXVII et XXX, *Alias* XXXVI.

treprit de faire exécuter cet arrêt en sa présence; et, commençant par celui qu'il savoit être le chef de l'Eglise chrétienne de cette ville, il fit venir devant lui saint Ignace; et, sur la profession publique que fit ce saint de croire en Jésus-Christ et de publier son Evangile, il le condamna à être conduit à Rome chargé de chaînes et à être exposé aux bêtes dans l'amphithéâtre de cette fameuse ville, pour servir de spectacle et de divertissement à tout le peuple, ce qui fut exécuté. Les soldats s'étant saisis de lui, le prirent et le menèrent d'Antioche à Seleucie, de là à Smyrne, où il demeura au moins jusqu'au 24 août de l'année 107 de Jésus-Christ. Pendant ce temps il reçut de la part des Eglises voisines et de celles par où il avoit passé, des secours, des consolations et des marques réelles et effectives de l'attachement et du zèle qu'ils avoient pour sa personne et pour la foi de Jésus-Christ, qu'il soutenoit avec beaucoup de fermeté et de courage; ce qu'elles lui témoignèrent par leurs députés et par leurs lettres, et ce fut pour les en remercier qu'il écrivit aux Eglises d'Ephèse, de Magnésie ou de Tralle; et que, prêt de partir de Smyrne, il écrivit aussi à celle de Rome, pour la conjurer de n'apporter aucun retardement à son martyre; et depuis étant venu à Troade, il écrivit à l'Eglise de Smyrne, et en particulier à saint Polycarpe son évêque et à l'église de Philadelphie, pour les remercier des témoignages qu'ils lui avoient donnés de leur amitié, et se réjouir avec eux de la nouvelle qu'il avoit reçue que les Eglises de Syrie, et surtout celle d'Antioche, commençoient à jouir de quelque sorte de paix et de trève par un nouvel édit que Trajan venoit de publier; et en même temps il les exhorte d'écrire à l'Eglise d'Antioche, afin de les consoler par des assurances de la part qu'il prenoit à leur joie, et de leur envoyer des ministres propres à les fortifier et à les soutenir dans la foi et dans la piété évangelique. Peu de temps après il partit de Troade, et vint à Naples, de là à Philippes, passa par la Macédoine et l'Epire près de Dyrraque, où il s'embarqua pour se rendre à Rome. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il fut conduit à l'amphithéâtre, et y reçut la couronne du martyre le 1er février de l'année 108 de Jésus-Christ. Cet abrégé de sa vie est extrait des sept Epitres de ce saint, et des actes de son martyre rapportés par Cotelier dans la seconde partie de la collection qu'il a faite des ouvrages des premiers Pères de l'Eglise qui ont vécu dans les temps aposto-

liques. Saint Polycarpe est le premier qui a eu soin de conserver à la postérité les sept épîtres dont nous venons de parler, et que nous donnons ici au public : il les envoya aux chrétiens de Philippes, qui les lui avoient demandées, d'où elles sont passées de leurs mains jusqu'à nous. Saint Irénée les cite, *lib.* v, *cap.* xxviii ; Origène, *homél.* vi *sur saint Luc*, et dans son prologue sur le Cantique des Cantiques ; Eusèbe, *lib.* iii *hist.*, *cap.* xxx, ou, selon d'autres, xxxvi, en rapporte le catalogue avec un fort petit sommaire et quelques fragmens ; saint Athanase, *livre des synodes de Rimini et de Séleucie*, les cite aussi ; saint Chrysostome, dans le panégyrique qu'il a fait à la louange de ce saint ; saint Jérôme, *Catalog., nomb.* 16 ; Théodoret, dans ses dialogues ; Gélase, dans son livre des deux natures, et plusieurs autres que l'on trouvera cités dans l'édition de Cotelier.

On peut voir dans la même édition six autres lettres écrites en grec, et rapportées sous le nom de saint Ignace ; l'une à Marie de Casobole et l'autre à Marie de Naples ; trois autres aux fidèles de Tarse, d'Antioche et de Philippes, et une en particulier à Héron ; mais elles sont rejetées comme supposées par tous les savans critiques des derniers siècles, et n'ont point été citées ni par Eusèbe, ni par saint Jérôme, ni par aucun des anciens pères : outre qu'elles contiennent plusieurs choses qui ne conviennent nullement à ces premiers temps apostoliques, surtout à l'égard de ce qui est rapporté dans la lettre aux Tharsiens, où il est fait mention, *nomb.* 12, des sous-diacres, des lecteurs, des chantres, des portiers, des exorcistes et d'autres offices qui n'ont été en usage dans l'Eglise que longtemps après ; et de ce qui est dans sa lettre aux Philippiens, *nomb.* 13, sur l'obligation de célébrer les fêtes, de jeûner le carême, les mercredi et jeudi de chaque semaine de l'année, et sur la défense de jeûner les dimanches et les samedis, excepté le samedi de Pâques ; ce qui n'étoit point encore établi universellement dans ces premiers temps.

On peut porter le même jugement de deux autres lettres écrites sous le nom du même saint à saint Jean l'évangeliste ; d'une troisième du même saint à la sainte Vierge, et d'une réponse de la sainte Vierge à la lettre de ce saint ; car elles ne peuvent convenir ni au temps auquel a vécu saint Ignace, ni au style de ses sept premières lettres, outre qu'elles ne sont citées par aucun père ni par aucun auteur ancien ; car

le premier qui en ait parlé est saint Bernard, dans le sermon VII, sur le psaume *qui habitat*.

A l'égard de l'ordre chronologique des sept épîtres que nous donnons ici au public, nous l'avons suffisamment marqué dans ce que nous venons de dire en abrégé de la vie de ce saint, dont ces lettres sont la principale et la dernière partie : les quatre premières sont certainement écrites lorsque ce saint étoit à Smyrne, où il demeura au moins jusqu'au 24 août de l'année 107; et à ces quatre nous avons cru leur devoir donner entre elles le rang qu'elles tiennent ici. Les trois dernières sont écrites peu de temps après, lorsqu'il étoit à Troade, et nous les avons rangées dans l'ordre que nous avons cru aussi devoir leur convenir, et c'est le même ordre qu'Eusèbe leur a donné, *lib.* III *hist.*, *cap.* XXX, *alias* XXXVI; aussi bien que saint Jérôme, *Catalog.*, *cap.* XVI, qui semble avoir copié cet historien. Comme nous avons mis des argumens particuliers à la tête de chacune de ces sept Epîtres, nous n'avons pas jugé à propos d'en parler ici plus en détail.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT IGNACE

AUX ÉPHÉSIENS.

Saint Ignace étant arrivé à Smyrne, crut qu'il étoit de son devoir d'écrire la lettre suivante aux fidèles de l'Eglise d'Ephèse, pour les remercier non-seulement de la manière charitable avec laquelle ils l'avoient reçu, lui, Rufe et Zosime, ses compagnons, quoique chargés de chaînes et condamnés à être exposés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Rome[1]; mais encore de l'attention qu'ils avoient eue de lui envoyer, par Onésime leur évêque, par Burrhus, Euplus et Fronton, les consolations et les secours dont il pouvoit avoir besoin. C'est le sujet principal de cette lettre, dans laquelle il leur donne des témoignages de sa parfaite reconnoissance et de son estime; il les loue de leur foi, de leur charité, et surtout de leur fermeté à ne pas rougir des liens dont il étoit chargé. Il leur témoigne aussi en particulier la joie qu'il a eue de jouir de la conversation et de la présence d'Onésime leur évêque, et de ceux qui étoient venus le trouver à Smyrne de leur part : il les exhorte d'avoir avec ce saint évêque et les prêtres qui lui sont attachés une union parfaite, à ne point se séparer de leur assemblée, *ni de l'autel* où l'on participe à *ce pain de Dieu qui est le vrai remède pour obtenir l'immortalité et l'antidote salutaire qui les délivrera de la mort*[2]; à fuir la conversation des hérétiques, et surtout de ceux qui combattent la vérité de l'incarnation; à n'écouter que la doctrine de Jésus-Christ et à vivre selon son esprit. Il les félicite, mais comme en passant, de s'être opposés à de faux docteurs qui

[1] Nomb. I. — [2] Nomb. V et XX ci-après.

avoient essayé chez eux de répandre leurs erreurs. Il les invite à prier indifféremment pour tous les hommes, et même pour ceux qui les persécutent, à contribuer par leurs bons exemples à leur conversion, et à veiller sur eux-mêmes, en considérant que le jour de la colère de Dieu s'approche ; et pour les y porter plus efficacement, il les renvoie à la lecture de la lettre que saint Paul leur avoit écrite. Il dit que le démon a ignoré trois mystères de Jésus-Christ ; savoir, la virginité de Marie, l'incarnation du Verbe et sa mort ; enfin il leur promet de leur écrire une seconde lettre, dans laquelle il leur expliquera le mystère du nouvel homme.

Cette lettre est remplie des caractères de la charité, de l'humilité et du zèle pour le martyre dont ce saint étoit embrasé, et elle est très-capable d'inspirer ces mêmes sentimens aux fidèles : elle est citée par Origène, *homil.* VI, *in Luc ;* par saint Basile, *homil. de Christi nativitate*, qui en rapporte un fragment (voyez ci-après *nomb.* 19) ; par Eusèbe, *lib.* III *hist.*, *cap.* XXX, selon d'autres XXXVI, qui dit que dans cette lettre il y est fait mention d'Onésime évêque d'Ephèse ; et par saint Athanase, *lib. de Synod. Arim. et Seleuc.*, qui cite ce qui est rapporté ci-après, ch. VII, de la divinité de Jésus-Christ.

EPITRE

DE SAINT IGNACE

AUX ÉPHÉSIENS.

Ignatius, qui et Theophorus: benedictæ in magnitudine Dei Patris, et plenitudine, prædestinatæ ante sæcula, ut esset semper in permanente gloria, immutabilis, unita, et electa, in vera passione, per voluntatem Patris et Jesu Christi Dei nostri; Ecclesiæ merito beatæ, quæ est Ephesi in Asia: plurimam in Jesu Christo et in immaculata gratia salutem.

Ignace aussi nommé Théophore[1]: à l'Eglise d'Ephèse en Asie, qui a reçu des bénédictions de la grandeur et de la plénitude de Dieu le Père, qui a été prédestinée avant tous les siècles à une gloire permanente, immuable, et qui enfin a été élue, et choisie dans la volonté du Père et de Jésus-Christ notre Seigneur par le mérite de la Passion très-véritable de ce Sauveur, à cette Eglise digne d'être heureuse[2]: salut en Jésus-Christ, et en sa grâce très-pure.

I.

1. Suscepi vestrum in Deo multum dilectum nomen, quod possidetis natura ju-

1. Je me réjouis en notre Seigneur du nom très-aimable[a] que votre foi et votre amour pour Jésus-Christ notre

[1] C'étoit son surnom. Ce mot grec signifie : *qui porte Dieu*, et sur cette signification quelques-uns ont prétendu que c'étoit une épithète, pour marquer que ce fut lui dans son enfance que Jésus-Christ prit et mit au milieu de ses apôtres, *Matt.*, ch. XVIII, 2 ; mais lui-même donne aussi ce nom aux Ephésiens dans cette épître, en parlant de leur éminente piété, et ainsi il pouvoit aussi l'avoir reçu par la même raison ; c'est ainsi que lui-même s'en expliqua à Trajan. Voyez les actes de son martyre, ch. III.

[2] Autr. : à laquelle on peut donner à juste titre le surnom de bienheureuse.

℣ 1. Autr. : très-chéri ou très-précieux. Autr. : la bonne réputation.

Sauveur vous font porter avec tant de justice ″ ; car vous avez montré que vous étiez les imitateurs de Dieu : et par les mouvemens de cette charité dont le sang de ce même Dieu a allumé en vous les vives ardeurs ; vous avez rempli les devoirs d'une piété parfaite, en m'envoyant visiter aussitôt que vous avez su qu'on m'amenoit de Syrie chargé de chaînes pour le nom que nous portons tous, et pour notre commune espérance ″ ; car j'espère obtenir par vos prières la grâce de combattre à Rome contre les bêtes, afin que par le martyre je puisse être le disciple de celui qui s'est offert à Dieu pour nous, comme une hostie vivante.

sta, secundum fidem et caritatem in Jesu Christo Salvatore nostro, cum imitatores sitis Dei, excitando vos per sanguinem Dei, cognatum opus omnibus suis numeris absolvistis, postquam audistis me vinctum a Syria, pro communi nomine et spe, sperantem quod vestris precibus consequar ut Romæ adversus bestias pugnem, quo per martyrium adipisci possim discipulus esse illius, qui seipsum pro nobis obtulit Deo oblationem et hostiam.

2. J'ai reçu au nom de Dieu toute votre nombreuse multitude en la personne d'Onésime ″ votre Evêque, homme dont on ne peut trop louer l'immense charité.

2. Quandoquidem numerosam multitudinem vestram in nomine Dei suscepi in Onesimo; inenarrabilis caritatis viro, vestro autem in carne Episcopo;

3. Je prie Dieu que vous l'aimiez comme tenant à votre égard la place de Jésus-Christ, et que vous soyez tous ses imitateurs.

3. Quem obsecro, ut juxta Jesum Christum ametis, utque vos omnes illius similes sitis.

4. Béni soit celui ″ qui vous a donné un si saint Evêque, et tel que vous méritez de le posséder.

4. Benedictus enim, qui donavit vobis, qui digni estis, talem Episcopum possidere.

℣ 1. Autr. : que vous vous êtes acquise non-seulement par votre bon naturel, mais par la foi et l'attachement que vous avez à Jésus-Christ notre Sauveur.

Ibid. Il étoit alors accompagné de Rufe et de Zosime, qui étoient comme lui chargés de chaînes.

℣ 2. C'est peut-être le même que celui dont saint Paul parle, *Coloss.*, ch. IV, ℣ 9, et en faveur duquel il écrivit cette belle et éloquente lettre à Philémon, ℣ 10 ; il succéda à Timothée dans le gouvernement de cette église. Onésime étoit venu lui-même à Smyrne de la part des Ephésiens, pour porter des secours à saint Ignace et à ses compagnons. Voyez son épître aux Romains, nomb. IX.

℣ 4. C'est-à-dire, Dieu.

II.

1. De Burrho autem conservo meo, et secundum Deum Diacono vestro in omnibus benedicto, oro ut permaneat ad honorem vestri et Episcopi.

1. Quant à Burrhus [1] ce fidèle compagnon de mes travaux, qui exerce parmi vous les fonctions de Diacre, cet homme selon Dieu, et rempli de toutes sortes de bénédictions; je prie Dieu qu'il demeure avec vous pour votre gloire et pour celle de votre Evêque.

2. Sed et Crocus, et Deo et vobis dignus, quem exemplar vestræ caritatis accepi, per omnia me recreavit;

2. Je souhaite la même chose à l'égard de Crocus, cet homme digne de Dieu et de vous, que j'ai reçu comme un modèle de votre charité, et qui m'a soulagé en toutes choses [2].

3. Quo modo et ipsum refrigeret Pater Jesu Christi, una cum Onesimo, Burrho, Euplo, ac Frontone per quos vos omnes quoad caritatem vidi.

3. Ainsi le père de Jésus-Christ le consolera lui-même avec Onésime, Burrhus, Euplus, et Fronton, en la personne desquels je vous ai tous vus quant à la charité [3].

4. Fruar vobis perpetuo, si dignus fuero.

4. J'espère jouir un jour de votre présence [4], si j'en suis digne.

5. Decet itaque vos omnibus modis glorificare Dominum Jesum Christum, qui glorificavit vos, ut in obedientia una « sitis per» fecti, eadem mente, ea» demque sententia; idem-

5. Il est donc bien raisonnable de glorifier en toutes choses Jésus-Christ qui vous a comblés de gloire; afin qu'étant tous assujettis à Dieu, vous soyez soumis à l'Evêque et aux Prêtres; que vous soyez sanctifiés par votre soumission, et que votre perfec-

℣ 1. Burrhus étoit un de ceux qui étoient venus d'Ephèse à Smyrne avec Onésime pour donner quelques secours et quelque marque de leur charité à saint Ignace. Il l'accompagna depuis à Troade, d'où ce saint écrivit sa lettre aux Philadelphiens, dans laquelle il se loue beaucoup de Burrhus et des Ephésiens, et des fidèles de Smyrne. Voyez ci-après le nomb. XI de sa *Lettre aux Philadelphiens*.

℣ 2. Il parle de ce Crocus dans l'épître aux Romains, ch. X ci-après; il étoit encore à Smyrne, près de saint Ignace, lorsqu'il écrivit à l'église de Rome.

℣ 3. Les fidèles non contens d'avoir reçu honorablement chez eux saint Ignace, quoique chargé de chaînes, et condamné d'aller à Rome pour y être exposé aux bêtes, lui envoyèrent à Smyrne où il étoit, ces ecclésiastiques, pour lui porter des secours, et lui donner les soulagemens dont ils étoient capables; c'est de ces députés des Ephésiens que ce saint parle dans sa *Lettre aux Magnésiens*, nomb. XV, où surtout il se loue beaucoup de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, qui lui avoit rendu tous les services dont il pouvoit avoir besoin.

℣ 4. Dans le ciel pendant l'éternité; car il n'attendoit pour lors que la mort et la couronne du martyre.

tion consiste à être tous unis ensemble dans un même esprit, dans les mêmes sentimens et dans un même langage.

» que dicatis de eodem omnes, » ut subjecti Episcopo et Presbyterio, per omnia sanctificati sitis.

III.

1. Je ne vous donne point ces préceptes comme si j'étois moi-même quelque chose ″; car quoique je sois lié pour le Nom de Jésus-Christ, je ne suis pas encore parfait dans la connoissance de ses mystères.

2. Je ne fais encore que commencer à apprendre, et je vous parle comme à ceux qui en savent autant que moi.

3. Car j'avois besoin que vous m'eussiez préparé au combat, en m'inspirant la foi, la patience et la constance.

4. Mais parce que la charité ne me permet pas de demeurer dans le silence sur ce qui vous regarde, j'ai pris la liberté de vous exhorter de concourir tous unanimement à faire ce que Dieu demande de vous ″;

5. Car comme Jésus-Christ qui est notre vie inséparable, a été établi par l'ordre du Père sur toute l'Eglise :

6. Ainsi les Evêques l'ont été par l'ordre de Jésus-Christ dans les différentes parties de la terre.

1. Non præcipio vobis quasi sim aliquis. Quamvis enim vinctus sum in Nomine, necdum tamen perfectus sum in Jesu Christo.

2. Nunc enim incipio discipulus esse; et alloquor vos ut condoctores meos.

3. Nam oportebat me a vobis incitari, fide, admonitione, patientia, æquanimitate.

4. At quando caritas non sinit me tacere de vobis, propterea anteverti vos admonere, ut in Dei sententiam concurratis.

5. Etenim Jesus Christus, inseparabilis nostra vita, Patris est sententia;

6. Ut et Episcopi per terræ terminos definiti, ex Jesu Christi sunt sententia.

IV.

1. Vous devez donc tous concourir à la volonté de l'Evêque, comme vous le faites :

2. Car tous les Prêtres de votre Eglise, ces Ministres ″ saints et dignes

1. Unde decet vos in Episcopi sententiam concurrere : quod et facitis.

2. Nam memorabile vestrum Presbyterium, di-

III. — ℣ 1. Au dessus de vous, soit par mes lumières et les grâces que Dieu a répandues en moi, soit par le caractère de l'épiscopat dont il m'a revêtu.

℣ 4. Autr. : à vous conformer tous unanimement à ce que Dieu demande de vous.

IV. — ℣ 2. Litt. : Votre presbytère. Mot grec qui signifie l'assemblée des anciens et des prêtres.

gnum Deo, ita coaptatum est Episcopo, ut chordæ citharæ. Propter hoc in consensu vestro et concordi caritate, Jesus Christus canitur.

de Dieu, sont d'accord avec l'Evêque comme les cordes d'une lyre, et de votre union se formera un concert merveilleux à la gloire de Jésus-Christ.

3. Sed et vos singuli chorus este; ut consoni per concordiam, melos Dei recipientes in unitate, cantetis voce una per Jesum Christum Patri; quo et vos audiat, et agnoscat ex iis quæ operamini, membra esse vos Filii ipsius.

3. Chacun de vous fait seul un chœur de musique; en sorte qu'étant tous unis ensemble par un même accord de sentimens et de volontés, vous célébrez les grandeurs de Dieu dans une unité parfaite, et chantez tous d'une même voix la gloire du Père par Jésus-Christ; afin qu'il vous prête une oreille favorable, et que par vos actions il reconnoisse que vous êtes les membres de son Fils.

4. Utile itaque est, in immaculata unitate vos esse; ut et semper participetis Deo.

4. Il vous est donc utile de conserver cette union pure et sans tache, afin que vous soyez toujours remplis de l'Esprit de Dieu.

V.

1. Si enim ego brevi temporis spatio talem consuetudinem contraxi cum Episcopo vestro, quæ non humana sed spiritualis est; quanto vos beatiores judico, conjunctos sic uti Ecclesia Jesu Christo, et Jesus Christus Patri; ut omnia per unitatem consentiant?

1. Car si dans le peu de temps que j'ai été avec votre Evêque ", j'ai goûté avec lui un commerce tout spirituel, et qui n'a rien d'humain, combien vous dois-je estimer plus heureux, vous qui lui êtes unis comme l'Eglise l'est à Jésus-Christ, et comme Jésus-Christ l'est avec son Père, afin que toutes les parties soient liées ensemble, par le concert harmonieux des mêmes pensées et des mêmes sentimens.

2. Nemo erret: nisi quis intra altare sit, privatur pane Dei.

2. Que personne ne se trompe; quiconque est séparé de l'Autel ", est en même temps privé du pain de Dieu ";

V. — ℣ 1. Onésime.

℣ 2. Comme il y a un véritable sacerdoce dans l'église de Jésus-Christ, il y a aussi un autel et un sacrifice dont on séparoit les hérétiques, les schismatiques et les pécheurs.

Ibid. C'est-à-dire, de l'oblation et du sacrifice qui se fait par le prêtre sur l'autel, par le changement du pain au corps du Seigneur, qui y renouvelle lui-même le sacrifice de sa croix, en s'offrant à son Père, comme une hostie

3. Car si la prière d'un ou deux des fidèles a tant de force ; combien celle de l'Evêque et de toute l'Eglise assemblée en a-t-elle davantage?

3. Si enim unius atque alterius precatio tantas vires habet ; quanto magis illa quæ Episcopi est et totius Ecclesiæ?

4. Celui donc qui ne se trouve point aux assemblées avec les autres fidèles, est un superbe, et se retranche lui-même de la communion universelle :

4. Qui igitur in conventum non venit, hic jam superbia elatus est, et seipsum separavit atque judicavit.

5. Et il est écrit : « [1] Dieu résiste » aux superbes. »

5. Scriptum est enim ; « Superbis Deus resistit. »

6. Prenons donc garde à ne pas résister aux Evêques, afin que nous soyons véritablement soumis à Dieu.

6. Studeamus igitur Episcopo non resistere ; ut simus subjecti Deo.

VI.

1. Plus nous voyons l'Evêque grave et retenu dans ses paroles, plus nous le devons honorer et respecter ;

1. Et quanto quis taciturniorem viderit Episcopum, tanto magis eum revereatur.

2. Quand le Père de famille envoie quelqu'un pour le gouvernement de sa maison, il faut le recevoir comme celui qui l'envoie.

2. Quemcumque enim Paterfamilias mittit ad gubernandam familiam suam, hunc ita accipere debemus ut illum ipsum qui mittit.

3. Il est donc évident que nous devons regarder l'Evêque comme le Seigneur lui-même.

3. Manifestum igitur est, quod Episcopum respicere oporteat ut ipsum Dominum.

4. Au reste Onésime donne de grandes louanges au bon ordre qui règne parmi vous, de ce qu'en vue de Dieu, vous vivez tous selon la vérité, que vous ne souffrez parmi vous aucune hérésie, et que vous n'écoutez que Jésus-Christ seul qui vous parle dans la vérité.

4. Et ipse quidem Onesimus supra modum laudat vestrum decentem divinumque ordinem, quod omnes secundum veritatem vivitis, et quod inter vos nullus est hæresi locus : sed neque auditis aliquem amplius quam Jesum Christum, qui loquitur in veritate.

[1] *Prov.* III, 34. *Jac.* IV, 6. I *Pet.* V, 5.

toujours immolée et toujours vivante ; c'est ce que saint Paul appelle I *Cor.*, ch. X, ℣ 21, la table et la cène du Seigneur, *ibid.*, ch. XI, ℣ 20 et suiv. Voyez ce que ce saint dit des avantages de ce pain divin, nomb. XX ci-après, et du malheur qu'il y a d'en être séparé, *Epître aux Smyrniens*, nomb. VII.

VII.

1. Solent enim nonnulli malo dolo nomen quidem circumferre; sed patrant quædam indigna Deo : quos oportet vos, ut feras evitare.

1. Car il y a des hommes trompeurs qui se parent insolemment du nom de chrétien, et qui font des choses indignes de Dieu; vous devez les éviter comme des bêtes furieuses.

2. Sunt enim canes rabidi, clam mordentes : quos a vobis vitari oportet, ut morbo difficulter curabili laborantes.

2. Ce sont des chiens enragés qui pleins d'artifices et de déguisement, mordent dans le temps qu'on y pense le moins; donnez-vous-en de garde; car on guérit difficilement de leurs morsures;

3. Medicus autem unus est, et carnalis et spiritualis, genitus et ingenitus (*seu* factus et non factus), in Homine existens Deus, in morte vita vera, et ex Maria et ex Deo, primum passibilis et tunc impassibilis, Jesus Christus Dominus noster.

3. Et l'on n'en doit attendre la guérison que d'un seul médecin, qui a eu une véritable chair, et une âme véritable ″, qui a été engendré et non engendré ″, qui dans son humanité a été Dieu ″, qui dans la mort même a été la véritable vie, qui est né de Marie et de Dieu, qui d'abord a été passible, et qui depuis est devenu impassible, et glorieux, Jésus-Christ notre Seigneur″.

VIII.

1. Ne quis igitur vos seducat, sicut nec seducimini : toti namque estis Dei.

1. Que personne donc ne vous séduise; et comment pourroit-on vous séduire, puisque vous êtes tout à Dieu?

2. Cum enim nulla lite implicemini, quæ vos discruciare possit; profecto secundum Deum vivitis.

2. Car n'y ayant maintenant parmi vous aucune dispute qui puisse en troubler la paix et l'union, n'est-il pas évident que vous vivez selon Dieu?

VII. — ℣ 3. Litt. : charnel et spirituel; c'est-à-dire, homme et Dieu. Peut-être aussi avoit-il en vue les hérétiques de son siècle, qui nioient que Jésus-Christ se fût véritablement revêtu de notre nature humaine; c'est-à-dire, d'un corps et d'une âme comme nous : mais ce qu'il ajoute paroît favorable au premier sens; ce passage est cité contre les Ariens, par saint Athanase. *Epist. de Synod. Arimini et Seleuciæ*, édit. de Paris, tom. I, p. 922, nouv. édit., tom. I, part. II, p. 761.

Ibid. Litt. : fait et non fait. C'est-à-dire, créé et incréé.

Ibid. Autr. : qui étoit Dieu dans l'humanité.

Ibid. Ces paroles sont citées par saint Athanase, *Epist. de Synod. Arimin. et Seleuc.*, *loc. cit.*

3. Pour ce qui est de moi, je suis le dernier et le moindre de vous tous", et destiné à être immolé comme une victime " pour l'Eglise d'Ephèse, cette Eglise digne de subsister dans tous les siècles.

4. Ceux qui vivent selon la chair ne peuvent faire des œuvres spirituelles ; ni ceux qui vivent selon l'esprit, des œuvres charnelles ;

5. Non plus que la foi ne fait point les œuvres de l'infidélité, ni l'infidélité celles de la foi :

6. Mais pour vous ce que vous faites même selon la chair, appartient à l'esprit, parce que vous faites toutes vos actions en Jésus-Christ.

3. Purgamentum vestri sum, et piaculum efficiar pro vestra Ephesiorum Ecclesia, celeberrima in sæculis.

4. Carnales spiritualia exercere nequeunt, neque spirituales carnalia :

5. Sicut nec fides quæ incredulitatis sunt, nec incredulitas, quæ fidei.

6. Quæ vero et secundum carnem agitis, ea spiritualia sunt. In Christo Jesu enim omnia agitis.

IX.

1. J'ai su qu'il a passé chez vous des gens qui tiennent une mauvaise doctrine,

2. Mais vous ne leur avez point permis de la répandre, et vous vous êtes bouché les oreilles de peur qu'elles n'en fussent souillées ", parce que vous êtes des pierres destinées et préparées pour la construction du temple de Dieu le Père, qui doivent être élevées au haut de l'édifice par la croix " de Jésus-Christ, et par le ministère " du Saint Esprit;

3. Parce que la foi est le guide

1. Novi autem nonnullos illic transisse, qui habent perversam doctrinam.

2. Quos non permisistis seminare inter vos ; et obturastis aures, ne reciperetis quæ ab ipsis sunt disseminata ; ut qui lapides sitis templi Patris, præparati in Dei Patris ædificium ; sublati in alta per machinam Jesu Christi, quæ est Crux, Spiritu sancto pro fune utentes.

3. Fides autem vestra

℣ 3. Litt. : l'ordure ou la balayure de chez vous.

Ibid. Le mot grec signifie ce qu'on sépare, et ce qu'on rejette pour rendre une chose absolument nette et pure, et peut être synonyme au mot précédent ; ainsi ce saint par humilité se regardoit comme nuisant à la réputation de la piété de cette église, dont il prétendoit que l'éclat devoit briller dans toute son étendue, sitôt qu'il en seroit entièrement séparé.

IX. — ℣ 2. Litt. : pour ne pas recevoir la semence qu'ils répandoient.

Ibid. Litt. : par la machine. Il est visible que ce saint entend sous cette expression la croix de Jésus-Christ, qui nous sert comme d'une grue spirituelle pour nous élever, puisqu'il ajoute immédiatement après, *qui n'est autre que sa croix.*

Ibid. Litt. : le saint Esprit vous y tenant lieu de corde ou de cable ; et

subvectrix, vestra charitas vero via deducens ad Deum.

qui vous conduit, et la charité la voie qui vous mène à Dieu;

4. Estis igitur et viæ comites omnes, Deiferi et Templiferi, Christiferi, Sanctiferi, per omnia ornati præceptis Jesu Christi:

4. Ainsi vous tous qui marchez de concert dans ce chemin, vous portez Dieu dans toutes les puissances de votre âme, vous portez un temple vivant dans votre cœur; vous portez Jésus-Christ dans votre corps; vous portez la pureté et la sainteté dans votre esprit ", et la pratique fidèle des préceptes de Jésus-Christ est le seul ornement dont vous soyez jaloux.

5. Propter quos exsulto, quod dignus habitus sim, per ea quæ scribo, colloqui vobiscum, et simul gaudere; quia ratione alterius vitæ habita, nihil diligitis præter solum Deum.

5. Que je suis heureux qu'il me soit permis de vous entretenir par cette lettre, et de me réjouir avec vous, de ce que, dans l'attente d'une autre vie plus heureuse que celle-ci, vous n'aimez que Dieu seul.

X.

1. Sed et pro aliis hominibus indesinenter oratis. Est enim ipsis spes pœnitentiæ, ut Deum nanciscantur.

1. Vous le priez aussi sans cesse pour les autres hommes ", et il faut espérer qu'ils le secoueront un jour par la pénitence, pour s'attacher sincèrement à Dieu ".

2. Permittite itaque ipsos, saltem ex operibus, a vobis erudiri.

2. Faites donc en sorte qu'ils s'instruisent du moins par vos œuvres;

3. Sitis vos adversus iras eorum mites, adversus magniloquentias eorum humiles, eorum maledictis opponite, vos preces, adversus errorem eorum vos firmi permanete in fide, ad-

3. N'opposez que la modération et la douceur à leurs emportemens, l'humilité à leur orgueil, des prières à leurs injures, la fermeté inébranlable de votre foi à leurs erreurs, l'humanité à la férocité de leurs mœurs.

c'est la suite de la précédente allusion de la croix de Jésus-Christ à une machine ou instrument qui sert à élever quelque chose en haut.

℣ 3. Litt. : vous êtes des porte-Dieu, des porte-Temple, des porte-Christ et des porte-Saints : expressions assez ordinaires aux anciens Pères; mais comme elles ne sont pas si usitées dans notre langue, on a cru devoir user de circonlocution et les expliquer.

X. ℣ 1. Ceux qui sont encore retenus captifs sous le joug de l'idolâtrie.

Ibid. Litt. : et il y a sujet d'espérer qu'ils s'uniront un jour à Dieu par la pénitence.

versus efferos mores illocum vos mansueti sitis.

4. Gardez-vous de les imiter, mais tâchez plutôt de les gagner à Jésus-Christ par des manières pleines d'égards et de charité; vous efforçant d'imiter la clémence de Dieu même, soit qu'on vous traite injustement, qu'on vous trompe, ou qu'on vous accable de mépris;

4. Non ipsos contra imitari conati; fratres eorum inveniamur per benignitatem: imitatores autem Domini studeamus esse: unusquisque defraudari se sinat, unusquisque contemni.

5. Afin qu'il ne se trouve parmi vous aucune tige ″ du démon; mais que vous viviez en Jésus-Christ dans toute sorte de pureté et de tempérance, selon la chair et l'esprit.

5. Ut non herba aliqua Diaboli in vobis inveniatur; sed in omni puritate et temperantia maneatis, in Jesu Christo, carnaliter et spiritualiter.

XI.

1. Nous touchons presque aux derniers temps; tremblons, et craignons d'abuser de la patience de Dieu, de peur qu'elle ne soit pour nous le sujet d'une plus grande condamnation:

1. Novissima jam sunt tempora: revereamur et timeamus Dei longanimitatem, ne in judicium nobis cedat.

2. Car il faut, ou que nous redoutions la colère qu'il doit un jour exercer *contre les prévaricateurs de sa loi*, ou que nous reconnoissions les faveurs qu'il nous a faites en cette vie,

2. Aut enim futuram timeamus iram, aut præsentem gratiam diligamus:

3. Et ce n'est qu'en Jésus-Christ seul que nous pouvons trouver cette crainte ou cet amour ″ pour la véritable vie ″.

3. Unum ex duobus, modo in Christo Jesu inveniamur, ad veram vitam vivendam.

4. Ne trouvez rien de bon que ce que vous aurez fait en Jésus-Christ ″: c'est pour lui que je suis chargé de chaînes.

4. Sine ipso nihil vos deceat; in quo vincula circumfero,

5. Puissé-je un jour paroître devant mon juge avec cet ornement précieux par le mérite de vos prières! Je souhaite y avoir toujours quelque part et être mis au rang des chrétiens d'Ephèse, qui par la vertu toute-puissante

5. Spirituales margaritas, in quibus erectum stare mihi contingat oratione vestra, cujus me opto semper fieri participem, ut inveniar in sorte Ephesiorum

℣ 5. Litt.: herbe. Aucune racine ou aucun vestige de la corruption du démon.

XI. — ℣ 2. Litt.: l'un des deux.

Ibid. Litt.: pour vivre d'une vie véritable.

℣ 4. Litt.: Il ne vous convient point de faire rien sans lui; sans le rapporter à lui; c'est le sens de ce qui suit.

Christianorum, qui et Apostolis semper consenserunt, in virtute Jesu Christi.

de notre Sauveur Jésus-Christ, ne se sont jamais écartés de la doctrine des Apôtres.

XII.

1. Scio qui sum, et quibus scribo.

2. Ego condemnatus; vos misericordiam assecuti: ego periculo obnoxius; vos confirmati.

3. Transitus estis eorum qui ob Deum interficiuntur:

4. Pauli symmistæ, qui sanctificatus, martyrium consecutus, et digne beatus est (ad cujus vestigia contingat mihi ut inveniar, ubi Deo potitus fuero) qui tota Epistola memor vestri est in Christo Jesu.

1. Je sais qui je suis et à qui j'écris;

2. Je suis condamné par le jugement des hommes, et vous n'avez rien à craindre de leur part; je suis environné de périls, et vous êtes en sûreté;

3. Ephèse votre ville est le passage ordinaire de ceux qui vont perdre leur vie pour Dieu.

4. Disciples de Paul qui a été sanctifié, martyrisé, glorifié, et qui dans toute la lettre qu'il vous écrit parle de vous comme de dignes serviteurs de Jésus-Christ; puissé-je un jour me trouver sous les pieds de ce grand Apôtre lorsque je jouirai de mon Dieu ''!

XIII.

1. Date itaque operam ut crebrius congregemini ad gratias Deo agendas, et ad eum laudandum.

2. Quando enim sæpius in idem loci convenitis, labefactantur vires Satanæ, et concordia vestræ fidei solvitur exitium quod ille infert.

3. Nihil præstantius pace est, qua aboletur omne bellum cœlestium et terrenorum.

1. Ayez soin de vous assembler souvent pour louer Dieu et lui rendre vos actions de grâces;

2. Car en vous réunissant ainsi souvent dans un même lieu, vous affoiblissez les forces du démon; et l'union de votre foi rend impuissans tous les efforts qu'il fait pour vous perdre.

3. Il n'y a rien de plus avantageux que la paix; c'est par elle que toute guerre cesse, soit dans le ciel, soit sur la terre.

XII. — ℣ 3. Dans le séjour de sa gloire.

XIV.

1. Toutes ces choses se découvriront à vos yeux si vous avez une foi vive et une charité parfaite pour Jésus-Christ; ces deux vertus qui sont le commencement et la fin de la véritable vie : la foi en est le commencement et la charité en est la fin.

2. Toutes deux jointes ensemble sont de Dieu; et toutes les autres vertus qui servent " à rendre les hommes bons ne sont que comme des ruisseaux de cette source.

3. Quiconque fait profession de la foi est exempt de péché, et celui qui possède la charité dans le cœur ne hait point son frère.

4. « [1] L'arbre se fait connoître par » son fruit : » ainsi connoît-on ceux qui font profession d'être chrétiens aux actions qu'on leur voit faire;

5. Car il ne suffit pas, pour porter dignement cette glorieuse qualité, d'en paroître revêtu extérieurement dans le cours de cette vie : il faut encore que par l'ardeur de notre foi nous soyons trouvés persévérans jusqu'à la fin.

1. Quorum nihil vos latet; si perfecte habueritis in Jesum Christum fidem, et caritatem, quæ initium vitæ et finis sunt : principium quidem fides, finis vero caritas.

2. Hæc autem duo, in unum coeuntia, Dei sunt : omnia vero alia, ad probitatem consectanea sunt.

3. Nullus fidem repromittens, peccat; neque caritatem possidens, odit.

4. « Manifesta est arbor » ex fructu ipsius : » similiter qui profitentur se Christianos esse, ex iis quæ faciunt, cernentur.

5. Non enim nunc repromissionis opus; sed per virtutem fidei, si quis inveniatur usque ad finem.

XV.

1. Il vaut mieux se tenir dans le silence et être ce qu'il faut être, que parler et n'être pas tel que l'on doit ".

2. Il est bon d'instruire et d'enseigner les autres, mais c'est lorsqu'on est le premier à leur montrer l'exemple.

3. Nous n'avons tous qu'un seul maître qui a dit et tout a été fait, et ce

1. Melius est tacere et esse, quam loquentem, non esse.

2. Bonum est docere, si quid dicit, faciat.

3. Unus igitur Doctor, qui dixit, et factum est :

[1] *Mat.* XII, 33.

XIV. — ℣ 2. Litt. : concourent *avec elles* à nous acquérir la probité ou la justice.

XV. — ℣ 1. Nous avons pensé devoir ajouter au texte quelque chose, le sens étant suspendu, et devant être suppléé par ce qui précède et ce qui suit.

sed et quæ silens fecit, digna Patre sunt.

qu'il a fait en silence est digne du Créateur de toutes choses ''.

4. Qui verbum Jesu possidet, vere potest et silentium ipsius audire, ut perfectus sit : ut per quæ loquitur operetur, et per quæ silet cognoscatur.

4. Celui qui possède la parole de Jésus-Christ peut comprendre véritablement quel est ce silence ; et c'est par là qu'il peut parvenir à la perfection chrétienne, afin que comme on se sert des paroles pour communiquer ses pensées, son silence seul donne de l'éclat à sa vertu.

5. Nihil latet Dominum, sed et arcana nostra prope ipsum sunt.

5. Rien n'est caché au Seigneur, et nos plus secrètes pensées sont dévoilées à ses yeux ;

6. Omnia itaque faciamus, sicut ipso in nobis habitante ; ut illius simus templa, et ipse sit in nobis Deus noster ;

6. Faisons donc toutes nos actions comme le possédant en nous-mêmes, afin que nous soyons son temple et qu'il y règne comme notre Dieu,

7. Quo modo et est, et apparebit ante faciem nostram ; ex quibus juste diligimus ipsum.

7. Tel qu'il est en effet et qu'il se montrera à nos yeux, ce qui est pour nous un juste motif de l'aimer.

XVI.

1. Ne erretis, fratres mei : feminarum corruptores regnum Dei non hæreditabunt.

1. Ne vous y trompez pas, mes frères [1] : les fornicateurs, les impudiques et les adultères '' ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

2. Si autem ii qui secundum carnem hæc operati sunt, morte sunt affecti : quanto magis, si quis fidem Dei prava doctrina corrumpat ; pro qua Jesus Christus crucifixus est ?

2. Or si ceux qui n'ont souillé que des corps ont été punis de mort, que doivent attendre ceux qui par une doctrine pleine d'erreurs corrompent la foi des enfans de Dieu, pour laquelle Jésus-Christ a été crucifié ?

3. Talis, inquinatus factus, in ignem inextinguibilem ibit ; similiter et qui audit ipsum.

3. Il ne reste à un tel homme et à celui qui l'écoute que l'attente d'un feu qui ne s'éteindra jamais.

[1] 1 *Cor.* x, 8.

℣ 3. Litt. : du Père.

XVI. — ℣ 1. Cet endroit paroît être extrait des ℣ 9 et 10 du ch. vi de la première *Epître aux Corinthiens* ; cependant ce saint emploie un autre mot grec que ceux dont l'apôtre saint Paul s'est servi pour marquer les adultères et le reste. Celui-ci ne marque que ceux qui troublent et renversent

XVII.

1. C'est pour cela que l'Ecriture nous représente le Seigneur[1] ayant l'onction sur la tête, pour marque de l'incorruptibilité " qu'il répand dans toute l'étendue de son Eglise.

2. Fuyez donc comme une odeur détestable la doctrine du Prince de ce siècle, de peur qu'elle ne vous détourne de la véritable vie que vous possédez ", pour vous mettre sous le joug d'une dure captivité.

3. Comment donc se trouve-t-il parmi nous des gens qui manquent de prudence, après avoir reçu la connoissance de Dieu, qui n'est autre chose que celle de Jésus-Christ?

4. Insensés que nous sommes, pourquoi courons-nous ainsi à notre perte en refusant d'ouvrir les yeux à la grâce que le Seigneur a véritablement répandue sur nous?

1. Ob id Dominus in capite suo accepit unguentum; ut Ecclesiæ spiret incorruptionem.

2. Non ungamini tetro odore doctrinæ Principis hujus sæculi : non captivos vos abducat a proposita vita.

3. Cur vero non omnes prudentes sumus, accepta Dei cognitione, quod est Jesus Christus?

4. Quid fatue perimus, non agnoscentes donum quod vere misit Dominus?

XVIII.

1. Toute ma confiance est dans la folie " de la croix qui est pour les incrédules un sujet de scandale, mais qui est pour nous le salut et la vie éternelle.

2. « [2] Où sont » donc « présentement les sages? où sont ceux qui recherchoient » avec tant de curiosité les sciences de ce siècle? qu'est devenue la gloire de ces hommes qui se

1. Purgamentum meus spiritus est Crucis; quæ incredulis scandalum, nobis vero salus est et vita æterna.

2. « Ubi sapiens? ubi » conquisitor? » ubi gloriatio eorum, qui dicuntur prudentes?

[1] *Ps.* XLIV, 8; et CXXXII, 2. — [2] I *Cor.* I, 20.

une famille; et ce n'est aussi que dans ce sens que les autres Grecs s'en sont servis pour signifier l'adultère, parce que rien ne trouble et ne renverse davantage l'ordre et la paix d'une famille que ce crime.

XVII. — ℣ 1. De la foi et de la sainteté de l'Eglise.

℣ 2. Autr. : en laquelle vous espérez, ou qui vous est promise.

XVIII. — ℣ 1. Autr. : ma vie, ou la vie de mon esprit se soutient et se fortifie dans la honte de la croix; c'est le même mot dans le grec περίψημα, que celui dont ce saint s'est servi nomb. VIII ci-dessus, qui signifie *ordure, balayure.*

croyoient remplis de sagesse et de prudence?

3. Deus enim noster Jesus Christus in utero gestatus est a Maria, juxta dispensationem Dei, ex semine Davidis, Spiritu autem sancto.

3. Jésus-Christ notre Dieu, dans l'ordre des desseins du Père, a été conçu de Marie par l'opération du saint Esprit, et il est sorti de la race et du sang de David;

4. Qui natus est; et baptizatus est, ut passione aquam purificaret.

4. Il est né et il a été baptisé pour sanctifier l'eau du baptême par tout le cours de ses souffrances et de ses humiliations.

XIX.

1. Et principem hujus mundi latuit Mariæ virginitas, et partus ipsius, similiter et mors Domini; tria mysteria clamoris quæ in silentio Dei patrata sunt.

1. Le Prince de ce monde n'a point connu la virginité de Marie, son enfantement et la mort du Seigneur ", trois mystères éclatans qui ont été accomplis dans le silence de la sagesse divine ".

2. Quo modo igitur manifestatus est sæculis? Stella in cœlo fulsit, splendore exsuperans omnes stellas, et lux illius ineffabilis erat; et stuporem incussit ipsius novitas.

2. Mais considérez de quelle manière ils ont été manifestés aux hommes : d'abord il paroît dans le ciel une étoile dont l'éclat extraordinaire surpasse celui de toutes les autres; la nouveauté de ce phénomène répand la frayeur dans les esprits;

3. Omnia autem reliqua astra, una cum Sole et Luna, chorus fuere Stellæ: ipsa vero lumen suum extendebat super omnia: et perturbatio erat, unde prodiret illis novitas dissimilis:

3. Tous les autres astres, le soleil, la lune et les étoiles, forment comme un chœur autour de ce nouvel astre " qui les efface tous par l'éclat de sa lumière, et l'on cherche avec étonnement d'où peut venir un changement si extraordinaire :

4. Quare soluta est omnis magia, et omne vinculum malitiæ est abolitum, ignorantia destructa est, vetus

4. Mais enfin tout l'art de la magie est impuissant, l'iniquité est abolie, l'erreur disparoît, l'ancien règne du péché est détruit,

XIX. — ℣ 1. Ces paroles sont citées par Origène, *Homil.* VI, *in Luc.* par saint Basile, *Homil.* XXV, *de sanct. Christ. nativit.* par saint Jérôme, sur le ch. I de saint Matthieu.

Ibid. Litt. : le silence de Dieu. C'est-à-dire dans un grand silence ou un silence mystérieux.

℣ 3. Luisoient conjointement, mais l'éclat de cette étoile effaçoit le leur.

regnum est labefactatum;

5. C'est l'ouvrage d'un Dieu fait Homme qui vient donner au monde l'espérance d'une vie éternelle [ỳ].

5. Deo humanitus manifestato, in novitatem vitæ æternæ.

6. Il entre en possession de l'empire souverain que Dieu lui donne sur toutes les créatures, et le monde entier n'est troublé que parce qu'il vient détruire le règne de la mort.

6. Principatum vero accepit id quod a Deo omnibus suis partibus absolutum erat. Inde omnia commovebantur, quod meditaretur mortis abolitionem.

XX.

1. Si Jésus-Christ m'en fait la grâce par le mérite de vos prières et que ce soit sa volonté, je vous écrirai une seconde lettre dans laquelle je continuerai de vous expliquer le mystère du nouvel homme Jésus-Christ, le mystère de sa foi, de sa charité envers les hommes, et celui de sa passion et de sa résurrection, principalement si Dieu me le révèle.

1. Si me dignatus fuerit Jesus Christus per orationem vestram, et Voluntas sit; in secundo libello, quem scripturus sum vobis, declarabo vobis quam inceperam dispensationem in novum hominem Jesum Christum, in fide ipsius et in ipsius dilectione, in passione ipsius et resurrectione; maxime, si Dominus mihi revelaverit.

2. Car par sa grâce vous êtes tous unis en une seule foi et en un seul Jésus-Christ, qui selon la chair, est de la race de David, et qui est tout ensemble Fils de l'Homme et Fils de Dieu;

2. Siquidem singuli communiter omnes, ex gratia nominatim convenitis in una fide et uno Jesu Christo, secundum carnem ex genere Davidis, filio Hominis et Filio Dei;

3. En sorte que d'un même esprit et d'un même cœur vous obéissez à l'Evêque et aux Prêtres, rompant cet unique pain qui est le vrai remède pour nous obtenir l'immortalité, et

3. Ut obediatis Episcopo et Presbyterio mente indivulsa; frangentes panem unum, qui pharmacum immortalitatis est, antidotum

ỳ 5. Pour renouveler l'homme, en lui donnant les moyens d'acquérir une vie éternelle. Voyez le nombre suivant où il dit qu'il traitera dans une seconde lettre de ce renouvellement de l'homme par Jésus-Christ qui en est le principe.

ne moriamur, sed vivamus semper in Jesu Christo.

l'antidote salutaire, qui nous délivrant de la mort nous donne la vie éternelle par Jésus-Christ ″.

XXI.

1. Vice animarum vestrarum sim ego, et illorum quos ad honorem Dei misistis Smyrnam, unde et scribo vobis; gratias agens Domino, diligens Polycarpum ut et vos.

2. Memineritis mei, sicut et vestri Jesus Christus.

3. Orate pro Ecclesia quæ est in Syria, unde vinctus Romam abducor, novissimus fidelium eorum qui ibi sunt; quemadmodum ad honorem Dei inveniri dignus habitus sum.

4. Valete in Deo Patre, et in Jesu Christo communi spe nostra.

1. Je donnerois ma vie pour vous et pour ceux que, dans la vue de glorifier Dieu, vous avec envoyés à Smyrne d'où je vous écris ″. Je rends grâces à mon Dieu de toutes cès faveurs, et je puis vous assurer que j'aime Polycarpe comme je vous aime vous-mêmes.

2. Souvenez-vous de moi ainsi que Jésus-Christ se souvient de vous.

3. Priez pour l'Eglise de Syrie d'où l'on m'emmène à Rome chargé de chaînes, moi qui suis le dernier de tous les fidèles qui composent cette Eglise où Dieu m'a fait la grâce de me trouver pour sa gloire.

4. Je vous salue tous en Dieu le Père et en Jésus-Christ notre commune espérance.

XX. — ℣ 3. C'est ce même pain de Dieu, ou ce pain divin dont il a parlé nbr. v ci-dessus, qui est offert sur l'autel. Ces hommes apostoliques croyoient dès-lors que ce pain étant pris comme aliment, communiquoit l'immortalité non-seulement à notre âme, mais encore à nos corps par la vertu divine qu'il leur imprimoit en s'y unissant, et dont ceux qui s'en séparoient ne jouissoient pas. Voyez ci-après sa *Lettre aux Smyrniens*, nomb. vii.

XXI. — ℣ 1. Il avoit passé à Philippe avant que de venir à Smyrne. Voyez la *Lettre de saint Polycarpe aux Philippiens*, nomb. i.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT IGNACE

AUX MAGNÉSIENS.

Les Magnésiens, peuples de l'Asie, ayant appris que saint Ignace étoit à Smyrne, en attendant qu'on le menât à Rome pour y être exposé aux bêtes, lui envoyèrent Damas leur évêque, deux de leurs prêtres, savoir, Bassus et Apollonius, et un de leurs diacres nommé Sotion, pour lui porter quelques secours et lui donner des marques de leur estime; et c'est pour les en remercier que ce saint confesseur de la foi de Jésus-Christ leur écrivit cette lettre vraiment apostolique, par laquelle il les loue de leur foi et de l'union qu'il avoit appris par leurs députés qui régnoit entre eux; il les exhorte à persévérer dans le même esprit, et surtout de demeurer attachés à Damas leur évêque, auquel, quoiqu'encore jeune, ils devoient être unis très-étroitement par les liens de la charité et des mêmes sentimens. Il leur marque qu'ils lui devoient le respect et la soumission, puisqu'il tenoit dans leur Eglise la place de Dieu dont il représentoit l'autorité; qu'ils devoient avoir les mêmes égards pour ceux qui, conjointement avec l'évêque, composoient le collége sacerdotal de leur Eglise; qu'ils n'avoient aucune raison légitime pour s'en séparer non plus que des assemblées communes de la prière. Il les avertit de renoncer entièrement aux cérémonies et aux pratiques de la loi judaïque, et de s'attacher uniquement à Jésus-Christ, par l'esprit duquel les anciens patriarches s'étoient sanctifiés, s'étant faits ses disciples avant son avénement. Il leur ordonne de rejeter

toutes les rêveries et les fables des hérétiques, et surtout celles des Valentiniens, qui prétendoient que Jésus-Christ étoit engendré de leur *sigé* et de leur *bythos;* c'est-à-dire du chaos et du silence. Enfin il finit cette lettre en leur demandant part à leurs prières pour lui et pour l'Eglise de Syrie, et les salue aux noms d'Onésime, de Burrhus, d'Euplus et de Fronton, qui étoient venus le trouver à Smyrne de la part des Ephésiens, et se loue beaucoup de la manière charitable dont saint Polycarpe, évêque de Smyrne, l'avoit reçu.

Cette lettre est citée par Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXX, ou, selon d'autres, *cap.* XXXVI, et par saint Jérôme, *Catalog.*, *cap.* XVI.

ÉPITRE

DE SAINT IGNACE

AUX MAGNÉSIENS.

Ignatius, qui et Theophorus: benedictæ per gratiam Dei Patris, in Jesu Christo Salvatore nostro; in quo saluto Ecclesiam quæ Magnesiæ est juxta Meandrum, optoque in Deo Patre et in Jesu Christo plurimam salutem.

Ignace, aussi nommé Théophore: à l'Eglise de Magnésie[1], qui est comblée de bénédictions par la grâce de Dieu le Père en Jésus-Christ: salut et abondance de toutes sortes de biens en Dieu le Père et en Jésus-Christ.

I.

1. Cum cognovissem caritatem vestram secundum Deum admodum bene ordinatam, exsultans, in fide Jesu Christi alloqui vos decrevi.

2. Dignus enim habitus nomine majestatem divinam maxime præseferente, in his quæ circumfero vinculis, laudo Ecclesias, quibus opto unionem secun-

1. Je n'ai pas plutôt appris combien votre amour pour Dieu étoit réglé, que je me suis réjoui de l'ardeur de votre foi en Jésus-Christ, et que j'ai même résolu de vous écrire;

2. Car ayant été jugé digne du nom le plus glorieux à la Majesté divine[2] par les chaînes que je porte; je publie partout la gloire des Eglises chrétiennes, à qui je souhaite l'union selon la chair et l'esprit de Jésus-Christ qui

[1] Le grec ajoute, *qui est sur le Méandre;* c'est un fleuve d'Asie qui tire sa source d'un lac qui est sur le mont Eulocrène, et se rend dans la mer à dix stades, ou à une lieue ou environ de Milet. Eusèbe, *lib.* v, *Hist., cap.* xxx, ou selon d'autres xxxvi, fait mention de ce fleuve en parlant de cette épître.

℣ 2. Il fait aussi ce semble allusion à son surnom de *Théophore.*

est notre éternelle vie; l'union de la foi et de l'amour à laquelle rien n'est préférable : mais surtout l'union de Jésus-Christ et du Père, qui nous armant de force et de constance contre tous les assauts du prince de ce siècle, et nous faisant sortir des maux de cette vie présente ″, nous fera mettre dans l'autre en possession de Dieu même.

dum carnem et spiritum, Jesu Christi, sempiternæ nostræ vitæ; fidei, et cui nihil præferetur, caritatis; principalius autem Jesu et Patris; in quo sustinentes omnem vim Principis sæculi hujus, et evadentes, Deo potiemur.

II.

1. Puisque donc j'ai eu l'avantage de vous voir en la personne de Damas″ votre Evêque, cet homme digne de Dieu, et en celle des illustres Prêtres Bassus, Apollonius, et le Diacre Sotion ce fidèle compagnon de mes travaux, de la présence duquel je souhaiterois ardemment de jouir; puisqu'il est soumis et docile à l'Evêque, comme à la grâce de Dieu, et aux Prêtres, comme à loi de Jésus-Christ.

1. Quoniam itaque dignus habitus fui videre vos per Damam Episcopum vestrum Deo dignum, et dignos Presbyteros Bassum ac Apollonium, conservumque meum Sotionem Diaconum, quo utinam fruar; quia subditus est Episcopo ut gratiæ Dei, et Presbyterio ut legi Jesu Christi.

III.

1. Vous ne devez point user d'une trop grande familiarité envers votre Evêque, ni mépriser sa jeunesse; mais au contraire vous devez lui rendre toute sorte d'honneur et de respect, selon la puissance qu'il a reçue de Dieu le Père, ainsi que j'apprends que font les saints Prêtres de son Eglise, qui sans prendre avantage de la grande jeunesse dans laquelle il a été élevé à l'Episcopat″, lui sont soumis, comme prudens selon Dieu; ou plutôt ce n'est point à lui qu'ils sont soumis, mais à l'Evêque de tous, au Père de Jésus-Christ.

1. Sed et vos decet non familiarius ac superbe uti ætate Episcopi, sed secundum virtutem Dei Patris omnem impertiri illi reverentiam; quemadmodum novi sanctos facere Presbyteros; non respicientes ad apparentem juvenilem ordinationem, sed ut prudentes in Deo cedentes ipsi : non ipsi autem, sed Patri Jesu Christi, omnium Episcopo.

℣ 2. Litt. : et nous en délivrant.

II. — ℣ 1. Autr. : Damé : Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *c.* XXX, ou selon d'autres XXXVI, fait mention de ce Damas, en parlant de cette lettre.

III. — ℣ 1. Litt. : la jeunesse de son ordination.

2. In honorem igitur illius, qui vult, decet vos obedire sine ulla hypocrisi :

3. Quia nequaquam Episcopum hunc quis fallit qui videtur, sed illudit invisibili.

4. Quidquid vero est ejusmodi, non ad carnem refertur, sed ad Deum qui abscondita cognoscit.

2. Vous devez donc, pour la gloire de celui qui vous l'ordonne, lui rendre une obéissance sincère et éloignée de tout déguisement ;

3. Car ce n'est point cet Evêque visible que l'on trompe, mais cet Evêque invisible qu'on outrage.

4. Et il ne s'agit point ici d'en imposer aux hommes, mais à Dieu même qui pénètre les plus secrètes pensées de nos cœurs.

IV.

1. Decet itaque non modo vocari Christianos, sed etiam esse : quemadmodum nonnulli Episcopum quidem nominant, sed sine ipso omnia faciunt.

2. Tales vero non bona conscientia mihi præditi esse videntur ; quia non stabiliter secundum præceptum congregantur.

1. Il ne vous suffit donc pas seulement d'être chrétiens de nom si vous ne l'êtes encore d'effet ; semblables à ceux qui ne parlent que de soumission à l'Evêque, et qui néanmoins se conduisent en tout sans sa dépendance :

2. De telles gens ne me paroissent point en sûreté de conscience, puisqu'ils ne sont point unis avec l'Evêque dans les assemblées de religion, selon que le précepte les y oblige.

V.

1. Quia igitur res finem habent ; incumbunt duo simul, mors et vita ; et unusquisque in proprium locum iturus est.

2. Quemadmodum enim sunt numismata duo, alterum quidem Dei, alterum autem Mundi ; unumquodque etiam ipsorum characterem proprium habet impositum ; infideles, Mundi hujus ; fideles autem in caritate characterem

1. Qu'ils sachent que toutes choses sont entraînées vers leur fin, que nous sommes également proches de la mort et de la vie, et que chacun de nous doit aller au lieu qui lui sera marqué ".

2. Car il y a comme deux espèces de monnoie, l'une de Dieu, l'autre du monde, et chacune a son caractère propre et particulier : les infidèles ont celui du monde qui est l'orgueil, et les fidèles celui de Dieu qui est la charité ; et c'est le Père qui met la grâce en eux par Jésus-Christ, dont nous ne pouvons nous vanter d'avoir

V. — ℣ 1. Selon le bien ou le mal qu'il aura fait.

la vie en nous, si par sa grâce nous ne sommes disposés à mourir pour imiter sa Passion.

Dei Patris per Jesum Christum; per quem nisi propensa nobis est voluntas mori in ipsius passionem, nec vita ipsius in nobis est.

VI.

1. Ayant donc reconnu, par ceux de vos frères qui sont venus vers moi ″, que la foi et la charité règnent parmi vous tous, je vous exhorte à vous conduire en toutes choses avec cet esprit de concorde qui vient de Dieu, regardant l'Evêque comme tenant au milieu de vos assemblées la place de Dieu même, les Prêtres comme formant ensemble cet auguste sénat des Apôtres, et les Diacres qui me sont si chers, comme ceux à qui est confié le ministère de Jésus-Christ, lequel étant dans l'unité du Père avant tous les siècles, est venu enfin se montrer au monde en ces derniers temps.

2. Ayant donc tous été appelés à un même genre de vie ″, mais d'une vie toute céleste, respectez les uns dans les autres ″ ces caractères divins que Dieu a imprimés en vous, et que personne ne connoisse plus son prochain selon la chair, mais dans cet esprit d'une charité mutuelle qui est selon Jésus-Christ;

3. Que rien ne soit capable de vous diviser d'avec l'Evêque et d'avec les Prêtres; mais conservez toujours avec eux l'union de cœur et de sentimens″, et que dans toute votre conduite l'on aperçoive le caractère de cette doctrine pure et incorruptible que vous avez reçue de Jésus-Christ.

1. Quandoquidem itaque in iis personis quas commemoravi, omnem multitudinem contemplatus sum in fide et caritate; hortor ut hoc sit vestrum studium, in Dei concordia omnia agere, Episcopo præsidente Dei loco, et Presbyteris loco Senatus Apostolici, et Diaconis, mihi suavissimis, quibus commissum est ministerium Jesu Christi; qui ante sæcula apud Patrem erat, et in fine apparuit.

2. Omnes igitur acceptis iisdem divinis moribus, vos mutuo revereamini; et nemo secundum carnem spectet proximum, sed in Jesu Christo vos invicem semper diligite.

3. Nihil sit in vobis quod possit vos dirimere, sed uniamini Episcopo et præsidentibus, in typum et doctrinam incorruptionis.

℣ 1. Litt.: dont je viens de parler. C'est-à-dire, Damas, Bassus, Apollonius et Sotion. Voyez nombre 11 ci-dessus.

℣ 2. Autr.: à mener une vie toute divine.

Ibid. Litt.: ayez du respect les uns pour les autres.

℣ 3. Litt.: mais soyez unis à l'évêque et à ceux qui sont chargés de vous conduire.

VII.

1. Quemadmodum igitur Dominus sine Patre nihil fecit, ipsi unitus, neque per seipsum, neque per Apostolos; ita neque et vos sine Episcopo et Presbyteris quidquam agite.

1. Comme donc Jésus-Christ étant uni avec son Père, n'a rien fait sans lui, ni par soi-même, ni par ses Apôtres; ainsi vous ne devez faire aucune chose sans l'Evêque et sans les Prêtres.

2. Neque operam detis ut aliquid vobis seorsim rationi videatur consentaneum : sed in unum convenientibus, una sit oratio, una deprecatio, una mens, una spes, in caritate, in gaudio inculpato.

2. Ne cherchez point de raisons pour vous persuader que vous pouvez justement vous retirer à part et vous séparer des autres fidèles; mais joignez-vous tous en commun, n'ayez qu'une même prière, une même supplication, un même esprit, une même espérance, et vivez dans la charité et dans une joie exempte de reproches.

3. Unus est Jesus Christus, quo nihil præstantius est. Omnes itaque velut in unum templum Dei concurrite, velut ad unum altare, velut ad unum Jesum Christum qui ab uno Patre prodit, et in uno exsistit, in unum revertitur.

3. Il n'y a qu'un seul Jésus-Christ qui par son excellence est au dessus de toutes choses. Accourez donc tous ensemble comme à un seul Temple de Dieu, à un seul Autel et à un seul Jésus-Christ, qui est engendré d'un seul Père, qui existe en lui seul et qui s'est réuni à ce seul principe.

VIII.

1. Ne seducamini alienis doctrinis, neque veteribus fabulis, quæ sunt inutiles.

1. Ne vous laissez point séduire par des opinions étrangères et par d'anciennes pratiques [1] qui sont inutiles à la foi :

2. Si namque adhuc juxta legem Judaïcam vixerimus, confitemur nos gratiam non accepisse.

2. Car si nous vivons encore selon la loi, n'est-ce pas avouer que nous n'avons point reçu la grâce?

3. Divinissimi namque

3. Et les divins Prophètes n'ont-ils

VIII. — ℣ 1. Litt. : fables et histoires fabuleuses. Ce qu'il entend des allégories des rabbins et des pratiques juives, et peut-être aussi des rêveries des Basilidiens, des Gnostiques, et autres hérétiques auxquels ont succédé les Valentiniens, qu'il semble vouloir réfuter ci-après, comme en passant. Voyez saint Jérôme, *lib. adversus Helvidium*, *cap.* IX, et la note suivante.

pas vécu eux-mêmes selon l'esprit de Jésus-Christ?

4. C'est pour cela qu'ils ont été persécutés, ayant été inspirés par sa grâce pour prêcher aux incrédules qu'il n'y a qu'un Dieu qui s'est manifesté par Jésus-Christ son Fils, son Verbe éternel, qui n'a point tiré son origine du silence [ⱴ] et s'est rendu agréable à ses yeux dans tout le cours du ministère dont il l'avoit chargé.

Prophetæ juxta Christum Jesum vixerunt.

4. Ob hoc et persecutionem passi sunt; gratia ipsius inspirati; ut qui increduli, certi redderentur, quod unus Deus est qui seipsum manifestavit per Jesum Christum filium suum; qui est Verbum ipsius æternum, non a silentio progrediens; quique in omnibus ei qui ipsum miserat complacuit.

IX.

1. Si ceux qui ont vécu d'abord sous le joug de la loi ont enfin été élevés à de nouvelles espérances, et qu'affranchis des anciennes pratiques, ils ne vivent plus que conformément à la loi de Jésus-Christ, dans laquelle nous avons reçu nous-mêmes la véritable vie par la grâce et par la mort de celui en qui quelques-uns refusent de croire; (car c'est par ce mystère que nous avons reçu la foi, et en vue de ce mystère que nous vivons avec patience dans les adversités de cette vie, afin d'être les dignes disciples de Jésus-Christ notre unique Maître:) comment donc pourrions-nous vivre sans Jésus-Christ, dont les Prophètes étoient en esprit les Disciples, et qu'ils attendoient comme leur maître? Et

1. Si igitur qui in vetustis rebus versati fuerant, ad novitatem spei venerunt, non amplius Sabbatum colentes, sed juxta Dominicam viventes, in qua et vita nostra exorta est per ipsum, et mortem ipsius, quem quidam negant: (per quod mysterium fidem accepimus; et propter hoc sustinemus, ut inveniamur discipuli Jesu Christi, solius Doctoris nostri) quo modo nos poterimus vivere sine ipso? cujus etiam Prophetæ discipuli cum essent, spiritu ipsum ut Doctorem exspectabant: et propter

ⱴ 4. Nous n'avons pas jugé devoir traduire ces paroles autrement qu'à la lettre, pour n'en pas déterminer le sens: car quelques-uns prétendent que ce saint y vent combattre Simon, les Gnostiques, et quelques autres hérétiques; d'où peu de temps après sont sortis les Valentiniens, qui donnoient pour père à Jésus-Christ le silence où le chaos, qu'ils appelloient en grec Σιγὴ ou Βύθος. Voyez saint Irénée, *lib.* 1, *advers. hæres.*, *cap.* 1; cependant il paroît que ces paroles ne signifient littéralement autre chose, sinon que le verbe n'a jamais cessé d'être la parole éternelle, et qu'il n'y a point eu de temps où il ait été dans le silence; c'est-à-dire, dans le néant ou sans action et sans vie, et c'est ce que ce saint vouloit établir contre l'erreur des Ebionites.

hoc, is quem juste præstolabantur, adveniens suscitavit ipsos ex mortuis.

parce qu'ils avoient mis leur espérance en lui, il est venu les visiter et les a enfin arrachés à l'empire de la mort.

X.

1. Ne igitur nullus nos tangat sensus benignitatis Ipsius.

2. Si enim nos imitetur secundum ea quæ facimus, jam periimus.

3. Propterea, discipuli ejus effecti, discamus secundum Christianismum vivere.

4. Qui enim alio nomine vocatur præter hoc, non est Dei.

5. Abjicite igitur malum fermentum, inveteratum et acidum; et transmutemini in novum fermentum, quod est Jesus Christus.

6. Saliamini in ipso, ut non corrumpatur aliquis in vobis; quoniam ab odore (*seu* impetu) redarguemini.

7. Absurdum est Christum Jesum profari, et Judaïzare.

8. Christianismus enim non in Judaïsmum credidit, sed Judaïsmus in Christianismum, ut omnis lingua credens ad Deum aggregaretur.

1. Ne soyons donc point insensibles à tant de marques qu'il nous donne de sa bonté;

2. Car s'il proportionne sa vengeance à l'énormité de nos fautes, notre perte est inévitable;

3. Ainsi étant devenus les Disciples de cet homme-Dieu, apprenons à nous conduire selon la sainteté du christianisme;

4. Car quiconque porte un autre nom que celui de chrétien, n'appartient point à Dieu.

5. Purifiez-vous donc du vieux levain, de ce levain aigri et gâté, des passions, et transformez-vous en une pâte nouvelle qui n'est autre chose que Jésus-Christ.

6. Prenez en lui ce sel de la sagesse, afin que vous soyez tous exempts de corruption; parce qu'on jugera de vous par l'odeur que vous rendrez.

7. Il est absurde de faire parade du Nom de Jésus-Christ et de vivre en Juif;

8. Car ce n'est pas le Christianisme qui s'est converti au Judaïsme, mais le Judaïsme qui a été appelé au Christianisme, afin que toutes les nations fussent réunies par le bien d'une même créance en Dieu.

XII.

1. Hæc autem, dilecti mei, non quod cognoverim aliquos vestrum hoc animo affectos esse: sed, ut minor vobis, cupio vobis,

1. Si je vous parle ainsi, mes chers frères, ce n'est point que j'en connoisse parmi vous qui soit dans ces dispositions funestes; mais comme le dernier et le moindre d'entre vous,

je cherche à vous fournir des armes contre les appas d'une vaine doctrine, afin que rien ne soit capable de vous ébranler dans la certitude où vous êtes touchant la Naissance, la Passion et la Résurrection qui arriva sous le gouvernement de Ponce-Pilate; car ces mystères ont été véritablement et incontestablement opérés par Jésus-Christ notre unique espérance, à laquelle je souhaite que personne de vous ne renonce ".

cautum, ne incidatis in hamos inanis doctrinæ; sed ut plene certi redderemini in nativitate et passione et resurrectione (quæ contigit tempore præfecturæ Pontii Pilati :) quæ vere et indubitanter gesta sunt a Jesu Christo, spe nostra : a qua exorbitare quemquam vestrum absit.

XII.

1. Je prie Dieu de me faire entrer en partage de vos mérites, si toutefois j'en suis digne; car encore que je sois prisonnier pour la foi, je ne suis pas digne d'être comparé à l'un d'entre vous qui êtes libres.

2. Je sais que la vanité ne peut vous corrompre, parce que vous possédez Jésus-Christ en vous,

3. Et plus je vous donne de louange, plus la modestie vous fait rougir, selon qu'il est écrit[1] : « Le Juste s'accuse » lui-même le premier. »

1. Fruar vobis per omnia, si quidem dignus sim. Tametsi enim vinctus sum, comparandus tamen non sum uni vestrum, qui soluti estis.

2. Novi quod in vobis nihil fastus insit. Jesum enim Christum habetis in vobis ipsis.

3. Et magis cum laudo vos, scio quod rubore suffundamini; sicut scriptum est; « Justus sui est accu» sator. »

XIII.

1. Ayez soin de vous affermir de plus en plus dans la doctrine du Seigneur et des Apôtres, afin que vous réussissiez heureusement dans tout ce que vous entreprenez, soit à l'égard du corps, soit à l'égard de l'esprit, par la foi et par l'amour dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, dans le principe et dans la fin, avec votre illustre et très-vénérable Evêque, avec les Prêtres qui composent votre Eglise et

1. Studete igitur ut confirmemini in dogmatibus Domini et Apostolorum, ut omnia quæ facitis, prospere vobis succedant, carne et spiritu, fide et caritate, in Filio et Patre et Spiritu sancto, in principio et in fine; cum dignissimo Episcopo vestro, et digne contexta spirituali co-

[1] *Prov.* XVIII, 17.

XI. — ℣ 1. Autr.: dont je souhaite qu'aucun de vous ne soit exclus.

rona Presbyterii vestri, et secundum Deum agentibus Diaconis.

2. Subjecti este Episcopo et vobis mutuo, ut Jesus Christus Patri, secundum carnem, et Apostoli Christo et Patri et Spiritui; ut unio sit et carnalis et spiritualis.

qui en sont l'ornement et la couronne", et enfin avec les Diacres qui mènent une vie toute divine.

2. Obéissez à l'Evêque et soyez soumis les uns aux autres, comme Jésus-Christ l'a été à son Père dans le cours de sa vie mortelle, et comme les Apôtres l'ont été à Jésus-Christ, au Père et au Saint-Esprit, afin que votre union soit intérieure et extérieure ".

XIV.

1. Cum sciam vos Deo plenos esse, brevibus cohortatus sum vos.

2. Memores estote mei in orationibus vestris, ut Deum assequar; et Ecclesiæ quæ in Syria, unde non sum dignus vocari.

3. Indigeo enim unita vestra in Deo oratione et caritate; ut Ecclesia quæ in Syria est, mereatur per Ecclesiam vestram irrorari.

1. Sachant que vous êtes remplis de Dieu et de la connoissance de ses mystères, je vous ai écrit en peu de mots :

2. Souvenez-vous de moi dans vos prières, afin que je parvienne un jour à la possession de mon Dieu; souvenez-vous aussi de l'Eglise de Syrie ", dans laquelle je ne mérite pas d'être compté " :

3. J'ai besoin du secours de toutes vos prières unies ensemble, et de votre charité, afin que Dieu daigne arroser cette Eglise par les douces influences de la vôtre.

XV.

1. Salutant vos Ephesii, de Smyrna : unde hæc scribo vobis:

2. Qui præsentes adsunt

1. Les Chrétiens d'Ephèse ", qui sont maintenant à Smyrne, d'où je vous écris, vous saluent.

2. Ils s'y sont rendus comme quel-

XIII. — ℣ 1. Autr. : et les prêtres qui composent avec lui une digne et sainte assemblée, ou une société toute spirituelle.

℣ 2. Autr. : selon le corps et selon l'esprit.

XIV. — ℣ 2. C'est-à-dire, de l'église d'Antioche, qu'il laissoit comme veuve par son absence; car dans l'*Epître aux Romains* il dit, nomb. IX, qu'elle n'avoit plus que Jésus-Christ pour son pasteur.

Ibid. Autr. : je ne suis pas digne d'être appellé évêque. On peut expliquer cet endroit par ce qu'il dit dans l'épître suivante, nomb. XIII.

XV. — ℣ 1. C'est-à-dire, ceux qui sont venus me trouver de la part des Ephésiens; ce sont ans doute ceux qu'il a nommés dans sa *Lettre aux Ephésiens*, nomb. II.

ques-uns d'entre vous, dans la vue d'honorer Dieu en la personne de son serviteur; ils se sont unis avec Polycarpe l'Evêque de Smyrne pour me procurer toutes sortes de soulagemens.

3. Les autres Eglises vous saluent aussi en Jésus-Christ.

4. Que rien ne soit capable de rompre cette paix toute divine qui règne parmi vous, et possédez toujours cet esprit indivisible qui n'est autre chose que celui de Jésus-Christ même.

in Dei gloriam, uti et vos; qui me una cum Polycarpo Episcopo Smyrnæorum in omnibus recrearunt.

3. Et cæteræ Ecclesiæ in honore Jesu Christi salutant vos.

4. Valete in concordia Dei, spiritum possidentes inseparabilem, qui est Jesus Christus.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT IGNACE

AUX TRALLIENS.

SAINT IGNACE ayant reçu des secours considérables des Tralliens par les mains de Polybe leur évêque, qui l'étoit venu voir de leur part, pour lui témoigner l'estime qu'ils avoient pour lui, et l'intérêt qu'ils prenoient à ses chaînes, leur écrivit cette Lettre pour les remercier, et leur donner des marques de sa reconnoissance. Il les félicite de leur attachement et de l'union qu'ils avoient à leur évêque avec ses prêtres, et les exhorte à persévérer dans la soumission et le respect qui leur est dû : considérant dans leurs personnes le collége des Apôtres. A l'égard de leurs diacres, il leur dit qu'il ne faut pas qu'ils les considèrent seulement comme les distributeurs des aumônes des pauvres, mais comme des ministres de l'église institués par Jésus-Christ. Il les avertit de fuir les hérétiques, et de rejeter leurs erreurs, de bannir d'entre eux toutes les divisions, toutes les querelles, afin de ne pas donner occasion aux gentils de blasphémer contre la religion de Jésus-Christ. Il leur déclare qu'ils doivent s'appliquer plutôt à bien vivre, qu'à pénétrer la sublimité et la grandeur des mystères de la religion. Il les invite à demeurer immuablement attachés à la foi de Jésus-Christ et à son Evangile, à reconnoître la vérité de son incarnation et de sa mort, et à s'opposer à ceux qui tâchent de l'anéantir et de la combattre par des suppositions chimériques. Enfin il leur recommande l'union, et surtout de ne se pas séparer de la prière commune ni des assemblées des fidèles. Il finit cette lettre en se recomman-

dant à leurs prières, tant pour lui que pour l'église de Syrie, qui se trouvoit par son absence privée de son évêque et des secours spirituels dont elle avoit besoin, et il les salue en son nom et au nom de tous ceux qui étoient venus de plusieurs églises de l'Asie pour prendre part à ses liens, et lui procurer quelques secours.

Cette lettre est du même caractère que les précédentes. On y voit le même esprit apostolique dont ce saint étoit rempli, son zèle ardent et sa fermeté pour soutenir la foi de Jésus-Christ au péril de sa propre vie, son amour pour l'union et la paix de l'église, l'estime et le respect qu'il désiroit qu'on eût pour l'épiscopat, et son humilité profonde qui le portoit à se regarder comme le moindre et le plus vil d'entre les fidèles. Eusèbe, *lib.* III, *hist. cap.* XXX (selon d'autres XXXVI), cite cette lettre, et dit qu'il y est fait mention de Polype, évêque des Tralliens, et saint Jérôme, *Catalog. cap.* XVI, la met la troisième entre les épîtres de ce saint.

ÉPITRE

DE SAINT IGNACE

AUX TRALLIENS.

Ignatius, qui et Theophorus : dilectæ Deo Patri Jesu Christi, Ecclesiæ sanctæ quæ est Trallibus Asiæ, electæ et Deo dignæ, pacem habenti in carne et sanguine et passione Jesu Christi, spei nostræ, in ea quæ in ipsum resurrectione : quam et saluto in plenitudine, in Apostolico charactere, et opto plurimum salvere.

Ignace aussi nommé Théophore : à l'Eglise sainte de Tralles en Asie[1], *cette Eglise aimée de Dieu, Père de Jésus-Christ, choisie de Dieu, et digne de Dieu, qui a reçu la paix par la chair, le sang, la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ notre unique espérance : salut et joie avec plénitude, et au nom de leur Apôtre*[2].

I.

1. Inculpatam mentem et inseparabilem in patientia, cognovi habere vos, non usu, sed proprietate :

2. Quemadmodum significavit mihi Episcopus vester Polybius, qui Smyrnæ adfuit, per voluntatem

1. Je sais que la pureté de vos sentimens et l'union de vos cœurs dans tous les travaux que vous souffrez ne sont pas en vous des vertus oisives et passagères, mais qu'elles y sont agissantes et comme naturelles ;

2. Ainsi que je l'ai appris de Polybe votre évêque, qui, selon la volonté de Dieu et de Jésus-Christ, m'est venu visiter à Smyrne, et m'a tellement

[1] En Trallésie, comme porte le grec, Ἐν Τράλλεσιν. Ville située entre le fleuve Méandre, dont il est parlé dans le titre de la lettre précédente adressée aux Magnésiens, et le fleuve Caïstre. On croit qu'elle étoit de la Province de Carie, partie de l'Asie mineure : voisine de Magnésie.

[2] En la qualité que j'ai d'être leur Apôtre.

comblé de joie et de consolation au milieu des chaînes que je porte pour Jésus-Christ, que j'ai cru voir en sa personne toute votre illustre multitude;

Dei et Jesu Christi filii ejus; quique mihi vincto, in Jesu Christo, sic congratulatus est, ut universam multitudinem vestram in eo contemplatus sim.

3. Et recevant par lui le témoignage de cette bienveillance que Dieu vous a inspirée pour moi, je me suis réjoui d'apprendre que vous étiez véritablement les imitateurs de ce père de miséricorde.

3. Excipiens enim per ipsum eam quæ secundum Deum est benevolentiam, gloriatus sum, inveniens vos, ut cognovi, imitatores Dei esse.

II.

1. Or étant soumis à l'évêque comme à Jésus-Christ même, vous ne me paroissez pas agir selon l'homme, mais selon Jésus-Christ qui est mort pour nous, afin que, croyant en sa mort, nous soyons exempts de mourir.

1. Cum enim Episcopo subjecti estis ut Jesu Christo, videmini mihi non secundum homines, sed secundum Jesum Christum vivere; qui propter vos mortuus est, ut credentes in mortem ipsius, mori effugiatis.

2. Il est donc nécessaire, comme vous le pratiquez, de ne rien faire sans l'autorité de l'évêque, mais d'être soumis même aux prêtres comme aux apôtres de Jésus-Christ notre unique espérance, et en qui nous devons faire toutes nos actions.

2. Necessarium itaque est, quemadmodum facitis, ut sine Episcopo nihil agatis, sed et Presbyterio subditi sitis, ut Apostolis Jesu Christi, spei nostræ, in quo conversantes inveniamur.

3. Il faut aussi que les diacres, ces sacrés ministres des mystères de Jésus-Christ, soient irréprochables dans toute leur conduite.

3. Oportet autem et Diaconos, mysteriorum Jesu Christi ministros, omni modo omnibus placere.

4. Car leur ministère ne consiste pas à régler le boire et le manger, mais à remplir d'augustes fonctions dans l'église de Dieu;

4. Non enim ciborum et potuum ministri sunt, sed Ecclesiæ Dei ministri.

5. Ils doivent donc éviter comme le feu de s'attirer des reproches.

5. Oportet igitur ut sibi caveant a criminibus, tamquam ab igne.

III.

1. Cuncti similiter revereantur Diaconos, ut mandatum Jesu Christi : et Episcopum, ut eum qui est figura Patris : Presbyteros autem ut consessum Dei, et ut conjunctionem Apostolorum.

2. Sine his Ecclesia non vocatur. De quibus persuasum habeo, vos ita sentire.

3. Exemplar enim caritatis vestræ accepi, et mecum habeo in Episcopo vestro; cujus ipse *habitus* magna disciplina est, mansuetudo autem ipsius potentia :

4. Quem existimo et impios ipsos revereri, diligentes quod aliquantum ipsi non parco.

5. Cum possem scribere super illa re, hucusque loquendum existimavi, ne condemnatus qui sum, velut Apostolus vobis præcipiam.

1. Tous aussi doivent respecter les diacres comme établis par l'ordre de Jésus-Christ. L'évêque premièrement, comme celui qui est l'image du père, et les prêtres comme le sénat auguste de Dieu, comme les compagnons inséparables des apôtres.

2. Sans eux on ne doit point parler d'église ", et je suis persuadé que vous avez là-dessus les mêmes sentimens que moi.

3. J'ai reçu en la personne de votre évêque le modèle de votre charité, et je jouis encore de sa présence; son seul extérieur est une grande instruction : sa douceur est toute sa force.

4. Les païens mêmes " le révèrent et sont ravis, comme je le crois, des éloges que je donne à sa vertu;

5. Je pourrois vous en dire davantage sur ce sujet, mais j'ai cru que je devois borner ici mes instructions, de peur qu'il ne parût que je vous parle plutôt comme un Apôtre qui vous commande que comme un chrétien déjà condamné pour le nom de Jésus-Christ.

IV.

1. Multa sapio in Deo : sed meipsum metior, ne gloriando peream.

1. J'ai de grands sentimens de Dieu; mais je me mesure moi-même à ma propre faiblesse, de peur que je ne périsse par la vaine gloire.

III. — ℣ 2. Il n'y a point d'église. Litt. : appeler d'église. On a souvent remarqué que ce mot *appeler* est très-ordinairement employé par l'Ecriture, et dans les premiers temps de la naissance de l'Eglise, pour signifier être ou n'être pas.

℣ 4. Litt. : impies. Grec. : athées. C'est ainsi qu'il appelle les païens ou les hommes sans religion; car, au nomb. VIII ci-après, il s'est servi du mot ordinaire ἔθνος, qui signifie proprement un gentil et un païen.

2. C'est à présent que j'ai plus à craindre que jamais, et que je ne dois point prêter l'oreille aux louanges qu'on me donne;

3. Car ceux qui me louent m'affligent.

4. Je n'ai d'ardeur que pour les souffrances et le martyre : mais que sais-je si j'en suis digne.

5. Plusieurs n'aperçoivent point la rage du démon contre moi, et cependant de jour en jour il redouble ses efforts.

6. J'ai donc besoin de cette modestie qui seule triomphe du prince de ce monde.

2. Nunc enim plus mihi timendum est; nec animus illis intendendus, qui me instant.

3. Qui enim me laudant, flagellant me.

4. Nam diligo quidem pati; sed nescio, an dignus sum.

5. Zelus quidem multis non apparet; me vero majorem in modum impugnat.

6. Opus itaque mihi mansuetudine, qua Princeps sæculi hujus destruitur.

V.

1. J'aurois pu aisément vous entretenir des mystères les plus sublimes; mais comme vous êtes encore des enfans ″, pardonnez-moi; j'ai appréhendé de vous nuire en vous présentant des alimens trop forts.

2. Car quant à moi, quoique je sois chargé de chaînes pour Jésus-Christ, et que je puisse connoître les secrets du ciel, les places des Anges, les rangs des Principautés, les choses visibles et invisibles, je ne suis encore qu'un disciple, et il me manque bien des choses afin que Dieu ne me manque point ″.

1. Numquid non possum cœlestia vobis scribere. At ne parvulis vobis damnum inferam metuo; ac mihi ignoscite; ne, ista capere non valentes, strangulemini.

2. Etenim ego non propterea quod vinctus sum, et cœlestia intelligere possum, et situs Angelorum, et cœtus constitutionesque Principatuum, visibiliaque et invisibilia, propter hoc jam et discipulus sum : multa enim nobis desunt, ne a Deo absimus.

VI.

1. Je vous conjure donc, non pas moi, mais la charité de Jésus-Christ, de ne vouloir user que de la nourriture chrétienne, et de rejeter ces fruits empoisonnés de l'hérésie.

1. Obsecro itaque vos; non ego, sed caritas Jesu Christi; solo Christiano alimento uti, ab aliena autem herba abstinere, quæ est hæresis :

V. — ŷ 1. Par rapport au christianisme.
ŷ 2. Autr. : pour n'être point séparé de Dieu.

2. Qui hæretici et inquinatis implicant Jesum Christum; ratione dignitatis quam obtinent, fidem adepti :

3. Quemadmodum mortiferum pharmacum cum mulso dantes, quod qui ignorat, libenter cum voluptate noxia mortem accipit.

2. Ceux qui en sont infectés ayant l'adresse de couvrir du nom de Jésus-Christ la corruption de leurs erreurs, trouvent aisément créance parmi les peuples qui les respectent ;

3. Et imitant les personnes qui pour faire prendre du poison, le présentent dans une liqueur douce et agréable, ils trompent ainsi ceux qui boivent avec un plaisir funeste ce qui doit leur donner la mort.

VII.

1. A talibus igitur vos custodite. Quod fiet, si inflati non fueritis; et indivulsi manseritis a Deo Jesu Christo, et Episcopo, et præceptis Apostolorum.

1. Gardez-vous de ces maîtres dangereux, et sachez que le moyen d'être en garde contre leurs artifices, est de ne se point laisser corrompre par la vanité, et de demeurer inséparablement unis à Dieu, à Jésus-Christ, à votre Evêque, et à la doctrine des Apôtres.

2. Qui intra altare est, mundus est : qui vero extra est, [non est mundus :]

2. Celui qui est dans l'enceinte de l'autel " est pur ; et celui qui est hors de cette enceinte, est impur et corrompu ;

3. Hoc est, qui sine Episcopo et Presbyterio et Diaconis quidpiam agit, is non est mundus in conscientia.

3. C'est-à-dire, celui qui dans l'Eglise fait la moindre chose sans l'évêque, sans les prêtres et sans les diacres, celui-là, dis-je, souille sa conscience, et n'est point exempt de péché.

VIII.

1. Non quod noverim tale aliquid inter vos ; sed quod præmuniam vos, ut filios meos carissimos, prospiciens insidias Diaboli.

1. Je sais que cet abus ne règne point parmi vous, et ce n'est que pour prévenir des suites dangereuses que je vous en parle comme à des personnes qui me sont très-chères, et que je prévois les piéges que le démon peut vous tendre.

2. Vos itaque mansuetudinem assumentes, recreate vosmetipsos in fide, quod est caro Domini, et in ca-

2. Soyez donc fidèles à pratiquer la douceur et la modestie, vous édifiant et vous consolant les uns les autres par

VII. — ℣ 2. Voyez la *Lettre aux Ephésiens*, nomb. v.

la foi de la chair du Seigneur, et par l'amour du sang de Jésus-Christ ″.

3. Vivez tous dans une paix parfaite les uns avec les autres ″;

4. Que les fautes de quelques-uns d'entre vous ne donnent point aux païens ″ un sujet spécieux de blasphémer tout le corps des fidèles;

5. « Car [1] malheur à celui, dit l'E-
» criture, qui par l'égarement de ses
» voies, expose mon nom aux blas-
» phèmes des nations ″. »

ritate, quod est sanguis Jesu Christi.

3. Nullus vestrum adversus proximum aliquid habeat.

4. Ne ansam detis gentibus; ne propter paucos insipientes, ea quæ in Deo est multitudo blasphemetur.

5. « Væ enim ei, per
» quem in vanitate nomen
» meum in aliquibus blas-
» phematur. »

IX.

1. Bouchez-vous donc les oreilles quand on vous parlera sans Jésus-Christ ″, qui est de la race de David, qui est né véritablement, et qui a été conçu dans le sein de Marie, qui a bu et mangé, qui a été véritablement persécuté sous Ponce Pilate, véritablement crucifié et mis à mort à la face de tout ce qui est au ciel, en la terre et sous la terre; qui est véritablement ressuscité d'entre les morts par la puissance de son Père; qui nous ressuscitera de même nous qui croyons en lui; qui nous ressuscitera, dis-je, en Jésus-Christ, sans lequel nous ne pouvons posséder de véritable vie.

1. Obturate igitur aures vestras, cum vobis quispiam loquitur sine Jesu Christo, qui ex genere Davidis, qui ex Maria; qui vero natus est, edit et bibit, vere persecutionem passus est sub Pontio Pilato vere crucifixus et mortuus est, videntibus cœlestibus, terrestribus, et subterraneis; qui et vere resurrexit a mortuis, resuscitante ipsum Patre ipsius; secundum similitudinem, qua et nos, ipsi credentes, ita resuscitabit Pater ipsius in Christo Jesu; sine quo veram vitam non habemus.

[1] *Isai.* LII, 5.

VIII. — ℣ 2. Autr. : par la foi qui est figurée par la chair de Jésus-Christ et par la charité qui est figurée par son sang.

℣ 3. Autr. : N'ayez nulle haine, nulle aversion contre votre prochain, afin que vous ne donniez pas aux païens, etc.

℣ 4. Grec : ἔθνεσιν. C'est-à-dire, gentils. Ce mot a une signification différente de celui d'athées, qui est employé, nomb. III ci-dessus, pour signifier non-seulement des païens, mais des hommes sans Dieu et sans religion. Ce saint l'explique lui-même par celui d'ἄπιστοι, qui signifie incrédules et rebelles. Voyez le nomb. X ci-après.

℣ 5. Litt. : expose mon nom à être blasphémé en quelque chose que ce puisse être.

IX. — ℣ 1. Sans son autorité, ou le contraire de ce qu'il vous a enseigné.

X.

1. Si vero ut quidam Athei, hoc est, infideles, aiunt, ipsum secundum apparentiam esse passum; ipsi secundum apparentiam exsistentes: ego quid vinctus sum? et cur opto cum bestiis depugnare? frustra itaque morior.

2. Profecto mendacia de Domino non confingo.

1. Que s'il n'a souffert qu'en apparence, comme disent quelques impies", je veux dire les incrédules, qui ne sont eux-mêmes devant Dieu que des fantômes sans réalité " : pourquoi suis-je chargé de chaînes? pourquoi désiré-je de combattre contre les bêtes? C'est donc en vain que je m'expose à la mort.

2. Non sans doute, et je suis bien éloigné de former des pensées si injurieuses aux promesses de Dieu.

XI.

1. Fugite ergo malas propagines, quæ gignunt mortiferum fructum; quem si quis gustarit, continuo moritur.

2. Isti enim non sunt plantatio Patris. Si enim essent, apparerent utique rami Crucis, et esset utique fructus illorum incorruptibilis; per quem, in passione ipsius, invitat vos, qui estis membra ipsius.

3. Non potest igitur caput seorsum nasci sine membris; Deo unionem repromittente, quæ est ipse.

1. Fuyez donc les impies, qui comme de mauvais arbres produisent des fruits pernicieux, et qui donnent la mort au même instant qu'on en goûte.

2. Ce ne sont pas de ces arbres plantés de la main du Père céleste; car s'ils en étoient, on en verroit sortir ces heureuses branches de la croix, et leur fruit seroit incorruptible; puisque c'est par les mérites de sa Passion que Jésus-Christ vous appelle à son service, et qu'il vous rend les membres de son corps;

3. Or le chef ne peut subsister sans les membres. C'est Dieu qui a promis de les unir ensemble, et il est lui-même le lien de cette union.

X. — ℣ 1. Grec : ἄθεοι. Le même mot dont ce saint s'est servi ci-dessus, nomb. III, et qu'il explique ici par celui d'ἄπιστοι, qui signifie incrédules et rebelles; c'est-à-dire, selon l'Ecriture, des enfans de Bélial sang joug, sans Dieu et sans religion.

Ibid. Il parle contre l'hérésie de Simon, de Ménandre, d'Ebion, et depuis des Valentiniens, qui prétendoient que Jésus-Christ n'avoit paru en ce monde que comme un fantôme; ou contre les Basilidiens qui supposoient que Jésus-Christ avoit substitué en sa place sur la croix Simon le Cyrénéen. Voyez saint Irénée, *lib.* III, *cap.* XI; *et lib.* V, *cap.* I; *et lib.* I, *cap.* XXIII. Tertullien, *lib. de præscript.*

XII.

1. Je vous salue de Smyrne, avec les Eglises de Dieu qui sont ici présentes [1], elles m'ont procuré toutes sortes de soulagemens, soit à l'égard du corps, soit à l'égard de l'esprit.

1. Saluto vos e Smyrna, una cum Ecclesiis Dei quæ mecum sunt, quæ prorsus refocillarunt me, et carne et spiritu.

2. Les chaînes que je porte pour Jésus-Christ dans la vue de jouir de lui, vous prient même en quelque sorte, et vous sollicitent de demeurer toujours dans une union mutuelle de sentimens et de prières;

2. Obsecrant vos vincula mea, quæ propter Jesum Christum circumfero, orans ut Deum assequar: permanete in concordia vestra, et oratione mutua.

3. Car il est juste que chacun de vous, et principalement les prêtres, soulagent l'évêque dans ses travaux en l'honneur du Père, de Jésus-Christ et des Apôtres.

3. Decet enim singulos vestrum, et præcipue Presbyteros, refocillare Episcopum, in honorem Patris, Jesu Christi, et Apostolorum.

4. Je vous conjure par la charité que je ressens pour vous de m'écouter, de peur que la lettre que je vous écris ne serve un jour de témoignage contre vous.

4. Opto ut in caritate me audiatis; ne hæc scribens, in testimonium vobis sim.

5. Priez aussi pour moi qui ai besoin de votre ardente charité pour obtenir de la miséricorde de Dieu que je ne sois point réprouvé; mais que j'entre enfin en possession de cet héritage auquel je suis destiné.

5. Sed et orate pro me, qui in Dei misericordia, caritate vestra indigeo, ut dignus fiam sorte, ad quam assequendam jam destinor, ne reprobus inveniar.

XIII.

1. Les Chrétiens de Smyrne et d'Ephèse vous saluent dans toute l'étendue de leur charité.

1. Salutat vos caritas Smyrnæorum et Ephesiorum.

2. Souvenez-vous dans vos prières de l'Eglise de Syrie, dans laquelle je ne suis pas digne d'être compté [2], étant le moindre et le dernier de tous.

2. Memores estote in orationibus vestris Ecclesiæ quæ est in Syria, de qua et non sum dignus qui dicar, cum sim eorum ultimus.

XII. ℣ 1. Il veut parler des églises d'Ephèse (voyez le nomb. XIII et suiv.) et de Magnésie, qui étoient représentées par les députés qu'elles lui avoient envoyées, et en particulier de l'église de Smyrne, où ce saint étoit alors.

XIII. — ℣ 2. Voyez ce qui est dit au nomb. XIV de l'épître précédente.

3. Valete in Jesu Christo:
4. Subjecti Episcopo, ut [Dei] mandato, et similiter Presbyterio.
5. Ac sigillatim omnes, alter alterum diligite corde indivulso.
6. Expiet vos meus spiritus, non modo nunc, sed et ubi Deum nactus fuero.

7. Nam etiamnum in periculo versor : sed fidelis est Pater in Jesu Christo, ut impleat petitionem meam et vestram :
8. In quo opto ut inveniamini sine macula.

3. Je vous dis adieu en Jésus-Christ.
4. Soyez soumis à l'évêque et aux prêtres, suivant le commandement de Dieu.
5. Aimez-vous les uns les autres sans que rien soit jamais capable de vous diviser.
6. Puisse mon esprit vous sanctifier, non-seulement à présent, mais lorsque je serai en possession de mon Dieu.
7. Je suis encore dans le péril, mais le Père céleste est fidèle dans les promesses qu'il nous a faites par Jésus-Christ, et j'espère qu'il exaucera mes prières et les vôtres.
8. Puissiez-vous être sans tache devant lui.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT IGNACE

AUX ROMAINS.

Saint Ignace se disposant à partir de Smyrne pour s'en aller à Rome y recevoir par le martyre la couronne qui étoit due à ses travaux apostoliques, et désirant avec un extrême empressement que les fidèles de cette ville n'y apportassent aucun retardement, ni par leurs sollicitations auprès des magistrats, ni même par des témoignages trop sensibles de leur charité pour lui, témoignages qui auroient pu affoiblir son zèle et sa foi; crut qu'il devoit les prévenir par cette lettre, et les conjurer de n'employer pour lui leurs prières qu'auprès de Dieu, afin d'obtenir de lui la grâce de la consommation de son sacrifice; et c'est ce qui fait tout le sujet de cette lettre. Les motifs, et les raisons qu'il y emploie sont si vives, si pressantes et si pleines de foi, et si fort au dessus des sentimens de la nature, qu'on ne peut en les lisant ne pas s'attendrir, et ne pas admirer en même temps les effets miraculeux que la grâce produit dans ceux qu'elle anime et embrase de sa charité. C'est le plus beau monument et le plus illustre exemple de foi, de fermeté et de zèle qu'on puisse trouver dans l'histoire ecclésiastique, et dans les écrits de ceux qui ont suivi de plus près les temps apostoliques; aussi les plus anciens Pères ne l'ont pas oublié, et saint Irénée, *lib.* v, *advers. hæres. cap.* xxviii, cite ces belles paroles du nombre iv de cette lettre. « C'est ainsi, » dit-il, qu'un des nôtres, condamné pour la défense de la » foi à être exposé aux bêtes, a dit : *Je suis le froment de* » *Dieu, je serai moulu par les dents des bêtes pour deve-*

» *nir le pain de Jésus-Christ.* » Ce même endroit de saint Irénée est rapporté par Eusèbe, *lib.* III, *histor. cap.* XXX (selon d'autres *cap.* XXXVI), où à l'occasion de l'analyse qu'il fait de cette Epître, il y ajoute un autre fragment considérable de la même Epître de saint Ignace, qui renferme tout ce qui en compose le cinquième chapitre. Saint Jérôme, *Catalog. n.* XVI, rapporte les mêmes paroles de ce cinquième chapitre, et y ajoute celles que nous avons citées ci-dessus, et qui sont extraites du nombre IV de cette Epître. Origène dans son *Prologue sur le cantique des cantiques,* cite ces paroles du nombre VII ci-après : *Mon amour est crucifié.*

Il paroît par ce qui est dit à la fin de cette Epître, que ce saint l'écrivit le 24 août vers l'an 107 ou 108 de l'ère vulgaire, et vers la dixième année du règne de Trajan, et cinq mois ou environ avant son martyre.

ÉPITRE

DE SAINT IGNACE

AUX ROMAINS.

Ignatius, qui et Theophorus: misericordiam consecutæ in magnificentia altissimi Patris, et Jesu Christi unigeniti ejus Filii, Ecclesiæ dilectæ, et illuminatæ, per voluntatem illius, qui vult omnia quæ sunt secundum caritatem Jesu Christi Dei nostri: quæ præsidet in loco Romanæ regionis, Deo digna, decentissima, merito beata, laudatissima, digne ordinata, castissima, et præsidens in caritate, Christi habens legem, Patris nomen ferens: quam et saluto in nomine Jesu Christi, Filii Patris; secundum carnem et spiritum unitis in omni mandato ipsius, repletis gratia Dei indiscrete, et repurgatis ab omni alieno co-

Ignace, aussi nommé Théophore: à l'Eglise établie dans Rome, cette Eglise qui a obtenu miséricorde par les richesses de la bonté du Père céleste et de Jésus-Christ son Fils unique; cette unique Eglise chérie et éclairée de toutes sortes de splendeurs[1] *par la volonté de celui qui veut tout ce qui est conforme à la charité que Jésus-Christ notre Dieu a pour nous; cette Eglise enfin digne de la sainteté de Dieu, ornée de toutes sortes de beautés, justement heureuse*[2]*, digne de tous les éloges, très-réglée, très-chaste, consommée de toutes les ardeurs de la charité*[3]*, soumise à la loi de Jésus-Christ, et honorée du titre glorieux d'Eglise du Père céleste: à vous tous qui êtes unis ensemble selon la chair et selon l'esprit dans la pratique*[4] *des commandemens de Dieu, qui êtes remplis de sa grâce*[5]*, et qui enfin avez rejeté du milieu de vous toute doctrine étrangère et corrompue: salut et abondance de cette joie pure et innocente en Jésus-*

[1] Litt.: et illuminée. C'est-à-dire, remplie des divines lumières.
[2] Autr.: que l'on peut à juste titre qualifier de bienheureuse.
[3] Autr.: qui surpasse toutes les autres par sa charité.
[4] Litt.: de tous les commandemens, etc.
[5] Autr.: de toute sorte de grâce, ou qui l'avez reçue sans mesure.

Christ notre Seigneur et notre Dieu[1].

lore : plurimam in Domino Jesu Christo Deo nostro, atque immaculatam salutem.

I.

1. J'ai enfin obtenu de Dieu ce que je lui demandois par d'instantes prières, qui est de jouir de votre bienheureuse présence.

2. Car quoique chargé de chaînes pour le Nom de Jésus-Christ, j'espère vous embrasser dans peu, si c'est sa volonté que j'arrive au bout de la carrière et qu'il me juge digne de cette grâce :

3. Tout m'est favorable jusqu'à présent, pourvu que je ne sois point frustré de mon espérance et que rien ne m'empêche d'obtenir la glorieuse couronne du martyre ".

4. Mais je crains que votre charité ne nuise à mon ardeur ;

5. Car il vous est facile de gagner mes juges en ma faveur ": et comment donc pourrai-je entrer en possession de mon Dieu si vous êtes les premiers à me ravir ce bonheur?

1. Deprecatus Deum, obtinui ut viderem divinam vestram faciem, sicut et plurimum, ut hoc consequerer, expetebam.

2. Vinctus enim in Christo Jesu, spero me salutaturum vos, si voluntas sit ut dignus judicer ad finem perduci.

3. Nam exordium constitutum est bene, si modo gratiam meam consequar, ut sortem meam sine impedimento percipiam.

4. Metuo enim caritatem vestram, ne ipsa me lædat.

5. Vobis quippe facile est, quod vultis facere : mihi vero difficile est Deum assequi, si vos mihi non peperceritis.

II.

1. Je souhaite que votre charité " soit exempte de toute vue humaine ; et que vous cherchiez uniquement à plaire à Dieu selon les mouvemens ordinaires de votre piété et de votre zèle :

1. Nolo autem vos hominibus, sed Deo placere, sicut et placetis.

[1] Autr. : Je vous souhaite par Jésus-Christ Notre Seigneur, le salut éternel, ou je vous donne un saint adieu en Jésus-Christ Notre Seigneur.

I. — ℣ 3. Litt. : mon sort. C'est-à-dire, ce qui m'est échu en partage, ou plutôt les vues que Dieu a sur moi. Il veut parler de son martyre qu'il regarde comme un don précieux de la grâce de Jésus-Christ.

℣ 5. Litt. : de faire ce que vous voulez. C'est-à-dire, de solliciter Dieu par vos prières, et d'obtenir de lui ou que je ne sois pas exposé au martyre, ou d'en retarder l'exécution. Voyez la suite.

II. — ℣ 1. Pour moi.

2. Nec enim ego unquam habiturus sum ejusmodi occasionem Deum assequendi :	2. Car jamais je n'aurai une occasion favorable de me réunir à Dieu par la mort,
3. Nec vos, si taceatis, præstantiori operi inscribi poteritis.	3. Ni vous de contribuer à une œuvre plus excellente, en ne sollicitant point Dieu contre moi ":
4. Si enim de me tacueritis, ego Dei fiam ; sin autem carnem meam dilexeritis, denuo currendum est mihi.	4. Car si vous m'oubliez devant lui j'entrerai bientôt dans sa gloire ; mais si vous m'aimez selon la chair, il me faudra recommencer à courir tout de nouveau dans cette dangereuse carrière.
5. Plus autem mihi tribuere non potestis, quam ut immoler Deo, dum adhuc altare paratum est :	5. Vous ne pouvez me procurer un plus grand bien que de me laisser suivre l'ardeur que j'ai de répandre mon sang sur l'autel pendant qu'il est encore tout dressé ",
6. Ut in caritate chorum constituentes, canatis Patri in Christo Jesu, quod Episcopum Syriæ dignatus fuerit Deus in Occidente inveniri, ab Oriente accersitum.	6. Afin que formant tous ensemble un chœur uni par une charité parfaite vous chantiez un cantique de reconnoissance envers Dieu le Père, de ce que par les mérites de Jésus-Christ son Fils, il a fait passer un Evêque de Syrie, d'Orient en Occident, pour y trouver le terme de sa vie ;
7. Bonum est a mundo occidere in Deum, ut in ipso exoriar.	7. Car le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, est de sortir de ce siècle malheureux pour commencer à vivre en Dieu ".

III.

1. Numquam invidistis in aliquo : alios docuistis.	1. Vous n'avez jamais conçu d'envie pour le bonheur de personne, et vous avez même instruit les autres à bannir de leur cœur cette indigne passion.
2. Ego autem volo, ut et illa rata sint, quæ docentes præcipitis.	2. Agissez donc, je vous conjure, conformément à ce que vous enseignez aux autres.

II. — ℣ 3. En lui demandant toute autre chose que ce que je lui demande.

℣ 5. Litt. : que de consentir à ce que je sois sacrifié au Seigneur sur l'autel qui m'est présentement préparé.

℣ 7. Litt. : Car ce m'est un grand avantage d'être sacrifié par le monde pour la cause de Dieu ; puisque c'est la voie certaine par laquelle je ressusciterai en lui. Saint Chrysostome cite cet endroit dans le panégyrique de ce saint.

3. Demandez seulement pour moi ce que j'ai besoin de force au dedans et au dehors de moi-même pour souffrir avec constance; que je témoigne autant par mes actions que par mes paroles que je n'ai d'ardeur que pour le martyre; et qu'enfin je paroisse moins porter le nom de chrétien que le mériter par mes œuvres:

4. Car si je suis véritablement chrétien, j'en pourrai aussi prendre la glorieuse qualité; je ne serai jamais plus véritablement fidèle que lorsque je commencerai à disparoître et à devenir invisible aux yeux des hommes.

5. Tout ce qu'il y a de créé et de visible nous éloigne de notre bien véritable,

6. Car Jésus-Christ notre Dieu paroît d'autant plus aux yeux de la foi, qu'étant caché dans son Père il se dérobe à ceux de la chair.

7. La persuasion ne suffit pas pour former les chrétiens: c'est l'ouvrage de la grâce " toute-puissante;

8. Car ceux qui portent aujourd'hui ce nom auguste, ne sont-ils pas l'objet de la haine commune de tous les hommes?

3. Solum petite mihi vires, et intus et foris, ut non modo dicam, sed et velim, ut non tantum dicar Christianus, sed et inveniar.

4. Si enim inventus fuero, etiam dici potero, et tunc fidelis esse, cum mundo non apparebo.

5. Nihil bonum quod videtur.

6. Deus quippe noster Jesus Christus in Patre exsistens magis apparet.

7. Non persuasionis opus, sed magnitudinis est Christianus:

8. Quando utique odio habetur a mundo.

IV.

1. J'écris aux Églises ", et leur mande à toutes, que je ne cherche qu'à mourir pour mon Dieu, pourvu que votre charité ne me prive point de cet avantage.

2. Je vous conjure de ne me point témoigner votre amitié dans une occasion où elle me seroit si désavantageuse.

3. Souffrez, je vous prie, que je serve

1. Ecclesiis scribo, et mando omnibus, quod voluntarius pro Deo morior; si modo vos non prohibueritis.

2. Obsecro vos, ne intempestiva benevolentia erga me sitis.

3. Sinite me ferarum e-

III. — ℣ 7. Autr.: c'est l'ouvrage *de la toute*-puissance *de Dieu*. Litt.: c'est l'ouvrage d'une puissance plus grande.

IV. — ℣ 1. C'est ce qu'il a fait dans les lettres précédentes et dans les suivantes.

scam fieri, per quas licet Deum adipisci.

de proie et de pâture aux bêtes; puisque c'est par elles que je dois entrer en possession de mon Dieu.

4. Frumentum sum Dei, et dentibus ferarum molar, ut mundus panis Dei inveniar.

4. Je suis le froment de Dieu, et je serai broyé entre les dents " de ces animaux, afin que je devienne le pain pur de Jésus-Christ ";

5. Blanditiis demulcete potius feras, ut mihi sepulchrum fiant, et nihil de corpore meo relinquant : ne cum obdormiero, molestus cuiquam inveniar.

5. Flattez donc plutôt ces bêtes farouches pour les exciter à m'ouvrir un tombeau dans leurs entrailles et à n'épargner aucune partie de mon corps, afin que personne ne se donne la peine d'en recueillir les vaines reliques ";

6. Tunc ero verus Jesu Christi discipulus, quando mundus nec corpus meum videbit.

6. C'est alors que je serai véritablement le disciple de Jésus-Christ, quand il ne restera plus rien qui puisse rappeler mon souvenir, et que le monde ne verra pas même la moindre partie de mon corps.

7. Deprecemini Christum pro me; ut per hæc organa, Dei efficiar hostia.

7. Demandez tous à Jésus-Christ que par le ministère de ces bêtes je devienne une victime digne de lui être offerte.

8. Non ut Petrus et Paulus præcipio vobis. Illi Apostoli; ego condemnatus : illi liberi; ego etiamnum servus :

8. Je ne vous ordonne pas comme Pierre et Paul; ils étoient Apôtres, et je suis condamné par le jugement des hommes; ils étoient libres, et je suis encore esclave.

9. At si passus fuero, libertus fiam Jesu Christi, et resurgam liber.

9. Mais si je souffre le martyre je serai l'affranchi de Jésus-Christ, et je ressusciterai parfaitement libre;

10. Et nunc vinctus, disco nihil concupiscere.

10. Dès à présent j'apprends dans mes chaînes à ne rien désirer de tout ce qui est au monde.

V.

1. A Syria Romam usque cum bestiis depugno, terra marique, noctu ac inter-

1. Depuis la Syrie jusqu'à Rome je combats contre les bêtes par mer et par terre, le jour et la nuit ", me trou-

IV. — ℣ 4. Litt. : moulu par les dents des bêtes.

Ibid. Ces paroles sont rapportées par saint Irénée, *lib.* V, *advers hæres.*, *cap.* XXVIII; et par Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXX; par saint Jérôme, *Cat.*, *cap.* XVI; et par saint Gildas, surnommé *le Sage*, abbé en la Grande-Bretagne, dans la remontrance au clergé de cette église.

℣ 5. Litt. : de crainte qu'elles n'offensent les yeux de quelqu'un.

V. — ℣ 1. Ce passage a rapport à ce que saint Jérôme en cite dans son Catalogue, *cap.* XVI.

vant lié avec dix léopards : car c'est ainsi qu'il m'est permis d'appeler les soldats qui me tiennent enchaîné et qui me font d'autant plus de mal que je leur fais plus de bien ;

diu, alligatus decem leopardis, qui est militaris manipulus : qui et beneficio affecti pejores fiunt.

2. Mais leur conduite pleine d'injustice est pour moi une excellente leçon, « quoique pour cela je ne me » croie pas encore justifié.[1] »

2. At ego eorum injuriis magis erudior. « Sed non » propter hoc justificatus » sum. »

3. Dieu veuille que je jouisse des bêtes qui me sont préparées ″, et que je les trouve pleines de rage et de fureur contre moi :

3. Utinam fruar bestiis mihi paratis : quas et opto veloces mihi inveniri,

4. Je les flatterai, afin qu'elles me dévorent plus promptement et qu'elles ne me traitent point comme quelques-uns des martyrs qu'elles n'ont osé toucher ; que si elles refusent de me dévorer, je saurai bien les y contraindre en les irritant moi-même.

4. Quas et blanditiis demulcebo, ut citius me devorent ; non ut quosdam veritæ non attigerunt. Sed et si ipsæ volentem nolint, ego vi adigam.

5. Pardonnez-moi, mes chers frères : je sais ce qui m'est utile ″ : je commence à être disciple :

5. Ignoscite mihi : quid mihi utile sit ego novi. Nunc incipio discipulus esse.

6. C'est à présent que toutes les créatures visibles et invisibles me paroissent peu de chose, pourvu qu'un jour je possède Jésus Christ ;

6. Visibilium et invisibilium nihil expetam, ut Jesum Christum assequar.

7. Que les feux, les croix, les bêtes, les gênes, les tortures, la perte de mes membres, les tourmens les plus cruels, que tout enfin ce qui est le plus capable d'assouvir la rage des démons vienne fondre sur moi, pourvu seulement que je jouisse de Jésus-Christ ″.

7. Ignis, crux, ferarum concursus, ossium discerptiones, membrorum concisiones, totius corporis contritiones, mala Diaboli tormenta, in me veniant ; tantummodo ut Jesum Christum nanciscar.

VI.

1. Que me serviroit-il de posséder toutes les richesses et toutes les grandeurs de la terre ?

1. Nil me juvabunt fines mundi, nec regna hujus sæculi.

[1] I *Cor.* IV. 4.

V. — ℣ 3. Ces paroles sont citées par saint Jean Chrysostome dans le Panégyrique de ce saint.

℣ 5. Pour mon salut.

℣ 7. Tout ce nombre VII est rapporté par saint Jérôme dans son Catalogue, ch. XVI ; et avant lui par Eusèbe, *lib.* III, *Hist.*, *cap.* XXX.

2. Melius est mihi emori propter Jesum Christum, quam imperare finibus terræ.

2. Je me tiens mille fois plus heureux de mourir pour Jésus-Christ, que de régner sur le monde entier.

3. Illum quæro qui pro nobis mortuus est. Illum volo qui propter nos resurrexit.

3. Je ne cherche que celui qui est mort pour nous ; je n'aspire qu'à jouir de celui qui est ressuscité pour nous.

4. Ille lucrum mihi adjacet.

4. Puissé-je perdre tout pour posséder cet unique trésor de mon cœur.

5. Ignoscite mihi, fratres, ne mihi impedimento sitis, quo minus vivam ; ne me velitis mori ;

5. Epargnez-moi, mes chers frères, et ne m'empêchez point d'arriver à cette vie véritable ; ne me retenez point davantage sur la terre ;

6. Cumque cupiam Dei esse, per mundum ne separetis me, neque per materiam seducatis.

6. Et puisque je n'ai d'ardeur que pour m'unir à mon Dieu, ne travaillez point à m'en séparer par l'amour que vous avez pour un corps matériel et périssable ".

7. Sinite me purum lumen haurire. Cum illic fuero, homo ero.

7. Souffrez enfin que j'aille contempler cette lumière pure et sans tache, et qu'en m'unissant à elle, je devienne un homme ".

8. Sinite me imitatorem esse passionis Dei mei.

8. Permettez-moi d'imiter mon Dieu dans ses souffrances ;

9. Si quis ipsum in seipso possidet, intelligat quid volo, et compatiatur mihi, ut qui sciat quæ me constringunt.

9. Si quelqu'un le possède en lui-même, qu'il soit l'interprète des désirs de mon cœur, et que jugeant de mes sentimens par les siens, il compatisse à l'ardeur qui me consume.

VII.

1. Princeps hujus sæculi rapere me vult, et voluntatem, quam erga Deum habeo, corrumpere.

1. Le prince du monde veut me ravir ma couronne, et ralentir ces désirs ardens qui me portent vers Dieu.

2. Nullus itaque vestrum qui præsentes estis opem ferat : ipsi potius mei sitis, id est, Dei mei.

2. Vous donc qui serez bientôt spectateurs du combat que je vais soutenir, je vous conjure de ne point favoriser les desseins de cet ennemi de

VI. — ℣ 6. Autr. : Ne m'empêchez point de m'unir incessamment à mon Dieu, en tâchant de me retenir ici par les attachemens de ce monde, et par des vues sensibles. Il craignoit que la charité qu'ils avoient pour lui ne fût trop terrestre et trop charnelle.

℣ 7. Litt. : Car lorsque j'en jouirai, je serai *véritablement* homme. Homme parfait, et jusqu'à ce que je sois parvenu à cet état, permettez-moi, etc.

mon salut. Soyez sensibles à mes intérêts, ou plutôt à ceux de mon Dieu.

3. Que le nom de Jésus-Christ ne soit point dans votre bouche si le monde vit encore dans votre cœur, et que vous fassiez des efforts pour m'y retenir.

3. Ne loquamini Jesum Christum, et mundum concupiscatis.

4. Ne m'enviez point mon véritable bonheur : et quand même effrayés aux approches du supplice, je vous solliciterois de demander à Dieu ma délivrance : je vous conjure de ne me point écouter alors ; mais de croire plutôt ce que je vous écris maintenant par cette lettre.

4. Invidia in vobis non habitet : neque si ego præsens vos obsecrem, obtemperetis mihi ; verum his potius credite, quæ vobis scribo.

5. A l'heure que je vous parle j'ai encore quelque temps à vivre ; mais je brûle d'un désir violent d'accomplir mon sacrifice.

5. Vivens enim scribo vobis, amore captus moriendi.

6. Mon amour s'élance sans cesse vers la croix ″; le feu qui me consume ne cherche ni à s'éteindre, ni à rien diminuer de son ardeur ″; mais toujours vivant et agissant, il me dit intérieurement : Venez vous plonger dans le sein du Père céleste.

6. Meus amor crucifixus est : et non est in me ignis amans aliquam aquam ; sed vivens, et loquens in me, intus mihi dicit : Veni ad Patrem.

7. Je n'ai point de goût pour toutes les viandes corruptibles, ni pour tous les plaisirs passagers de cette vie.

7. Non gaudeo corruptibili nutrimento, nec voluptatibus hujus vitæ :

8. C'est le pain de Dieu que je désire, ce pain qui est la chair de Jésus-Christ né de la race de David ; et je ne veux point d'autre breuvage que son sang, qui est la charité incorruptible ″.

8. Panem Dei volo ; qui est caro Jesu Christi, qui ex genere Davidis : et potum volo sanguinem illius, qui est caritas incorruptibilis.

℣ 6. Litt. : mon amour est crucifié, etc. C'est-à-dire, mon cœur ne désire autre chose que la croix et le martyre. Ce passage est cité par Origène, *Prol. sur le cantique des cantiques.*

Ibid. Autr. : ne souhaite aucun rafraîchissement ni aucun repos.

℣ 7. Il fait allusion à l'Eucharistie et à ce que Jésus-Christ a dit, *Joan., cap.* VI, ℣ 35 *et seqq.* Voyez sa *Lettre aux Ephésiens*, nomb. v et xx ci-dessus.

VIII.

1. Nolo amplius secundum homines vivere : id autem fiet, si vos volueritis.

1. Je ne veux plus vivre davantage de cette vie mortelle, et je jouirai de ce bonheur si vous voulez.

2. Velitis ergo, ut et vos acceptemini.

2. Je vous conjure donc de n'y point apporter d'obstacle, afin que vous participiez vous-mêmes à la grâce que vous m'accorderez ;

3. Brevibus litteris deprecor vos ; credite mihi. Jesus autem Christus manifestabit vobis hæc, quod vere dicam ;

3. Je n'emploie point de longs discours pour l'obtenir de vous. Je vous prie seulement d'ajouter foi à mes paroles, et Jésus-Christ vous fera connoître que je vous parle selon la vérité ;

4. Non mendax os, in quo Pater vere locutus est.

4. Car vous savez qu'il est la vérité même, et que c'est par sa bouche exempte de tout mensonge, que le Père nous l'a manifestée.

5. Petite pro me, ut consequar.

5. Priez-le donc, je vous conjure, qu'il me fasse la grâce d'achever ma course.

6. Non secundum carnem vobis scripsi, sed secundum Dei arbitrium.

6. Je ne vous parle point selon les sentimens de la chair, mais selon les sentimens de l'esprit de Dieu.

7. Si patiar, voluistis :

7. Si j'ai le bonheur de mourir, je vous en serai redevable ; et je croirai que vous l'avez voulu ;

8. Sin rejiciar, odistis.

8. Mais si vous vous efforcez de me retenir malgré moi dans cette vie, je regarderai ces démarches comme un effet de la haine que vous me portez.

IX.

1. Memores este in precibus vestris Ecclesiæ quæ est in Syria, quæ pro me, Deo Pastore utitur. Solus ipsam Jesus Christus, vice Episcopi regat, et vestra caritas.

1. Souvenez-vous dans vos prières de l'Eglise de Syrie, qui présentement a Dieu pour Pasteur en ma place : que Jésus-Christ seul la gouverne comme son Evêque ; et pour vous, étendez sur elle les soins de votre charité.

2. Me vero pudet, de illorum numero dici. Nec

2. J'ai honte de me voir compté parmi les chrétiens de l'Eglise d'An-

tioche [1], moi qui n'en suis pas digne, étant le dernier de tous, et un avorton :

3. Mais j'espère, par la divine miséricorde, être un jour quelque chose, si je puis jouir de la vue de Dieu.

4. Je vous salue en mon nom, et de la part des Eglises charitables, qui m'ont reçu au nom de Jésus-Christ, non comme un étranger qui ne fait que passer, mais comme si j'avois été l'un d'entre eux [1];

5. Car celles qui n'ont pu venir me visiter, se sont fait un plaisir de se taxer elles-mêmes pour fournir aux frais de mon voyage [1].

enim dignus sum, cum novissimus eorum sim; et abortivus :

3. Sed per misericordiam obtinui, ut sim aliquis, si Deum assequar.

4. Salutat vos meus spiritus, et caritas Ecclesiarum, quæ me susceperunt in nomine Jesu Christi, non quasi obiter prætereuntem.

5. Etenim quæ non convenerunt me in via quæ est secundum carnem, in civitatibus me honorifice deduxerunt.

X.

1. Je vous écris ceci de Smyrne, et je vous l'envoie par des Ephésiens très-dignes de toute sorte de bonheur.

2. Mon cher Crocus est auprès de moi avec plusieurs autres [1].

3. Quant à ceux qui sont allés devant moi de Syrie à Rome pour y procurer la gloire de Dieu, je crois que vous les connoissez : faites-leur donc savoir que je dois bientôt arriver ; car ils sont tous dignes de Dieu et de vous.

4. Vous devez les soulager en toutes choses :

5. Je vous ai écrit ceci le vingt-quatrième août [1].

6. Je vous salue tous, et je souhaite que vous persévériez jusqu'à la fin dans l'attente de Jésus-Christ.

1. Scribo autem vobis hæc e Smyrna per Ephesios merito beatos.

2. Est autem mecum cum aliis multis et Crocus, exoptatum mihi nomen.

3. De his qui a Syria Romam venerunt ad gloriam Dei, credo vos cognovisse : quibus et significate, me prope esse. Omnes enim sunt Deo digni, et vobis :

4. Quos decet ut vos per omnia refocilletis.

5. Scripsi autem vobis hæc die ante IX Kalendas Septembris.

6. Valete in perpetuum, in patientia Jesu Christi.

IX. — ℣ 2. Litt. : de cette église. C'est-à-dire, de Syrie, et en particulier d'Antioche, qui en étoit le siége principal.

℣ 4. Il parle ici surtout des fidèles de l'église de Philippes. Voyez la note sur le nomb. I de sa *Lettre aux Ephésiens*.

℣ 5. Voyez sa *Lettre aux Ephésiens*, nomb. I ; celle *aux Magnésiens*, nomb. I ; et celle *aux Tralliens*, nomb. I.

X. — ℣ 2. Voyez la *Lettre aux Ephésiens*, nomb. II ci-dessus.

℣ 5. Le 24 août l'an 107 de Jésus-Christ, 10 du règne de Trajan.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT IGNACE

AUX PHILADELPHIENS.

Saint Ignace étant passé de Smyrne à Troade, et ayant appris par Philon, Rhée et Agathopode, la manière obligeante et pleine de charité avec laquelle ils avoient été reçus en sa considération par les fidèles de l'église de Philadelphe, et que par leurs vœux et leurs prières ils avoient procuré la paix à l'église d'Antioche; il se crut obligé de leur écrire cette lettre, qu'il envoya par Burrhus pour les en remercier, et leur en marquer toute sa reconnoissance. Il y loue beaucoup la piété et la sagesse de leur évêque, dont il dit que la vocation n'avoit eu d'autres motifs que l'amour ardent et le fidèle attachement qu'il avoit toujours eu pour Dieu et pour Jésus-Christ son fils. On ne peut guère voir un plus beau portrait que celui qu'il fait de ce saint évêque; et c'est ce qui l'engage à les exhorter à s'unir très-intimement à lui comme à leur légitime pasteur, et à fuir les faux docteurs comme des mercenaires, à éviter toutes les occasions de schisme et de division, à fuir les erreurs et la doctrine des hérétiques et de ceux même qui voudroient les porter à allier ensemble les pratiques du judaïsme avec le christianisme. Il les avertit de ne se point séparer de l'assemblée des fidèles; mais de se réunir ensemble pour prier, et pour participer au corps et au sang de Jésus-Christ, en s'approchant de la même table et du même calice; il les assure que les anciens Patriarches ont connu l'Evangile, qu'ils l'ont annoncé, et que c'est par la foi en Jésus-Christ et en ses promesses, qu'ils ont espéré, et qu'ils se sont sancti-

fiés : qu'ainsi c'est sans raison que quelques-uns osent soutenir que l'ancien Testament n'a point parlé de Jésus-Christ ni de son Evangile. Enfin il finit cette lettre en leur demandant leurs prières pour obtenir de Dieu la grâce de la consommation du sacrifice auquel il se prépare, en les exhortant d'envoyer à Antioche un diacre capable de consoler cette église de son absence; ainsi qu'il dit que l'ont fait plusieurs églises voisines qui y ont député des Evêques, des Prêtres et des Diacres : il les salue au nom des frères qui sont avec lui à Troade. On ne peut pas douter cette lettre ne soit postérieure aux précédentes, puisqu'il y dit positivement qu'il étoit alors à Troade, et qu'il avoit quitté Smyrne (*voyez* ci-après nombre II), qu'il y fait mention des députés que les Ephésiens et les fidèles de Smyrne lui avoient envoyés.

Eusèbe, *lib.* III, *hist. cap.* XXX (selon d'autres XXXVI), ne parle point de cette lettre; mais saint Jérôme la cite dans son Catalogue, *cap.* XVI.

ÉPITRE
DE SAINT IGNACE
AUX PHILADELPHIENS.

Ignatus, qui et Theophorus: Ecclesiæ Dei Patris et Domini Jesu Christi, quæ est Philadelphiæ in Asia misericordiam consecutæ, et firmatæ in Dei concordia, et exsultanti in passione Domini nostri inseparabiliter, ac per resurrectionem ejus plene instructæ in omni misericordia : quam saluto in sanguine Jesu Christi, quod est gaudium sempiternum et stabile : maxime si in unum sint cum Episcopo, et qui cum eo sunt Presbyteris, et Diaconis; designatis per sententiam Jesu Christi; quos secundum propriam voluntatem suam firmavit in stabilitate per sanctum suum Spiritum.

Ignace aussi nommé Théophore: à l'Eglise de Philadelphie[1] en Asie, cette Eglise chérie de Dieu le Père et de notre Seigneur Jésus-Christ, cette Eglise qui a trouvé grâce devant Dieu, qui a été affermie dans sa paix, qui se réjouit sans cesse dans les souffrances de notre Seigneur, et qui par les mérites de sa Résurrection a été comblée de toutes sortes de bénédictions[2]. Je vous salue dans le sang de Jésus-Christ, qui est pour nous un sujet d'une joie éternelle et inaltérable, principalement si vous conservez l'union avec l'Evêque, avec ses Prêtres et avec les Diacres; ces ministres établis par l'ordre de Jésus-Christ, et qui dans sa volonté sainte ont reçu l'effusion de son Esprit saint.

I.

1. Quem Episcopum cognovi, non a seipso, neque

1. J'ai reconnu que votre Evêque n'a point recherché par une vaine

[1] C'est de cette église qu'il est parlé, *Apoc.* I, ℣ 11; elle étoit située dans la Lydie, partie de l'Asie mineure.

[2] C'est de cette église et de son évêque que saint Jean parle avec éloge dans son Apocalypse, ch. III, ℣ 7 et suiv.

gloire, le ministère auguste qu'il exerce pour le bien commun de votre Eglise, et qu'il ne l'a reçu ni de lui-même, ni des hommes, mais de son amour pour Dieu, et pour notre Seigneur Jésus-Christ.

2. J'ai été surpris de la gravité de ses mœurs, et je puis dire que son silence seul a plus de force pour persuader, que les vains discours des autres.

3. La régularité de sa conduite est semblable à l'harmonie d'une lyre, dont toutes les cordes sont d'accord.

4. Que je le trouve heureux! sachant que son âme est arrivée à un état parfait, qu'elle est ornée de toutes sortes de vertus, et qu'elle possède la douceur du Dieu vivant qui la rend immobile et inébranlable aux mouvemens de la passion et de la colère.

per homines obtinuisse mysterium spectans ad commune, nec per inanem gloriam, sed in caritate Dei Patris, et Domini Jesu Christi;

2. Cujus obstupui modestiam; qui tacitus plus potest quam qui vana loquuntur.

3. Coaptatus enim est mandatis, ut chordis cithara.

4. Quapropter beatum censet anima mea illius propositum, qui cognosco illud virtutibus ornatum esse, et perfectum: illius immobilitatem, atque lenitatem iræque vacuitatem, in omni mansuetudine Dei viventis.

II.

1. Étant donc des enfans de la lumière et de la vérité, fuyez les divisions et les mauvaises doctrines;

2. Comme des brebis fidèles et dociles, suivez votre Pasteur partout où il vous conduit;

3. Car il y a plusieurs pasteurs déguisés en loups, qui après s'être attiré la confiance des peuples par de dangereux attraits, les engagent enfin sous le joug d'une dure servitude;

4. Mais tous leurs efforts seront inutiles tant que vous resterez unis avec vos pasteurs légitimes.

1. Filii itaque lucis et veritatis, fugite divisionem et pravas doctrinas.

2. Ubi autem Pastor est, eodem ut oves sequamini.

3. Multi enim lupi, fide digni habiti, eos qui in Dei stadio currunt, perniciosis voluptatibus illectos, captivos ducunt:

4 Verum in vestra concordia non habebunt locum.

III.

1. Fuyez ces plantes pernicieuses que Jésus-Christ ne cultive point, parce qu'elles n'ont point été plantées de la main du Père[1].

1. Abstinete ab herbis noxiis, quas Jesus Christus non excolit; quia non sunt plantatio Patris.

[1] *Matth.* xv. 13.

2. Non quod apud vos divisionem invenerim; sed excolationem.

2. Ce n'est point que je veuille ici vous faire des reproches, comme si j'avois trouvé des divisions parmi vous, quoiqu'il y eût quelque léger fondement de les appréhender dans la suite ".

3. Quotquot enim Dei et Jesu Christi sunt, hi sunt cum Episcopo. Quotquot autem pœnitentia ducti redierint ad unitatem Ecclesiæ, et isti Dei erunt; ut secundum Jesum Christum vivant.

3. Mais quiconque appartient véritablement à Dieu et à Jésus-Christ, demeure attaché à l'Evêque; et pour ceux qui s'en sont séparés, ils appartiendront de nouveau à Dieu, si touchés d'un repentir sincère, ils reviennent à l'unité pour vivre selon l'esprit de Jésus-Christ.

4. Ne erretis, fratres mei. Si quis schisma facientem sectatur; regni Dei hæreditatem non consequitur.

4. Ne vous y trompez pas, mes frères: si quelqu'un se rend partisan du schisme et de l'erreur, il ne doit point espérer d'avoir part à l'héritage de Dieu;

5. Si quis in aliena sententia ambulat; iste passioni non consentit.

5. Car ceux qui suivent une doctrine étrangère, renoncent au fruit de la Passion de Jésus-Christ.

IV.

1. Operam igitur detis, ut una Eucharistia utamini.

1. Ayez donc soin de n'user que d'une seule Eucharistie ";

2. Una enim est caro Domini nostri Jesu Christi, et unus calix in unitatem sanguinis ipsius;

2. Car il n'y a qu'une seule chair de notre Seigneur Jésus-Christ, et un seul calice qui nous unit tous en son sang;

3. Unum altare, sicut unus Episcopus, cum Presbyterio, et Diaconis conservis meis;

3. Un seul Autel, comme un seul Evêque, avec les Prêtres et les Diacres qui partagent avec nous le ministère des Autels.

4. Ut quod facitis, secundum Deum faciatis.

4. C'est ainsi que vous devez agir afin que tout ce que vous faites soit fait selon Dieu.

III. — ℣ 2. Grec : ἀποδιϋλισμένον, quelque chose à cultiver ou à corriger. On n'a pu traduire ce mot sans user de quelque circonlocution.

IV. — ℣ 1. Ce saint entend par ce mot, l'union à l'évêque, à l'assemblée des prières communes, et surtout au sacrifice de l'autel, dont l'Eucharistie faisoit le principal lien et la partie la plus essentielle. Voyez ci-dessus ce qu'il a dit nomb. v et nomb. xx de l'*Epître aux Ephésiens*; et ci-après dans sa *Lettre aux Smyrniens*, nomb. vii, et au nomb. viii suiv. dans un sens fort général.

V.

1. Ce que je vous dis, mes frères, ne part que du violent amour que je ressens pour vous, sur le point de consommer mon sacrifice où je cours avec empressement; je cherche à vous précautionner contre les piéges qu'on tendra à votre foi.

2. Ce n'est point moi qui vous parle, mais Jésus-Christ même, dont je redoute plus que jamais les jugemens, (quoique lié pour son nom), parce que je me trouve encore très-imparfait.

3. Mais j'attends de Dieu, par le secours de vos prières, tout ce qui manque à ma foible vertu; afin que j'entre en possession de l'héritage que sa miséricorde me prépare.

4. J'ai recours à l'Évangile comme à la chair même de Jésus-Christ, et à la doctrine des Apôtres, comme aux oracles de ceux qui les premiers ont formé l'Eglise.

5. Faisons encore nos délices des Prophètes, parce qu'ils ont eux-mêmes annoncé l'Evangile, qu'ils ont espéré en Jésus-Christ qu'ils l'ont attendu, qu'ils ont été sauvés par la foi des promesses; qu'unis à tous les mystères de sa vie, ils ont été saints par leur amour, et dignes de l'admiration de tous les siècles: et qu'enfin, ils ont mérité de recevoir d'illustres témoignages de Jésus-Christ, et d'avoir part au bienfait commun de l'Evangile.

1. Fratres mei, valde effusus sum in amorem vestri; et supra modum exsultans, tutos cautosque vos reddo.

2. Non ego quidem: sed Jesus Christus; in quo vinctus, plus timeo, ut adhuc imperfectus.

3. Sed oratio vestra apud Deum me perficiet, ut sorte per misericordiam mihi assignata potiar;

4. Confugiens ad Evangelium tamquam ad carnem Jesu, et ad Apostolos velut ad Ecclesiæ Presbyterium.

5. Sed et Prophetas diligamus; propterea quod et ipsi Evangelium annuntiaverint, et in Christum speraverint, et ipsum exspectaverint: in quo et credentes salutem consecuti sunt, in unitate Jesu Christi cum essent sancti amore et admiratione digni; a Jesu Christo testimonium adepti, et connumerati in Evangelio spei communis.

VI.

1. Si quelqu'un veut vous enseigner le Judaïsme [a], ne l'écoutez point;

1. Si quis autem Judaïsmum vobis exponat; ne audiatis ipsum.

VI. — ℣ 1. Vous inviter à embrasser les cérémonies et les pratiques du

2. Melius est enim a viro circumcisionem habente christianismum audire quam ab habente præputium, Judaïsmum.

2. Car il vaut mieux recevoir le christianisme de la bouche d'un homme circoncis, que le Judaïsme de la bouche d'un incirconcis :

3. Si autem utrique de Jesu Christo non loquantur; isti mihi columnæ sepulcrales, et mortuorum sunt monumenta, quibus hominum nomina dumtaxat inscripta sunt.

3. Mais l'un et l'autre, s'ils ne parlent de Jésus-Christ, doivent être regardés comme ces tombeaux sur lesquels paroissent écrits les vains noms de ceux qui y sont renfermés.

4. Fugite igitur malas artes, et insidias Principis sæculi hujus; ne quando sententia ipsius oppressi, in caritate langueatis.

4. Tenez-vous donc en garde contre ces artifices dangereux, et fuyez les piéges que vous tend le prince du siècle; de peur qu'assujettis enfin à ses mauvais désirs, vous ne perdiez la charité.

5. Sed omnes in idem sitis indivulso corde.

5. Soyez donc tous inséparablement unis dans les mêmes sentimens.

6. Gratias autem ago Deo meo, quod pacatam gero de vobis conscientiam; nec habet quispiam quod glorietur vel secreto vel palam, a me quemquam gravatum esse aut in parvo, aut in magno.

6. Je rends grâces à mon Dieu de ce que ma conscience ne me reproche rien à votre égard, et de ce que personne ne peut se glorifier ni en secret ni en public, que je lui aie été à charge dans la moindre chose.

7. Sed et omnes inter quos locutus sum, oro, ne illud in testimonium habeant.

7. Je le prie encore que mes instructions ne servent point un jour de témoignage contre ceux à qui je les ai données.

VII.

1. Quamquam enim secundum carnem voluerunt quidam me seducere; at spiritus non seducitur, a Deo exsistens.

1. Car encore que quelques-uns aient voulu me tromper selon la chair, cependant on ne trompe point l'esprit qui vient de Dieu;

2. Novit enim unde veniat, et quo vadat, et secreta coarguit.

2. Car cet esprit sait d'où il vient, et où il va, et il découvre les pensées les plus secrètes.

[1] *Joan.* III, 8.

Judaïsme. Saint Jean, dans son Apocalypse, ch. III, ℣ 10, promet à cette église que Dieu la préservera des erreurs des docteurs judaïsans, et qu'il les soumettra au joug de son Evangile.

3. Lorsque j'étois parmi vous, je criois à haute voix, et par le mouvement de ce même esprit : Attachez-vous à l'Evêque, aux Prêtres et aux Diacres.

4. Vous vous imaginiez alors que je ne parlois ainsi qu'en vue de quelque division qu'il m'étoit aisé de prévoir ".

5. Mais je prends à témoin celui pour qui je suis chargé de chaînes, qu'à cet égard mes connoissances n'ont rien eu d'humain " ; c'est l'esprit même qui m'a instruit, et qui m'a dit intérieurement de vous exhorter à ne rien faire sans l'Evêque.

6. Gardez votre corps comme le temple de Dieu ;

7. Aimez l'unité, fuyez les divisions, et soyez les imitateurs de Jésus-Christ, comme il l'a été lui-même de son Père.

3. Clamavi cum interessem, locutus sum magna voce, voce Dei : Episcopo attendite, et Presbyterio, et Diaconis.

4. Quidam autem suspicati sunt, me, ut præscium divisionis quorumdam, hæc dicere.

5. Testis autem mihi is est, in quo vinctus sum, quod a carne humana non cognoverim ; sed Spiritus annuntiavit, dicens ista : Sine Episcopo nihil facite.

6. Carnem vestram, ut Dei templum, custodite.

7. Unitatem amate ; dissidia fugite. Imitatores este Jesu Christi, sicut et ipse Patris ipsius.

VIII.

1. Ainsi j'ai fait tout ce que j'ai pu comme un homme amateur de l'union et de la paix, car Dieu n'habite point où règnent la division et la colère.

2. Il pardonne à tous ceux qu'un repentir sincère ramène à leur devoir, et à l'unité avec l'Evêque.

3. J'ai cette confiance en la grâce de Jésus-Christ, qu'elle déliera tous vos liens.

4. Je vous conjure de ne rien faire avec un esprit de dispute et de contention : mais de vous conduire en toutes choses selon les règles que Jésus-Christ vous a laissées ;

1. Ego itaque quod meum erat feci, ut homo ad unitatem compositus. Ubi autem divisio est et ira, ibi Deus minime habitat.

2. Omnibus igitur pœnitentibus remittit Deus, si resipiscant in unitatem Dei, et Episcopi consessum.

3. Credo gratiæ Jesu Christi, qui solvet a vobis omne vinculum.

4. Obsecro autem vos nihil per contentionem facere, sed juxta Christi disciplinam.

VII. — ℣ 4. Autr. : que j'avois en vue quelque division particulière à laquelle je m'intéressois. C'est-à-dire, par quelques intérêts humains.

℣ 5. Autr. : que je n'ai point eu ces vues. C'est-à-dire que vous m'attribuiez.

5. Quandoquidem audivi quosdam dicentes : Nisi invenero in archivis, Evangelio non credo.

5. Car j'en ai entendu qui disoient : Si je ne trouve telle chose dans les anciennes écritures ", je ne la croirai point dans l'Evangile.

6. Et dicente me ipsis, Scriptum est; responderunt mihi, Præjacet.

6. Et quand je leur disois : il est écrit, ils nioient que cela fût ainsi " ;

7. Mihi vero pro archivis est Jesus Christus : illibata archiva, crux ejus et mors, et resurrectio ejus, et fides quæ per ipsum ; quibus justificari cupio, per precationes vestras.

7. Mais quant à moi, Jésus-Christ me tient lieu des anciennes écritures. Oui, mes anciennes et inviolables Ecritures sont sa Croix, sa Mort, sa Résurrection, et la foi que j'ai en lui ; c'est par toutes ces choses que j'espère être justifié avec le secours de vos prières.

IX.

1. Boni quidem sunt Sacerdotes : præstantius autem quid est summus Pontifex ; cui credita sunt sancta sanctorum ; cui soli secreta Dei sunt tradita.

1. Les Prêtres par leur dignité sont quelque chose d'excellent ; mais le Prince des Prêtres, le Pontife souverain est encore fort élevé au dessus d'eux " ; c'est à lui que le saint des saints a été ouvert ; c'est à lui seul que les secrets et les mystères de Dieu ont été confiés ;

2. Ipse est janua Patris ; per quam ingrediuntur Abrahamus et Isaacus et Jacobus, et Prophetæ, et Apostoli, atque Ecclesia. Omnia hæc ad unitatem Dei.

2. C'est lui qui est la porte du Père par laquelle Abraham, Isaac et Jacob, les Prophètes, les Apôtres, et l'Eglise sont entrés, pour former un seul corps dans l'unité d'une même foi ;

3. Eximium autem quiddam habet Evangelium ; nimirum adventum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi, passionem ipsius, ac resurrectionem.

3. Mais ce qui relève l'Evangile au dessus des anciennes Ecritures, c'est qu'il montre à découvert, et sans aucun voile l'Incarnation de notre Sauveur Jésus-Christ ; sa vie mortelle sur la terre, sa Passion et sa Résurrection.

4. Dilecti namque Pro-

4. Les Prophètes ont annoncé com-

VIII. — ℣ 5. Litt. : les archives.

℣ 6. Grec : πρόκειται. Ce mot signifie, *tombe par terre*. C'est-à-dire, ne se sontient pas, n'a aucune solidité, ni fondement, est faux.

IX. — ℣ 1. C'est-à-dire, que Jésus-Christ est le souverain prêtre dont le sacerdoce est fort au dessus de celui de l'Ancien Testament.

me de loin les mystères de cet homme-Dieu ;

5. Mais l'Evangile les contient d'une manière bien plus parfaite, et rien n'en peut jamais altérer la vérité.

6. Toutes ces choses sont bonnes par elles-mêmes, pourvu que la foi que vous y ajouterez soit jointe à la charité.

phetæ annuntiaverunt in ipsum.

5. Evangelium vero perfectio est incorruptionis.

6. Omnia in universum bona sunt; modo in caritate credideritis.

X.

1. Au reste, ayant appris que le mérite de vos prières et de cet amour si tendre que vous avez pour Jésus-Christ, a procuré la paix à l'Eglise d'Antioche, je crois qu'il est à propos, comme formant une Eglise distinguée par sa piété, que vous choisissiez un Diacre pour y aller de la part de Dieu, comme son envoyé, afin qu'il leur témoigne la joie que vous a causée leur union ", et qu'il glorifie avec eux le nom du Seigneur.

2. Heureux mille fois en Jésus-Christ, celui qui sera honoré d'un tel ministère; et vous-mêmes aussi, quelle gloire n'avez-vous point droit d'en attendre?

3. Cette légation qui se fera pour la gloire de Dieu, vous est aussi facile qu'aux Eglises les plus voisines d'Antioche, dont les unes y ont envoyé des Evêques, les autres des Prêtres, et plusieurs enfin des Diacres.

1. Quoniam secundum orationem vestram, et secundum viscera quæ habetis in Christo Jesu, nuntiatum est mihi pacem habere Ecclesiam Antiochenam quæ in Syria est; decet vos, ut Dei Ecclesiam, eligere Diaconum, qui obeat ibi legationem Dei, ut cum illis in unum congregatis, simul gaudeat, et glorificet Nomen.

2. Beatus ille in Jesu Christo, qui dignus habitus fuerit ejusmodi ministerio : et vos glorificabimini.

3. Volentibus autem vobis non est impossibile, pro nomine Dei; ut et quædam proximæ Ecclesiæ miserunt Episcopos, nonnullæ vero Presbyteros et Diaconos.

X. — ℣ 1. Antr. : Sa joie et la vôtre sur leur union. C'est-à-dire, la paix que venoit de recevoir cette église par quelque relâche que Trajan venoit de donner par un édit nouveau à la persécution qu'il avoit suscitée, surtout dans la Syrie, par ses édits précédens. Il défendoit par ce nouvel édit de rechercher les chrétiens pour les condamner à mort; mais il ordonnoit de les punir si on les déféroit, et s'ils étoient convaincus de l'être. Voyez Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXVII.

XI.

1. De Philone autem Diacono Cilice, viro laudato, qui et nunc in verbo Dei mihi ministrat, una cum Rheo Agathopode viro electo, qui a Syria me comitatur, vitæ renuntians: qui et de vobis testificantur. Et ego Deo ago gratias pro vobis, quod illos suscepistis; sicut et vos Dominus. Qui vero illos ignominia affecerunt, liberentur per gratiam Jesu Christi.

2. Salutat vos caritas fratrum qui sunt in Troade; unde et scribo vobis per Burrhum, qui missus est mecum ab Ephesiis et Smyrnæis, honoris causa.

3. Honoret ipsos Dominus Jesus Christus, in quem sperant, carne, anima, spiritu, fide, caritate, concordia.

4. Valete in Christo Jesu, communi spe nostra.

1. Quant à Philon Diacre de Cilicie, homme d'un mérite généralement reconnu et qui me soulage à présent dans le ministère de la parole avec Rhée, et l'illustre Agathopode, qui renonçant à toutes sortes de considérations humaines [1], m'a toujours accompagné depuis la Syrie; ils rendent à votre piété des témoignages très-avantageux, et je rends grâces à Dieu pour vous de ce que vous les avez reçus comme je souhaite que Dieu vous reçoive un jour, et je le prie qu'il délivre par la grâce de Jésus-Christ ceux qui les ont couverts d'opprobre et d'ignominie.

2. Les frères qui sont à Troade [2] vous saluent dans toute l'étendue de leur charité; c'est de cette ville que je vous écris par Burrhus [2], que les chrétiens d'Ephèse et de Smyrne m'ont envoyé par honneur.

3. Que Jésus-Christ, en qui ils espèrent, les comble aussi de toutes sortes d'honneurs spirituels, et qu'il les conserve dans la foi, dans la charité, et dans la concorde.

4. Je vous salue en Jésus-Christ notre commune espérance.

℣ 1. Litt. : à la vie.

℣ 2. Autr. : Troie, sur les ruines de laquelle on avoit bâti cette nouvelle ville.

Ibid. Voyez ci-dessus le nomb. 11 de sa *Lettre aux Ephésiens.*

PREFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT IGNACE

AUX SMYRNIENS OU A L'ÉGLISE DE SMYRNE.

Sitôt que saint Ignace fut arrivé à Troade, il se crut obligé d'écrire sans retard aux fidèles de l'Eglise de Smyrne qu'il venoit de quitter, pour leur témoigner par des marques sensibles les sentimens de la reconnoissance qu'il avoit de tous les secours et des consolations qu'il avoit reçus de leur part, pendant le séjour qu'il avoit fait chez eux, et les remercier en même temps de ce qu'ils avoient eu en sa considération les mêmes égards pour Philon, Rhée et Agathopode, les fidèles compagnons de son voyage; il chargea Burrhus de cette lettre, aussi bien que de la précédente qu'il écrivit en même temps à l'église de Philadelphe. Dans celle-ci il loue les Smyrniens de la pureté de leur foi, et de l'attachement qu'ils avoient à Jésus-Christ et à son Evangile, de leur courage, et de leur fermeté à ne pas rougir des chaînes qu'il portoit pour la gloire de son nom, et de l'attention qu'ils avoient eue à prévenir tous ses besoins; ensuite il les avertit de se précautionner contre les faux docteurs qui soutenoient que Jésus-Christ n'avoit paru, et souffert dans ce monde qu'en apparence, et d'une manière fantastique. C'est à quoi il oppose la doctrine catholique sur la vérité de l'incarnation, de la mort, et de la résurrection de Jésus-Christ, et les exhorte à fuir les hérétiques, à n'avoir aucun commerce ni aucune habitude avec eux, à les exclure de leurs assemblées, et à leur refuser la participation à l'Eucharistie, n'étant pas convenable d'y admettre ceux qui refusent de croire la vérité de la chair et du sang

de Jésus-Christ. Il les conjure de demeurer unis ensemble par les liens d'une même foi, de se tenir tous étroitement attachés à leur Evêque, et au collége de ses Prêtres, de ne rien entreprendre que sous leur autorité : enfin il les remercie de ce que, par leurs prières auprès de Dieu, les fidèles de l'église d'Antioche ont recouvré la paix et la tranquillité; et il les invite, pour consommer cette œuvre, à leur écrire et à leur envoyer quelqu'un de leur part pour les en féliciter et les y affermir. Il les salue tous, et en particulier Polycarpe, leur Evêque, la famille de Tarta, Alcée, Daphnus et Euctenus, ce qu'il fait en son nom et en celui de Philon.

Cette lettre est citée par Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXX selon d'autres XXXVI), par saint Jérôme, *Catal. cap.* XVI. Voyez la note ci-après sur le nombre III de cette lettre.

EPITRE

DE SAINT IGNACE

AUX SMYRNIENS

OU A L'ÉGLISE DE SMYRNE.

Ignatius, qui et Theophorus: Ecclesiæ Dei Patris et dilecti Jesu Christi, misericordiam consecutæ in omni dono, repletæ fide et caritate, nullum non donum assecutæ, divinissimæ et sanctiferæ, quæ est Smyrnæ in Asia: in Spiritu immaculato et Verbo Dei, salutem plurimam.

Ignace, aussi nommé Théophore: à l'église de Dieu le Père et de son cher fils Jésus-Christ, cette Eglise qui est à Smyrne[1] *en Asie, que Dieu a favorisée de ses grâces, qu'il a remplie de foi et d'amour, et comblée de tous ses dons; à cette Eglise toute divine et toute sainte, par la pureté de l'esprit et l'attachement sincère à la parole de Dieu: salut et joie avec plénitude.*

I.

1. Glorifico Jesum Christum Deum, qui tanta vos sapientia donavit.

2. Cognovi enim vos perfectos in fide immota.

3. Ut affixos cruci Domini nostri Jesu Christi, et carne et spiritu;

4. Et firmatos in caritate, in sanguine Christi; plene

1. Je rends gloire à Jésus-Christ mon Dieu, de ce qu'il vous a rempli d'une si grande sagesse;

2. Car je sais à quel point de perfection vous élève la fermeté de votre foi;

3. Que vous êtes comme attachés de corps et d'esprit à la croix de Jésus-Christ notre Seigneur;

4. Que vous êtes affermis dans la charité, en son sang, et pleinement

[1] Située sur le bord de la mer occidentale dans la province d'Ionie, qui fait partie de l'Asie mineure, et où ce saint avoit demeuré quelque temps.

persuadés qu'étant Fils de Dieu il est véritablement descendu de la race de David, selon la chair, et né véritablement d'une Vierge par la volonté et la puissance du Père; qu'il a été baptisé par Jean, « [1] pour accomplir » toute justice; » qu'il a été véritablement crucifié pour nous en sa chair sous Ponce Pilate et sous Hérode le Tétrarque;

persuasos in Dominum nostrum: vere exsistentem de genere Davidis, secundum carnem; filium Dei, secundum voluntatem et potentiam Dei: natum vere ex Virgine: baptizatum a Johanne, ut « impleretur » ab eo omnis justitia: » vere sub Pontio Pilato et Herode Tetrarcha clavis confixum pro nobis in carne.

5. Qu'il nous a produits comme des fruits de son sang par sa divine et bienheureuse passion, et qu'étant enfin ressuscité il a élevé jusqu'à la fin des siècles l'étendard de la croix pour les Saints et les fidèles, soit Juifs, soit Gentils, afin de les réunir tous dans le corps de son Eglise.

5. Ex quo fructu nos sumus, per divine beatam passionem ejus; ut elevet signum in sæcula, per resurrectionem, sanctis et fidelibus suis, sive in Judæis, sive in Gentibus, in uno corpore Ecclesiæ suæ.

II.

1. Car c'est à cause de nous et pour nous procurer le salut qu'il a souffert toutes ces choses,

2. Et il est mort aussi véritablement, qu'il s'est ressuscité lui-même, et non-seulement en apparence et d'une manière fantastique ″, comme le publient quelques infidèles ″ qui n'ont eux-mêmes que l'apparence d'hommes raisonnables, et qui semblables à leur opinion extravagante peuvent être regardés comme fantastiques et démoniaques.

1. Omnia enim hæc passus est propter nos, ut salutem consequamur.

2. Et vere passus est; sicut et vere seipsum resuscitavit: non ut quidam infideles dicunt, secundum opinionem ipsum passum esse; ipsi secundum opinionem exsistentes: et quemadmodum sapiunt, sic et continget eis; qui phantastici sunt ac dæmoniaci.

[1] *Matt.* III, 15.

II. ℣ 2. C'est l'hérésie de Simon et des Ebionites. Voyez ci-dessus la *Lettre aux Tralliens*, nomb. x.

Ibid. Autr.: Incrédules. C'est le même mot que ce saint emploie dans sa *Lettre aux Tralliens*, nomb. III.

III.

1. Ego enim et post resurrectionem eum in carne novi, et credo esse.

2. Et quando ad eos qui cum Petro erant venit, inquit ipsis; « Apprehendite, palpate me, et videte, » quod non sum Dæmonium » incorporale. »

3. Et confestim ipsum tetigerunt; atque crediderunt, convicti carne ipsius et spiritu.

4. Propter hoc etiam mortem contempserunt; supra mortem vero inventi sunt.

5. Post resurrectionem autem, cum illis comedit et bibit, ut carnalis, quamvis spiritualiter unitus Patri.

1. Quant à moi, je sais qu'après sa résurrection il avoit une chair véritable ″, et je crois qu'il en est encore revêtu présentement :

2. Car lorsqu'il vint trouver ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : « [1] Maniez mon corps, touchez ma » chair, et reconnoissez que je ne suis » pas un esprit, sans corps ″; »

3. Et l'ayant touché, ils crurent à l'instant, étant suffisamment convaincus de la réalité de sa chair et de son esprit.

4. C'est cette foi qui leur a fait mépriser la mort et qui les a rendus supérieurs à la mort même ;

5. Parce qu'ils savoient avec certitude que Jésus-Christ avoit bu et mangé avec eux, selon la chair, après sa résurrection, quoique selon l'esprit il fût toujours uni à son Père.

IV.

1. De his autem admoneo vos, carissimi, sciens quod

1. Ce que je vous dis, mes chers frères, non que je doute que vous

[1] *Luc.* XXIV, 39.

III. — ỳ 1. Litt. : Car je l'ai connu dans sa chair après sa résurrection. Nous n'avons pas suivi le sens, parce qu'il n'est pas possible de supposer que ce saint ait pu voir en effet Jésus-Christ ; mais il l'avoit vu, et le voyoit alors par les yeux de la foi, et sur l'autorité des apôtres; car saint Jean Chrysostome dit qu'il n'a jamais vu Jésus-Christ. Quelques-uns ont prétendu pouvoir conjecturer de ces paroles, et du surnom de Théophore qu'il avoit reçu, qu'il étoit ce jeune enfant que Jésus-Christ mit au milieu de ces disciples, mais sans aucun solide fondement. Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXX, *alias* XXXVI, cite cet endroit, et le regarde comme un passage attribué à Jésus-Christ, mais dont il ignore le lieu d'où il a été extrait. Saint Jérôme le rapporte, *Catalog.*, *cap.* XVI, comme attribué aussi à Jésus-Christ ; mais il assure qu'il se trouvoit dans l'Evangile selon les Hébreux, qu'il venoit actuellement de traduire. Origène cite ce même endroit dans la préface du premier livre de son *Periarch.*, vers la fin; mais il dit qu'il est extrait du livre intitulé *la Doctrine de saint Pierre*, qui est rejeté par l'Église, comme n'étant pas de cet apôtre.

ỳ 2. Litt. : un démon. Mot grec qui signifie, *un génie*, *un être spirituel*, qui n'est composé ni de corps ni de matière.

ayez là-dessus une autre foi que la mienne, mais pour vous avertir de prendre garde à ces bêtes cruelles qui n'ont de l'homme que la figure extérieure;

2. Vous devez non-seulement ne leur pas donner entrée chez vous, mais les fuir et les éviter, pour ne pas même les rencontrer s'il est possible.

3. Il ne vous reste seulement qu'à prier pour eux, quoique leur conversion et leur pénitence soit fort difficile;

4. Mais Jésus-Christ notre véritable vie, peut aisément changer leurs cœurs.

5. Car enfin pour mettre leur extravagance dans tout son jour ", si Jésus-Christ n'a fait tout cela qu'en apparence, les chaînes que je porte pour son nom sont donc imaginaires et sans réalité.

6. Et qu'ai-je à espérer en me livrant moi-même à la mort, au feu, à l'épée et aux bêtes?

7. Mais non, celui qui est près d'expirer sous le tranchant de l'épée est près lui-même de jouir de son Dieu; et celui qui est au milieu des bêtes qui l'environnent pour le dévorer, il est avec Dieu.

8. Ce n'est que pour le nom de Jésus-Christ et pour l'imiter dans ses souffrances que je suis prêt à endurer toutes sortes de tourmens, n'attendant toute ma force que de celui seul qui a été véritablement homme comme nous ".

et vos ita habeatis. Sed præmunio vos contra feras humanam formam præ se ferentes;

2. Quos non solum oportet vos non recipere; sed, si possibile est, neque obviam eis fieri;

3. Solum vero pro ipsis orare, si quo modo pœnitentiam agant, quod admodum difficile est.

4. Hujus autem potestatem habet Jesus Christus, vera nostra vita.

5. Si enim opinione sola hæc a Domino nostro sunt peracta; et ego opinione solum vinctus sum.

6. Quid vero et meipsum morti dedititium tradidi, ad ignem, ad gladium, ad bestias?

7. Verum qui prope gladium, prope Deum est: qui cum bestiis, cum Deo est.

8. Tantum in nomine Jesu Christi, ut simul cum illo patiar, omnia sustineo; ipso roborante me, qui perfectus homo factus est.

V.

1. Cependant il est rejeté par ceux qui ne le connoissent point, ou plutôt

1. Quem quidam ignorantes, abnegant: magis au-

℣ 5. Nous avons cru devoir ajouter ceci au texte, pour lier ce qui précède avec ce qui suit.

℣ 8. Qui, par rapport à son humanité, a été pleinement et parfaitement semblable à l'homme.

tem abnegati sunt ab ipso ; patroni mortis magis quam veritatis.

c'est cet homme-Dieu lui-même qui les rejette comme des ennemis de la vérité et des partisans de l'erreur et du mensonge ,

2. Quibus nec prophetiæ persuasere, nec Moysis lex, sed nec Evangelium in hunc usque diem, neque nostræ singulorum passiones.

2. Ces hommes que ni les Prophètes , ni la loi de Moïse , ni l'Evangile , ni les tourmens que nous souffrons n'ont encore pu persuader jusqu'à présent ,

3. Nam et de nobis id ipsum sentiunt. Quid enim mihi prodest, si quis me laudet; et Dominum meum blasphemet , non confitens ab ipso carnem gestari ?

3. Car ils portent de moi le même jugement et me regardent comme un imposteur : et que me sert qu'on me loue si l'on blasphème contre mon Seigneur en niant qu'il ait eu un véritable corps ?

4. Qui vero id non dicit , prorsus eum negavit, et ipse cadaver gestat.

4. Certes quiconque nie cette vérité le rejette et le renonce absolument , et n'est lui-même qu'un cadavre sans mouvement.

5. Nomina vero eorum , cum sint infidelia , non visum est mihi scribere :

5. Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de vous marquer ici leurs noms , parce que ce sont des infidèles ;

6. Sed et absit a me, ut eorum mentionem faciam , donec resipiscant in passionem , quæ est nostra resurrectio.

6. Et à Dieu ne plaise que j'en fasse même aucune mention jusqu'à ce que, changés par la pénitence, ils confessent hautement la Passion de Jésus-Christ, qui n'est ressuscité que pour ceux qui croient en lui.

VI.

1. Nemo erret. Et super cœlestia, et gloria Angelorum, et Principes visibiles ac invisibiles, si non credant in sanguinem Christi; etiam illis judicium est. « Qui capit , capiat. »

1. Que personne ne se trompe : les créatures qui sont au plus haut des cieux, les Anges tout glorieux qu'ils sont , les principautés visibles " et invisibles , ne doivent attendre qu'une horrible condamnation s'ils ne croient au sang de Jésus-Christ. « [1] Qui peut » comprendre cette vérité la com- » prenne. »

[1] *Matt.* XIX, 12.

VI. — ℣ 1. Ce qu'il y a entre les hommes de plus grand et de plus puissant par l'état ou par la dignité. Le mot grec ne signifie pas seulement les empereurs et les rois, mais tous ceux qui sont élevés au dessus du commun des hommes, et qui président sur eux.

2. Mais que celui qui la comprend ne soit point enflé d'une connoissance qu'il ne doit qu'à la foi et à la charité qui sont les premières de toutes les vertus.

2. Locus neminem efferat. Totum namque est fides et caritas ; quibus nihil prælatum est.

3. Considérez donc combien ceux qui soutiennent des opinions étrangères contre la grâce de Jésus-Christ qui s'est répandue sur nous ; considérez, dis-je, combien leur conduite est opposée à la loi de Dieu.

3. Considerate vero eos qui alienam opinionem tuentur contra gratiam Jesu Christi quæ ad nos venit, quo modo contrarii sint sententiæ Dei.

4. Ils n'ont point la charité dans le cœur ; ils n'ont soin ni de la veuve, ni de l'orphelin, ni des affligés, ni de ceux qui sont prisonniers, ni de ceux qui sont libres dans leur misère, ni de ceux qui ont faim ou soif.

4. De caritate non est cura ipsis, non de vidua, non de orphano, non de oppresso, non de vincto vel soluto, non de esuriente vel sitiente.

VII.

1. Ils ne se trouvent point dans les assemblées des fidèles et s'abstiennent de l'Eucharistie ; parce qu'ils refusent de croire que ce soit la véritable chair de notre sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés et qui est ressuscitée par la bonté du Père ",

1. Ab Eucharistia et oratione abstinent ; eo quod non confiteantur Eucharistiam carnem esse servatoris nostri Jesu Christi, quæ pro peccatis nostris passa est, quam Pater sua benignitate suscitavit.

2. Ainsi rejetant ce don de Dieu, ils ne remportent d'autre fruit de leur opiniâtreté que la mort ", et ne peuvent l'éviter qu'en aimant ce qu'ils détestent.

2. Qui ergo contradicunt huic dono Dei, altercantes moriuntur. Utile autem esset ipsis diligere, ut et resurgerent.

3. Il faut donc s'éloigner d'eux et ne leur parler ni en particulier, ni en public ;

3. Decet itaque abstinere ab ejusmodi ; et nec in privato, nec in communi colloquio de illis verba facere :

4. S'attacher aux Prophètes, et surtout à l'Evangile ou à la Passion

4. Attendere autem Prophetis ; præcipue autem

VII. — ℣ 1. En effet, comment peuvent-ils participer sur notre autel au pain de Dieu (c'est-à-dire, au corps et au calice du sang de Jésus-Christ), s'ils ne croient pas qu'il ait un véritable corps et un véritable sang ? Voyez sa *Lettre aux Ephésiens*, nomb. v et xx ci-dessus.

℣ 2. Car il a dit ci-dessus nomb. xx de l'*Epître aux Ephésiens*, que ce pain divin étoit le vrai remède pour nous obtenir l'immortalité et l'antidote salutaire qui nous délivre de la mort, etc.

Evangelio, in quó passio nobis ostensa, et resurrectio perfecta est.

et la Résurrection de Jésus-Christ nous sont autentiquement attestées;

5. Divisiones vero fugite, ut principium malorum.

5. Vous devez encore fuir les divisions comme la source de tous les maux.

VIII.

1. Omnes Episcopum sequimini, ut Jesus Christus Patrem; et presbyterium ut Apostolos. Diaconos autem revereamini, ut Dei mandatum.

1. Soyez tous les imitateurs de l'évêque, comme Jésus-Christ l'est de son Père. Suivez les prêtres comme les Apôtres mêmes, et respectez les diacres comme les ministres de Dieu.

2. Sine Episcopo nemo quidquam faciat eorum quæ ad Ecclesiam spectant.

2. Que personne n'entreprenne rien dans l'Eglise sans l'ordre et le consentement de l'évêque;

3. Rata Eucharistia habeaturil la, quæ sub Episcopo fuerit, vel cui ipse concesserit.

3. Que l'on regarde comme l'Eucharistie " légitime celle qui est célébrée par l'évêque, ou par celui qu'il a commis en sa place,

4. Ubi comparuerit Episcopus, ibi et multitudo sit: quemadmodum ubi fuerit Christus Jesus, ibi catholica est Ecclesia.

4. Que la multitude des fidèles se trouve là où se trouve l'évêque, comme l'Eglise catholique est où est Jésus-Christ.

5. Non licet sine Episcopo, neque baptizare, neque Agapen celebrare:

5. Il n'est permis ni de baptiser, ni de célébrer les Agapes, ces festins de charité ", sans la permission de l'évêque;

6. Sed quodcumque ille probaverit, hoc et Deo est beneplacitum: ut tutum ratumque sit quodcumque agitur.

6. Ce qu'il approuve est seul agréable aux yeux de Dieu, et en vous conduisant ainsi vous ne ferez rien que de juste et que de légitime.

IX.

1. Consentaneum est deinceps resipiscere; et dum

1. Il est raisonnable que nous changions désormais de conduite et que

VIII. — ℣ 3. Ce mot est pris en général pour l'assemblée des fidèles, qui reçoit ce surnom de l'Eucharistie et du sacrifice, qui en faisoient la partie la plus essentielle et la plus considérable. Voyez la note sur le nomb. IV de l'*Epître aux Philadelphiens*.

℣ 5. Ces repas accompagnoient celui de l'Eucharistie, et les riches et les pauvres y étoient indifféremment admis, et mangeoient à la même table. Voyez ce qu'en dit saint Paul, 1 *Cor.*, XI, 18 et suiv.

nous retournions à Dieu par la pénitence ; puisque nous en avons encore le temps.

2. Le moyen d'y réussir est de ne rien faire que dans la vue de Dieu et dans la dépendance de l'évêque ;

3. Car celui qui honore l'évêque sera lui-même honoré de Dieu ,

4. Celui qui fait quelque chose sans consulter l'évêque , rend un culte religieux au démon :

5. Qu'on remarque donc dans toutes vos actions une abondance de grâces , puisque vous êtes de dignes serviteurs de Dieu.

6. Vous m'avez procuré toute sorte de soulagement ; je prie Jésus-Christ de vous en donner la récompense.

7. Vous m'avez aimé tant que j'ai été au milieu de vous, et l'éloignement n'a rien diminué des dispositions de votre cœur ″ : que Dieu se souvienne de votre charité.

8. Puissiez-vous , en supportant les adversités de cette vie parvenir un jour à le posséder!

adhuc tempus habemus , ad Deum per pœnitentiam redire.

2. Bene habet, Deum et Episcopum respicere.

3. Qui honorat Episcopum à Deo honoratus est.

4. Qui clam Episcopo aliquid agit, Diabolo præstat obsequium.

5. Omnia igitur vobis in gratia abundent: digni enim estis.

6. Omni modo me recreastis : et vos Jesus Christus.

7. Absentem me ac præsentem dilexistis : retribuat vobis Deus,

8. Propter quem omnia sustinentes, ipsum adipiscemini.

X.

1. Je vous remercie de ce que vous avez reçu comme les ministres de Jésus-Christ, Philon , Rhée et Agathopode ″, qui m'ont aidé dans le ministère de la parole.

2. Ils ne cessent de rendre grâces à

1. Quod Philonem et Rheum et Agathopodem , qui me secuti sunt in verbo Dei , ut Christi Dei ministros exceperitis, benefecistis.

2. Qui et Domino pro vo-

IX. — ℣ 7. Litt. : de ce que vous m'avez donné autant de marques de votre charité depuis mon absence que j'en avois reçu de vous étant présent. Le saint a dit au dernier nombre de son *Épître aux Philadelphiens*, que les Smyrniens aussi bien que les Ephésiens, lui avoient envoyé Burrhus pour l'accompagner partout , et lui faire honneur de leur part. Voyez ci-après nomb. XII.

X. — ℣ 1. Quelques-uns croient que cet Agathopode est le même que celui auquel saint Clément d'Alexandrie, *lib.* III *Strom.*, vers le milieu , dit que Valentin avoit écrit une lettre, où cet hérétique parloit de la continence de Jésus-Christ depuis sa résurrection , et du pouvoir que sa divinité avoit sur son corps, pour consumer en lui tout ce qu'il prenoit d'alimens.

bis gratias agunt, quod omnibus modis illos refeceritis.

3. Nihil vobis utique deperibit.

4. Vice animarum vestrarum spiritus meus sit, et vincula mea, quæ non fastidistis, nec erubuistis :

5. Nec de vobis erubescet perfecta fides Jesus Christus.

Dieu pour vous de tous les bons offices que votre charité leur a rendus :

3. Tout vous sera compté devant ce juste juge.

4. Afin de vous en mieux marquer ma reconnoissance, je suis prêt à donner ma vie pour la vôtre et d'y joindre encore le mérite de mes chaînes que vous n'avez pas méprisées et dont vous n'avez pas rougi.

5. Et Jésus-Christ qui est fidèle en ses promesses, ne rougira point non plus de vous.

XI.

1. Oratio vestra pervenit ad Ecclesiam Antiochenam quæ est in Syria : unde, Deo decoris ligatus vinculis, omnes saluto ; qui inde exsistere non sum dignus, cum extremus sim eorum ;

2. Sed Dei voluntate dignus effectus sum ; non juxta conscientiam, sed ex gratia Dei : quam opto perfectam mihi dari, ut per orationem vestram Deum consequar.

3. Quo itaque opus vestrum absolutum sit, tum super terram, tum in cœlo ; decet ad Dei honorem ut Ecclesia vestra eligat sacrum legatum ; ut cum ad Syriam usque venerit, congratuletur illis, quod pacem consecuti sint, et suam receperint magnitudinem, ac restitutum sit illis suum corpus.

4. Digna igitur mihi res est visa, ut aliquem ve-

1. Le mérite de vos prières ayant procuré la paix à l'Eglise d'Antioche, permettez-moi de saluer tous ceux qui la composent, reconnoissant qu'encore que je porte de glorieuses chaînes je ne mérite pas néanmoins d'être compté parmi les fidèles de cette église, étant le dernier de tous ceux qui ont le bonheur d'en être.

2. Et s'il a plu à Dieu que j'en fusse, ce n'a pas été par mes propres mérites que j'en suis devenu digne ; mais par sa grâce toute miséricordieuse dont je souhaite de plus en plus ressentir les effets, afin qu'aidé de vos prières je puisse bientôt le posséder.

3. Mais pour rendre votre œuvre parfaite devant Dieu et devant les hommes, il est à propos que votre Eglise choisisse un député, qui passant jusqu'en Syrie, chargé de cette auguste fonction se réjouisse avec l'Eglise d'Antioche de ce qu'elle est en paix et de ce qu'avec sa première splendeur elle a recouvré l'union parfaite de tous les membres qui la composent.

4. Il m'a donc semblé que pour la gloire de Dieu, vous deviez leur en-

voyer quelqu'un des vôtres avec des lettres de votre part, afin qu'il glorifie avec eux la bonté de Dieu, qui après de longues et de violentes agitations leur a rendu le calme et les a mis dans une parfaite tranquillité par le secours de vos prières ″.

strum mittatis cum epistola; quo una cum illis glorificet Deum, de tranquillitate quam in Deo consecuti sunt, et quod portu jam potiti sunt per orationem vestram.

5. Etant parfaits comme vous êtes, vous ne devez avoir en vue que de procurer le bien.

5. Cum perfecti sitis, perfecta et sentite.

6. Soyez sûrs que Dieu est prêt à récompenser le seul désir que vous aurez d'être utiles à l'église d'Antioche.

6. Cupientibus enim vobis bene facere, Deus largiri paratus est.

XII.

1. Les frères qui sont à Troade vous saluent dans toute l'étendue de leur charité; c'est de là que je vous écris par Burrhus, que vous m'avez envoyé pour m'accompagner avec les frères d'Ephèse ″, et qui m'a procuré toutes sortes de soulagemens.

1. Salutat vos caritas fratrum qui sunt in Troade: unde et scribo vobis per Burrhum, quem misistis mecum una cum Ephesiis fratribus vestris: qui omni modo me refocillavit.

2. Plût à Dieu que sa conduite servît de modèle à tous ceux qui sont chargés du ministère des autels;

2. Atque utinam omnes illum imitentur, qui est exemplar divini ministerii.

3. Que la grâce du Seigneur le récompense de tout ce qu'il a fait pour moi.

3. Remuneret ipsum gratia per omnia.

4. Je salue votre digne évêque ″, vos vénérables prêtres et les diacres ces illustres compagnons de mes travaux; je salue tous les autres fidèles en général et en particulier au nom de Jésus-Christ, de sa chair, de son sang, de sa passion et de sa résurrection parfaite, qui est le lien qui vous unit avec Dieu.

4. Saluto Deo dignum Episcopum, et Deo decorum Presbyterium, et conservos meos Diaconos, sigillatimque ac in universum omnes, in nomine Jesu Christi, et carne ipsius, et sanguine, et passione, ac resurrectione corporali simul et spirituali, in unitate Dei vestraque.

5. Que la grâce, la paix, la miséricorde et la patience vous soient à jamais données.

5. Gratia vobis, misericordia, pax, patientia, semper sit.

XI. — ℣ 4. Voyez la note sur le nomb. x de l'*Epître aux Philadelphiens.*
XII. — ℣ 1. Voyez la note sur le nomb. IX précédent.
℣ 4. Saint Polycarpe.

XIII.

1. Saluto familias fratrum meorum, cum uxoribus et liberis; necnon virgines, vocatas viduas.

2. Incolumes in virtute Spiritus este mihi.

3. Salutat vos Philo, qui mecum est.

4. Saluto Taviam cum domesticis; quam opto solidari fide et caritate corporali atque spirituali.

5. Saluto Alcen desiderabile mihi nomen, et Daphnum incomparabilem, et Euteenum, omnesque nominatim.

6. Valete in gratia Dei.

1. Je salue les familles de mes frères avec leurs femmes et leurs enfans, les vierges et les veuves appelées au service de l'église.

2. Soyez toujours fidèles à conserver la grâce toute puissante de Dieu.

3. Philon qui est ici avec moi vous salue.

4. Je salue toute la maison de Tavia, et prie Dieu qu'elle-même s'affermisse dans la foi et dans la charité corporelle et spirituelle.

5. Je salue ma chère Alcé et l'incomparable Daphnus, Eutecnus, et tous les fidèles en particulier.

6. Que la grâce de Dieu soit toujours avec vous.

℣ 4. Quelques-uns prétendent que cette Alcé est la même, qui selon ce qu'on lit dans Eusèbe, *lib.* IV, *Hist.*, *cap.* XIV, vers la fin, est appelée Dalcée, du frère de laquelle il est fait mention dans les *Actes du martyre de saint Polycarpe*, qui sont dans la *Lettre de l'Eglise de Smyrne;* et ils supposent qu'il faut lire, *Nicétès, père d'Hérode, et le frère d'Alcée*, etc.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE DE SAINT IGNACE

A SAINT POLYCARPE,

ÉVÊQUE DE SMYRNE.

SAINT IGNACE étant obligé de partir précipitamment de Troade pour aller s'embarquer à Naples, et de là se rendre à Rome, où il devoit consommer ses travaux par le martyre, écrivit cette lettre à saint Polycarpe évêque de Smyrne, pour le prier d'assembler un synode; afin de choisir un d'entre eux pour aller consoler l'Eglise d'Antioche de son absence, et la féliciter de la paix qu'elle avoit recouvrée, et d'engager par la même occasion plusieurs des Eglises voisines à faire la même chose ou par des lettres ou par des députés. Ensuite il loue sa foi, et remercie Dieu de lui avoir procuré l'avantage de le voir et d'avoir conversé avec lui; il l'exhorte à persévérer dans l'application qu'il se donne dans le gouvernement du troupeau qui lui a été confié, à y entretenir l'union, à supporter les foibles, à s'occuper beaucoup à la prière, à être toujours disposé au combat et au travail, à l'exemple des athlètes; à user de beaucoup de condescendance et de douceur envers les pécheurs, et à y employer la sagesse et la prudence, à se munir contre les ruses et les artifices des faux docteurs; il s'adresse ensuite aux fidèles, auxquels il prescrit des règles pour se conduire dans leurs états selon les préceptes de l'Evangile, et il leur recommande surtout l'union à leur Evêque: il finit cette lettre en le remerciant de ce que par ses prières et celles des fidèles de son Eglise celle d'Antioche a obtenu le paix.

Il salue tous les fidèles de l'Eglise de Smyrne, et en particulier la femme et la famille d'Epitrope, Attale, et surtout celui qui sera chargé de leur part d'aller à Antioche.

Il est visible que cette lettre a été écrite la dernière, puisqu'il paroît que saint Ignace l'écrivit lorsqu'il étoit prêt de partir de Troade pour aller à Naples. C'est aussi le rang que saint Jérôme lui donne dans son *Catalog.*, *cap.* XVI. Il est vrai que dans le même endroit ce Père s'est mépris, en attribuant à cette lettre un passage qui ne se trouve qu'au nombre 3 de la lettre aux Smyrniens (voyez la note sur ce livre). Eusèbe, *lib.* III *Histor.*, *cap.* XXX (*aliàs* XXXVI), cite aussi cette épître, et en fait l'abrégé; mais il la met avant celle des Smyrniens, et peut-être furent-elles envoyées en même temps et sous une seule enveloppe. Ce qui a fait qu'Eusèbe semble les avoir jointes ensemble.

EPITRE
DE SAINT IGNACE
A SAINT POLYCARPE,
ÉVÊQUE DE SMYRNE.

Ignatius, qui et Theophorus: Polycarpo Episcopo Ecclesiæ Smyrnæorum, immo vero cujus Episcopus est Deus Pater et Dominus Jesus Christus: plurimam salutem.

Ignace, aussi nommé Théophore: à Polycarpe Evêque de l'Eglise de Smyrne, ou plutôt qui a lui-même pour Evêque Dieu le Père et notre Seigneur Jésus-Christ: salut avec plénitude.

I.

1. Suscipiens tuum propositum in Deo firmatum velut super petram immobilem, summis eveho laudibus, dignus habitus inculpata tua facie, qua utinam fruar in Deo.

1. Sachant que vous êtes affermi en Dieu comme une pierre inébranlable, je ne puis relever par de trop grands éloges l'ardeur de votre foi, et je m'estime assez heureux moi-même d'avoir été jugé digne de contempler de mes propres yeux un aussi saint Evêque que vous; puissions-nous un jour nous voir ainsi réunis en Dieu.

2. Obsecro te in [Dei] gratia, qua indutus es, ut ad cursum tuum adjicias, omnesque adhorteris ut salventur. Tuere locum tuum, in omni cura carnali et spiritali.

2. Je vous conjure par la grâce de Dieu dont vous êtes rempli, de vous avancer de plus en plus dans la carrière où vous courez, et d'exhorter tous les fidèles à opérer leur salut;

3. Unitatis curam habe; qua nihil melius.

3. N'épargnez ni les travaux du corps, ni les soins de l'esprit pour

remplir dignement votre auguste ministère ;

4. Appliquez-vous surtout à entretenir l'union qui est le plus grand de tous les biens ;

5. Supportez tous les autres comme le Seigneur vous supporte ;

6. Souffrez de tous avec cette charité qui vous est ordinaire; faites de la prière votre continuelle occupation ; priez Dieu qu'il vous fasse croître en sagesse et en lumières ;

7. Veillez sans cesse, puisque vous possédez l'esprit qui jamais ne se repose ;

8. Parlez à chacun en particulier, selon les lumières que vous recevrez de Dieu ;

9. Partagez les maux de tous les fidèles et combattez comme un athlète généreux :

10. Vous savez que la grandeur du travail sera la mesure de la récompense.

4. Omnes perfer ; quo et te Dominus.

5. Omnes tolera per caritatem ; sicut et facis.

6. Precibus vaca perpetuis. Postula intellectum ampliorem, quam habes.

7. Vigila, insomnem spiritum possidens.

8. Singulis juxta adjutorium Dei loquere.

9. Cunctorum ægrotationes porta, sicut perfectus Athleta.

10. Ubi plus laboris ; magnum lucrum est.

III.

1. Si vous n'aimez que les gens de bien ", quelle récompense en devez-vous attendre? Appliquez-vous plutôt à ramener par la douceur ceux qui sont les plus corrompus ;

2. Car on ne guérit point toutes sortes de maladies par les mêmes remèdes ", et contre les ardeurs brûlantes de la fièvre on n'en emploie que de doux et de rafraîchissans".

3. Ayez en toutes choses la prudence du serpent et la simplicité de la colombe[1] ;

1. Bonos discipulos si amaveris, nulla tibi est gratia : potius pestilentiores, in mansuetudine subjice.

2. Non omne vulnus eodem emplastro curatur. Vehementiores morbi accessiones superfusionibus seda.

3. « Prudens esto, sicut » serpens, » in omnibus ; « et simplex, ut columba. »

[1] *Matt.* x, 16.

II. — ℣. 1. Litt. : les disciples. C'est-à-dire, qui pratiquent l'Evangile.

℣. 2. Litt. : On ne guérit pas toutes sortes de plaies par le même emplâtre.

Idem. Autr. : et comme les inflammations, on y emploie des infusions. Autr.: des cataplasmes : ce qui peut aussi s'entendre de la fièvre et des rafraîchissemens par lesquels on l'apaise, ainsi qu'on l'a traduit.

4. Propter hoc corporalis es et spiritualis, ut quæ apparent coram te demulceas; quæ autem non videntur petas ut manifestentur tibi: ne tibi quidquam desit, et omni dono abundes.

4. Vous n'êtes composés de deux parties l'une spirituelle et l'autre corporelle, qu'afin que par celle-ci vous puissiez traiter ce qui paroît aux yeux, et que par celle-là vous exigiez qu'on vous découvre ce que vous ne pouvez apercevoir; et enfin que rempli de tous ces différens dons, rien n'échappe à votre adresse et à votre vigilance;

5. Tempus expetit te; ut gubernatores, ventos; et ut tempestate jactatus, portum; quo Deo potiaris.

5. De même que les matelots attendent le secours des vents, ou que des gens battus de la tempête désirent d'arriver au port; ainsi devez-vous souhaiter le moment qui doit bientôt vous mettre en possession de Dieu.

6. Caute te gere, ut Dei Athleta.

6. Conduisez-vous avec une prudence pleine de sagesse, comme un athlète qui combat sous les yeux de Dieu;

7. Thema seu proposita corona, est incorruptio et vita æterna; de qua et tu persuasus es.

7. La couronne qui doit être le prix de votre course ["] est, comme vous le savez certainement, celle d'une vie incorruptible et éternelle.

8. Secundum omnia vice animæ tuæ sim ego, et vincula mea quæ dilexisti.

8. Puissiez-vous comme moi vous voir près de consommer votre sacrifice, et porter des chaînes qui sont tout l'objet de vos désirs.

II.

1. Qui videntur fide digni esse, et aliena docent, non te perterrefaciant.

1. Ne vous laissez point surprendre aux artifices de ceux qui, feignant d'être attachés à la foi, enseignent des erreurs.

2. Sta firmus, ut incus quæ percutitur.

2. Restez inébranlable comme une enclume à tous les coups qu'ils vous porteront:

3. Magni Athletæ est, cædi et vincere.

3. Il est d'un athlète génèrenx d'aller à la victoire par ses blessures:

4. Maxime vero propter Deum omnia sustinere nos oportet, ut et ipse nos sustineat.

4. Si nous voulons que Dieu nous soutienne, il faut être dans la disposition de tout souffrir pour lui.

II. — ℣ 7. Grec : le *thème*. Le traducteur latin a ajouté pour expliquer ce mot, *ou la couronne qui vous est proposée*. Les anciens emploient ce mot de *thema*, pour signifier l'argent, la portion, ou le principal qui est mis à intérêt ou à usure.

5. Redoublez vos soins; pesez tout par votre sagesse; attendez celui qui est au delà de tous les temps, qui étant éternel et invisible s'est rendu visible pour nous, et qui n'étant ni palpable, ni passible, est devenu capable de souffrir, et s'est livré pour nous à toutes sortes de tourmens et d'outrages.

5. Studiosior fias, quam es. Tempora perpende. Eum qui ultra tempus est, exspecta; temporalem, invisibilem, propter nos visibilem: impalpabilem: impatibilem, nostra causa patibilem, qui omnimodis propter nos sustinuit,

IV.

1. Que les veuves ne soient point négligées, et après Dieu rendez-vous leur protecteur;
2. Que rien ne se fasse sans votre volonté, et vous-même ne faites rien que de conforme à la volonté de Dieu, selon les sentimens de votre piété ordinaire;
3. Que les assemblées ecclésiastiques soient fréquentes; examinez avec soin si chacun a soin de s'y trouver;
4. Ne méprisez point les esclaves; mais aussi qu'ils ne s'enflent point de se voir confondus avec leurs maîtres dans vos assemblées:
5. Au contraire que pour la gloire de Dieu ils les servent avec encore plus d'affection, afin qu'ils acquièrent en Dieu une liberté plus heureuse;
6. Qu'ils ne désirent pas non plus de participer à cette liberté commune qui règne dans l'Eglise, de peur qu'ils ne soient esclaves de leurs passions.

1. Viduæ non negligantur. Post Dominum tu earum curator esto.
2. Nihil sine tua voluntate fiat: neque tu quidquam sine Dei voluntate agas; quod nec facis, cum sis constans.
3. Crebrius conventus fiant. Nominatim omnes inquire.
4. Servos et ancillas ne superbe contemnas: sed nec ipsi inflentur.
5. Verum ad gloriam Dei plus serviant, ut potiorem libertatem a Deo consequantur.
6. Non cupiant a communi donari libertate, ne servi inveniantur cupiditatis.

V.

1. Fuyez les mauvais artifices, et banissez-les même de vos entretiens;
2. Recommandez à nos sœurs d'aimer le Seigneur, et de vivre avec leurs maris dans une grande soumission d'esprit et de corps;
3. Exhortez aussi nos frères au nom de Jésus-Christ, à les aimer comme il aime son Eglise.

1. Malas artes fuge, imo vero de iis verba ne facito.
2. Sororibus meis dicito, ut Dominum ament, et maritis contentæ sint carne ac spiritu.
3. Similiter et fratribus meis manda, in nomine Jesu Christi, diligant con-

juges suas, sicut Dominus Ecclesiam.

4. Si quis potest in castitate manere, ad honorem carnis Dominicæ, in humilitate maneat.

5. Si glorietur, periit. Et si se majorem Episcopo censet, interiit.

6. Decet vero ut sponsi et sponsæ, de sententia Episcopi conjugium faciant; quo nuptiæ sint secundum Dominum, et non secundum cupiditatem. Omnia ad honorem Dei fiant.

4. Si quelqu'un peut garder la continence pour honorer la chair de Jésus-Christ, qu'il la garde, mais sans vanité;

5. Mais s'il s'en glorifie, sa perte est assurée: et s'il se croit au dessus de l'Evêque par l'excellence de ce don, il tombe dans la mort.

6. Quant aux personnes qui veulent s'unir ensemble par le mariage, elles le doivent faire du consentement et avec l'autorité de l'Evêque, afin que le mariage étant exempt de toute cupidité soit selon Dieu, et que tout se fasse pour sa gloire.

VI.

1. Episcopo attendite, ut et Deus vobis.

2. Devovear ego pro iis qui subditi sunt Episcopo, Presbyteris, Diaconis.

3. Atque mihi contingat habere cum illis partem in Deo.

4. Collaborate vobis mutuo, una certate, una currite, compatimini, una dormite, una exsurgite, ut Dei dispensatores, et assessores, et ministri.

5. Placete illi cui militatis, a quo et stipendia refertis. Nemo vestrum desertor inveniatur.

6. Baptismus vester maneat, velut arma: fides, ut galea: caritas, ut hasta: patientia, ut tota armatura.

1. Ecoutez l'Evêque avec soumission [1], afin que Dieu vous écoute;

2. Pour moi je donnerois volontiers ma vie pour ceux qui sont soumis à l'Evêque, aux Prêtres et aux Diacres.

3. Puissé-je un jour partager avec eux l'héritage que Dieu leur réserve dans sa gloire;

4. Que tout soit commun entre vous, les travaux, les combats, les courses, les souffrances, le sommeil, la veille; et regardez-vous comme les dispensateurs, les assesseurs et les ministres de Dieu.

5. Travaillez à vous rendre agréables à celui sous les ordres de qui vous combattez, et dont vous recevez la solde; que personne de vous ne le quitte, pour passer dans le parti de son ennemi.

6. Conservez le baptême, comme les armes qu'il vous a données; la foi, comme le casque; la charité, comme la pique; et la patience, comme l'armure entière dont vous êtes revêtus.

VI. — ℣ 1. Ceci s'adresse aux fidèles de Smyrne, et non pas à saint Polycarpe, qui étoit leur évêque.

7. Conduisez-vous en toutes choses selon le dépôt qui vous a été confié, afin que vous soyez récompensés d'une manière digne de vos travaux ;

7. Deposita vestra, sint opera vestra : ut accepta vestra, digna reportetis.

8. Supportez-vous les uns les autres avec douceur, si vous voulez que Dieu vous supporte.

8. Longanimes igitur estote alter ad alterum in mansuetudine, ut et Deus erga vos.

9. Puissé-je le posséder éternellement avec vous.

9. Utinam fruar vobis perpetuo.

VII.

1. Je suis enfin dans une parfaite tranquillité de ce que, comme je l'ai appris, l'Eglise d'Antioche a obtenu la paix par le secours de vos prières[1] :

1. Quia vero Ecclesia quæ est in Antiochia Syriæ, pace, ut relatum est mihi, fruitur per preces vestras : et ego tranquilliori animo fui in securitate Dei :

2. Puissé-je, par le martyre que je suis sur le point de souffrir, entrer en possession de mon Dieu, et au jour de la résurrection être compté parmi le nombre de vos disciples[2].

2. Si modo per passionem, Deum assequar, ut inveniar in resurrectione, vester discipulus.

3. Il faut, bienheureux Polycarpe, assembler un concile digne de la sainteté de Dieu, et choisir quelqu'un qui vous soit très-cher que l'on puisse nommer le divin courrier ;

3. Decet, in Deo beatissime Polycarpe, concilium cogere Deo decentissimum, et eligere aliquem, quem valde carum habeatis, et impigrum, qui poterit divinus Cursor appellari :

4. Qu'il soit chargé de la glorieuse fonction d'aller porter en Syrie les marques éclatantes de votre charité et de votre empressement à procurer la gloire de Jésus-Christ ;

4. Illumque eo dignari honore, ut projectus in Syriam, glorificet vestram impigram caritatem in gloriam Christi.

5. Un chrétien n'est point à lui, il doit être tout à Dieu.

5. Christianus, sui potestatem non habet, sed Deo vacat.

6. Aussitôt donc que vous pourrez vous acquitter de cette œuvre, regardez-la moins comme la vôtre que comme celle de Dieu même,

6. Hoc est opus Dei et vestrum, quando ipsum perfeceritis.

7. Et je me flatte qu'avec le secours

7. Credo enim gratiæ,

VII. — ỳ 1. Voyez la note sur le nomb. x de l'*Epître aux Philadelphiens.*
ỳ 2. Litt. : que je sois trouvé un disciple. C'est-à-dire, un véritable disciple de Jésus-Christ. Voyez la *Lettres aux Ephésiens*, nomb. 1 ci-dessus.

quod parati sitis ad beneficentiam Deo congruentem.

de sa grâce, vous vous en acquitterez d'une manière digne de lui.

8. Cum itaque scirem vehemens vestrum erga veritatem studium, per breves litteras vos adhortatus sum.

8. Au reste comme je connois l'amour ardent que vous avez pour cette suprême vérité, je me suis contenté de vous instruire en peu de mots.

VIII.

1. Quoniam igitur omnibus Ecclesiis nequivi scribere, quod repente navigaverim a Troade Neapolim, ut voluntas imperat : scribes vicinis Ecclesiis, tamquam qui sententiæ Dei compos sis, quo et ipsi idem faciant :

1. Puisque je n'ai pu écrire à toutes les Églises, ayant été obligé de m'embarquer précipitamment pour passer de Troade à Naples [a], comme Dieu l'ordonne, vous écrirez aux Eglises voisines qu'elles fassent aussi la même chose ; car Dieu m'a fait connoître sa volonté à leur égard.

2. Qui possunt, pedites mittant, alii vero Epistolas, per eos, qui a te mittentur, ut glorificeris æterno opere, quemadmodum dignus es.

2. Ceux qui le pourront y enverront des députés, les autres écriront et chargeront de leurs lettres ceux que vous enverrez ; afin que vous receviez de cette œuvre immortelle la gloire que vous méritez.

3. Saluto omnes nominatim ; et Epitropi uxorem cum tota domo sua et liberis.

3. Je salue tous les fidèles en particulier, et la femme d'Epitrope avec toute sa maison et ses enfans ;

4. Saluto Attalum mihi carum. Saluto eum qui profectione in Syriam dignus habebitur. Gratia in perpetuum cum illo erit ; et cum mittente illum Polycarpo.

4. Je salue mon cher Attale ; je salue encore celui qui aura l'honneur de faire le voyage de Syrie : la grâce sera toujours avec lui et avec Polycarpe qui l'envoie.

5. Opto vos valere semper in Deo nostro Jesu Christo ; in quo permaneatis in unitate Dei et visitatione.

5. Je souhaite que vous vous portiez toujours bien en Jésus-Christ notre Seigneur, et que par lui vous conserviez l'unité en Dieu, et que vous restiez toujours soumis à sa conduite.

6. Saluto Alcen, desiderabile mihi nomen. Valete in Domino.

6. Je salue ma chère Alcé : que le Seigneur vous conserve tous.

VIII. — Naples de Thrace ; c'est la même route que tint saint Paul, dans les *Actes*, chap. xvi, ℣ 11.

ÉPITRE

DE

SAINT POLYCARPE

AUX PHILIPPIENS.

PRÉFACE

SUR

L'ÉPITRE

DE SAINT POLYCARPE

AUX PHILIPPIENS.

Cette épître est un des plus anciens monumnens de la foi et de la piété des premiers temps apostoliques; elle est adressée au peuple de Philippes, et écrite aux fidèles de cette ville de la Macédoine par saint Polycarpe, qui, au rapport de saint Irénée, *lib.* III, *cap.* III, et *lib.* V, *cap.* XIX, avoit vu plusieurs des Apôtres et des Disciples qui avoient conversé avec Jésus-Christ, et qui, depuis sa mort, s'étoient répandus dans l'Asie; il fut même chargé du soin particulier de l'Eglise de Smyrne par saint Jean l'évangéliste, dont il étoit le disciple; et ce fut dans cette Eglise, aussi bien qu'en plusieurs autres lieux de cette partie de l'Asie, qu'il fit paroître son zèle et sa fermeté à soutenir la pureté de la foi de Jésus-Christ contre les idolâtres et les hérétiques, et dans Rome même, où les besoins de l'Eglise l'obligèrent d'aller sous le pontificat d'Anicet; il y combattit les Marcionites et les Cérinthiens, et en convertit plusieurs [1]. C'est de ce même zèle dont il donne des marques dans cette épître, dans laquelle, comme l'a remarqué le même saint Irénée, on trouve des instructions admirables et d'excellentes règles pour apprendre à marcher sûrement dans la voie qui conduit au salut. Mais le principal objet de ce saint est de louer les fidèles de Philippes de la charité qu'ils avoient eue pour saint Ignace et pour ceux qui l'accompa-

[1] *Eusèbe lib.* IV, *cap.* XIII.

gnoient, et de les remercier d'avoir fait honneur aux chaînes dont ils étoient chargés pour la gloire du nom de Jésus-Christ : ce qui lui donne l'occasion de les féliciter de leur foi et de leur piété; d'encourager leur zèle et leur fermeté contre les persécutions dont eux-mêmes étoient menacés; de les exhorter à persévérer dans l'amour de la véritable justice, et de les instruire de la manière dont ils doivent se conduire dans les états et les conditions différentes dans lesquelles Dieu les a placés. Il y emploie plusieurs passages des Ecritures, et surtout ceux des lettres de saint Paul, et en particulier de celle que cet apôtre leur avoit écrite; il les invite à user de charité et de quelque sorte d'indulgence à l'égard d'un de leurs prêtres, nommé Valens, et de sa femme, qui avoient été séparés de leur communion pour quelque crime d'avarice. Enfin il finit en leur disant qu'il leur envoie par Crescens, porteur de cette épitre, celles de saint Ignace qu'ils lui avoient demandées, et les prie en même temps de le bien recevoir, ainsi que sa sœur, et de lui mander ce qu'ils savent de plus particulier touchant la vie de saint Ignace et de ses compagnons Rufe et Zosime.

Il paroit évidemment que cette lettre est écrite après le martyre de saint Ignace, sous la persécution de Trajan, qui, selon Eusèbe, *lib.* III, *cap.* XXX, arriva l'an 107 ou 108 de l'ère vulgaire; le style en est simple, dit Photius, *Cod.* 126; mais en cela il convient mieux à celui des temps apostoliques. Eusèbe, *lib.* IV *Histor.*, *cap.* XIII, dit que cette lettre étoit fort répandue de son temps, et que ce saint y citoit la première épitre de saint Pierre; et saint Jérôme, *Catalog.*, *n°* 17, *p.* 108, *tom.* IV, dit que la lecture de l'épître de ce saint est très-utile, et qu'elle étoit lue encore de son temps en Asie dans l'assemblée des fidèles. Saint Irénée, dans sa lettre à Florin, dont Eusèbe, *lib.* V, *cap.* XIX, rapporte un fragment, dit que saint Polycarpe avoit écrit plusieurs lettres à d'autres Eglises voisines et à quelques particuliers des fidèles; mais elles ne sont pas venues jusqu'à nous.

ÉPITRE

DE SAINT POLYCARPE

AUX PHILIPPIENS.

Polycarpus, et qui cum eo Presbyteri, Ecclesiæ Dei quæ habitat Philippis; misericordia vobis et pax a Deo omnipotente, et Domino Jesu Christo Salvatore nostro multiplicetur.

Polycarpe et les prêtres qui sont avec lui à l'Eglise de Dieu qui est à Philippes[1], *que le Dieu tout-puissant, et Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur, répandent sur vous avec abondance la miséricorde et la paix* [2].

I.

1. Magnopere gratulatus sum vobis, in Domino nostro Jesu Christo; quod veræ caritatis simulacra suscepistis; et quod, prout decuit

1. J'ai pris beaucoup de part à la joie que vous avez eue en notre Seigneur", de recevoir chez vous le modèle d'une charité parfaite" et de renvoyer" comme vous le deviez, avec toute

[1] Ville de la première Macédoine, aux habitans de laquelle saint Paul avoit prêché la foi avec beaucoup de succès, et de qui aussi dans ses besoins pressans il avoit reçu de grands secours, dont il les remercie dans une lettre qu'il leur a écrite à eux en particulier.

[2] C'est le salut ordinaire dont les Apôtres, et surtout saint Paul, se sont servis dans leurs lettres.

℣ 1. Autr. : en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Ibid. Litt. : des images parfaites de la charité. C'est-à-dire, des hommes qui étoient remplis véritablement de l'amour de Dieu ; il les nomme ensuite. C'étoient saint Ignace et ses compagnons chargés de chaînes que l'on conduisoit au martyre pour la foi de Jésus-Christ. Saint Ignace dans sa *Lettre aux Ephésiens*, dit qu'il étoit parti de Syrie chargé de chaînes, pour se rendre à Rome, où il devoit être exposé aux bêtes.

Ibid. Autr. : de les reconduire ou de les accompagner ; ce fut après être parti de Smyrne, et après avoir passé à Naples, qu'il vint par terre à Philippes, pour aller s'embarquer à Dyrraque sur la mer Adriatique.

sorte de secours et d'honneur, ceux qui étoient chargés de ces chaînes augustes et sacrées ″, qui sont les diadèmes ″ des vrais élus de Dieu, et de notre Seigneur.

vos, deduxistis implicatos vinculis quæ conveniunt sanctis, quæque diademata sunt eorum qui vere sunt a Deo et a Domino nostro electi :

2. Enfin, je me suis réjoui de ce que votre foi solide, et connue dès les premiers temps qu'on vous a annoncé l'Evangile, est demeurée pure et sans mélange jusques à présent, et fructifie pour Jésus-Christ notre Seigneur, qui a bien voulu souffrir jusqu'à la mort pour nos péchés.

2. Et quod firma fidei vestræ radix ab antiquis temporibus annuntiata, usque adhuc permanet, ac fructum affert in Domino nostro Jesu Christo, qui sustinuit pro peccatis nostris usque ad mortem devenire :

3. [1] « Mais Dieu l'a ressuscité en ar- » rêtant les douleurs de l'enfer, [2] Jé- » sus-Christ en qui vous croyez, quoi- » que vous ne le voyiez point encore » maintenant, ce qui néanmoins vous » fait tressaillir d'une joie ineffable et » pleine de gloire ″, » à laquelle plusieurs souhaitent participer; sachant que [3] « vous avez été sauvés, non par » vos œuvres, mais par la grâce, » et la volonté de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

3. « Quem resuscitavit » Deus, solutis doloribus » inferni; in quem non vi- » dentes, creditis; creden- » tes autem exsultatis læti- » titia inenarrabili et glori- » ficata; » in quam multi desiderant introire; scientes quod « gratia estis sal- » vati, non ex operibus, » sed voluntate Dei, per Jesum Christum.

II.

1. C'est pourquoi « [4] ceignant les » reins de votre âme ″, servez Dieu » dans la crainte et dans la vérité; » renonçant aux vains discours de plusieurs qui sont engagés dans l'erreur ″,

1. « Propter quod suc- » cincti lumbos, servite » Deo in timore » et veritate; relinquentes inane vaniloquium, et plurimorum errorem;

2. Croyant en celui « qui a ressus-

2. Credentes in eum,

[1] *Act.* II, 24. — [2] I *Pet.* I, 8. — [3] *Ephes.* II, 8-9. — [4] I *Petr.* I, 13. *Ps.* II, 11.

℣ 1. Litt. : tel qu'il convient aux saints et aux fidèles d'en porter. C'est-à-dire, non à cause de leurs crimes, mais parce qu'ils professent le nom de Jésus-Christ.

Ibid. Qui font l'honneur et la gloire, etc.

℣ 2. Cette citation et quelques autres ci-après de la première épître de saint Pierre, a fait dire à Eusèbe, *lib.* IV *Hist.*, *cap.* XIII, à la fin, que ce saint s'étoit servi de l'autorité de cette lettre de saint Pierre.

II. — ℣ 1. Litt. : vos reins.

Ibid. Litt. : à tous discours vains et inutiles, et à toute erreur.

« qui suscitavit Dominum » nostrum Jesum Christum » a mortuis, et dedit ei » gloriam, » ac sedem ad dexteram suam :

» cité notre Seigneur Jésus-Christ » d'entre les morts, qui l'a comblé de » gloire,[1] » et l'a fait asseoir à sa droite.

3. Cui subjecta sunt omnia cœlestia et terrestria :

3. C'est ce fils[2] dont tout reconnoît le pouvoir, soit sur la terre, soit dans le ciel ;

4. Cui omnis spiritus servit : qui venit judex vivorum et mortuorum : cujus sanguinem requiret Deus ab iis qui non credunt in illum.

4. Tous les esprits lui obéissent, comme au juge souverain des vivans et des morts, et Dieu redemandera son sang à ceux qui ne croient point en lui ;

5. Is vero qui suscitavit ipsum a mortuis ; et nos suscitabit, si fecerimus ipsius voluntatem, et ambulaverimus in mandatis ejus, atque dilexerimus ea quæ dilexit :

5. Mais ce même Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts, nous ressuscitera aussi, si nous faisons sa volonté, si nous marchons dans la voie de ses commandemens, et si nous aimons ce qu'il a aimé.

6. Abstinentes ab omni injustitia, fraudatione, avaritia, obtrectatione, falso testimonio :

6. Si nous nous abstenons de toute injustice, de fraude ″, d'avarice, de calomnie, de faux témoignage,

7. « Non reddentes malum » pro malo, nec maledi- » ctum pro maledicto, » nec pugnum pro pugno, nec imprecationem pro imprecatione :

7. « [3]Ne rendant point le mal pour » le mal, injure pour injure, » outrage pour outrage, ni imprécation pour imprécation.

8. Memores autem eorum quæ dixit Dominus docens ; « Nolite judicare, ne judi- » cemini; dimitite, et dimit- » tetur vobis: » miseremini, ut misericordiam consequamini. « In qua mensura » mensi fueritis, remetietur » vobis. »

8. Souvenons-nous donc toujours des instructions que le Seigneur nous a données. « [4]Ne jugez point, afin que » vous ne soyez point jugés. Remet- » tez, et l'on vous remettra. » Soyez touchés de la misère de vos frères, et on sera touché de la vôtre. « [5]On se » servira envers vous de la même me- » sure dont vous vous serez servi en- » vers eux. »

9. Et ; « Beati pauperes, » et qui persecutionem pa-

9. Et ailleurs : « [6]Bienheureux sont » les pauvres et ceux qui souffrent

[1] 1 *Petr.* I, 21. — [2] *Philip.* II, 10. — [3] 1 *Petr.* III, 9. — [4] *Matt.* VII, 1. *Luc.* VI, 37. — [5] *Ibid.* — [6] *Matt.* V, 10. *Luc* VI, 20.

℣ 6. Litt. : C'est-à-dire, de tout ce que désire la concupiscence.

» persécution pour la justice, parce » que le royaume de Dieu est à eux. »

» tiuntur propter justitiam: » quoniam ipsorum est » regnum Dei. »

III.

1. Ce n'est point de moi-même″, mes chers frères, que je vous écris ces choses touchant la véritable justice; mais parce que vous m'y avez engagé;

2. D'ailleurs, ni moi, ni aucun autre homme nous ne pouvons atteindre à la sublime sagesse du bienheureux Paul ce glorieux apôtre,

3. Qui lorsqu'il étoit dans votre ville au milieu de ceux qui vivoient alors″ y a prêché avec un soin généreux et infatigable la parole de vérité, et qui depuis éloigné de vous, vous a écrit des lettres″, où vous pouvez puiser tout ce qui vous est nécessaire pour vous avancer dans la foi que vous avez reçue; cette foi qui est la mère commune de tous les fidèles; vous soutenant par l'espérance des promesses, et pratiquant la charité″ envers Dieu, envers Jésus-Christ, et envers le prochain;

4. Car si quelqu'un observe exactement ces trois choses, il remplit le commandement de la parfaite justice, puisque celui qui a la charité est exempt de tout péché″.

1. Hæc, fratres, non quod mihi arrogem, scribo vobis de justitia : sed quia vos provocastis me.

2. Neque enim ego, neque alius mei similis, assequi potest beati et gloriosi Pauli sapientiam.

3. Qui cum esset apud vos in conspectu hominum qui tunc vivebant, perfecte ac firmiter docuit verbum veritatis : qui et absens vobis scripsit epistolas; in quas si intueamini, ædificari poteritis in fide quæ data est vobis, quæ est mater omnium nostrum, subsequente spe, præcedente caritate in Deum, in Christum, et in proximum.

4. Si quis enim intra hæc fuerit, mandatum justitiæ implevit. Nam qui habet caritatem, longe est ab omni peccato.

℣ 1. Litt. : ni sur ma seule autorité.

℣ 3. Ce qui suppose que cette lettre-ci est écrite long-temps après la mort de saint Paul.

Ibid. Saint Paul peut avoir écrit plusieurs lettres aux Philippiens; mais nous n'en connoissons qu'une que cet apôtre leur écrivit vers l'an 62 de Jésus-Christ, la vingt-neuvième année de la mort de Jésus-Christ. D'autres prétendent que saint Polycarpe comprend au nombre de ces lettres celles de l'apôtre saint Paul aux Thessaloniciens leurs voisins, qu'ils pouvoient avoir lues.

Ibid. Litt. : qui doit être accompagnée en vous de l'espérance, et prémunie et soutenue de la charité, etc.

℣ 4. Litt. : Car si quelqu'un de vous observe les commandemens selon la plénitude de son cœur, et a en lui la charité, il est exempt de tout péché.

IV.

1. Principium autem omnium malorum est habendi cupiditas.

1. [1]Or l'amour des richesses ″ est le principe et la source de tous les maux,

2. Scientes ergo quod « nihil intulimus in hunc » mundum, » sed « nec au- » ferre quid » valemus, armemur armis justitiæ.

2. «[2]Sachant donc que nous n'avons » rien apporté en ce monde, et que nous » n'en pouvons aussi rien emporter, » revêtons-nous des armes de la justice.

3. Et doceamus nos ipsos primum, ambulare in mandato Domini : deinde et vestras uxores; in sibi tradita fide et caritate et castitate; amantes viros in omni veritate, ac diligentes cunctos æqualiter in omni continentia; et erudire filios suos in disciplina timoris Dei.

2. Instruisons-nous nous-mêmes les premiers à marcher dans les voies ″ du Seigneur; ensuite vous apprendrez à vos femmes à y marcher selon la charité et la chasteté, et selon la foi qu'elles ont reçue; ayant un amour sincère pour leurs maris, et une amitié chaste et égale pour tout le monde; prenant soin d'instruire leurs enfans dans la crainte de Dieu.

4. Tum viduas; circa fidem Domini prudentes, interpellantes sine intermissione pro omnibus, longe recedentes ab omni calumnia, detractione, falso testimonio, avaritia, et omni malo, cognoscentes quod altaria Dei sunt, et quod ille omnia nostra conspicit, ac nihil eum latet, neque ratiociniorum, neque cogitationum, nec quidquam occultorum cordis.

4. A l'égard des veuves, qu'elles soient extrêmement réservées à juger des choses qui regardent la foi; qu'elles prient sans cesse pour tous; qu'elles soient entièrement éloignées de la calomnie, de la médisance, de l'avarice, et de tout autre mal, sachant qu'elles sont les temples de Dieu qui voit tout ce qui est en nous, et qui découvre jusqu'aux pensées les plus secrètes du cœur.

V.

1. Scientes ergo quod « Deus non irridetur; »

1. Sachant donc «[3] qu'on ne se mo- » que point de Dieu, » nous devons

[1] I *Timoth.* VI, 10. — [2] *Ibid.* 7. — [3] *Galat.* VI, 7.

IV. — ℣ 1. Litt. : or l'avarice.
℣ 3. Litt. : les commandemens, etc.

marcher d'une manière digne de sa volonté et de ses préceptes;

2. Les Diacres aussi doivent être sans reproche à ses yeux, comme étant les ministres de Dieu et de Jésus-Christ, et non les ministres des hommes.

3. Qu'ils ne soient donc ni calomniateurs ni doubles en leurs paroles ", ni avares, mais retenus en toutes choses ", compatissans, pleins d'ardeur dans la pratique du bien ", et marchant selon la vérité du Seigneur, qui s'est rendu le serviteur de tous, et par lequel nous serons un jour récompensés, si pendant que nous vivons sur la terre, nous avons soin de faire ce qui est agréable à ses yeux; car il nous a promis qu'il nous ressusciteroit d'entre les morts, et qu'il nous feroit régner avec lui, si nous avions confiance en ses promesses, et que nous nous conduisions d'une manière digne de lui.

4. Que les jeunes gens soient de même sans reproche ", que leur premier soin soit de conserver la pureté ", et de mettre un frein à leurs passions ";

5. Car il est bon, pendant qu'on est encore sur la terre, de modérer [1] ses désirs, parce que toutes les passions combattent et se soulèvent contre l'esprit, et que « [2] ni les » fornicateurs, ni les adultères, ni les » impudiques " ne seront point héri- » tiers du royaume de Dieu; » non

debemus digne mandato ejus ac voluntate ambulare.

2. Similiter Diaconi, in conspectu justitiæ ejus inculpati esse debent; sicut ministri Dei et Christi, non autem hominum:

3. Non calumniatores, non bilingues, nec avari; verum continentes in omnibus, misericordes, seduli, incedentes juxta veritatem Domini, qui factus est omnium minister: cui si in hoc sæculo placuerimus, recipiemus et futurum; quemadmodum pollicitus est nobis quod resuscitabit nos a mortuis, et quod, si digne ipso conversemur, etiam cum eo regnabimus, si quidem credimus.

4. Simili modo et juvenes in omnibus inculpabiles sint; ante omnia castitati consulentes, ac se ab omni malo refrenantes.

5. Bonum quippe est separari a desideriis in mundo. Quia omnis cupiditas militat adversus spiritum: Et « neque for- » nicarii, neque molles, » neque masculorum con- » cubitores regnum Dei

[1] I *Petr.* II, 11. — [2] I *Cor.* VI, 10.

℣ 3. Litt.: ni médisans.
Ibid. Litt.: disposés à tout souffrir.
Ibid. Litt.: pleins de charité.
℣ 4. Litt.: en toutes choses.
Ibid. Litt.: appliqués dans toutes leurs actions à ne rien faire par ignorance.
Ibid. Litt.: s'abstenant de tout mal.
℣ 5. Autr.: qui s'abandonnent au péché contre nature.

» possidebunt; » neque qui absona faciunt.

6. Quare oportet ab his omnibus abstinere, subjici autem Presbyteris et Diaconis, tamquam Deo et Christo :

7. Virgines vero, oportet in immaculata et casta conscientia vivere.

plus que ceux qui font des choses contre la droite raison ″.

6. C'est pourquoi il faut vous abstenir de toutes ces actions criminelles; que vous soyez soumis aux Prêtres et aux Diacres, comme vous l'êtes à Dieu et à Jésus-Christ,

7. Et que les Vierges conservent sans tache la pureté de leur conscience.

VI.

1. Et Presbyteri sint ad commiserationem proni; misericordes, erga cunctos; aberrantia reducentes; visitantes infirmos omnes; non negligentes viduam, aut pupillum, aut pauperem :

2. Sed semper « provi» dentes bonum coram Deo » et hominibus; » abstinentes ab omni ira, acceptione personarum, judicio injusto;

3. Longe recedentes ab omni avaritia; non cito credentes adversus aliquem; non severi nimium in judicio, qui sciant nos omnes debitores esse peccati.

4. Si ergo deprecamur Dominum, ut nobis dimittat; debemus et nos dimittere.

1. Que les Prêtres soient tendres ″ et compatissans envers tous, qu'ils ramènent ceux qui se sont égarés, qu'ils visitent les malades, et ne négligent ni la veuve, ni l'orphelin, ni le pauvre.

2. « [1] Qu'ils aient soin de faire le » bien devant Dieu et devant les » hommes; » qu'ils s'éloignent entièrement de la colère, de la préoccupation et de l'injustice dans les jugemens;

3. Qu'ils soient exempts de toute avarice; qu'ils ne croient pas légèrement le mal ″; et qu'ils n'usent point de trop de sévérité envers ceux dont ils sont les juges ″, sachant que nous sommes tous pécheurs ″.

4. Si donc nous demandons au Seigneur qu'il nous pardonne, nous devons aussi pardonner à ceux qui nous offensent;

[1] *Rom.* XII, 17. 2 *Cor.* VIII, 21. — [2] *Matt.* VI, 12-14.

℣ 5. Litt. : illicites. Autr. : défendues.

VI. — ℣ 1. Litt. : simples. C'est-à-dire sans déguisement et sans fraude, et qu'ils aient la droiture de cœur.

℣ 3. Litt. : qu'ils ne se laissent prévenir contre personne.

Ibid. Litt. : et qu'ils ne commettent aucune prévarication, en rendant la justice.

Ibid. Autr. : sachant que tout péché nous soumet à la peine qu'il mérite.

5. Car nous sommes exposés aux yeux du Seigneur notre Dieu : « [1] nous » devons tous paroître devant le tri» bunal de Jésus-Christ, où chacun de » nous rendra compte de soi-même. »

5. Nam coram Domini ac Dei oculis sumus, et « o» mnes oportet stare ante » tribunal Christi, et unum» quemque pro se rationem » reddere. »

6. Servons-le donc avec toute sorte de crainte et de respect, ainsi qu'il nous l'ordonne lui-même, et que nous l'ont encore ordonné les Apôtres dont nous avons reçu l'Evangile, et les Prophètes qui ont prédit la naissance de notre Seigneur.

6. Sic itaque serviamus illi cum timore et omni reverentia; quemadmodum ipse præcepit; et qui nobis Evangelium annuntiarunt, Apostoli; quique Domini nostri adventum præsignificarunt, Prophetæ :

7. Ayons de l'ardeur pour embrasser le bien, ne soyons point un sujet de chute pour les autres; séparons-nous des faux frères, et de ceux qui se servant du nom de Dieu comme d'un voile pour couvrir leur hypocrisie, entraînent dans l'erreur les hommes vains et superbes.

7. Bonum æmulantes; abstinentes a scandalis, et a falsis fratribus, atque ab iis qui in hypocrisi nomen Domini ferunt, qui vanos homines in errorem inducunt.

VII.

1. « [2]Quiconque ne confesse pas que » Jésus-Christ est venu dans la chair » est un Antechrist, »

1. « Omnis » enim « qui » non confessus fuerit Je» sum Christum in carne » venisse ; Antichristus » est : »

2. Et celui qui nie la vérité de la croix appartient au démon.

2. Et qui non confessus fuerit martyrium crucis; ex Diabolo est :

3. Celui enfin qui interprète la parole de Dieu selon ses désirs corrompus, disant qu'il n'y a ni résurrection ni jugement à attendre; celui-là est le fils [a] de Satan.

3. Et qui eloquia Domini traduxerit ad desideria sua, dixeritque neque resurrectionem neque judicium esse; hic primogenitus est Satanæ.

4. Quittant donc les vains discours et les fausses doctrines de plusieurs, tenons-nous fermement attachés à ce qui nous a été enseigné dès le com-

4. Quocirca derelicta plerorumque vanitate falsisque doctrinis, ad traditum nobis ab initio sermonem

[1] *Rom.* xiv, 10 et suiv. 2 *Cor.* v, 10. — [2] 1 *Joan.* iv, 3.

VII. — ℣ 3. Litt. : le premier-né. Autr. : le fils aîné; c'est ainsi qu'il appeloit Marcion. Voyez saint Irénée, *lib.* iii, *c.* iii, cité par Eusèbe, *lib.* iv, *c.* xiii.

revertamur, « vigilantes » in orationibus, » et perseverantes in jejuniis : precibus rogantes omnium conspectorem Deum, « ne » nos inducat in tentatio» nem ; » sicut dixit Dominus ; « Spiritus quidem » promptus est ; caro au» tem infirma. »

mencement. Appliquons-nous sans cesse à la prière et aux jeûnes ″, conjurant ce Dieu à qui rien n'est impossible ″, de « [1] ne nous point abandonner » dans la tentation, » comme dit Jésus-Christ notre Seigneur; « [2] car l'es» prit est prompt, mais la chair est » foible. »

VIII.

1. Indesinenter ergo perseveremus in spe nostra, et pignore justitiæ nostræ ; quod est Christus Jesus ; « qui pertulit nostra pec» cata in corpore suo su» per lignum; qui peccatum » non fecit, nec inventus » est dolus in ore ejus ; » sed propter nos, ut in ipso vivamus, omnia sustinuit.

1. Ayons donc sans cesse notre espérance devant les yeux, et ne perdons jamais de vue les gages et les arrhes de notre justice, qui ne sont autre chose que Jésus-Christ même ; « [3] qui a porté nos péchés en son corps » sur la croix, lui qui n'avoit commis » aucun péché, et de la bouche duquel » il n'est jamais sorti aucune parole » de tromperie. » Cependant il a souffert tous ces tourmens pour nous, afin que nous eussions la vie en lui.

2. Imitatores igitur simus patientiæ ipsius : et si patiamur propter nomen ejus, gloria illum afficimus.

2. Soyons donc les imitateurs de sa patience ; car nous ne pouvons le glorifier véritablement qu'en souffrant pour son nom :

3. Hoc quippe exemplum nobis posuit in seipso : ac nos id credidimus.

3. Il a bien voulu lui-même nous en montrer l'exemple en sa propre personne, et c'est ce que la foi nous apprend.

IX.

1. Rogo itaque vos omnes, ut obediatis verbo justitiæ, et omnem patientiam exerceatis, quam oculis ipsis vidistis : non modo in bea-

1. Je vous exhorte donc tous d'obéir à la parole de justice, et de vous exercer en tout à la patience dont vous avez vu des exemples de vos propres yeux ; non-seulement dans les bien-

[1] I *Petr.* IV, 7. — [2] *Matt.* VI, 13 ; XXVI, 41. — [3] I *Petr.* II, 22-24.

VII. — ℣ 4. Autr. : Soyons sobres, passant les nuits dans les prières. *Ibid.* Autr. : qui veille sur tous nos besoins.

heureux Ignace ", Zosime et Rufe ", mais dans plusieurs autres d'entre vous, dans Paul lui-même, et dans le reste des Apôtres ; étant persuadés que ces grands hommes n'ont point couru en vain[1], mais qu'inébranlables dans la foi et dans la justice, ils sont arrivés au lieu qui leur étoit dû dans le règne du Seigneur après avoir eu part à ses souffrances ;

2. Car bien loin de s'attacher au siècle présent, ils n'ont aimé que Jésus-Christ qui est mort et ressuscité pour eux et pour nous. "

tis Ignatio et Zosimo et Rufo : sed etiam in aliis qui ex vobis, ac in ipso Paulo, cæterisque Apostolis : persuasi, quod hi omnes in vacuum non cucurrerunt, sed in fide ac justitia ; et quod in debito sibi loco sint apud Dominum, cum quo et passi sunt.

2. Non enim præsens sæculum dilexerunt ; sed eum qui pro nobis mortuus est, ac propter nos a [Deo est resuscitatus.] * * * * *

X.

1. Arrêtez-vous donc à ces maximes, et suivez l'exemple que le Seigneur vous a donné lui-même.

2. Soyez fermes et inébranlables dans la foi, ayant de la charité pour vos frères, ne méprisant personne, vous aimant tous les uns les autres, et vous traitant avec une douceur semblable à celle dont le Seigneur a usé envers nous, comme étant tous unis par le lien d'une même vérité.

3. Lorsque vous pourrez faire du bien, n'en perdez point l'occasion, « [2]parce que l'aumône délivre de la » mort. »

4. Ayez tous une déférence mutuelle les uns pour les autres ; conduisez-vous d'une manière irrépréhensible au milieu des nations, « [3] parmi les-

1. In his ergo state, et Domini exemplar sequimini ;

2. Firmi in fide et immutabiles, fraternitatis amatores, diligentes invicem, in veritate sociati, mansuetudinem Domini alterutri præstantes, nullum despicientes.

3. Cum potestis benefacere, nolite differre : quia « eleemosyna de morte li- » berat. »

4. Omnes vobis invicem subjecti estote ; « conver- » sationem vestram irrepre- » hensibilem habentes in

[1] *Philipp.* II, 16. — [2] *Tob.* XII, 9. — [3] I *Petr.* II, 12.

IX. — ℣ 1. Il paroît par ce qui suit que saint Ignace avoit consommé sa vie par le martyre vers la dixième année de l'empire de Trajan, l'an 107 de l'ère vulgaire.

Ibid. Ces deux saints étoient de Philippes, et souffrirent le martyre sous la même persécution de Trajan. Cet endroit de cette lettre est rapporté par Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXX, vers la fin, ou selon d'autres *cap.* XXXVI.

℣ 2. Tout ce qui précède est traduit sur l'original grec de cette lettre, qui s'est conservé jusques à nous : le reste n'est pris que d'une ancienne version latine, qui n'a pas moins d'autorité.

» gentibus ; » ut ex bonis operibus vestris et vos laudem accipiatis, et Dominus in vobis non blasphemetur.

» quelles vous vivez ; » afin que ces infidèles soient portés à louer les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire ; et que le Seigneur ne soit point exposé à leurs blasphèmes à cause de vous.

5. « Væ autem illi, per » quem nomen Domini » blasphematur. »

5. « [1] Car malheur à celui par qui le » nom de Dieu est blasphémé. »

6. Sobrietatem ergo docete omnes ; in qua et vos conversamini.

6. Instruisez tout le monde à vivre dans la modération et la sobriété dans laquelle vous vivez vous-mêmes.

XI.

1. Nimis contristatus sum pro Valente, qui Presbyter factus est aliquando apud vos ; quod sic ignoret is locum, qui datus est ei.

1. J'ai été fort affligé au sujet de Valens, qui a exercé autrefois parmi vous le ministère de la Prêtrise, de ce qu'il s'est rendu indigne du rang auquel il avoit été élevé [a].

2. Moneo itaque vos ut abstineatis ab avaritia, et sitis casti, et veraces.

2. Je vous avertis donc d'être en garde contre l'avarice, et de vivre dans la pureté et dans la vérité à l'égard de tout le monde.

3. « Abstinete vos ab omni » malo. » Qui autem in his non potest se gubernare, quo modo alii pronuntiat hoc ?

3. « [2] Abstenez-vous de tout mal, » si quelqu'un de vous n'est point exempt de ces vices, comment osera-t-il porter les autres à les détester ?

4. Si quis non abstinuerit se ab avaritia, ab idololatria coinquinabitur ; et tamquam inter gentes judicabitur.

4. [3] Celui qui ne s'abstient point de l'avarice, tombera dans l'idolâtrie, et il sera réputé comme étant encore du nombre des païens.

5. Qui autem ignorant judicium Domini ? « An ne» scimus, quia sancti mun» dum judicabunt ? » sicut Paulus docet.

5. Qui d'entre vous ignore le jugement du Seigneur ? Ne savons-nous pas « [4] que les Saints jugeront le mon» de ? » ainsi que Paul nous l'apprend.

6. Ego autem nihil tale

6. Quant à vous, mes frères, qui

[1] *Isa.* LII, 5. — [2] I *Thess.* V, 22. — [3] *Ephes.* V, 5. *Coloss.* III, 5. — [4] I *Cor.* VI, 2.

XI. — ℣ 1. Litt. : de ce qu'il ignore le lieu qui lui a été donné. C'est-à-dire, le châtiment qu'il a mérité. Il paroît par ce qui suit que ce prêtre avoit été déposé pour son avarice et quelques autres désordres, et quelques-uns des Philippiens y avoient participé. Voyez ci-après. Il souhaite que lui et sa femme en fassent pénitence.

avez eu le bienheureux Paul pour Apôtre, et à qui il a adressé une Epître, non-seulement je n'ai rien reconnu, je n'ai même rien entendu dire de semblable de vous;

sensi in vobis, vel audivi, in quibus laboravit beatus Paulus; qui estis in principio Epistolæ ejus.

7. Car au contraire il se glorifie de vous [1] dans toutes les Eglises qui étoient alors les seules qui connussent Dieu; car pour nous ″, nous ne le connoissions point encore.

7. De vobis etenim gloriatur in omnibus Ecclesiis, quæ Deum solæ tunc cognoverant: nos autem nondum noveramus.

8. Je suis donc fort affligé, mes frères, pour Valens ″ et pour sa femme, et je prie Dieu de leur donner les larmes d'une véritable pénitence ″.

8. Valde ergo, fratres, contristor pro illo et pro conjuge ejus: quibus det Dominus pœnitentiam veram.

9. Cependant usez vous-mêmes de modération à leur égard, et ne les regardez point comme des ennemis, mais comme des membres malades et gâtés. Traitez-les donc avec charité, afin de sauver tout le corps ″;

9. Sobrii ergo estote et vos in hoc; et non sicut inimicos tales existimetis, sed sicut passibilia membra et errantia eos revocate, ut omnium vestrum corpus salvetis.

10. Car en agissant ainsi, vous vous affermirez vous-mêmes.

10. Hoc enim agentes, vos ipsos ædificatis.

XII.

1. Je m'assure que vous êtes bien exercés dans l'étude des saintes lettres et que rien ne vous est caché; pour moi je ne suis point encore arrivé à ce degré d'intelligence.

1. Confido enim vos bene exercitatos esse in sacris litteris; et nihil vos latet: mihi autem non est concessum modo.

2. Il est dit dans ces Livres saints: « [2] Mettez-vous en colère, mais ne péchez point. » Et dans un autre endroit: « [3] Que le soleil ne se couche point sur votre colère. »

2. Ut his scripturis dictum est; « Irascimini et nolite peccare. » Et; « Sol non occidat super iracundiam vestram. »

[1] *Philipp.* I. — [2] *Ps.* IV, 5. — [3] *Ephes.* IV, 26.

XI. — ℣ 7. C'est-à-dire les habitans de Smyrne, ville d'Ionie, province de l'Asie mineure.

℣ 8. Litt.: pour lui. Voyez la note ci-dessus.

Ibid. Litt.: leur donne votre pénitence. C'est-à-dire, quelque part à l'esprit de la pénitence qui est en vous, ou de celle que votre église fait pour eux, ou qu'elle leur a imposée. Ce dernier sens convient beaucoup mieux à ce qui suit.

℣ 9. Ce saint imite ici la charité de saint Paul envers l'incestueux. Voyez 2 *Cor.*, chap. II, ℣ 5 et suiv.

3. Beatus qui meminerit: quod ego credo esse in vobis.

4. Deus autem et Pater Domini nostri Jesu Christi; et ipse sempiternus Pontifex, Dei Filius, Christus Jesus, ædificet vos in fide et veritate et in omni mansuetudine, et sine iracundia, et in patientia et longanimitate et tolerantia, et castitate;

5. Et det vobis sortem et partem inter sanctos suos, et nobis vobiscum, et omnibus qui sunt sub cœlo, qui credituri sunt in Dominum nostrum Jesum Christum, et in ipsius Patrem, « qui » ressuscitavit eum a mor» tuis. »

6. Pro omnibus sanctis orate.

7. Orate etiam pro Regibus et Potestatibus et Principibus, atque pro persequentibus et odientibus vos, et pro inimicis crucis; ut fructus vester manifestus sit in omnibus; ut sitis in illo perfecti.

3. Heureux celui qui croit les choses que vous croyez ″.

4. Que Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, et ce même Jésus-Christ son Fils, ce Pontife éternel, vous affermissent dans la foi, dans la paix, dans la douceur, dans la patience, la longanimité, la tolérance et la chasteté;

5. Que Dieu vous rende participans du sort et de l'héritage des Saints, et nous avec vous et tous ceux qui sont sous le ciel, et qui doivent croire en notre Seigneur Jésus-Christ et en son Père « [1] qui l'a ressuscité d'entre les » morts. »

6. Priez pour tous les Saints;

7. Priez aussi pour les Rois, les Princes et les Puissances, pour ceux qui vous persécutent, qui vous haïssent, et pour les ennemis de la croix, afin que le fruit de votre foi soit manifesté à tout le monde, et qu'alors vous soyez véritablement parfaits.

XIII.

1. Scripsistis mihi et vos et Ignatius, ut si quis vadit ad Syriam, deferat litteras meas, quas fecero ad vos, si habuerimus tempus

1. Vous m'avez écrit, vous et Ignace, que si quelqu'un va en Syrie, je le charge des lettres que je vous écris; ce que je ferai si je trouve le temps propre ″, soit par moi-même, soit

[1] *Galat.* 1, 1.

XI. Litt. : qui se souviendra de ce que je crois être entre vous. C'est-à-dire, qui pratiquera le bien que je crois que vous pratiquez, et qui aura la même foi que je suppose que vous avez.

℣ 6. Pour les fidèles.

XIII. — ℣ 1. Autr. : l'occasion.

par celui que j'enverrai comme député pour vous et pour nous.

opportunum sive ego, seu legatus quem misero pro vobis.

2. Je vous envoie, comme vous l'avez demandé, les lettres qu'Ignace nous a écrites, et toutes les autres que nous avions ″; elles sont en suite de celle-ci ″ : vous en pourrez tirer une grande utilité; car elles sont pleines de foi, d'exemples de patience, et de toute sorte d'édification en ce qui regarde notre Seigneur ″.

2. Epistolas sane Ignatii, quæ transmissæ sunt vobis ab eo, et alias quantascumque apud nos habuimus, transmisimus vobis, secundum quod mandastis; quæ sunt subjectæ huic Epistolæ; ex quibus magnus vobis erit profectus. Continent enim fidem, patientiam, et omnem ædificationem ad Dominum nostrum pertinentem.

3. Faites-nous savoir aussi ce que vous avez de plus certain touchant Ignace et ceux qui sont avec lui ″.

4. Et de ipso Ignatio, et de his qui cum eo sunt, quod certius agnoveritis, significate.

XIV.

1. Je vous écris ceci par Crescent ″ que je vous ai recommandé et que je vous recommande encore;

1. Hæc vobis scripsi per Crescentem, quem in præsenti commendavi vobis, et nunc commendo.

2. Car il a vécu avec nous sans reproche et avec vous aussi, comme je me le persuade;

2. Conversatus est enim nobiscum inculpabiliter : credo quia et vobiscum similiter.

3. Je vous recommande aussi sa sœur quand elle viendra chez vous.

3. Sororem autem ejus habebitis commendatam, cum venerit ad vos.

XIII. — ℣ 2. Voyez Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXX, vers la fin; et Nicéphore, *lib.* III, *cap.* XIX, qui rapportent cet endroit; d'autres traduisent : les lettres d'Ignace qu'il m'a envoyées ou écrites, et toutes les autres que j'avois entre mes mains; c'est ainsi qu'Eusèbe rapporte ce passage.

Ibid. Il veut parler sans doute des deux lettres de saint Ignace, dont l'une est écrite à lui-même, et l'autre à l'église de Smyrne.

Ibid. Ceci est rapporté par Eusèbe, *lib.* III *Hist.*, *cap.* XXX, à la fin.

℣ 3. Ces paroles ne signifient pas que saint Ignace fût encore en vie, non plus que de ceux qu'il est dit, *qui sont avec lui*, *ou qui ont été avec lui*. Grec, τῶν μετ' αὐτοῦ, mais seulement que saint Polycarpe désiroit savoir quelques particularités de leurs vies. Ces saints allant à Rome pour souffrir le martyre, avoient passé à Philippes avant que de venir à Smyrne, où saint Polycarpe les avoit vus, comme saint Ignace l'insinue dans sa *Lettre aux Ephésiens*, nomb. I et XIX.

XIV. — ℣ 1. Peut-être le même dont parle saint Paul, 2 *Tim.*, ch. IV, ℣ 10.

4. Incolumes estote in Domino Jesu Christo, in gratia cum omnibus vestris. Amen.

4. Que le Seigneur vous conserve dans sa grâce avec tous les vôtres. Ainsi soit-il.

FIN DE LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE
DES LIVRES APOCRYPHES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.